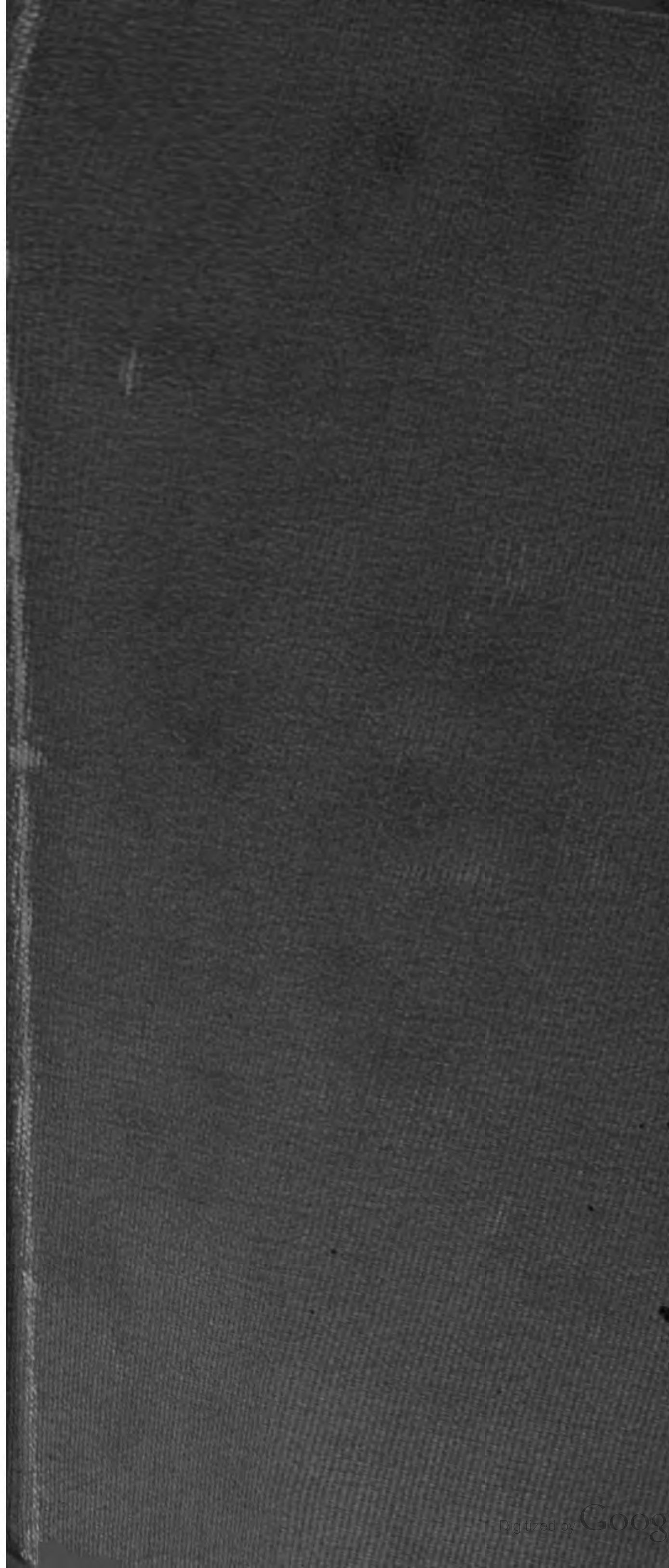




MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE.

Années 1884-1885.



MARSEILLE

TYP. ET LITH. BARLATIER-FEISSAT PÈRE ET FILS,

rue Venture, 19.

—

1885.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE.

Années 1884-1885.



MARSEILLE
TYP. ET LITH. BARLATIER-FEISSAT PÈRE ET FILS,
rue Venture, 19.

1885.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

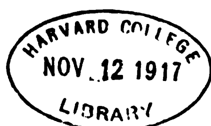
DE MARSEILLE.

Années 1884-1885.



MARSEILLE
TYP. ET LITH. BARLATIER-FEISSAT PÈRE ET FILS,
rue Venture, 19.

1885.


HARVARD COLLEGE
NOV 12 1917
LIBRARY

A TRAVERS
L'IMPOSSIBLE ET LE PASSÉ,

PAR M. GUSTAVE ROUSSET,

Membre de la classe des Sciences.

Lectures faites dans une suite de séances en 1882 (1).

LE SIRE DE VITRÉ

Il faut ici le confesser, nous nous étions trompés: — Notre Sr Jean-Ingross, « La probité même » n'était pas ce qu'il semblait être...

On ne l'avait pas trop calomnié cependant ; il avait bien réellement trouvé, dans un pan de murette de la tour de fer, une cassette, qu'il avait emportée avec les allures d'un coquin qui a réussi un mauvais coup.

Seulement, l'importance de la trouvaille avait été singulièrement surfaite...

La cassette n'était qu'un petit coffret en fer très ancien, sans valeur, qui contenait, non pas l'or et les diamants qu'y avaient supposés les commères de Kergor,... mais un maigre rouleau de parchemin avec une tablette d'ivoire couverte de lignes bizarre...

Pour un amateur comme notre intendant, la chose n'était pas sans intérêt, — on ne scelle pas ainsi dans un mur des objets sans importance.... Qu'est-ce que

(1) Voir le vol. de l'année Académique 1882-1883, page 1.

cela pouvait bien être? — et il avait emporté cela sous sa vareuse... sans penser à mal,... par manie archéologique... pour voir...

Il passa le reste de la journée à déchiffrer le parchemin; mais, peu familier avec l'art de la paléographie, il perdit le peu de latin qu'il savait à lire les signes abréviatifs de son texte en partie effacé; il comprit ou devina toutefois : C'était un testament très ancien... rédigé en latin. Sur la tablette d'ivoire était une façon de plan... un rébus.

Ce n'était pas quelque chose de bien précieux, et le Duc aurait trouvé étrange qu'on fût venu lui parler d'une pareille vieillerie, digne tout au plus d'être jetée aux balayures.

Ajoutons maintenant que les bonnes langues avaient fait fausse route en attribuant, à cela, la hâte assez mal dissimulée d'ailleurs que J. Ingross avait mise à s'éloigner de Kergor... Il y avait autre chose.

Quelques jours avant, sur une lettre qu'il avait reçue de son ancien patron, M. Singeol, notaire, Ingross était allé à Brest et y avait reçu des communications, disons le mot... renversantes.

Ce pauvre Ingross, qui s'était jusqu'à ce jour cru le fils de Pierre Ingross, ancien garde vigie de la côte d'Armor, y apprit que ce vieux serviteur n'avait été que son père nourricier; ses yeux se remplirent de larmes en songeant que l'amour paternel n'avait été pour rien dans les soins dont cet homme de cœur avait entouré son enfance.

C'était toute une histoire et quelle histoire!

I

Lorsqu'éclata la révolution qui, en 1789, changea si rudement le cours de l'histoire, il existait, dans un des nombreux châteaux qui hérissaient le pays de Bretagne, un certain sire de Vitré qui s'était fait, avec son

compagnon de plaisir, le beau marquis de Kergorek, une terrible réputation de veneur et de bretteur; ils pouvaient bien craindre Dieu, mais à coup sûr ils ne craignaient pas le diable.

Ils furent, avec les Lescure et les Cathelineau, deux des chefs de cette guerre de bois et de buissons qui tint, pendant cinq ans, en échec les meilleurs soldats de la République.

Kergorek et Vitré avaient, à leurs frais, équipé une compagnie de gars choisis, sous le nom de *sans quartier*. Les Bleus n'eurent pas de plus terribles adversaires, c'étaient des hommes de feu, de fer et de foi bretonne ; Vitré en était le commandant et Kergorek le capitaine; leur sergent-major était le brave Pierre Ingross, dit *Touché* pour la merveilleuse justesse de son tir.

Le jour où Charrette tomba pour se relever prisonnier ; ces trois hommes furent ses derniers défenseurs et le disputèrent, à la manière de Cynégire, aux Bleus qui arrivaient sur lui.

C'était dans le bois de la Chabottière.

Vitré prit son général blessé sur ses robustes épaules, et l'emporta à travers bois, pendant que le Beau Marquis et Touché couvraient sa retraite en plaçant toutes leurs balles dans la poitrine des Bleus.

Quand Vitré fut à bout de force, ce fut au tour de Touché à emporter le général ; Vitré et Kergorek continuèrent le feu ; puis lorsque ce fut au tour de ce dernier à se charger du glorieux blessé, Ingross redevint braconnier avec son commandant et je vous prie de croire qu'ils ne perdirent ni leur temps, ni leur poudre, ni leurs balles : tous les coups portaient ; deux lieues durant, ces trois hommes battirent ainsi en retraite devant toute une armée... jamais on n'avait vu rien de pareil.

Héroïsme inutile ! cela ne pouvait pas toujours durer : l'ennemi cernait le bois et resserrait ses lignes; Charrette d'ailleurs se sentait mourir.

— Dépose-moi au pied de ce chêne, dit-il à Vitré harassé qui, en ce moment, le portait.

— Vitré hésitait.

— Suis-je ou non ton général ?

— Vous êtes mon Dieu.

— Appelle Kergorek.

De Vitré obéit et Ingross resta seul à tenir tête aux Bleus.

— Il faut, dit le fier blessé, que le roi sache comment son général en chef s'est rendu et en quel état était sa cause, vous irez le trouver, la guerre est finie, vous lui direz tout.

Vitré et Kergorek pleuraient silencieusement.

— Embrassez-moi, et partez, ajouta Charrette.

Ingross, qui s'était replié, embrassa à son tour le général. Puis, après avoir rechargé leurs armes, les trois infatigables Bretons attendirent.

Deux Bleus parurent... Touché fit feu et les deux soldats tombèrent, un troisième et un quatrième visés par de Vitré et Kergorek eurent le même sort.

— Assez, dit le général, et partez.

Profitant du temps d'arrêt que ces coups de feu avaient produit dans la poursuite, les trois chouans, sains et saufs, disparurent dans les profondeurs du bois.

Les Bleus arrivèrent, mais le premier qui mit la main sur Charrette tomba frappé au front d'une balle partie de on ne sait quel fourré.

Touché ! — dit une voix dans le lointain, — et vive le Roi ! C'était le major qui venait de placer sa dernière cartouche.

Lorsque de Vitré, avec ses deux compagnons, fut parvenu à la lisière du bois, il s'arrêta et dit à Touché:

— Major, rentre chez toi, nous allons gagner la mer et nous rendre près du roi ; fixe toi sur la côte et regarde à l'horizon..

— Mon commandant, répondit Ingross ému, laissez-moi vous suivre.

— Non, dit de Vitré, non, tu nous seras plus nécessaire ici ; embrassons-nous ! et comme le brave major faisait mine d'insister, le commandant ajouta : attendre et veiller, ordre de la place.

— C'est bien, fit le major, soumis, mais attristé.

— La solde ! ajouta le beau Marquis en lui remettant sa bourse.

— Oh mon capitaine ! dit alors le major qui recula.

— Major, et la discipline ?

Touché s'inclina, après quoi les trois hommes s'embrassèrent dans la nuit et se séparèrent.

Le sire de Vitré et Kergorek gagnèrent l'océan ; un pêcheur les conduisit à bord d'une frégate anglaise qui croisait en vue.

Pierre Ingross s'installa sur la côte d'Armor et y reprit, avec le métier de pêcheur, son ancienne fonction, mais toute gratuite cette fois, de garde vigie.

Il pensait à son commandant, il pensait à son capitaine; ces deux hommes étaient, après Dieu, son unique pensée ; il espérait leur retour et les guettait de longues heures à l'horizon.

C'était la consigne, il attendait.

. . . .

Une nuit, en 1807, nuit sombre, de brume et de glace, on frappa à sa porte.

— Qui va là ? demanda Ingross en mettant la tête à la fenêtre de sa maisonnette isolée.

— Major ? répondit une voix connue.

— Mon commandant ! s'exclama le chouan en se précipitant pour ouvrir la porte.

C'était le sire de Vitré, couvert d'un manteau ruisselant d'eau de mer.

— Est-ce pour recommencer ? fit Ingross.

— Pas de bruit, fit le commandant, sommes-nous seuls ?

— Seuls; mon commandant.

— Débarrasse moi de mon manteau, et prends ceci.

— Un enfant ! s'écria Touché, au comble de la surprise, en apercevant un tout petit enfant rose endormi dans les bras de son commandant.

— C'est de lui qu'il s'agit, je n'ai pas grand temps, écoute bien.

De Vitré s'assit devant le feu flambant que Pierre venait d'allumer avec un tas de broussailles sèches.

— J'écoute, mon commandant,

— Ma tête est menacée, et il faut que dans une heure j'ai regagné le navire qui m'attend au large ; j'ai compté sur toi pour...

— Ordonnez, répondit simplement le major.

— Je viens te confier cet enfant, crois en ce qu'il te plaira, je ne puis rien t'en dire, il faut que tu ignores.

— J'ignorerai, mon commandant.

— Et que tu sois son père.

— Je serai son père, mon commandant.

— Il a 30 mois, tu l'appellera Jean Ingross,

— Il s'appellera Jean Ingross, mon commandant.

— Tu expliqueras comme tu l'entendras sa présence chez toi.

— Mes affaires ne regardent personne.

— Tu l'élèveras, tu en feras un homme.

— Je l'aimerai, mon commandant.

— Voici, continua le sire de Vitré, 500 louis pour subvenir à ses frais d'entretien et d'éducation, et ce pli à cinq cachets rouges que tu remettras à Mᵉ Singeol, notaire, à Brest.

— Compris, mon commandant.

— Tu ne diras jamais à l'enfant, ni à personne, rien de ce que je viens de confier à ton honneur, il faut qu'il te croie son vrai père, me le jures-tu !

— Sur la mémoire de notre grand général, dit Ingross en levant la main.

— L'enfant est maintenant en bonne garde, ma mission est remplie, merci et adieu !

Le major immobile ne prit pas la main qui lui fut tendue.

— Mon commandant... fit-il timidement.

— Parle.

— Et après moi, je me fais vieux ?..

— Cela est prévu, j'ai écrit à Mᵉ Singeol qui te dira comment il faut élever l'enfant et placer l'argent... et maintenant mon bon Pierre, embrassons-nous et adieu... je vais au Canada... me lancer dans l'industrie.

— Pas adieu, mon commandant... au revoir.

— Dieu le veuille ! puis voyant le brave homme tourner son chapeau... avec l'air d'avoir à lui demander quelque chose.

— Voyons...

— Et mon capitaine ?... M. le Marquis ?

Le sire de Vitré... hésita... chercha le mot... et dit d'une façon singulière.

— Parti... le premier.

La dessus les deux hommes s'embrassèrent et le sire de Vitré sortit dans la nuit.— Ingross referma sa porte pleurant et souriant à la frêle créature dont la providence venait de remplir et illuminer sa solitude ; il passa une partie de la nuit à la regarder dormir.

Au matin, il se sentit si vraiment son père qu'il se serait battu si on avait fait mine d'en douter.

Quelques jours après, le père Ingross remit le pli aux cinq cachets rouges à Mᵉ Singeol, notaire à Brest, qui se chargea du placement des 500 louis du sire de Vitré.

Pierre Ingross fut fidèle à la consigne : L'enfant devint un gars robuste et intelligent : à 10 ans il fut, sur l'avis de Mᵉ Singeol, mis au collége de Vannes : les intérêts des 500 louis suffirent à tout, grâce aux économies faites sur les intérêts des années précédentes et à la bourse intacte que le beau marquis avait imposée au brave major pour ses arriérés de solde ; il n'y avait jamais touché.

En 1822, le petit Jean, très fort en version et en calcul, ayant brillamment terminé sa rhétorique, entra en

qualité de clerc chez Mᵉ Singeol pour prendre une teinture du droit et des affaires, il avait alors 19 ans.

La même année, mourut le vieux garde vigie ; Jean pleura silencieusement et long-temps : Mᵉ Singeol s'attacha au jeune orphelin et, après deux années passées dans son étude, le Duc de Kergor lui ayant demandé un garçon alerte et intelligent pour lui servir de secrétaire et quelque peu d'intendant, — l'excellent tabellion, croyant faire pour le mieux, lui offrit Jean Ingross, comme un sujet hors ligne : il fut immédiatement agréé.

Et voilà comment en 1825, Jean Ingross, âgé de 22 ans, ayant la gravité précoce d'un homme de 30 ans, se trouvait être secrétaire-intendant du Château de Kergor. — C'était le passé.

II

Maître Singeol accueillit très bien son ancien clerc.

— Qu'y a-t-il de nouveau ? demanda celui-ci, en entrant : j'ai reçu votre lettre et me voici... cher Maître.

Le cher Maître ouvrit un tiroir, y prit un papier et, le lui tendant tout ouvert, lui dit :

— Lis...

— C'était une lettre... une lettre ainsi conçue :

Québec, 26 Juillet 1843,

Mon cher ami, ci-joint une traite de 5,000 fr. sur la maison B...., de votre Ville ; mandez d'urgence Jean Ingross et remettez-lui la traite et le pli cacheté que Pierre Ingross vous remit de ma part en 1807. Mes blessures se sont r'ouvertes, je ne veux pas mourir sans régler mes affaires : j'ai besoin de voir Jean Ingross, qu'il parte sans différer pour Québec où l'attend un nom, une fortune et l'ami de son père.

Cᵗᵉ de Vitré.

— Qu'est ce que cela signifie ?.. dit Ingross.

— Cela signifie, reprit Mᵉ Singeol, qu'il faut re prendre le chemin de Kergor, y faire tes malles, et t'embarquer, dans quatre jours, sur le *Saint-Laurent* en partance pour le Canada, sur lequel je t'ai retenu une cabine.

— C'est donc sérieux ?

— Au premier chef.

— Un nom... une fortune ?

— Un grand nom.

— Mais mon père Ingross ?

— N'a été que ton père nourricier.

— Et ma mère...

— Paroles inutiles... pars, conclut Mᵉ Singeol en poussant par les épaules notre intendant abasourdi, et bon voyage, à ton retour reviens me voir... j'aurai ton affaire...

C'est sur cette renversante communication que notre homme prit congé du Duc de Kergor.

Et voilà comment et pourquoi le château de Kergor « semblait lui brûler les pieds » au dire des gens de l'office. Comment ne pas admirer après cela la perspicacité de la médisance ?

Deux jours après...l'ex-intendant voguait sur l'océan Atlantique, la tête farcie de rêves d'or. Il avait pris connaissance du grand pli aux cinq cachets rouges, mais là encore, il y avait bien des mystères. Le sire de Vitré en savait sans doute le mot, et le mandait pour le lui révéler.

A Québec, J. Ingross arriva à temps pour assister aux derniers moments de la vie d'un grand vieillard qui s'éteignait : C'était l'héroïque sire de Vitré.

Quand il partit pour le Canada, en 1807, l'intrépide commandant des *sans quartiers* était un échoué de la vie à outrance.

Il avait quarante ans, trois blessures mal fermées, et, dernières épaves d'une grande fortune, 60,000 livres

dont 20,000 lui avaient été confiées par un sien compagnon de bataille.

Mais c'était un caractère... un caractère breton.

A la suite de on ne sait trop quel événement, il avait tourné court et pris la résolution d'aller, à Québec, refaire sa vie, sa santé et sa fortune. — Trois ans après, il prit la suite d'un riche fabricant dont il épousait en même temps la fille unique.

En 1820, il avait deux enfants, une usine importante et son capital primitif avait décuplé.

En 1842, son inventaire se chiffrait par un actif net de 1,800,000 fr.

C'est alors qu'une de ses blessures s'étant rouverte il avait mandé J. Ingross... Arriverait-il à temps ?

En homme avisé, le sire de Vitré prit les devants ; il réunit, un soir, autour de lui, ses enfants :

— Dans notre maison, leur dit-il, les serments des pères obligent les fils... En 1807, j'ai accepté une mission, non encore remplie, d'un ami mourant.

— Nous la remplirons!... dirent les deux rejetons de cette forte race...

— Je me suis lancé dans l'industrie, continua le père, avec un capital dont le 1/3 appartenait à cet ami ; ses fonds ont fructifié avec les miens et, comme ils ont participé aux mêmes chances de perte, ils doivent participer aux mêmes chances de gain.

Cet ami est mort laissant un fils unique... Mon dernier inventaire constate un actif de 1,800,000 : — il revient 600,000 fr. à cet enfant. Cet enfant est aujourd'hui un homme, je l'ai mandé et je l'attends ; me promettez-vous, quoi qu'il arrive, de lui remettre à son arrivée un bon à vue de 600,000 livres sur la banque d'Angleterre.

— Nous le jurons !

Prenant ensuite un portefeuille placé à ses côtés, le vieillard ajouta : — ici sont enfermés les titres et papiers de famille de cet enfant, ainsi que les bijoux de sa mère, j'y ai joint une déclaration authentique qui

lui permettra de reprendre le nom auquel il a droit... promettez-vous de lui remettre fidèlement le tout...

— Sur l'honneur de nos aïeux, nous le jurons !

Le vieillard ferma les yeux, se recueillit et pria comme si c'eût été, là, le dernier lien qui l'attachât encore à la terre...

J. Ingross n'arriva pas trop tard... mais quand il entra dans la chambre où le sire de Vitré s'éteignait, le noble vieillard était si affaibli qu'il ne pouvait parler. Ses regards brillèrent toutefois quand on lui annonça J. Ingross : un effort énergique le fit se relever sur son séant, la pensée se ralluma et réveilla la vie...

— Je vous attendais, dit-il à Ingross qui, sur un geste, s'assit à côté du lit... écoutez-moi... sans interrompre... j'ai à peine le temps.

Après quelques minutes de confidences à voix si basse que lui seul pouvait entendre, Jean Ingross bondit, soulevé par l'explosion d'un sentiment d'énorme surprise.

— Qui moi ?... noble... 600,000 livres... ma mère ! j'ai une mère... ma mère vit ?

Il se rassit anéanti par cette révélation, le vieillard avait cessé de parler. La pensée d'Ingross faisait des enjambées inouïes pour se retrouver ; puis soudain :

— Et mon père... mon père ? demanda-t-il ?

L'effort que venait de faire le sire de Vitré était le dernier... le râle de l'agonie commença et ces mots clapotèrent sur les lèvres blêmies du vieillard épuisé :

— Assez de sang !... Ce fut fini.

Le surlendemain Ingross, ne sachant trop s'il était bien éveillé, reçut un bon à vue de 600,000 francs, un portefeuille contenant ses papiers de famille, les bijoux de sa mère et la déclaration du sire de Vitré. Quelques jours après il s'embarquait pour Londres.

Ce n'était plus Ingross... Ingross avait cessé d'être.

Rien, ce semble, ne manquait à son bonheur... et pourtant qui l'eût vu se promener, sombre, sur le tillac du vaisseau se fût dit... il y a un ombre sur le bonheur de cet homme.

Il y avait une ombre, en effet : —« avoir été intendant, leur intendant » !—et il sentait s'élever en lui une haine folle, désordonnée contre ces Kergor qui avaient eu pour lui tant de bontés...

Ils m'ont déshonoré par leur domesticité, je les humilierai, moi, d'une autre façon... se disait-il... Retrouvons d'abord ma mère.. après, nous verrons.. si le Duc est trop vieux, reste le comte.

Notre sieur Jean Ingross poussait loin l'indépendance du cœur.

LE TESTAMENT DE.....

Les voyages de Québec à Londres, n'étaient pas, en 1843, ce qu'ils sont devenus depuis : des promenades nautiques; il fallait des mois.

Le plus court était encore de passer par New-York où l'on trouvait un service à jours fixes, *Velocity and security*, de solides transports qui partaient tous les trois mois : — Ces américains, *go ead* ! on exaltait alors cet inimaginable progrès.

Jean Ingross n'eut pas le choix : il prit passage à bord d'un voilier de la Compagnie Simson frères, en partance pour New-York, *Le Prince Henry*.

Le Prince Henry ne fut pas heureux : une bourrasque le jeta à la côte à l'embouchure du Saint-Laurent et n'arriva à destination qu'après le départ du *transport of London*.

Jean Ingross était philosophe ; il en prit son parti et profita de son séjour forcé sur le sol américain pour visiter les curiosités du pays et les grandes villes du littoral ; — seulement il s'attarda tant dans ses excursions qui, de l'une à l'autre, le conduisirent des cataractes du Niagara au Mississipi, qu'il n'arriva à Londres qu'en décembre 1844. Il était devenu flaneur.

A Londres, il encaissa les 600,000 livres de son bon à vue et les plaça en consolidés à un prix avantageux, cela lui donna 28,000 f. de rente : un joli denier.

Et pourtant Jean Ingross n'était pas heureux.. non.

Il était revenu la tête en feu : son cerveau en ébullition était obsédé par ces deux idées fixes.

— Retrouver sa mère.

— Déchiffrer le parchemin de la tour de fer.

Il perdit six mois à la recherche du premier de ces deux buts; après quoi, il s'en déchargea sur un sieur

Bittern qui lui fut signalé comme le plus habile détective officieux des trois royaumes, lequel moyennant 50 livres d'avances et 200 après succès s'engagea à lui rapporter, en six mois, la vie jour par jour de tous les membres de la famille Davy de Penzance... avec indication de toutes les personnes avec lesquelles ils s'étaient, de 1800 à 1840, trouvés en relations. Il pensait, et non sans raison, arriver par là à suppléer aux incomplètes confidences du sire de Vitré.

Notre homme se consacra ensuite à l'étude du rebus latin de la cassette de fer... un pressentiment lui disait qu'il y avait la dessous quelque chose.

Pour ce passionné d'archéologie, *quelque chose*, c'était n'importe quoi de quinze siècles de dates, remontant aux Grecs, aux Romains... voire même aux Kimris.

Ses pressentiments ne l'avait pas trompé : le hasard avait fait tomber sous sa main un document d'une valeur inestimable :... Il ne s'agissait de rien moins, à l'en croire, que de ce que le monde ancien avait produit de plus précieux... d'une mine d'antiques.

Une mine d'antiques ! je laisse à penser l'état d'esprit de notre archéologue à l'invasion de cette idée lorsqu'à travers les lignes mutilées du parchemin de la Tour de fer il entrevit des mots tels que ceux-ci : *thesaur... Domin... Licin... Verrès... statu... aur.. argenti... deorum... Æne... Lysippi... Miro... cacumen Cyclopi Stabiæ proxim...*

Le trésor de Verrès ! des statues de Lysippe et de Miron ! est-ce possible... mon Dieu ! se disait Ingross. *Deorum... Æné*... l'arrêta. — Cela signifiait-il : *Dieu d'airain* ou *d'Enée* ?.. D'Enée, parbleu, le Palladium d'Illion ! ils sont tous ainsi. C'était à en devenir fou.

« *Cacumen Cyclopi Stabiæ proxim...* » pas de difficultés : « *Le pic du Cyclope près de Stabie* ». Le document indiquait ou devait indiquer l'endroit exact où ces merveilles étaient cachées ; — seulement des

points restaient obscurs ; des mots déchiffrés par ci par là ne pouvaient suffire ; il fallait reconstruire, rétablir le texte en entier et le traduire exactement.

Ingross s'adonna sans relâche, ni collaborateurs à cette besogne...

C'était un testament... du commencement de l'Empire Romain, la date en étaient effacée.

Des doutes sur ce point obsédait ses espérances :

Le testament est-il vraiment authentique ? que penser de son contenu ? les richesses qu'il signale existent-elles encore ? quelle probabilité de les découvrir?

Pour ne pas faire un pas de clerc, Ingross se mit à étudier de près le document : — sa substance d'abord, l'époque probable de sa confection ensuite et sa contexture matérielle : c'est-à-dire sa forme.

Sa substance était une sorte de papier qui, à la loupe, semblait avoir été fabriqué avec la tige du papyrus, ce n'était pas du vrai parchemin.

L'encre dont on s'était servi avait jauni, mais on ne pouvait douter au simple aspect que ce ne fut de l'encre ordinaire.

Ingross, qui ne se doutait pas de l'ancienneté de la chimie, fut fort étonné d'apprendre que l'encre faite avec de l'acide tanique et de l'oxide de fer : tannate de fer, que l'on obtient avec du vitriol vert (sulfate de fer) et une infusion de noix de galles, remontait à 1,000 ans au moins avant J.-Ch.

Et quant au papier, il vit, non sans surprise, dans l'histoire de la papéterie, que, dès la même époque, la ville d'Alexandrie était renommée par la fabrication du papier et que ce papier était fait avec la moelle de la tyge de papyrus (*Cupressus papyrus*) coupée par tranches très minces disposées en croix collées et fortement applaties.

C'était parfait quant à la substance.

Après quoi, Ingross rechercha, dans la forme et la rédaction du testament, la preuve de son authenticité.

Sur ce il étudia bravement le titre des testaments dans le *Digeste* et ses commentateurs.

L'époque pour lui probable de la confection du testament fut une époque de transformations.

A partir de Cicéron (710) l'ancien droit de fer des Quirites avait cédé devant le progrès des idées ; il se dissolvait ou se polissait au contact des droits de l'humanité et de l'équité prétorienne : c'était la lutte de l'écueil contre le flot, de la barbarie du passé contre la civilisation ; l'écueil entamé s'effritait : décadence des mœurs, mépris des anciennes institutions ; une vraie débacle pour les Catons, une aurore pour les opprimés : les noms conservés, le fond corrompu, la loi des douze tables tournée régnait et ne gouvernait plus.

La forme primitive des testaments avait subi de profondes modiffcations.

Le droit de tester, *jus testamenti*, qui était jadis le privilége souverain du citoyen, avait fini par être concédé aux affranchis : quelle déchéance !

Aux premiers temps de Rome, le testament était l'acte le plus solennel et le plus romain : il avait force de loi : *uti legassit, ita lex esto.* » Aussi ne pouvait-il être fait, comme une loi, qu'en avertissant le peuple et en l'y associant (*in collatis comiciis*) dans les comices où il était, à cet effet, convoqué deux fois par an.

C'était gênant : car on ne pouvait pas toujours, quelque bonne volonté qu'on y mît, attendre les comices pour mourir avec son testament fait ; on recourut à un détour : au détour d'une vente fictive de l'hérédité, suivant les formes solennelles de la *mancipation* qui venait encore de la loi des douze tables.

Le testateur réunissait cinq citoyens romains, représentant les cinq classes du peuple, un porte balance, *libripens*, pour peser le prix et offrait, devant eux, à celui qu'il voulait pour héritier, de lui vendre en bloc, non son hérédité, car elle n'était pas ouverte, mais sa

familia ; c'est-à-dire l'universalité de ses biens et de ses droits ; l'acheteur offrait un prix fictif représenté par un lingot d'airain avec lequel il choquait la balance en disant : « *Ta famille, tes biens, tes droits dont je te laisse la tutelle et la possesion, sont par moi achetés par cette livre d'airain, pour m'être livrés à ta mort.*

Le testateur acceptait et l'acheteur était définitivement son héritier; la vente était irrévocable.

Définitivement : là était le vice de cet ingénieux détour ; on tenta de le corriger par un autre expédient : l'histoire du droit romain se passe à trouver des biais.

On joua la comédie de la *mancipation* ; les juristes se relâchaient ; le *libripens, l'emptor familiæ* et les témoins, ne furent plus que des figurants ; le véritable héritier fut institué au moyen de l'inscription de son nom sur une tablette que le testateur remettait au fictif acheteur de *sa familia* en lui disant : *qu'il en soit comme il est écrit sur cette tablette : ainsi je donne, ainsi je lègue, ainsi je teste, ainsi vous, Romains, tenez mon testament.*

C'était là le testament dit de *droit civil*, le testament *écrit* qui fit son apparition peu avant Cicéron.

Par un autre détour, les préteurs et l'usage introduisirent, quelque temps après, un autre mode de tester : ce fut ce qu'on appela la *bonorum possessio* par laquelle on investissait son héritier, non pas de la propriété qui restait régie par les formes anciennes, mais de la simple possession de tous ses biens pour après soi : la possession, n'étant qu'un fait, était régie par le droit des gens, seulement il conduisait avec le temps, par l'usucapion, à la propriété quiritaire.

Aucune mancipation, aucun symbolisme extérieur, n'était ici nécessaire : il suffisait d'écrire cette disposition de ses biens en présence de sept témoins pubères qui apposaient au bas leurs cachets et leurs signatures ; ce testament devait seulement mentionner qu'il était fait d'un seul contexte « *uno-contextu* » c'est-à-dire « sans divertir à d'autres actes. »

Ce *uno contextu*, ces cachets et ces signatures étaient significatives.

Ingross pensait, non sans logique, que si le document qu'il avait trouvé remplissait, en la forme et au fond, les conditions juridiques de l'une des trois époques indiquées, il y aurait là une preuve à la fois de sa date et de son authenticité.

Le testateur s'était très exactement conformé aux règles du testament de droit civil en usage sous Auguste. Le testament était authentique.

Ce qu'il contenait de particulièrement important, ce n'était pas l'institution d'héritier, chose vulgaire et sans intérêt ici, c'était le passage suivant de l'énumération des biens dont le testateur disposait ainsi :

« Quant à ma villa du Vésuve à 16 stades de Stabie et 26 de Pompeï, elle renferme, dans les grottes qui en dépendent, le trésor de mon ancien maître Verrès, composé de statues d'or, d'argent et d'airain de Lysippe et de Miron, et d'une multitude d'objets rares plus précieux par le travail que par la matière.

Ces grottes ont deux issues : l'une dans la citerne de ma villa que j'ai incendiée pour la soustraire à toutes recherches, l'autre au fond de la gorge, au dessous du pic du Cyclope, que dore, le premier, l'aurore du premier jour d'Auguste ; — l'ombre à midi, lèche l'entrée.

La route à suivre est tracée sur mes tablettes d'ivoire.

Ainsi je teste, ainsi je donne, ainsi je lègue l'entière possession de mes biens par ce testament, écrit d'un seul conteste, en présence des sept témoins pubères et citoyens romains, qui ont signé avec moi... Cœpola... »

C'était le testament de Cœpola !

La traduction de ce document souleva une tempête.

Le trésor de Verrès ! Peut-on se faire une idée de la fascination de ces quatre mots sur l'imagination d'un archéologue.

. Le trésor de Verrès ! cela luisait dans ses nuits sans sommeil d'un éclat mille fois supérieur à celui des trois mots du festin de Balthazar.

Ingross était bien malheureux.

Que le testament soit authentique, se disait-il, cela est certain ; que Cœpola ait caché, dans une grotte au-dessous du pic du Cyclope, le trésor de Verrès, pas de doute, mais l'important est de savoir s'il s'y trouve encore intact.

Cette région a été si bouleversée !.. que sont devenues Stabie, Pompeï, Herculanum, Oplonte, Retine ? disparues, englouties ! comment la grotte de Verrès aurait-elle échappé aux cataclismes ? Engloutie aussi !.. Perdus les trésors quelle renfermait ! Fondues ces statues sans prix, écrasées sous les voûtes brisées ces coupes d'onix et d'or pour la possession desquelles Antoine et Octave auraient recommencé Pharsale et Actium ! A quoi, bon Dieu ! servent les volcans et la lave en fusion et les tremblements de terre ?

La dessus, Mons Ingross se mit à étudier l'histoire volcanographique de cette contrée : qui sait, se disait-il, si sous les voûtes disloquées il n'en reste pas quelque chose ? On a vu de plus grands miracles, le hasard est si grand.

Deux énormes éruptions avaient plus que toutes les autres secoué ce coin de la terre d'Encelade. Celle dont Pline le jeune nous a conservé le souvenir et où son oncle trouva la mort en 79 de J.-Ch., et celle de 1631.

La première le préoccupa peu, elle s'était dépensée à l'extérieur ; Herculanum et Pompeï, coulée en terre, en firent les frais, et voilà tout.

La seconde le préoccupa davantage. Le cataclisme, cette fois, avait été intérieur : non seulement le port de Jules fut comblé, le temple de Sérapis et le village de Trépignole engloutis, mais une montagne d'une lieue, *monte Nuovo*, poussa de terre en une nuit, comme un champignon, à la place du lac Lucrin repoussé plus loin. Cet énorme cataclisme laissait peu d'espoir.

Ingross était bien malheureux !

PAULE A KERGOR.

La sirène Amoitis ne l'était pas moins.

Quel élégant chapitre s'ouvrirait, ici, pour un de ces galants vivisecteurs du cœur humain qui savent si discrètement fouiller au fond des âmes et si bien forcer leurs plus intimes sanctuaires, qu'ils ne laissent aucun refuge aux plus pudiques détresses.

Comme ces féroces détectives seraient heureux et quelle aubaine d'avoir à perquisitionner dans les désespérances de la pauvre délaissée, de vous décrire ses rêveries baignées de larmes et de vous dresser le procès-verbal de ses plaintes et de ses projets de se réfugier, à Naples, auprès de la duchesse de Spolétodi-Alatri sa grand'tante maternelle.

A Naples! — Et vous voyez, du coup, comme tout s'ajusterait sans efforts pour amener, sous le ciel riant de la patrie des Mandolines, une réédition de la scène du balcon de Juliette et de Roméo.

Notre prose est trop massive pour de telles audaces.

Tout au plus oserions-nous, sur les traces fleuries du cygne de Cambrai, vous dire que si Calypso ne pouvait se consoler du départ d'Ulysse, la belle Paule de Vitré le pouvait encore moins de celui de son Fergus; d'abord parce qu'elle n'avait pas, pour se distraire, une île enchantée, peuplée de nymphes folâtres et quelle avait, près d'elle, la chère dame de Candal, séche, rèche, revêche et plus pimbêche que jamais depuis la fameuse conversation criminelle que savez.

Elle était aux anges, la chère dame, et dépensait, à cribler le cœur de la pauvre endolorie, plus de coups d'épingles que les guêpes d'Alphonse Karr ne décochaient alors de coups d'aiguillons aux ministres de Louis Philippe.

Quant à consentir à une alliance avec Kergor, jamais : c'était une Kergorek.

Pauvre Amoïtis, comme elle devait souffrir !

Pour toucher au calice d'un lys, l'aile des papillons est à peine assez légère; l'âme fraîche éclose d'une vierge est plus délicate encore. La poésie pourrait seule, l'effleurer sans froisser ses pudiques fraîcheurs, c'est pourquoi.

« Je veux la faire aimer, puisqu'on la martyrise;
Je vous tairai pourtant l'histoire de son cœur :
De si près qu'on la voie et si bien qu'on la dise,
Elle est d'un gris perlé qui n'a pas de couleur.

« Comme une source d'eau sous des branches de saule,
Se pliant dans de l'ombre ainsi qu'en un linceul,
Close dans son amour, la jeune et belle Paule
Voyait couler ses jours dans son cœur toujours seul. .

« N'avez-vous jamais vu dans votre fantaisie
Passer l'image d'Ève au seuil de votre cœur,
Réflétant sa beauté dans une onde choisie,
Avec des airs charmants d'adorable langueur ?

« Vous l'avez devant vous, c'est Paule dans ses rêves,
Mais d'un vide plus grand, plus accablée encor :
Elle demande aux flots, elle demande aux grèves
Son paradis perdu sous les chênes d'Armor. »

Aux barreaux de sa vie ensanglantant son aile,
Elle voulait s'enfuir où son cœur s'envolait ;
Bien loin, bien loin... là-bas... où ? mais le savait-elle ?
A songer à l'absent son âme s'en allait.

Elle y songeait le jour quand, lasse d'ainsi vivre,
Au reflet de la page où son beau front pâlit,
Comme un cygne sur l'eau, la tête sur un livre,
Elle lit, ou du moins on croirait qu'elle lit.

Elle y songeait encor, quand, le soir, inclinée
Devant son crucifix, elle disait : « Mon Dieu !
« Pourquoi donc suis-je belle et pourquoi suis-je née ?
« Je voudrais m'envoler vers lui dans le ciel bleu. »

Elle y songeait enfin dans la nuit solitaire,
Quand l'angoisse éclatant dans son front sans sommeil,
Une voix lui disait : « Fuis loin de cette terre,
« Au pays des amours, des fleurs et du soleil ! »

Le ciel eut enfin pitié d'elle : A la suite d'une pleurésie, Mme de Candal rendit sa belle âme à Dieu, onze mois après le départ de Fergus; et M. de Candal, alors, confia Paule à l'évêque de Saint-Brieuc, son unique tuteur naturel.

Le saint prélat n'était pas un Kergorek; aussi, quand sa charmante pupille lui ouvrit son cœur, l'idée d'une alliance qui reconcilierait Kerkorek et Kergor lui vint tout naturellement et tout spontanément à l'esprit.

C'était pour Paule le troisième ciel qui se relevait de son terrible écroulement.

— Et s'il le faut, mon enfant, ajoutait-t-il, nous irons...

— A Naples, mon oncle ?

— Où vous voudrez, ma nièce.

— Monseigneur, vous êtes adorable !

Le fait est que s'il eût tenu le prince charmant, Monseigneur vous l'eût, *illico*, enchaîné aux pieds de la sirène par une petite bénédiction nuptiale qui, sous le rapport de la solidité, eût largement valu un pédoncule de corail. Mais le prince charmant était à Naples en train de mener à grandes guides une vie quelque peu endiablée.

FERGUS A NAPLES.

Comme tous les étrangers de distinction, Fergus était, à Naples, descendu à l'Hôtel de la Victoire, alors tenu par le célèbre Martin Zir, immortalisé par Alex. Dumas I.

Fergus parlait l'italien comme un Toscan, et se présentait comme un grand seigneur : Martin Zir le jugea tel et s'inclina jusqu'à terre.

Une nuit blanche dans le bleu des étoiles n'est pas précisément faite pour reposer ; en tombant du ciel notre héros tombait de sommeil.

Dès qu'il se trouva seul dans son appartement, il dit à Passio qui, invisible, l'avait suivi jusque-là.

— Ton invisibilité peut me nuire, que veux-tu que les gens pensent à me voir causer avec ton invisibilité.

— Qu'à cela ne tienne, répondit l'autre, me voulez-vous sous forme visible de médecin, de secrétaire ou valet de chambre.

— Secrétaire.

— Voilà ! et Passio se produisit sous le costume, l'attitude et le ton voulu, del signor *Don Paës di Paccio*, secrétaire intime de son Excellence le contesino Fergus de Kergor.

— Parfait : et maintenant allons nous coucher.

Rêva-t-il du Maelstrom, de Vulcain, de Bulbul ou de Paule ? le savoir n'est pas nécessaire.

Naples : le magique Panorama de sa rade ; son littoral de villas, de palais, de nids de fleurs et de verdure qui s'arrondit comme un collier de perles et d'émeraude sur la mer odorante de Virgile ; ses monuments, ses antiquités qui sont des pages d'histoire, depuis Baïa jusqu'à Pompéï, depuis les champs Phlé-

gréens jusqu'au lac Lucrin, y compris le Vésuve, Fergus consacra plus d'un mois à les visiter : il voulait tout voir et il vit tout : Don Paës di Paccio fut le plus instructif des cicerone.

Quant aux usages et aux incidents de la vie Napolitaine ; les journaux l'eurent tôt mis au courant, c'était la spécialité de la *Revue Parthénopéenne*, il s'y abonna.

Un mois ne s'était pas écoulé que tout Naples connaissait l'équipage et les chevaux du comte Fergus : ç'avait été jusque là son seul luxe : nul ne dirigeait mieux la fougue emportée des quatre pur sang de son tilbury rouge et noir écussonné à ses armes ; et la livrée de son nègre faisait l'admiration du populaire.

La jeunesse dorée admirait la grâce avec laquelle le comte français assouplissait la violence de Fingal, superbe étalon qu'il avait acheté au prix de 4.000 *lires*, et plus d'une signorina, en le voyant passer sous son balcon, se demandait ce que se demandent les jeunes filles à la vue du prince charmant de leurs rêves... C'était en vérité un élégant cavalier... un type accompli de l'élégance patricienne ; aussi fut-il rapidement agréé dans le grand courant fashionable de cette ville d'ostentation et de plaisirs.

Ses goûts, son nom, sa personne, tout en lui était aristocratique : il voulait mener grand train ; il fallut tout mettre à l'unisson.

Naples est une ville d'entraînement, une Sybaris ; Fergus résolut de s'y établir... ducalement.

Un palais était à vendre, un de ces vieux palais, marbre et or : escalier monumental, vestibule à colonnes, salons princiers, jardins immenses étendant leurs ombrages jusqu'aux marches de porphyre qui entrent dans la mer avec des gondoles pour les promenades de nuit.

Fergus l'acheta 200,000 *lires*, sa restauration et

son ameublement en exigèrent 50.000 : et on ne parla bientôt plus, d'un bout de la ville à l'autre, que du faste et de la richesse du jeune seigneur français.

Quel est son âge ? Les vieilles coquettes lui donnaient 30 ans, les jeunes 22. — Sa famille ? le consul français, consulté, se borna à dire : grand nom ! grande race ! fortune convenable : un petit mystère : c'était charmant, cela intriguait.

Fortune convenable n'a jamais signifié, richissime ni millionnaire, et alors ? ce garçon-là est en train de se ruiner... voilà.

Il était arrivé à Naples avec une lettre de crédit de 25.000 *lires*; qu'était cela ?

Aucun banquier n'ayant depuis reçu des fonds au nom du comte Fergus, aucune lettre de crédit, permettant un tel train, ne leur ayant été présenté, le monde de la finance se demandait comment, en fin de compte, il ferait face à tout.

Il y avait des sceptiques ou des jaloux qui souriaient d'une façon singulière.

Fergus laissait dire et sourire ; il avait pris six mois pour payez son prix, et ses fournisseurs... C'est là qu'on l'attendait...

La chose la plus singulière qu'il eût fait exécuter dans son palais, on ne se l'expliquait pas, c'était un caveau... en pierres d'une épaisseur colossale, avec porte en fer à secret et un escalier conduisant dans sa chambre à coucher.

Pourquoi ce caveau ? que voulait-il y enfermer ? des valeurs ? des pierreries ?... On pouvait d'avance prédire que les voleurs y useraient leurs pinces et leurs crochets.

Le jour où ce palais remis à neuf lui fut livré, notre héros descendit dans ce caveau, avec Don Paës di Paccio.

— Eh bien... c'est après demain l'échéance... lui dit-il.

— Vous serez prêt.
— Je ne suis pas sans appréhension...
— Fortifiez votre volonté.
— Quelle humiliation si...
— Il faut vouloir puissamment.
— Ce n'est pas cela qui me manque.
— Que vous faut-il ?
— 100,000 écus...
— L'or monnayé... que vous avez vu, éparpillé, autour du trésor de la chèvre suffira de reste...
— Il me semble que je suis dans un rêve noir...
— Désirez le tout empilé sur ces rayons, sans cela le temps manquerait pour le compter.

Fergus prit alors le scarabée à deux mains et, le posant sur son front, prononça avec toute la puissance de volonté dont il était capable : — à l'instant, je veux, là, tout empilé sur ces rayons l'or et l'argent monnayé que j'ai vu dans la crypte de la chèvre d'or...

Explique qui voudra ce qui suivit ; nous comprenons les incrédules...

Il n'avait pas achevé que le caveau fut soudain envahi par une brume suintant de toute part. Cette brume se mit à vibrer, à vibrer... puis à tourbillonner... tourbillonner... furieusement, frénétiquement en se condensant et à mesure qu'elle se condensait, ses vibrations devenaient luisantes et métalliques... on eût dit un cyclone de molécules d'or, à l'état naissant.

Stupéfait... haletant, Fergus considérait le phénomène avec des yeux dont nul n'aurait pu rendre l'étrange expression.... C'étaient des regards de voyants et d'hallucinés... Don Paës souriait légèrement railleur...

Quand la brume et le bruit se furent dissipés... Il ne fut pas peu charmé de voir alignées devant lui... des piles d'or... et puis encore des piles d'or.

C'était si énorme qu'il en croyait à peine ses yeux

— La vraie pierre philosophale ! — affirma Paz.

Ce n'était ni un rêve, ni une illusion. Il y en avait pour près de 500,000 francs, seulement c'étaient des pièces d'or françaises dont les plus récentes étaient au millésime de 1825... la plus grande quantité datait de Charlemagne et des Valois, jusqu'à Louis XV.

Voilà qui était véritablement ennuyeux...

Que ne dirait-on pas et que ne penserait-on pas, d'un payement fait en pareille monnaie ?... des pièces d'or qui n'ont plus cours que dans les cabinets de médailles! —Ne l'accuserait-on pas d'avoir, en France, dévalisé la collection de l'Hôtel des Monnaies.

Comment faire ?

Paccio suggéra l'idée de recourir à l'obligeance payée de changeurs qui, du moment où ils y trouveraient leur compte, ne demanderaient rien de plus. C'était un sacrifice à faire... Fergus n'hésita pas.

Trois honnêtes fils d'Israël, après avoir passé la journée du lendemain à vérifier le titre et le poids des pièces, les échangèrent lestement contre des pièces modernes dont le titre de fin était loin de valoir le titre des autres. Ils les échangèrent sans retour, poids pour poids et firent... sonner la rondeur de cette opération... C'étaient simplement par pure obligeance qu'ils consentaient à ce troc... que gagnaient-ils ?... rien... presque rien.... que la différence du titre, soit environ 50,000 francs chacun et, en plus, le bénéfice à réaliser sur la rareté des pièces anciennes... un joli denier; ils n'en soufflèrent mot, et pour cause.

Au jour dit, notre jeune comte paya.

Il paya en or, et cela fit jaser : on se demanda d'où lui était venu un pareil trésor et surtout par quels intermédiaires une pareille somme était entrée chez lui : il y avait, là, de quoi dérouter les gens de finances et surtout ceux de la grosse usure qui se piquaient de ne rien ignorer des grands mouvements de fonds sur leur place, et qui, à l'affût des prodigues, et en arrêt

sur celui là, étaient intrigués de savoir comment un demi million avait pu, à leur insu, s'introduire dans la ville et quel était l'heureux confrère dont il leur fallait envier le bonheur.

Les changeurs avaient opéré de nuit et n'avaient rien dit ; ils avaient fait une bonne affaire, mais ils n'était pas très rassurés... ils avaient été vus. On ne peut pas avoir tous les bonheurs.

Ils avaient été vus par un certain Antonio Quilichi... moitié lazarone, moitié espion et plus des trois quarts bandit.

Cela leur donna des inquiétudes, — lesquelles engendrèrent des regrets qui firent naître des soupçons, enfin des scrupules, qu'ils se promirent bien de compter, en frais de risques, à leur prochaine opération... En banque les scrupules valent gros

. . . .

C'est à partir de ce moment que Fergus se lanca... L'aristocratie lui ouvrit ses bras et la Haute Banque ses caisses ; la Bourgeoisie admira son luxe, les pauvres sa générosité... les Lazzaroni le prirent en faveur... il était le lion de Naples.

Grâce au patronage de la Duchesse de Coriolano qui consentit a faire les honneurs de ses salons, il donna des fêtes dont on parla à la cour et des dîners qu'on rechercha à la ville.

La Duchesse avait de nombreuses nièces à caser et cela explique : — mais Fergus avait d'autre vues .. Le jour au club des *nobili*, — et le soir dans les coulisses des théâtres, Il ne s'amusa qu'à la surface :— Mimosa l'enchanta sans le captiver et le jeu l'entraîna sans le charmer.

Il y avait un vide dans son âme, un vide que rien ne pouvait combler ; à travers lequel de temps à autre passait un image que rien ne pouvait éclipser.

On ne doit pas s'attendre, ici, à ce que nous racontions par le menu la vie un peu endiablée de notre

héros pendant cette période décousue ; il nous suffira de dire comment il fit la connaissance du chevalier de Furcy, « Fixé, très fixé », à Naples depuis un an ou deux, et qui, dans le monde scientifique, faisait autant parler de lui que Fergus dans le monde de la fashion.

Il y a, dans toute grande ville, au moins un événement, petit ou grand, qui vient, chaque jour, défrayer la curiosité publique : — L'avant-veille du jour où Fergus devait payer son palais, il y en avait deux.

L'un plongea la bourgeoisie dans la terreur.

L'autre la fit pouffer de rire.

Le premier fut la nouvelle à sensation d'un double vol commis avec des circonstances inusitées d'adresse et d'audace et par les mêmes procédés d'effraction ; — on avait dévalisé la Banque d'État, — et pillé la collection d'objets d'or anciens et de monnaies du comte Fontana.

Quelle bande organisée ces deux vols ne supposaient-ils pas ? La police informait et soupçonnait véhémentement Antonio Quilichi ; — les procédés employés indiquaient le faire des voleurs de Londres et Quilichi arrivait de Londres où il avait manqué être pendu. — Les capitalistes tremblaient pour leurs caisses ; et l'on parlait de la résurrection de la Camorre et de Fra Diavolo... ce n'était pas rassurant.

Le second de ces événements était une polémique qui s'était engagée entre un membre de l'Institut napolitain et le chevalier Furcy, que l'on disait s'être établi au pied du Vésuve en vue d'y découvrir la loi des éruptions : d'aucuns prétendaient même que les immenses fouilles qu'il y faisait pratiquer avaient pour but de retrouver les traces d'Énée dans sa descente aux enfers : — des railleurs.

Quoiqu'il en soit, voici la lettre singulière, mais sans contredit mordante qui vint faire diversion aux idées lugubres qu'avait fait naître le vol du 28 mars 1847,

et que publia le Chevalier, en réponse à un article que son adversaire lui avait décoché dans la *Revue du Progrès*.

LA CHIMIE DES IDÉES. — LA FORGE DE VULCAIN.

(Pari de 50,000 lires.)

M. le Directeur, votre correspondant a trouvé un excellent moyen de me faire passer pour un sot, ça été de me gratifier de ses idées : il peut croire à l'âme des bêtes, il ne me convaincra jamais de leur esprit.

J'ai dit, non point qu'il y avait une chimie des idées, mais que, de même que la combinaison des corps était régie par des lois, il se pouvait que des lois présidassent à l'association des idées et que la découverte de ces lois devait être l'objet de la psychologie.

J'ai ajouté (simple vue analogique), qu'il y avait des idées *composées* et des idées *simples*. Que sont les idées innées de Platon, les catégories d'Aristote, les axiomes ? sinon des *idées simples* ; quelques unes ne jouent-elles pas le rôle de *Base* dans nos raisonnements, *Bases* ou *Principes*.

D'autres, telles que celles que distille la bienveillance de mon adversaire, ne représentent-elles pas des *acides*, d'autres des *oxacides* par leur fadeur.

Il a bien essayé, par la combinaison de ses idées *bases* et de ses idées *caustiques*, de former un *sel*, le *sel attique*, mais son précipité n'est qu'un sous sel d'un neutre déplorable et s'il a repoussé la chimie des idées, c'est que son laboratoire intellectuel ne s'y prête pas.

Quant à ma théorie des *atomes tourbillons*, je n'accepte votre athénien de Thèbes, ni comme juge, ni comme dilettante ; il ne suffit pas d'avoir de grandes oreilles pour avoir de l'entendement et d'être l'Homère du galimatias pour équivaloir Aristote.

En ce qui concerne *mes fouilles*, si le sort d'Empédocle, dont me menace mon railleur, m'attend ; ce ne sera pas toujours pour avoir suivi la même voie : quoiqu'il en soit je n'en ferai pas plus longtemps un mystère : je ne cherche « ni *l'entrée de l'Averne* », ni « les *sources du Styx* », ni « *l'antre de la Sibylle*, mais la *forge des Cyclopes*, et je

parie 50,000 lires, à quiconque veut tenir le pari, qu'avant 10 mois j'aurai le pied sur *l'enclume de Vulcain* : à bon entendeur, salut.

La forge de Vulcain ! Les savants s'en tinrent les côtes ; du Vésuve à l'Etna , ce fut un rire scientifico-homérique.

Les journaux du lendemain publièrent la lettre suivante adressée à M. le chevalier de Furcy.

Monsieur le Chevalier, je n'ai pas l'honneur de vous connaître, mais je connais vos idées, l'avenir est à vos théories; je me joints à vous, et je parie 50,000 l. à vos adversaires, que vous avez raison; je viens de déposer cette somme avec cette affectation entre les mains de votre notaire...... Agréez.....

COMTE FERGUS DE KERGOR.

—Allons, bon !... Les deux font la paire ! se dit-on... et la péninsule fut prise d'un accès de gaîté folle.

C'est ainsi que commença la liaison de Fergus avec le chevalier Furcy. Ce dernier touché et flatté accourut, plus ébouriffé que jamais, auprès de son jeune compatriote,il le serra dans ses bras avec une expressive effusion :

C'est beau comme l'antique ! Ce que vous avez fait là... lui dit-il... Fixé, très-fixé !

L'excellent Chevalier ne se posséda plus lorsqu'il apprit que son jeune ami était l'élève de son camarade P. Oggers.

L'ALCHIMIE MODERNE.

I

Le surlendemain du jour ou le comte Fergus était parti de Kergor, M. Oggers faisait ses malles. Parti l'élève, inutile le professeur, disait-il...

— Mauvaise raison, répliquait le Duc... qu'est-ce que cela signifie, plus d'élève ?

— Mais...

— Mon fils sera de retour dans 6 ou 8 mois... C'est un congé... faites en vos vacances, à son retour vous reprendrez vos leçons.

— Mais...

— Pas de mais... vous ferez de la science en attendant ; cela m'intéresse et me distraira... d'ailleurs j'ai donné des ordres, mon cher ingénieur, et vous êtes mon prisonnier...

— M. le Duc a raison... ajoutait le Docteur Bermon... où serez-vous mieux pour vos recherches ?... Vous ne pouvez pas partir sans expérimenter les puissants appareils que vous attendez.

Le cher ingénieur céda.

Suivant le conseil d'Arago, il avait abandonné sa chimère de « *la consolidation des fluides* » pour se lancer dans le domaine inexploré de la chimie organique. — Mais là, quelles ténèbres ! quelles immensités ! tout à créer... pas de routes, pas de guides ; le hasard...

La chimie organique n'avait pas encore reçu, en 1847, l'essor qu'allait, dix ans plus tard, lui donner Berthelot. Elle n'avait alors conquis ni les méthodes ni les théories qui lui ont assuré sa place scientifique.

On lui contestait même son domaine légitime en l'accusant de vouloir se tailler une façon de subreptice principauté, aux dépens de la chimie et de la biologie.

On avait tort : la chimie organique ne peut se confondre ni avec l'une ni avec l'autre ; si elle confine leur territoire, elle s'en distingue par son but et son objet, tout en empruntant, il est vrai, quelque chose à l'une et à l'autre : on n'est pas si voisin pour rien.

Le domaine de la chimie organique avait été, dans le principe, trop étendu, tant sous le rapport des matériaux, que sous celui des études.

Ainsi, dans le cadre des études, on faisait entrer les recherches non-seulement sur les *alcools*, les *éthers* etc., qui sont d'ordre chimique, mais encore celles sur le *sang*, les *sécrétions*, la *nutrition*, qui sont d'ordre biologique... C'était un excès.

On avait ensuite confondu, dans la classe des composés *organiques*, des substances qui juraient d'aller ensemble : le sang, la sève, la lymphe, les tissus... constituant de simples mélanges sans stabilité et dépendant du *mouvement vital*, et, d'autre part : l'albumine, les acides organiques, les alcools, les sucres, composés très stables, indépendants de la vie et relevant seuls, par suite, de la chimie... C'était là plus qu'un excès, c'était une erreur.

On l'a compris : Aussi a-t-on depuis distingué entre l'état de *vie* et l'état de *mort*, entre les *forces chimiques* et les *forces vitales*, entre les substances *organisées* constituées par celles-ci et les substances *organiques* régies par celles-là ; en attribuant ces dernières seules au domaine de la chimie, dont la chimie organique n'est et ne doit être qu'une jeune branche.

Mais en 1847 cette distinction n'était pas consacrée et, dans l'orgueil de leur territoire illimité, les chimistes, ne voyant pas de bornes à l'empire du creuset, ne doutaient de rien et s'attendaient à tout... et comme on espérait avec ardeur, on expérimentait avec audace.

Et, en vérité, on avait sujet d'espérer. — Quand on considérait le petit nombre des éléments organiques (quatre) et les moyens d'action et de réaction de la nature (chaleur, lumière, électricité, forces chimiques) qui étaient à la disposition de l'homme, on ne pouvait, en effet, s'empêcher de... rêver et de viser haut.

Cela stimulait : il y aurait profits et gloire.

Le problème était séduisant : conquérir le secret de la puissance créatrice... lever le voile de la grande Isis.

Le but était splendide, mais si haut !.. et que d'obstacles ! Le tout était qu'il ne fût pas au-dessus des forces humaines.

Grand débat : de quoi s'agissait-il ?

De décomposer les matières organiques, d'isoler leurs éléments : en un mot de les analyser.

Là n'était pas l'insurmontable.

L'important était, après avoir décomposé, de reconstruire : C'était la *synthèse* qui était le point culminant; ici on se divisait.

— Pourquoi pas ? disaient les uns.

— L'arche sainte !... disaient les autres.

Le fait est que sur ce point la science était en défaut.

« La force vitale, écrivait alors le savant Gerhard, à son ami Oggers, en 1846, opère seule par synthèse ; seule elle peut reconstruire l'édifice abattu par les forces chimiques.

C'était une opinion reçue, Berzelius avait prophétisé ceci :

« Quand même on parviendrait à reproduire avec des corps inorganiques des substances analogues aux corps organiques, cette imitation serait trop restreinte pour faire espérer de reproduire des corps organiques par voie de synthèse. »

M. Wœlher avait pourtant, dès 1828, reproduit artificiellement l'*urée*... un hasard heureux !

Mais reproduire un *hydro-carbure* de toute pièce !... allons donc... cela allait de pair avec la quadrature du cercle, le mouvement perpétuel, la pierre philosophale... chimère et folie...

Et pourtant, qu'est-ce qu'un hydro-carbure ?.... l'union de quelques atomes d'hydrogène avec quelques atomes de carbone, tel que l'huile, l'éther, l'alcool... cela paraissait simple... facile, l'enfance de l'art... eh bien, non.

Les oseurs comme Paul Oggers protestaient contre cette prétention de borner à *l'analyse*, l'œuvre de la chimie... et, sans se décourager, allaient de l'avant.

Il y avait plusieurs questions préalables, et le problème était complexe.

Quatre corps simples, l'oxigène, l'hydrogène, l'azote et le carbone, composent seuls toutes les matières organiques.

Leurs combinaisons donnent tantôt des matières *solides* (le sucre, l'amidon, les résines), tantôt *liquides* (l'alcool, les éthers, les essences, etc.) tantôt *gazeuses* le gaz d'éclairage, par exemple.

— D'où peut provenir, se demandait-on, la variété de ces produits si divers pour si peu d'éléments ?

Réponse unanime : des mille diverses proportions suivant lesquelles ces éléments se combinent.

Mais alors, d'où provient la différence des propriétés qui caractérisent les substances *isomères* et *disomères* comme la gomme et le sucre, qui sont composés des mêmes éléments en proportion exactement identique ?

— Des différences, avait-on dit, dans le groupement intérieur de leurs éléments.

— Comment ? — si l'atome de carbone est à droite, ce sera du sucre et s'il est à gauche, de la gomme ?

— Un changement dans l'ordre des mots, change bien le sens d'une phrase, répliquait-on, sans trop savoir.

— Comparaison n'est pas raison... le sucre n'est pas une phrase.

— Le fait est qu'on ne savait rien de certain sur ces profondeurs; on était dans l'obscur; on s'y guidait avec des hypothèses et des analogies.

Il y avait d'autres inconnues.

Les philosophes étaient intervenus aux débats et avaient posé la question de savoir jusqu'où pouvait aller, sur ce point, le pouvoir scientifique de l'homme... et à *priori* quelques uns avaient décrété... que la synthèse organique était la borne infranchissable... Il eût été plus sage d'attendre; on était à la veille d'un démenti.

Deux audacieux venaient alors, sans se connaitre, d'entrer dans la voie sacrée : l'un à Kergor, c'était notre P. Oggers, l'autre à Paris... c'était le jeune Berthelot.

Leurs travaux allaient changer la face des choses; à l'insu l'un de l'autre, ils ont accompli la même œuvre.

Comme le philosophe grec qui marchait pour prouver le mouvement, ils ont l'un et l'autre réalisé de puissantes synthèses organiques et ont ainsi démontré que ce n'était pas, là, le *nec plus ultrà* de la puissance humaine.

Aussi comme les termes du débat ont changé !

On ne soutient plus que la force vitale opère seule par voie de *synthèse*. On ne dit plus que l'homme est impuissant à reproduire; on se borne à discuter le point de savoir jusqu'où il pourra aller dans cette voie...

Ce n'est plus son pouvoir qui est en discussion, c'est son étendue.

P. Oggers avait de beaucoup précédé Berthelot : mais leurs découvertes furent si bien les mêmes que dire les travaux de l'un, c'est raconter ceux de l'autre.

La seule différence est que, pour avoir été arrêté dans ses recherches par certains événements que nous aurons peut-être à raconter, Oggers, resta dans l'om-

bre et que son rival heureux a pris son rang et rayonne seul.

II

Une des premières synthèses que réalisèrent nos deux chimistes, fut celle de l'acide formique : composé de carbone, d'hydrogène et d'oxigène , cet acide peut être considéré comme résultant de l'union de l'eau (H^2O) avec de l'oxide de carbone (C. O.). Ce fut en effet, en unissant ces deux composés par le moyen de la potasse qu'ils réussirent à le former de toute pièce.

Cette première synthèse les conduisit à celle des hydro-carbures ; et, de ces composés binaires, ils s'élevèrent à la synthèse des composés ternaires.

Une des plus importantes fut celle de *l'alcool*, que P. Oggers obtint par deux méthodes différentes, la première, avec le gaz oléfiant, l'autre sera plus loin indiquée.

La synthèse de l'alcool était une précieuse station. En combinant l'alcool avec certains acides, notre chimiste produisit les *Éthers* qui forment les principes odorants des fruits, ainsi que les essences de la moutarde et de l'ail.

Unis à l'ammoniaque, les alcools donnèrent des *alcalis artificiels*, qui ont depuis fait entrevoir la possibilité de reproduire la morphine, la quinine, la nicotine, la strychnine, etc.

Soumis ensuite à l'action de l'oxigène, les *alcools* ont formé les produits que Berthelot a nommés : *Aldéhydes* et qui composent une foule d'essences et de principes odorants ; en augmentant la dose de l'oxigène, on arrivait à l'acide de beurre, de la valériane, de la glycérine, etc.

Ainsi se trouva édifié ce qu'on a pu appeler le premier étage de la chimie organique.

Que fallait-il pour achever le monument? Reproduire les matières sucrées, et albuminoïdes.

C'était là le deuxième étage.

L'entreprise était, ici, particulièrement dificile, en ce que ces matières plus délicates et moins stables se décomposent plus ou moins sous des réactions un peu énergiques.

Nos savants n'ont pas reculé néanmoins, et si le succès n'a pas complètement couronné leur audace, ils ont enlevé de fortes positions.

« La reproduction des principes sucrés et albuminoïdes, disait l'un d'eux, est le but suprême : en l'atteignant la science aura réalisé, dans toute son étendue, le problème synthétique, c'est-à-dire, reproduit, avec les seuls éléments et les seules forces moléculaires, l'ensemble des composés définis naturels, et des métamorphoses chimiques que la matière éprouve au sein des êtres vivants ».

Non, l'édifice n'est pas achevé ; mais ce qui est complet c'est la démonstration de la puissance scientifique de l'homme.... où s'arrêtera-t-il ? Qui le sait?

III

Il était intéressant de voir sur ce point P. Oggers, le docteur Bermon et M. l'Amiral rompre des lances.

— Voyons, Docteur, disait le chimiste, puisque le signe de la science est de *prédire* et celui de la vraie puissance de *créer*, que répondrez-vous à ceci : voici deux grands tubes, l'un en cristal, l'autre en porcelaine, scellés par le bout avec fils conducteurs de courants voltaïques ; j'ai enfermé dans l'un, de l'oxide de carbone, de la potasse et de l'eau... sous une pression de... j'ai comprimé dans l'autre sous une pression de.... du perchlorure de carbone, de l'ammoniac et de l'eau : j'ai surchauffé ces tubes jusqu'au rouge brun, sous l'action d'énergiques courants, pouvez-vous me dire ce qui en résultera.

— Une réaction... l'eau se réduira en vapeur, la potasse..

— Sans doute mais, le résultat ? le résultat ?

— Tant sont possibles...

— Vous ne pouvez pas l'annoncer, n'est-ce pas?... eh bien, le résultat sera, là, un produit nouveau que nous baptiserons, si vous voulez bien : *acétylène*.... et ici... de l' *acide acétique* commun.

— Voyez, ajouta le chimiste, après avoir décanté les deux liquides dans deux éprouvettes... j'ai *prédit*, et j'ai *créé.*

— *Prédit*, soit... mais *créé*... non.

— Comment non ?

— Que vous ayez obtenu des hydro-carbures avec de l'hydrogène et du carbone ; de l'*alcool* avec ces hydro-carbures; des *éthers* avec cet alcool ; et votre acétylène et votre acide acétique avec ces mêmes éléments allongés, augmentés, fortifiés par d'autres ; que vous ayez encore fait vos bougies avec de l'ardoise, extrait, de la houille, la benzine et des matières colorantes, c'est considérable.

— Enorme, merveilleux ! renforça l'Amiral.

— Ce sont là de riches découvertes.... continua le Docteur.

— Des progrès à illustrer un siècle !..... accentua l'Amiral.

— Mais ce n'est pas là créer... conclut le docteur... non... j'appelle cela, moi, re-arranger, transformer, repétrir... montrez-moi un atome que vous ayez tiré du néant ? avez-vous jamais réussi à reproduire un tissu organique quelconque... une cellule... un fétu de paille...

— Permettez ? fit l'expérimentateur.

— Non, non .... ne vous en déplaise et ne confondons pas... créer ?... ah ! nous n'en sommes pas encore là : rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ; voilà le certain... partons de là... vous êtes la chimie, je suis la biologie, — je défends mon

domaine: la destruction, l'arrangement, la reconstruction... je vous les abandonne... l'*analyse*, en un mot, est à l'homme; mais la *vie*, la *force*, la *matière*, c'est-à-dire la *création* ... sont à Dieu.

— Nous y arriverons.

— Jamais !.., il vous manquera toujours un facteur, le feu du ciel! la vie?

— Ce n'est pas un facteur... c'est l'X... le but.

— But ou facteur, là est la borne, le *nec plus ultrà*.

— Qui sait !

Ce qui sait monumental disait tout l'homme : ses aspirations, son orgueil, sa foi, son audace.

— Les prêtres d'Isis sont allés plus loin, ajouta-t-il.

— Les alchimistes ont visé plus haut... observa l'Amiral.

— Chimère ! fit le docteur.

— C'est créer, que produire des corps nouveaux... répliqua M. Oggers, c'est créer que produire des formes et des forces nouvelles.

— *Nego* ! — riposta le contradicteur, — c'est re-arranger, c'est re-groupper, c'est mettre ici ce qui était là.

— Et faire la lumière ? demanda le savant.

— C'est autre chose.

— Eh bien ? n'ai-je pas fait la lumière, dissipé les ténèbres ; n'ai-je pas débarrassé la voie ; établi les principes et fait sortir du néant tout un monde nouveau d'efforts, de pensées et de découvertes nouvelles ?

— C'est la création d'une science.

— N'est-ce rien ?

— C'est grand, c'est splendide ; mais ce pouvoir créateur plus mental que matériel et tout intellectuel, n'est pas le pouvoir créateur que vise votre audace... il a, d'ailleurs, son *nec plus ultrà* comme l'autre, mais ne déplaçons pas la question, et revenons à notre point de départ.

— Soit.

— En quoi, en définitive, consiste votre pouvoir

d'action sur la matière ? Uniquement à en isoler les éléments, puis à les rapprocher sous l'empire de certaines forces naturelles que vous excitez sur eux et entre eux... et à attendre.

— Comme la nature ... je copie sa chimie.

— Sans doute, comme elle vous opérez le rapprochement des substances... et vous attendez un je ne sais quoi qui est dans la nature... qui intervient sans que vous sachiez comment et qui, sans que vous le sachiez mieux, accomplit la combinaison; connaissez-vous ce je ne sais quoi ?

= L'affinité, la cohésion ; répondit Oggers.

— Les forces chimiques ; ajouta M. de Montjalard.

— Voudriez-vous bien me dire ce qu'il y a sous ces mots ? répliqua l'autre : avez-vous jamais vu l'en-soi... le fond de la chose, être ou force, que vous nommez la cohésion ou l'affinité ?... des mots... des mots... mais soyez clair... qu'y a-t-il sous ces mots ?

— Il y a... il y a... balbutia le savant.

— La vie et Dieu... et la différence entre vous et la nature, c'est qu'elle le sait et que, par orgueil, vous ne voulez pas le savoir.

— Je ne nie pas Dieu...

— Seulement... vous croyez à la toute puissance de l'homme... moi non...

IV

Le bon abbé Féraud, élevé dans la vénération des *forces vitales*, ces premières barrières, pour lui, du Spiritualisme, s'épouvantait de ces nouveautés qui, en réduisant de plus en plus son domaine, lui paraissaient matérialiser, de plus en plus, la nature et la vie... et s'en ouvrait parfois à l'excellent Docteur, qui finissait par le rassurer, après l'avoir fait passer par toutes les phases de la terreur.

— L'irréligion tirera parti de ces découvertes.

— Ossa sur Pélion ! mon cher abbé... le ciel n'a rien à craindre de l'escalade des hommes.

— La foi des simples n'est pas le ciel.

— La chimie n'est pas le diable.

— Elle en fait la besogne...

Le docteur, riant *in petto* des craintes du bon chapelain, le laissait aller et s'amusait à les exciter.

— En quoi donc, s'il vous plait ?

— Eh ! sans doute : si elle parvient à démontrer que tous les corps de la nature se forment ou peuvent se former sous la seule influence des *forces matérielles*, sans intervention du divin et des *forces vitales*.

— Eh bien ?

— Eh bien, on en induira que le végétal, l'animal, l'homme même ne sont que des appareils, des matras, des machines : que la vie n'est que le résultat matériel d'une série d'opérations chimiques.... la nature, un laboratoire... et...

— Les êtres des précipités... eh bien, après ?

— Que deviennent alors la volonté, la sensibilité, la raison au milieu de ces réactions, de ces tubes, de ces cornues et de ces idées biscornues.

— Des monades... des ultimates... que sais-je.

— C'est du matérialisme pur.

— Le progrès !...

— La déchéance, plutôt.... merci d'un progrès pareil.

— Vous êtes difficile... comment, mon cher abbé, vous n'admirez pas le magnifique développement de la puissance humaine... son splendide *processus*, comme disent les Allemands ?... suivez moi cela et inclinez vous...

— *Vade retrò... Satanas !*

— Quelle merveilleuse progression : d'abord *l'Art sacré* qui élabore les forces occultes ; puis la *Magie* qui collabore avec le diable ; après, *l'Alchimie* qui élabore des lubies ; vient ensuite la *Chimie* qui s'empare de la matière, puis encore la *chimie organique*

qui prétend s'asservir la vie. — Est-ce fini ?... non : demain nous aurons la *chimie des idées* et *des sentiments* : le cœur passant à l'état d'alambic nous distillera tour-à-tour la haine des tigres, la tendresse des mères et l'héroïsme des sœurs de charité... Du cerveau élevé à la dignité de four à lunettes, la poësie et le génie en fusion jailliront en poëmes homériques ou en formules Newtonienes, *ad libitum*; l'âme sublimée s'affinera en fluide psychique, la pensée deviendra une sécrétion, l'amour une simple excrétion et Dieu une vibration infinitésimale... et vous ne vous extasiez pas devant ces admirables simplifications ?.. ma foi, vous êtes difficile...

— Vous en plaisantez à votre aise, Docteur, mais souvenez-vous que c'est en riant du Tiers et des encyclopédistes, que l'ancienne cour a perdu la Monarchie....

— Vous poussez au noir, l'abbé.

— ... Et qu'il en est de certaines idées, — continua l'abbé, — comme des termites qui démolissent à l'intérieur... et puis un beau jour... patatras.

— Je le sais bien... mais qu'y faire ?

— Réagir.

— Et le moyen ?

— Le moyen... le moyen... l'abbé fut embarrassé de le dire, — le Docteur faisant volte face reprit :

— Vous avez raison... mais rassurez-vous ! j'ai étudié la question et si haut qu'ils s'imaginent être parvenus, les Titans ne sont pas sortis de la poussière.

— J'aime à vous entendre parler ainsi.

— Les découvertes de M. Oggers sont considérables et ce n'est pas moi qui les déprécierai, au contraire ; mais il ne faut ni s'en effrayer ni s'en exagérer les conséquences. Au premier moment, elles m'ont, comme à vous, inspiré des craintes, mais je n'ai pas tardé à reconnaître que ces craintes venaient uniquement d'une confusion.

— Dites.

— ... de la confusion que l'esprit est porté à faire sur les mots : *matières organiques* et *matières organisées*... Ce n'est pas la même chose : — entre ces deux sortes de matières il y a l'épaisseur d'un monde et d'un abîme infranchissable.

L'abbé redoublait d'attention avec l'air d'un homme que l'on soulage d'un grand poids.... le Docteur poursuivit.

— La reproduction des *matières organiques* n'est pas la reproduction de la *matière organisée* et moins encore des *êtres vivants*. Les premières sont des corps simples ou des corps composés provenant des forces chimiques, tandis que les secondes viennent de la *force vitale* et *de la vie*. Notre savant ami a reproduit des substances organiques, mais non des substances organisées... saisissez-vous la différence ?... Reproduire les unes, c'est rapprocher et combiner les éléments matériels qui entrent dans la composition des êtres organisés et vivants (oxigène, hydrogène, azote, carbone). C'est les amener à se conjoindre, à s'agréger sous l'action des forces naturelles et physiques (chaleur, lumière, électricité, cohésion), pour former certaines substances solides, liquides et gazeuses, inertes, qui, comme toutes les choses de ce monde, entrent dans le grand courant de la vie, et que la vie utilise ; mais ce n'est pas reproduire ces êtres vivants, ni les organes ni les appareils ou tissus de ces êtres, ni même coordonner et agréger ces substances, comme elles le sont dans ces tissus, ces organes et ces appareils : jamais M. Oggers n'a tenté et ne tentera de fabriquer le moindre tissu organique, un muscle ou un cheveu, de créer une cellule, ou les fibres d'une feuille, même d'une feuille morte...

L'abbé respirait, soulagé.

— Là est la borne, là commence le domaine de Dieu... la vie. La matière *organisée* est à la matière *organique*, ce que les corps *simples* sont aux corps *composés* ; la science ne parviendra pas plus à repro-

duire une substance *organisée*, qu'à créer les atomes d'un corps *simple*.

— Les forces vitales...? demanda l'abbé.

— N'ont absolument rien à redouter de la science humaine; loin donc de vous épouvanter des travaux de notre ami, il faut, au contraire, y applaudir, sincèrement, car, après tout, c'est pour l'honneur de l'humanité et son bien-être qu'il use ses veilles à surprendre le grand secret, la loi de la formation des substances organiques et à imiter la nature dans ses œuvres... d'ordre chimique.

— Imiter, imiter? — contrefaire... rectifia le bon abbé, incomplètement remis de ses craintes.

— Pas du tout, sur bien des points il est réellement parvenu à l'imiter.

— En petit... en très petit... car au prix où il a obtenu ses quelques gouttes d'alcool... Dieu sait ce qu'en coûterait le litre.

— Comme vous y allez... un litre !

— Les végétaux le produisent à meilleur marché et la concurrence n'est pas redoutable.

— Qui sait, avez-vous vu ses nouveaux appareils ?

— Pas encore ; — que compte-t-il faire?

— Grand... comme la nature.

— Nous verrons ça...

— Le spectacle sera intéressant.

— Comme l'escalade du ciel... par les pygmées.

— Ou les Titans.

— Pygmées ! pygmées ! Adieu, cher Docteur.

L'abbé était rassuré sur le sort de ses chères forces vitales, et prenait sa revanche de ses terreurs...

Paul Oggers se préparait à tenter une expérience décisive.

LE GRAND'ŒUVRE.

I

Paul Oggers s'est promis de faire grand. Le dessin des appareils avait pris six mois ; leur arrivée et leur installation furent des événements... Il y avait de quoi.

Quand il entra dans le laboratoire, le Docteur fut épouvanté de leurs formidables proportions... de vrais colosses.

Un massif de 1.80 de large sur 3m 50 de long, et 0.80 de hauteur avait été édifié pour les établir.

Au-dessus de la plate-forme de ce massif, se dressait un cylindre de cristal de 0.60 de diamètre à l'intérieur et 0.15 pour l'épaisseur des parois ; sa hauteur 2 mètres... un véritable canon braqué vers la voûte.

Cerclé d'acier, ce tube géant, de force à résister à 100 atmosphères, était ouvert à son extrémité supérieure et fermé au bas par une culasse concave bâtie dans la maçonnerie, et maintenu au-dessus par trois piliers en plomb et en bois avec des arcs-boutants en fer.

Au fond de la culasse avaient été disposés, en face l'un de l'autre, deux renflements de la paroi à travers lesquels passaient les amorces métalliques de deux fils conducteurs des courants électriques, d'une puissante bobine d'induction. — A l'intérieur, ces deux renflements étaient terminés par des cônes de charbon que des ressorts à boudins étaient destinés à maintenir toujours à la même distance, malgré l'usure des pointes, en face l'un de l'autre.

L'aspect de la partie supérieure de cet engin suggérait l'idée d'un énorme corps de pompe.

On voyait, en effet, une façon de piston de 0.25 d'épaisseur, fixé à une forte tige de fer dont la longueur lui aurait permis de descendre jusqu'à 0.10 des cônes de charbon.

Ce piston présentait une particularité : — Entre les énormes rondelles de fer, de cuir et de caoutchouc qui en formaient le corps, on avait ménagé un vide de 4 à 5 cent., rempli d'une substance graisseuse destinée à faciliter le jeu du piston, en le rendant absolument hermétique. Ce piston était percé de part en part d'un trou fermé par un bouchon à vis.

Le Docteur intrigué cherchait à deviner.

— Ne cherchez pas davantage, lui dit P. Oggers, ce n'est pas une pompe, c'est un mortier.

— A lancer des obus.

— A piler des gaz.

— Des gaz? s'exclama le Docteur... c'est la première fois que j'entends parler du pilage des gaz.

— C'est aussi la première fois qu'on aura tenté de les combiner par ce moyen.

— Idée originale !

— Je ne sais si je réussirai...

— Qui ne tente rien, n'a rien ; — cette ouverture à travers votre piston pilon, demanda le docteur, est destinée?...

— A l'introduction des gaz.

— Et ces amorces métalliques?

— A faire traverser, par des arcs voltaïques, le mélange gazeux, au moment de sa plus grande compression... et, au moyen de ces cônes de charbon que je volatiliserai par l'électricité, je produirai à volonté du carbone gazeux ou de l'acide carbonique dans le mélange.

Audaces fortuna !... scanda le Docteur émerveillé.

A 2 mètres de distance de ce mortier monstre, s'en dressait un second exactement semblable : même agencement, même hauteur, il était seulement d'un

diamètre trois fois moindre ; on eût dit une canardière à côté d'un canon Amstrong.

Les culasses de ces deux mortiers étaient reliées par un tube à parois de 0.18 cent. d'épaisseur avec un diamètre intérieur de 0.12 et muni, du côté du grand mortier, d'un fort bouchon percé d'un trou ovale comme les bouchons de robinets ; ce bouchon, qui pouvait se manœuvrer extérieurement, était destiné à faire passer, à travers le tube, les gaz du grand cylindre dans le petit.

Au centre de ce tube était ménagée une rainure, en vue de recevoir un lit de potasse ou du cyanatate sur lequel auraient à passer les gaz du grand cylindre pour se rendre dans le petit ; l'orifice de ce tube était, dans ce dernier cylindre, muni d'une soupape qui en permettant aux gaz de passer dans ce petit cylindre les empêchait automatiquement d'en ressortir.

En avant de cette soupape avait été, en outre, disposé un bracelet en fer entouré, à l'extérieur, d'un appareil destiné à le porter au rouge blanc afin de surchauffer les gaz et les vapeurs à leur passage.

Ainsi se trouvaient associés pour agir simultanément, les trois plus énergiques agents de combinaisons... la pression, l'électricité et la chaleur.

Ce n'est pas tout : à la suite du petit mortier, et se reliant à lui par un tube horizontal de même forme et de même force que le précédent et de même agencement intérieur, s'arrondissait une sphère de cristal de 0.50 de diamètre cerclée de fer, aux parois de force à résister à toutes les pressions des vapeurs et des gaz qui lui viendraient du petit cylindre.

La partie supérieure de cette sphère était encerclée d'un grillage à charbon, de manière à pouvoir être chauffée fortement ; sa partie inférieure était, au contraire, disposée pour provoquer la condensation des vapeurs. Elle reposait dans une cuvette remplie d'un mélange refrigérant.

Du milieu de cette sphère partait un faisceau de

tubes capillaires qui, se contournant en serpentin, allait aboutir dans un récipient, auquel était adapté un corps de pompe pneumatique destiné à aspirer le liquide qui viendrait à s'engager dans les tubes capillaires.

Une solide armature en fer et en bois reliait toutes les parties de ce formidable appareil et lui donnait une unité et une fixité à l'épreuve de tout ébranlement; et ce n'était pas, là, un simple luxe de précaution, car les deux pistons-pilons des deux mortiers allaient, au moyen d'un mécanisme ingénieux, être mus en un mouvement alterné, par la machine à vapeur de la force de quatre chevaux, installée dans le laboratoire de la tour de fer.

Chaque coup de piston devait, d'après les calculs, produire une pression de 10 à 25 atmosphères, pouvant s'accroître progressivement de 10 à 25 atmosphères au moyen d'une vis adaptée à cet effet au frein de la machine à vapeur.

Au-dessus d'une étagère, on remarquait, alignés les uns à côté des autres, quatre énormes récipients desquels s'échappaient des tubes en caoutchouc.

— Et ceci ?... dit le Docteur en les montrant.

— Ce sont des vases clos tenant renfermés, à très haute pression, de l'oxigène, de l'hydrogène et de l'acide carbonique que, au moyen de ces tuyaux, je puis à volonté verser à doses calculées dans mes deux mortiers au cours de l'opération...

— Félicitations sincères !

— Je veux faire grand...

Au fond du laboratoire, gisaient sur le sol un amas de pièces de fer, de cuivre, des tubes, des bielles, des vis, des écrous.

Le Docteur s'arrêta... et à sa muette interrogation, P. Oggers répondit... négligemment.

— C'est un autre appareil...

— Non encore monté... je vois.
— Destiné à une expérience sur l'azote...
— Deux expériences à la fois...
— Un simple essai.
— Il n'en est pas de vos expériences comme des lièvres ?...
— Qui sait.
— M. le Duc a-t-il vu ces appareils ?
— Pas encore.
— Leur aspect va le faire trembler.
— Rien à craindre.
— Cependant si...
— Les expériences que je veux tenter mettront en jeu des forces puissantes... mais complètement inoffensives.
— Même en cas de rupture ?
— Même dans ce cas.
— Pas le moindre danger alors ?
— Pas l'ombre.
— Et vous commencerez?
— Dès que l'appareil, là bas, sera en place... et que ma pile sera en bon fonctionnement.
— Et votre grande bobine d'induction ?
— Elle sera de la fête aussi, et je vous ménage une surprise... éblouissante.
— Oh ! oh !
— La volatilisation du carbone... au sein de l'oxigène et de l'hydrogène comprimés... prenez vos conserves... je ne vous dis que ça.
— J'apporterai mes verres fumés des éclipses ...

II

C'est le jour du grand œuvre.— Les deux expériences marcheront de front; — tout a été disposé pour cela... *Alea jacta est*... en avant !

. . . .

De grandes lueurs éclairent le laboratoire : les feux brûlent dans les fourneaux : — la machine à vapeur souffle et sue ; — son foyer est une fournaise ; — sa chaudière ronfle sourdement et les coups alternatifs des pistons-pilons semblent marquer la mesure du chœur des éléments que fait rudement chanter la science.

C'est l'hymne des énergies de la matière en lutte contre le génie de l'homme; — ou mieux encore leur cri de guerre... en avant !

Coulm, notre ami Coulm, s'est aguerri ; — il s'est vaillamment chargé de diriger l'essai sur l'azote. Cet essai doit durer plusieurs jours ; il le dirigera avec l'assurance d'un vétéran et l'aide de Kellec, dont les bras nerveux se tendent d'heure en heure pour comprimer le gaz soumis à une température de 40° sous zéro; « histoire de voir... comme a dit le patron ».

Le patron s'est réservé le grand appareil... c'est là que vont se donner les grands coups.

Il a successivement introduit dans l'énorme mortier 5 litres d'eau sur-oxigénée que sa pile décomposera insensiblement au cours de l'opération... puis, à doses parfaitement calculées, des masses d'oxigène, d'hydrogène et d'acide carbonique.

Dans le tube horizontal de communication brille une poudre blanche à l'état cristallin : —est-ce un sel de potasse ou de nitre..? Le savant en fait un secret.

Le petit mortier a été, à son tour, rempli de différents gaz à doses voulues : — ce sont les éléments constitutifs des sucres destinés à se combiner avec le gaz du grand mortier.

En avant !

Lancée à fond, la machine à vapeur pile avec un formidable entrain les gaz emprisonnés qui, à chaque coup des pistons, laissent échapper de curieuses lueurs... ce sont des coups terribles équivalant à des

pressions de 30 atmosphères... et le calorique se dégage.

L'expérience semble bien marcher; M. le Duc, le Docteur et M. de Montjalard viennent d'entrer et en suivent les progrès avec un intérêt croissant... Notre cher ingénieur leur a expliqué toute chose...

Le moment est venu de volatiliser les cônes de charbon disposés en regard au sein des gaz en compression : — Les armures métalliques sont mises en communication avec la puissante bobine d'induction.

— Docteur... prenez vos verres.

Le Duc et l'Amiral se sont munis de conserves... L'arc voltaïque se déploya...

Ce fut littéralement éblouissant! Jamais soleil de juillet n'a projeté de plus vifs rayonnements... jamais coups de foudre, des éclairs plus fulgurants...

Malgré sa réserve naturelle, le Duc émerveillé ne put retenir l'expression de son admiration...

Splendide !

— Assez! — commanda P. Oggers à Coulm, qui s'empressa d'interrompre les courants... une partie du charbon avait été volatilisée..

— Nous volatiliserons le reste tout à l'heure... ajouta-t-il.

L'expérience semble toujours bien marcher : Le savant anxieux consulte, de quart d'heure en quart d'heure, ses manomètres.

Réussira-t-il ?... A l'ardeur fébrile qui colore son large front, on pressent l'assurance du génie, et cependant il n'est pas, au fond, sans appréhension.

C'est qu'il s'agit d'une œuvre surhumaine.

Les alchimistes poursuivaient un beau rêve : faire de l'or; mais qu'était ce rêve auprès de celui qui depuis six mois illumine le cerveau fiévreux de notre savant!

Il aura, s'il réussit, fait faire à la science un de ces pas de géant qui résonnent pendant des siècles dans la

mémoire des hommes et par lesquels la face de la terre se trouve changée.

Il est parvenu à reproduire de toute pièce, sans rien emprunter à la nature que trois corps simples, l'alcool, le sucre, l'acide tartrique, et divers aromes végétaux ; il tente aujourd'hui deux choses énormes :

La grande synthèse de toutes ces synthèses, la combinaison de tous ces produits et, en outre : ...

La solidification d'un des gaz élémentaires de l'air.

Deux choses que l'Institut eût d'emblée déclarées chimériques, impossibles, folles... comme on disait de l'expédition de Christophe Colomb... à savoir :

La synthèse du vin !

La solidification de l'azote !

Ici quelques points d'exclamation ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! au service des savants dont la surprise et l'incrédulité auraient besoin de cet exutoire.

Tout entier à son œuvre, P. Oggers s'exaltait à mesure que le travail avançait...

La solidification de l'azote était le moindre de ses soucis, un simple essai, sans grande importance à ses yeux.

Mais l'autre !... il s'enivrait à l'idée de ses résultats et de ses conséquences sociales. Il entrevoyait la perspective de ses bienfaits... et quels bienfaits !... il voyait l'humanité, non pas affranchie de ses misères, mais égayée, fortifiée, les supportant plus allègrement; il voyait encore s'ouvrir devant les pas de la science des voies nouvelles ; il voyait enfin les classes inférieures montant progressivement par des degrés toujours plus élevés de lumière et de bien être.

III

Par esprit de contradiction, le cher docteur se faisait l'avocat du diable et de l'azote, et, comme les enfants qui battent le briquet dans l'obscurité pour en voir jaillir les

étincelles, il contrariait l'enthousiasme du cher ingénieur, pour en faire jaillir des éclairs.

— Vous faites, lui disait-il, trop bon marché de vos tentatives sur l'azote...

— Simple essai !... mon cher ami, j'y vais en aveugle et vous vous en exagérez la portée...

— Pas du tout.

— Et puis que d'inconnus : la fixité, le prix de revient, et mille autres. La belle affaire, lorsque j'aurai frappé une médaille d'azote à l'effigie de Louis Philippe, comme Thilorier avec l'acide carbonique...

— La croix ! intercala l'Amiral.

—... et qu'elle se sera volatilisée sous l'admiration des spectateurs.... qu'en restera-t-il, je vous prie ?

— Le ruban ! fit l'Amiral.

— La gloire ! répliqua le docteur.

— Elle se volatilisera avec...

— N'importe... liquéfier et solidifier l'azote, riposta le contradicteur, — ce fond de tous les aliments, cette matière première de la viande et du pain... cette chair fluide, ce *poculum vitæ* dont l'atmosphère est un inépuisable réservoir, mais c'est immense !... immense !

— N'exagérons pas.

— C'est affranchir l'homme de ses deux impitoyables tyrans, l'indigence et la faim ; plus de moissons manquées, plus de sols stériles, plus de préoccupations !...

— A condition de le produire à bon marché, ce qui n'est pas certain... et de le pouvoir fixer à l'état liquide ou solide... ce qui ne sera pas facile.

— Après un premier pas un autre.

— J'en doute, c'est pourquoi je vous dis que vous vous faites illusion... Tandis que fondre ensemble et liquéfier tous les principes du vin, voilà qui est plus et qui est mieux : c'est plus, parce que c'est vaincre la nature, lui arracher son secret ; c'est étendre le pouvoir de l'homme et que c'est plus faire ainsi pour sa grandeur que de lui donner à manger l'air qu'il res-

pire ; je dis ensuite que c'est mieux, parce que la vendange, que foulent si joyeusement ces deux infatigables pistons, donnera un vin plus réconfortant que n'importe quel cru de la Bourgogne, et que je pourrai verser ce vin, presque pour rien, dans tous les verres. Et je tiens cela pour un bienfait *socialement* supérieur au pain d'azote, car ce sera, non seulement pour moi la gloire, mais encore pour tous : la santé, la force et la gaîté.

— *Bonum vinum* ?... fit le Docteur.

— *Lœtificat*... ajouta l'Amiral.

— Mais ce peut-être aussi, continua le premier, l'abrutissement par l'alcoolisme.

— On peut abuser de tout... répliqua le savant.

— Même de l'azote... observa le duc, prenant le parti de son cher ingénieur.

— Même de la viande... renforça l'Amiral.

L'arbre de la science, acheva le duc, est toujours l'arbre du bien et du mal.

— Comme la liberté... déclara l'Amiral.

La discussion allait s'égarer, P. Oggers la ramena.

— Je vais plus loin, et je soutiens que même sans abus, l'azote aliment et pain quotidien des fils d'Adam, leur serait un bienfait funeste... une cause de déchéance.

— Oh !... oh ! se récria l'Amiral.

— Même sans abus ?... demanda le docteur.

— Même sans abus... répliqua le Chimiste, en ce que ce progrès aurait pour résultat, de supprimer le grand stimulant de l'épargne et du travail.

— Ce sera l'âge d'or du *far niente*... riposta le docteur.

— Ou de l'oisiveté... objecta le duc.

— Mère de tous les vices... compléta l'Amiral.

— Que fera l'homme, sûr de son pain, rassasié, repu et inoccupé ?... demanda le professeur.

— Inoccupé, non, autrement occupé ! répondit le docteur, qui vit où l'autre voulait en venir.

— Pas de faux fuyants ; l'homme ne travaille que contraint et forcé, il n'y a pas à se faire illusion... et une fois l'estomac plein...

— Il travaillera pour la satisfaction d'autres besoins, dit le docteur qui tenait bon.

— Erreur et illusion ! cher Docteur.

— Le ventre n'est pas tout, que diable !... répliqua celui-ci.

— Il y a l'esprit, il y a le cœur... expliqua l'Amiral.

— Pour les classes élevées.... reprit l'ingénieur, mais en bas, ajouta-t-il, l'homme repu se fait lazzarone.

Le docteur n'était pas homme à lâcher pied ; il était de ceux auxquels ne déplaît pas une passe d'armes sur un terrain qui confine le paradoxe...

— Savez-vous, mon cher Ingénieur, ce que supprimerait l'azote mis à la portée de toutes les bouches, dit-il : il supprimerait les travaux de la terre, les travaux abrutissants et voilà tout... quel inconvénient y verriez-vous ? Affranchi de la glèbe, l'homme rural élèverait ses efforts plus haut, il consacrerait son temps au culte du Beau... de la science, des arts.

— De la poésie... pastorale... intercala l'Amiral.

— Il deviendrait, poursuivit le docteur, un ouvrier de luxe, un artiste, un savant, un poëte.

— *Tytire, tu patulæ recubans* .. chanta l'Amiral, des idylles... les pipeaux...

— Affranchie des céréales, continua l'autre, la terre à son tour transformée deviendrait un jardin de plaisance.

— Un Eldorado, acheva le duc qui, en juge du camp, écoutait et ne disait guère.

— Dites plutôt, riposta l'Ingénieur, dites plutôt, une Sybaris, où les hommes amollis, sans soucis du lendemain, ne recherchant que les plaisirs et geignant pour un pli de rose, perdraient tout ressort et toute moralité ; où la dépravation des goûts suivrait la dépravation des esprits et la satiété, le rassasiement,

où enfin l'homme blasé appellerait la mort pour sa délivrance ; non, mon cher Docteur, ceci (en montrant l'azote) ne vaut pas cela, il serait mal sain pour l'âme de l'affranchir de la tyrannie de son estomac et de la dure mais bienfaisante nécessité du travail.

— *La vie à bon marché*... interrompit l'adversaire impatient de répliquer... mais l'Ingénieur lancé n'était pas facile à arrêter

— Je les connais vos problèmes et vos thèses *de la vie à bon marché* que prônent nos socialistes : un grand mot sur un grand leurre... comme l'utopie du travail attrayant... séduisante théorie, que l'on fait miroiter aux yeux de la foule avec cet assortiment de phrases sonores, parce qu'elles sont creuses : « il faut apaiser le cri des estomacs et le grincement des dents affamés... plus de misères ! plus de pauvres !... plus d'ouvriers crèvant de faim à la porte des millionnaires... Au peuple le pain quotidien ! la richesse pour tous ! » — que sais-je encore... des mots, qui mettent le feu aux entrailles des envieux, la fièvre au cerveau des faibles et affolent les naïfs qui s'y laissent prendre. *La vie à bon marché* ! je le connais ce *desideratum* des classes laborieuses qui demandent à ne pas travailler ; c'est le premier d'une série instructive et que l'on se garde bien de formuler, écoutez-la : 1° vie à bon marché, vie à rien, plus de travail ; 2° vie de plaisir, abus des jouissances, immoralité ; 3° dépravation, abrutissement, dégoût de la vie et enfin, folie et suicide. Ah, monsieur le Duc ! si jamais mes efforts et mes recherches pouvaient aboutir à ce résultat de la vie à rien, s'ils pouvaient même jamais avoir pour conséquence de diminuer la bienfaisante charge du travail, je renoncerais à la science.

— Mais la misère aussi conduit à l'abrutissement et au suicide, répondit le Docteur que le lyrisme de son interlocuteur avait quelque peu éteint.

— Par exception... reprit vivement le chimiste... oui, les lâches, les viveurs, les déclassés qui, une

fois détournés de la sainte voie du travail, et engagés dans la fange, piliers de cafés, de tavernes, et pis encore, n'ont plus le courage ni la force de retourner à l'atelier... Ah! Docteur, non, ne faisons rien pour affranchir l'homme de ces stimulants énergiques et moralisateurs : la misère et la faim, car ils font le travail et, par le travail, la grandeur, la moralité humaines. C'est-à-dire, la civilisation et le progrès. Le travail!... mais est-il rien de plus noble de plus fortifiant!...

— Très bien! fit le Duc.

— Parfait... ajouta l'Amiral.

P. Oggers... était superbe... son regard dominateur le transfigurait en apôtre... il reprit :

— Au lieu de chercher à diminuer la rude et virile charge, mieux vaut l'accroître et l'étendre... mais en mieux la répartissant. — Créer le travail, le faire pour tous, en bas, en haut, au milieu... Voilà la vraie formule à inscrire sur les drapeaux de notre civilisation. Aux forts et aux moins instruits, les rudes travaux de la terre, de la forge et des mines, avec l'aide des machines;— aux moins forts, les travaux moins rudes des villes; — aux intelligents, les labeurs qui veulent de l'intelligence; — enfin aux savants, aux génies, aux artistes, les œuvres supérieures de la pensée qui alimentent, charment, créent et simplifient toutes les autres; il faut que les bras des forts gagnent le calme, le bien-être et même le luxe nécessaire aux grands ouvriers de la pensée, afin que ceux-ci puissent leur gagher, en retour, les voies et moyens de mieux utiliser leur temps, leurs forces et leur adresse... C'est ainsi que, par le travail bien ordonné et bien réparti, les nations doivent arriver à la gloire, à la civilisation et à la richesse.

— Plus il y a de savants et de travailleurs, moins, il y a de coquins!... proclama le Duc.

— Et plus il y a de riches, moins il y a de pauvres, compléta M. L'Amiral.

— De la richesse et des riches, tant que vous voudrez... M. L'Amiral, mais pas d'oisifs... le travail à tous les étages...

— Très bien... fit le Duc.

— Parfait... compléta l'Amiral.

IV

La voix de Coulm interrompit le dithyrambe :

— Les manomètres viennent de baisser!—cria-t-il.

Paul Oggers bondit vers son appareil...

— La pénétration des gaz s'est accomplie ! dit-il, le moment est venu de les projeter dans le vide de la sphère.

Le Duc, le Docteur et l'Amiral s'approchèrent.— L'expérimentateur continua :

— Les gaz comprimés dans ces deux cylindres ont fini par confondre et rapprocher leurs molécules, ils se sont diversement pénétrés ; il faut maintenant les contraindre à s'unir, en les débarrassant de l'excédant qui peut les diviser et en les soumettant à un abaissement de température qui fera prendre à l'édifice des groupes atomiques leur structure définitive, sous la loi de l'affinité chimique des proportions définies ; je vais pour cela les faire passer à travers ce tube de communication où, sous l'influence du sel dont je l'ai garni pour absorber les excédants,les groupes atomiques vont se réunir deux à deux, trois à trois, suivant la loi des proportions...

Notre expérimentateur tourna le bouchon et l'on vit, sous les coups des pistons-pilons qui foulaient, comme un courant diaphane furieux se précipiter à travers le tube, s'y enflammer d'une manière bizarre et s'élancer dans le vide du grand ballon.

Ce fut vraiment merveilleux : les gaz, en passant sur le sel, vibraient en dégageant une lueur rose-bleu d'un effet incomparable ; cette lueur s'éteignait brusque-

ment et comme à pic à son entrée dans le ballon. Là, le courant furieux se transformait et, de diaphane et lumineux, devenait terne, brumeux, compacte et, sur la paroi contre laquelle il venait se briser, on le voyait se transformer en lamelles et en aiguilles cristallines, qui retombaient dans le fond du ballon où elles se congelaient en une masse d'un jaune maïs admirable.

— Vous voyez là, M. le Duc, dit Paul Oggers, le curieux effet de la solidification presque instantanée des gaz et de la vapeur d'eau combinés, sous une température de près de 70° sous 0... mon mélange refrigérant atteint largement ce point dans le vide.

— Et maintenant ?... fit le Docteur impressionné.

— Quand sous la pression des pistons, mes gaz comprimés, au milieu de la décomposition lente de l'eau et des vapeurs à l'état de réformation, auront, en entier, passé dans le ballon et s'y seront congelés, j'enlèverai, — et voici le moment venu, — le refrigérateur devenu inutile et je le remplacerai par cette grille de charbons incandescents qui va rapidement faire passer cette masse glacée à l'état liquide.

Et ce disant, il mit en place la grille circulaire, et l'effet annoncé ne tarda pas à se produire, en donnant naissance à un liquide mousseux, qui prit l'apparence de la neige.

— Et maintenant, poursuivit le savant, si l'opération a réussi, comme je le crois, je vais, au moyen de cette pompe de succion que Coulm et Kellec vont manœuvrer, pouvoir énergiquement aspirer au dehors ce liquide mousseux à travers ce faisceau de tubes capillaires où la pression qu'il y subira rendra définitive sa liquéfaction.

La pompe de succion fut mise en jeu...

— Puis ?...

— Voyez! — s'écria le savant transporté et triomphant, — un verre tendu sous le tuyaux d'échappement par où s'écoulait un liquide doré, brillant et mousseux.

Le verre rempli :— Paul Oggers assuré et rayonnant le porta à ses lèvres... le goûta et but jusqu'à la dernière goutte.

— Dieu a béni mes efforts ! Du vin de Champagne !

— Du champagne !... s'écrièrent les assistants ébahis et un peu incrédules.

Chacun tendit son verre et fut convaincu.

Alors, le Docteur—levant son verre—dit gravement dans un élan d'enthousiasme émouvant et solennel :

Messieurs... je bois, à la santé du peuple et à l'avenir de la science, le premier verre de vin sorti de son pressoir.

Et ces quatre hommes qui, a divers degrés, représentaient le passé avec ses préjugés,—le présent sceptique et railleur, — et l'avenir, pleins de foi et d'espérance, ces quatre hommes unis et transportés par une commune pensée élevèrent, vers le ciel, leurs verres rayonnants remplis de la liqueur mousseuse et les vidèrent.

— A l'avenir de la science !... dit le Duc.

— A la santé des hommes !... dit le Docteur.

— A leur amélioration !... dit M. de Monjalard.

— Et gloire à Dieu ! Messieurs ! répondit le savant.

Coulm et Kellec restaient sans voix devant ce miracle scientifique.

HUMPHRY ET LEONA.

Il n'est pas donné à tous d'écrire comme Madame de Sévigné ou Coleridge.

Ce pouvait être un fin limier quand il tenait sa piste que M. Bittern, détective patenté des trois royaumes, mais la plume à la main, c'était une contrefaçon anglaise de M. Prud'homme... il moulait et ampoulait.

Sa maîtresse qualité était l'exactitude :— au jour dit, il remit, à l'honorable Gentleman qui l'avait gratifié de sa confiance, le rapport « *of privaty information* » sur l'illustre famille Davy de Penzance...

Un chef-d'œuvre de calligraphie qui, malgré son épigraphe : *court*, *droit*, *net*, était surchargé de faits que le client trouva inutiles.

— Inutiles ! fit Bittern en se rébiffant :... Sir Humphry Davy est une illustration anglaise et des grands hommes rien n'est petit : — la postérité a le droit de tout connaître :

Bittern avait la fibre patriotique : — ne privons pas la postérité de son chef-d'œuvre... le voici avec ses longueurs.

I

La famille Davy est originaire de Penzance (Cornouailles). Son titre de gloire est notre grand chimiste Humphry.

En 1790, — son père, M. Robert Davy, honnête yeoman du district, après avoir exercé le métier de sculpteur sur bois, se retira avec sa femme et ses cinq enfants dans une petite propriété appelée Warfeld, sur la baie de Mont, à une lieue de la ville.

Penzance était alors une station d'hiver : l'émigration française en avait fait son Coblentz anglais.

En 1793, — un seigneur breton, goutteux, veuf et fort riche, le Duc de Kergor, vint s'y fixer avec son fils unique le comte Philippe et s'y fit bâtir une villa à côté de Warfeld, sur les bords de la baie du Mont.

Le comte Philippe avait 17 ans, Humphry l'aîné des enfants Davy, 15 à 16.

Celui-là courait en chasseur les bois et les grèves : celui-ci les parcourait en rêveur... La lecture d'Homère avait poétisé son âme.

Le hasard les mit en présence, le besoin de compagnonage les fit se rechercher... L'amitié serait venue avec le temps, un accident la décida ; — en voici le récit d'après un témoin oculaire...

« Le comte Philippe se baignait. — Humphry, qui ne savait pas nager, regardait, du bord, le lever des étoiles; M. Davy père pêchait à 100 mètres de là.

Tout à coup... le hardi nageur tournoie, bat l'eau en désespéré;—un cri, éperdu, déchirant : à moi ! tire Humphry de sa rêverie... Philippe, à 10 mètres de lui, se débat contre un tourbillon... il va se noyer.

Humphry bondit et, d'une voix qui fit dresser les cheveux à son père, crie : au secours ! jette bas son habit...

Au secours ! ... le temps presse... le comte a disparu... Humphry n'y peut résister, il s'élance et disparaît, à son tour, là juste où son ami vient de couler...

Et il ne sait pas nager ! miséricorde !

Le père, accouru, fou de douleur... cherche sur les flots refermés : — Mon enfant ! mon enfant !... Rien. — La surface calme ne laisse pas même deviner le point où, dans quelque trou sinistre, les deux beaux enfants se débattent dans l'agonie...

Humphry n'avait pas perdu la tête :— au moment où Philippe s'enfonçait il l'avait saisi par les cheveux et s'était mis, avec l'instinct du terre-neuve, à le tirer à lui

le long de la pente du fond, — poussant des pieds, nageant des mains... il le sauvera : — cette inébranlable volonté et quelque ange extasié de son héroïsme le soutiennent... il s'enfonce... il remonte... il étouffe..

Mais à certain remous, la surface a trahi le point de ce drame et Robert Davy a plongé au secours de son fils.

Humphry étouffait... il se sentait à bout quand la main puissante de son père le saisit et l'enleva... à l'air... au jour... à la vie... entraînant le comte Philippe évanoui,—qu'il s'était bien gardé de lâcher... Sauvé et sauvés tous les deux !...

Cent personnes étaient arrivées : — l'émotion, qui avait été à son comble, se transforma en un enthousiasme indescriptible. — Humphry fut ramené en triomphe à sa mère.

— Comment as-tu osé, sans savoir nager ?

— Je ne sais comment cela s'est fait... répondit Humphry,—je me suis trouvé dans l'eau... au fond... j'ai vu Philippe tout blanc... j'ai dit : bon ! je l'ai pris par les cheveux, je l'ai tiré... il venait tout seul... un moment j'ai senti que je m'en allais... alors j'ai vu comme une forme blanche qui m'a poussé... le courage m'est revenu, j'ai donné un grand coup de pied... je me suis senti saisi par les cheveux... et voilà...

Le comte Philippe jura dès ce jour à Humphry une amitié éternelle. — C'était un garçon de cœur.

Le vieux Duc, lui, se jura de ne pas oublier, et n'oublia pas.

En 1794, — Davy père mourut à l'âge de 44 ans, dans une situation embarrassée...

Sa veuve ne se laissa pas abattre : elle rentra à Penzance où, grâce à une mystérieuse influence qui aplanit tout, elle fonda, sur un très grand pied de luxe et de confort, — un hôtel garni avec pension bourgeoise pour les Français émigrés : — Le Duc de Kergor prit chez elle un pied à terre dans un pavillon au fond du jardin... cela décida la vogue.

Madame Davy s'acquitta en mille attentions envers la providence goutteuse qui l'avait si délicatement assistée... et la dite providence s'en trouva si bien qu'elle fit à ses frais agrandir son pied à terre, afin d'y attendre plus à l'aise le retour de son Roy.

Vers cette époque, Humphry entra, comme apprenti, chez M. Borlasse, pharmacien à Penzance, et c'est là qu'après deux ans notre futur grand homme, tiraillé entre la Muse et la Science, se conquit auprès de son patron une assez jolie réputation de songe-creux : « *Pauvre sujet* ! » disait Borlasse.

Le génie a sa période de chrysalide.

De 1796 à 1800,— rien à signaler, sinon la perte que Madame Davy fit de ses deux derniers enfants : — Avant la gloire et l'éclat, le deuil et les larmes,— c'est le sort.

En 1800, — la famille Davy ne se composait plus que de quatre personnes :— Madame Davy, toujours à Penzance, et ses trois enfants :

Humphry, toujours chez Borlasse.

Son frère Jean , en pension chez le Dr Cardew.

Et sa sœur Léona , âgée de 15 ans : — un amour, d'un enjouement, d'une grâce et d'une beauté déjà remarquables : — elle avait si bien conquis le cœur du Duc de Kergor et de son fils,—que le vieil émigré l'appelait : ma fille, et le comte : petite sœur... elle était adorable... des airs de Circé.

La clarté étant fille de la lumière et la division fille de la clarté : je dois diviser ici mon rapport en deux parties :

II. — HUMPHRY-DAVY (1800 à 1829.)

Né le 17 décembre 1778 , Humphry-Davy avait 22 ans , lorsqu'une circonstance fortuite lui révéla sa vocation. La muse allait céder son autel à la science.

5

Un des fils du célèbre Watt vint, en 1800, passer l'hiver à Penzance. Humphry se lia avec lui et, pour lui donner une haute idée de son savoir, se mit à étudier la chimie, dont il connaissait la pratique, mais dont il ignorait les principes.

Il emprunte l'ouvrage d'un savant français, Lavoisier. En trois jours le livre dévoré est compris et restitué.

Par juste fierté patriotique, il se refuse à reconnaître la supériorité de la doctrine du chimiste français et défend si bien son opinion, qu'il se conquit le patronage du jeune Watt... mais du coup aussi la science l'avait conquis.

Encouragé par M. Davis Guilbert, autre savant dont il fit, la même année, la connaissance, il adressa au Docteur Beddoes, directeur de la *Revue scientifique* de Bristol, deux essais : l'un « *sur la chaleur et la lumière,* » où il combattait avec éclat la théorie de la combustion de Lavoisier, l'autre sur la *respiration des plantes marines.*

Le Dr Beddoes devina l'homme et lui offrit la direction du laboratoire de l'établissement par lui fondé à Clifton sous le nom *d'Institut pneumatique*, pour le traitement, par le gaz, des maladies de poumons. Il accepta, et c'est dans ce laboratoire qu'il découvrit l'action hilarante du protoxide d'azote qui répandit son nom aux quatre coins de l'Europe; voici ce qu'il en a dit lui-même :

« Je respirai le gaz pur, j'éprouvai imédiatement dans tous les membres comme une dilatation du tact ; les impressions perçues par le sens de la vue, étaient délicieuses ; le plaisir augmentant, je perdis tout rapport avec le monde extérieur... j'existais dans un monde à part, j'étais en train de faire des théories et des découvertes, quand je fus éveillé de cette extase délirante par le docteur Kinglake, qui m'ôta le sac de la bouche ; à la vue des personnes qui m'entouraient j'éprouvai d'abord un sentiment d'orgueil, mes impressions étaient sublimes, et je m'écriai

avec la foi la plus vive ! Rien n'existe que la pensée, l'univers n'est composés que d'idées, d'impressions de plaisir et de souffrances...! je recommençai à respirer le gaz et ressentis les mêmes sensations: je fus replongé dans l'extase du plaisir et, deux heures durant, je fus en proie à l'exhilaration. Cette joie déréglée fut suivie d'un peu de faiblesse mais ne persista pas, je dînai de bon appétit, et je me trouvais gai, dispos, plein d'activité et de contentement ; je reposai très-bien toute la nuit, et le lendemain je me réveillai avec le sentiment d'une existence délicieuse.

Je continuai mes essais : les effets du gaz prenaient plus d'intensité lorsqu'ils s'ajoutaient à quelque excitation physique ou morale.

Le 5 mai, après une promenade au bord de l'Avon, mon esprit étant livré aux plus douces émotions, je respirai le gaz ; l'effet en fut rapide ; la sensation de plaisir que je ressentis sur les lèvres d'abord, se répandit dans tout le corps et atteignit un tel degré d'exaltation qu'il absorba mon être ; je perdis alors tout sentiment, il revint cependant assez vite et j'essayai de communiquer à un assistant, par mes rires et mes gestes animés, tout le bonheur que j'éprouvais.... toute la nuit j'eus des rêves pleins de vivacité et de charmes... je m'éveillai le matin en proie à une énergie inquiète.

Ces faits si étranges excitèrent la curiosité publique. Nos grands écrivains Coleridge, Southey et Cobin, furent des premiers à répéter l'expérience. A Clifton et à Bristol le résultat fut le même... ils donnèrent, tous, les signes de la joie la plus folle...« C'était, paraît-il, un spectacle inimaginable que de voir ces hommes, si graves, courir à travers le jardin avec un sac de soie sur la bouche... criant, riant, gambadant... on eût dit que Bedlam avait envahi Bristol. »

Le gaz protoxide d'azote reçut alors nom de gaz *hilarant, Gaz du Paradis* ..

Par esprit d'opposition systématique, les Français ne voulurent pas en reconnaître les délicieux effets : un chimiste français, M. Proust, prétendit n'en avoir éprouvé que des sensations douloureuses, un autre,

M. Vauquelin, poussa la mauvaise foi jusqu'à se laisser tomber sans force et sans voix après les premières inspirations, et un troisième... jusqu'à en mourir. Cette découverte était trop anglaise pour réussir en France ; on s'y vengeait ainsi des justes critiques que notre grand Humphry avait faites des théories du s^r Lavoisier.

Les Américains l'ont mieux appréciée ; elle est devenue, chez eux, l'origine de l'anesthésie ou anéantissement de la douleur par l'inhalation de l'éther (carbure d'azote). Le nom de Davy restera donc attaché comme précurseur à cette merveilleuse découverte de l'éthérisation qui vient de faire explosion dans le monde scientifique.

Humphry était célèbre : sa fortune allait prendre une face nouvelle.

En 1803, il est nommé professeur de chimie à l'*Institut royal*, fondé, à Londres, pour la propagation des sciences, par un physicien français, le comte de Rumfort. La chimie faisait alors fureur et les cours de cet *institut* étaient courus des ladies en renom et des sommités intellectuelles... Humphry y débuta en maître ; il enleva son auditoire.

A sa deuxième leçon publique : l'enthousiasme ne connut plus de bornes :... admiré, recherché, adulé « *le pauvre sujet* de Borlasse fut l'homme à la mode ». Le grand monde s'ouvrait pour lui.

Il n'avait jusqu'alors donné que des espérances, il eut à cœur de les justifier.

Galvani et Volta avaient, en 1800, découvert, en Italie, un merveilleux instrument : *la pile électrique.*

Davy eut l'idée de l'appliquer à l'analyse chimique. Deux savants anglais, Nicholson et Carlisle, s'y étaient déjà essayés : ils étaient bien parvenus à décomposer l'eau par le courant voltaïque, mais leurs essais mal étudiés avaient donné lieu à des théories et à des hypothèses qui déroutaient... C'était une confusion à

n'y rien comprendre ; Davy fit la lumière et mit fin à toute discussion.

En 1806, il fit construire une pile puissante, différente de celle de Volta ; l'électricité disciplinée devint sous sa main un si énergique agent de décomposition qu'il put, en démontrant la possibilité de décomposer par elle tous les corps, formuler cet aphorisme : *l'affinité chimique c'est l'électricité.*

Davy décomposa, avec sa pile, la potasse, la soude, et découvrit deux corps simples nouveaux : le sodium et le potassium...

La Société royale de Londres lui décerna, alors, la médaille Baker, et l'Institut de Paris, une médaille d'or de 3,000 francs.

En 1807, une grave maladie, suite d'un drame domestique, vint interrompre ses travaux.—Pour qu'il pût les reprendre avec plus de succès, deux riches Mécènes scientifiques lui firent don, l'un, d'une pile de 600 plaques, et l'autre, d'une pile de 2,000 plaques. Ce fut avec ces colosses qu'il décomposa la baryte, la strontiane, la chaux et isola, pour la première fois, le barium, le strontium et le calcium ; il échoua dans l'analyse de la silice, de la magnésie, de la glucine et de l'yttria, que MM. Berzelius, Wœlher et Bussy, sont parvenus plus tard à isoler... en profitant de ses essais.

Les lauriers de Lavoisier l'empêchaient toujours de dormir.

Notre grand chimiste, qui savait à quoi s'en tenir, ne supportait pas qu'on attribuât, au seul Lavoisier, la gloire d'avoir découvert les bases et les lois de la chimie moderne et surtout qu'on le surnommât « le créateur de la chimie. » C'était une injustice, et il ne laissait passer aucune occasion de chercher des exceptions à sa théorie de la combustion.

La décomposition des alcalis fixes, en métaux et oxigène, venait de porter un coup à cette théorie, en montrant l'oxigène aussi bien producteur de bases que

d'acides... mais Davy tenait à détrôner l'oxigène... l'oxigène était trop français... *l'acide muriatique* lui fournit, en 1810, l'occasion qu'il cherchait.

Depuis que Scheèle avait, en 1774, extrait de l'acide muriatique, un corps qui fut considéré comme de l'acide muriatique oxigéné, mais qui, en réalité, n'était que le chlore, on s'efforçait de rechercher son radical pur.—Deux chimistes français avaient bien soupçonné que ce qu'on croyait être *un composé* n'était peut-être que le *corps simple,* le *radical,* mais sans oser le dire. Ce fut notre grand Humphry qui déchira les voiles et qui le premier proclama le chlore un corps simple et le baptisa.

Si l'oxigène est français, le chlore est anglais!

Davy ne tarda pas alors à établir, contre la doctrine française, que la combustion n'est pas d'une manière générale et absolue un phénomène d'oxidation, et que le chlore, le fluor et l'iode donnaient des combustions plus actives que l'oxigène.

De 1806 à 1810, il publia sa philosophie chimique et son cours de chimie agricole.

En 1811, il épousa l'opulente Mistriss Aprèece qui, en cette circonstance, n'écouta que la voix du cœur.

L'année suivante il perdit sa mère.

Il fut, la même année, créé chevalier par le régent.

De 1812 à 1817, Sir Davy voyagea accompagné de sa femme et de sa sœur Léona qui, depuis ses infortunes domestiques, s'était réfugiée près de lui et ne l'avait plus quitté.

Il vint à Paris, refusa de voir Napoléon et assista, à côté du président, à une séance de l'Institut.

Il visita ensuite l'Auvergne et ses volcans éteints, passa deux mois à Montpellier, et parcourut les Pyrénées et les Cévennes.

De Montpellier, il se rendit en Italie.

A Gênes, il expérimenta les propriétés électriques de la torpille; à Milan, il vit Volta; à Florence, il répéta, dans le laboratoire de l'académie *del Cimento,*

la combustion du diamant avec les lentilles que le Grand-Duc Come III avait fait fondre, en 1695, pour Avérani et Targioni.

A Rome, il se livra à l'analyse des couleurs employées par les Anciens et constata qu'à part l'azur égyptien et le pourpre de Tyr, qui sont perdus, les peintres de l'antiquité se servaient des mêmes couleurs que les maîtres Italiens de la Renaissance.

Il consacra deux années à visiter l'Italie, sans oublier Herculanum et Pompeï ; après quoi il se rendit en Suisse, y passa deux étés et revint ensuite en Angleterre où il se signala par une découverte qui l'a fait placer au premier rang des bienfaiteurs de l'humanité.

Une explosion terrible de grisou (gaz hydrogène bi-carboné) avait tué 101 ouvriers dans une mine de Sunderland ; la terreur était partout ; les houillères furent abandonnées. Les propriétaires des mines s'adressent à sir Davis, pour trouver un moyen de prévenir de tels accidents ; c'était une question de vie et de mort ; il fallait une solution prompte et certaine; Davy se met à l'œuvre avec son grand cœur anglais ; il analyse le grisou, se rend compte des proportions par lesquelles son mélange avec l'air le rend dangereux, expérimente son explosion et les propriétés des flammes, et c'est alors qu'ayant remarqué que la combustion du grisou donnait assez peu de chaleur pour que l'interpollation de diaphragmes métalliques arrêtât la propagation des flammes, il en vint à proposer l'emploi de toiles métalliques pour isoler l'intérieur de la lampe des mineurs et empêcher l'air ambiant, saturé de grisou, de s'enflammer au contact de la flamme. La lampe de sûreté, dite lampe Davy, était trouvée, et le grisou vaincu.... C'est le plus bel exemple des services que peut rendre la science.

Davy se refusa a prendre un brevet, mais la gratitude publique ne lui fit pas défaut ; la Société royale lui décerna la médaille Rumfort, les propriétaires des

mines lui firent don d'un service en argent de 100,000 francs et le czar lui envoya un magnifique vase en vermeil, avec une lettre autographe.

L'Institut de France se l'associa.

En 1818, le régent le créa Baronnet, il s'attendait à mieux, mais la Chambre des lords ne s'ouvre pas, en Angleterre, devant le génie seul.

Sa santé et son caractère se ressentirent des mécomptes de son ambition ; il se retira à Naples pour s'y rétablir. Le gouvernement utilisa sa présence et lui donna un million pour aider la Commission des fouilles d'Herculanum à dérouler les manuscrits sur papyrus calcinés, au nombre de 1265, retrouvés dans les ruines de cette ville exhumée; ses efforts, entravés par le mauvais vouloir des *svolgatori* (dérouleurs du musée), ne répondirent pas à ses espérances et il ne réussit à sauver que 23 de ces manuscrits, peu importants d'ailleurs (copies pour la plupart des sophistes grecs), il renonça à l'entreprise.

Davy se consacra, ensuite, à l'étude des éruptions volcaniques et publia deux mémoires où il exposa sa théorie sur le Vésuve et les volcans.

En 1823, à la demande de l'Amirauté, il proposa de fixer, par des clous de fer, l'armure en cuivre des navires pour les préserver de l'oxidation ; on adopta sa proposition, le résultat en fut désastreux ; il n'y eut qu'un cri contre le chimiste : la presse l'attaqua avec une injuste fureur.

Aigri et découragé, il quitta l'Angleterre, il ne devait plus y rentrer : de 1825 à 1829, il parcourut la Suisse, le Tyrol, l'Italie, l'Illyrie et la Suède, où il eut une entrevue avec le célèbre Berzélius.

Sur la fin de sa vie il se reprit au goût des travaux littéraires.

Atteint d'une hémiplégie, il mourut à Genève le 29 mai 1829 ; il y fut honoré de funérailles publiques, et déposé au cimetière de Plain-Palais, auprès de la tombe de Pictet.

Humphry Davy a laissé toute sa fortune, montant à deux millions, à sa sœur Léona et à son frère John Davy.

III. — LÉONA DAVY (de 1804 à 1814.)

Pauvre Miss !... quel triste roman que sa vie : un éclair de bonheur qui s'éteint dans un océan de larmes.

Elle avait 18 ans lorsqu'en 1804 elle quitta Penzance pour Londres : « 18 ans, de l'esprit, et belle à miracle, on grimpait au trône de France avec moins que cela, de mon temps ! » disait le vieux duc de Kergor.

Il n'en avait pas moins le cœur gros, le pauvre Duc, en voyant s'éloigner de son fauteuil de goutteux cet éclat de rire et de rose.

Mais pourquoi Léona s'envolait-elle sitôt du nid maternel ?

Ah, voilà !... le comte Philippe qui logeait avec son père, chez madame Davy, avait 24 ans : l'âme à cet âge prend feu à la moindre étincelle, et les yeux de petite sœur commençaient à être des roues d'artifices : la mère jugea prudent d'éloigner le feu.

Le Duc lui en sut gré, et bien qu'il lui en coûtât, il s'employa pour caser sa belle Léona, et ce fut par lui qu'elle entra, comme institutrice, chez madame de Saint-Chamans, riche émigrée, fixée à Londres.

Léona était romanesque, mais on ne pouvait faire un plus vilain rêve pour un début : Madame de Saint-Chamans recevait la fine fleur de l'aristocratie ; c'était une femme d'esprit, son salon était recherché.... et miss Davy allait être, là, à bonne école.

Au nombre de ses fidèles, madame de Saint-Chamans comptait un noble breton de fière mine, aux belles manières, blond comme un Celte, et de cette mâle beauté qui caractérise la race Kimrique.

C'était le marquis de Kergoreck : il était séduisant, on l'appelait le Beau marquis, et madame de Saint-

Chamans, son aimable vaurien ! Il avait tous les vices d'un roué de la régence et tous les travers d'un débauché du Directoire : coureur, bretteur et joueur.

Cela tenait peut-être moins à sa perversité native qu'à l'ardeur de son tempérament ; son activité dévorante avait plus horreur du désœuvrement que la nature n'avait horreur du vide ; ne pouvant tuer des Bleus, ne sachant comment tuer le temps, il se jetait à cœur perdu dans toutes les aventures : aujourd'hui au jeu, demain aux courses, le soir au théâtre... la nuit, partout....

— Qui parviendra jamais à le fixer ! disait de lui, madame de Saint-Chamans, sera une maîtresse femme!

Qu'avait-elle été dire là et devant sa nouvelle institutrice, encore ?

Kergoreck allait d'un train !... des 500,000 livres qu'il avait rapportées de Bretagne, le corps de ballet lui en avait dévoré la moitié, le jeu le quart, les baronnes de l'émigration le tiers, et il ne fallait pas être grand sorcier pour prédire qu'à la marche de cette progression l'aimable vaurien serait avant peu, au bout... de ses culbutes.

Avec cela, 35 ans bien sonnés !...

— Par Gwion ! protecteur de ma race, se disait-il parfois, au lendemain de quelques désastres, il serait temps d'enrayer... mais, bah ! à la guerre comme à la guerre... tourne le roi et alors !...

Mais le roi ne tournait, ni ne retournait, et l'empire en veine continuait son vol et la vole.

Il vit Léona... et son cœur, en extase, s'arrêta devant cette adorable vision : Mademoiselle Circé abaissa sur lui le caressant magnétisme de ses regards, et il se sentit le vaincu de cette déesse. A partir de ce jour, sa pensée ne put se délivrer de sa pensée ; le jeu, le monde et le reste ne furent plus rien...

Il en fit le siége suivant les derniers perfectionnements du manuel de la flirtation anglaise où tout est réglé.... marche, mines, contre-mines... La place n'était pas bastionnée et devait se rendre.

Elle capitula avec tous les honneurs de la guerre et, conformément au scenario, elle accepta un très correct enlèvement devant témoins, pour aller tomber marquise aux pieds d'un révérend quelconque...

Humphry Davy avait donné son consentement et sa signatûre au bas de l'acte de mariage ; sa mère avait constitué un douaire de 250 livres. Ses affaires avaient prospéré.

Le Duc de Kergor en fut attéré : un pareil ange à un Kergoreck !

— Malheur à lui ! s'il ne la rend pas heureuse ! se dit le comte Philippe, désolé.

Léona faisait des rêves d'or dans le nid d'or et de soie où le Beau marquis adorait sa belle marquise; elle avait obtenu ce triomphe de l'enlever au jeu, aux clubs et au monde : on ne le voyait plus même chez madame de Saint-Chamans...

— C'est à ne pas y croire, disait celle-ci, elle m'a changé mon lion en carlin.

Léona était trop heureuse ; un enfant, beau comme elle, mit le comble à ses espérances. Le boudoir vert et or, qui avait vu les ivresses de la lune de miel, s'illumina d'une félicité nouvelle.

Qui aurait dit que cela ne durerait pas toujours ?

Toujours !... le mot toujours est joli, mais tout l'use.

Coleridge, Shakspeare et Monsieur de Balzac ont suffisamment expliqué comment un thermomètre de félicité conjugale marquant 10° au dessus de « étés du Sénégal, peut en quelques mois tomber à 10° au-dessous de congélation de l'amour», pour qu'il soit nécessaire de redire, ici, les causes et les phases de l'abaissement de température qui se produisit dans la serre chaude du boudoir vert et or, où le jeune comte Henri de Kergoreck émerveillait son père par l'adorable maladresse de ses premiers pas... La rencontre d'un ancien compagnon de folie, — on cause, on se laisse entraîner... nous revoici au club... comment s'est-on assis à la

table de jeu ?... bref, par une pente ou par une autre, le fait est que, dix-huit mois après son mariage, le Beau marquis se retrouva plus embourbé que jamais dans l'ornière de ses vieux péchés, courant plus que jamais les tripots et les ruelles.

Il semblait vouloir rattraper le temps perdu près de sa femme...

Pauvre Léona ! — on connaît la recette pour faire un diable : prenez un ange et mariez le ; — la recette avait, ici, donné une martyre.

Le nid vert et or, jadis si plein de rire et de joie, était devenu la chambre des larmes... des larmes solitaires.

Quelle puissance il lui fallut souvent pour les dissimuler sous un sourire ? — elle ne se faisait plus illusion... son âme saignait de toute part et pourtant, résignée, elle espérait encore, — quoi ?... un retour. — S'il ne l'aimait plus, elle, sa Léona, il aimait toujours son Henri et elle avait foi dans les bras de l'enfant si faibles et si forts.

Vain espoir ! Il était pour jamais perdu. — Il était tombé en puissance d'une Circé du vice... Ulysse ne s'en serait pas sauvé.

A souffrir, le cœur se brise ou se bronze ; — Celui de Léona, se bronza après s'être brisé : un jour elle apprit... tout... tout. — Sa fierté se révolta ; ce qui lui restait d'amour s'envola de son âme ; et elle sentit entrer à sa place plus que la haine... le dégoût.

Son parti fut bientôt pris : —Après avoir étalé sur la table de son boudoir ses bijoux des jours heureux, elle déchira en quatre son acte de mariage, elle en plaça les morceaux sur les bijoux, puis elle prit son enfant dans ses bras et sans mot dire, sans écrire un mot, elle se retira chez son frère bien aimé, Humphry Davy.

C'était fini...

Le Marquis le comprit ainsi : il connaissait Léona ; il l'avait trop outragée pour espérer un retour : mais il se jura de lui reprendre son fils...

— C'est mon droit, se disait-il, le père est maitre de l'enfant, et coûte que coûte je l'aurai.

La première chose que fit Humphry, après avoir installé Léona chez lui, fut de prendre conseil de son ami Philippe de Kergor depuis quelque temps fixé à Londres.

— Vous ne pouvez, lui dit ce dernier, renoncer à votre chaire de l'Institut Royal; —Vous, à Londres, et Léona chez vous, Kergorek retrouvera sa trace... le plus sage est de veiller et, si besoin est, d'employer la force... voulez-vous que je le tue ?

— A la garde de Dieu !... nous veillerons.

Humphry habitait, dans un quartier assez désert, un petit hôtel au fond d'un grand jardin... c'était coquet, plein de fraicheur, on était, là, comme à la campagne : — une longue terrasse, formant perron, élevée de quatre ou cinq marches, s'étendait devant la porte d'entrée qui ouvrait sur un grand vestibule, terminé par un escalier desservant le 1er étage et descendant aux basses-offices.

On ne pouvait entrer dans le jardin que par une grille en fer, flanquée de deux pavillons, servant l'un de loge au concierge et l'autre de loge au jardinier.

Humphry s'assura de ces deux hommes et les rendit incorruptibles en les payant plus qu'ils ne valaient.

Le pavillon du concierge s'adossait à une petite maison inoccupée, Philippe de Kergor la loua et mit sa chambre en communication avec la loge, par une sonnette d'appel; —on n'avait qu'un bouton à pousser.

Le jour et la nuit rien à craindre : Humphry était là : retenu par ses expériences dans son laboratoire, il ne sortait presque jamais, mais, trois fois par semaine, il était forcé, de 8 à 10 heures du soir, d'aller faire un cours public à l'Institut Royal.

Il fut convenu que, ces soirs là, Philippe de Kergor et son valet de chambre Hullin — veilleraient prêts à la moindre alerte à venir au secours de «petite sœur».

Ces dispositions étaient excellentes.

Le 15 novembre 1807, était jour de cours public ; il avait neigé la veille. — Quoique froide la journée avait été splendide : une nuit sereine, brillamment éclairée par la lune, succéda au jour : une si claire nuit était peu propice aux noires expéditions...

Humphry partit rassuré, laissant Léona au coin de son feu occupée à broder ; son Henri jouait sur le tapis à côté d'elle et, de temps à autre, il allait admirer, aux carreaux arborisés, la lune du bon Dieu qui le regardait à travers le treillis neigeux des grands arbres défeuillés, poudrés à frimas.

Le sol, fortement éclairé, était d'une blancheur glaciale, les ombres des fourrés étaient d'un noir cadavéreux.

Assez joué ; il est tard ! Henri a fini par s'endormir sur les genoux de la jeune mère ; qu'il est beau ! elle le dépose dans son berceau avec une caresse au front et une larme.

Elle vient ensuite se rasseoir dans sa chauffeuse et songe... à quoi songe-t-elle ? A l'avenir... à l'avenir de cet enfant, qui est toute sa joie, toute sa vie, toute son âme ; elle a trop souffert pour pouvoir souffrir encore, et elle se prend à espérer des jours plus heureux.

Dans l'avenue, qui longe l'habitation, vole une voiture, la neige amortit le bruit des roues; elle s'arrête à 100 mètres de la grille, deux hommes en descendent enveloppés de manteaux et coiffés de chapeaux à larges bords.

— Paddy, tes hommes sont en retard, dit le grand.

— Pardon, Votre Honneur, neuf heures sonnent et les voici.

Une deuxième voiture arrivait à fond de train, quatre hommes en descendirent munis de cannes à épées et s'approchèrent de Paddy, qui ajouta :

— Que Votre Honneur me permette de lui présenter

les quatre gentlemen qui ont bien voulu venir l'assister dans la revendication énergique de ses droits.

— Pas de sang, fit son Honneur.

— Tout en douceur, répliqua l'un.

— C'est notre devise, ajouta un autre.

— Tais-toi, Ned, spirituel coquin, et dites chacun à Son Honneur comment vous vous êtes réparti la besogne, ordonna Paddy.

— Moi, Ned, en deux tours de crochets j'ouvre la grille, je ficelle le concierge et le garde à vue.

— Moi, Toby, tenir en respect le jardinier.

— Moi Bob, qui connais la maison pour y avoir servi deux ans, je vais enfermer sous clé les gens de l'office occupés à boire, et Son Honneur sera dans la maison comme chez elle.

— Moi, John, je veille au grain sur l'avenue.

Et Léona se disait : On applaudit mon frère à cette heure ; c'est un grand cœur ! un grand savant ! comme cette soirée est longue et triste... quel bruit singulier dans le jardin !... c'est la neige qui tombe dans les branches.

Un autre bruit est venu attirer son attention..

— Est-ce déja Humphry?... il n'est que 9 heures et 10 minutes, on monte... qui ?

La porte s'ouvre, Léona, terrifiée, reste sans voix ni force devant l'apparition ; est-elle éveillée ? n'est-ce pas un cauchemar ?

— Lui ! Lui ! s'écria-t-elle.

— Moi, dit le marquis de Kergorek, sombre et dur.

— Que voulez-vous ?

— Mon fils !

Paddy est entré dans la chambre sur les pas du marquis et furète, Léona n'a pas compris.

— Mon fils ? répète Kergorek.

— Le voici, Votre Honneur, dit Paddy en tirant les rideaux derrière lesquels Henri dormait comme un petit ange.

Léona bondit comme une lionne... mon enfant! De sa main de fer le marquis la cloue sur son fauteuil, mais elle se dégage et s'élance sur Paddy.

— Moi vivante, vous ne l'aurez pas! infâmes, vous ne l'aurez pas! Sa voix siffle, ses regards dévorent, Paddy recule devant cette énergie maternelle.

— Finissons en! commande le marquis, qui saisit sa femme, et la ramène en arrière; elle rebondit en avant, effrayante, échevelée: Lutte terrible, sombre, silencieuse; mais que pouvait-elle? Kergorek brisa ses muscles comme il avait brisé son âme et si brutalement qu'elle tomba évanouie sur le parquet; — les deux ravisseurs sortirent en fermant à clé la porte de la chambre, derrière eux.

Quelles sont ces deux ombres qui viennent d'apparaître sur le seuil de la porte d'entrée, sur la terrasse-perron ?

Le comte de Kergor!

C'était lui qui, l'épée à la main, suivi de son fidèle Hulin armé de deux pistolets, accourait au secours de Léona.

La mode était alors des cannes à épées: Kergorek avait la sienne; en voyant l'attitude de Kergor il comprit et dégaina.

— Place! dit-il en s'avançant sur le seuil.

Paddy, qui portait l'enfant, recula prudemment au fond du vestibule devant le pistolet d'Hulin dirigé sur lui.

— Place! répéta le marquis.

— Sans l'enfant! répondit Kergor.

— C'est mon fils! répliqua l'autre.

— Sans l'enfant! vous dis-je.

— Je suis son père.

— Moi, son défenseur.

— En garde!

Kergor et Kergorek tombèrent en garde sur la terrassse, devant Hulin debout sur le seuil de la porte et son pistolet chargé à la main.

Les épées se lièrent, ardentes et profondément animées, de la poignée à la pointe, de la volonté de frapper au cœur : — C'étaient des adversaires de race et d'égales forces : — Kergorek avait l'avantage de la taille : — combat muet. Les blessures se reçurent sans plaintes, sans cri, sans faiblesse... Les lames se sont déjà trois fois teintes de sang... n'importe.

Paddy n'a pas perdu son temps : — Hulin le croyait traqué au fond du vestibule, mais le voilà qui traverse le jardin en courant ; il s'est dérobé par une porte de derrière.

— J'ai l'enfant ! à moi les autres ! crie-t-il.

— Feu, sur ce bandit ! — cria Kergor, en bondissant de côté pour courir sur Paddy,

Hulin fit feu, juste au moment où, lancé en avant sur son adversaire qui s'était découvert, Kergorek lui enfonçait sa lame dans le flanc droit, en rencontrant la balle d'Hulin dans sa trajectoire ; son élan fut si violent, que la pointe de Kergor l'atteignit en même temps à l'épaule et se brisait sur la clavicule... C'était une blessure insignifiante... celle de Kergor... pouvait être mortelle.

Il se produisit alors un fait extraordinaire : Kergorek tomba foudroyé, tandis que Kergor, debout, s'évanouissait doucement entre les bras de Hulin.

Paddy, qui avait des ordres, emportait l'enfant vers l'une des voitures sans même se retourner.

Le Marquis de Kergorek n'était pas mort, mais n'en valait guère mieux... transporté chez un de ses compagnons d'armes, il y rendit le dernier soupir quelques jours après...

Quant au comte de Kergor, bien que sa blessure fut grave, comme elle n'avait atteint aucun organe essentiel, il s'en trouva guéri trois mois après et se mit, sans succès, à la recherche du fils de Léona.

L'enfant avait disparu ; — qu'était-il devenu ? ce point n'a pu être éclairci ;

La marquise de Kergorek était comme Niobé devant les cadavres de ses fils : — Dire sa douleur, sa détresse, est au-dessus des plumes humaines : Dieu lui aurait dû la mort pour abréger son martyre ou la folie pour la faire oublier... Elle vécut.

Elle vécut inconsolable, inconsolée, traînant son deuil : sa vie fut, à partir de cette époque, liée à celle d'Humphry, qu'elle accompagna dans ses voyages à travers l'Europe ; — elle avait toujours, là, son Henry.

— Qui sait, disait-elle parfois à son frère, — si Dieu ne me réserve par le bonheur de le retrouver.

— Comment pourras-tu jamais le reconnaître ?

— A sa cicatrice au-dessus de l'œil droit,... là... et à un signe rouge-sang au-dessus du poignet gauche.

Après la mort d'Humphry Davy, Léona Davy habita avec sa belle sœur jusqu'en 1845, époque à laquelle elle est allée se fixer à Ville-d'Avray, près de Paris, avec son plus jeune frère, sir John Davy, inspecteur général en retraite des hôpitaux militaires de l'Angleterre.

Quant à ce dernier, rien à en dire, sinon qu'il fut un grand voyageur, un géologue passable, un physiologiste moyen, et un bon frère.

Il a publié une biographie assez complète de son frère Humphry en 1835 :

—

Là s'arrêtait le chef-d'œuvre du détective Bittern.

Sa lecture plongea le pauvre Ingross dans un abîme de sombres réflexions.

Quand il en sortit ce n'était plus le même homme.

— C'est bien ! — dit-il, — puis, avec un geste d'implacable et tragique résolution, — n'importe, cela doit être et cela sera ; — je sais ce qui me reste à faire !

C'est pour le coup que vous n'eussiez plus reconnu la paterne et placide figure « de la probité même. »

LES PROJETS DU CHEVALIER FURCY.

I

Le chevalier Furcy, «fixé, très fixé», rentre en scène: c'est le cas ou jamais de renouer avec notre infatigable chercheur du sphinx du temple de la Mère.

Nous l'avons laissé, en 1843, partant pour l'île de Lemnos ou la Sicile. C'est en Sicile qu'il arriva.

Le temps a glissé sur lui sans le rayer, ni le ternir. C'est toujours l'homme d'acier à la poursuite de quelque chose ; seulement, la passion platonique de chercher, pour chercher, a fait place à l'ambition ; Il aspire à la célébrité... Les lauriers des Botta, des Layard, qui ont exhumé l'ancien monde oriental, l'empêchent de dormir ; il veut à son tour attacher son nom à quelque grande découverte historique, scientifique, ou autre.

Il se l'est juré, et dût sa fortune y passer, il n'en aura certes pas le dédit...

Lemnos n'avait été pour lui que l'île des déceptions, la Sicile fut celle des espérances.

— C'est ici ! se dit-il, en y débarquant en 1844... Ce ne peut être qu'ici... le sol y sonne creux jusqu'à Naples : région caverneuse, et, à bien considérer son ostéologie, on reste convaincu qu'entre le Vésuve, le Stromboli et l'Etna, il y a, ou il y a eu des communications souterraines... ce n'est que là !... L'Etna est bien la montagne sur la mer du papyrus de 1825.

La dessus il se mit à étudier l'ancien étrusque.

Il avait son but... et quel but !

Il s'en ouvrit à son ami Lepsius qu'il retrouva, à Naples, en quête de papyrus pompeiens ; le savant docteur l'encouragea peu... C'était un sceptique.

— Mon cher Cyclope, lui disait-il, c'est encore une turlutaine.

— Permettez, sceptique Docteur.

— Votre Vulcain est une... plaque (blague).

— Avec quelle irrévérence parle des Dieux, ce....

— Et sa forge, une chimère.

— Constatée par deux inscriptions.

— Qui n'en disent mot.

— Éclairées par l'orographie... la tradition.

— Contes bleus.

— Mais enfin, quelles raisons avez-vous de douter ?

— Et les vôtres de croire ?

— Très sérieuses.

— J'écoute.

— Admettez-vous que, dans les temps très anciens, des tribus asiatiques se soient fixées en Sicile ?

— Les Pélasges du Touran ou de l'Iran, soit.

— Que la tradition Grecque appelle les fils des Titans.

— Allez ?

— Repoussez-vous l'idée que l'exploitation et la fabrication des métaux aient été l'industrie spéciale de ces peuplades ?

— Point...

— Recusez-vous la Bible, attestant l'existence d'un Tubalcaïn, habile dans l'art de forger le fer ?

— Nullement.

— L'étrange similitude des noms de Tubalcaïn, de Baalcaïn, de Vulcain et de Volcan... ne vous dit elle rien ?

— Ma foi... non.

— Elle me dit, à moi, que ces tribus sont venues, il y a 6000 ans, s'établir au pied de l'Etna, sous la conduite d'un chef nommé Baal ou Tubalcaïn, d'où Vulcain... elle me dit encore...

— Vous avez de la chance.

— Que leurs fouilles leur firent découvrir l'antre où Vulcain établit sa forge.

— Et puis ?

— Enfin, que cette forge devait avoir quelque chose d'extraordinaire pour être devenue légendaire.

— Où voulez-vous en venir ?

— A ceci : que ce quelque chose devait être de nature à frapper vivement l'imagination des peuples; quelque chose d'énorme, de formidable, de phénoménal...

— Que supposez-vous ?

— Je ne suppose pas, je raisonne et je dis que ce ne peut pas être autre chose qu'une incision que Vulcain aurait pratiquée dans une des cheminées de l'Etna et dans laquelle il aurait établi le brasier de sa forge. Fixé, très-fixé !

Lepsius éclata de rire.

— C'est de la logique, se rébiffa le Chevalier.

— De Cyclope, décocha l'autre.

— Railler n'est pas répondre, incrédule payen.

— Que voulez-vous répondre à des inductions sans bases ni preuves, Chevalier ?

— Sans bases ? et la tradition ? et l'antiquité ? et ma plaquette Sibylline ? et le papyrus de Tho-ho-The-pek de 1825 ?

— Allez toujours.

— Pas de preuves ? vous allez voir : commençons par le texte de Tho-ho-the-Pek, écoutez ceci :

« **Là où le fleuve du froid rencontre le lac de feu au cœur de la montagne sur la mer.**

— Est-ce que ces dernières expressions ne s'appliquent admirablement à l'Etna?... fit le chevalier de Vulcain.

— Ou au Vésuve...

— Nous discuterons ce point tout-à-l'heure, passons au feuillet Sibyllin, traduction de Suchini ; la voici :

Lepsius la prit et lut :

— **Là est le secret de Scill et de Vulcain.**

— Scill... pour Scylla... le gouffre de Scylla !... c'est clair comme le jour, —déclara le Chevalier.

— Peuh !... répliqua Lepsius, qui reprit :

— La montagne sur la mer est divine.

— Vous voyez bien qu'il s'agit de l'Etna ; cette identique expression, dans les deux textes, de *montagne sur la mer* rapprochée de Scilla, le prouve haut la main.

— Lepsius moins enthousiaste, continua :

— C'est là qu'ont été forgés les gonds, les clous...

— Du temple du soleil sous entendu, inséra le Chevalier ; — Le mot *forgé*, prouve bien l'existence d'une forge sous l'Etna ; Cela crève les yeux ; — continuez... nous y sommes...

— La terre s'ouvre au pied de l'autre montagne, au fond de l'antre d'où le Dieu m'a parlé...

— Le Vésuve, — c'est la Sibylle qui parle de son antre.

— Sous la voûte des Titans, près du pic...

— *La voûte des Titans* ! ça y est en toute lettres.... aurait-on ainsi parlé d'une chose imaginaire?... allons donc ? il faudrait vouloir fermer les yeux à la lumière; pesez bien chaque mot et chaque lettre ; et la fin est-elle claire ? achevez ?

— Descends plus bas que le souffre et que la région des métaux que Thétis enflamme... Là tu trouveras.

— Qu'en dites vous, sceptique Teuton, « *les métaux que Thétis enflamme*... qu'est cela, sinon des mines de potassium... d'ytrium... de...

— Oui : seulement, l'Osque ancien et l'ancien Étrusque sont trop peu connus, pour que cette traduction soit irréousable.

— Il ne vous manque plus que de contester l'autorité de Monsieur Suchini, et de soutenir que ça été pour consacrer le souvenir d'un être chimérique qu'on s'est donné la peine de graver cela avec tant de soin sur

une plaque d'or... voyons : si Vulcain, sa forge et ses œuvres n'ont pas existé, comment expliquerez-vous sa tradition et cette plaque ?

— Je ne l'expliquerai pas, répliqua le Germain.

— Parce que... ?

— Ce n'est pas vrai... Chevalier.

— Et pourquoi n'est-ce pas vrai ?

— Parce que je n'y crois pas.

— Belle raison ! eh bien, moi j'y crois ; fixé, très-fixé !

— Voilà la différence.

II

Le chevalier, en arrivant à Naples, s'était posé en archéologue passionné, et fut accepté pour tel, précédé qu'il était par le récit de ses explorations en Égypte et dans le Latium.

On ne fut donc pas surpris de le voir acquérir, du comte Fabiani, son domaine et sa villa de San-Angelo, situés à mi-côte des contreforts du Vésuve et sur lequel se trouvaient de nombreuses ruines romaines.

L'époque était aux fouilles archéologiques.

Le chevalier suivit le courant ; aussi n'étonna-t-il personne quant on le vit recruter un personnel d'ouvriers et faire ouvrir, de toute part sur son domaine, des puits et de profondes tranchées.

Ce qui intrigua, ce fut l'ordre et la disposition de ces puits et tranchées : on vit bientôt que le chevalier ne les faisait pas ouvrir au hasard, non, on remarqua même qu'il en déterminait l'ouverture après un jalonnement très précis et comme à la poursuite d'un certain point qu'il cherchait à enserrer dans ses parallèles. Que recherchait-il ?

En 1846 il avait englouti plus de 30,000 écus dans les puits dont quelques uns avaient été poussés à 300 mètres de profondeurs, reliés par des galeries de

300 à 600 mètres ; mais ce n'avait pas été sans succès. Voici son bulletin de victoire à son ami le docteur Lepsius.

— ... j'ai trouvé : La voûte des Titans n'est plus une chimère; j'ai mis le pied dans leur galerie cyclopéenne, à 300 mètres de profondeur... Monumental et admirable! Elles ont résisté aux bouleversements de cette région ; elles sont seulement obstruées sur certains points par des éboulements de roches de plus de 50 mètres cubes. La poudre est impuissante et je me propose de les attaquer avec un fulminate qui est à la poudre comme 25 est à 1 : le picrate de potasse.

Lepsius répondit :

« *Te Vulcanus ardet, me tenet Esculapus, macte animo.* » Traduction libre : « Allez toujours, je suis perclus de rhumatismes, mais dès que je serai sur pieds, comptez sur moi... Au dernier des Cyclopes, le dernier des payens, salut! »

Le dernier des cyclopes n'attendit pas, il attaqua sans retard. Le picrate fit merveille; la puissance de son explosion fut telle qu'elle se fit sentir souterrainement à plus d'un kilomètre de distance et fut la cause d'une singulière et très inattendue découverte.

Dans la cave de la villa du chevalier, la commotion fit écrouler un pan de mur très ancien, qui démasqua l'entrée d'un antique acqueduc voûté, d'une hauteur de deux mètres sur plus d'un mètre de largeur ; sa construction soignée, et sigulièrement contournée, donnait à penser bien des choses.

Était-ce un acqueduc? ne serait-ce pas plutôt une ramification de la galerie des Titans?

Son entrée était, juste après le mur éboulé qui la masquait, bouchée au moyen d'un bloc énorme qui tournait sur lui même lorsqu'on le repoussait fortement. Le mur, en s'effondrant, l'avait fait pivoter.

Ce ne pouvait être un acqueduc. On ne ferme pas l'entrée d'un acqueduc, au contraire.

Le chevalier se réserva d'éclaircir seul ce mystère et se garda d'ébruiter la chose.

Il consacra plusieurs jours à des explorations.

C'était un souterrain, — comparable aux galeries creusées, par les géants de la verte Érin, —comparable aux retraites où Galgacus abrita, contre Rome, la liberté de sa patrie, — comparable encore à celles du roi Pélage, ou même aux cavernes de Montesinos que Michel Cervantes a décrites et n'a pas inventées.

C'était un souterrain, — un souterrain creusé dans les flancs du Vésuve et aboutissant à des grottes curieusement disposées.

On y accédait par la galerie voûtée... Cette galerie, faite avec soin, se dirigeait, par une pente assez rude, vers le massif de rochers à pic qui du côté nord s'élève autour d'un mamelon ayant toutes les apparences d'un ancien cratère... De loin ce massif présentait l'aspect d'une ceinture de remparts cyclopéens par dessus lesquels aurait coulé une vaste nappe de laves qui se serait figée dans sa chute, sur une étendue de près d'une lieue.

En sortant de la galerie, on arrivait dans une série de petites grottes en forme de cellules, se succédant en enfilade, entre le massif et la coulée de lave qui était venu le masquer comme un gigantesque rideau pétrifié.

Des incisions naturelles, invisibles de loin, formaient dans le plis de ce rideau, des fentes ou baies qui permettaient si bien l'entrée de la lumière dans les grottes qu'il en était quelques unes que les rayons du soleil inondaient en plein, presque tout le jour.

Aux inscriptions latines qui se voyaient encore sur les parois, on devinait qu'aux temps des guerres civiles, des persécutés avaient dû trouver, là, un refuge:

C'était là, peut-être, qu'étaient venus expier leur amour de la liberté, les proscrits de Sylla, d'Antoine, des Tibères...

On y retrouvait des restes de poteries, d'amphores, des vestiges de foyers, des coupes, qui disaient assez que ces refugiés savaient y prendre leur mal en patience.

Le chevalier fut ravi de cette découverte, il ne poussa pas son exploration jusqu'au bout, il avait le temps d'y revenir...

Seulement, avec l'aide de son fidèle Joseph Durand, il transporta dans l'une de ces grottes, de l'ouverture extérieure de laquelle on avait une vue splendide sur la Méditerranée, un divan, pour s'y reposer et prendre haleine, lorsqu'il reprendrait ses explorations...

III

Ce fut sous le coup des espérances qu'il conçut à ce sujet et au sujet de ce qu'il appelait « *La voûte des Titans* », que le chevalier lança son fameux pari des 50,000 livres, auquel vint se joindre, avec tant d'éclat et d'imprévu, le comte Fergus de Kergor.

Devenu ainsi son associé dans cette campagne, le jeune comte avait quelque droit de tout connaître : Le chevalier n'hésita pas et le premier jour où son « jeune vieil ami, » comme il l'appelait, vint le voir à San Angelo, — il s'ouvrit entièrement à lui, de ses espérances, de ses vues, de ses projets, de ses plans, — et lui montra successivement son feuillet sibyllin, — la traduction de Suchini, — le massif entamé des galeries cyclopéennes, — son souterrain et les mille et une raisons de l'existence probable de la forge de Vulcain.

— Probable ! fit Fergus, dites certaine.

Il prêchait un converti, et quel converti ! aussi, voyant avec quel calme celui-ci avait accueilli ses ouvertures, le chevalier ne put s'empêcher de lui en marquer son étonnement

— Cela n'a pas l'air de vous surprendre, lui dit-il.

— Je m'y attendais, répliqua simplement Fergus.

Le Chevalier en resta interloqué !

— Et j'en sais même, là dessus, continua le Breton, plus long que vous n'en pouvez deviner, confidences pour confidences.

C'est alors qu'avec toutes les précautions oratoires exigées par la situation, Fergus lui raconta son voyage au pôle, sa visite au Maelstrom polaire, et tout ce que Passio lui avait révélé de la forge de Vulcain et de son emplacement.

Qui fut stupéfait ? ce fut le chevalier... ces révélations le comblèrent de joie.

— Le voilà donc enfin percé à jour, s'écria-t-il, ce secret du fleuve glacé !... que ce fleuve du froid a congélé mes idées et ce lac de feu tourmenté mes nuits!

Cette conversation se serait prolongée bien avant dans la nuit, si l'on n'était venu prévenir Fergus que son équipage attelé attendait pour le ramener à Naples.

Il partit en promettant de revenir au premier jour de liberté...

De liberté !... il ne croyait pas si bien dire, qui peut être sûr de son lendemain et de sa liberté ?

En arrivant à Naples, notre héros trouva sa demeure envahie par la police... cernée par une émeute de lazzaroni criant : A mort, le voleur de San Gennaro !... à mort le Français!

C'était à n'y rien comprendre.

— Quilichi, le bandit de Londres, qui avait manqué y être pendu... Antonio Quilichi, que la police avait véhémentement soupçonné du vol Fontana, était radieux... comme un homme dont l'innocence vient d'être affirmée par la découverte du vrai coupable.. il allait et venait d'un groupe à l'autre... donnant et recevant de franches poignées de mains... e viva, Antonio !... morte al franchese !

Les lazzaroni étaient en émoi; un observateur clair voyant aurait, toutefois, trouvé cette émotion un peu trop exagérée dans le sens de la police pour être sincère : à Naples, comme partout, la plèbe est pour les bandits. Cette fois c'était le contraire.

Et l'idée vous venait que cet accès de moralité populaire était plus soldé que spontané.

Comment cela était-il venu !... comme la calomnie :

C'est d'abord rumeur légère... un petit vent rasant la terre....

Puis tout à coup le bruit s'était répandu que le beau comte Fergus cachait, sous son air juvénile et ses manières de grand seigneur, une astuce profonde et une non moins précoce perversité ; que non seulement il était affilié à la Camorre, mais qu'il en était un des chefs et que c'était dans l'étrange caveau qu'il avait fait édifier dans son palais, qu'était déposé le trésor de la bande.

De petits faits habilement insinués... groupés... exploités... circulaient. . On colportait des confidences de la domesticité.

— Le cocher avait trouvé, disait-on, sur le sol de la cour, une ancienne pièce d'or... comme celles volées au comte Fontana.

— Un garçon jardinier avait, en piochant le jardin, mis au jour des bijoux... qui ne s'y étaient pas venus enfouir seuls.

Que sais-je encore... ?

Quilichi était au milieu de la foule un centre d'interpellations :

— C'est donc toi, Antonio, qui a découvert le pot aux roses ?

— Et Dieu merci, j'y avais intérêt.

— Et comment as-tu su ?

— Le hasard.

— Narre nous cela, lui cria-t-on.

On fit cercle... et Quilichi commença :

— Vous vous souvenez du vol Fontana ! à vue de nez, la police avait dit : C'est Quilichi ! Per Baccho !... j'ai assez de mes péchés, sans endosser les péchés des autres.

— Çà se comprend... firent les amis.

Quilichi reprit :

— Donc la troisième nuit qui suivit le vol Fontana, j'étais couché sur un banc, en face du Palais Fergus,

lorsqu'à minuit je vis arriver, l'un après l'autre, trois hommes enveloppés dans des manteaux... qui se glissèrent, comme des ombres, par la porte entrebaillée sans bruit du dit palais... quels sont ces hommes ? que viennent-ils faire là ?... Et cette porte ouverte et fermée sans bruit?... Quel mystère !... nulle part des lumières; cela m'intrigua.

— C'était fait pour ça...fit-on à l'entour.

Les auditeurs empoignés resserrèrent le cercle ; on aurait entendu voler une perfidie,et Quilichi continua :

— A trois heures du matin, la porte se rouvrit sans bruit, les trois ombres sortirent regardant d'un côté et de l'autre, elles avaient, l'une et l'autre, sur l'épaule et sous leur manteau, une grosseur... dont le poids semblait les écraser.... on ne se cache pas pour bien faire, j'eus des soupçons.

— C'est naturel, approuva l'entourage.

— Je suivis, à pas de loup, le dernier de ces trois hommes... tous les trois se dirigèrent dans la rue de Tolède, où j'en perdis deux de vue pour m'attacher an troisième qui, pour prendre la clef de la porte devant laquelle il s'arrêta et l'ouvrir, fut obligé de déposer à terre la grosseur qui chargeait son épaule... c'était un changeur ; mais l'homme était trop faible ou maladroit, la chose glissa et fit, en tombant, le bruit d'un sac rempli d'écus d'or... d'or...

— Stupéfaction générale... des sacs d'or !

— Un jeune homme si distingué !... s'apitoya une bonne âme !...

— Vous croyez donc qu'un patricien ne peut pas être un voleur ?

— Et puis ? demanda-t-on...

— Ce n'est pas tout... dit alors Quilichi.

Redoublement d'attention.

— L'avant dernière nuit, les trois ombres sont revenues, minuit avait sonné à toutes les églises.... elles sont, avec les mêmes allures mystérieures, entrées, dans le palais par la porte ouverte sans bruit ; deux

heures après, une des trois ombres sortit et s'éloigna... un quart d'heure après, arriva une voiture conduite par l'ombre... les deux autres devaient l'attendre derrière la porte, car elle s'ouvrit à son arrivée et les trois ombres se mirent à transporter trois masses volumineuses dans la voiture... et chaque fois qu'une de ces masses passait de l'épaule du porteur dans le véhicule, on entendait comme le froissement d'objets en métal... on eut dit des sacs pleins de vaisselle d'argent et d'or...

Les auditeurs se regardaient avec des yeux dans lesquels on discernait difficilement si c'était l'étonnement ou l'envie qui y brillait le plus... Quilichi termina :

— La voiture partit avec les trois ombres, au triple galop, je ne pus la suivre, mais , voyez-vous, sango-demi ! la pensée galoppe plus vite ; suivez ceci : trois nuits après le premier vol Fontana a lieu la visite des trois hommes, il y a cinq nuits qu'a été commis le dernier vol chez le même seigneur Fontana et c'est juste encore la troisième nuit après ce vol que les trois ombres sont revenues ;—j'en ai conclu...

— Ce n'était pas malin... Interrompit un auditeur.

— Que le comte Fergus était le réceleur, ajouta un autre.

— Et les trois ombres, les complices... fit un troisième.

— C'est, en effet, ce que je pensai, reprit Quilichi, et c'est alors qu'en allant, tout simplement avec les camarades, stationner devant la boutique du changeur avec un certain air de lui dire : « nous savons, vas-y où nous y allons, » — nous l'avons décidé à aller tout raconter au directeur de la police, qui me soupçonnait et se préparait à m'expulser ou à m'arrêter... et voilà.

— Viva Quilichi, morte al franchese !

Le comte Fergus arrivait en ce moment au grand galop de son équipage devant la porte de son palais gardée par des carabinieri à cheval... les clameurs

redoublèrent... à mort le cammoriste... le bandit! le voleur de San Gennaro !

Un commissaire de police ouvrit la portière et dit :

— Seigneur Comte, pas de résistance... au nom de la loi... je vous arrête.

— Brava ! brava ! morte ! morte ! criait la plèbe...

Fergus fut calme et digne.

— De quoi m'accuse-t-on ?

— Vous allez le savoir.

On procéda devant lui à une perquisition dans sa demeure : — et, dans le caveau dont nous avons parlé, on trouva... des objets... sur la provenance desquels Fergus balbutia des explications inacceptables, et des vases sacrés... en quantité.

On trouva, en outre, dans une armoire de sa chambre à coucher, des bijoux anciens et des pièces de monnaies que reconnut le comte Fontana; Fergus, atterré, protesta avec énergie de son innocence.

— C'est une trame infâme ! ces objets ont été introduits chez moi, à mon insu... j'ai un ennemi.

Il n'en fut pas moins écroué comme inculpé de vols sacriléges et du vol Fontana, dans un des cachots de la citadelle...

Après cette arrestation, Quilichi aborda, dans un coin obscur de la rue, en face du palais Fergus, un personnage à lunettes vertes, à cheveux roux, tournure anglaise, qui semblait l'attendre.

— Eh bien, Milord, ça est allé comme sur des roulettes...

— Êtes-vous sûr de vos témoins ?

— Comme de moi même...

— Voici les mille livres...

— Merci, Milord...

Et les deux hommes se séparèrent dans la nuit.

LA JETTATURA.

I

Dans le mois qui avait précédé son arrestation, Fergus l'avait bien remarqué, cela n'allait plus comme avant.

On parlait de jettatura.

La jettatura, que les grecs appelaient *alexiana*, et les romains *fascinum*, est, à Naples, un article de foi, qui aboutit à un article de commerce ; n'allez pas en rire, on vous y lapiderait : mieux vaut s'en préserver par l'acquisition de ces jolis petits talismans en corail, en or, en nacre, dont les formes plaisantes ont, à ce qu'il parait, une vertu souveraine.

Qu'est-ce que la jettatura ?... C'est le mauvais œil. Et le mauvais œil ?... C'est un regard d'une telle malignité, qu'il suscite contre vous certaines puissances occultes et toutes sortes d'accidents.

On ne peut donc croire à la jettatura sans croire à l'existence des puissances occultes; Jean Ingross aurait pu s'en prévaloir contre l'incrédulité du chapelain de Kergor, en 1825. — Onne pense pa s à tout.

Quoi qu'il en soit, on parlait de jettatura autour du comte Fergus... et il y avait de quoi.

Depuis un mois, en effet, notre héros, jusque là insouciant et relativement heureux, se sentait au milieu de quelque chose de ténébreux... il avait le vague pressentiment d'une bataille sourde qui se livrait autour de lui, et dont sa vie était l'enjeu.

Trois accidents auxquels il n'avait échappé que par miracle avaient troublé sa quiétude.

En sortant de son palais, ses chevaux s'étaient, un jour, si furieusement emportés, que sa voiture, brisée,

vola en morceaux ; son cocher fut tué ; quant à lui, il en fut quitte pour des contusions sans gravité.

Quelques jours après, ce fut sa barque de plaisance qui, au terme d'une promenade en mer, coula inopinément à pic. — Sans le hasard qui mit à sa portée une rame qui lui permit de regagner le bord à la nage, il se fut certainement noyé.

Fergus ne s'émut pas outre mesure... il commença toutefois à se prémunir de cornillons.

Sa chance au jeu l'avait entièrement abandonné...

Au club, dans les salons, au théâtre, on lui battait froid... son étoile pâlissait.

Cela n'allait plus comme avant.

A la chasse, un matin, une balle tirée, on ne sait d'où, vint frapper son valet au moment où il s'était approché de lui : sans ce mouvement, Fergus recevait la balle en pleine poitrine.

Expliquez cela : jettatura.

Ses gens eurent tôt fait de découvrir le mauvais œil.

Il n'y avait pas à s'y tromper : le *jettator* était un certain anglais, nommé Arthur Wilson, qui, depuis un mois, était venu s'établir en face même du palais Kergor; il présentait, en effet, tous les signes du jettatore : perruque rousse, frisée, lunettes vertes, et le teint blafard d'une orfraie malade.

Cet affreux insulaire passait toutes ses journées à épier le va et vient de Fergus et de ses gens; le comtesino ne pouvait sortir sans avoir l'impression de l'obsession de son méchant regard,

Que pouvait lui vouloir cet homme ?... il avait la secrète intuition d'un ennemi.

C'était un ennemi, en effet ; et d'autant plus dangereux qu'il agissait dans l'ombre par l'entremise d'un bandit.

Il avait sauvé, à Londres, Antonio Quilichi de la potence ; aussi Quilichi était-il prêt, à Naples, à braver la corde pour son Excellence milord Wilson et ses

7

banks-notes... par reconnaissance uniquement. . On a du cœur ou on n'en a pas.

C'est alors que, pour s'étourdir, Fergus se lança dans les entraînements du jeu... mal lui en prit... une nuit il perdit 200,000 lires.

Il lui fallut, pour s'acquitter, recourir de nouveau à la vertu du scarabée.

Il descendit dans le caveau à la porte de fer, et, comme la première fois, sur le violent désir qu'il exprima de voir, là, sous sa main, ce qui restait d'objets d'or, d'argent et de pierreries dans la crypte de la chèvre.

. . . .

Une brume..... translucide d'abord, puis plus épaisse, suinta de toutes parts et envahit le caveau :... elle se mit à vibrer, puis à tourbillonner... furieusement... frénétiquement.. en se condensant, et à mesure qu'elle se condensait son tourbillonnement devenait, lumineux, sonore, métallique; on voyait à travers comme des éclairs et des reflets étincelants... on eut dit un chaos de miroitements qui se débrouillait... une nébuleuse en voie de giration créatrice.

Quel monde allait sortir de ce cyclone ?

Quand le mouvement s'arrêta, — Fergus fut encore plus émerveillé que la première fois.

Devant lui était un monceau d'objets d'or et d'argent... des bijoux... des pierreries... et jusqu'à des ostensoirs, des ciboires, des calices, des croix et toutes sortes d'objets et de vases sacrés de la chapelle de Kergor ; tout enfin ce qu'il avait vu dans la crypte de la chèvre d'or.

C'était merveilleux et splendide.

— Pour des artistes et des antiquaires, dit Paccio, cela vaudrait deux millions, mais je doute que les juifs en donnent le 1/3 ; — la valeur artistique ne compte pas avec eux.

Fergus ne se dissimula pas la nécessité où il était de subir, comme la première fois, les conditions léoni-

nes de ses honnêtes changeurs, pour transformer en pièces d'or ces inexplicables richesses... inexplicables est le mot... car...

Comment leur expliquer ?.. C'était si invraisemblable !—Allez faire croire à des usuriers juifs que, par la seule force de la volonté, ayant pour support ou moyen d'amplification un cristal magnétique, des joyaux, enfermés dans les souterrains de Kergor, s'y décomposaient en vibrations éthérées, lesquelles venaient instantanément se réformer à Naples en leur première forme :

Il n'y avait que le chevalier Furcy dont l'esprit se trouva suffisamment préparé pour admettre un pareil phénomène ; ses atomes tourbillons l'expliquaient sans efforts... mais des changeurs, des juifs...? allons donc...! Le plus simple était encore de ne leur rien expliquer, ils en penseraient ce qui leur plairait.

Savez- vous ce qu'ils s'imaginèrent, lorsqu'ils virent Fergus leur abandonner pour 600,000 fr. ce que *in petto*, ils estimaient 2,000,000 f. : ils s'imaginèrent purement et simplement, et très charitablement, que c'étaient là des objets d'origine suspecte... disons le mot : volés.

Mais cela ne les regardait pas : il n'avaient pas à s'en préoccuper ; ils faisaient une affaire ; leur vendeur était connu, domicilié, posé ;—ils étaient en règle.

Fergus ne leur vendit toutefois que les objets de petits volumes : les bijoux, les parures, les pierres, la vaisselle d'or et d'argent... etc., quant aux vases sacrés, il répugna à s'en défaire : — les vendre eût été un acte de simonie ; il les garda avec l'intention de les rapporter à Kergor,

Le malheur fut ou plutôt la fatalité fit que cette opération de change eût lieu, trois nuits après la perpétration, chez le comte Fontana, d'un nouveau vol plus audacieux encore que celui du 28 mars et que la nuit qui suivit la dite opération... deux églises et le trésor de San-Gennaro furent dévalisés de leurs vases sacrés.

Ce sacrilége consterna la population, et les Lazzarone entrèrent en ébullition.

On soupçonna les juifs, et les changeurs juifs soupçonnèrent Fergus d'être tout au moins le recéleur de la bande réorganisée d'un nouveau *Fra Diavolo*.

Ce fut malheureusement le surlendemain que notre jeune comte se rendit à San-Angelo, sans se douter, le moins du monde, des méchants bruits qui allaient se former sur son compte.

Ce départ fut pris pour une fuite...

Les trois changeurs en eurent froid jusque dans la moelle des os : — Les vols commis... la hâte et la facilité du comte français à bacler l'opération : son départ... tout concourait à fortifier leurs soupçons et leurs inquiétudes. — Décidément l'affaire était trop belle pour n'avoir pas quelque défaut.

Ils étaient perdus si on venait à se douter : — des groupes menaçants se formaient devant leurs offices.

Ce que la probité n'aurait pas fait, la peur les décida à le faire.

Ils furent s'en ouvrir à la police.

Une enquête immédiate, et dans laquelle furent entendus Antonio Quilichi et vingt témoins, qu'il désigna, confirma les déclarations des changeurs et leurs soupçons : et comme des dénonciations anonymes s'étaient déjà produites au sujet des ressources mystérieuses du comte de Kergor qui avait, en treize mois, dépensé près de 600,000 fr. sans avoir reçu de sa famille plus de 35,000 lires par l'entremise des banquiers ; ... une perquisition fut, le soir même, opérée dans sa demeure...

Cette perquisition donna des résultats déplorables : dans une armoire de la chambre à coucher, on retrouva de nombreux objets d'or et des bijoux volés au comte Fontana et, au fond du caveau secret à la porte de fer, on découvrit une énorme quantité de vases sacrés en un monceau : plus de doute, le comte Fergus de Kergor était le chef de la terrible bande qui épouvantait Naples.

A mort le voleur de San-Gennaro ! viva Quilichi ! se mit à hurler la foule à l'annonce de cette découverte.

Quand je vous disais qu'il fallait se méfier de ces étrangers à grands noms, grands airs et grands trains ! disaient les tartuffes et les envieux éclaboussés.

— Un jeune homme si bien ! s'exclamaient, d'un ton endolori, les vieilles coquettes, — un météore !

Et voilà comment il se fit qu'à son retour de San-Angelo, le météore trouva la police dans son palais, et la foule autour demandant sa tête.

Conduit devant le juge d'instruction, il y subit une interrogatoire auquel il répondit avec embarras et des réticences inintelligibles au sujet des vases sacrés.

Après quoi il fut bel et bien écroué... à la citadelle.

Voilà, cher comte, où peut conduire un talisman.

II

Lorsqu'il fut seul... Fergus évoqua son Génie..

— Me voici, lui dit-il..: dans de jolis draps...

— Cela tombe d'autant plus mal, répondit celui-ci, que votre premier jour de captivité est celui de ma délivrance.

— Que veux-tu dire ?

— Dans une heure, je serai délié de mon serment, voilà treize mois que je suis à vos ordres.

— Jamais je n'ai eu plus besoin de toi.

— On peut faire bien des choses dans une heure.

— Je veux sortir d'ici.

— Très facile.

— Comment ?

— Le scarabée.

— Perdu.

— Le voici... je l'ai sauvé.

— Merci ! s'exclama Fergus dans un élan de sincère reconnaissance... merci.

— Sa vertu peut sans bruit déposer, à vos pieds, les serrures, cadenas et chaînes de toutes ces portes.

— J'y pensais... mais une fois dehors.

— Le maître n'a qu'à se réfugier dans les souterrains du chevalier Furcy.

— On n'ira pas me chercher là.

— Les derniers ordres du Maître sont?

— Va voir le chevalier, dis-lui tout... et qu'à minuit une voiture attelée m'attende à 500 mètres de la citadelle... qu'il vienne lui-même... et seul.

— Ce sera fait ! dit Passio en s'évanouissant.

A minuit un tourbillon d'Éther déposa, aux pieds de Fergus, les serrures, les verroux, les cadenas, les chaînes de toutes les portes qui le séparaient de la liberté et jusqu'aux armes du factionnaire qui, devant son inexplicable désarmement, rentra au poste, épouvanté. — L'évasion était sans obstacle.

Le chevalier s'était trouvé exact : Notre prisonnier évadé reposait, deux heures après, sur le lit-Divan d'une des grottes les mieux disposées et les plus sèches du souterrain.

Le lendemain, à l'insu des gens à son service habilement éloignés, le chevalier passa une partie de la journée à transporter, avec l'aide de Joseph Durand, divers objets mobiliers : fauteuils, chaises, tables, pendules, tentures, rideaux et matelas, dans « la cellule de refuge » de notre héros.

Les jours suivants furent employés à en compléter l'ameublement : — des tentures dissimulèrent le nu des rochers : — des rideaux furent posés autour de la baie qui en formait la fenêtre et d'où la vue s'étendait de Sorrente à Ischia... et des portières artistement établies au-devant des ouvertures de l'entrée et de celles qui donnaient dans le prolongement du souterrain.

— Mais, Chevalier, ce n'est plus une grotte, c'est un boudoir de petite maîtresse,— disait Fergus touché du confortable de sa nouvelle installation.

— Laissez, laissez, je connais les interminables longueurs de dame Thémis-parthénopéenne, et il faut prendre ses précautions contre l'ennui : la première condition c'est d'être bien... Laissez-nous faire... Joseph et moi avons tout combiné — et je défie les carabiniers.. de vous trouver...

— Je ne fuirai pas, répondait Fergus, ma ferme intention est de me défendre, de voir en face mes ennemis et de les confondre.

— Parbleu... mais il est inutile pour cela de pourrir dans un cachot.

— Avez-vous, monsieur le Chevalier, appris le nom de mon infâme dénonciateur ?

— On a des raisons de croire que c'est un Anglais : un sir Arthur Wilson, qui a disparu la veille ou le lendemain de votre arrestation.

— Je ne connais pas d'Anglais... ni ce Wilson.

— Inexplicable !

Le pauvre jeune Comte se perdait en conjectures sur ce qui lui arrivait... ce n'est certes pas lui qui, en ce moment, niait l'influence de la jettatura ; mais, comme de bon cœur il la vouait au diable avec son jettatore.

Alors pour le distraire des ennuis de sa captivité, le cher chevalier, toujours tout à son idée fixe, finit par lui exposer, en entier, ses projets, ses plans, avec les voies et moyens.

Ce fut l'objet de longs entretiens.

— Les premières choses dont je me suis préoccupé, disait le Chevalier, ce sont les vivres... puis le mode d'éclairage ; la question des vivres avait deux termes : le boire et le manger, et voici la solution à laquelle je me suis arrêté, fixé, très fixé.

— Voyons ?

— Quel que soit le puits par lequel nous aborderons la galerie des Cyclopes, il sera toujours facile d'y conduire l'écoulement des eaux de mon grand barrage, et

par la pente naturelle des lieux, l'eau nous suivra à mesure que nous nous enfoncerons...

— Très-ingénieux.

— Sans compter qu'il est plus que probable que nous rencontrerons des sources sur notre route... comment sans cela auraient fait les Cyclopes ?

— C'est certain !... et pour les vivres ? demanda Fergus.

— Ce sera plus commode encore : — ils viendront nous trouver.

— Ah !

— Le scarabée !...

— Excellentissime idée !... s'exclama son possesseur qui, sur ce seul mot, comprit toute la pensée de son interlocuteur, mais, ajouta-t-il, il n'attire que les objets vus et connus d'avance.

— Soyez tranquille , je vais faire disposer toutes sortes de victuailles à San-Angelo... pâtés froids, conserves, viandes salées, biscuits, enfin des vivres pour six mois que Mons Joseph transportera dans ces grottes, et nous tirerons de là ; fixé, très fixé !

— Et l'éclairage !

— Nous le porterons avec nous : c'est ici mon triomphe, écoutez ceci, jeune homme, et vous comprendrez combien j'ai à tout réfléchi et pensé : nous nous éclairerons au moyen de lanternes de mon invention, d'une inimaginable puissance que nous attacherons à nos ceintures... elles consistent en de légères bobines d'induction, produisant un courant énorme qui viendra, dans le vide absolu d'un œuf de cristal, se déployer en arc voltaïque, et rendre incandescent un hydro-carbure volatilisé qui y sera introduit par le courant électrique, lui-même... elles me seront livrées dans quelques jours ; fixé.

— Parfait, seulement, il me semble, chevalier, que, pour une telle entreprise, nous serons bien peu nombreux.

— La gloire... ne doit pas s'éparpiller !

— Cependant.

— Rassurez-vous... c'est prévu... fixé, très fixé ! M. Paul Ogger et le Docteur Lepsius en seront, je leur ai écrit et les attends d'un jour à l'autre.

— Vous avez réponse à tout, Chevalier.

— Dès leur arrivée, nous nous occuperont du départ, et pendant que nous nous lancerons dans une des plus considérables entreprises que l'homme ait jamais osée... votre affaire instruite et éclaircie aura fait éclater votre innocence.

— Je l'espère bien.

— Et vous reviendrez des enfers célèbre, purifié, acclamé.

Comme l'oisiveté, la captivité pousse à bien des choses, et la soif de distractions porte à la curiosité : à partir du jour où le chevalier lui eût apporté sa lanterne électrique, Fergus, n'ayant rien de mieux à faire, passait presque toutes ses journées à explorer les alentours de son asile, tantôt seul, tantôt en compagnie de son hôte.

Ils s'aventurèrent assez loin dans les méandres de ces bizarres souterrains.

C'était toujours le même système de conformation ; on eût vraiment dit qu'une cataracte de lave ou de serpentine, roulant de haut et bondissant par dessus le surplomb ou la corniche des roches, s'était figée dans sa chute en laissant entre sa nappe durcie et le massif rocheux un intervalle de plusieurs mètres, un couloir de plusieurs milles, avec des baies et des fissures.

. . . .

Un soir notre explorateur revint haletant et en proie à une indicible émotion.

— Qu'avez vous ? lui demanda le chevalier qui l'attendait.

— Incroyable ! dit Fergus en se laissant tomber sur un siége... impossible !... c'est une hallucination !

— Voyons... parlez...

— Non... retournons... il faut voir... j'ai eu peur, je ne sais trop ce que j'ai vu, si c'étaient des formes vivantes, des spectres; — l'idée d'une caverne de brigands m'est venue et j'ai rebroussé... il se peut que je me sois à tort effrayé.

— Il est des formes de rochers, bizarres, et vous aurez, sans doute, pris pour des fantômes quelques pics de stalagmites...

— C'est possible...

— Quoiqu'il en soit, il n'est pas sain de rester sous cette impression; Fixé, très fixé, il faut s'assurer de la chose, la voir de près... et sans tarder, allons, morbleu! hardi! retournons.

Fergus rattacha sa lanterne... le chevalier passa à sa ceinture deux pistolets chargés.

Et nos deux aventuriers se lancèrent dans les méandres du souterrain, munis de forts bâtons alpestres.

LE TRÉSOR DE VERRÈS.

I

A quoi bon en faire un mystère ?... Sir Arthur Wilson, le jettatore, la bête noire du Palais Fergus, on s'en doute peut-être, n'était rien autre que notre vieille connaissance « de la probité même », cet excellent et malheureux Jean Ingross qui s'était enfin décidé à quelque chose ; et à qui nous maintiendrons son ancien nom, puisqu'il n'a pas encore repris celui de ses ancêtres.

Comment se trouvait-il à Naples et dans quel but ? cela est trop facile à deviner pour qu'il soit besoin de le dire.

Quoiqu'il en soit, notre ex-intendant n'avait pas fait long feu dans la capitale des Lazzarone : Après avoir jeté aux orties sa perruque, ses lunettes et les accessoires britanniques de son incognito, il en était parti le lendemain de l'arrestation du fils de son ancien maître et était allé se fixer, au pied du Vésuve, dans un petit village où il arriva précédé d'un interprète qui le représenta comme un original à qui les médecins avaient ordonné le régime des excursions sur les flancs du Vésuve... « Sa santé avait besoin d'un atmosphère saturé d'émanations volcaniques ».

On ne s'étonna donc pas à le voir partir tous les jours, « à la prime aube », en costume de chasse, armé d'un fusil double, d'un bâton à croc, d'un marteau de géologue, en travers son havresac et suivi d'un superbe chien d'arrêt qu'il avait amené.

Il avait la passion « de la chasse méditative ».

Son hôtesse se pâmait de rire en le voyant chaque soir revenir bredouille.

— J'ai toujours tué le temps, disait-il, et je rapporte une faim de tous les diables.

Le chien ne disait mie, mais devait avoir une assez piètre opinion des aptitudes cynégétiques de son maître.

Ingross avait son plan : — Le gibier était son moindre souci : il cherchait le pic du Cyclope « dont les aurores d'août rougissent, le premier, le front ».

Après une quinzaine de jours d'excursions dans tous coins, recoins, plis, replis, vals et vallées du bas-Vésuve, ses recherches furent couronnées d'un plein succès.

On ne nous accusera certes pas de tirer à la ligne et de nous attarder aux ronces du chemin. — Nous marchons vite et les esprit contemplatifs nous reprocheront peut-être de passer trop rapidement devant les sites pittoresques à travers lesquels nous courons.

Le vicomte d'Arlincour et son école y auraient consacré trente pages... les descriptions sont démodées, les plumes de fer volent plus vite que les plumes d'oies :— Le Vésuve, 5 minutes d'arrêt.. le train siffle et repart !... en avant ! vous aurez, pour 5 soldi, des photographies de tous ces sites à la 1re station.

Jean Ingross avait trouvé...

Sous un hallier... au fond d'une gorge perdue, à mi-côte d'un massif rocheux, hérissé d'aiguilles ou pics... il a, en effet, découvert une ouverture... l'entrée d'une galerie...

Il s'y engagea « *avec précaution* » parce que l'idée lui vint de l'antre où Cadmus, en Béotie, rencontra un épouvantable dragon... Quant les études classiques ne serviraient qu'à rendre prudents.

Derrière un bloc énorme qui masquait très habilement une seconde entrée, il trouva un long couloir qui le conduisit à une sorte d'impasse voûté... sans issue... était-ce la fin ?

Notre homme ausculta les parois avec son marteau de géologue... en haut... en bas... partout... ce fut un travail...

Attendez... voici un point, où la roche sonne creux... sa joie n'eut pas de bornes.

— C'est là ! se dit-il...

Il ébrécha son couteau de chasse à chercher un joint, il enleva la couche de lichen et de mousse dont la roche étaitrecouverte et reconnut qu'elle était, sur un point, comme ajustée... il ne s'obstina pas : il lui aurait fallu un levier... et une mèche...

Le lendemain, il revint avec ces deux instruments... et attaqua énergiquement.

Après six heures de travail, le bloc culbuté lui livra passage : — C'était l'entrée...

Qu'allait-il trouver ? qu'allait-il voir ?. il en tremblait d'émotion :

Si Ingross eût été sensible aux curiosités naturelles, il eût admiré les merveilles de la stratification que sa torche allumée fit resplendir.: les fines et grandioses dentelures de stalactites qui de tous côtés surprenaient la vue... les roches brillantes de mica... les pendentifs des voûtes,— les colossales proportions des grottes... mais Ingross n'avait pas le moindre sentiment de ces magnificences...

Il trouva, en entrant, une grotte longue, et haute, suivie d'une enfilade de grottes moins élevées qui le conduisirent dans une autre dont la faible clarté de sa torche ne lui permit pas d'embrasser les gigantesques dimensions : — une caverne de 200 mètres de long, sur 100 de large... le plafond se perdait dans le noir... une immense caverne !

A gauche, coulaient en cascades les infiltrations de la montagne, elles se réunissaient au bas des roches et y formaient un petit lac.

Le chien entra sans hésiter dans ce bassin, le traversa et attendit de l'autre côté : son maître jugea plus sain de contourner les bords... ce qui lui permit de mieux se rendre compte des singularités de conformation de cette curieuse caverne...

Vers le milieu...à droite, au pied même d'un énorme

massif de rochers, s'ouvrait un trou, béant, sombre, terrible de 6 à 8 mètres de largeur dans lequel se perdait avec un joyeux murmure l'eau du lac... Ingross prit un caillou et le lança dans ce trou... au temps que mit le caillou à toucher le fond, après avoir roulé en bondissant sur les roches du tour,— Ingross calcula que ce précipice avait de 50 à 70 mètres de profondeur : il en eut la chair de poule et s'éloigna précipitamment, ce qui le rejeta sur la gauche au delà du petit lac alors dépassé.

Le chien marchait en éclaireur...

Voici, au fond, l'arceau d'une voûte : — sur la paroi et la voussure, apparaît comme la vague lueur du jour.

Le chien s'avance... mais le voilà qui, tout à coup, grogne et tombe en arrêt... qu'a-t-il vu ?

Ingross, s'arrête... le fusil en main, sur ses gardes, mais l'animal rassuré abandonne l'arrêt... et va en avant... fausse alerte ! se dit le maître qui avança bravement... et s'enfonça sous l'arceau de la nouvelle galerie...

Dieu du ciel ! — Dire, ici, ce qu'il éprouva au spectacle qui frappa sa vue est au-dessus des forces de notre plume et même de toute plume; il était au terme de son voyage.

Son chien avait reculé à l'aspect d'une statue... une statue debout, qu'il avait dû prendre pour une personne vivante...

La nouvelle galerie débouchait dans la crypte du trésor de Verrès... une vraie mine d'antiques !

C'était véritablement merveilleux.

Le temps n'avait rien détruit, le volcan rien englouti... le trésor de Cœpola était là, entier, intact, ce n'était ni une illusion... ni une chimère. — Notre archéologue sentit ses jambes se dérober... n'osant avancer et moins encore toucher, il eut peur un instant d'être le jouet d'une hallucination.

Et tout cela était à lui... bien à lui, à lui seul !

Qui serait venu lui en disputer quoique ce fût, ou tant seulement le surprendre, eût été un homme mort... Il vous l'eût, sans broncher, tué comme un voleur... de pareilles richesses ne se partagent pas... la cupidité rend féroce...

La grotte du trésor était large, haute, profonde et grandement éclairée par une énorme fissure inclinée vers la mer Tyrrhénienne: — par là affluaient l'air, la lumière et la vue...

Ingross aurait voulu des barreaux à cette colossale fenêtre.

Tout autour de la grotte avaient été taillés, dans les anfractuosités de la roche, des façons de supports, ou d'étagères sur lesquels étaient disposés mille objets d'art... vases, statuettes, coffrets, cassolettes, boîtes à bijoux ; en avant et sur des roches formant piédestal... des statues de toutes les dimensions... en marbre, en onix, en bronze, en argent et en or ... des merveilles!!! Ingross ne se lassait pas d'admirer.

Sa cupidité n'estimait pas ces richesses à moins de 100 millions... et encore.

Les Anciens qui les avaient connues et discutées n'en avaient pas surfait la valeur en la portant à 200 millions de sesterces.

II

Vers la fin de la République, le goût des objets d'art et des raretés était devenu, à Rome, une véritable frénésie. Les généraux et les proconsuls ne reculaient, pour la satisfaire, ni devant la spoliation des citoyens, ni devant la spoliation des provinces, ni même devant la spoliation sacrilége des temples ; c'était un véritable brigandage.

Marcellus pillait Syracuse ; Mummius, Corinthe ; Sylla, Athènes.... Et l'on était arrivé à ce point de dégradation morale de trouver cela tout naturel : chacun se sentait prêt à en faire autant et pis.

Quand il s'agissait de tableaux et de statues, la rapine changeait de nom ; ce n'était plus qu'une irrésistible et très excusable manie.... avec cela on allait loin.

Il se forma alors, à Rome, des collections considérables.

Pline cite un édile nommé Scaurus qui, sur la scène de son théâtre privé, poussa le cynisme jusqu'à exposer 3,000 statues par lui volées à la Grèce et à l'Asie, et le public d'applaudir, comme la fine fleur de nos bagnes, au récit du pillage d'un banquier.

Mais celui dont la furie et la cupidité connurent le moins de bornes, fut le célèbre proconsul de la Sicile, Licinius Verrès, un voleur doublé d'un artiste ; Cicéron, plaidant contre lui, pour sa province dévastée, s'écriait : « *le séjour de Verrès, à Syracuse, a coûté plus de dieux à cette ville, que la victoire de Marcellus ne lui a fait perdre de citoyens* ».

On aurait eu quelque peine à faire partager à Ingross l'indignation du grand orateur romain. Il aurait, en effet, moins condamné Verrès pour ses exactions, que pour avoir omis de faire transporter, dans son asile, quelques unes des merveilles volées aux Siciliens...

Le pauvre proconsul, quand eut souflé sur lui la bise de la proscription, n'avait pu tout enlever et avait été, bien malgré lui, forcé d'abandonner une bonne part, à la rapacité du triumvir Antoine.

Aussi, Ingross qui, par le récit des anciens auteurs, savait à quoi s'en tenir sur Verrès et sa collection, fut-il désolé de ne pas trouver, à l'entrée de sa grotte, comme à l'entrée de son cabinet de Rome, les célèbres portes du temple de Syracuse, toutes incrustées d'ivoire et d'or surleurs ciselures d'airain, représentant dessujets historiques, et portant, au centre, une tête de Gorgone avec d'énormes clous d'or... La grotte n'avait pas plus de portes que sa fenêtre de barreaux...

Verrès eût été également sans excuse pour n'avoir pas apporté, là, les tentures attaliques de pourpre et

d'or, qu'il avait volées à Heïus, citoyen de Messine.... On voyait cependant, sur le sol, des débris qui semblaient attester que Cœpola n'avait pas oublié ces tentures, mais que le temps les avait dévorées... Ingross s'emporta contre la dent vorace du temps.

Il se consola toutefois, en retrouvant la plupart des chefs-d'œuvre qui, d'après Cicéron, Pline, et leurs contemporains, avaient orné le musée du proconsul et notamment :

Le joueur de lyre, pris à Aspende, ancienne ville de Pamphylie. Verrès était si jaloux de cette statue, qui semblait ne jouer que pour elle, qu'il ne la montrait à personne et s'en réservait la solitaire contemplation.

Un Cupidon en marbre, de Praxitèle : il respire, sourit... et va s'envoler... de son arc tendu il vous menace... prenez garde, jeunes filles... Le sculpteur avait pétrifié la grâce et le vol... un rêve !

Le Faune à l'enfant : réduction d'un groupe du même Praxitèle.

Un Milon de Crotone ou un *athlète combattant*, de Cléomène.

Un drame de marbre : *le groupe du Laocoon*.

Une ravissante *Psyché* et une *Hébé* : l'une en marbre, et l'autre en argent, de Cléomène ; deux merveilles : le marbre assoupli vivait, et le métal souriait.

Des canephores d'airain, de Polyclète ; le statuaire par excellence pour les harmonieuses proportions du corps humain ; il est l'auteur du *canon* ou statue modèle.

Un Hercule en bronze, de Miron : le premier qui, dit-on, varia ses sujets.

Un Apollon du même, et d'autant plus précieux que le sculpteur avait gravé son nom en lettres d'or, sur la cuisse de la statue. Or, c'était alors une chose défendue que de signer ses œuvres, parce que, sans doute, les créations du ciseau étant considérées comme les résultats d'une inspiration divine, la propriété artis-

tique en appartenait aux dieux; quoi qu'il en soit, cette infraction à la règle donnait une valeur de plus à cette statue de Miron, que Verrès avait enlevée du temple d'Esculape, à Agrigente.

Un Aristée, très renommé, sans nom d'auteur, qui provenait de la spoliation d'un temple de Bacchus, à Syracuse : par sa pose et la magistrale ordonnance de l'attitude, ce marbre pouvait être comparé à la belle statue de l'Orateur, du musée du Louvre, que l'on attribue à Cléomène, fils de Cléomène l'Athénien.

Tout auprès se voyait une superbe *tête en marbre de Paros* ; cette tête, d'une vigueur et d'un fini également incomparables, avait été, au dire de Cicéron, le morceau le plus précieux qui eût orné le temple de Proserpine... Elle rappelait le faire de Phidias. — Verrès était un fin connaisseur.

Puis *une Sapho de Silanion* : son chef-d'œuvre, sans doute, car, homme de goût, le maître de Cœpola ne s'attachait qu'à la perfection. Cette Sapho était, en effet, remarquable par l'expression poétique des traits, la grâce de l'attitude et la finesse du dessin.

Puis, venaient à la suite :

Un Jupiter en marbre onyx, de moyenne grandeur.

Un Jupiter imperator. — « On ne connaissait, dit Cicéron, dans le monde entier, que trois statues de Jupiter imperator, toutes les trois dans le même genre et d'une égale beauté ; l'une dans la Macédoine, la seconde à l'entrée du Pont-Euxin, la troisième à Syracuse ; c'est cette dernière que Verrès avait eu la sacrilége audace de s'approprier. »

Une petite Victoire en or... qu'il avait, disait-il, accepté des mains d'une Minerve, dans un temple de l'île de Malte. Beaucoup de statues de Dieux portaient sur la main de petites statuettes d'or ou d'ivoire... et Verrès avait parodié, ici, le vieux Denis, tyran de Syracuse, qui, passant près d'une Cérès qui semblait lui tendre sa victoire, avait dit en la prenant : « Merci, Déesse ! je ne la prends pas : je l'accepte. »

Une Vénus pudique... en marbre; — la patine du temps en avait si doucement doré les contours qu'on aurait vraiment dit une statue de chair... Par la grâce et l'élégance idéales de son attitude, par le fini de sa rayonnante beauté, c'était le dernier mot de cette statuaire antique qui nous a laissé, pour désespérer nos artistes, la Vénus de Milo, la Vénus de Médicis, l'Appolino et le Remouleur... Cette Vénus de Verrès devait être la sœur aînée de l'une de ces deux Vénus. — Cicéron s'était déclaré impuissant à rendre la splendeur de cette merveille, et, lorsqu'il foudroya Verrès d'avoir osé porter les mains sur cette double divinité de l'art et de l'Olympe, le peuple entier battit des mains.

— Stupide! pensa Ingross en extase! Verrès a fait preuve de goût. Lui, Ingross, aurait fait pis, peut-être...

Un des plus beaux ouvrages ensuite qu'il y eût là, était une *petite statue d'argent de Mercure*... C'était délicat, gracieux, admirable. Son enlèvement avait été accompagné, au dire de l'avocat des Siciliens, d'un incroyable abus de pouvoir.

Verrès avait, paraît-il, enjoint au premier magistrat de la ville de Tyndaris qui possédait cette statue, de la lui envoyer. Celui-ci, qui savait à quoi s'en tenir, s'y refusa. Le prêteur-proconsul le fit saisir et monter à cheval; seulement, le cheval était de bronze : celui de la statue équestre de Marcellus, et il l'y fit garrotter, nu, en croupe, et cela en plein hiver. Ce n'était ni sain, ni gai, ni commode. Le supplice du malheureux ne cessa que lorsque les Tyndaritains eurent consenti à céder leur Mercure.

C'était barbare; mais en se remémorant le fait, Ingross se disait : — Barbare, soit! mais sans cela où serait aujourd'hui cet adorable Mercure?...

Il revit là avec une égale satisfaction :

La *Diane de Ségeste*, un arc d'une main et un flambeau de l'autre... supérieure pour l'harmonie des

lignes à la belle Diane de Gabies ; enlevée une première fois aux Segestains par les Carthaginois, cette statue leur fut rapportée de Carthage par Scipion l'Africain. Verrès s'en était emparé sans victoire ni scrupule, mais Verrès ne se piquait pas d'imiter Scipion.

Le terrible proconsul avait, en outre, pu faire encore transporter dans son asile et soustraire à la cupidité artistique d'Antoine :

Une Cérès à la faucille, en marbre et or, prise, ou tout au moins surprise à Agrigente.

Une statue en onyx de Proserpine enlevée : « Je suis l'exemple d'un Dieu,» dit Verrès, en enlevant à Enna cet admirable chef-d'œuvre de Cléomène ou de Lysippe.

Un sphinx en or massif, de 0^{m},20 de long, allongé sur un piédestal d'argent de 3 pouces d'épaisseur. Ce sphinx, d'origine égyptienne, portait ciselé, sur sa poitrine, le cartouche d'Horus. Le travail et le dessin en étaient admirables ; c'était le pendant de celui que Verrès avait donné à Hortensius. Ce dernier tenait tant à cet échantillon de l'art égyptien, qu'il le faisait porter à sa suite : — Je ne comprends pas les énigmes, dit Hortensius, plaidant pour Verrès.— « C'est singulier, lui riposta Cicéron, vous avez pourtant toujours avec vous le sphinx de la Sibylle. » Verrès passait pour avoir dérobé ce sphinx au trésor du temple de la Sibylle de Catane.

Ingross excusa encore cette faiblesse.

Ce sphinx était une curiosité archéologique de premier ordre, tant par les inscriptions hiéroglyphiques qui en couvraient la croupe et le piédestal, que par la richesse de son ornementation ; un bandeau serti de douze brillants ceignait la tête, deux fines émeraudes formaient les prunelles ; un gorgerin à sept rangs de perles noires cerclait le cou, et ses griffes s'allongeaient en rubis de la plus belle eau.

Au dire d'un auteur ancien, ce sphinx avait été un

palladium, et avait sa légende. Vulcain, on ne sait pourquoi, en avait donné trois à la Sibylle de Catane et les avait dotés du pouvoir de détourner le cours des laves. Catane leur avait dû plus d'une fois son salut.

Après le traité de Brindes, Antoine, ayant relâché à Catane, s'empara d'un de ces sphinx et en fit don à la belle reine Cléopâtre.

Et Verrès, en fin connaisseur, s'était adjugé les deux autres.

La joie de retrouver ces merveilles n'empêcha pas notre archéologue de s'attrister profondément de ne pas retrouver, dans la grotte de Verrès, les célèbres tableaux qui avaient orné sa galerie à Rome et notamment ceux que, dans ses Verrines, Cicéron signale, savoir : le tableau fameux représentant le combat de cavalerie livré par Agathocle et les vingt-sept portraits des rois et tyrans de la Sicile ; vrais chefs-d'œuvre de couleur et de dessin,

Mais qu'il fut heureux d'y voir les mille bibelots asiatiques qui faisaient l'envie des amateurs de l'ancienne Rome, et ces non moins précieux objets que le luxe et l'art avaient introduits dans les habitudes aristocratiques des patriciens et des riches courtisanes de l'Italie et de la Sicile : — tels que candelabres d'airain et d'argent, coupes ciselées d'or avec incrustation de pierres précieuses, cassolettes, coffrets d'or et d'onix, colliers, bracelets, bagues, boucles d'oreilles, siéges en bronze niellé d'or, trépieds d'airain aux cannelures d'or, tables, tablettes, flambeaux et jusqu'à un lit mi-parti d'or, d'argent et de bronze.

On y voyait encore, et en grand nombre, des figurines des bustes, des camées, que sais-je encore ? Toute la vie antique était là, représentée par ce que l'art grec, étrusque et romain, avait pu produire de plus fin, de plus précieux et de plus beau. Tout cela recueilli, acheté et pillé de droite et de gauche, en Égypte, en

Asie, en Grèce, en Sicile, partout; ah, c'était un insatiable et terrible collectionneur que le maître de Cœpola.

Cicéron, dans ses Verrines, le représente comme un fureteur émérite, courant après tout objet un peu artistique qu'il peut dénicher, employant deux fins connaisseurs grecs, ses âmes damnées, à cette chasse aux raretés; mettant à contribution la peur des uns et la bêtise des autres; ne respectant ni la demeure des hommes ni celles des dieux, faisant même le métier de voleur à la tire à la table même de ses hôtes. — *La Sicile a été complètement* (*verreiée*) *balayée*, disait Cicéron, jouant avec le nom de Verrès qui, par *verriculum*, signifiait balai.

Mais aussi, quelle magnifique collection que la sienne! on n'arrive pas à un tel résultat sans y prendre quelque peine ; et qui veut la fin...

Il avait, encore, pu sauver et apporter dans la grotte.

Les deux petits chevaux d'argent qu'il avait, par une ignoble escroquerie, filoutés à Cneius Callidius.

Quatre riches cassolettes à encens volées à Papirius.

Deux gondoles en or et argent volées au même.

Un équipage de cheval ayant appartenu au roi Hiéron,

Des cuirasses, des casques, des boucliers ciselés, des urnes d'airain et d'or, tirés du temple d'Engurium.

Des dents d'éléphants d'une grandeur prodigieuse, dont il avait débarrassé le temple de Junon, à Malte.

Deux candelabres admirables enrichis de pierreries, qu'un roi de Syrie, fils d'Antiochus, destinait au Capitole. Le prince, passant à Syracuse, eut l'imprudence de les faire voir à Verrès qui se les fit prêter, pour les voir de près, et les apprécia au point de ne pouvoir plus s'en passer.

Une amphore creusée dans une émeraude, volée au même prince syrien.

Des *tables delphitiques* en marbres, en forme de trépieds sacrés.

Le célèbre vase en onix violacé qui figura au triomphe de Paul Émile, vainqueur de Persée (168 av. J.-Ch.), et dont le vase Borghèse qui, après avoir fait l'ornement des jardins de Salluste, fait celui du musée du Louvre, n'est qu'une pâle imitation.

Une superbe table en bois de cèdre incorruptible, sur laquelle étaient encore une *amphore* et une *hydrie* en argent, ciselées par Boëtus, célèbre artiste carthaginois, dont Pline a enregistré les titres de gloire, et, tout autour, une multitude de vases de Corinthe, des colliers, des patères d'or et d'autres menus et délicats bijoux aussi précieux par le travail que par la matière.

Ces richesses acquises par la rapine, la violence et la ruse, Verrès les avait, en fin de compte, payées cher, puisqu'après l'exil de 25 ans auquel Cicéron le fit condamner, le triumvir Antoine et, après lui, Octave, qui fut Auguste César, le proscrivirent pour lui faire rendre gorge... et Verrès mourut dans ces grottes, seul, abandonné, mais, entouré de son trésor.

Ingross aurait bien consenti à passer là, comme lui, la fin de ses jours, si cela eût pu lui faire retrouver tout ce qui manquait à sa mine d'antiques.

— Cela est beau ! soupirait-il, mais le reste ! le reste !

Ses soupirs et ses regrets étaient vraiment grotesques.

III

C'était si beau, qu'il avait perdu à le contempler, la notion du temps ; quand il sortit de son extase, il s'avisa, mais un peu tard, que le jour avait baissé, qu'un orage se préparait et qu'il était plus qu'imprudent de vouloir à cette heure, et la nuit presque venue, s'engager dans des sentiers escarpés, pour regagner son *ostéria* : il en eut tôt pris son parti.

— Ah ma foi, se dit-il, je puis bien passer une nuit là ou Verrès a passé vingt années...

Son havresac était garni de moyens d'éclairage : allumettes chimiques, lanterne à mèche, provision d'huile... cette lanterne était munie d'un verre lenticulaire qui décuplait sa puissance éclairante, et, avec cela : un pain, du chocolat, une gourde de cognac ; « il avait de quoi voir venir ».

Après avoir mangé un morceau et bu une gorgée, il éclaira sa lanterne et recommença l'inspection... Il ne pouvait se lasser.

Mais voilà, qu'inquiet, son chien lève la tête, prête l'oreille et grogne légèrement.

— Eh bien, quoi ? lui dit Ingross... l'orage approche, c'est le bruit des premières gouttes.

L'orage approchait en effet, le tonnerre lointain gronda sourdement et l'éclat des éclairs éblouissants, illuminant la grotte, faisait resplendir les ors des ciselures, les nervures des onix, et les pierreries des mille objets précieux du trésor de Verrès ; les statues avaient l'air de se mouvoir, leurs ombres se profilaient fantastiquement sur la paroi des roches, et s'allongeaient indéfiniment sur le sol du souterrain.

Ingross était brave et ne craignait rien. — Son chien de nouveau debout, le cou tendu, l'oreille au guet, grogne une seconde fois.

— Encore ? fit son maître, ne comprends-tu pas, animal, que c'est l'écho du tonnerre dans ces grottes.

Le roulement de la foudre a bondi en avant ; les voûtes caverneuses en répercutent terriblement les éclats, et la fulguration des éclairs les illumine à chaque instant.

Tout-à-coup, le chien s'élance vers l'entrée en aboyant avec fureur.

— Qu'est-ce que c'est ? dit Ingross, en reprenant son fusil, et en accrochant sa lanterne à sa ceinture : quelque pauvre diable de renard ou de lièvre qui aura, par ici, cherché un gîte.

Et il s'avança résolument vers l'entrée.

Mais qui dira sa stupéfaction? — il a peine à en croire ses yeux :... là bas, dans le fond... quelque chose de vivement lumineux qui approche... qui avance, cela marche... c'est un homme, comme lui, muni d'une lanterne ; son éclat l'empêche de distinguer : l'homme est dans l'ombre.

Ingross rabat le couvercle de sa lanterne ; l'autre en fait autant. Il a donc été vu, comme lui-même a vu, on est de part et d'autre dans une obscurité relative ; chacun est sur ses gardes... La clarté des éclairs qui filtrent à travers une fendue, ou que réfléchissent les parois des grottes, illumine de temps en temps la scène.

Quel que soit cet homme, se dit Ingross, cet homme est mort : il ne passera pas, moi vivant, cette entrée.

Et, dans son trouble, il se dirige du côté du grand trou noir, où se perd l'eau du bassin.

L'ombre, qui avance du côté opposé, a déjà dépassé les bords de ce bassin et se trouve à 40 mètres au plus de l'ex-intendant.

Le chien, qui s'est élancé au devant de ce visiteur et jeté sur lui, est tombé assommé par le bâton dont il est armé... c'est l'ouverture des hostilités.

Ingross a son chien à venger, son trésor à défendre.

— Qui vive ?... cria-t-il en français de Bretagne.

— Ami ! fut-il répondu.

— Fais ta prière... tu vas mourir.

Un violent éclair illumina, en ce moment, si vivement Ingross qu'il dût être vu, en pleine lumière, comme, à l'éclat réfléchi de la fulguration, il vit parfaitement lui-même la physionomie du nouvel arrivant.

— Lui ! lui ! se dit Ingross stupéfait.

— Jean Ingross ? s'écria l'ombre en r'ouvrant sa lanterne et en projetant sa lumière en plein sur l'ex-intendant ; Jean Ingross, ici ! par quel hasard ! quelle bonne fortune !

C'était Fergus, le comte Fergus de Kergor ! si sa surprise tourne à la joie, la terrible expression des traits « de la probité même », marqua d'autres sentiments.

— Vous vous trompez ! l'interrompit durement, celui-ci, je suis le marquis Henri de Kergoreck...

Fergus interloqué, par le ton et l'air dont cela fut dit, ne sait que répondre.

— Oui Monsieur ! continua l'autre... Henri de Kergoreck, le dernier de sKergoreck, qui va sans remords venger son père, que le tien a tué... Fergus de Kergor!

— Qu'est-ce que c'est que cette comédie ? fit ce dernier abasourdi.

— Un drame.

— Vous êtes fou, maitre Jean...

— Le plus fou des deux est le fils de ta mère ! répliqua l'autre, haineux, avec un sourire étrange, en se rapprochant.

Une ombre, en ce moment, se glissait dans l'obscurité derrière Ingross — Kergoreck ; le roulement répercuté de la foudre empêche ce dernier, d'entendre les pas de cette ombre.

Fergus ne sait trop ce que tout cela signifie : comment Ingross se trouve-t-il là ? que veut-il dire ? son étonnement n'a d'égal que sa perplexité.

— Oui ! ajouta Ingross d'une voix stridente et sérieusement menaçante: je suis le fils du marquis de Kergoreck qui, après quarante années, passées sous le faux nom de mon père nourricier P. Ingross, a retrouvé le nom et la haine traditionnelle de ses aïeux...

— Finissons en... que voulez-vous ? riposte Fergus impatient et lassé.

— Je vais te dire cela, cousin, nous avons le temps, tu ne peux m'échapper! je te hais, et tu ne sortiras pas d'ici vivant: entends-tu Kergor! ce que je veux de toi, c'est ta vie.

— Un assassinat ?

— Comme celui de ton père sur le mien.

— Tu en as menti, valet !

— En attendant fais ta prière ! et il ajouta ; ah ! comte Fergus, tu connaissais le trésor de Verrès ? secret

mortel ! on ne peut être deux à le connaître et tu venais peut-être me le voler, comme tu as volé le musée Fontana, la Banque et le trésor des deux églises ; le vrai voleur ne vaut pas le faux valet.

— Misérable ! — rugit Fergus en avançant sur lui le bâton levé.

— Tu t'es évadé des mains de la justice, mais pour tomber sous celle de l'éternel ennemi de ta race.

Il le tenait en joue ... Fergus n'était pas à dix pas.

— Meurs ! acheva Ingross et l'ajustant il fit feu...

L'ombre qui, durant ce colloque, avait tourné le terrible ex-intendant et n'en était plus qu'à quelques pas, lui déchargea, presque à bout portant, son pistolet dans la tempe, juste au moment où il faisait feu.

Les deux hommes tombèrent : Ingross pour ne plus se relever ; car, après avoir tourné sur lui-même et fait dix pas à gauche, il roula comme une masse dans l'abîme au bord duquel il s'était trop avancé.

Fergus avait reçu la balle d'Ingross, en pleine poitrine.

— Suis-je intervenu à temps ? se dit l'ombre, en se précipitant vers le jeune comte ensanglanté.

L'ombre était Monsieur le chevalier Furcy... fixé, très fixé.

VISION OSIRIENNE.

Fergus eut alors une merveilleuse vision : la vision de l'arrière passé de l'Égypte et de sa famille et la vision de l'abîme où son ennemi avait disparu.

Tout gravé qu'il fût sur de monumentales pages de granit, le grand passé de l'Égypte était, jusqu'en ces derniers temps, resté enfoui et lettre close.

Les modernes égyptologues ont déchiffré l'énigme du sphinx, et, des syringes funéraires, est surgie l'histoire vraie et qu'elle histoire !

Plus de trente dynasties avaient régné sur les bords du Nil avant Alexandre.

Si courts qu'on les suppose, leurs règnes n'ont pu tenir dans les 25 siècles que les chronologistes ont généralement admis, entre le déluge et Jésus-Christ :— Force a été de reporter plus en arrière l'origine de ce peuple prodigieux et d'en fixer la date à 4,500 avant notre ère.

Était-ce suffisant ? — oui et non.

Oui, si l'on s'en tenait à l'histoire des dynasties *humaines* ou *guerrières* qui commence à Mena ou M'nevis, fondateur de Memphis.

Non, si on remontait plus haut, — car, avant lui, il y avait une Égypte, des Pharaons et une histoire.

Des papyrus de 6,000 ans de date parlent des dynasties *divines*.—Elles endiguèrent le Nil et la barbarie : firent la civilisation et l'unité de l'Égypte et fondèrent sa grandeur et ses croyances. Des ombres mystiques de ce passé s'échappent des rayonnements qui donnent à réfléchir.

Ce dût être une période grande et heureuse, car les peuples jeunes ne sont jamais si grands et si heureux

que lorsqu'ils marchent le front dans le ciel, pleins de foi, au milieu de leurs Dieux et de leurs prêtres.

Ce n'est que plus tard, lorsqu'ils ont passé par les épreuves de la tyrannie, qu'ils sentent le prix de la liberté et qu'il la leur faut.

Trois dynasties de rois, — celle d'Ammon, celle de Bouto et celle de Neith, —précédèrent celle des Osiris.

Ammon et ses successeurs tirèrent l'Égypte du chaos des migrations ; ce furent les créateurs.

Bouto féconda les germes des Ammon et continua leur œuvre au point de vue *matériel* de la canalisation, et de la fondation des villes.

Neith, la pensée lumière, ouvrit l'ère du développement *intellectuel* : — sa dynastie fit l'Égypte religieuse et savante : ce fut sous le règne de ses rois que l'Art sacré et toutes les sciences réalisèrent des progrès prestigieux.

De tels bienfaits valaient des autels... on en fit des Dieux.

Après eux monta sur le trône d'Égypte celui qui fut le plus grand de ses rois-Dieux : Osiris, « *le roi soleil* », il éblouit le monde de sa gloire.

Son frère Typhon lui avait disputé la couronne.

Typhon, vaincu, se réfugia en Éthiopie et, par opposition aux divinités solaires de l'Égypte, institua le culte ennemi des divinités nocturnes : mal lui en prit; Osiris marcha sur lui et le fit son tributaire.— Il rapporta, de cette expédition, une telle masse d'ivoire et d'or qu'à son retour il bâtit une ville nouvelle, en l'honneur de sa déesse Dinamah, avec un temple d'ivoire et d'or, il nomma la ville Dunamis.

Osiris avait confié à un de ses vaillants, le prince Ker'Hor, le gouvernement de la Haute-Égypte et la fondation de Dunamis sur la frontière.

Typhon, voyant, dans cette édification si près de ses États, une sorte d'insulte, incita sourdement les tribus voisines à l'empêcher par leurs incursions.

Instruit de ses menées, le Prince Ker'Hor réunit ses troupes et marcha contre lui.

Typhon, levant alors le masque et l'étendard de la révolte, vint l'attendre à Napata : une rencontre eut lieu, sanglante et terrible : Typhon, de nouveau vaincu, fut refoulé au fond de l'Éthiopie.

Ker'Hor, qui s'était ensuite emparé de la capitale où Typhon avait élevé un temple à ses deux divinités protectrices, Gwion et Secket ou Nephtis, seigneur et dames de la nuit, Ker'Hor avait, en représailles, ordonné la destruction de ce monument.

L'exécution de ses ordres souleva une tempête populaire : la foule accourut dans le *dromos* du sanctuaire pour s'ensevelir sous son écroulement ; un combat y fut livré, pendant lequel on vit, de tous les points de l'horizon, fondre sur les Égyptiens une trombe d'horribles nuées qui les aveuglaient. Heureusement, qu'une puissante gerbe de rayons solaires, s'étant tout-à-coup ruée sur elles, les dissipa, aux acclamations du prince Ker'Hor et de ses soldats victorieux... C'était la première victoire de Dinamah sur les alliés conjurés avec l'Éthiopienne.

Le temple de Typhon fut livré aux flammes.

Voici qu'elle fut la vision du comte Fergus :

I

C'était 4.800 ans avant J.-Ch., Dunamis, la nouvelle capitale de la Haute-Égypte, étalait au soleil aveuglant la splendeur de ses palais de granit rose, de ses sanctuaires dorés, de sa voie sacrée pavée de larges dalles à l'idéogramme d'Athor.

Au centre de la royale cité s'élevait le temple de marbre, d'ivoire et d'or qu'Osiris devait dédier à la déesse Dinamah.

Le jour était venu de cette consécration.

Depuis cinq jours, par le Nil, par les routes, par les rues, par les interminables avenues bordées de sphinx et de béliers accroupis, par les pylones monumentaux des sanctuaires, s'écoulaient des fleuves d'êtres humains accourus, des quatre coins de l'horizon, aux grandes fêtes de Dunamis. Le Roi-Soleil devait les présider ; on se promettait des merveilles.

Rien ne peut rendre le pittoresque papillotement de cette foule aux mille couleurs ; la mer, au soleil de midi, n'agite pas plus son fourmillement d'étincelles.

Les Égyptiens à la robe de lin, au calesiris plissé, coiffés d'une étoffe à raies transversales bleues, vertes, rouges, formaient la masse sur laquelle se détachaient les courants plus ou moins tranchés des races exotiques : les nègres, noirs comme des statues de basalte avec leurs colliers rouges; les Éthiopiens bronzés; les Asiatiques au teint jaune, coiffés de tiares et drapés de robes frangées et chamarrées de broderies, et les Lybiens vêtus de byssus.

Vue de haut, cette foule ressemblait à un lac irrisé, que la brise ride à rebrousse flots.

La fête militaire et la fête religieuse avaient été ce qu'on pouvait attendre d'un monarque victorieux, d'une nation dévote et d'une caste sacerdotale puissamment riche :

On avait réservé pour la sixième nuit la fête des prêtres d'Hermès, la fête scientifique.

Osiris, qui avait accordé la main de sa sœur au prince Ker'Hor, devait, disait-on, associer son beau-frère à l'empire, pour s'être emparé des statues de Gwion et de Secket, et les avoir marquées à l'épaule du signe de Dinamah, ce qui les asservissait pour 3,500 années.

Cette fête dépassa ce que l'imagination la plus effrénée pouvait en attendre et concevoir de plus grand. L'Art sacré y déploya toute sa puissance.

Elle eut lieu dans le *Dromos*, ou avenue sacrée du temple d'or.

Large de 300 pas, cette avenue était de chaque côté bordée de 100 palais monumentaux, tous divers par les capricieux détails de leur ornementation, mais semblables par les grandes lignes de leur architecture extérieure.

Au devant de chacun d'eux, se déployaient 25 larges marches de gigantesques escaliers ; — aux extrémités de chacune de ces marches, se dressaient des candélabres, des statues, des colonnes et des socles supportant des barques de pierres à la proue élégamment recourbée.

Tout en haut : —un large péristyle, sous une rangée de colonnes de granit ou de basalte noir d'un effet admirable par leur coupe artistiquement variée d'une habitation à l'autre : les unes droites et cannelées avec des chapiteaux en forme de palmiers ; les autres, fuselées avec des chapiteaux à têtes de béliers, de taureaux ou de chiens ; ici, des futs tordus, là des futs à renflements sphéroïdaux ; plus loin, des colonnes octogonales, finement striées et fouillées.

Ces palais étaient tous surmontés de terrasses complantées de jardins d'une magnificence tropicale, à travers les ombrages desquels on voyait luire des gerbes d'eau jaillissantes et l'écume des cascades ; la poussière d'eau qui s'en échappait rafraîchissait l'air incendié par la torride chaleur du jour.

Aux angles de ces royales demeures et tout en bas de leurs escaliers, étaient accroupis, dans des attitudes hiératiques, de gigantesques lions de pierre alternés avec des éléphants de granit.

Le milieu de cette incomparable avenue était, de 500 en 500 pas, complanté d'obélisques noirs à pyramidion d'or, de vastes fontaines et de gigantesques statues des Dieux-Rois.

Au fond, se découpait la plateforme carrée d'une pyramide tronquée et trapue, sur les quatre pentes de

laquelle s'élevaient quatre gigantesques escaliers de 100 pas de longueur, avec des marches de 1 mètre de largeur.

Et sur cette plate-forme rayonnait le temple d'or : une merveille !

Les crayons de Pyranèse et de Martins seraient ici impuissants à rendre la hardiesse et l'éblouissant effet de ce prodigieux ensemble.

Un million d'hommes, de femmes et d'enfants, se pressait, là, pour admirer.

Tel était le champ et le cadre de la fête dont l'Art sacré allait faire les frais.

L'Art sacré était, à cette époque, parvenu à son apogée. Sous la vigoureuse impulsion des Hermès, qui s'étaient asservi la plupart des grandes forces de la nature, il était appelé à déployer toute la puissance du génie de l'homme devant le chef-d'œuvre de son architecture.

Disons un mot de ses prestigieuses conquêtes :

Les prêtres de Kneph savaient, par des procédés gardés secrets dans leurs sanctuaires, fabriquer, non-seulement la matière des principaux sels et des métaux précieux, mais, ce qui était de beaucoup plus important, ils savaient créer, de toutes pièces avec les seuls éléments de l'eau et de l'air, la farine de maïs et la liqueur fermentée de la vigne : le pain et le vin.

Par ce pain et ce vin artificiels, la vie matérielle était assurée; mais assurée entre les mains des prêtres.

Les hommes n'avaient plus alors, sous la suprématie de leur scientifique théocratie, qu'à travailler au façonnement des choses, au raffinement du luxe et au développement des idées artistiques; aussi, l'Égypte, affranchie de la culture du sol, n'était-elle qu'une nation de dilettanti, de poëtes et d'artistes, uniquement préoccupée du culte et de la culture de

l'idéal sous l'impulsion de la caste sacerdotale qui, maîtresse, par ses secrets scientifiques, de la vie matérielle et des forces mécaniques, prévenait la dépravation et la décadence.

La richesse des habitations dépassait tout ce que la fantaisie orientale pouvait imaginer de plus merveilleux : les colossalités d'Anghor n'eussent rien été auprès du monumentalisme de cette époque éprise de grandiose :—On eût dit des villes de ces temps qu'elles étaient bâties par des Dieux fous pour des Rois géants.

Le peuple y était une agglomération de savants et de patriciens, — ou mieux, de soldats intellectuels, hiérarchisés par le talent et servis par des esclaves et des machines.

Les esclaves étaient les vaincus de la guerre, les machines étaient les vaincus de la science.

Les hiérophantes de Dinamah (ou Dunamis) s'étaient asservi la plupart des grandes forces de la nature.

Par eux, la puissance de la vapeur et des fluides avait été domestiquée ; l'électricité, le magnétisme, et jusqu'à la chaleur solaire, étaient devenus les humbles servants de ce grand peuple.

Ainsi : des mécanismes automoteurs élevaient l'eau du Nil sur les jardins suspendus, remplaçaient les chevaux et les éléphants pour la traction des pierres, des obélisques, des chars et des barques, et les transportaient en un clin d'œil d'un point à un autre.

C'étaient encore des machines qui tissaient, brodaient et cousaient les étoffes ; taillaient les blocs de granit et les mettaient en place ; l'homme n'intervenait que pour l'idée. — La main d'œuvre était l'affaire des esclaves de bronze et de chair.

On a découvert de nos jours une substance qui, appliquée sur la façade des murs, a la propriété d'absorber et emmagasiner la lumière solaire et de la laisser échapper, la nuit, en lueurs phosphorescentes.

Les savants de Neith avaient mieux trouvé encore; ils

avaient découvert deux substances qui avaient la propriété de ne retenir et emmagasiner, l'une, que les rayons rouges, et l'autre, que les rayons verts de la lumière solaire et de les émettre, après la disparition du soleil, avec une intensité telle, que les palais, dont les façades en étaient enduites, apparaissaient être, la nuit, des palais de rubis et d'émeraudes.

Je laisse à penser ce que devait être une fête scientifique chez un tel peuple.

Fergus eut l'intuition de tous ces progrès, comme si son âme avait revêtu une personnalité contemporaine d'Osiris; sa vision lui sembla n'être qu'un ressouvenir; il avait vécu en ce temps là.

Aussi ne s'étonna-t-il pas, lorsque la grande avenue s'illumina tout-à-coup par les globes des lampadaires où les prêtres avaient emmagasiné la lumière magnétique, qu'il vit courir, autour des angles et des nervures des corniches, les éclairs multicolores d'une électricité incrustées dans les contours des monuments, dont les façades revêtirent l'éclat de l'émeraude et du rubis, et que les colonnes des 200 palais éclatèrent, contre leurs entablements, en chapiteaux de pierreries lumineuses.

Du haut de toutes les terrasses, bondirent d'immenses geisers d'écume luisante qui, s'éparpillant dans l'atmosphère en poussière humide, rafraîchissaient délicieusement la mer humaine qui se pressait là, pour admirer le divin Osiris.

C'était formidable d'éblouissement, de poésie, et de grandeur. — Silence !

Un tonitruant éclat de trompettes retentit et couvre le bruit océanien de la foule extasiée.

Le collége des prêtres, avec leurs robes tissées d'or, leurs tiares d'or brodées de perles, vient lentement se ranger de chaque côté du péristyle du temple.

Un chœur de 1000 jeunes filles portant des palmes,

uni à un chœur puissant de jeunes initiés, tous disposés en rang sur les marches des quatre escaliers, entonne l'hymne sacré.

Les portes du temple s'ouvrent et laissent voir, au fond du sanctuaire resplendissant, la statue flamboyante et voilée de la déesse Dinamah.

L'encens fume, les trompettes sonnent, les tambours d'airain retentissent, et le peuple transporté applaudit par ses cris d'enthousiasme.

Inénarrable vision !

Un grand mouvement vient de se produire dans la mer humaine ; la vague ou la houle s'est portée en avant.

Les trompettes et les tambours retentissent de nouveau.

Osiris, le grand Osiris paraît, avec le prince Kerhor, au milieu de la constellation éblouissante de ses grands dignitaires.

Un silence énorme se fit, si énorme, qu'on eût entendu le bruit des barques glissant sur le Nil.

Le roi Soleil étend la main... écoutez ?

Sa voix concentrée et renforcée, par des répercuteurs métalliques, vibra sereine, claire et puissante, au-dessus du peuple courbé, et cette voix disait :

— Puissante déesse, protectrice de l'Égypte, je te dédie cette ville neuve, je te consacre ce temple d'or, et je voue à ton culte la race de Ker'Hor, mon frère bien aimé qui, par toi et pour toi, a soumis Gwion et Secket, les ennemis de ma race et de la sienne; il les a fait tes esclaves impuissants en marquant leurs épaules de ton chiffre triomphateur, sois lui propice !

On vit alors, au-dessus du temple, s'entr'ouvrir les ténèbres de la nuit et, dans un jour lumineusement céleste, apparaître une forme d'une blancheur éclatante qui se pencha vers le peuple à genoux et chacun entendit ces mots vibrer et passer à travers l'espace, dans la nuit :

— J'accepte cette ville, ce temple et cette race ; ma main sera sur eux et leurs descendants, fidèles à ma foi.

. . . .

Puis tout se brouilla, s'estompa, se fondit, disparut aux yeux de Fergus, et une autre vision succéda à cette vision.

II

3500 ans se sont écoulés ; aux dynasties divines, expulsées, ont succédé les dynasties guerrières ; avec les Rois-Dieux sont partis les prêtres de l'Art sacré, emportant leurs secrets, leurs progrès et la grandeur de la Patrie : plus de foi, plus de science : la barbarie!

« L'Égypte s'en va à la dérive » : à Ramsès III qui avait fait revivre les jours glorieux de Ramsès II Méiamoun, ont succédé 10 autres Ramsès en de règnes aussi courts qu'insignifiants; — l'anarchie a gagné toutes les classes, et la nation est tombée dans la misère et l'ignorance.

C'est alors que, pour sauver l'Égypte prête à sombrer, les chefs du sacerdoce Thébain se décident à enlever aux débiles Ramessides un pouvoir qui, entre leurs mains, a cessé d'être un instrument de protection et de grandeur.

C'en est fait de la 20me dynastie : Herror, grand prêtre d'Ammon, ose ce grand coup d'État, il dépose Ramsès XI, et se fait roi à sa place.

Il règne à Thèbes.

Gwion, le mauvais esprit, trouve le moment favorable, il souffle la révolte dans l'âme des princes vassaux d'Éthiopie, toujours impatients de secouer le joug de l'Égypte.

La race de Ker'Hor s'est jusqu'à ce jour maintenue sur le trône Éthiopien. Le Ker'Hor qui règne est un enfant sous la régence de sa mère... Le moment est,

en effet, favorable pour s'affranchir du joug étranger. Les adorateurs du disque lunaire se groupent, s'organisent dans l'ombre, ils ont juré la mort du jeune roi.

La reine régente appelle à son secours le grand prêtre-roi Herror; mais le nouveau Pharaon, occupé à consolider son usurpation, est entouré de trop d'ennemis pour pouvoir quitter sa capitale.

La reine se réfugie alors à Dinamis, dans le temple d'ivoire et d'or, sous la protection de Dinamah et de ses prêtres.

L'armée de conjurés marche sur elle et assiége la ville.

Dinamis résiste, mais elle est destinée à périr, les Dieux l'ont ainsi décidé pour le haut enseignement des lois sociales que les Pharaons ont méconnues; ils ont décidé que des jours de néant pèseraient sur Ker'Hor et sa race et qu'elle subirait l'épreuve de l'exil et de l'obscurité pendant 3000 ans.

Diname apparut alors à la reine régente, et lui dit :

« Quand, sous Horus, il fut donné à Set le maudit de fouler la terre sacrée, le Grand-Prêtre régent reçut l'ordre de mettre en sûreté les talismans dynamiques et la race royale, et après les jours d'épreuve resplendirent de nouveaux jours de prospérité. »

Un des talismans dynamiques tomba toutefois aux mains de Gwion, mais Gwion le rendra.

Les jours de la seconde épreuve sont venus. Que Ker'Hor s'embarque, avec les talismans dynamiques, et se rende sur la terre celtique, où Gwion et Nephté le poursuivront vainement... La terre d'Armor est livrée à Ker'Hor, et Gwion ne pourra quelque chose contre Ker'Hor que par le sang même de Ker'Hor.

La Reine s'inclina et les descendants de Ker'Hor prirent le chemin de l'exil sur deux grands vaisseaux pontés, qui portaient, l'un, le nom de *Dinamah*, et l'autre, celui d'*Amoïtis*.

Voilà ce que vit Fergus...

A cette vision en succéda une troisième.

III

Fergus se voit alors au sommet de la tour de Fer.

Au pied de la tour, s'écoulent, comme des flots, pressés et sombres, les jours de 3,000 années... C'est l'histoire de sa famille.

Qu'elle épouvantable vision ! il essaye en vain de s'en détourner : — C'est un large fleuve de crimes et de sang... qui passe, roule et monte... jusqu'aux créneaux de la tour où le rive une force irrésistible.

Guerre de pirates, — villes surprises, — temples dévastés, — égorgement d'enfants et de femmes, — navires chargés d'or se réfugiant dans les souterrains d'Armor, puis expédition à Antium, — meurtre de Lucianus. Cœpola vengé, — Kergor épouse Fulvia, — Kergorek, tue Kergor et les fils de Kergor vengent leur père.

Gwion est ainsi parvenu à diviser le sang de Ker'-Hor... La lutte de sang commencée se continue à travers les âges, par l'incendie, l'assassinat, le carnage; — toutes les horreurs et tous les crimes se commettent dans cette longue bataille des deux familles ennemies.

La fin de cette vision fut fantastique et bizarre.

Fergus se vit, dans la grotte de Verrès, penché sur le bord de l'abîme où venait de disparaître Ingross devenu Kergorek

Il le vit rouler et rebondir sur et à travers les roches moussues et arriver au fond, meurtri, évanoui, mais sans fracture aucune... grâce à l'invisible intervention de Nephte.

Le fond de l'abîme était privé de lumière et cependant lui, Fergus, en distinguait les moindres détails : — C'était un phénomène analogue à celui de la seconde vue des sujets magnétiques.

Ingross-Kergorek gisait sur les bords de la vasque ou bassin naturel qui s'était creusé sous la chute des eaux découlant du lac souterrain.

Il n'était pas mort... la fraîcheur de l'eau l'a ranimé : tout est noir... il ne sait où il est... peu à peu la mémoire lui revient .. et Fergus entend sa voix.

— C'est un mauvais rêve ! se disait-il, où suis-je ? suis-je ? Le trou noir ! je me souviens... comment cela s'est-il fait ? j'étais donc au bord... un faux mouvement... malédiction !., Quant à lui...je l'ai vu tomber... il est mort... mort!.. j'ai vengé mon père... je me suis alors senti comme dans un tourbillon d'éclairs... puis plus rien... suis-je encore et où suis-je ?.. mon Dieu, mon Dieu, où suis-je ?... suspendu peut-être à quelque anfractuosité qui m'a arrêté au dessus d'un autre abîme où le moindre mouvement va de nouveau me précipiter... ô mes belles statues de Lysippe et de Miron perdues...!

Kergorek pleure et prie !... La prière lui a redonné du cœur... il se décide à oser faire un mouvement et, pour se rendre compte, il palpe le sol... et se rassure.

— Sable et mousse... sol uni !

En étendant les mains autour de lui, il rencontre son havre-sac, quelle joie ! puis sa lanterne ! autre joie...

— Il faut y voir ! tout n'est peut-être pas perdu...

Lueur d'espérance ! et son imagination en délire se représente le trou noir... entouré de parois à pentes accessibles et qu'il pourra peut-être remonter, il faut y voir ! il fouille dans son havresac : Béni soit Dieu, et son saint patron ! sa boîte d'allumettes phosphoriques, il la tient... elle est intacte !

L'allumette enflammée n'a pas seulement dissipé l'horrible obscurité, elle a dissipé le découragement.

Il allume sa lanterne... et il regarde autour de lui curieusement, avidement... et tristement.

Déception ! il lui faut renoncer à l'idée de remonter le précipice dans lequel il est tombé... les parois en sont plus qu'à pic, elles en sont concaves dans le bas et c'est un miracle s'il ne s'est pas brisé.

Et non-seulement il ne s'est rien brisé, mais, ce qui n'est pas moins miraculeux, c'est qu'il ne ressent pas le moindre endolorissement des inévitables contusions qu'il s'est faites... un peu de lourdeur dans la tête, mais peu de chose.

— Impossible ! se dit-il, de remonter par là... il faut chercher une autre voie... qu'est ceci ? un couloir... une caverne ? — ce noir est effrayant ! voyons...

Il avance et se trouve dans une vaste galerie, sur le côté de laquelle s'écoule l'eau qui, de la grotte de Verrès, tombe en mille cascatelles le long des parois plus ou moins à pic du grand trou noir... cette eau s'écoule joyeusement dans un large canal qu'elle s'est creusée... c'est la seule chose gaie dans ces horribles ténèbres...

Kergorek examine tout au plus près ; l'eau est limpide ; — est-elle potable ? Il boit et se sent tout regaillardi ;— l'idée de mourir de faim le fait pâlir. — Il visite son havresac, pour s'assurer de ses ressources.

Pauvre homme ! il aurait mieux valu pour lui se tuer sur le coup... il n'a pas pour un jour de vivres... quelle affreuse perspective ! mourir de faim dans l'obscurité.

Dans l'obscurité ? non : — sa bouteille d'huile est pleine... il a plus de luminaire que de pain.

Il fouille encore : et ceci ? un paquet de poudre ! à quoi bon ? son fusil s'est brisé ; — sa petite hache ! inutile encore, qui sait pourtant ? plus rien ! mourir pour mourir, se dit-il, allons toujours.

— Qui sait si cette galerie n'aurait pas une autre issue ? Cette idée (lueur d'espoir) le pousse en avant... le voilà en marche...

Des phosphorescences ou plutôt de subites déflagrations qui se produisaient au bord du ruisseau attirent son attention ; il examine de près ce singulier phénomène.

—Ce sont de petits amas de magnésium, potassium ou d'ytrium, mélangés de chaux qui s'enflamment au con-

tact de l'eau, se dit-il;— j'ai déjà vu cela dans une grotte du Kentucki... l'eau échauffe la chaux, et le potassium s'enflamme..., ce sol doit être riche en géodes ou nodules de ces sortes de métaux;— c'est de la propriété dont ces métaux jouissent de brûler dans l'eau que mon oncle Humphry Davy a déduit sa théorie des volcans...

Le phénomène se renouvelle à des intervalles si rapprochés, à mesure qu'il avançait, qu'Ingros Kergorek put, sans inconvénient, éteindre sa lanterne, on y voyait suffisamment.

Absorbée jusqu'à ce moment par une inconsciente méditation sur la profondeur du cataclisme qui ruine ses espérances, sa pensée petit à petit s'en détourne et se porte sur les objets extérieurs.

—Quel singulier boyau ?..on le dirait creusé de main d'hommes... où va-t-il aboutir? à quelques précipices; il faut bien que cela ait une fin... sa pente douce ne peut se prolonger... à moins que... il s'arrêta épouvanté de la perspective d'une galerie s'enfoncant sous la mer Tyrrhénienne, ou aboutissant au foyer du Vésuve ; et alors, se voyant sans espoir, enterré vivant, il tomba accablé... désespéré... perdu !

Mais l'homme, le breton réagit : — il sera temps de renoncer à tout espoir, quand je serai au bout, se dit-il, pourquoi se désespérer ?.. et il se mit vaillamment en marche...

Après de longues heures, Kergorek, se sentant fatigué, s'assit au bord du canal où courait joyeusement le petit ruisseau...

L'idée qu'il était tard lui fit regarder l'heure, sa montre marquait 4 heures... 4 heures du matin... une sombre tristesse le ré-envahit.

— Là haut le jour, ici la nuit ! toujours, toujours la nuit... la tombe !

Il secoua sa tristesse et se remit à boire longuement au ruisseau qui murmurait à ses pieds.

— Cette eau a un singulier goût :— C'est sans doute

une eau minérale... elle n'a, cependant, ni l'odeur nauséabonde des eaux sulfureuse, ni le goût d'encre des ferrugineuses...

Au bien être qu'il en éprouva, à la force qu'il sentit renaitre en lui, une pensée singulière, suivie d'une espérance irrésistible, inouie, lui passa par la tête et fit bouillonner son cerveau.

— Il me semble, se dit-il, que cette eau a quelque chose de fortifiant... et même de nourrissant... ô mon Dieu! si c'était!... en ce moment le souvenir lui vint d'une discussion scientifique entre le docteur Bermon et l'abbé Féraud sur les propriétés alimentaires de l'azote, à laquelle lui, Ingross, avait assisté : —A quoi pourtant l'esprit humain va se raccrocher pour se sauver de la désespérance.

— Si c'était de l'eau azotée! explosion intérieure de fol espoir.

... Le Docteur disait que l'azote était le principe alimentaire par excellence... qui sait si cette eau en passant sur des couches de nitre, ne s'en imprègne pas?.. Le nitre, c'est de l'azote.

— Il faut que je m'assure du fait... si cela était j'aurai là, à la fois, du luminaire et des vivres pour attendre et qui a vie a espoir... J'ai ma hache... mon ciseau à froid, je me taillerai un escalier dans le roc pour remonter le précipice, dussé-je y employer dix années. Mon trésor, mes statues, mes vases de corinthe, mes coupes d'or ciselées et mon canthare étrusque, et le beau sphinx d'or au socle couvert d'hiéroglyphes, tout cela ne peut être de nouveau perdu, tout cela est à moi, à moi seul... à moi seul... Fergus savait, mais Fergus est mort.

L'archéologue primait l'homme et ressuscitait le premier à l'espérance et à la cupidité.

Sur ce, il repoussa, dans son havresac, les vivres que machinalement il allait en retirer, se remit à boire longuement au ruisseau, et s'étendit sur le sol avec son havresac pour oreiller.

— Je verrai ainsi, se dit-il, si cette eau désaltère et nourrit, tâchons de dormir pour reprendre des forces.

Et il se mit à penser au trésor de Verrès, il en revit une à une les merveilles :—Que c'est beau!... je ne céderai pas tout cela pour 100 millions. La Diane de Ségeste, à elle seule, vaut 10 millions, et la Vénus, elle est plus belle que la Vénus de Médicis, je ne changerai pas; — ma foi, non;— et la Victoire en or, et les colliers étrusques, les bracelets et le diadème?... Je deviens fou,... mon Dieu, je crois en vous, sauvez-moi de cette folie, sauvez-moi de la mort... sauvez-moi!... ô ma mère, ma mère ne vous reverrai-je plus?... priez... priez pour moi... mais est-il, Dieu, possible que je meure ainsi seul... seul!

D'abondantes larmes inondèrent ses joues et ses mains, cela le calma.

Sa pensée se rapporta ensuite sur Fergus.

— Celui-là n'est plus à craindre, se dit-il; — j'ai tiré à bout portant; j'ai porté la livrée de sa maison, je lui ai infligé celle des prisons? mais comment s'est-il évadé des mains de la justice? Ce Quilichi se serait-il joué de moi... quelles ténèbres!

— Son père a tué mon père, pouvais-je moins faire que de le venger. Singulière destinée : moi, un Kergorek, avoir été l'intendant de cette race abhorrée des Kergor, vivant sous leur toit et de leur pain; moi, le valet vingt années de l'assassin de mon père... c'est épouvantable ; il m'a fait orphelin, eh bien! je l'ai fait plus et c'était justice; il m'a tué mon père, et je lui ai tué son fils, après? C'est au milieu de ce tourbillon de pensées, que son cerveau fatigué finit par s'engourdir dans un sommeil plus ou moins réparateur.

Fergus qui avait assisté au monologue de cette conscience bourrelée et tempétueusement remuée; Fergus eut alors comme une pré-vision : La vision de la vie postérieure d'Ingross-Kergorek dans les souterrains de l'abîme, ou plutôt de ses jours suivants.

Il le revit toujours vivant et alerte et plein d'énergie. Il n'avait pas touché aux vivres ni à sa provision d'huile ; et il allait, il allait toujours de l'avant, dans les sombres boyaux, dans les ténébreuses galeries, éclairées par l'incessante déflagration des métaux inflammables des rives du ruisseau souterrain.

Fergus entendait toujours son monologue et avait l'intuition de ses espérances. — Ce n'avait pas été une folle conception de son esprit en délire, l'eau du ruisseau souterrain était, en effet, une eau alimentaire et nourrissante : de l'eau azotée.

Il ne craignait plus de mourrir de faim, dans l'obscurité d'un tombeau prématuré.

Et il allait... il allait toujours, plein de force et d'espoir, à travers d'immenses galeries, hautes comme des nefs de cathédrales, avec des murs de soutien construits, à la façon des pelasges, au moyen d'énormes blocs, sans ciment, simplement superposés.

A l'aspect de ces singulières galeries, le jeune comte entendit venir, comme du fond de son cerveau, un susurement, un soufle qui lui murmurait mentalement ces mots :

— Voûte des Titans ! galerie des Cyclopes ! forge de Vulcain !

Il vit ensuite, au loin, un fleuve de feu, une mer de flamme.

Sur les bords de cette mer, le chevalier de Furcy, debout, en costume de grand prêtre d'Horus, étend, sur elle, la verge talismanique de Diname, enfin retrouvée.

La mer de feu se soulève, les voûtes s'effondrent sur Gwion et sur Kergorek à jamais vaincus.

Puis, sur une explosion formidable, comme celle d'un monde qui éclaterait, la montagne éventrée croule et s'entrouvre dans un effrayant cataclysme.

. . . .

Où est-il ? — C'en est fait ! Il se sent déserté de son âme, il la voit se délivrer, se dégager, et comme res-

susciter de son front et s'élever dans l'éther ;... mais ô mon Dieu !

— Quelle est cette forme fuselée, éthérée, spiritualisée, qui vient et s'unit à elle pour monter avec elle, plus haut, et toujours plus haut ?

C'est Paule de Vitré, son ombre ou son âme, qui lui sourit, l'appelle et le délivre de la matière.

— Ange perdu, du ciel où tu m'élèves, lui murmure Fergus, c'est toi qui m'ouvres les splendeurs ? — Oh ! mourir ainsi c'est achever le rêve...

— Le dernier rêve de nos cœurs, dit-elle.

Un voile tomba... ce fut la nuit, le silence, la mort.

La mort !



BABYLONE

DRAME LYRIQUE

PAR M. GUSTAVE ROUSSET, MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES.

Lu à la séance du 1er mars 1883.

I. — Médiocrité des livrets d'opéra. — Moyens de les rendre plus littéraires, plus grandioses et plus archéologiques. — Suppression des récitatifs.

Les poëmes des grands opéras sont d'ordinaire des œuvres d'une médiocrité navrante. — Pourquoi cela ? Parce qu'à l'Opéra la poésie est trop sacrifiée à la musique ; — L'orchestre prime, on n'entend que la partition. Le compositeur est tout et le Poëte, l'âme de l'œuvre, rien : — Ne pourrait-il être quelque chose ?

Mon intention n'est pas de renouveler la lutte des classiques et des romantiques, mais dussé-je soulever des tempêtes instrumentales, j'oserai avancer qu'il serait temps de provoquer, sur le terrain de l'Opéra, une évolution analogue à celle qui a fait sortir le drame moderne de la vénérable tragédie : — Pourquoi toujours les sentiers battus et les antiques *perruques* ! L'art ne vit que de progrès.

Je proposerai en conséquence :

1° De *supprimer les récitatifs* (1) en leur substituant la mélopée et la déclamation soutenues par un accompagnement en sourdine à l'orchestre ;

(1) Il faut distinguer entre les *récitatifs dialogués* et *insignifiants* et les *récitatifs cantabile* comme celui de l'évocation de Bertram dans *Robert le Diable* : « *Voici donc les débris*, etc. Ce ne sont pas de ces grands *récitatifs cantabile* dont nous demandons la suppression. — Au contraire, mais des autres.

2° De faire à l'avenir *la musique pour les paroles* et non les paroles pour la musique, — comme aujourd'hui.

3° D'augmenter enfin le nombre des tableaux et de faire à la fois plus grand et plus archéologiquement exact pour les décors et la mise en scène.

Un mot sur tout cela.

Peut-on sérieusement admirer ce que l'on nomme le *récitatif* banal? Étant même admis ce convenu qu'à l'Opéra tous les sentiments doivent être rendus par la mélodie, n'y aurait-il pas lieu de faire des exceptions et de ne pas mettre en musique, par exemple, des vers de la force ou de la faiblesse de ceux-ci :

Ciel ! j'aperçois Piètro ! que pourra-t-il m'apprendre ?
ou Votre estafier Gilbert ne vous faillira pas.

Ce sont là ce que j'appelle les *perruques* dont il faudrait se débarrasser; — je m'insurge donc contre ces *récitatifs* aussi dépourvus de sentiments et de poésie que de base lyrique, dont la toujours ridicule mélodie, en couvrant les paroles, est cause que les poëtes ne soignent ni la trame ni les vers de leurs poëmes.

Et je m'insurge plus encore contre le rôle de *parolier* qu'on leur impose. — Que sont, en effet, dans le principe, les *libretti* d'opéra ? — de simples canevas. Le compositeur fait sa partition sans s'occuper des paroles, dont il demande sans cesse le remaniement... le moindre défaut de cette façon de faire est de parsemer l'œuvre de longueurs et de banalités qui retardent la marche de l'action, et de couper les ailes de l'inspiration : — on commence par des *monstres* et il en reste des platitudes. — Voilà ce qu'on gagne à *mettre la partition en paroles*.

C'est pourquoi je suis porté à penser que, si on s'en tenait à mettre *les paroles en musique*, et si surtout, par la mélopée et la déclamation substituées aux récitatifs, on faisait une plus large part d'audition aux poëtes,

on verrait se produire, dans ce genre, des œuvres mieux charpentées, plus littéraires, de véritables *drames lyriques*, et il arriverait alors ceci, par contre-coup, que les poëmes, étant plus puissants et plus riches, inspireraient mieux les compositeurs et nous y gagnerions de plus belles œuvres musicales (1).

Ajoutons toutefois que la mélopée et la déclamation à substituer aux récitatifs pourraient être sans inconvénient l'objet d'un accompagnement en sourdine à l'orchestre; — accompagnement velouté sur lequel se détacherait une mélodie sobre qui, en se conformant à la situation extérieure, s'attacherait à faire valoir les paroles au lieu de les couvrir.

Mais je voudrais plus qu'élargir la part des poëtes, je demanderais surtout qu'une plus large place fut faite à la mise en scène, — aux grands décors, — que l'on multipliât le nombre des tableaux et que l'on perfectionnât les changements à vue de manière à faire des grands opéras une œuvre complexe de poésie, d'intérêt dramatique et de merveilleux archéologique, pour l'enchantement à la fois de l'imagination, des oreilles et des yeux.

C'est là que l'archéologie, utilisée, devrait déployer le monumentalisme colossal, le luxe éblouissant, les costumes curieux, les cultes, les mœurs et les pompes des antiques civilisations.

L'imagination, y faisant revivre les légendes de l'humanité où l'homme, plus grand que nature, se dé-

(1) Le domaine du compositeur sera par là restreint à tout ce qui étant lyrique, par sa nature, comportera un développement, une expression, ou un appui musical : tels que les cantabile, les solos des plaintes d'amour, des explosions de haine, des élans passionnés, les rêveries, les nocturnes, les duos, trios, etc., de haine, d'amour, les danses, les chœurs, les prières, les tumultes et la lutte des foules, etc., toutes scènes qui pour se prolonger exigent des reprises et des expressions variées. — Quelques compositeurs ont tenté de se soumettre au respect absolu du poëme, en se bornant à mettre les paroles en musique : les résultats ont été excellents.

pense dans un milieu plus grandiose, y élèverait l'âme vers des sommets que nos drames et nos féeries ne sauraient atteindre.

L'opéra deviendrait ainsi, non seulement le temple de la poésie lyrique, mais une éblouissante école de l'idéal, du grandiose, du surhumain pour contrebalancer la dégradante influence de l'école réaliste, qui voudrait nous condamner aux spectacles corrupteurs des bas fonds d'une société à la dérive.

Le meilleur moyen d'éprouver ces idées était de les faire voir à l'œuvre, telle a été la cause ou la raison de cet essai — en 1847 (1).

II. — Milieu historique et sujet du drame.

Tiré de la Bible et de l'Histoire, ce drame se passe en 538 avant J.-C., à Babylone, à la fin du règne de Nabou-Nahid qui, pour la défense de son empire, s'était associé son fils Oussour-Belsar ou Bel-Assar, plus connu sous le nom de Balthasar.

Ce fut une époque de sang, de faste, de corruption, de fanatisme, de tyrannie et de complots.

L'histoire vraie de ces temps reculés est encore peu connue ; à peine si les annales de ses rois, gravées sur les murs de leurs temples et de leurs palais, en caractères cunéiformes, commencent à sortir des ruines ou les cataclismes politiques les avaient ensevelis ; les fouilles entreprises le long de la vallée de l'Euphrate ont, en effet, mis au jour des pages murales que l'on est parvenu à déchiffrer.

(1) C'est de 1847 que date l'idée première de ce drame dont je me bornai à cette époque à ébaucher la trame et les principales scènes. Repris et remanié en 1859, il fut poli et poussé au point de pouvoir être représenté. J'en donnai alors lecture dans une réunion de jeunes littérateurs et d'artistes, à Paris, en janvier 1860. Pendant le mois d'août, 1882, je me suis délassé à revoir mes vers et mon œuvre pour les polir plus encore.

Quelle révélation historique ! Les récits de la Bible n'en ont pas été infirmés, au contraire ; mais les antiques légendes de Ninus, de Ninias, de Sémiramis et des merveilles de sa Babylone ne s'en sont pas relevées. Ce que l'on retrouve de cette ville témoigne toutefois de son antique splendeur.

Capitale du premier empire chaldéen de l'an 2000 à l'an 1250 avant J.-C., capitale asservie ensuite du royaume réduit de Chaldée, lorsque les princes de Ninive eurent fait le grand empire d'Assyrie, et redevenue capitale enfin du deuxième empire chaldéen, après la chute de l'empire assyrien en 625, Babylone a été une des plus belles villes du monde ancien, resplendissante par les quais et les ponts de son fleuve endigué, par ses temples, ses palais et ses monuments astronomiques. Les dessins que MM. Flandin et Pascal Coste ont tracés sur ses ruines, sont là pour témoigner des grandioses progrès de sa sculpture et de son architecture colossales ; allez voir d'ailleurs dans la salle assyrienne du Louvre ce que nos archéologues en ont rapporté : Gigantesques taureaux de granit à face de mages mitrés et frisés ; bas reliefs, frises et corniches intaillées et fouillées. C'est splendide, et notre orgueil confondu s'incline en présence du fini de ces dessins monumentaux. Qu'étaient les artistes et les peuples de ce passé ? Ce n'étaient certes pas des barbares. Voilà ce que les décors et la mise en scène devront faire voir et sentir par leur exactitude archéologique et leur colossalité.

Quant aux Dynastes qui ont dominé sur ces régions autrefois si florissantes et aujourd'hui si dévastées, quels furent-ils ?

L'histoire sculptée que l'on retrouve de leurs batailles, de leurs massacres, est le récit des luttes sans fin que se livrèrent les rois de Babylone et de Ninive pour conquérir et conserver l'hégémonie de la double vallée du Tigre et de l'Euphrate. Il fallait, aux princes de ces temps, des vassaux, des tributaires, des esclaves

et des razzias pour l'entretien de leur faste, de leurs concubines, et la construction de leurs temples et de leurs palais. L'hégémonie, c'est-à-dire la domination, la suprématie, la suzeraineté, sur un vaste territoire, était le moyen de les leur procurer. C'était la lutte pour la vie ; il s'y acharnèrent.

Pendant qu'au sud de l'Euphrate avait grandi le 1[er] Empire chaldéen, les prêtres-rois de Ninive, appelés *Patis* ou *Patési* dans les inscriptions, avaient, au nord, fondé un royaume : le Royaume d'Assyrie ou d'Assour, qui a l'origine dut se reconnaître vassal et tributaire des monarques babyloniens. Tout cela est obscur, brumeux et très estompé.

L'histoire ne sort un peu de l'ombre qu'à partir du roi Touklat-Adar I, qui régnait à Ninive vers 1270 avant J.-C.

Pour des causes que l'on ignore, ce prince vassal de la Chaldée, marcha contre son suzerain et remporta sur lui une victoire qui lui livra Babylone et tous le pays. Ce fut la fin du I[er] Empire chaldéen et le commencement du grand Empire d'Assyrie.

Babylone, l'antique suzeraine, asservie à son tour, se trouva alors placée sous le gouvernement de vice-rois tributaires d'Assour.

Mais comme la Pologne de nos jours, la Chaldée vaincue ne voulait ni mourir ni renoncer à l'espérance. A chaque changement de règne en Assyrie, les vice-rois babyloniens tentaient de secouer le joug ; de là des luttes périodiques qui entretinrent en Chaldée le feu sacré de la nationalité et le désir inextinguible de recouvrer son indépendance.

Un des plus vaillants et des plus infatigables revendicateurs de cette nationalité chaldéenne, fut le prince Mardouck-Bal-Idina, qui régnait en vice-roi de Babylone, lorsqu'après la mort de Salmanasard, roi d'Assyrie, un de ses grands officiers, Sarioukin (Sargon, le fondateur de la dynastie des Sargonides) fut proclamé roi à sa place, par l'armée qu'il commandait.

Mardouck, se refusa de reconnaître le roi issu de ce *prononciamento* militaire; — Sarioukin et après lui son fils Sin-akhè-rib, passèrent une partie de leur règne à l'écraser. — Le prince Chaldéen ne se tenait en effet jamais pour battu; — après chaque défaite, il disparaissait, réformait dans l'ombre ou l'exil, ses partisans dispersés et ne tardait pas a reparaître pour recommencer la lutte, se faire battre et fuir de nouveau, pour revenir encore : — de 720 à 699 il leva ainsi quatre à cinq fois l'étendard de l'indépendance nationale.

On comprend qu'un tel lutteur dût laisser dans l'esprit des Chaldéens un ineffaçable souvenir. — La légende s'empara de sa vaillance et en fit le héros national.

En 635, la fortune changea : — La Médie entrait en scène; son roi Kyaxare avait envahi l'Assyrie. — Assour-Illani règnait alors à Ninive ; battu par les Mèdes il appelle à son secours son Vice-Roi de Babylone, Nabou-Bal-Oussour ; — mais gagné secrètement aux vues du vainqueur, Nabou-Bal se tourna contre son suzerain qui, à la nouvelle de cette défection, ne put que s'enfermer dans Ninive, — où il se tua dans son palais incendié pour ne pas tomber vivant entre les mains du vainqueur.

Cette histoire est pleine de sang, de trahisons et de complots.

Avec Ninive tomba et disparut le grand empire d'Assour : — La Chaldée retrouva son indépendance et le IIe empire Chaldéen sortit du partage de l'Assyrie. — Ce nouvel empire comprit la Mésopotamie, la Chaldée, l'Élam (1) et la Syrie ; — il n'était pas destiné à durer.

(1) Le Royaume d'Élam est dit, dans les anciennes inscriptions, l'un des plus anciens États du Monde : en 645, après la mort de son roi Oumanigas I, le roi d'Assyrie Assour Ban-Habal, s'annexa ce royaume. — Après la chute de l'Empire d'Assyrie en 635, les descendants des rois Élamites tentèrent, plus d'une fois, de se rétablir sur le trône de Suze, mais les rois de Babylone s'y opposèrent et battirent, en diverses rencontres, les faux Oumanigas et les faux Oumanildasse qui tentèrent cette restauration.

A Nabou-Bal-Oussour, — succèda, en 604. Nabou-Koudour-Oussour, son fils, — Le Nabuchodonosor qui, en 600, détruisit Jérusalem et emmena les juifs captifs à Babylone.

Moins glorieux, mais non moins cruels et oppresseurs, ses successeurs Avil-Mardouk (Evilmerodac de la Bible) Nirgal-Sar-Oussour et Bel-Abar-Iskoun ne firent que passer de 561 à 555 à travers des assassinats et des conspirations de palais.

En 555, Nabou-Nahid monte sur le trône; — il n'a laissé dans l'histoire que le souvenir de son alliance avec Crésus, roi de Lydie, contre Cyrus, roi des Perses. C'était une faute, — le nouveau conquérant ne devait ni l'oublier, ni pardonner — mais il avait l'Orient et le Nord soulevés à réduire avant de la punir; il y employa quinze années.

Nabou-Nahid était menacé, au dedans et au dehors : — C'était l'idole d'or aux pieds d'argile : — au dehors, Cyrus, — au dedans, les patriotes Chaldéens, aux regards desquels il avait le tort de n'être pas du sang du vieux Mardouk.... Il dut se former, à cette époque, des Sociétés secrètes qui rêvaient de rétablir sur Babylone les descendants du héros national; — A ces conspirateurs se joignirent naturellement les hommes d'action des trois peuples captifs, internés à Babylone, savoir : les Syriens, les Élamites et les Hébreux. Le noyau autour desquels ils furent sans doute amenés à se serrer, dut être l'antique et célèbre société des *Compagnons d'Hiram*, contemporaine de Salomon.

Quoiqu'il en soit, on conspirait; — Nahid, qui se sentait miné, s'associa son fils, Bel-Asar et lui confia le gouvernement et la défense de Babylone.

En 539, Cyrus, sollicité par les chefs des Sociétés secrètes qui aspiraient les uns à affranchir la Syrie, les autres l'Élam et la Judée et tous à renverser la dynastie régnante, se décida enfin à envahir la Chaldée.

Nabou-Nahid avait fait de grands préparatifs; —

culbuté à la première rencontre, il se retira à Borsippa pour détourner les Perses de Babylone, mais le vainqueur, marcha droit sur cette capitale.

Bel-Asar s'y était enfermé après l'avoir pourvue pour un siége indéfini :— la ville passait pour imprenable ; — elle se défendit pendant près de deux ans et n'eût probablement pas été prise, si Cyrus, servi par ses partisans dans la place, n'avait eu l'idée de détourner le cours de l'Euphrate et, par son lit desséché, de s'emparer de la première enceinte et du palais du roi ! — Il profita pour cela d'une grande fête nocturne des Babyloniens en l'honneur de leur Dieu Baal.

La Bible, au livre de Daniel, chap. V, raconte que Balthasar avait réuni les grands de son empire au nombre de mille autour d'une table de festin dans le grand temple de Baal : — Il y avait fait apporter les vases sacrés du temple de Salomon pour les profaner par des libations orgiaques. Tout à coup, une main gigantesque apparut traçant, en lettres de feu, sur les murs du temple, ces trois mots : *Mané Thécel Phares* : — dont le Prophète Daniel put seul donner la traduction. L'apparition soudaine des Perses vint confirmer sa terrible interprétation : — Cette même nuit le roi fut tué, et Babylone prise.

Tels sont le grand sujet et le milieu historique de ce drame : — au point de vue des caractères et des idées qui s'y agitent, je me bornerai à dire que deux Dieux, et trois peuples y entrent en lutte et que la femme biblique s'y manifeste sous ces trois nobles aspects : de Susanne, d'Esther et de Judith... la chasteté, la foi religieuse et le patriotisme, — dans sa résistance contre les ardeurs adultères ou impies qui viennent obséder sa beauté, mettre son cœur à l'épreuve, et outrager son Dieu.

PERSONNAGES DU DRAME.

—

JÉRÉMIE, prophète.
MOAB, Grand Orient et docteur de la loi.
ISMAEL, docteur de la loi, affilié à l'ordre des compagnons d'Hiram et chef du grand conseil.
JOAKIN, fiancé de Suzanne, franc-maçon du même ordre.
BAL-ASAR, vice-roi de Babylone.
CYRUS, roi des Perses.
HELCIAS, grand prêtre, père de Susanne.
DANIEL, prophète.
ANANIAS, jeune israélite.
LE FOU DU ROI.
UN POÈTE DE COUR.
SUSANNE, fille d'Helcias, fiancée à Joakin.
RACHEL, sa confidente.
JUIFS, JUIVES et AFFILIÉS A L'ORDRE MAÇONNIQUE D'HIRAM.
JEUNES FILLES OU SUIVANTES ISRAÉLITES.
MAGES, SATRAPES, GRANDS D'ASSYRIE.
FAVORIS, FAVORITES, ALMÉES.
OFFICIERS, SOLDATS, CAPTIFS.
PERSANS, GRANDS OFFICIERS.
INDIENS, NUBIENS, etc., etc.

Personnages du Ballet-Féerie.

—

SALOMON, roi de Judée.
LE DIABLE ASMODÉE.
LE SORCIER DES KETTAS.
LA REINE DE SABA.
LA PÉRI FORMOSE.

Favoris, favorites, grands officiers de la cour de Salomon. — Amazones, saltatrices, Nubiens et Nubiennes de la cour de la reine de Saba. — Nymphes des eaux, ondines et sirènes.

BABYLONE

DRAME LYRIQUE EN QUATRE ACTES ET QUINZE TABLEAUX

TABLEAU D'OUVERTURE

La toile se lève au premier coup d'archet de l'ouverture et découvre *Les Ruines de Jérusalem et de son Temple, vues du Parvis*. Du milieu des décombres du Temple incendié monte une fumée rougeâtre. Sur le parvis des groupes désolés de femmes, de vieillards et d'enfants; au milieu d'eux, dans une attitude brisée, le prophète Jérémie. — Des chœurs à bouche fermée imitant des gémissements lointains, uniront, de temps à autres, leurs accords aux accords de l'ouverture. — Des soldats Assyriens passent sans bruit, escortant des captifs et emportant les vases d'or du Temple et le trésor des rois de Juda. — Tout-à-coup le Prophète, tendant ses mains sur la cité dévastée, se lève et dit :

MELOPÉE OU CANTABILE.

JÉRÉMIE, Prophète.

Jérusalem, vers le Seigneur
Tourne ton espérance ;
Apaise sa vengeance,
Par ta douleur !

(La fumée qui s'échappe du Temple envahit la scène.)

Il t'a frappé : — Te voilà ruine et flamme ;
Ton nom va s'effacer du nombre des cités...

Il s'arrête et contemple l'espace avec ravissement, alors petit à petit les nuages de fumée s'entr'ouvrent et l'on voit resplendir, dans un jour lumineusement céleste, *la Jérusalem nouvelle*. Agité par l'inspiration, le prophète reprend :

Mais quel espoir rayonnant dans mon âme
Te montre à mes regards brillante de clartés !
« Peuples de la terre chantez ! »

Des voix célestes entonnent un chant de délivrance ; puis la vision disparaît sous les nuages de fumée qui viennent alors cacher la scène, pour s'évanouir à la fin de l'ouverture, et démasquer le 1er tableau du 1er acte que l'on aura mis en place pendant que les rideaux de fumée masquaient la scène.

ACTE PREMIER.

PREMIER TABLEAU.

(Disposé sur deux plans, l'un en haut l'autre en bas.)

***En bas : — Les souterrains du tombeau de Mardouck Bal-Idina*, le grand revendicateur de la nationalité chaldéenne. — Creusés dans le roc comme ceux d'*Ellora*, ces souterrains, supportés par des colonnes larges et trapues, forment des galeries qui s'enfoncent sous la montagne ; le décor sera disposé de manière à montrer la crête en pente du mamelon dans lequel ces souterrains sont creusés. Sur la scène s'ouvre le caveau du *sarcophage*, qui se dresse sur un large piédestal ; tout autour, sur des siéges de pierre, les douze grands chefs masqués du *Conseil suprême de l'ordre maçonnique d'Hiram*, ornés de leurs insignes, délibèrent sous la présidence de leur *Grand Orient*, MOAB, qui seul n'est pas masqué.**

En haut : — Des ruines informes, descendant assez bas sur la pente du mamelon de droite : — En avant de ces ruines, et dans la partie la plus rapprochée de la scène, stationne un poste de compagnons d'Hiram surveillant les abords ; — Derrière le 1er mamelon, descendant de droite à gauche, s'en élève un autre descendant de gauche à droite et croisant sa base avec le premier, de manière à donner la sensation d'une gorge : — Sur les pentes de ces mamelons apparaissent des sentinelles échelonnées se découpant sur l'azur d'un superbe ciel étoilé. — Il est nuit.

SCÈNE PREMIÈRE

En avant des ruines JOAKIN, debout, observe le ciel et l'horizon ; ANANIAS et autres francs-maçons. Dans la salle du sarcophage MOAB, les CHEFS DU GRAND CONSEIL, ISMAEL, CYRUS, etc.

MÉLOPÉE RÊVEUSE.

JOAKIN, à ses compagnons.

Frères, là bas, sur Babylone
J'entends une sombre rumeur.

ANANIAS.

Frère, c'est la foudre qui tonne
Frères, c'est la voix du Seigneur.

JOAKIN.

Frères, sur ce grand ciel sans voile
Brillent deux mots, en traits de feu.
Vous vaincrez! me dit cette étoile!
Et toutes: — Par l'aide de Dieu.

JOAKIN, reprenant :

Frères, la bas sur la Judée
Je vois de splendides lueurs.

ANANIAS.

Frère, c'est l'aube de l'idée
Qui nous fera des jours meilleurs.

(Dans la salle du sarcophage le Grand Orient se lève, il monte sur le piédestal, et s'adressant aux douze chefs du Grand Conseil.)

MOAB, grand orient.

Sur ce tombeau du roi Mardouck, le grand lutteur
De la liberté chaldéenne,
Le jurez-vous?

LES DOUZE CHEFS DU GRAND CONSEIL.

Nous le jurons: — Mais ce vengeur
Quel sera-t-il?... son nom?

MOAB.

Un conquérant!

LES DOUZE CHEFS (Surprise et sensation).

Qu'il vienne!...

L'INTRODUCTEUR, suivi d'un pâtre de l'Iran, annonçant :

Un des nôtres de l'Est.

MOAB.

Parle.

L'ENVOYÉ salut maçonnique.

Au cœur de l'Iran,
La patience est à bout et la révolte lève... (Il se retire.)

MOAB.

Bien.

L'INTRODUCTEUR, annonçant :

Un Scythe du sud !...

MOAB.

Parle ?

LE SCYTHE, salut maçonnique.

Au fond du Touran
La révolte est armée et foule au pied la trêve.. (Il se retire.)

MOAB.

Mieux encor.

L'INTRODUCTEUR, annonçant :

L'envoyé des princes syriens !

L'ENVOYÉ, salut maçonnique.

Nous serons trente mille et le double peut-être
Avec ceux du Liban... (Il se retire.)

MOAB.

Dieu choisira les siens.

L'INTRODUCTEUR, annonçant :

Un frère de l'Élam.

MOAB.

Parle.

L'ÉLAMITE, salut maçonnique.

Es-tu le Grand-Maître ?

MOAB, entrouvant son manteau.

Vois le signe et le mot... eh bien ?

L'ÉLAMITE.

Nous sommes prêts :
Cent boisseaux d'or, dix mille archers.

MOAB.

C'est le succès !

L'INTRODUCTEUR, annonçant :

Un soldat mède !

MOAB, allant vivement à lui.

Enfin ! — Viens-tu de la Médie?

CYRUS, déguisé en soldat.

Non de la Sogdiane où son prince battu
S'est soumis, — et Cyrus est maître de l'Arie.

MOAB.

Vient-il, enfin, à nous?

CYRUS.

C'est selon, que veux-tu ?

MOAB.

Punir nos oppresseurs, affranchir la Chaldée,
Rendre aux Perses l'Élam, aux Hébreux, la Judée.
Nous sommes dix, ici, de ces peuples vaincus
Les dix représentants, l'un à l'autre inconnus,
Qui voulons affranchir chacun notre patrie ;
Par Cyrus, qui peut tout, nous vaincrions ; — l'aurons-nous?

CYRUS.

Vous l'aurez, mais avant que lui promettez-vous ?

MOAB.

L'empire... Un cercle de haine enserre l'Assyrie.
Elle est à lui...

CYRUS.

J'accepte.

MOAB.

Et nos loges partout
Pour la mettre en ses mains organiseront tout.

CYRUS.

Et Nahid et Bel-Sar ?

MOAB.

Leur dernière heure sonne.

CYRUS.

J'accepte pour Cyrus.

MOAB.

Moi, pour la liberté
Des deux peuples captifs.

LES CHEFS DU GRAND CONSEIL.

Ce pacte est accepté !

MOAB.

—Frères,—le voulez-vous ? Moi, Grand-Maître, j'ordonne
Qu'en trois mois de ce jour, le roi de Babylone
Sera mort ou déchu.

TOUS.

C'est notre volonté !

ENSEMBLE.

JOAKIN à ses compagnons, et MOAB au Conseil

Pour l'Élam et pour la Judée.
Êtes-vous prêts ?

TOUS. Les poignards dirigés vers le tombeau.

Nous le jurons !

JOAKIN ET MOAB.

Et pour affranchir la Chaldée ?

TOUS.

Jusqu'à la mort nous lutterons,
Guerre aux tyrans de Babylone !

ISMAEL, chef masqué du Conseil, à Moab.

Et qui désignes-tu pour frapper Bel-Asar ?

MOAB, pesant les mots.

Joakin d'Israël, fils aîné d'Isachar...

ISMAEL.

Mais il va...

MOAB.

Ismaël, pas un mot, quand j'ordonne.

(Il congédie d'un geste les membres du Conseil, retient près de lui Ismaël, son confident, qui se démasque, et, l'attirant sur le devant de la scène, pendant que les autres se retirent, lui dit d'un air singulier :)

Susanne de sitôt ne pouvant plus ainsi
S'unir à Joakin, n'épousera personne.

(Stupéfaction d'Ismaël à la révélation de cette combinaison machiavélique.)

ISMAEL, en rival servile, qui grince et dissimule.

Astucieux serpent, tu l'aimes donc aussi !

Changement à vue par le retirement des mamelons qui croisaient leurs bases sur la scène : ils démasquent un splendide tableau.

DEUXIÈME TABLEAU.

(Une possession israélite sur le bord de l'Euphrate.)

Babylone élève dans le fond ses grandioses monuments ; — à gauche, l'obélisque de Nemrod, — la pyramide solaire, — la sombre et gigantesque ruine de la Tour de Babel foudroyée au sommet ; — à droite, une voie triomphale aboutissant à un pont colossal. Le décor devra représenter, en un mot, le tableau de J. Martins, intitulé : *Les Juifs menés captifs à Babylone*, dans les plus colossales proportions de son développement panoramique. — Le jour est sur le point de paraître.

SCÈNE II.

RACHEL, JEUNES ISRAÉLITES arrivant, puis JOAKIN.

CHŒUR.

Des feux du matin
L'horizon lointain
Déjà se colore
Quel beau jour encore...

UNE ISRAÉLITE arrêtant le chœur.

Mes sœurs, aux saules de ces rives,
Suspendons nos luths et nos voix.
Israël a chanté pour la dernière fois
Le jour où nos mères captives
Ont gémi sur leurs nouveau-nés.

RACHEL.

Mais lorsque des jours fortunés
Brillent sur nos jours de misères,
Faut-il encor du deuil des mères
Oppresser le cœur des enfants ?

TOUTES LES JEUNES FILLES.

Que dites-vous, Rachel ?

RACHEL.

Je dis qu'il faut des chants,
Car ce jour est heureux, filles de Samarie...

(En confidence, en les attirant auprès d'elle.)

Susanne à Joakin dans un mois se marie
Et le Grand-Prêtre va les fiancer ici...

TOUTES, exclamations de surprise.

Susanne à Joakin !

RACHEL.

Lui-même... et le voici...

(Joakin arrive rayonnant... Les jeunes filles l'entourent et le félicitent ; du haut de la pyramide solaire du temple de Bélus s'élève alors en sourdine un chœur lointain dont la mélodie, apportée par la brise matinale, accompagne la cavatine suivante.)

JOAKIN répondant aux jeunes filles.

J'aime la fille du Grand-Prêtre,
Elle est belle et chaste et va mettre
Sa main confiante en ma main,
Et prendre en sa vie
Mon âme ravie
D'un si doux destin.

(Le jour s'est accru... et le chœur lointain, qui, par une intensité progressive, a suivi les progrès du soleil levant, éclate à son apparition au moment où Joakin reçoit les nouvelles félicitations des jeunes filles.)

CHŒUR DES MAGES... dans le lointain.

Salut, Roi des mondes,
Toi qui nous inondes
De célestes feux.
Parais, brille, éclaire
Et qu'à ta lumière
Tombent les faux dieux.

JOAKIN..., avec mépris.

Ce sont les chants des Mages...
« Aux feux inanimés dont se parent les cieux
« Ils rendent ainsi leurs hommages. »

RACHEL.

Répondons à leurs chants par l'hymne des aïeux.

(Les jeunes filles tombent à genoux et pendant qu'elles prient on voit apparaître le grand-prêtre Helcias, accompagné de sa fille, de Moab, d'Ismaël et de Daniel, qui, en arrivant, s'unissent au chœur et en disent les trois derniers vers.

ENSEMBLE.

CHŒUR DES MAGES.

(*En reprise.*)

Salut roi des mondes..., etc.
(*Dans le lointain.*)

CHŒUR DES ISRAÉLITES.

Toi dont les volontés profondes
Règlent les temps mystérieux,
Toi dont la main conduit les mondes,
Délivre tes fils malheureux
Du joug de ces races immondes
Et précipite leurs faux dieux.

SCÈNE III.

LES PRÉCÉDENTS, HELCIAS, SUSANNE, MOAB, ISMAEL, ANANIAS ET DANIEL.

HELCIAS... montrant Babylone.

Oui, du joug de ces races immondes
Délivre tes fils malheureux !

UNE ISRAÉLITE, se retournant.

Le Grand-Prêtre !... (Les jeunes filles s'empressent autour d'Helcias.)

HELCIAS... paternel.

Saluts, enfants !

JOAKIN à Susanne.

O ma Susanne !

SUSANNE à Helcias.

Mon père, asseyez-vous, au pied de ce platane.
Voyez quel horizon radieux... ce ciel pur...
Comme ce fleuve est beau par ses vagues d'azur !

HELCIAS, tristement.

Rien n'est beau que Sion !... ô ma terre promise !
Si du moins en mourant, comme autrefois Moyse,
Je pouvais...

SUSANNE.

O mon père, espérez !... Dieu l'a dit. .
Je n'abandonne pas ma vigne d'Engaddy.

HELCIAS.

Oui, je sais... le pardon descend sur la prière,
Mais quand viendra son jour, serai-je encor ?

JOAKIN.

Mon père,
Par de plus doux pensers, disposez votre cœur
A venir sur nos fronts appeler le bonheur.

(Sur un signe, les jeunes filles se dispersent, en chantant, pour cueillir des fleurs et des fruits et en couronner les fiancés.)

ENSEMBLE.

CHŒUR DES JEUNES FILLES ISRAÉLITES.

Les fleurs de lotus, les lys et les roses,
C'est l'heure d'aimer, ouvrent leurs boutons;
L'amour est la loi divine des choses;
Chantez, ô vierges de Sarons!

Les oiseaux du ciel font comme les roses,
C'est l'heure des nids dans tous les vallons;
L'amour est la loi des êtres et choses;
Chantez, ô vierges de Sarons!

Comme les oiseaux et comme les roses,
Aux penchants du cœur inclinez vos fronts;
L'amour est la loi des âmes descloses,
Chantez, ô vierges de Sarons!

(Pendant cette ronde, Ismaël et Moab se disent à part en regardant Susanne :)

DUO BOUFFE.

ISMAEL, à Moab.

Lys candide, âme fraîche éclose!
Pure comme un ange des cieux!

MOAB, sombre.

Être jeune, la belle chose,
On aime, on sourit et l'on ose...

ISMAEL.

Lys candide! âme fraîche éclose!

MOAB, attirant Ismaël.

On ose et l'on sait être heureux...

ISMAEL.

Vieux serpent épris d'une rose!

MOAB.

Tais-toi, cœur trop tard amoureux!

ISMAEL.

Être vieux quelle triste chose!

MOAB.

Chose triste que d'être vieux,
Mais être aimé la belle chose!

MOAB ET ISMAEL.

Chaste comme un ange des cieux !
Lys candide... âme fraîche éclose !

MOAB, tentateur, attirant Ismaël à part.

Veux-tu qu'à nous deux ?

(Les jeunes filles entourant, dans leurs rondes, les deux docteurs, les obligent à s'éloigner... elles chantent en reprise avec ironie le chœur : *La fleur du lotus et les roses*... et les deux vieillards vont comploter plus loin.)

Bénédiction des Fiançailles.

L'autel de gazon et de fleurs est dressé. — Helcias s'en approche. Joakin à sa droite et Suzanne à sa gauche ; il prend leurs mains et les réunit.

HELCIAS.

O Dieu d'amour, dans ta clémence,
Bénis l'amour de ces enfants,
Consacre leurs pieux serments
Et leurs promesses d'alliance.

HELCIAS, reprenant.

Et maintenant, ouvrons nos cœurs à l'espérance,
Chantez ! Les heureux jours réclament d'heureux chants.

(Susanne prend une cythare, ses compagnes se rangent autour d'elle.)

CHŒUR DES ISRAÉLITES.

Sur les fleuves de Babylone
Nous nous sommes assis et nous avons pleuré !

SUSANNE chante :

Sur les fleuves de Babylone
Nous nous sommes assis et nous avons pleuré,
En pensant à Sion que le ciel abandonne,
Et sous les saules verts nous avons soupiré.

Sur les fleuves de Babylone
Nous nous sommes assis et nous avons pleuré ;
Mais nos cœurs attristés n'ont point désespéré.
Sion est éternelle, éternel est son trône.

DANIEL, inspiré.

Ne pleure plus, Jacob, fils de Judas, chantez !
« Jérusalem renaît plus puissante et plus belle. »
Sur son front rayonnant « une marque immortelle »
Éclaire l'avenir de splendides clartés.

SUSANNE, RACHEL, JOAKIN, DANIEL, ANANIAS.

Sur les fleuves de Babylone
Où tristement assis nous avons tant pleuré,
Chantez, glorifiez le Dieu qui nous pardonne.
Réjouis-toi, Jacob, ton peuple est délivré!

(Sur la fin de cet ensemble des chants et des éclats de trompes se font entendre dans le lointain. Le grand-prêtre debout écoute avec ravissement.)

HELCIAS, ravi.

Avez-vous entendu... cette étrange clameur?
Ces éclats de trompettes?
Est-ce une illusion... autrefois, dans nos fêtes
Nous acclamions ainsi la gloire du Seigneur.

(Les Israélites se retirent vers le fond pour voir la cause de ce bruit, sauf Joakin.

CHŒUR LOINTAIN.

Victoire, victoire, victoire!
Ainsi que des faons éperdus
Ils ont passé devant sa gloire
Et nos ennemis ne sont plus.

(Un compagnon d'Hiram, messager du Grand Conseil, aborde Joakin et lui présente un rouleau.)

LE MESSAGER, à Joakin.

Ordre du Grand Conseil!

JOAKIN, lit et rejette le message avec effroi.

Mais c'est chose insensée...
Qui? moi, tuer le roi! le roi! Cet ordre est ma mort!...
(Avec accablement.)
Mon beau rêve brisé!...

(Moab et Ismaël, qui ont suivi la scène et ramassé le message, se placent à côté de Joakin en faisant le signe de reconnaissance maçonnique.)

ISMAEL.

Sois homme!

JOAKIN, désespéré.

Et ma fiancée!

MOAB, sévère.

Ton serment!

JOAKIN, accablé.

Mon bonheur perdu!

ISMAEL.

Frère, sois fort!

JOAKIN.

Mais je l'aime!

MOAB, *montrant le message.*

Obéis ou tremble!

JOAKIN, *anéanti.*

C'est ma mort!

ENSEMBLE.

Ce / Quel { coup de foudre } le / me { rejette
Au milieu de la tempête
Quand { il se / je me } croyais au port.

(*Helcias, Susanne, Daniel et les Israélites, refoulés par la foule qui envahit les abords de la voie triomphale, reviennent sur le devant de la scène... Un nouvel éclat de trompe se fait entendre.*)

HELCIAS.

Avez-vous entendu ces clameurs, ces trompettes?...
Mes enfants, mes enfants, autrefois dans nos fêtes,
Nous acclamions ainsi la gloire du Seigneur!

MOAB.

C'est Ous-sour-Bel-asar qui nous revient vainqueur
Du Sud.

HELCIAS, *avec horreur.*

Éloignons-nous de ce peuple en démence
Qui va se prosterner...

SCÈNE IV.

LES MÊMES. *Foule d'Assyriens, de Chaldéens, etc. Hérauts, hommes d'armes.— **Marche triomphale** avec toute la pompe du luxe oriental militaire et sacerdotal... Puis sur un char traîné par des éléphants,* OUSSOUR-BEL-ASAR, *vice-roi de Babylone.*

UN ASSYRIEN, *aux Israélites.*

Voici le roi des rois!
Esclaves à genoux et chantez ses exploits!

HELCIAS, *cherchant à s'éloigner.*

Non, je ne veux pas voir ce triomphe.

UN CHALDÉEN.

Silence !

(Helcias et les Israélites font de vains efforts pour se frayer un passage à travers la foule qui afflue de toute part. La foule se prosterne. Les Israélites sont seuls debout au moment où paraît le collége des mages et des prêtres, qui précède le char triomphal..: Défilé du cortége pendant cette scène.)

HÉRAUT D'ARMES, *aux Israélites debout.*

Salut au roi des rois !
Juifs à genoux et chantez sa puissance !

HELCIAS, *digne et révolté.*

L'homme ne doit courber le front que devant Dieu !

LE PEUPLE.

Avec quelle irrévérence
Répond ce pontife hébreu !

LE HÉRAUT, *à un Hébreu qu'il a saisi.*

A genoux ou du roi redoute la puissance !

DANIEL, *indigné et révolté.*

Moi, je ne crains que Dieu... je resterai debout.

DES SOLDATS, *entourant les Hébreux.*

A genoux, vaincus, et surtout
Du roi respectez la puissance.

JOAKIN ET SUSANNE.

Nous ne craignons que Dieu, nous resterons debout !

(Une lutte s'engage. Helcias est terrassé. Le roi paraît ; les gardes s'apprêtent à frapper du glaive les Israélites qui résistent. En ce moment, Susanne, échevelée, superbe de dévouement, fend la foule, et se précipite vers le roi en criant : GRACE POUR MON PÈRE ! Le roi, saisi d'admiration, étend son sceptre en signe de pardon.)

MOAB, *à Joakin pour exciter sa jalousie.*

A beaux yeux royale clémence !

(Les gardes abandonnent Helcias ; sa fille se jette dans ses bras... Joakin, qui remarque la façon admirative dont le roi regarde Susanne, s'approche de Moab. — Le cortége continue à défiler.)

JOAKIN, *sombre et décidé, à Moab.*

Dussé-je y succomber, je frapperai ce roi ! (Moab approuve.)

BAL-ASAR, contemplant Susanne.

Par Bélus, qu'elle est belle !

(Daniel et Joakin sont toujours debout avec une attitude de révoltés.)

BAL-ASAR, les désignant.

Au feu tout esclave rebelle !

LE PEUPLE.

C'est justice... Vive le roi !

(Susanne s'évanouit en voyant les gardes emmener Joakin. Le cortége s'éloigne sur la reprise du chœur : *Victoire, victoire !*)

HELCIAS, soutenant sa fille et maudissant le roi.

Tyran, malheur sur toi !...

ACTE DEUXIÈME.

—

PREMIER TABLEAU.

La place au devant de la prison des condamnés à Babylone : à droite, la façade monumentale de la prison ; en avant de sa porte, ouvrant entre deux pilones, de larges marches ; à gauche, une avenue s'enfonçant dans la ville... Un splendide char royal et doré, attelé de quatre chevaux blancs magnifiquement caparaçonnés et tenus en mains par des valets, s'avance et prend place à droite de la porte de la prison.

Sur la place, une foule d'hommes, d'enfants et de femmes du peuple, très mêlée de gens de nations diverses : Perses, Élamites, Assyriens, Scythes, Indiens, Égyptiens, etc., en attente et impatients.

SCÈNE PREMIÈRE.

HOMMES ET FEMMES DU PEUPLE ; PUIS, LE GRAND-PRÊTRE HELCIAS, MOAB, JOAKIN, DANIEL ET ANANIAS.

CHŒUR DU PEUPLE.

Vive le roi de Babylone,
Il est juste, il est sage et grand.
Il condamne et puis il pardonne,
Il est magnanime et clément !

UNE ASSYRIENNE, *en attente.*

C'est l'heure de leur délivrance.
Le grand-prêtre Helcias, portant l'édit du roi,
Vient d'entrer et voici le char d'or qui s'avance.

UN BABYLONIEN, *caustique.*

Enfin l'édit est de l'hébreu pour moi.

UN ÉLAMITE.

Vraiment c'est à n'y rien comprendre.

UN ARMÉNIEN.

La chose est faite pour surprendre.

UNE ISRAÉLITE.

C'est un miracle.

UN SYRIEN, *railleur.*

Il le faut bien
Si personne n'y comprend rien.

MOAB, *contrarié.*

Un miracle, Dieu me pardonne,
Qui vient bien à propos vraiment.

UN GARDE.

Mais à quoi bon raisonner tant ?
Vive le roi de Babylone !

TOUS.

La porte s'ouvre... les voici !

(*La porte de la prison s'ouvre et l'on voit apparaître Helcias radieux montrant l'édit du roi à la foule, puis Joakin, Daniel et Ananias, qui s'arrêtent sur la plus haute marche et remercient le ciel*)

JOAKIN, HELCIAS, DANIEL, ANANIAS,

Dans les cieux, les cœurs, sur la terre.
Dans le néant, dans l'infini,
Dans la nuit et dans la lumière,
Seigneur, que ton nom soit béni !

JOAKIN.

Dans notre fournaise embrasée
Il a fait pleuvoir sa rosée,
Il a dit arrière à la mort.

HELCIAS.

Et comme il a vaincu la flamme,
Il a du roi pénétré l'âme.
Israël est seul le Dieu fort.

LE PEUPLE.

Vive le roi de Babylone,
Il est juste, il est sage et grand,
Il est magnanime et clément,
Il condamne et puis il pardonne.

(*Les hérauts sonnent de la trompe ; — les hommes d'armes se rangent autour du char royal où montent Helcias, Ananias, Daniel... en ce moment Moab qui s'est approché de Joakin l'arrête un instant à part.*)

MOAB, *à Joakin... et d'un air singulier.*

Susanne a demandé grâce... et le léopard,
En la voyant si belle, a desserré sa griffe....
Médite sur le sens de cet.. hiéroglyphe...
... C'est la seconde fois

JOAKIN *a compris.. et avec un ton de rage concentrée.*

Je tuerai Balthasar..!

(Il monte ensuite auprès de ses compagnons sur le char royal, les hérauts sonnent de la trompe pour imposer silence et l'un d'eux donne lecture de l'édit que lui remet Helcias.)

LE HÉRAUT.

« Il est dit, Bal-asard l'ordonne,
« Que ces trois d'Israël qu'a respecté le feu
« Sont libres dès ce jour, — libres dans Babylone,
« Et que le Dieu des juifs est Dieu!

LE PEUPLE.

Vive le roi de Babylone.

(Le cortége suivi par la foule s'éloigne et disparaît par la rue latérale qui s'enfonce dans l'intérieur de la ville.)

Changement à vue.

DEUXIÈME TABLEAU.

Le jardin du grand prêtre Helcias à Babylone: — Grands arbres, — massifs d'arbustes. A droite, entourée d'une balustrade en marbre, une piscine en contre bas.

SCÈNE II.

RACHEL, SUSANNE.

RACHEL.

C'est votre œuvre, le roi vous doit cette clémence !

SUSANNE, *préoccupée et distraite.*

Le Seigneur a tout fait.

RACHEL.

Il s'est servi de vous

Pour accomplir leur délivrance.
Ils étaient d'Israël, — il était votre époux...
(Sur un bruit de trompes dans le lointain, on entend la voix du héraut.)

VOIX DU HÉRAUT.

« Il est dit : Bal-asard l'ordonne,
« Que ces trois d'Israël qu'a respecté le feu
« Sont libres dès ce jour, libres dans Babylone,
« Et que le Dieu des juifs est Dieu !

LE PEUPLE au loin.

Vive le roi de Babylone !

SUSANNE pensive et sombre.

Faveur étrange et sans égale !
Destinés à périr, ils sont sauvés tous trois !

RACHEL.

Et pour les arracher à la fureur royale
Il a suffi de votre voix.
Mais qu'avez-vous, ma sœur, vos paupières baissées
Semblent vouloir cacher d'inquiétantes pensées ?

SUSANNE.

Oui, de sombres pensers ont envahi mon cœur,
Mais va vers Joakin et qu'il vienne... j'ai peur !
(Rachel s'éloigne après un mouvement de compatissante hésitation.)

SUSANNE seule.

J'ai peur...
Leur eût-il pardonné, s'il m'eût trouvé moins belle..
... Comme il me regardait... ce roi!... Terreur nouvelle!
S'il m'aimait! Ah, leur grâce, alors, ne serait-elle
Que d'un horrible amour, la première faveur...?
... Non,.. non, Joakin vit, c'est Joakin qui m'aime;
Dieu ne l'a pas sauvé, pour me perdre moi même...
(Elle cueille une fleur et l'effeuille.)

Fleur des chastes amours !
Dites moi.. dites moi.. qu'il m'aimera toujours !..
... Comme il me regardait...
Dans l'onde salutaire
De ma piscine solitaire.
Je vais... (Elle descend la 1re marche qui conduit à la piscine.)

...Je sens encor son sceptre sur mon front
Et son regard brûlant... hautain comme un affront.

(Elle descend les degrés de la piscine en chantant *Fleurs des amours* ! En ce moment Ismaël et Moab apparaissent au fond du jardin ; la voix de Susanne frappe leurs oreilles.)

SCÈNE III.

SUSANNE dans la piscine, MOAB et ISMAEL.

TRIO.

SUSANNE, dans la piscine.

Au fond de ces pâles bleuets,
Papillons à l'aile irrisée,
S'il a déposé ses secrets,
Allez me chercher sa pensée,
Fouillez leurs calices discrets...
C'est moi qui suis sa fiancée.

Et toi brise toute embaumée.
Va-t-en lui porter cet aveu,
Cet aveu de sa bien aimée...
Qui l'aime tant que trop c'est peu.

(Moab et Ismaël, qui sont parvenus à pas de loup sur le milieu de la scène, chantent en sourdine en même temps ce duo dialogué) :

MOAB.

Ismaël, entends-tu, c'est elle.

ISMAEL.

.... Susanne !

MOAB.

Tais-toi... qu'elle est belle ?
Admire les contours de ce corps radieux !

ISMAEL.

Et cette épaule nue et ses flancs gracieux !

MOAB, jaloux.

Que fais-tu là, va-t-en !

ISMAEL.

En mon sang quelle fièvre !

MOAB.

Sentir battre son cœur !

ISMAEL.

Sentir frémir sa lèvre !

MOAB.

Voir sourire ses yeux !

ISMAEL.

Adorables attraits !

MOAB.

L'esprit du mal triomphe et la sagesse cède.

ISMAEL.

S'il triomphe c'est qu'il nous aide....

MOAB.

Et favorise mes projets...
Le sort en est jeté.. Il avance et appelle Susanne !

SUSANNE, sort de la piscine.

Elle accourt radieuse vers la voix Qui m'appelle ?
Joakin ? (contrariée) non, Moab...

MOAB ET ISMAEL en extase.

Dieu du ciel, quelle est belle !

Susanne s'avance. Les deux vieillards se placent à ses côtés..

SUSANNE, étonnée.

Que voulez-vous, parlez ?

ISMAEL.

Qu'on crie, ou parle bas
Nous sommes seuls, ici, seuls....

SUSANNE.

Je ne comprends pas.

MOAB.

Tu n'as donc pas compris que je t'aime !

ISMAEL.

... Et je t'aime..!
Cède à nos désirs.

SUSANNE épouvantée et offensée.

Qu'as-tu dis?

MOAB ET ISMAEL.

Susanne adorable... Je t'aime!

SUSANNE de plus en plus indignée.

Retirez-vous de moi maudits,
Maudits, votre bouche blasphème.!

MOAB.

Et je te donnerai des plaisirs..

ISMAEL.

Moi de l'or...

ISMAEL ET MOAB.

Si tu ne veux...

SUSANNE.

Anathème, anathème !
O vieillards insensés!

ISMAEL ET MOAB.

L'infamie et la mort!

ENSEMBLE.

MOAB.	SUSANNE	ISMAEL
A toi plaisirs!	En moi, tout est crainte,	Sinon...
Honneurs!	Je tremble d'effroi	Le déshonneur
La puissance!	Entendez ma plainte	L'infamie
De l'or!	Mon Dieu, sauvez moi.	Et la mort.

SUSANNE à très haute voix.

Retirez-vous, maudits!

MOAB.

En vain ta voix appelle,
Joakin est trop loin et trop haut est le ciel...

(En ce moment des pas lointains se font entendre. — Ismaël qui s'est éloigné pour voir.. revient précipitamment et d'un air épouvanté.)

ISMAEL à Moab.

Joakin!.. Joakin!.. viens.. fuyons!.. (Il l'entraine du côté opposé à celui par où Joakin arrive empressé et heureux....)

(....Susanne à demi évanouie a peine à se retenir à la balustrade en marbre qui entoure la piscine....)

SCÈNE IV.

SUSANNE et JOAKIN.

JOAKIN, tout heureux.

C'est Rachel
Qui m'a dit qu'en ces lieux... quelle pâleur mortelle!
Tu trembles! que crains-tu ? vois.. regarde.. c'est moi!

SUSANNE brisée.

Ont-ils fui.. les maudits?

JOAKIN.

Qui..? parle.. explique-toi.?

SUSANNE.

Ismaël et Moab...

JOAKIN.

Les docteurs de la loi!

SUSANNE.

Ils ont osé sur moi porter leur main impie..

JOAKIN.

Ismaël! Ismaël!.. Malheur sur ce bandit!..

SUSANNE.

Et Moab!

JOAKIN.

Cet outrage il faudra qu'il l'expie...

SUSANNE.

Leur amour ou la mort..! ils l'ont dit, ils l'ont dit.

On entend comme une rumeur lointaine... elle approche et grandit, pendant que Susanne troublée et brisée commence à se remettre dans les bras de Joakin .. qui s'efforce de la rassurer.)

CHŒUR dans le lointain.

Mort à la femme adultère,
Mort à la femme sans foi;
Que chacun lui jette sa pierre
De Moyse le veut la loi.

SUSANNE plus épouvantée.

Entends-tu.. les voici.. comprends-tu.. l'adultère
Que cherche leur fureur et leur haine.. c'est moi.

(Une foule d'hommes et de femmes arrive guidée par Moab et Ismaël.. Rachel les suit.. puis Helcias et Daniel. Dans cette foule se trouvent des compagnons d'Hiram. Moab et Ismaël vont à eux et, par des signes de reconnaissance qu'ils se font et des mots à voix basses, on voit qu'ils leur imposent l'obligation de les seconder.)

SCÈNE V..

LES MÊMES; MOAB, ISMAEL, HELCIAS, DANIEL.
suivis par une foule d'hommes et de femmes.

UN HOMME DU PEUPLE.

Où donc est la femme adultère
Où donc est la femme sans foi..

MOAB et ISMAEL montrant Susanne dans les bras de Joakin.

La voilà !

JOAKIN.

Vils menteurs !

SUSANNE.

Oh ! mon âme se brise!

ISMAEL.

Je jure par la loi que nous l'avons surprise, .
Un homme la pressait ici même en ses bras.

LE PEUPLE.

La fille d'Helcias! du grand prêtre Helcias !

MOAB.

Sous ses baisers d'amour elle était toute éprise.

JOAKIN.

Vous mentez.

UN COMPAGNON D'HIRAM.

Cependant, des docteurs de la loi.

JOAKIN montrant Moab.

Le séducteur c'est lui ! (et se retournant sur Ismaël)
Mais l'imposteur.. c'est toi!

AUTRE COMPAGNON D'HIRAM.

C'est pour mieux nous tromper que l'accusée accuse!

UN AUTRE.

Piége enfantin.!.

UN AUTRE.

Grossière ruse !

UN AUTRE.

Un Docteur ne ment pas et Susanne l'abuse !

JOAKIN.

J'en appelle aux Docteurs du sacré Tribunal.

UNE FEMME.

Piége enfantin. !

UNE AUTRE.

Grossière ruse !

D'AUTRES, *de sentiments opposés.*

Il a raison, c'est plus légal!!

LA FOULE.

Au sacré tribunal à dire la sentence !

SUSANNE.

Entre tes mains, Seigneur, je mets mon innocence!

ENSEMBLE.

MOAB ET ISMAEL *a parte.*

Là comme ici, nos serments feront foi,
Les lois ainsi servent notre vengeance.

LA FOULE.

Le tribunal des docteurs de la loi
Discernera la faute ou l'innocence.

JOAKIN, SUSANNE ET HELCIAS.

Entre tes mains, Seigneur, je mets {son / mon} innocence

Si tu ne { la / me } défends qui { la / me } défendra ?

La foule s'écarte.

DANIEL paraissant et montrant le ciel.

Moi !

LE PEUPLE.

Daniel l'inspiré !

MOAB, ISMAEL, JOAKIN, SUSANNE, avec des sentiments divers.

Daniel !

DANIEL.

Cœurs de vipère,
Je ne vous laisserai pas, moi,
Par une imposture grossière,
Vous jouer, dans votre colère,
De Dieu, du peuple et de la loi.

ENSEMBLE.

JOAKIN, SUSANNE, HELCIAS.

Seigneur, prépare ton tonnerre,
Confond leur rage et venge-moi,
Et ne laisse pas leur colère
Abuser ainsi de ta loi.

DANIEL.

Cœurs impurs, races de vipère,
Je ne vous laisserai pas, moi,
Par une imposture grossière
Tromper et le peuple et la loi.

MOAB, ISMAEL, LE PEUPLE.

Mort à la femme adultère
Mort à la femme sans foi
Et qu'une sentence sévère
La punisse suivant la loi.

On entraîne Susanne et la toile tombe.

ACTE TROISIÈME.

—

Le palais des rois de Babylone par sa façade extérieure (sur le quai de l'Euphrate), reproduit d'après les dessins de M. M. Flandin et Pascal Coste, en lui donnant la disposition oblique et les grandioses abords du palais des Pharaons du tableau de Martins, *La plaie des ténèbres.* — C'est le soir, la lune éclaire seule le monument.

Le décor devra être établi de manière à ce que l'on puisse faire pivoter insensiblement la façade du palais qui, en pivotant de gauche à droite, démasquera les jardins intérieurs.

SCÈNE PREMIÈRE.

MOAB, en costume de mage ; JOAKIN, masqué.

GRAND CANTABILE.

MOAB.

Daniel a vaincu !... nous avons succombé :
Massacré par la foule, Ismaël est tombé ;
Et moi, moi poursuivi par leur rage imbécile,
Moi, le Grand-Orient, je n'ai trouvé d'asile
Que dans le temple de Babel !
Maudit par le Dieu d'Israël,
Je suis sauvé par Arhimane.
Juifs, — compagnons d'Hiram et jusqu'à toi Suzanne,
Soyez maudits !... La haine a remplacé l'amour...

(Le décor commence à pivoter... un homme masqué sort de l'ombre et s'approche.)

Faux dieux... faux dieux, à vous désormais sans retour,
Je brave Jehowa... je ris de son tonnerre.
Viens à mon aide, esprit du mal !
Entre Moab et Dieu... la guerre !
Je suis grand-prêtre de Baal.

JOAKIN, masqué, découvre ses insignes maçonniques, et s'adressant à Moab :

Traître et renégat, — le Conseil suprême
T'a déchu de ton grade et, votant sur ton sort,
Pour ton indignité te voue à l'anathème ,
Et te donne dix jours pour l'exil ou la mort.

MOAB.

Tremblez tous et tremble toi-même !
Je suis plus fort que vous : — Maître de vos secrets,
Je tiens le Grand Conseil et brave ses arrêts ,
Comme je brave Dieu...

JOAKIN.

Je serai son tonnerre !

MOAB.

Qui donc es-tu ?

JOAKIN.

Le bras qui frappe au jour fatal !

ENSEMBLE.

MOAB.

Viens à mon aide, esprit du mal !
Entre Moab et vous, la guerre !
Je suis grand-prêtre de Baal.

JOAKIN.

Le bien triomphera du mal.
Entre Moab et nous, la guerre !
Je suis le bras du jour fatal !

(Joakin s'éloigne et Moab entre dans le palais du roi.)

Changement à vue. — Le décor de la façade du palais qui avait commencé à pivoter de gauche à droite, achève sa rotation et démasque la façade intérieure du palais avec ses splendides jardins suspendus aux cascades aériennes , aux magiques perspectives, éclairés par un intense clair de lune. — FÊTE DE NUIT.

SCÈNE II.

COURTISANS, FAVORITES ; LE FOU DU ROI, ETC. ;
puis BAL-ASAR, sombre et soucieux.

CHŒUR.

La vie est un coup d'aile,
Car passés les beaux jours,
Que nous reste-t-il d'elle...?
Aimons toujours !

UN POÈTE DE COUR.

Par Baal, la Couronne est bien triste aujourd'hui.

LE FOU DU ROI.

C'est l'amour,

UNE DAME.

Ou la gloire,

UN MAGE.

Ou mieux un sortilége!

UN SATRAPE.

Ce ne sont point, pour sûr, les embarras du siége,
Car devant nos soldats, le Persan, hier, a fui;

UN OFFICIER.

Mais il est revenu...

UNE DAME.

Cyrus? — tant pis pour lui,
Car dans son camp on meurt d'ennui
Plus qu'on ne rit dans Babylone.

AUTRE OFFICIER chantant.

De l'assaut, la trompe qui sonne
N'est, ici, qu'un signal d'amour;
De l'ennemi qui nous le donne
Acclamons donc l'heureux retour.

TOUS, en chœur et en reprise.

De l'assaut, la trompe qui sonne
N'est, ici, qu'un signal d'amour!

CHANSON BOUFFE.

LE FOU DU ROI.

Et sur ce, voulez-vous l'histoire
De la princesse de Saba,
Enchanteresse à la peau noire,
Qui, par un tour très méritoire,
Fit *quinaud* le diable au sabbat...
Nous dit l'histoire.

TOUS.

Fit *quinaud* le diable au sabbat !
La bonne histoire !

LE FOU.

Elle abandonna ses États,
Riche d'or et riche d'ivoire,
Pour voir Salomon qui, là-bas,
Passait alors, on peut m'en croire,
Pour sorcier comme on ne l'est pas,
Nous dit l'histoire.

TOUS.

Pour sorcier comme on ne l'est pas,
La bonne histoire !

LE FOU.

Un jour qu'il marchait sur Damas,
Las d'amour et lassé de gloire,
Un devin du roi des Kettas
Lui montra dans un vieux grimoire
Qu'il serait comme on ne l'est pas,
Nous dit l'histoire.

TOUS.

Qu'il serait comme on ne l'est pas,
La bonne histoire !

LE FOU.

La noire reine de Saba
Avait l'âme encore plus noire ;
Son cœur pour ce devin flamba,
Et la nuit même... c'est notoire...
... Mais le roi vient, allons là-bas
Finir l'histoire.

TOUS, suivant le fou qui s'éloigne.

Mais le roi vient, allons là-bas
Finir l'histoire.

SCÈNE III.

BAL-ASAR, sombre et rêveur, puis MOAB.

BAL-ASAR, triste et rêveur.

Pleure, ô mon cœur, les dieux sont sourds,
Sourds à ma voix qui les implore.
J'aime, je souffre et leur demande encore
L'ange entrevu que je cherche toujours...

(Moab, en se glissant dans l'ombre, est arrivé à se dissimuler derrière un massif à portée pour entendre le roi, qui dit :)

Belle image inconnue !
O toi qui sur mon ciel flottes comme une nue,
Que j'aime et qui partout me suis,
Idole de mes jours et rêve de mes nuits,
Où t'ai-je vue ?

MOAB, sortant de derrière son massif.

Un jour, sur les bords de l'Euphrate !

BAL-ASAR, surpris et charmé.

Est-ce un sylphe qui flatte
L'illusion que je caresse en moi.
L'Euphrate... (Il aperçoit Moab incliné devant lui.)
Qu'as-tu dis, mage, relève-toi,
Parle.

MOAB.

Au nom de Baal, je viens trouver le roi .
Pour lui dire d'un jour une page effacée.
Puissant fils de *Nahid*, je contemplais les cieux,
Moi, prêtre du Soleil, quand parut à mes yeux,
D'un nuage enflammé votre étoile éclipsée
De ce prodige, ô Roi, les dieux, à ma pensée,
Ont expliqué le sens

BAL-ASAR.

Quel est-il ?

MOAB.

Ecoutez :
Oui, vous l'avez choisie entre mille beautés;

Dans un char triomphal, vainqueur d'*Ouman-Ildasse* (1),
Sur l'Euphrate, acclamé, vous passiez glorieux,
Pour son père, à genoux, elle demandait grâce
Et le sceptre obéit au charme de ses yeux.

BAL-ASAR.

Le souvenir revient dans mon âme ravie..
Oui.. l'Euphrate.. et plus tard de trois jeunes Hébreux
A sa voix j'accordais la vie.
Sa famille? Son nom?

MOAB.

D'un prêtre d'Israël
Susanne est fille unique.. et promise.. à Daniel
L'inspiré...

BAL-ASAR.

D'où sais-tu..

MOAB.

Je vous l'ai dit.. du ciel!

DUO.

BAL-ASAR.

Susanne, une juive, ô délire!
Plus belle qu'un rayon du jour,
Viens m'enivrer de ton sourire
O Susanne à toi mon empire,
Pour l'empire de ton amour.

MOAB.

A mes vœux tout semble sourire,
Tout me seconde dans ce jour..
Pour ma vengeance tout conspire,
Je tiens le roi sous mon empire
Par l'empire de son amour.

BAL-ASAR.

Et quel est ce Daniel ?

(1) Descendant d'Oumanaldasse I ou d'Oumanigas II, anciens rois du royaume d'Elam annexé à l'empire d'Assyrie en 625, qui, après la chute de cet empire, tenta de refaire le royaume d'Elam; — les Rois de Babylone s'y opposèrent énergiquement et marchèrent contre lui plus d'une fois (v. note p. 9).

MOAB.

Un impie, un prophète,
Qui méprise nos Dieux...

BAL-ASAR.

Il paiera de sa tête
Ces mépris: — Qu'aux lions Daniel soit jeté!

MOAB.

C'est ainsi que le ciel punit l'impiété!
Le coupable est frappé, mais en bonne justice
Ne faut-il pas encor... s'assurer du complice...?

BAL-ASAR,

Qu'on nomme?

MOAB.

O Roi... Susanne est fille d'Israël
Et fiancée à Daniel.

BAL-ASAR.

Je comprends!.. aux lions fais jeter le profane
Et sur l'heure, en ces lieux, qu'on m'amène Susanne!..

Les favoris et les favorites, sur un mouvement que fait le roi de leur côté, reviennent à lui et l'entourent... il parle à voix basse à un officier qui part immédiatement.

MOAB à part et triomphant.

Je tiens les Juifs par elle, elle, par son époux
Qui mourra... si jamais, au despote jaloux,
Je révèle son nom... Ils sont en ma puissance!
Tous! car par elle, encor, j'aurai l'esprit du Roi...

L'officier arrive avec des gardes et sort avec eux à la suite de Moab qui les guide.

BAL-ASAR, à sa cour et joyeux.

Par vos chants et vos jeux calmez mon impatience!
Une heure est un siècle pour moi!

Divertissement : — Ballet-Féerie.

L'ANNEAU DE SALOMON.

Le sujet est celui de la chanson du fou du roi mise en action et continuée. — Le fou, se faisant le coryphée du divertissement, reprend sa chanson et l'approprie comme suit à la situation :

LE FOU DU ROI.

Nous allons vous montrer l'histoire
De la princesse de Saba...
— Elle arrive de ses États
Riche d'or et riche d'ivoire...

On entend une marche triomphale nègre.

Pour voir Salomon dans sa gloire
Qui va la recevoir... là bas.. (montrant le fond de la scène).

Pendant cette annonce, le fond de la scène se transforme pour représenter la colonnade du pavillon du palais de Salomon d'après le tableau de M. Leprix: *la Reine de Saba venant vers Salomon* :

Arrivée du cortége précédant la reine de Saba : Nubiens sonnant de la trompette, cimballiers, saltatrices, corps d'amazones, etc., porteurs de palmes, etc.

La Reine parait, Salomon, sortant de son palais avec sa cour et une pompe toute orientale, vient la recevoir, comme dans le tableau de M. Leprix. Ballet des saltatrices et des amazones devant la reine et le Roi.

Sur la fin : Le fou du roi Bal-Asar reparaitra en costume de sorcier, avec un in-folio sous le bras et, s'avançant sur le devant de la scène, dira :

LE FOU DU ROI.

Je suis le sorcier des Kettas
Et j'ai là, dans ce vieux grimoire,
De quoi les induire *en pourchas*
Dans une entreprise notoire,
Dont cette baguette d'ivoire,
Toute puissante on peut m'en croire,
Va leur découvrir... les appas.

Alors sur une glace sans tain qui sortira des planches se produira cette vision : Une grotte splendide au fond de l'Océan, au milieu, une gigantesque coupe de saphir où trônera une jeune fille d'une merveilleuse beauté, entourée de nymphes et de syrènes ; debout près de la conque : le diable Asmodée dans l'attitude d'un gardien ombrageux.

Salomon se précipite vers cette vision, la jeune fille sourit divinement et semble lui offrir un collier auquel est suspendu un anneau lumineux, mais au moment où le roi tend la main... la vision disparait ; Le sorcier entraine alors Salomon et la reine de Saba suivie de son cortége.

La scène se transforme de nouveau et représente *la grotte splendide de la vision ; — au fond de l'Océan*, tout autour se produit une merveilleuse floraison de gigantesque zoophytes aux mille nuances lumineuses ; puis du milieu de la grotte surgit une large conque de saphir, de nacre et de perles dans laquelle trône, en souveraine des eaux, une jeune fille d'une incomparable beauté : la Péri *Formose* ; à ses pieds est assise une sirène tenant un psaltérion : en même temps et de tous côtés, on voit s'épanouir les gigantesques fleurs marines de la grotte et, de leurs radieux calices entr'ouverts, s'élancer un souriant essaim d'ondines, de nymphes des eaux et de sirènes qui se mettent à danser autour de leur gracieuse souveraine ; celle-ci déploie alors, à leurs yeux ravis, un collier de corail rose et de saphir au centre duquel brille, d'un éclat sur-intense, un lumineux anneau que chacune d'elles vient respectuensement baiser.

Debout près de la conque, veille le diable Asmodée dans l'attitude d'un gardien ombrageux et jaloux.

La sirène assise dans la conque chante ensuite, en s'accompagnant du psaltérion, la ballade suivante :

LA SIRÈNE.

Gardé par un fils de Satan
Au fond de la mer lumineuse ;
Est un antique talisman
D'une puissance merveilleuse ;

Ce talisman est un anneau
Du long collier, en corail rose
Et saphirs de la plus belle eau,
Qui pare la Péri Formose.

Dans une immense bulle d'air,
Au milieu de blondes ondines,
Trône la Péri de la mer
En une conque en perles fines.

Celui-là sera plus puissant
Que tous les princes de Chaldée,
Qui délivrera d'Asmodée
La fée et l'anneau de diamant.

Des profondeurs de l'Océan on voit alors s'avancer Salomon et la reine de Saba guidés par le sorcier des Kettas : Au moment où ils entrent dans l'hémicycle de la grotte, des tritons se précipitent vers eux et se disposent à les charger de chaînes sur l'ordre d'Asmodée : mais sur un signe de la Péri, Salomon va s'asseoir

près d'elle : Et le ballet des ondines interrompu reprend de plus belle.

Séduit par la beauté de la reine de Saba, Asmodée l'invite de son côté à s'asseoir près de lui : le sorcier des Kettas, resté seul, s'avance et dit pendant le ballet :

LE FOU DU ROI.

Salomon ensorcelera
La Péri, qui lui donnera
Son talisman *et cœtera*.
C'est de l'histoire !

Et la sorcière de Saba,
Au moyen d'un philtre qu'elle a,
Enfermera le diable.. là.. il montre une grotte.
C'est du grimoire !

Sur un signe d'Asmodée, les nymphes apportent, en dansant, une coupe a la reine de Saba et lui versent à boire : elle boit et, tout en buvant, elle verse dans la coupe le contenu d'un flacon, à l'insu d'Asmodée ; elle lui présente ensuite la coupe en souriant : celui-ci, ravi, boit sans hésiter ; dès ce moment Asmodée, amoureux fou de la reine, se livre à une mimique désordonnée au milieu des nymphes qui veulent le calmer, et le lutinent : elles finissent, avec l'aide de la reine, par l'enfermer dans une grotte au devant de laquelle surgissent des barreaux de fer (scène mimique très-bouffe).

Salomon a, de son côté, séduit la Péri ; elle lui donne son collier et le talisman : alors la Reine de Saba et le sorcier montent dans la conque de saphir près du Roi et de la Péri et, sur un coup de tam-tam, la conque les enlève et disparaît dans les frises, au milieu d'un ballet général des ondines et des tritons, aux yeux d'Asmodée qui, tout penaud, donne des signes du plus violent dépit en sortant de la grotte dont il est parvenu à briser les barreaux.

L'aile du palais de Bal-Asar repivotant sur lui-même, revient en ce moment à sa position première de la *façade extérieure* et masque de nouveau les jardins intérieurs, et les personnages du ballet ainsi repoussés dans le fond : Du côté de la façade extérieure, on voit alors revenir les gardes entraînant Susanne qu'ils viennent d'enlever et à laquelle ils font gravir les marches du palais.

SCÈNE IV.

SUSANNE, PUIS HELCIAS ET JOAKIN.

SUSANNE, se débattant.

Où me conduisez-vous ? Qu'ai-je fait ?... Qu'ai-je fait ?

(Helcias apparaît haletant au moment où sa fille entraînée disparaît dans l'intérieur du palais.

HELCIAS, abattu.

Mon enfant, mon enfant !... exécrable forfait !
Ils m'ont pris mon enfant... ma fille bien aimée,
L'ange de mes vieux jours, et l'âme de mon cœur !...
Je sens monter la mort dans ma vie abîmée !
Pour les plaisirs du roi, me voler mon bonheur !
J'ai perdu mon enfant !... Elle une courtisanne..! (Il tombe.)

(Cette explosion du désespoir paternel est de temps à autre entrecoupé par le bruit lointain de la fête intérieure, qui arrive comme par bouffées.)

JOAKIN, arrivant effaré auprès d'Helcias.

Mon père, répondez, où donc est ma Susanne ?

HELCIAS, étendu sur les marches du palais, se soulevant avec effort.

Ce n'était point assez d'avoir détruit Sion,
Il faut encor ravir l'honneur à nos familles !

JOAKIN, indigné.

Nous prendre pour le roi nos femmes...

HELCIAS.

Et nos filles,
Et par le déshonneur doubler l'oppression... (Il pleure.)
..... J'ai perdu mon enfant !... elle est là...

JOAKIN, avec explosion.

Les infâmes..!
Pour les plaisirs du roi, nous enlever nos femmes !

(Un personnage sombre et mystérieux sortant de l'ombre qui le dissimulait, s'approche.)

HELCIAS, sanglotant.

Je ne la verrai plus !... je ne la verrai plus !

JOAKIN, relevant Helcias.

Assez gémir, mon père, et pour sa délivrance
Ne nous épuisons pas en des cris superflus,
Allons agir... venez... (Il l'entraîne.)
(Le personnage sombre arrive alors à eux et montre le ciel du doigt.)

SCÈNE V.

LES MÊMES, CYRUS.

L'INCONNU, à Joakin.

Moi, je suis la vengeance!

JOAKIN.

La vengeance!

HELCIAS.

Mon fils, que dit cet étranger?

JOAKIN.

Il dit qu'il nous faut vivre encor pour la venger.

HELCIAS.

Laissons à Dieu ce soin!

L'INCONNU.

Pour qu'elle s'accomplisse
L'homme doit quelquefois seconder sa justice...
(A part.)
Le ciel sert mes desseins et comble tous mes vœux.
Il ne me fallait qu'un complice,
La haine au désespoir ici m'en offre deux...
(A Joakin.)
La vengeance veut de l'audace.
(A part.)
Relevons son cœur abattu.
(A Joakin.)
Ta Susanne, le roi l'embrasse.
Elle résiste, il la menace,

JOAKIN.

Assez..!

L'INCONNU.

Elle demande grâce.

JOAKIN ET HELCIAS.

O torture !

(On entend des chants de joie venir de l'intérieur du palais.)

L'INCONNU.

Les entends-tu ?

(A part.)

La jalousie et la colère
Dominent son cœur combattu...

HELCIAS, avec sanglots.

Mon enfant ! mon enfant !

JOAKIN.

Mon père.

L'INCONNU.

Les entends-tu ? les entends-tu ?

JOAKIN, à l'inconnu.

Mais comment me venger ?

L'INCONNU.

Par moi, si tu le veux.

JOAKIN.

Parle !

L'INCONNU.

Livrerais-tu cette ville, ses dieux
Et son roi ?

JOAKIN.

Mille fois, car cette ville impie
N'est pour moi qu'un cachot où se meurt ma patrie,
Son roi, notre bourreau, tous ses dieux, de mon Dieu,
Les premiers ennemis, vois, je suis un Hébreu ;
Ce qui m'eût poussé, hier, à secouer ma chaîne,
C'était la liberté... maintenant c'est la haine.

L'INCONNU.

Écoute alors Cyrus.

JOAKIN ET HELCIAS, mouvement de surprise.

Cyrus !

CYRUS.

Oui... cette nuit,
Par le fleuve en ces lieux je me suis introduit ;
D'un assaut imprévu, je viens fixer la place...
Homme, de mes projets veux-tu servir l'audace
Et te venger du roi ?

JOAKIN.

Que faut-il pour cela,
Mes bras ? ils sont à vous : ma tête, prenez-la.

CYRUS.

C'est bien.

HELCIAS.

Mais, moi, ses jours, je ne les abandonne
Que pour la liberté des Juifs.

CYRUS.

Je te la donne !

CANTABILE.

HELCIAS... *inspiré.*

Écoute, homme de Dieu !
Je vois dans l'avenir... une main me l'indique
En traits de feu,
Elle écrit sur le front de la grande impudique
Que son règne est fini par son impiété.
Cyrus, Dieu t'a fait grand ; Jehowa se relève,
Il prend pour la frapper ton peuple pour son glaive,
Il nous rend à la liberté.
Merci, Seigneur, j'ai vu : — Grand roi fais ce qu'ordonne
Celui qui par David a dit :
Je détourne pour toi le fleuve de son lit
Et je te livre Babylone.

ENSEMBLE.

CYRUS.

Le sort en est jeté.
A moi Babylone,
A vous la liberté !

HELCIAS.

Le ciel l'a décrété.
Malheur à Babylone,
A nous la liberté !

JOAKIN.

Le sort en est jeté.
Dieu lui-même l'ordonne,
Vengeance et liberté !

ACTE QUATRIÈME.

PREMIER TABLEAU.

La scène sera divisée en trois parties :

1° A gauche, *Les souterrains de la Tour de Babel*, avec galeries ;
2° A droite, *La crypte des Initiés* du collége des Mages, dans le temple de Bel. Contre le mur, à gauche, est assise sur un piédestal la statue d'or de Bel. Au fond de la crypte, d'immenses degrés conduisant dans le temple supérieur. La foule des initiés, en robes blanches et ceintures d'or, se presse sur ces degrés et autour de l'idole ; les uns entretiennent le feu sacré, d'autres méditent sur des sphères, où mesurent l'orbite des astres sur la voûte représentant le ciel, ou épèlent des symboles. Le silence, qui est la loi des initiés, n'est interrompu que par des hymnes modulés en sourdine ;
3° Au milieu et dans le mur qui sépare le souterrain de la Tour et la crypte des initiés, a été pratiqué un passage secret réservé au grand-prêtre de Baal. C'est par ce couloir qu'il s'introduit dans la statue pour lui faire rendre des oracles : ce couloir, éclairé par une lampe de sanctuaire, communique avec les souterrains ; au fond de ce couloir, on voit un escalier qui se dirige vers le temple supérieur avec un embranchement conduisant dans l'intérieur de l'idole.

SCÈNE PREMIÈRE.

SUSANNE ET RACHEL, en costumes babyloniens et voilées, arrivent émues par la galerie de gauche des souterrains de la tour de Babel — ; l'une porte un coffret d'or, l'autre une lanterne qu'elle pose sur le rebord d'une colonne ; puis JOAKIN, suivis de conjurés et compagnons d'Hiram, puis enfin MOAB.

CHŒUR DES INITIÉS, sotto voce.

Baal exauce nos prières,
Parle-nous, dieu de vérité,
A nos cœurs pleins de piété,
Révèle tes sacrés mystères.

RACHEL.

Nul n'a pu du palais encor nous voir sortir,
Rassurez-vous...

SUSANNE.

O joie ! ô joie ! il va venir !
Hàte-toi, Joakin, viens d'un cœur qui soupire,
Viens calmer les terreurs... Mais que va-t-il me dire ?
Que peut-il me vouloir ?... Parle, parle, Rachel ?

RACHEL.

« Avant l'aube, demain, dans la tour de Babel,
« Quelle vienne... J'irai, par le temple de Bel,
« Sous le déguisement de ses prêtres impies,
« Il y va du salut des Juifs et de mes jours... »
Voilà ce qu'il m'a dit.

SUSANNE.

Dieu des chastes amours !
Il t'a dit qu'il m'aimait encore et tu l'oublies,
Qu'il m'aimerait toujours, et tu ne le dis pas ?...
C'est lui... Rachel, c'est lui... j'entends un bruit de pas.
C'est lui !...

Joakin arrive en costume de mage et masqué, il est suivi de conjurés israélites, portant des lanternes sous leurs manteaux, et qui, sur un signe de Joakin, restent vers la droite, au fond.— Susanne se débarrasse de son coffret entre les mains de Rachel et se précipite vers Joakin, qui la reçoit dans ses bras.— Pendant la scène muette de leurs épanchements, les conjurés entourent Rachel, qui ouvre le coffret et en retire le collier de la Péri Formose, et le montre aux conjurés ravis, en leur disant en reprise de la quatrième strophe de la ballade de la sirène du ballet) :

RACHEL, aux conjurés.

A Bal-Asar, notre Asmodée,
Elle a repris ce talisman
De Salomon, roi de Judée...

UN COMPAGNON D'HIRAM.

C'est la victoire !...

TOUS, avec exaltation.

Assurément.

(Les conjurés expriment par leurs gestes qu'il n'y a plus à douter du succès de leur conspiration avec un pareil talisman, que chacun admire avidement pendant que Joakin ramène Susanne sur le devant de la scène et lui dit) :

JOAKIN, retirant son masque.

Susanne !

SUSANNE.

Enfin !... Félicité suprême !
Oh ! parle, parle-moi, mon bien-aimé.

JOAKIN.

Je t'aime !
Je t'aime !

SUSANNE.

Encor ! encor !... oh, dis-le moi toujours,
Je meurs à t'espérer.

JOAKIN.

Je viens à ton secours !

ENSEMBLE.

LES CONJURÉS ET RACHEL.

Celui-là sera plus puissant
Que tous les princes de Chaldée,
Qui délivrera d'Asmodée
La fée et l'anneau de diamant.

SUSANNE, à Joakin.

Car je t'aime comme la flamme
Aime l'air qui fait qu'elle luit,
Te voir, c'est le jour pour mon âme,
Et ne pas te voir c'est la nuit.

JOAKIN.

Dieu qui pour mon cœur fit ton âme,
Doit le bonheur à nos amours,
Te voir me ranime et m'enflamme,
Et je t'aime plus tous les jours.

JOAKIN.

Mais l'aube va paraître et nos moments sont courts.
Le talisman ?

SUSANNE, reprenant le collier des mains de Rachel, le donne à Joakin.

Je l'ai, le voici.

JOAKIN.

Bien, écoute...
C'est demain qu'Israël aura vaincu Baal,
Nos cœurs, nos bras sont prêts et nul de nous ne doute.
Nos frères, que voici, n'attendent qu'un signal
Pour secouer leurs fers et livrer Babylone,
Et ce signal c'est toi qui le leur donnera
En leur livrant la clé de la porte du trône.

SUSANNE.

Ils l'auront.

En ce moment on voit arriver Moab par le passage secret ; il se dispose à s'introduire dans la statue, dont il a ouvert la porte, lorsque le bruit de la voix de Joakin qui, du souterrain, résonne dans le passage, attire son attention. Il descend, presse un ressort, et le pilier à gauche du caveau, où se trouvent les Israélites, tournant sans bruit, le met en position de tout entendre lorsque Joakin reprenant dit) :

JOAKIN.

Dès ce soir même il nous la faudra :
Cette nuit, Bal-Asar et le peuple et l'armée
Célèbrent de Bélus la fête accoutumée ;
Les soldats endormis par l'ivresse et le bruit,
Loin des murs, à nos coups s'offriront sans défense ;
Cyrus le sait, Cyrus a choisi cette nuit
Pour le dernier assaut...

MOAB.

Ils sont en ma puissance.!.

(Moab se retire en oubliant de refermer le pilier, et s'introduit dans l'intérieur de la statue de Baal en disant) :

ENSEMBLE.

MOAB.

Ils sont tous en ma puissance,
Car maître de leurs secrets,
Je vais de leur résistance
Déjouer tous les projets.

LES CONJURÉS.

Leur orgie et leur démence
Assureront le succès.
C'est le jour de la vengeance,
Dieu les tient sous leurs forfaits.

LES INITIÉS.

Baal, c'est l'omnipotence;
Béel, c'est le dieu parfait;
Bélus, c'est le dieu science,
Un et trois le dieu secret.

MOAB, aux Initiés par la bouche sonore de l'idole.

Des traîtres dans Babel, enfants de l'Assyrie,
Conspirent contre vous et contre la patrie...
Cernez Israël révolté !...

JOAKIN, à ses compagnons.

Armons nos bras vengeurs, esclaves d'Assyrie,
Le sort en est jeté... Cyrus c'est la patrie,
La patrie et la liberté.

(La voix tonitruante de l'idole retentit aux oreilles de Joakin, lorsque Moab répète pour la seconde fois son ordre aux Initiés. Les conjurés israélites, qui ont entendu aussi, se précipitent du côté du passage secret et découvrent le pilier que Moab a laissé ouvert. Joakin a vu et compris, mais Suzanne et Rachel n'ont rien vu. Joakin va vers ses compagnons, les rassure et leur montre les deux femmes, qu'il ne faut pas effrayer. Dans la crypte, les *Initiés* se précipitent vers le temple supérieur en criant : *Mort aux Juifs*.)

JOAKIN, aux conjurés israélites..., montrant la droite.

Fuyez par ce couloir qui conduit à l'Euphrate;
Brisez-en le barrage et laissez faire aux eaux.
Puis qu'à minuit, ce soir, partout la foudre éclate...
Allez.

(Moab sort en ce moment de l'intérieur de la statue, en referme avec soin la porte, et va décrocher la lampe suspendue qui éclaire le couloir, avec l'intention évidente de s'en servir pour explorer les souterrains de Babel et aller à la rencontre des Initiés qu'il a lancés à la recherche des Israélites et qui ont gravi en tumulte les marches du grand escalier du fond.)

JOAKIN, revenant préoccupé vers Susanne.

Mais qui, par là, surprenait nos complots !
Je saurais !...

SUSANNE.

Joakin ! j'ai peur !...

JOAKIN.

Espère et prie.
Adieu ! Voici le jour, retourne auprès du roi
De son aveuglement captiver la furie;

Moi, je vais vers Cyrus...

SUSANNE.

Et moi prier pour toi.

(Susanne et Rachel s'éloignent par le couloir que leur montre Joakin; les conjurés les suivent en silence pendant que Moab, dans le passage secret, descend l'escalier la lampe à la main, qu'il pose par terre pour écouter.)

JOAKIN, revenant vers le milieu de la scène.

L'heure de ton triomphe approche, ô ma patrie !
Nous vaincrons... Mais qui donc tantôt dans ce coin noir,
Nous épiait?... Allons..., je veux voir et savoir.

Au moment où il s'approche du pilier, il voit apparaître, au milieu de l'encadrement éclairé de l'ouverture, Moab.)

JOAKIN.

Le renégat !...

MOAB.

Qui va là ?...

JOAKIN à part.

C'est le ciel lui-même.
Qui le livre !... il remet son masque et va à lui.

MOAB.

Réponds.. (le reconnaissant) lui !

JOAKIN.

Le Conseil suprême
T'a condamné, bandit, et, votant sur ton sort,
T'avait donné dix jours.. pour l'exil ou la mort.

MOAB.

Qui donc es-tu ?

JOAKIN, lui posant la main sur l'épaule.

L'éclair qui sillonne la nue,
Misérable, à genoux ! il le fait tomber à genoux et lève son poignard.

MOAB, à genoux, lâche et tremblant.

Pitié !

JOAKIN, sur une réflexion soudaine rentre son arme.

Cœur de chacal !
Relève-toi, ton heure encor n'est pas venue,
Il te reste ce jour... à demain !

(Du fond de la galerie à droite on voit accourir avec des torches et des glaives la foule des initiés de Bel ; Joakin entre alors dans le couloir secret, en tire sur lui la porte, gravit l'escalier de ce couloir... et reparaît dans le sanctuaire des initiés... et écoute...)

LES LÉVITES DE BEL, arrivant par la galerie de Babel.

Sus à ces juifs trois fois maudits,
Qui par leurs complots nous apeurent,
Où se cachent-ils, ces bandits ?
Cherchons-les, traquons-les, qu'ils meurent !

MOAB, rassuré, sombre et haineux,

Par Baal !
Cette nuit de leur mort sonnera le signal !

(Joakin traverse en ce moment le sanctuaire des initiés, gravit les marches qui conduisent au temple supérieur, saisit une des torches allumées qui garnissent les torchères du sanctuaire et met le feu aux tentures du temple.. puis reparaissant au milieu des lueurs de l'incendie... il passe en agitant sa torche et criant) :

Vengeance et liberté !

Changement à vue.

Sur la reprise du chœur des lévites. Ce changement à vue se bornera à la chute d'une tenture dorée qui fera de la scène un vestibule du temple de Bélus.

DEUXIÈME TABLEAU.

Le vestibule précédant le temple de Bélus sur le devant de la scène, l'un à droite, l'autre à gauche, deux taureaux de taille colossale, dorés, à têtes d'hommes, mitrés, à barbe frisée, d'après les modèles du musée Assyrien ; — au fond une draperie d'or.

SCÈNE II.

SUSANNE, en grand costume semi-royal de favorite, RACHEL, et ses compagnes israélites.

CHŒUR dans l'intérieur du temple.

Gloire à Baal, esprit du feu
Dont la puissance régénère
Et donne la vie à la terre ;
Gloire à Baal, Baal est Dieu !

SUSANNE.

Vous l'avez entendu ! Pour cette fête infâme
Il faut que je m'apprête avec la mort dans l'âme.

RACHEL.

Nos cœurs en ont frémi... nous gémissons tout bas
Noble sœur...

SUSANNE.

Inspiré par Moab, son ministre,
Bal-Asar, sur les Juifs a le projet sinistre
De les faire égorger, ce soir, par ses soldats,
Au festin de Baal, si je n'assiste pas...
— J'ai consenti, Rachel, je pensais à mon père,
A Joakin, à vous...

RACHEL.

Ainsi de sa colère
Vous nous avez sauvés...

SUSANNE.

Si le ciel veut, j'espère
Vous sauver mieux encore. — (à Rachel) écoute, à Joakin,
Va donner le signal qu'attend son fier dessein
Le moment est venu.. va, qu'aux bords de l'Euphrate
Se lève l'incendie et que l'émeute éclate,
Que de leurs fers brisés, les Juifs arment leurs bras,
Moi, je vais seconder leurs coups dans cette enceinte,
J'y serai près du Roi.. (tirant un poignard) je ne tremblerai pas,
Je suis Judith aussi...

RACHEL.

La cause est aussi sainte.. !

ENSEMBLE.

CHŒUR dans le temple.

Gloire à Baal, l'astre divin,
Ame radieuse du monde,
Dont la force engendre et féconde
Le fini de l'orbe sans fin.

LES ISRAÉLITES (sotto voce).

Jusque sur les bancs du festin
Dieu sait atteindre qui le fronde,
Car sa main tient toujours la fronde
Qui terrassa le Philistin.

SUSANNE à Rachel.

Adieu, Cyrus attend.!.. Dieu conduise ma main !

(Rachel sort ; — Susanne avec le chœur israéliste soulève la draperie du fond... qui disparaît.

Changement à vue.

Le temple de Baal d'après le tableau du festin de Balthasar, par Martins. Mêmes proportions colossales avec plus de fidélité archéologique.

TROISIÈME TABLEAU.

Intérieur du temple de Baal, ainsi qu'il est dit ci-dessus : ce décor devra être d'un grand effet.

SCÈNE III.

BAL-ASAR, sur son lit royal à la table du festin : — A sa gauche MOAB, en grand prêtre, — puis dans l'ordre de leurs dignités, — les grands, — les satrapes, les favoris et favorites : enfin SUSANNE, — A d'autres tables, des officiers, des dames, le fou, le poète, etc. A droite, chœur des Assyriens, à gauche, chœur des Israélites. Autour des tables, des officiers, des servants, des dames circulent pour le service.

CHŒUR DES CONVIVES.

Gloire à Baal, le dieu du jour,
Qui féconde et qui nous fait vivre
Et dont la flamme nous enivre
Et par la vigne et par l'amour.

BAL-ASAR, allant à Susanne qui entre.

A ma droite venez prendre place au festin,
C'est à la beauté seule à présider la fête.

SUSANNE.

De mon trouble excusez l'attitude inquiète
Tant d'honneurs.. et pour qui?

BAL-ASAR.

Susanne, mon amour
Voudrait mettre à vos pieds mon empire et ma cour.

Susanne prend place à côté du Roi qui s'écrie :

A table, à table, tous, que la joie étincelle
Que le vin dans la coupe à la ronde ruisselle !

LES COURTISANS.

Versez, versez, beaux échansons
Ne laissez pas la coupe vide

UN SATRAPE.

Chaque goutte de vin qui jaillit sur nos fronts
En efface une ride.

TOUS.

Buvons !

Danse des almées.

MOAB et les convives après lui.

A la santé du Roi.!..

BAL-ASAR, très-galant.

Mais d'abord à la reine..
Et mieux à nos amours.!..

TOUS, levant leurs coupes.

Aux amours de la reine !

BAL-ASAR désignant Susanne.

Et notre Reine la voici :
Susanne la beauté vous fait ma souveraine
Et mon amour aussi.
Susanne à nos amours.!.

SUSANNE.

Prince, grâce et merci !
Je craindrai que l'ivresse...

BAL-ASAR.

Jettez du moins alors dans ce vin généreux
Un regard amoureux
Pour que je puisse boire, aimable enchanteresse,
Dans ma coupe enivrée un rayon de vos yeux.

ENSEMBLE.

ASSYRIENS, *mezzo voce.*

Enivrons-nous, l'ivresse est de tout âge
Et ne buvons que les vins les plus vieux.
S'il est parfois trop tôt pour être sage
Il est souvent trop tard pour être heureux.

ISRAÉLITES, en sourdine.

Insensés de tout âge
Dans nos vins généreux
Ils puisent un outrage
Pour insulter aux cieux.

Propos des Buveurs.

Ceci sera dit ou chanté en même temps que chanteront les deux chœurs (1).

UN POÈTE DE COUR, à moitié ivre.

Les Grecs ont Bacchus pour se mettre en fête,
Nous avons Bélus qui, certes, le vaut !

UNE FAVORITE, coquettant.

L'amour est plus grand, aimer est plus beau !

UNE AUTRE, en gaîté.

Le vin de Juda me porte à la tête !

UN OFFICIER, au poète.

De ces jeunes yeux,
Ou de ces vins vieux,
Quels sont, ô poète,
Les plus capiteux ?

LE POÈTE.

La femme coquette !

L'OFFICIER.

Bien dit, car mon cœur
Prend moins à la flamme
D'un vin séducteur,
Qu'il ne prend à l'âme
D'un regard charmeur...

LA FAVORITE, très lancée.

Le vin de Juda me monte à la tête !

UN SATRAPE, galant et précieux.

Et vos yeux charmants me montent au cœur !

(1) Ces propos se chanteront tous ensemble en même temps que chanteront les chœurs, pour marquer le tohu-bohu des gens ivres qui parlent sans s'écouter.

LE FOU, moqueur.

L'amour les rend fous, le vin les hébète !
Je suis plus qu'eux sage en étant railleur !...

MOAB.

Dussions-nous succomber sous l'ivresse en délire,
N'oublions pas les dieux qui protégent l'empire !

BAL-ASAR.

Par Baal ! c'est bien dit, — buvons au grand Baal !

TOUS.

Au grand Baal ! buvons !

SUSANNE, à qui le roi présente une coupe.

Qu'à vos dieux de métal,
Vos idoles de pierre,
Je boive? Non, jamais, car mon Dieu le défend...
Israël est mon Dieu, le Dieu partout présent !...

ENSEMBLE.

(Les deux chœurs chantent à demi-voix pendant que le roi répond à Susanne.)

BAL-ASAR.

Ce Dieu, s'il n'est l'amour, je ris de sa colère,
Mais il n'existe pas ou n'est que le hasard ;
S'il était, il devrait préparer son tonnerre
Et frapper qui le nie, et je suis Bel-Asar...

SUSANNE.

Roi, ne blasphémez pas !

BAL-ASAR.

Qu'il prenne sa défense
Enfin, ce Dieu caché... qu'il montre sa puissance
Comme à vos yeux surpris va triompher le mien.
Le vôtre auprès de lui, Susanne, n'est plus rien...

(Pendant cette sortie du roi les chœurs chantent sotto voce) :

ENSEMBLE.

ASSYRIENS.

Dans son aveugle croyance,
Elle a nié la puissance
De Baal, esprit du feu ;
Race toujours inquiète,
Qui croit, sans être prophète,
Que le soleil soit hébreu.

ISRAÉLITES.

Dans son aveugle croyance,
Il ne croit qu'à la puissance
De Baal, esprit du feu ;
Malheur à lui, sur sa tête
J'entends gronder la tempête,
La tempête du vrai Dieu.

LE ROI, continuant de s'adresser aux mages.

Grands prêtres de Baal, confondez sa croyance
Et triomphez ici de l'incrédulité...

Scène d'incantation et de conjuration cabalistiques.

Trois trépieds sont apportés, autour desquels les prêtres présents se rangent en trois groupes : au-dessus de ces trépieds seront disposés, en forme de serpents cobral, invisibles de la salle, des tubes Geissler, en communication avec de puissantes piles électriques.

CANTABILE.

MOAB, élevant sa baguette magique.

Anou! Baal! Nouah! splendide Trinité,
De l'infini du Temps, du Nombre et de l'Espace,
Ordonne aux éléments du feu, du vent qui passe,
Aux forces de la vie, aux forces de la masse,
D'obéir à ma voix!
M'entendez-vous, Esprits, Flammes, Fluides, Matières!
Révélez-vous, Forces des sphères
Par le signe du nombre TROIS!

(De chacun des trépieds sortent d'éblouissantes flammes vertes ; les tubes, illuminés par les courants électriques, apparaissent comme de gigantesques cobrals debouts sur leurs queues, éblouissant par leurs anneaux de pierreries. Un triangle lumineux éclate au-dessus du cercle magique ; un nimbe resplendit autour de la statue de Baal, debout dans le fond, comme dans le tableau de Martins. — Admiration et stupéfaction générales.)

MOAB, comme s'adressant à des êtres invisibles.

En des fleurs de lotus transformez ces lumières!

(Des trois trépieds s'échappent des flammes bleues : les cobrals des tubes Geisler se relèvent et le prodige commandé s'accomplit. Toutes les lumières prennent l'aspect de superbes fleurs de lotus.)

MOAB, reprenant.

Que des vins enivrants coulent tous à la fois
De leurs corolles enflammées!

(Feux rouges sur les trois trépieds : nouvelle apparition des cobrals ; le prodige s'accomplit et les convives se précipitent pour recevoir dans leur coupe d'or le vin qui jaillit des fleurs de lotus.)

MOAB, continuant.

Qu'une auréole en feu brille au front des almées!

(Un nimbe de feu (1) couronne la tête de chacune des almées, qui chantent et dansent autour de la statue de Baal en élevant leurs coupes d'or. L'admiration, l'ivresse et le délire sont à leur comble.)

ENSEMBLE.

ASSYRIENS, triomphant.

Gloire à Baal! esprit du feu,
Dont la puissance régénère
Et donne la vie à la terre.
Gloire à Baal, Baal est Dieu!

LES ISRAÉLITES, troublés.

Quels prodiges, ces fleurs de feu!
Est-ce une imposture grossière
De ces prêtres de la lumière,
Ou Baal est-il le vrai Dieu!

BAL-ASAR triomphant, à Susanne.

Croiras-tu maintenant? Peux-tu douter encore
De la vertu du dieu que mon empire adore?
Lui seul est tout puissant, tu le vois par tes yeux...

SUSANNE.

L'esprit de vérité s'affirme dans les cieux,
Et non par la matière et de tels sortiléges;
Ils ont pu m'éblouir, mais non vaincre ma foi;
Dieu vengeur d'Israël, ô toi qui me protéges,
Jehowa, je ne crois qu'en toi!

BAL-ASAR.

Jehowa n'est qu'un mot... je ris de son tonnerre,
Faut-il pour provoquer ses éclairs superflus,
Dans ses vases sacrés faut-il boire à Bélus?
Qu'on m'apporte à l'instant les coupes que mon père
Prit à Jérusalem...

(1) Ce qui sera facile à réaliser sans danger au moyen d'un cercle de platine spongieux, porté au rouge blanc par un courant de gaz hydrogène dont chaque almée aura sur elle un petit volume enfermé dans une boule de métal en communication avec le cercle de platine spongieux : il lui suffira d'ouvrir le réservoir en pressant un ressort pour qu'à l'instant le cercle de platine soit porté au rouge blanc.

LES ISRAÉLITES, terrifiés du sacrilége.

Les vases de l'autel !

SUSANNE.

O roi ! grâce pour les vases saints d'Israël !

BAL-ASAR, exalté.

Israël est vaincu... je ris de son tonnerre.
Versez, versez, beaux échansons !
Que le plaisir, ici, reprenne de plus belle,
Que le vin à la ronde et se boive et ruisselle.

UN SATRAPE, ivre.

Allons, versez, beaux échansons,
Pourquoi laisser ma coupe vide !

UNE FAVORITE.

Chaque goutte de vin qui jaillit vers nos fronts
En efface une ride.

TOUS.

Buvons !

(Des esclaves apportent les ciboires et les calices d'or du temple de Jérusalem ; Rachel entre, en ce moment, dans le temple et s'approche de Susanne.)

LES ISRAÉLITES, épouvantés.

Nos beaux vases sacrés !... Les vases de l'autel !

BAL-ASAR saisit le plus grand des calices, le fait remplir de vin, s'approche de Baal, et là, élevant le calice, dit :

Je bois au grand Baal, en riant d'Israël !

(A peine ces mots sont-ils prononcés, qu'un éclair suivi d'un coup de tonnerre brise la statue de Baal et la tiare royale sur le front même du roi, qui tombe sur les débris de la statue ; les lumières pâlissent, et une main gigantesque trace d'un doigt lumineux sur les murs du temple ces mots flamboyants : *Mane, Thecel, Phares !* — SCÈNE DE TERREUR. Le roi se remet peu à peu de son trouble.)

GRAND ENSEMBLE.

BAL-ASAR, épouvanté.

Cette main !... ces mots !... je frisonne !
Moab ?

MOAB, effaré.

Israël a vaincu !

SUSANNE, triomphante.

La foudre a brisé sa couronne.

RACHEL.

Et voilà Baal abattu.

SUSANNE.

Seigneur, vous m'avez entendu!
Voyez, princes de Babylone,
C'est mon Dieu qui lève le bras;
Entendez sa foudre qui tonne,
Et dites s'il n'existe pas?

ENSEMBLE.

ASSYRIENS.	ISRAÉLITES.
J'ai peur, je tremble, je frisonne, Mon cœur se déchire éperdu. Israël aurait-il vaincu?	La foudre a brisé sa couronne, Son cœur se déchire éperdu. C'est Israël! il a vaincu!

MOAB, terrifié.

Je suis perdu! perdu! perdu!

ASSYRIENS.	ISRAÉLITES.
La foudre a brisé sa couronne. Et voilà Baal abattu.	Tremblez, princes de Babylone! Car voilà Baal abattu.

(Reprise de cette scène de terreur pour donner au roi le temps de se remettre de sa première stupeur.)

BAL-ASAR ayant repris assurance, s'adresse à Moab.

Prêtre, tu vas pouvoir m'expliquer ce prodige!

MOAB, ne reconnaissant plus le roi et fou de terreur.

Israël a vaincu, te dis-je.
Je suis maudit, maudit, perdu!

BAL-ASAR à ses gardes et du ton de commandement.

Les mages! qu'en ces lieux se rendent leur collége!...

SUSANNE au Roi.

C'est l'arrêt de ton sacrilége
Qu'un seul peut t'expliquer.

BAL-ASAR.

Qui?

SUSANNE.

Le prophète hébreu.

BAL-ASAR.

Qu'il vienne !

Reprise de la scène de terreur, au milieu de cette reprise arrive le collége des mages, mais à la vue dn prodige ils restent interdits, la foudre tonne, l'épouvante les gagne.

ENSEMBLE.

LES MAGES ET LES ASSYRIENS.

Quels éclairs!. Ces mots.!.. Je frissonne.!.
Cette main.!. Baal abattu! .
Un dieu passe sur Babylone..
O Dieu, comment te nommes-tu ?

LES ISRAÉLITES, triomphant.

Entendez sa foudre qui tonne,
C'est Israël, il a vaincu.!.
Votre Baal est abattu,
Tremblez, princes de Babylone !

SCÈNE IV.

DANIEL arrive conduit par les gardes.. à la vue des mots flamboyants, il s'arrête, contemple.

DANIEL ravi et exalté.

C'est la main, la grande main de Dieu!

BAL-ASAR.

Explique moi ces mots, prophète, et de l'empire
Tu seras le plus grand!

DANIEL.

Que Jehowa m'inspire!..

(Il contemple fixement les mots flamboyants, l'esprit de prophétie l'envahit.)

DANIEL en proie à l'inspiration.

Mané, *Thécel*, *Pharès* !. Voilà les mots de feu.
Roi vous êtes pesé.. léger dans la Balance,
Vous êtes condamné, la justice s'avance,
C'est le jour du Dieu redouté...

SCÈNE V.

JOAKIN suivi d'HELCIAS et d'une foule armée de juifs et de soldats perses, font irruption sur la scène.

JOAKIN exalté et triompbant

A Cyrus Babylone ! A nous la liberté !
Victoire ! apercevant Susanne il court à elle ; elle tombe dans ses bras...
O ma Susanne!... ô ma douce espérance!

BAL-ASAR ET MOAB à part.

O chute épouvantable ! épouvantable horreur !

JOAKIN, aux Israélites.

Libre, Israël est libre et Cyrus est vainqueur !
Nos frères soulevés ont brisé leurs entraves,
Nous étions peu nombreux nous fûmes trop de braves.

SUSANNE.

Et mon père?

JOAKIN.

Il me suit.

MOAB égaré.

Je suis maudit.!. maudit.!.

ENSEMBLE.

ASSYRIENS.

Sur nous l'emporte un roi barbare,
Sur nous l'emporte un Dieu maudit !

ISRAÉLITES.

Du Dieu vengeur qui se déclare
L'arrêt le glace et l'interdit;

BAL-ASAR.

Sa foudre a brisé ma tiare.!..

MOAB.

Je suis maudit, maudit, maudit!

ASSYRIENS.

Ah ! quel abîme se prépare,
Le sol tremble et s'approfondit !
La foudre a brisé sa tiare.

ISRAÉLITES.

Quelle justice se prépare !
Il est maudit, maudit, maudit !
Son âme enfin tremble et s'effare !

HELCIAS.

Susanne et Joakin, se précipitent tous dans ses bras.

Ma fille ! ô ma Susanne ! ô jour trois fois heureux..
Nos tyrans sont vaincus et vaincus leurs faux dieux !

Des soldats, sur l'ordre de Joakin, enchaînent le roi et Moab ; la draperie d'or retombe et vient masquer le temple et retransformer le premier plan de la scène en vestibule du 2me tableau ; à droite s'élève alors un trône sous un baldaquin.

SCÈNE VI.

Grand défilé de l'armée perse... puis les prêtres persans, les prisonniers, le trésor de Cyrus, ses grands officiers, ses femmes, etc., etc.

CYRUS, **arrive enfin et prend place sur le trône, pendant que les PERSES disent :**

Victoire! Victoire! Victoire!
Ainsi que des faons éperdus
Ils ont passé devant sa gloire
Et nos ennemis ne sont plus!

HELCIAS, **ravi et heureux.**

Bienfaisantes clameurs! doux éclat de trompettes!
Mes enfants! mes enfants! autrefois dans nos fêtes
Nous acclamions ainsi le saint nom du seigneur.
Je reverrai Sion... sa gloire et sa splendeur!

LES ISRAÉLITES **en voyant arriver Cyrus.**

O jour trois fois heureux!

BAL-ASAR ET MOAB.

Nuit mille fois funeste!
Je suis maudit! maudit! maudit!

Sur un ordre de Cyrus on entraîne Moab et Bal-Asar enchaînés.

CHŒUR GÉNÉRAL **en reprise.**

Victoire! victoire! victoire! etc.

HELCIAS **au pied du trône de Cyrus.**

Roi, tu n'as pas fini ta mission céleste,
La liberté des juifs...?

CYRUS, **lui tendant un rouleau.**

Voici l'édit.

JOAKIN, **à Cyrus.**

Et ma vengeance?

CYRUS, **montrant le fond de la scène qui s'entrouvre.**

Vois, mon peuple l'accomplit.

TABLEAU FINAL.

La draperie d'or de nouveau retirée démasque un bûcher sur lequel se trouvent Moab, Bal-Asar et sa cour (d'après le tableau de Schopin) et derrière, l'incendie dévore Babylone d'après le tableau de Martins.

LA MAILLE D'ARGENT

DE FAUQUEMBERGUE

AU TYPE DE LA DAME AU FAUCON

LECTURE FAITE PAR M. LOUIS BLANCARD

à la séance du 8 novembre 1883.

Haultin, Ducange, Boze et Duby ont attribué à Fauquembergue une monnaie muette au type d'*une dame tenant un faucon sur le poing gauche et un trèfle de la main droite.*

Fauquembergue est le nom d'une petite ville du Pas-de-Calais et signifie : *la montagne des faucons.*

Malgré l'analogie du nom de la ville d'attribution avec le type de la monnaie, M. Hermand, qui ne connaissait la monnaie que par les auteurs que j'ai nommés, et pas en nature, a déclaré dans son *Histoire monétaire de l'Artois* que non-seulement « il doutait « de son existence, mais que, si par hasard on venait « à la retrouver, il l'attribuerait à une comtesse de « Flandres ».

C'est dans ces termes que Pöey d'Avant (t. III, p. 408) fait connaître l'opinion du numismatiste qui lui a servi de guide en cette matière ; il ajoute, de son chef, que « l'origine de cette monnaie (dont Duby a pourtant donné deux variétés) est fort suspecte. »

M. Salmon est allé plus loin :

« Il n'y a rien de plausible à dire, s'écrie-t-il, sur « l'introuvable monnaie à la dame debout, le faucon « féodal au poing ; ces florettes ou fleurettes, comme « on les a dénommées, nous paraissent une fable, une « invention. » (*Revue Belge*, 1854, t. IV, p. 317).

J'ai le regret de ne pas être de l'avis des trois estimables auteurs que je viens de citer, car : 1° La monnaie à la dame au faucon existe en nature ; 2° elle est fauquembergeoise.

1° *La monnaie de la dame au faucon existe en nature.*

Que l'on ouvre les *Recherches sur les monnaies des Comtes de Flandre*, par V. Gaillard, beau livre imprimé à Gand en 1852, et, sous le n° 143 de la pl. XV, parmi les incertaines pour lesquelles l'auteur s'est abstenu de toute attribution, on trouvera le dessin d'une maille d'argent, faisant partie de la collection Serrure, dont un côté représente *une dame tenant un faucon sur le poing gauche et un trèfle de la main droite.* Le revers, *à la croix losangée, cantonnée de roses*, est celui de la variété de Duby, publiée par Poey d'Avant, sous le n° 13 de la pl. CLIX.

2° *La monnaie à la dame au faucon est fauquembergeoise.*

Bien que le dessin donné par Haultin et reproduit par Ducange, Boze et Duby soit tiré d'un vieux recueil dont l'authenticité ne peut être mise en doute, je puis affirmer que, s'il est exact quant aux types, il ne l'est pas quant au format.

En effet, le format en a été agrandi par le dessinateur du XIV° siècle ; ce n'est pas celui d'une maille d'argent, mais d'un denier de billon.

Je sais que ce grand format est justifié par le texte de l'*Ordonnance de 1315*, édité dans la *Revue Archéologique* de 1850 par M. V. Langlois et reproduit à la page 87 du *Manuel de Numismatique* de mon excellent ami et savant confrère M. A. de Barthélemy ; ce

texte établit la monnaie Fauquembergeoise au titre de 3 d. 10 gr. ou 280 mill. de fin et au poids de 19 s. 6 d. ou 1 gramme 04, poids moyen d'un denier de billon, tandis que la maille de la collection Serrure est en argent fin et pèse 0,41 centigrammes.

Mais il existe une variante de cet article de l'*Ordonnance* qui porte le titre de la monnaie concédée à la dame de Fauquembergue à 11 d. 1/2 — *ce qui est de l'argent fin,* — et son poids à 47 sous de taille, *ce qui correspond exactement à 0,41 centigrammes.*

Voici le texte de la variante :

La monnoie à la dame de Franquembergue doit estre à XI *d. et* XII *grains de loy, argent le Roy, et de* XLVII *s. de poids au marc de Paris.*

La monnaie de Fauquembergue devant donc, conformément à l'*Ordonnance de 1315*, être une maille d'argent de 41 centigrammes, et d'après le Recueil de Haultin, être aux types de la dame au faucon et de la croix cantonnée de roses, il est certain qu'elle n'est autre que la maille d'argent de la collection Serrure, éditée sans attribution par M. Gaillard, en 1842, sous le n° 143 de la pl. XV de ses *Recherches sur les monnaies des Comtes de Flandre*, et dont voici le dessin :



ENTRÉE DU ROI FRANÇOIS I[er] A MARSEILLE

EN 1516

RACONTÉE PAR UN NOTAIRE.

LECTURE FAITE PAR LE D[r] L. BARTHÉLEMY,

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES

A la séance du 22 Novembre 1883.

MESSIEURS,

Les organisateurs de la célèbre cavalcade de 1868, destinée à représenter l'entrée à Marseille de François I, furent fort étonnés de ne trouver aucune relation des fêtes données au Roi en 1516 et en 1533. Les recherches de l'archiviste de la ville et celles de notre historien marseillais, M. Augustin Fabre, furent complètement inutiles, car on ne trouva aux archives ni les délibérations du Conseil, ni les comptes du trésorier de l'époque, qui auraient pu guider les organisateurs dans la distribution des rôles et l'agencement des costumes.

L'itinéraire du Roi, après sa rentrée en France, et son arrivée à Marseille ne sont même pas exactement connus par les historiens.

Nous savons pourtant d'une manière certaine que François I entra à Saint-Maximin le 20 janvier 1516, accompagné de la Reine Claude, sa femme, de Louise de Savoie, sa mère, de sa sœur Marguerite, Duchesse d'Alençon, et d'un grand nombre de princes ; qu'après avoir visité les reliques de sainte Madeleine en actions de grâces de la bataille de Marignan qu'il venait de remporter, il partit le 21 suivi de sa mère, de sa sœur et de la cour pour faire ses dévotions à la Sainte-Baume.

Il est peu probable, malgré le dire de M. Mouan (*Almanach de Provence* de Gueidon 1872), que le Roi ait passé par Aix à son retour de la Sainte-Baume ; il est certainement impossible qu'il y soit resté trois jours puisqu'il arriva le 22 à la plaine Saint-Michel, d'après le dire des historiens Ruffi et Bouche, et de l'auteur de la relation de l'entrée du Roi dont vous allez entendre la lecture. Le Roi ne quitta Marseille que le samedi 26 pour aller à Aix avec la cour, s'il faut en croire le notaire Somati ; lequel ayant maladroitement mentionné ce fait dans le courant de sa narration, s'est cru obligé de barrer deux lignes de son manuscrit pour ne pas interrompre le récit des fêtes (1). D'ailleurs, la saison d'hiver et la distance à parcourir indiquent suffisamment que le Roi dut prendre le chemin le plus court pour arriver à Marseille, c'est-à-dire la route d'Auriol et d'Aubagne.

L'arrivée d'un Roi de France à Marseille, ville qui avait vécu pendant près de trois cents ans sous le gouvernement des Comtes de Provence, dut paraître un fait si extraordinaire au notaire Somati, qu'il n'hésita pas à insérer la relation de l'entrée du Roi, dont il avait été

(1) Bouche dit également (p. 532) que le roi partit pour Aix avec sa cour le samedi après dîner.

témoin dans son protocole de 1516 entre deux actes du 22 et du 30 janvier ; c'est donc grâce à ce notaire que nous allons savoir comment l'on fêta le roi-chevalier à Marseille.

INTROYTUS REGIUS MASSILIE :

Eadem die (22 januarii) intravit seu suum introytum fecit christianissimus dominus noster rex Franciscus, Francorum rex, et comitatuum Provincie et Forcalquerii comes, et dominus dicte civitatis, cum magnis triumphis et Principibus in ejus societate existentibus, ut sequitur, civitatem Massilie.

Et primo erant in ejus societate :

Madame Claude, regina, sa femme.
Madame la Regente de France, sa mère, dame d'Angoleme.
Madame la duchesse de Alanson, sa sœur, et plusieurs autres princesses.
Monsr de Alanson.
Monsr le conte de Gineva.
Monsr le conte de Angoleme.
Monsr le conte de Guise.
Monsr le conte de Laval.
Le prince de Navarre.
Le fils au marquis de Mantoe.
Le fils au marquis de Salusses.
Monsr René, Bastart de Savoye.
Monsr de Boys.
Monsr de Bussi.
Monsr de Sainct Vallies.
Monsr le grand Maistre.
Monsr le grant scuyer, Sainct Severin.
Monsr de Lansac, chambellan.

Monsr de la Tremolhe, prince de Thalamon.
Monsr de Rochefoucaut.
Monsr le Chancelier de France.
Monsr le Vice-Chancelier de France.
Monsr le Président de Paris.
Monsr le Président de Tholouse.
Monsr le Président de Provence.
Monsr de Paris, l'Evesque.
Monsr d'Arles, l'Archevesque.
Monsr l'Àrchevecques d'Ays.
Monsr de Marcelhe.

Et quasi sans nombre de autres princes, vescontes, barons, chivallies et gentilshommes, tant de sa court que autres francoys, ytallians et provençaux.

Auquel la present cieutat li venc au davant ambe dos mille v. cens picques, sive homes portant ses picques; mille allebardies, et v. cens albaresties, et circa dos cens archies et sincante collobrines, ben armas et equipas, dos mille infans ambe penosel des armes del Rey, et plus tous abilhas en blanc.

Et au davant del portal real fonc sus chaffaut lo cap de Sanct Victour, ambe los moynes, et apres venc tout lo cleri de Marselhe ambe processions, bandieras de luminaris,portant lo capt de Sanct Lazé; et quant foron al portal real, volent salhir lo dit cleri, passadas las bandieras, venent la cros de la Major, los moynes que eron defforas se bateron ambe los cappellans de la Major, et y ac ung moyne blessat a la testa de ung benechier de ferri, appellat lo dit moyne mons. Denys (1).

Apres aquo fach, venc Monsenhor de Masselha, et descendet de sa mulla et se revestit; et quant fonc re-

(1) Le moine blessé fut probablement Denis Franc, qui était prieur du Rouet en 1532.

vestit, tous salhiron foras fyns a la cros de la Magdalena, la ont aneron recebre lo Rey. Et apres aguet fach son oration, s'en anet au davant del portal real la ont fonc apparelhat mons' lo viguier, mons' Johan Fabre, senhour de Fabregoullas, mess" consols Guilhaume Bocquin, Loys Paul et Guilhem de Sanct Johan, et mons' Johan Gerente, accessor, et mons' Frances Subbaron, ambe bonna companhia de autres gens. Los quals porteron et presenteron dos claus d'or que pesavon ducas cent septenta sinc, et lo Rey las anet recebre joyousament; lo qual era abilhat de ung sayo de ung argentat blanc, montant sus ung corsier grison. Et a l'intrada de la porta era ung petit cadaffaut, la ont era una Marselha, lo Dieu Mars et lo Dieu Vulcanus; la quella Masselha disie non estre digna poder recebre ung si grant Prince et ambe si granda companhia de princes, invocant los Dieus que ly ajudesson a lo recebre. Et en disent son dit, son cors se va obrir, et (en) ycelluy on trovet la flordellis, sive ung Francoys coronat. La dicha Marselha disset ben son dit, mays Mars et Vulcanus se perderon, et lo Rey los laysset et tiret avant, la ont lo dit viguier, consols et messire Johan Candolle, juge de palays, porteron lo pally nou de damas blanc pers subre lo Rey; lo qual anant de lonc fyns a la mayson sieua, trobet per chafaux la vita Sanct Loys de Angio, la qualla anet veser volentiers. Puys quant fonc al pres de sa mayson et vol descendre, aqui fonc ung chaffaut la ont era Netunus, Dieus de la mar, lo qual anet recebre lo Rey et se portet tres ben en son dit, et lo Rey, l'escoutet vollentiers; lo qual era dyns una naou, et layssada la naou, descendet en terra, bayssant so que avie dit, en escrit, lo donet al Rey. Las carrieras de lonc paradas richament.

Aquel vespre ly feron plusors mascaries et moresques, en apres ly feron los Giraffos, las Syrenas, los

Romieus, los homes selvages, que ly venron fayre obedience, et plusors autras joveusitas.

Digos xxiiii de dit mes, lo Rey anet ausir messa a las Accollas, et aqui juret liberalament nostras libertas, presens los princes davant dichs et mons' lo chancellier.

Apres, las galleras quatre de mons' Préjan de Biadoux, seignor de Sanct Gilli, et dos de frayre Bernardin del Baux, afforsa bonbardas, lo receberon, et en apres el montet sus la gallera bastarda de dit Prejan, et anet a las yllas, la ont era la naou del Rey de Porthogal, ont y a vis una bestia salvage, appellada Renossero, que la mandava al Papa. Et pueys tornet, et per tres jors ben suyvant se batet a grants cops de aranges ambe las femas de Masselha et sos princes.

La Reyna, madama de Angolema, regenta, madama de Alanson, sa filha, et plusors autres damas et princesses, intreron apres lo Rey, et fonc facha deffensa que non se tiresson plus bonbardas per la Reyna ; et audavant aneron plus de dos mille filhas joynes en blanc abilhadas, los peus pendens ; las qualas las recebet benignament, et lur preguet que en bona devotion anesson toutas a la Gardia en procession; la qual causa feron, en preguant Dieu que ly donessa ung bel filh: et car fonc tart quant retorneron, lur mandet xxiiii torchas alumadas de siera audavant, per lur donar luminaria et acompanhar a lur mayson.

Portet lo paly de la Reyna mons' lo assessor, mons' Johan Jerente, Sen Johan de Montolieu, Mess'' Gabriel Vivaut, Carle Forbin, Fouquet Novel, Jayne et Roger.

(Prot. du N' Somati. Étude de M' de Laget).

Cette relation fort curieuse du notaire Somati ne nous donne qu'une idée incomplète des fêtes célébrées en l'honneur du Roi pendant son court séjour dans

notre ville ; on aimerait à y trouver certains détails de costumes, et la qualité des personnes qui figurèrent dans les danses moresques, dans les déguisements en Girafes, Syrènes, Romieus et sauvages, le nom des orateurs et principalement celui de cette belle Marseille qui représenta notre ville à la porte réale et harangua le Roi.

Quoique succincte, cette narration n'en est pas moins intéressante, car elle nous apprend que François Ier, après avoir entendu la messe aux Accoules, le lendemain de son arrivée, jura le maintien de nos franchises et libertés en présence des princes et du chancelier. Elle me fournit de plus l'occasion de vous faire remarquer que la bataille à coups d'oranges dont parlent Ruffi et Somati ne fut pas une nouveauté imaginée par nos édiles pour faire la cour au Roi. Cette bataille était, au contraire, d'un usage assez fréquent dans les réjouissances publiques, s'il faut en croire un acte du 25 octobre 1492 relatif aux fêtes célébrées à Marseille à propos de la naissance du Dauphin, fils de Charles VIII, décédé en bas-âge, fêtes attristées par la mort d'un combattant.

Aymar de Poitiers, Seigneur de Saint-Valliers, Sénéchal de Provence, raconte dans une lettre de pardon accordée à son maître d'hôtel, noble Antoine Leydet de Sisteron, que se trouvant momentanément à Marseille, il ordonna des fêtes publiques sur terre et sur mer pour honorer la naissance du Dauphin.

Pendant la lutte, alors que les Marseillais montés sur les embarcations, combattaient à coups d'oranges, suivant la coutume, — *cum homines ipsorum lahutorum impingerent unus in alium, sicuti moris est fieri jucunditatis et leticie causa, citrangula,* — la violence du vent rapprocha brusquement les barques, marchant à la rame. Celles commandées par l'écuyer Guillaume Suavis de Talard et par Antoine de Leydet

de Sisteron, tenant tous deux l'épée nue à la main en signe de commandement ou comme juges du combat, s'abordèrent si violemment, que l'épée de Leydet blessa mortellement dans les reins Guillaume Suavis. Ce dernier mourut sept jours après, en reconnaissant que cette attaque n'était nullement préméditée de la part de son antagoniste (Prot. de Darnety — Me de Laget).

Ce triste événement et tous autres accidents pouvant résulter de ces combats n'en firent point cesser l'usage, puisque nous voyons cette bataille durer pendant les trois jours de résidence du Roi parmi nos concitoyens. « Ce prince, dit Ruffi, qui avait « tant d'ardeur pour les combats véritables, voulut « être encore de la partie en celui-ci ; et en effet, ayant « pris un grand bouclier, il commenca à tirer, et fit de « fort beaux coups, en ayant reçu quelques uns à la « tête et sur le corps. »



LES TROIS SENS DU MOT

DENARIUS

DANS LES LOIS BARBARES

ET LES CAPITULAIRES DE CHARLEMAGNE.

LECTURE FAITE PAR M. LOUIS BLANCARD

A la séance du 3 Janvier 1884.

Les lois barbares dont il s'agit ici, sont la Salique, la Bavaroise, l'Allemande, la Ripuaire et la Frisonne, et les capitulaires, le Saxon et ceux que l'on place à la suite des lois Salique et Lombarde. L'ordre dans lequel je les classe est celui qui convient à ma démonstration.

I

Le mot denarius *désigne dans les lois* Salique *et* Bavaroise *une monnaie qui est le* quarantième *du sou.*

Loi Salique. L'équivalence de 40 deniers et d'un sou se trouve directement ou proportionnellement exprimée plus de 250 fois dans la loi Salique.

Elle y est exprimée directement au § II, dans les termes qui suivent :

Si quis porcellum [de campo] furaverit qui sine matre vivere et ei fuerit adprobatum, malb. chrane

calcium, *hoc est 40 dinarios qui faciunt solido uno*, culpabilis judicetur (1).

Elle est proportionnellement indiquée dans toutes les autres compositions dont la moindre, en nombre entier, est de 120 deniers = 3 sous (2), et la plus forte, de 72,000 deniers = 1,800 sous (3).

Loi Bavaroise. Les textes d'où j'induis, par analogie, que le *denarius* de la loi Bavaroise est le quarantième du sou, font partie des articles 3 et 4 du IX[e] titre de cette loi :

3. Si *una saica, id est 3 denarios*, furaverit, etc.

4. Si *duas saicas, hoc est 6 denarios*, furaverit, etc. (4).

Pris à la lettre, les textes bavarois font du *denarius* le trente-sixième du sou.

Mais, est ce que, pris à la lettre, le texte suivant, tiré du titre IV de la loi Salique ne fait pas du *denarius* le quarante-deuxième du sou ?

Si quis agnum lactentem furaverit et ei fuerit adprobatum, malb. lammi, *hoc est 7 denarios qui faciunt medio triante*, culpabilis judicetur (5).

Or, les 258 autres équivalences de la loi Salique protestent contre cette interprétation trop littérale, et prouvent que le *denarius* n'est pas le quarante-deuxième, mais le *quarantième du sou.*

Si la loi Bavaroise contenait en deniers des équivalences du sou intégral, nul doute qu'on ne remarquât entr'elles et celles du saiga de la même loi la même contradiction qu'entre les équivalences du sou et celle du demi-triens de la loi Salique.

Cette contradition est facile à expliquer.

Le sou et les sommes de sou ont pour équivalents

(1) Ed. Merkel, Berlin, in-8°, 1850, p. 3.
(2) Ibid., l. c. et passim.
(3) Ibid. §§ XLI et XLII.
(4) Pertz, *Lex Bajuv.*, éd. Merkel ; *Leg.* III, p. 302.
(5) Merkel, p. 5.

dans la loi Salique, et auraient pour équivalents dans la loi Bavaroise (si elle en renfermait), des quantités de deniers sans fractions.

Le triens ou tiers de sou, et les fractions de triens, ne peuvent pas avoir pour équivalents des deniers sans fractions.

Le triens équivaut à 13 deniers $^{1}/_{3}$.

Quant au demi-triens qui, dans la loi Bavaroise et la loi Allemande, est la contrevaleur de deux saigas ; quant au saiga qui, dans ces lois, est la contrevaleur du quart de triens, leur équivalence exacte serait de 6 deniers $^{2}/_{3}$ et 3 deniers $^{1}/_{3}$; mais le législateur a le droit de faire plier la rigidité mathématique devant la clarté et la netteté de ses dispositions.

On sait que, conformément à un usage de compter et de percevoir qui est actuel, mais dont l'analogue a été de tous les siècles, on réclame 1 sou pour une créance de 3 centimes et l'on ne paye que 1 sou pour une dette de 7 centimes, parce qu'il n'existe pas de centimes effectifs, et que la fraction va ou s'arrête à l'entier le plus voisin.

Erigeant en prescription un usage pareil, le législateur a réduit, dans la loi Bavaroise, à 3 deniers au lieu de 3 deniers $^{1}/_{3}$ l'équivalence du saiga, et dans la loi Salique, il a porté à 7 deniers au lieu de 7 deniers moins $^{1}/_{3}$ l'équivalence du demi-triens.

La deuxième équivalence de la loi Bavaroise n'a été que la conséquence de la première ; en effet, on n'aurait pas compris que, un saiga valant 3 deniers, deux saigas en eussent valu 7.

Il fallait se résoudre, après avoir dit que le saiga valait 3 deniers, à ajouter, si on voulait donner l'équivalence du double, que deux saigas valaient 6 deniers. Le législateur a omis volontairement, dans l'un et l'autre cas, $^{1}/_{3}$ de denier par groupe de trois unités, afin, je le répète, de faire une loi pratique et aussi facile à comprendre qu'à appliquer. S'il avait préféré l'exactitude à la netteté, je n'aurais certainement pas

besoin de commenter les textes pour prouver que, comme celui de la loi Salique, *le denarius de la loi Bavaroise était le quarantième du sou.*

II

Deux lois, l'Allemande et la Ripuaire, désignent par le mot *denarius* une monnaie qui n'est autre que le saiga et par conséquent *est le douzième du sou.*

Loi Allemande. Dans la loi Allemande, l'équivalence du saiga et du denarius est exprimée dans les termes les plus formels, les plus explicites, au § 2, du titre VI :

Saiga autem est quarta pars tremissis, hoc est denarius unus. Duo saigi, duo denarii dicuntur. Tremissus est tercia pars solidi et sunt denarii quatuor (1).

Le saiga est le quart du triens, c'est-à-dire un denier. Deux saigas sont désignés par deux deniers. Le triens est la troisième part du sou et équivaut à quatre deniers.

Il résulte de ce texte que l'on employait le mot *denarius* pour désigner le saiga, chez les Allemands, au temps où les indications monétaires qui précèdent furent inscrites dans leur loi, ce qui, d'après M. Merkel, n'eut lieu qu'au IXe siècle.

Si dans la loi des Allemands, la troisième part du sou, le triens, équivaut à quatre deniers, le sou vaut naturellement douze deniers, et corollairement, *le denarius est le douzième du sou.*

Cette équivalence est indiscutable.

Loi Ripuaire. Une équivalence identique ressort du texte suivant qui, dans la loi Ripuaire, termine le chapitre des compositions pour meurtre :

(1) *Lex Alam.* éd. Merkel, Pertz, *Leg.* III, p. 132.

XXXVI, XII. *Quod, si cum argento solvere contigerit, pro solido duodecim denarios*, sicut antiquitus est consuetum.

Si au lieu de payer en or, ce qui était le mode de paiement le plus usuel, on payait en argent, les paiements devaient avoir lieu, selon l'usage, un usage très ancien, à raison de douze deniers d'argent pour un sou.

La loi Allemande ne dit pas expressément quel est le métal du *denarius* qui est le douzième du sou, mais la loi Ripuaire contient cette notion. Ce métal est l'argent. D'après cette loi, *le denier d'argent est le douzième du sou.*

III

Les deux sens attribués au mot *denarius* par les lois Salique et Bavaroise, d'une part, et les lois Allemande et Ripuaire de l'autre, ont été donnés, l'un et l'autre, à ce même mot, par les capitulaires relatifs aux Saxons et aux Frisons et par la loi Frisonne.

Le 1er sens, celui de *monnaie valant le 40me du sou*, se trouve au 11e article du capitulaire de 801 que l'on joint usuellement à la loi des Lombards :

... Ubi contentio contra Saxones et Frisones exorta fuit, ibi *volumus ut 40 dinariorum quantitatem solidus habeat*, quem vel Saxo vel Frisio ad partem Salici Franci cum eo litigantis solvere debet (1).

Il est évident qu'à l'époque où ce capitulaire fut promulgué, le *denarius* de 40 au sou était encore en usage chez les Frisons et les Saxons, quoique non inscrit dans leurs lois.

Et cependant, c'était là un usage contre lequel Charlemagne lui-même avait édicté les prescriptions

(1) Pertz, *Kar. Magn. Capit.*; *Leg. I*, p. 85.

les plus formelles, afin de favoriser le denier d'argent de 12 au sou.

2° Cette seconde signification du mot *denarius* appliqué à une *monnaie d'argent valant le 12me du sou*, est précisée par le 11e article du capitulaire Saxon de 797 : Illud notandum est quales debent solidi esse Saxonum.....

In argento duodecim denarios solidum faciant.

Le sou devait donc se composer, chez les Saxons, de 12 deniers d'argent.

Il n'y a pas de texte aussi formel pour les Frisons, mais comme le système monétaire était absolument le même chez les deux peuples, comme chez les uns et les autres le sou se divisait en triens, le grand sou en 3, le petit sou en 2 (1), il n'est pas admissible que le denarius de 12 au sou ait manqué à l'échelle monétaire des Frisons.

IV

Mais, ce qui est remarquable, c'est la signification toute particulière donnée au mot *denarius* par la loi Frisonne.

Si l'on n'y trouve pas le denier de 12 au sou, on y constate avec étonnement que le mot *denarius* a un sens absolument étranger aux deux précédents et que, au lieu d'y indiquer le *quarantième* ou le *douzième* du sou, il y est employé, non pas toujours, mais le plus souvent, à la place et avec le sens du mot *triens*; en d'autres termes, dans la loi Frisonne, le mot *denarius a le sens de tiers de sou.*

Ainsi, tandis qu'à l'article 49 du titre XXII de cette loi, le maximum de la composition pour blessures est fixé à *53 sous et 1 triens* :

(1) Cf. dans Pertz, *Lex Saxon.* 66. *Leg.* V, p. 83 et *Lex Frision.* t. XXII, 71 et 76, *Leg.* III, p. 691.

Tot solidorum compositione persolvitur donec ad quinquaginta et tres solidos perveniat et *unum tremissem* (1);

Et qu'à l'article 76 du même titre, l'homme libre, ravisseur de l'épouse d'autrui, est condamné à un chiffre de composition identique, *53 sous et 1 triens* :

Si quis liber uxorem alterius contra legem tulerit, reddat eam et facinus *quinquaginta tribus solidis et tremisse* componat (2).

La même somme est exprimée comme il suit dans la composition du meurtre d'un homme libre par un noble :

Si nobilis liberum occiderit, *solidos 53 et 1 denarium* solvat (3),

Au lieu du mot *triens*, le tiers du sou est désigné ici par *denarius.*

Cette substitution du mot *denarius* au mot *triens* est si fréquente dans la loi des Frisons, si générale, que l'article 76 du titre XVII y détermine la composition du sou en ces termes ;

Tres denarii... solidum faciant (4).

Cet article correspond au 66e de la loi des Saxons, où il est dit :

Solidus [*habet*] *tres tremisses* (5).

Le rapprochement prouve, en même temps que la similitude des deux équivalences légales, la synonymie du mot *denarius* de la loi Frisonne et du mot *tremissis* de la loi Saxonne.

Le mot *denarius* de la loi Frisonne y est donc employé avec le sens de tiers de sou.

2. Je n'ai pas donné intégralement, ci-dessus, le texte de la loi Frisonne ; j'en ai volontairement retranché deux mots sur lesquels je reviens. Voici le texte complet :

(1) Pertz, *Leg.* III, p. 688.
(2) Ibid. p. 691.
(3) Ibid. p. 656.
(4) Ibid. p. 691.
(5) Pertz, *Leg.* V, p. 83.

Tres denarii *novæ monetæ* solidum faciunt.

La monnaie neuve dont il s'agit ne peut être que le denier d'argent carlovingien de douze au sou, dont 4 composaient le triens (si étrangement nommé *denarius* dans cette loi), le denier d'argent dont Charlemagne ordonne dans le capitulaire Saxon de 797 que 12 forment le sou : *in argento XII denarios solidum faciant* (1).

Il faut bien remarquer que ce n'est pas la constatation d'un fait, que contient le capitulaire; c'est un ordre. Il ne dit pas : 12 deniers d'argent font un sou, mais : Que le sou se compose de 12 deniers d'argent ! Que 12 deniers d'argent fassent un sou !

La qualification de *neuve* porte à croire que le denier d'argent de 12 au sou n'avait pas encore été accepté dans l'usage chez les Frisons, au temps où fut rédigée la partie de la loi où est mentionnée la monnaie neuve, c'est-à-dire en 802 (2).

Il n'y a rien d'étonnant à cela, puisque le capitulaire de 801 autorise encore, chez les Saxons et les Frisons, le cours du vieux denier, du denier de 40 au sou.

3. Je ne puis omettre de dire que, selon les époques chez les Saxons, les époques et les lieux chez les Frisons, il courait chez eux, outre le sou ordinaire ou sou de trois tiers, un sou plus petit, incomplet, qui, n'était composé que de deux tiers ou triens (3), et qui par conséquent, avait une valeur inférieure d'un tiers au premier.

Avec un sou de trois triens ou tiers, on payait chez les Saxons un bœuf de 16 mois et avec un sou de deux triens, un bœuf de 12 mois.

(1) Pertz, *Leg.* I, p. 76.

(2) C'est la date que donne, à cette partie de la loi, son savant éditeur, M. de Richthofen, cf. Pertz. *Leg.* III, p. 641.

(3) Cf. Pertz, *Lex Frision.* t. XXII, 71 et 76 *Leg.* III, p. 691, et *Leg. Saxon.* 66, *Leg.* V, p. 83. Il faut rapprocher du sou de $\frac{2}{3}$ la livre de $\frac{2}{3}$ ou 8 onces que nous nommons *Marc*. Là est peut-être l'origine de cette livre incomplète, le marc.

V

En résumé, le mot *denarius* a trois sens bien différents dans les lois barbares et les capitulaires de Charlemagne.

1° Le premier sens, tout à fait exceptionnel et particulier à la loi Frisonne, est celui de *triens ou tiers de sou*, ce qui fait du *denarius* de cette loi l'*équivalent de 3 deniers d'argent carlovingiens ordinaires.*

2° Le deuxième sens, d'abord spécial aux lois Allemande et Ripuaire, et ensuite général pour tout l'Empire franc, est celui de *monnaie d'argent valant le douzième du sou* ;

Le *denarius* de cette catégorie, équivalent et synonyme en principe du saiga bavarois, lequel n'était autre qu'une variété du double siliqua byzantin, a succédé au saiga bavarois, au seliqua lombard, au siliqua gothique : C'est le denier d'argent carlovingien, celui dont M. Gariel publie actuellement avec un soin et un luxe admirables, tous les spécimens qui en ont été conservés.

3° Enfin, le troisième sens, est celui de *petite monnaie valant le quarantième du sou*. Cette petite monnaie nationale tinte à chaque ligne de la loi Salique ; on la découvre, non sans peine, dans la loi Bavaroise ; on la retrouve chez les Saxons et les Frisons, en 801, et elle fait encore parler d'elle en 813, mais d'une façon peu flatteuse, puisque, à cette date, le Concile de Reims adressa requête contr'elle à l'empereur Charlemagne :

Ut dominus imperator, secundum statutum bonæ memoriæ domini Pippini, misericordiam faciat *ne solidi, qui in lege habentur, per quadraginta denarios discurrant*, quoniam propter eos multa perjuria multa que falsa testimonia reperiuntur (1).

(1) *Concil.* t. XIV, col. 81, Cf. l'opinion de Guérard, toute différente de la mienne sur ce point, *Rev. Num.*, 1837, p. 425.

Je comprends cette plainte : Le cours simultané d'un denier de 40 au sou et d'un denier de 12 au sou ne pouvait que causer des embarras et provoquer des enquêtes au cours desquelles il paraît que les faux témoignages ne faisaient pas défaut.

Quoiqu'il en soit, ce denier de 40 au sou me paraît mériter d'être recherché et étudié.

VI

Quel était le sou dont le *denarius* de la loi Frisonne était le tiers ou triens, dont le *denarius* d'argent des lois Allemande et Ripuaire et du capitulaire Saxon de 797 était le *douzième*, dont le *denarius* des lois Salique et Bavaroise et du capitulaire Lombard de 801 était le *quarantième*.

Ce sou n'était certainement pas en argent dans le principe, car il est dit, dans la loi Ripuaire, que, s'il arrive que les compositions soient payées en argent, ce doit être à raison de *12 deniers d'argent pour un sou*, conformément à l'ancien usage :

XXXVI,XII. *Quod, si cum argento solvere contigerit, pro solido duodecim denarios, sicut antiquitus est consuetum.*

Or, s'il n'était pas en argent, en quel métal était-il, sinon en or, puisqu'il fallait une certaine quantité de monnaies d'argent pour en faire la contre-valeur ?

Le sou des lois barbares, antérieurement aux Carlovingiens, était en effet en or ; il avait pour divisions 1°, en or, le demi sou et le triens ; et, 2°, en argent, la double silique, nommée *saiga* dans la loi Bavaroise, *siliqua* dans la loi Gothique, *seliqua* dans la Lombarde, qui avait la valeur du douzième du sou.

Cette double silique fut amincie et agrandie par les Carlovingiens, qui en modifièrent également le type et le poids ; ainsi transformée, elle devint le denier carlovingien, qui continua à valoir le douzième du sou.

Et comme l'or était abondant et l'argent rare, et que le trésor du Roi recevait plus d'or que d'argent, Charlemagne promulgua, à la date de 803, une disposition qui, sans porter atteinte à la liberté de payer en or les compositions privées et même les frais de justice, prescrivait de payer en argent, (à raison de douze deniers pour un sou, en d'autres termes, en sous de douze deniers), la part des compositions légales revenant au Roi.

Omnia debita que ad partem Regis solvere debent, *solidis duodecim denariorum* solvant, excepta freda que in lege Salica scripta sunt; illa, eodem solido quo ceteræ compositiones solvi debent, componantur.

On peut objecter à la signification que je donne à cet article de loi, qui est le 9e du capitulaire, que l'interdition de Charlemagne ne vise que le denier de 40 au sou. A cela, il est facile de répondre que si Charlemagne avait tenu à être payé en or, il l'aurait expressément prescrit ; et que, s'il lui avait été indifférent d'être payé en or ou en argent, il l'aurait également déclaré dans ce capitulaire.

S'il y a déclaré que la part du Roi devait être payée, non pas en sous d'or *ou* en sous de 12 deniers, mais seulement en sous de 12 deniers, c'est qu'il proscrivait autant le sou d'or que le denier de 40 au sou.

Ce dédain des Carlovingiens pour l'or peut expliquer pourquoi la race carlovingienne, pourquoi Charlemagne, a fait si peu frapper de monnaies d'or, tandis qu'au temps des Mérovingiens, il n'était pas de clocher à l'ombre duquel un monétaire ne battit sous d'or et triens.

VII

Et comme il faut conclure, et que la conclusion naturelle de ce qui précède, c'est la détermination du rapport du sou d'or au denier d'argent, je me bornerai à dire : Pesons un sou d'or, pesons les 12

deniers d'argent qui en sont la contrevaleur, et, une opération de ce genre ne suffisant pas, répétons la pour chaque sou d'or, pour chaque groupe de 12 deniers, que nous pourrons mettre effectivement dans un plateau de balance, et ces pesées multipliées prouveront que chaque groupe de 12 saigas mérovingiens, et même de 12 deniers d'argent de Pépin, et même de 12 deniers des premières années du règne de Charlemagne, ne pèsent pas quatre fois plus que chacun des derniers sous d'or mérovingiens.

Il est vrai que ces opérations ne peuvent donner que des résultats approximatifs dont on peut contester l'exactitude, et que c'est aux textes qu'il faut avoir recours pour obtenir, avec des chiffres à l'abri de toute critique, la preuve que ce rapport n'était pas même de 1 à 4.

Ces textes sont tous connus et édités.

Il en est un, inscrit sur la monnaie même, dont les numismatistes et en particulier MM. Duchalais (1) et Deloche ont si bien pénétré et démontré le sens qu'il ne reste rien à dire après eux.

Ce texte, cette inscription est l'indication pondérale en siliques, exprimée sur des sous et triens mérovingiens, soit par de simples nombres, XXI et VII, soit par ces nombres suivis de la désignation de l'unité pondérale : DE SELEGAS (de siliques).

Il est donc incontestable que des sous et des triens frappés en Gaule, à l'imitation de ceux de Constantinople mais à poids réduit, pesaient 21 et 7 siliques.

La livre romaine, on le sait, se composait à l'époque mérovingienne, de 1728 siliques. Or, un texte cité par M. Guérard à la 7e proposition du *Système monétaire de France sous les deux premières races*, et se rapportant à cette époque bien qu'il soit de 845, fixe à un 300e de la livre la taille du denier d'argent mérovingien :

(1) *Rev. Num.*, 1840, p. 264.

Trecenti tamen nummi antiquam vigenti et quinque solidorum efficiunt libram (1).

En supposant que le sou d'or ne pesât que 21 siliques à l'époque où la livre romaine était taillée en 300 deniers d'argent, il n'en est pas moins vrai que le denier pesant, d'après cette taille, 5 siliques 3/4 d'argent, et les 12 deniers pesant 69 siliques 1/10, la proportion du poids d'un sou d'or à celui de 12 deniers d'argent est de 21 à 69, c'est-à-dire de 1 à 3 1/4 (exactement 3.28).

Toutefois, si le texte, rapporté par Guérard à l'époque mérovingienne y était postérieur, si sa date incertaine rendait douteux le résultat que je viens de consigner, j'aurais recours à un second texte plus connu, que M. de Barthélemy a placé en tête des documents dont il a enrichi le beau livre de M. Gariel, que Sirmond a daté de 753, Baluze de 755, Goldast de 756, que Pertz croit plutôt de 765, et qui forme le 5e article d'un capitulaire de Pépin :

De moneta constituimus ut amplius non habeat in libra pensante nisi 22 solidos.

« Que désormais on ne taille plus dans une livre de poids que 22 sous » (c'est-à-dire 264 deniers).

Cette prescription prouve bien l'antériorité de la taille précédente et vient tout à fait à l'appui de l'ancienneté que Guérard attribue à celle-ci.

Après des deniers de poids moindre, sans doute ceux de 300 à la livre pesant 5 siliques 3/4 chacun, sont donc arrivés les deniers plus lourds, taillés non plus à 300 mais à 264 à la livre, et pesant par conséquent, chacun, la 264me partie de 1728 siliques.

Cette part, qui constitue le poids du denier de Pépin, fut réglementairement de 6 siliques 1/2 (exactement 6.54), et le groupe de 12 deniers, équivalent d'un sou, pesa 78 siliques 1/2.

On est donc forcé d'admettre, même sans augmenter

(1) Guérard. *Rev. Num.*, 1837, p. 420.

le poids du sou d'or, et en le considérant comme ne pesant que 21 siliques, que, *sous Pépin, le rapport de ce poids à celui de 12 deniers d'argent fut de 21 à 78 $^1/_2$, c'est-à-dire de 1 à 3 $^3/_4$.*

VIII

Le rapport du poids d'un sou d'or à celui de 12 deniers d'argent ne serait autre que le rapport de l'or à l'argent, si l'alliage du sou était le même que celui du denier.

Mais la similitude existe-t-elle, et, dans l'affirmative, est-elle constante ?

D'autre part, les deux textes que j'ai cités n'indiquent-ils pas des tailles d'argent pur ? En ce cas, pour avoir le rapport de l'or à l'argent, il faut défalquer du poids du sou d'or celui de l'alliage de ce sou et comparer ainsi l'or pur à l'argent pur.

Ces questions, ces recherches sont minutieuses, mais il faut les aborder et les résoudre, si on veut déterminer avec exactitude le rapport de l'or à l'argent sous les Mérovingiens et au commencement de la seconde race.

Toutefois, si, faute d'éléments d'étude et de comparaison, il ne m'est pas permis d'arriver, ici, moi-même, à cette détermination, je crois pouvoir dire que, durant cette période, le rapport de l'or à l'argent, s'il a été de plus d'1 à 4, n'a pas dû atteindre 1 à 5.

Moins de cent ans plus tard, il avait presque doublé.

Les causes qui ont amené ce renchérissement de l'or sont multiples, et je passe volontiers la plume à l'économiste que tenterait leur exposition.



LE SIGLE MONÉTAIRE



DU DENIER ROMAIN

EST LE MONOGRAMME DU CHIFFRE XVI

PAR M. LOUIS BLANCARD

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES.

Lu à la séance du 3 Janvier 1884.

La proposition qui sert de titre à cette étude a été émise récemment par le baron d'Ailly (1), mais comme il n'a pu l'étayer d'aucune preuve, il ne l'a présentée que comme *une supposition* dont la *probabilité* s'est trouvée *affaiblie*, de son propre aveu, par la connaissance même qu'il avait des monnaies de cette époque et de leurs marques de valeur.

L'opinion du baron d'Ailly ne paraît pas avoir été prise en considération, car dans le 4me tome de la traduction de l'*Histoire de la monnaie romaine de Mommsen*, la cause de la différence existant entre l'X et l' barré, qui servent de marques de valeur aux deniers de la République, n'est pas indiquée, et ne paraît pas avoir été pénétrée, puisqu'il y est dit qu'au temps auquel est attribué le denier de Calpurnius (qui forme le n° 5 de la XXVIIe pl.), *l'ancienne orthographe* X *n'était pas tombée en désuétude et était encore employée* (2).

(1) *Recherches sur la monnaie romaine*, Lyon, 1866, in-4°, II, 24.

(2) *Histoire de la monnaie romaine de Mommsen*, trad. de Blacas, éd. de Witte, 1875, t. IV, p. 47.

L'opinion que le baron d'Ailly émettait timidement et comme une hypothèse peu probable, j'affirme qu'elle est vraie et je vais le prouver.

M. Théodore Mommsen, l'auteur de l'*Histoire de la monnaie romaine*, a tenu en mains le texte dans lequel j'ai trouvé mes preuves, mais par un hasard dont je n'ai pas à me plaindre, il n'en a pas fait usage ou plutôt il n'en a fait qu'un usage incomplet (1).

C'est ce texte que je produis de nouveau, intégralement cette fois, c'est-à-dire avec tous les sigles qui l'accompagnent, et j'espère que ce ne sera pas sans quelque profit pour l'histoire du denier romain et pour l'éclaircissement de la numération monétaire, au temps des premiers empereurs.

L'auteur auquel j'emprunte les renseignements qui vont suivre est *Volusius Maecianus,* celui là même dont les indications m'ont permis de lire et d'expliquer les notations pondérales du musée d'Avignon et de la Bibliothèque nationale (2).

Volusius Mæcianus ne se borne pas, dans son traité de la division de l'As, *Assis distributio*, à énumérer les divisions et les multiples de la livre, considérée comme poids, il révèle en outre la méthode de numération qu'employaient les Romains de son époque.

Il y a, dit-il, trois monnaies d'argent, à savoir :

Le denier,	dont le signe est	✱
Le quinaire,	—	V
Le sesterce	—	HS

Le denier qui valait jadis 10 as, ajoute-t-il, en vaut aujourd'hui 16; le quinaire, qui en est la moitié, en vaut 8, et le sesterce, 4; et lorsque dans les comptes,

(1) L. c., t. I. p. 239.

(2) Je donne en appendice le texte de *Volusius Maecianus*, d'après l'édition d'E. Boecking.

on veut représenter un as, on le fait par les signes suivants :

𐆖 Σ Ɔ

Voilà donc ce que dit et figure tout d'abord Volusius Mæcianus. Or cette représentation de l'as étant la base de la numération par denier, il suffit de bien comprendre la valeur de chacun des signes qui la composent pour saisir tout le système de cette numération.

Il ne peut y avoir doute sur la signification des deux derniers sigles ; le Σ figure un *semuncia* (demi once) et le Ɔ un *sicilicus* ou quart d'once. Ces deux valeurs additionnées égalant $\frac{3}{4}$ d'once, et l'ensemble 1 as ou 12 onces, il suffit de poser l'équation $12 = \frac{4}{3} \times x$, dont l'équivalent est $12 =$ les $\frac{3}{4}$ de x, pour en induire que $x = 16$.

Mais x c'est 𐆖, donc 𐆖 = XVI.

Il ressort évidemment de cette équation que 𐆖 est le monogramme de XVI, car on trouve dans le sigle les trois chiffres du nombre.

Or, Mæcianus a dit que le signe par lequel on représente le denarius de 16 as est 𐆖.

Il s'ensuit que le sigle monétaire 𐆖 qu'on voit sur les deniers romains n'est autre que le monogramme du nombre XVI.

J'ajoute qu'il ne peut être que ce monogramme, et en effet si 𐆖 n'était pas la représentation du nombre 16, la notation par laquelle l'as est figuré et qui se compose du sigle de la demi-once, du sigle du quart de l'once et de 𐆖 serait inexacte puisque ce n'est qu'en étant multipliés par 16 que les trois quarts d'une once produisent 12 onces c'est-à-dire un as.

Et ce n'est pas dans la seule notation monétaire de l'as que le nombre 16 est un coefficient indispen-

sable aux autres signes, c'est en outre, dans les notations de tous les multiples de l'as jusqu'au denier composé de 16 as.

En effet, toutes ces notations, du double as au quinz'as, se composent de figures d'once, de demi-once et de quart d'once, qui concourent mais ne suffisent pas à les exprimer ; et le choix de ces fractions de l'as a été fait de telle façon que, pour chaque multiple, il suffit de multiplier les fractions d'as de sa notation par un denier, je veux dire par le nombre d'as que le denier contient, pour obtenir la valeur exacte du multiple ; voilà pourquoi chaque notation débute par , signe du denier et monogramme du nombre XVI.

Les Romains représentaient par les mêmes figures l'once pondérale et l'once monétaire et leurs divisions, ainsi que le demi-as.

1° La notation de l'as a fourni la preuve de cette règle pour la demi-once et le quart de l'once.

Les notations suivantes les fournissent pour l'once et ses multiples.

2° Le double as (*dupondius*) est, en effet, représenté dans l'*Assis distributio* par ✱ — Σ c'est-à-dire par le sigle du denier qui est le monogramme du nombre XVI, et les signes d'une once et d'une demi-once. Or, 16 × 1 once $^{1}/_{2}$ = 24 onces = 2 as.

3° Le triple as (*tressis*) a pour notation ✱ = Ɔ, (XVI et 2 onces $^{1}/_{4}$).

16 × 2 onces $^{1}/_{4}$ = 36 onces = 3 as.

4° Le quatr'as (*quatrussis*) est ainsi noté ✱ = —, dont la lecture est XVI et 3 onces.

16 × 3 onces = 48 onces = 4 as.

5° Le cinqas (*quinques*) est figuré par ✱ = — Σ Ɔ, ce qui équivaut à XVI et 3 onces $^{3}/_{4}$.

16 × 3 onces $^{3}/_{4}$ = 60 onces = 5 as.

6° La marque du sixas (*sexis*) est ✱ = = Σ (XVI et 4 onces $^{1}/_{2}$.

16 × 4 onces $^{1}/_{2}$ = 72 onces = 6 as.

7° le septas (*septus*) est ainsi indiqué : ⚹ = — = Ɔ, (XVI et 5 onces $^1/_4$).

16 × 5 onces $^1/_4$ = 84 onces = 7 as.

8° Le huitas (*octus*) n'a pour expression que ⚹ S, (XVI et la moitié de l'as).

Ce qui est exact, car 16 × 6 onces = 96 onces = 8 as.

9° Le neufas (*nonus*) est marqué par ⚹ S Σ Ɔ, (XVI et 6 onces $^3/_4$.

16 × 6 onces $^3/_4$ = 108 onces = 9 as.

10° Le dixas (*decus*) a pour représentation ⚹ S — Σ, (XVI et 7 onces $^1/_2$).

16 × 7 onces $^1/_2$ = 120 onces = 10 as.

11° Le onz'as (*undecies*) a pour signes ⚹ S = Ɔ, (XVI et 8 onces $^1/_4$).

16 × 8 onces $^1/_4$ = 132 onces = 11 as.

12° Le douz'as (*duodecies*) a cette notation ⚹ S = —, (XVI et 9 onces).

13° Le treiz'as (*tredeciaes*) apparaît sous cette forme ⚹ S = — Σ Ɔ (XVI et 9 onces $^3/_4$).

16 × 9 onces $^3/_4$ = 156 onces = 13 as.

14° Le quatorz'as (*quatuordecies*) a pour figure ⚹ S = = Σ (XVI et 10 onces $^1/_2$).

16 × 10 onces $^1/_2$ = 168 onces = 14 as.

15° Le quinz'as (*quindecies*) est représenté par ⚹ S = — = Ɔ (XVI et 11 onces $^1/_4$).

16 × 11 onces $^1/_4$ = 180 onces = 15 as.

Quant au denier, il n'a pas d'autre expression que son propre sigle, sa marque de valeur, qui est le monogramme du nombre XVI, comme le prouvent toutes les notations précédentes, et ne peut être que ce monogramme.

Ces notations monétaires sont celles qu'employaient les Romains quand ils comptaient par deniers de 16 as.

Mæcianus, qui a soigneusement recueilli et figuré ces notations, déclare qu'il ignore si on comptait par quinaire de 8 as en même temps que par denier de

16 as; il est probable que non, puisque le quinaire avait encore, au temps de Mæcianus, son ancienne marque de valeur.

On objectera que le sesterce avait conservé son ancienne marque de deux as 1/2 alors qu'il valait quatre as, et que néanmoins on comptait par sesterce.

Je ferai observer que, si je ne m'abuse, l'ancienne marque n'était pas barrée et que la barre transversale change, à mon avis, le sens de la notation.

Mais sur le système de numération par sesterce, si curieux et si différent de celui par denier, il n'y a rien à dire après l'exposé que M. Mommsen en a fait, dans son *Histoire de la monnaie romaine* (1).

(1) L. c t. 1, p. 241.

APPENDICE.

L. VOLUSII MÆCIANI ASSIS DISTRIBUTIO,

D'après l'édition d'Éd. Boecking,

(Corp. jur. rom. antejust., Bonnæ, 1841, in-4°, p. 186.)

...... [III. § 44.] Sicut autem assis appellatio ad rerum solidarum hereditatisque totius, divisio autem ejus ad partium demonstrationem pertinet, ita et ad pecunariam numeratam refertur, quæ olim in aere erat, postea et in argento feriri coepit, ita ut omnis nummus argenteus ex numero aeris potestatem haberet. [§ 45.] Eo in numero sunt hi argentei nummi : *denarius* cujus est nota Ӿ, *quinarius* cujus est nota V, *sestertius* cujus nota est HS; *victoriatus* enim nunc tantumdem valet quantum quinarius olim, ac peregrinus nummus loco mercis, at nunc tetradrachmum et drachma, habebatur. [§ 46.] *Denarius* primo asses decem valebat, unde et nomen traxit; *quinarius* dimidium ejus, id est quinque asses, unde et ipse vocatur ; *sestertius* duos asses et semissem, quasi semis tertius, graeca figura ἕβδομον ἡμιτάλαντον, nam sex talenta et semitalentum eo verbo significantur ; lex etiam duodecim tabularum argumento est, in qua duo pedes et semis *sestercius* pes vocatur. [§ 47.] Nunc denarius sedecim, victoriatus et quinarius octo, sestercius quatuor asses valet. [§ 48.] Infra quam divisionem sequitur alia quaedam subdivisis, notas aeque ac propria vocabula habens : quare si ad denarium rationem conficias, *assem* hac nota scribas ӾΣƆ ac voces *semuncia sicilicus*; semunciæ enim sedecim et sicilici sedecim assem efficiunt. [§ 49.] *Dupondium* hac nota scribas Ӿ—Σ et voces *sescuncia*; nam sedecim sescunciae dupondium efficiunt. [§ 50.] *Tressis* hac nota scribas Ӿ=Ɔ ac voces *sextans sicilicus*; æque enim sedecim sextantes totidemque sicilici tres asses efficiunt. [§ 51.] *Quatrussis* hac nota scribas Ӿ=— vocesque quadrans ; sedecim enim quadrantes quatrussis efficiunt. [§ 52.] *Quinques* hac nota scribas Ӿ=—ΣƆ vocesque *quadrans semuncia sicilicus* ; nam sedecim quadrantes ac totidem semunciae sicilicique faciunt quinques. [§ 53.] *Sexis* hac nota scribas Ӿ==Σ nominesque *triens semuncia* ; æque enim trientes et semunciae sedecies ducti sexis efficiunt. [§ 54.] *Septus* hac nota

scribas ✱ =—= Ɔ ac nomines *quincunx sicilicus*; simili enim modo quincunces ac sicilici multiplicati septus efficiunt. [§ 55.] *Octus* hac nota scribas ✱S ac nomines *semis*, quibus eodem modo multiplicatis octus reperies. [§ 56.] Nonus hac nota scribas ✱ S Σ Ɔ appellesque *semis semuncia sicilicus*, et sedecies hanc quoque notam, quæ vocatur semis semuncia sicilicus, multiplicatum nonus invenies. [§ 57.] *Decus* hac nota scribas ✱ S — Ɔ atque nomines *septunx semuncia*; septuncem quoque ac semunciam totiens si duxeris, decus efficies. [§ 58.] *Undeciaes* hac nota scribas ✱ S = Ɔ appelles *bessicilicus*; nam bessisicilici totiens ducti undeciaeris efficiunt. [§ 59.] *Duodeciaes* hac nota scribas ✱ S =— ac voces *dodrans*; dodrantes eodem modo computati duodeciaes efficiunt, [§ 60.] *Tredeciaes* hac nota scribas ✱ S =— Σ Ɔ vocesque *dodrans semuncia sicilicus*; dodrantibus semunciis sicilicis eadem ratione multiplicatis tredecim asses efficies. [§ 61.] *Quatordeciaes* hac nota scribas ✱ S == Σ ac voces *dextans semuncia*; dextantes semunciaeque sedecim aeque quatuordeciaes efficiunt. [§ 62.] *Quindeciaes* hac nota scribas ✱ S =—= Ɔ ac appelles *deunx sicilicus*; deunx quoque ac sicilicus sedecies ducti quindeciaes efficiunt. [§ 63.] Ingeniosissime autem, cum ad denarium ratio conficeretur, excurrentis aeris nota inventa est, quae sedecies multiplicata id efficeret: namque cum denarii nota praescribatur, eique subjungatur aeris excurrentis nota, manifestum est eam sedecies ducendam ex adnotatione denarii.



DES
ASYMPTOTES PARABOLIQUES DES COURBES

PAR M L'ABBÉ AOUST

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES

Lecture faite à la séance du 17 Janvier 1884.

La question qui a pour objet de déterminer une parabole donnée par une équation dans laquelle l'ordonnée est une fonction linéaire de l'abscisse et de ses puissances successives, de telle sorte que cette parabole soit asymptotique, au plus haut degré, d'une courbe donnée, est une question depuis longtemps posée, mais non entièrement résolue, du moins, dans sa généralité. On a bien une méthode pour déterminer cette parabole lorsque la courbe donnée est algébrique, mais cette méthode ne donne pas la forme explicite des paramètres en fonction de l'équation $F = o$ de la courbe et de ses différentielles, ce qui est la solution complète de la question ; et lorsque la courbe donnée n'est pas algébrique, la méthode dont nous parlons n'est pas même applicable.

La méthode que nous allons exposer est tout à fait générale et s'applique également aux courbes algébriques et aux courbes transcendantes, même dans le cas où l'équation F, qui représente la courbe, n'est résoluble par rapport à aucune des variables. De plus, elle donne, dans tous les cas, la forme explicite des

paramètres de la parabole en fonction de F et de ses dérivées ; ce qui est la véritable solution de la question.

1°. Question. — *Trouver les asymptotes paraboliques de la forme*

(1) $y = a_0 x^m + a_1 x^{m-1} + a_2 x^{m-2} + \ldots + a_m$

d'une courbe donnée (2) $F(x, y) = 0$, $a_0, a_1 \ldots\ldots a_m$ *étant des paramètres à déterminer en fonction de F et de ses dérivées pour que l'asymptotisme soit de l'ordre le plus élevé.*

Deux courbes sont asymptotiques entre elles lorsqu'une branche infinie de la première s'approche de la branche infinie de la seconde sans pouvoir l'atteindre.

Soit tirée de l'équation (2) y en fonction de x, si l'on admet que la tangente au point de l'infini commun à ces deux courbes n'est pas parallèle à l'axe de y, l'on doit avoir pour x égale à l'infini la condition

$$\text{Lim} \left\{ y - a_0 x^m - a_1 x^{m-1} - a_2 x^{m-2} \ldots - a^m \right\} = 0.$$

Cette condition renferme les $m + 1$ conditions suivantes :

$$a_0 = \lim \frac{y}{x^m},$$

$$a_1 = \lim \left\{ \frac{y}{x^{m-1}} - a_0 x \right\},$$

$$a_2 = \lim \left\{ \frac{y}{x^{m-2}} - a_0 x^2 - a_1 x \right\},$$

$$(3) \quad a_3 = \lim \left\{ \frac{y}{x^{m-3}} - a_0 x^3 - a_1 x^2 - a_2 x \right\},$$

$$\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots$$

$$a_p = \lim \left\{ \frac{y}{x^{m-p}} - a_0 x^p - a_1 x^{p-1} \ldots a_{p-1} x \right\},$$

$$a_m = \lim \left\{ \frac{y}{x^0} - a_0 x^m - \ldots\ldots - a_{m-1} x \right\}.$$

2° Posons maintenant $y = u x^m$ dans l'équation (2), elle deviendra

$$(4) \qquad F_1(u, x) = 0.$$

Les valeurs du u tirées de cette équation correspondantes de x infinie sont les valeurs du a_0 ; soit u_0 une de ces valeurs, l'on a $F(u_0, x) = 0$.

Portons cette valeur de u_0 dans la 2me des équations (3), l'on a

$$a_1 = \lim [(u - u_0) x]_\infty$$

pour x égal à l'infini ; or pour cette valeur infinie de x, u égale u_0 et x égale l'infini ; donc la forme de a_1 sera indéterminée ; appliquant la règle des valeurs indéterminées, l'on a pour x infinie

$$a_1 = - \lim \left[x^2 \frac{du}{ax} \right]_\infty .$$

Portons les valeurs de a_0 et de a_1 dans la troisième des équations (3), l'on aura ;

$$a_2 = \lim \left\{ (u - u_0) x^2 - x a_1 \right\}_\infty$$

$$= \lim \left[\left\{ (u - u_0) x - a_1 \right\} x \right]_\infty .$$

Si l'on fait x égale l'infini, l'on a d'abord

$$a_2 = \lim \left[\left\{ - x^2 \frac{du}{ax} + \left(x^2 \frac{du}{dx} \right)_\infty \right\} x \right]_\infty ;$$

et l'on voit que a_2 se présente aussi sous forme indéterminé puisque le facteur entre accolades devient nul et le facteur x devient infini ; en appliquant la règle relative aux fonctions indéterminées, on aura :

$$a_2 = \lim \left[x^2 \frac{d}{dx} \left(x^2 \frac{du}{ax} \right) \right]_\infty .$$

Portons les valeurs de a_0, a_1, a_2 dans la quatrième équation (3), l'on aura :

$$a_3 = \lim \left\{ (u - u_0) x^3 + \left(x^2 \frac{du}{ax} \right)_\infty x^2 \right.$$

$$\left. - \left[x^2 \frac{d}{ux} x^2 \frac{du}{ux} \right]_\infty x \right\}_\infty ,$$

$$a_3 = \lim \left[\left\{ \left[x^2 \frac{d}{dx} \left(x^2 \frac{du}{dx} \right) \right] \right. \right.$$

$$\left. \left. - \left[x^2 \frac{d}{ax} \left(x^2 \frac{du}{ux} \right) \right]_\infty \right\} x \right]_\infty$$

et l'on voit que a_3 se présente encore sous la même forme indéterminée lorsque l'on fait x infinie, on a donc :

$$a_3 = -\lim\left\{x^2\frac{d}{dx}x^2\frac{d}{dx}x^2\frac{du}{dx}\right\}_\infty ;$$

et, en continuant de la même manière, l'on aura la forme générale

$$a_p = \pm \lim\left\{x^2\frac{d}{dx}x^2\frac{d}{dx}x^2\frac{d}{dx}x^2\frac{d}{dx}\ldots x^2\frac{du}{dx}\right\}_\infty ;$$

le nombre des dérivations étant p, on prendra le signe + ou — suivant que p est pair ou impair.

Nous avons donc déterminé les paramètres a_0, a_1, a_2. . . . a_m, en fonction des dérivés successives de $\frac{du}{dx}$: or cette dérivée est connue au moyen de l'équation (4) laquelle donne

$$\frac{dF_1}{dx}+\frac{dF_1}{du}\frac{du}{dx}=0.$$

La question proposée est donc complètement résolue.

3° Il nous faut maintenant examiner le cas où certains coefficients a_1, a_2, a_3 . . . . se présentent sous forme indéterminée.

Posons (5) $\left[u_1 = x^2\frac{du}{dx},\ u_2 = x^2\frac{du_1}{dx}, u_3 = \right.$ $= x^2\frac{du_2}{dx}$ et ainsi de suite ; si l'on fait usage de l'équation (4) pour éliminer $\frac{du}{dx}$ de ces relations, elles se présenteront sous la forme

$$(6)\ u_1 = \frac{P_1}{Q_1},\ u_2 = \frac{P_2}{Q_2},\ u_3 = \frac{P_3}{Q_3}\ldots\ u_n = \frac{P_n}{Q_n}$$

dans lesquelles les P et les Q seront des fonctions de x et d'u.

Si $a_1 = -\left[\frac{P_1}{Q_1}\right]_\infty$ se présente sous forme indéter-

minée, on aura en appliquant la règle relative aux fonctions indéterminées.

$$a_1 = -\left[\frac{\frac{dP_1}{dx}+\frac{dP_1}{du}\frac{du}{dx}}{\frac{dQ_1}{dx}+\frac{dQ_1}{du}\cdot\frac{du}{dx}}\right]_\infty = -\left[\frac{\frac{dP_1}{dx}-\frac{a_1}{x_2}\frac{dP_1}{du}}{\frac{dQ_1}{dx}-\frac{a_1}{x^2}\frac{dQ_1}{du}}\right]_\infty$$

et conséquemment a_1 dépendra d'une équation du deuxième degré, il y a donc deux valeurs de a_1 ; si elle se présentait encore sous forme indéterminée, il y aurait trois valeurs de a_1 et ainsi de suite.

Considérons maintenant le cas où a_2 est indéterminée, l'on a

$$a_2 = \left[\frac{P_2}{Q_2}\right]_\infty = \left[\frac{\frac{dP_2}{dx}+\frac{dP_2}{du}\frac{du}{dx}}{\frac{dQ_2}{dx}+\frac{dQ_2}{du}\cdot\frac{du}{dx}}\right]_\infty$$

or, d'après les équations (5), (6), l'on a $\frac{du}{dx}=\frac{P_1}{Q_1}\cdot\frac{Q_2}{P_2}\frac{du_1}{dx}$; en ayant égard à cette relation, l'on obtient :

$$a_2 = \left[\frac{Q_1\,P_2\,\frac{dP_2}{dx}+P_1\,Q_2\,\frac{dP_2}{dx}\,\frac{du_1}{dx}}{Q_1\,P_2\,\frac{dQ_2}{dx}+P_1\,Q_2\,\frac{dQ_2}{dx}\,\frac{du_1}{dx}}\right]_\infty$$

$$= \left[\frac{P_2\,Q_1\,\frac{dP_2}{dx}\,x^2+P_1\,Q_2\,\frac{dP_2}{ax}\,a_2}{Q_1\,P_2\frac{dQ_2}{dx}\,x^2+P_1\,Q_2\,\frac{dQ_2}{dx}a_2}\right]_\infty.$$

Donc a_2 dépendra d'une équation du deuxième degré; il y a donc deux valeurs de a_2. Si cette expression se présentait encore sous forme indéterminée on prouverait de même qu'il y a 3 valeurs de a_2 et ainsi de suite.

On voit que cette analyse s'applique à chacun des paramètres a_1, a_2, a_3. . . . a_n et par conséquent lorsque leurs expressions se présentent sous forme indéterminées, ces paramètres ont des valeurs multi-

ples que l'on détermine facilement par le procédé que nous venons d'exposer.

En définitive, les valeurs de ces paramètres seront ou nulles, ou finies ou infinies, et ce n'est que dans ce dernier cas que la parabole asymptotique osculatrice à l'infinie de la courbe F n'existera pas.

4° Appliquons cette théorie à la recherche de la parabole $y = a_0 x^2 + a_1 x + a_2$ asymptotique de la courbe.

$$y x + \alpha x^3 + \beta x^2 + \gamma y + \delta x + \varepsilon = 0 = F(x y)$$

dans laquelle $\alpha, \beta, \gamma, \delta, \varepsilon$ sont des constantes données.

Si l'on pose $y = u \cdot x^2$, l'équation F devient

$$x^3(\alpha + u) + x^2(\beta + \gamma u) + \delta x + \varepsilon = 0 = F_1 (x, u);$$

Cette équation donne en premier lieu $u_0 = - \alpha$.

Si l'on différentie l'équation F_1, on obtient $\frac{du}{dx}$ qui modifié par l'équation F_1 donne successivement.

$$-x^2 \frac{du}{dx} = x^2 \frac{3 x^2 (\alpha + u) + 2 x (\beta + \gamma u)}{x^3 + \gamma x^2} =$$

$$= \frac{- x^2 (\beta + \gamma u) - 3 \delta x - 3 \varepsilon}{x^2 + \gamma x} = - \frac{\beta + \gamma u + 3 \frac{\delta}{x} + 3 \frac{\varepsilon}{x^2}}{1 + \frac{\gamma}{x}}$$

on a donc $-\left[x^2 . \frac{du}{dx}\right]_\infty = \alpha \gamma - \beta.$

En opérant sur l'équation précédente, on trouve sans difficulté

$$\left[x^2 \frac{d}{dx} x^2 \frac{du}{dx}\right]_\infty = - \alpha \gamma^2 + \beta \gamma - \delta.$$

Conséquemment la parabole asymptotique de la courbe F est

$$y = - \alpha x^2 + (\alpha \gamma - 6) x - \alpha \gamma^2 + \beta \gamma - \delta.$$

5° Pour seconde application, recherchons la parabole de forme donnée.

$$y = a_0 x^3 + a_1 x^2 + a_2 x + a_3,$$

et déterminons les paramètres de manière que cette parabole soit asymptotique, au plus haut degré, de la courbe :

$$F(x\,y) = [y^2 + a\,x^6 + b\,x^3\,y] + [c\,x^5 + e\,y\,x^2] + [f\,x^4 + g\,y\,x] + [h\,x^3 + k\,y] + l\,x^2 + m\,x + n = o$$

dans laquelle a, b, c. . . . n sont des constantes données.

Si l'on pose $y = u\,x^3$, l'on obtient :

$$F_1(x,\,u) = x^6\,(u^2 + b\,u + a) + x^5\,(e\,u + c) + x^4(g\,u + f) + x^3\,(k\,u + h) + l\,x^2 + m\,x + n = o.$$

On trouvera pour a_0 deux valeurs a'_0, a''_0 ,

$$a'_0 = \frac{-b + \sqrt{b^2 - 4a}}{2}, \quad a''_6 = \frac{-b - \sqrt{b^2 - 4a}}{2};$$

pour a_1 deux valeurs, et de même deux valeurs pour a_2 et a_3 :

$$a'_1 = -\frac{a'_0\,e + c}{2\,a'_0 + b}, \qquad a''_1 = -\frac{a''_0\,e + c}{2\,a''_0 + b};$$

$$a'_2 = -\frac{a'^2_1 + a'_1\,e + a'_0\,g + f}{2\,a'_1 + b},$$

$$a''_2 = -\frac{a''^2_1 + a''_1\,e + a''_2\,g + f}{2\,a''_0 + b},$$

$$a'_3 = -\frac{a'_2\,(2\,a'_1 + e) + a'_1\,g + a'_0\,k + h}{a'_0 + b},$$

$$a''_3 = -\frac{a''_2\,(2\,a''_1 + e) + a''_1\,g + a''_0\,k + h}{a''_0 + b}.$$

6° QUESTION. — *Trouver les asymptotes paraboliques de l'ordre le plus élevé, de la forme*

(1) $\qquad y = a\,x^m + b\,x^n + c\,x^p + \ldots + l$

d'une courbe donnée par l'équation (2) $F(x,y) = o$ *et déterminer les paramètres* a, b, c. . *sous expression explicite de F et de ses dérivées.*

En raisonnant comme ci-dessus on doit avoir, pour x infinie, la condition

(3) $\quad \lim\,(y - a\,x^m - b\,x^n - c\,x^p - e\,x^q - l) = o.$

on a donc pour première condition en supposant m, n, p positifs mais quelconques et décroissants,

$$a = \lim \frac{y}{x^m},$$

or, si l'on pose $\frac{y}{x^m} = u$ dans l'équation (2), l'on a

$$(4) \quad F_1(u, x) = o\,;$$

les valeurs de u tirées de cette équation pour $x = \infty$ sont les valeurs de a ; soit u_0 une de ces valeurs. Pour déterminer b on a la condition

$$b = lim \left\{ \frac{y}{x^n} - a\, x^{m-n} \right\} = lim \left\{ u - u_0 \right\} x^{m-n}$$

or, pour x infinie, le second membre se présente sous forme indéterminée on a donc

$$b = lim \left\{ \frac{du}{dx} \cdot \frac{x^{m+1-n}}{n - m} \right\}_\infty .$$

pour déterminer c on a la condition

$$c = lim \left\{ \frac{y}{x^p} - a\; x^{m-p} - b\, x^{n-p} \right\}_\infty$$

$$= lim \left\{ \left\{ u - u_0 \right\} x^{m-p} - b\, x^{n-p} \right\}_\infty ,$$

ou bien

$$c = lim \left\{ \left[\frac{du}{dx} \cdot \frac{x^{m+1-n}}{n - m} \right] - \left[\frac{du}{dx}\; \frac{x^{m+1-n}}{n - m} \right]_\infty \right\}_\infty x_\infty^{n-p}\,;$$

c se présente aussi sous forme indéterminée ; donc, en appliquant la règle relative aux fonctions indéterminées, l'on a

$$c = \frac{1}{(n - m)\;(p - n)}\; lim \; \left\{ x^{n+1-p}\, \frac{d}{dx} . x^{m+1-n} \frac{du}{dx} \right\}_\infty$$

Par le même raisonnement, on trouvera

$$e = \frac{1}{(n - m)(p - n)(q - p)}$$

$$lim \left\{ x^{p+1-q} \frac{d}{dx}\; x^{n+1-p} \frac{d}{dx}\; x^{m+1-n} \frac{du}{dx} \right\}_\infty ;$$

et ainsi de suite.

Il faudra dans les diverses expressions porter la valeur de $\frac{du}{dx}$ tirée de l'équation (4).



SÉANCE PUBLIQUE DU 24 FÉVRIER 1884.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. ÉMILE ALDEBERT,

MEMBRE DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS.

MESSIEURS,

Si je n'étais assuré de trouver ici bienveillance et sympathie, j'aurais lieu d'être ému, en venant aujourd'hui pour la première fois, prendre la parole devant vous, pour qui l'art d'exprimer la pensée n'est qu'un jeu brillant.

Tel n'est pas notre lot, à nous, chercheurs infatigables de l'art, à qui le maniement de la parole est peu familier, et dont les discours se traduisent par le pinceau et le ciseau. — C'est en ce moment, Messieurs, que je regrette de ne pouvoir vous témoigner, comme je le sens, toute ma gratitude, et vous dire combien je suis heureux et fier de la flatteuse distinction dont vous m'avez honoré, en m'accueillant dans votre savante Compagnie.

Nos poëmes à nous, c'est le tableau où, plein d'un enthousiasme artistique, le peintre reproduit quelques scènes du passé, fait revivre, par la puissante har-

monie de la couleur, des personnages disparus, et complète l'illusion par la savante ordonnance du clair-obscur; c'est l'œuvre, que le sculpteur a conçue et modelée dans le silence de l'atelier; c'est la statue où l'artiste a mis toute son âme à créer ces contours élégants, cette beauté noble qui élève et purifie le sentiment; ce sont ces œuvres gigantesques, de pierre et de marbre, que fait sortir de terre le crayon magique de l'architecte: Ces palais somptueux, ces colonnades élégantes, ces dômes, ces coupoles où la richesse et le luxe décoratifs ne le cèdent qu'à la belle ordonnance des masses et à la majesté de l'ensemble;—ces œuvres splendides affirment le brillant résultat de ce triumvirat fraternel: l'architecture, la sculpture et la peinture. — Voilà quels sont les poëmes et les discours de l'artiste.— Les générations qui les admirent ignorent bien souvent que ces chefs-d'œuvre de l'art ont parfois vu sombrer, hélas, l'intelligence et la vie de ceux qui les avaient conçus.

Par une faveur peu commune en pareille circonstance, j'ai le bonheur de pouvoir faire, ici, l'éloge de mon prédécesseur, sans avoir à y mêler des regrets.— M. Camille Rogier, dont je viens occuper le fauteuil et dont je m'honore d'être l'ami, est plein de vie et de santé; sa nature éminemment artistique l'a emporté vers Paris, dans cette fournaise qui voit éclore tant d'œuvres remarquables. — Là, au milieu des maîtres, parmi lesquels il a renoué d'anciennes et douces relations, il retrouve une seconde jeunesse. — M. Camille Rogier a consacré une très-grande partie de son existence à la carrière administrative, et il a eu la bonne fortune, lui, l'amant passionné de la couleur, d'aller exercer ses fonctions dans ce pays du soleil et de la poésie, qu'ont si brillamment illustré les pinceaux des Delacroix, des Decamps, des Marilhat et de bien d'autres.

C'est au contact de ces artistes célèbres et sous le charme de cette lumière enchanteresse de l'Orient que

M. Camille Rogier a pu, durant ses courts loisirs, cultiver cet art de la peinture qu'il aime tant. — Admirateur passionné des maîtres immortels, il passa successivement quelques années à Venise; là, les grands coloristes: Véronèse, Tintoret, Tiépolo, qu'il étudia avec ardeur, n'eurent bientôt plus de secrets pour lui. — M. Camille Rogier, embrassant un plus vaste horizon dans son culte pour tout ce qui touche à l'art, devint également un amateur des plus éclairés; ses riches collections d'armes, classées avec soin, ses cristaux splendides, d'un travail si parfait, ses croquis joints à ses tableaux de maîtres, où se mêlaient ses propres œuvres, études, dessins ou tableaux, reproduisant les lieux qu'il avait parcourus, faisaient de sa demeure, que nous avons bien des fois visitée, un des plus intéressants cabinets d'amateur que Marseille ait jamais possédés. — Ces vues et ces mille objets précieux rapportés de l'Orient, étonnent autant par le fini du travail que par leur étrangeté, et donnent une idée exacte du mérite des artistes, indiens, chinois ou persans au milieu desquels notre confrère a si longuement vécu.

Puisque nous voilà dans l'Orient où prit naissance tout ce qui élève l'âme et fait battre le cœur, dans le pays du merveilleux, permettez-moi, Messieurs, de ne pas le quitter sans vous dire quelques mots de la sculpture; cet art aussi vieux que le monde, puisque Dieu, disent les Écritures, prit de la terre et modela le premier homme.

En effet, la sculpture existe partout où existe une croyance. L'homme a toujours cherché à rendre palpable sa foi et son culte.

Les temps les plus reculés nous montrent Prométhée dérobant une étincelle du feu sacré pour animer une statue de Vénus qu'il avait modelée. Mais si, laissant les temps fabuleux, nous jetons les yeux sur les ruines superbes que nous ont léguées les peuples de l'Antiquité: les Assyriens, les Babyloniens, nous y voyons

des vestiges qui nous étonnent par la fermeté des lignes et l'allure magistrale que ces peuples savaient imprimer à leurs créations. — Les Égyptiens, peuple géant, précurseur des Grecs, font notre admiration après des milliers d'années, par la correction des contours et la variété infinie de leurs sculptures. — Ces grands artistes employaient pour leurs statues les métaux les plus précieux qu'ils alliaient ingénieusement avec les pierres les plus dures. — Ces colosses de granit, après quarante siècles d'existence, attestent encore la puissance de ce peuple.

J'ai hâte, Messieurs, d'effleurer, en passant, le pays classique de la statuaire, la Grèce, toute peuplée de chefs-d'œuvre sortis du ciseau divin des Phidias, des Lysippe, des Praxitèle, des Scopas et de tant d'autres génies restés inconnus.

La statuaire grecque a eu deux époques bien distinctes : la première procède des Égyptiens, avec ses larges surfaces, ses lignes fermes et une grande sobriété de détails; peu à peu les divisions musculaires s'accentuent, les contours se pondèrent d'une manière savante, le mouvement prend plus de grâce et de noblesse, et nous arrivons à l'époque brillante qui a produit tant de chefs-d'œuvre incomparables. — Ce peuple qui divinisait tout, glorifia par excellence la beauté ; rien ne fut négligé pour la développer. Les gymnases, les palestres étaient les lieux de rendez-vous de toutes les classes de la société, qui venaient là se livrer aux différents exercices du corps : la lutte, la course, le disque, le pugilat eurent de fervents adeptes, et un jury spécial classait tous les genres de beauté. On arriva ainsi à établir une théorie du beau, à créer ces types merveilleux que nous admirons, la *Vénus* de Milo, les *Parques*, le *Faune*, la *Vénus* de Gnyde, l'*Antinoüs*, plus tard, le *Laocoon*, ce groupe admirable, trouvé au XVIme siècle dans les bains de Titus, auquel ont travaillé trois artistes célèbres qui y consacrèrent une partie de leur existence.

Et ces frises merveilleuses du Parthénon qui, malgré de nombreuses mutilations, nous étonnent par la noblesse, la pureté des formes et le goût ingénieux de l'arrangement.

Ces artistes sublimes surent rester vrais et conserver le caractère propre à chacune de leurs compositions.

Peu à peu l'invasion romaine s'étendit en Orient, et le peuple-roi entraîna vers l'Italie une partie des artistes grecs qui, éloignés de la mère patrie et sous le joug du vainqueur, produisirent plus tard des œuvres auxquelles manquait la grandeur et le souffle sublime que peuvent seules inspirer la patrie et la liberté. — La sculpture romaine n'a été qu'une importation grecque où massalienne, car des travaux récents insérés dans vos *Mémoires* (1) attestent l'influence exercée par nos artistes massaliens sur la sculpture romaine, ces Massaliens qui, pendant cinq siècles, se sont enorgueillis du titre glorieux de citoyens romains. — Presque tous les sculpteurs qui travaillaient en Italie étaient grecs ou massaliens d'origine. — Insensiblement les institutions et les théories que les Grecs avaient établies sur la beauté plastique furent délaissées et la nature fut observée de plus près. — La sculpture grecque avait été divine ; la sculpture romaine fut humaine, c'est-à-dire plus vivante.

Cette époque de l'art a produit de belles œuvres, parmi lesquelles le *Germanicus*, des têtes d'empereurs d'un noble caractère, des bustes très-vigoureux d'expression, des statues de gladiateurs, les admirables sculptures du Panthéon ; des bas-reliefs d'un dessin ferme dont ceux de la colonne Trajane sont un brillant spécimen.

Le paganisme se meurt ; l'art s'étiole : une religion nouvelle va changer la direction de l'art et plonger dans les ténèbres toutes les divinités mythologiques.

(1) Voir l'étude intitulée : *De l'importance des artistes provençaux dans l'antiquité*, année 1877 — 1878, page 501.

Les chefs-d'œuvre qui avaient inspiré tant de grands génies vont disparaître mutilés. En effet, tandis que le paganisme divinisait la forme et la matière, le christianisme, avec sa morale pure et imagée, idéalise et mortifie. — Ces formes grandioses et sublimes que les païens avaient créées vont disparaître sous le mysticisme de l'idée chrétienne. — Déjà une grande partie de ces statues ont disparu. La secte des iconoclastes va achever de les détruire. — Plus de traditions; nous sommes en plein moyen-âge. — De temps en temps surgit quelque œuvre informe, sortant du fond d'une cellule ; ouvrage de moine travaillant d'inspiration avec l'ardente foi de son âme et dédaignant toute science artistique. — Cette ignorance *voulue* de la statuaire continue jusqu'après l'échéance si redoutée de l'an 1000. — Après cette époque, les esprits renaissent à la vie. — Un grand nombre de basiliques s'élèvent de tous côtés, et les artistes les peuplent de nombreuses figures. — Alors apparaît la corporation dite des tailleurs d'images qui, ne possédant aucune tradition, ne s'inspirent que de la nature superficielle vue à travers le voile des croyances naïves et résument tout dans l'idée et l'action ; de là, ces têtes trop grosses sur des corps chétifs. — La tête, pour les artistes du moyen-âge, est tout, le corps n'est que l'accessoire.

Cependant quelques artistes de goût voient la nature sous un autre aspect, l'étudient et forment des Écoles qui nous valent ces belles figures du XIIIme siècle, lesquelles, tout en conservant le caractère symbolique, prennent néanmoins des formes plus pures et plus variées ; les draperies acquièrent de l'ampleur et de la souplesse, et les nus se dessinent d'une manière plus savante. — On prévoit déjà les artistes du XVme siècle, véritables précurseurs de l'époque brillante, si heureusement appelée Renaissance, qui a fourni toute une pléiade de génies : Donatello, Guiberti, Jean Goujon, Germain Pilon, Verrochio, Buonarotti, ce Titan

de la sculpture, qui pétrit et fait palpiter le marbre sous la fièvre ardente de son ciseau. —Quelle hardiesse et quelle sûreté dans l'exécution ! — Michel-Ange fut la résultante de cette phalange d'artistes qui s'illustrèrent dans tous les genres. Aussi, le voit-on briller tour à tour, comme architecte, à Saint-Pierre de Rome, comme peintre ; c'est à la Sixtine qu'il faut admirer ses chefs-d'œuvre. — Mais son art préféré, celui auquel il doit son immense renommée, c'est la sculpture ; là il règne en maître. Michel-Ange avait pour principe qu'une statue doit pouvoir *rouler du haut d'une colline sans se briser ;* aussi, fidèle à cette règle, a-t-il presque toujours groupé ses compositions de manière à ramener les extrémités vers le centre, et à n'isoler aucune partie de ses statues.

Qui ne connaît son admirable *Moïse* dont quelques jaloux osèrent blâmer le geste et l'attitude du bras gauche ! Ces critiques surexcitèrent tellement l'enthousiasme italien, qu'elles donnèrent naissance à une légende conservée depuis dans les ateliers de Rome et de Florence.

D'après la tradition populaire, Michel-Ange aurait conçu son *Moïse* debout, la main droite tenant les tables de la loi, appuyées sur un socle à côté de lui. — Le travail touchait à sa fin, quelques coups de ciseau encore et le chef-d'œuvre était achevé. — C'était vers le déclin du jour : un rayon de lumière pénétrant dans l'atelier tombait verticalement sur la tête majestueuse du grand législateur et l'éclairait d'une telle manière, que l'effet en était saisissant ; le corps blanc de la statue allait s'estompant dans la pénombre de l'atelier. — Buonarotti, absorbé et pensif, pénètre dans le sanctuaire, prend son ciseau et s'apprête à retoucher son œuvre. — Il lève la tête et recule à l'aspect terrible de Moïse. L'artiste a peur : saisissant fiévreusement son maillet, il en donne un coup violent au centre même de la statue, qui, portant soudain la main sur la blessure, s'assied majestueusement. C'est pourquoi, ajoute

la légende, la postérité admire le chef-d'œuvre dans cette pose qu'il a toujours conservée.

Michel-Ange eut de nombreux imitateurs, artistes sans tempérament qui, selon la loi commune en pareille circonstance, ne prennent du maître que les défauts, et même les exagèrent. — Ce grand génie était inimitable ; lui seul voyait et comprenait la nature avec l'énergie et la grandeur qui le caractérisent et le font admirer même dans ses incorrections.

Le XVIIme siècle eut un moment de défaillance. La sculpture commence à se maniérer ; la mode, qui envahit tout, s'étend jusqu'à l'art, qui subit le sort commun. Dans les arts pas de stabilité possible : progrès ou décadence. L'histoire prouve surabondamment cette vérité. Cependant à cette époque, quoique la statuaire soit exagérée dans ses formes et ses mouvements, elle n'en conserve pas moins un caractère de grandeur quelque peu théâtrale, mais aussi très décorative.— Des sculpteurs y brillent encore d'un certain éclat, après les génies du siècle précédent.

Sarrazin avec ses majestueuses cariatides du pavillon de l'Horloge, Anguier, Girardon, Coysevox, et entre tous Puget, cette gloire française, ce génie que Marseille est fière de compter parmi les plus illustres de ses enfants, et que je voudrais voir honorer par un monument digne de notre grand artiste. Si Puget n'a pas eu toute la noblesse et la majesté de Michel-Ange, son talent robuste, puissant et bien personnel le classe sans contredit immédiatement après ce grand maître.

Peu à peu la statuaire perd de sa simplicité, l'habileté remplace la vérité ; la sculpture se poudre et se farde selon la mode du temps. L'étude du modèle vivant est délaissée, l'exagération dans les attitudes n'a plus de bornes, le maniérisme est à son comble ; et la décadence arrive à grands pas. — Cependant une réaction se produit vers le milieu du XVIIIme siècle. Pigalle eut le courage, en cette époque d'afféterie, de

copier fidèlement la nature. Son *Mercure* est une œuvre pleine de jeunesse et de grâce. Allegrain et Houdon le suivent dans cette voie, ce dernier par la belle statue de *Voltaire*, qui décore le foyer du Théâtre-Français.

Les événements politiques de la fin du XVIIIme siècle ramenèrent tous les arts vers les Grecs et les Romains. Cette école, qui n'avait plus alors sa raison d'être, ne fut en réalité qu'un pastiche de l'antique. — Elle devait bientôt disparaître pour faire place au romantisme de la génération nouvelle.

En effet, tandis que Delacroix et Géricault réagissaient par le pinceau, David d'Angers et Rude continuaient le mouvement commencé par Pigalle. Le premier par cette grande figure de *Philopœmen*, sublime de sentiment et de vérité ; le second en sculptant cette page magistrale de l'arc de l'Étoile, qui restera comme l'un des plus beaux morceaux de la sculpture française au XIXme siècle. — Parmi ces maîtres dont les nombreux élèves ont peuplé la France de chefs-d'œuvre, l'un d'eux, merveilleusement doué, a mis dans ses créations, un véritable débordement de réalisme.

Qui ne connaît le groupe célèbre de Carpeaux, la *Danse*, dans lequel le mouvement et la vie sont poussés jusqu'aux dernières limites, où les chairs frémissent, où les poitrines se soulèvent sous l'archet puissant du maître !

Aujourd'hui, Messieurs, la sculpture française occupe sans contredit le premier rang. — Une pléiade d'artistes fait la gloire et l'honneur de notre patrie. Cet art simple et austère, qui n'a guère que l'État pour protecteur, trouve toujours des adeptes dévoués et convaincus, malgré les sacrifices personnels et les difficultés inouies que comporte la sculpture.—Cet art foncièrement probe, qui ne se dérobe pas, et donne tout ce qu'il promet, offre un avantage sur la peinture. Ainsi que le dit très judicieusement Diderot : la sculpture est faite pour les voyants et les aveugles.

Un fait historique vient confirmer cette opinion du philosophe.

Michel-Ange, arrivé à son extrême vieillesse et devenu aveugle, éprouvait un ineffable plaisir à promener ses mains fébriles sur les surfaces et les méplats du ***Torse du Belvédère.***

Voilà, Messieurs, comment se fait aimer, comment passionne la sculpture, et cependant, je dois constater que dans nos Expositions artistiques, sauf quelques adeptes fervents et éclairés, le public en général montre peu d'empressement pour cet art essentiellement français et qui fait notre gloire. L'enthousiasme va, tout au contraire, vers cette sœur cadette, la peinture. A quoi faut-il attribuer la préférence ? — C'est le public lui-même qui affirme ici un fait indéniable : que le vrai seul saisit et passionne. En effet, dans la peinture, l'homme se voit tel qu'il est, il voit le sang circuler dans les veines les chairs frémir, l'œil s'injecter ; ajoutez le mystère et la magie de la couleur et l'illusion devient complète. — Tandis que la statuaire, excluant toute action violente, privée de ce côté mystérieux qui séduit l'imagination, en est réduite à des situations calmes et sereines ; sa blancheur marmoréenne n'a pour la colorer que la chaleur que sait lui imprimer le ciseau de l'artiste. — C'est là, Messieurs, qu'il faut chercher les causes principales qui, je le crois, laissent le public indifférent devant l'art de la sculpture, cet art que j'aime avec passion, que je professe avec amour, et auquel je dois aujourd'hui le plus grand bonheur de ma carrière d'artiste.

RÉPONSE DE M. ALEXIS ROSTAND,

PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. ALDEBERT.

MONSIEUR,

Depuis son origine en 1726 jusqu'à sa suppression en 1793, notre Compagnie ne comprenait pas de Classe des Beaux-Arts. C'est dans l'Académie de peinture et de sculpture que les sculpteurs étaient accueillis, et jusqu'au décret de la Convention qui détruisit les Sociétés Littéraires patentées, les deux Académies coexistèrent n'ayant entre elles que des liens d'estime et de bonne confraternité.

En 1799, date de la reconstitution de l'Académie de Marseille, une classe des Beaux-Arts fut fondée, accessible à tous les artistes. Pourtant, depuis cette époque jusqu'à nos jours, les sculpteurs ont été rares dans notre Compagnie. C'est à peine si on peut relever dans les listes de ses Membres, de 1799 à 1883, deux noms: — *Dantoine*, élu le 17 germinal an XII, dont tout le monde connaît à Marseille les bustes de Puget et d'Homère, sans que beaucoup, sans doute, sachent quel en est l'auteur; — *Chardigny*, élu le 15 frimaire an IX, qu'a rendu populaire une œuvre délicate, charmante,— le *Génie couronnant les grands dévouements de 1720*, — transportée devant l'École des Beaux-Arts, peut-être comme un modèle exquis, peut-être

comme une incitation pour la jeunesse au talent ou aux vertus dont Marseille s'honore de perpétuer le souvenir.

N'allez pas au moins nous accuser d'indifférence pour l'art que vous venez de louer avec une ardente sincérité de conviction. Si l'Académie de Marseille a distingué peu de sculpteurs au cours de sa carrière déjà longue, c'est qu'il y a eu peu de sculpteurs à Marseille. — J'entends de ceux qui y ont résidé. Car notre ville a produit bien des sculpteurs qui ont porté haut à Paris son renom, et, pour ne parler que des contemporains, deux d'entre eux, MM. Allar et Hugues, ont obtenu d'éclatantes récompenses.— Les occasions de mettre à profit la sculpture sont peu fréquentes en province ; l'artiste y trouve, d'ailleurs, plus difficilement qu'à Paris les ressources nécessaires pour faire vivre sous la forme impérissable du bronze ou du marbre, l'image que son rêve a entrevue, que sa méditation a provisoirement fixée sous la forme éphémère de l'argile.

C'est en juillet 1813 qu'est mort Chardigny, quatre années après Dantoine. Voilà donc 70 ans qu'aucun sculpteur n'a fait partie de l'Académie. Aussi notre Compagnie était-elle désireuse de voir enfin cet art si noble représenté dans sa classe des Beaux-Arts, et a-t-elle été doublement heureuse de vous accorder ses suffrages.

En même temps qu'elle a reconnu les titres qui vous recommandaient à son attention, elle a rendu hommage à votre art lui-même. Et vous ne serez pas jaloux de la part qu'a eue dans notre choix cette pensée, vous, Monsieur, qui nous avez dit combien était fervent le culte auquel vous avez voué votre vie.

Pour une Académie comme la nôtre, profondément attachée à sa Province, il y a aussi un plaisir particulier à saluer un talent qui s'y est formé et développé.

Vous avez été élevé dans notre ville dès le premier âge, et ne l'avez presque jamais quittée depuis. Vous

êtes donc Marseillais, sinon par la naissance, du moins par l'éducation, par ces mille liens qui vous fixent à cette petite patrie librement choisie, où vous avez lutté, grandi, où vous avez trouvé sans doute vos meilleures affections.

C'est à notre École des Beaux-Arts que vous avez fait toutes vos études artistiques. Vous les avez terminées brillamment en obtenant tour à tour le 1er prix de dessin d'après le modèle vivant, le second prix d'architecture et le 1er prix de sculpture.

Après un court stage auprès de M. Desprez, qui avait été appelé à Marseille pour exécuter la décoration de l'Arc-de-Triomphe, vous êtes allé à Paris, autant peut-être pour compléter vos connaissances et pour affiner votre goût au contact des maîtres renommés dont vous fréquentiez les ateliers, que pour gagner ce prestige d'un enseignement lointain, si nécessaire aux jeunes artistes et surtout à ceux qui doivent vivre en province, pour qu'on veuille bien autour d'eux croire en leur vocation.

C'est aussi à partir de ce moment que votre talent s'accrédite, et, dès votre retour, votre production peut devenir active.

Nous voyons votre nom associé au souvenir de la plupart des monuments qui ont été construits à Marseille depuis trente ans.

On le rencontre à la Faculté des Sciences dont la Ville vous charge de décorer le fronton, en sorte que c'est dans un édifice orné par vos soins que nous vous souhaitons aujourd'hui la bienvenue ; — au Palais de Justice, au dessous de cariatides, de bas reliefs ; — à la Bibliothèque, au bas de médaillons, de bustes ; — au nouvel Hôtel de la Préfecture, où vous exécutez la sculpture ornementale de toute la façade. Vous livrez à la Société de Bienfaisance de Marseille un groupe de trois figures symbolisant la Charité, — à la ville de Saint-Nazaire deux statues qui doivent surmonter des fontaines, — à la ville de la Ciotat une frise pour sa maison commune.



Et pendant que vous menez à bien ces travaux entrepris sur commandes officielles et d'autres entrepris sur commandes privées, vous trouvez le temps de mettre debout, sans autre programme que celui que vous trace à vous-même votre imagination, un certain nombre de statues qui figurent avec honneur à diverses Expositions : — *Ariane*, *Mercure*, *Faune jouant de la flûte*, *l'Oiseleur*, *Portrait d'enfant*, *Soldat Romain*, *Tentation*, *Jeune fille*, *la Vocation*, *Pêcheur à la ligne*, qui a été acheté par la Ville de Marseille pour son Musée, *le Bateleur*, qui a plus particulièrement attiré l'attention sur vous.

Ces œuvres d'une inspiration gracieuse, d'une exécution élégante, vous ont valu successivement des médailles aux Expositions régionales du Midi de la France, à Montpellier, à Toulon, à Avignon, à Marseille, et enfin, au Salon, à Paris. Le gouvernement a reconnu ces services en vous décernant les palmes d'officier d'académie; la Ville de Marseille vous a nommé en 1874, professeur de sculpture à cette même École où vous avez appris à aimer et à cultiver votre art.

Dans notre France, à ce point de vue mal organisée, l'artiste qui vit en Province et doit y poursuivre sa carrière jusqu'au bout, ne peut aspirer à cette célébrité que le hasard d'un jour donne quelquefois à l'artiste résidant à Paris. Heureux quand sa notoriété dépasse la région où le sort l'a placé, quand sa valeur est sanctionnée par une de ces récompenses comme celle que vous venez de recevoir, Monsieur, qui le classent, une fois du moins, à côté des noms que la Presse a appris au pays tout entier à connaître. Heureux s'il sait se garder des découragements qui énervent, s'il a la force de mépriser les attaques de la médiocrité qui le coudoie de plus près qu'à Paris, — médiocrité ingénieuse à décrier, s'étayant pour le contester de la douloureuse indifférence des maîtres qui quelquefois, hélas ! savent à peine son nom parce

qu'il vit loin d'eux, — médiocrité envieuse, qui voudrait lui ôter à lui-même la conscience de son talent.

Mais si sa route est plus pénible, s'il lui manque le stimulant sans cesse renouvelé d'une élite nombreuse que toute œuvre d'art attire, si son courage est souvent affaibli par la pensée que son effort pourra demeurer ignoré, sa fonction n'en est pas moins féconde, et son rôle n'en est que plus méritoire ! C'est lui qui, par son exemple, par ses conseils, inspire et répand l'amour du vrai Beau, dans la petite Patrie au bénéfice de la grande ! C'est lui qui entretient au loin la flamme dont les rayonnements concourent à l'éclat du foyer central ! A lui la tâche de former les générations nouvelles, de préparer des élèves, souvent plus heureux, qui pourront vivre là où il faut vivre en France pour conquérir la gloire, cette Capricieuse, et la conquerront ! — Et cette gloire d'un autre, que lui n'a pu avoir, fera sa joie !

Ah ! les artistes voués à l'enseignement ! si je ne craignais de diminuer notre province en présentant à votre esprit une image trop modeste, je les comparerais volontiers à ces Curés de campagne dont on a décrit souvent avec éloquence les obscurs dévouements ! — Comme eux, ils portent la bonne parole à une foule moins compacte, moins brillante, qu'ils ne l'avaient rêvée aux heures de la jeunesse ! Plus d'un a perdu l'espoir des grands apostolats et jusqu'au désir d'une destinée plus largement active ! — Mais la foi est demeurée la même ; il la communique à ses disciples et sur ceux-là dont il est l'ami, le confident, qui, dans un milieu restreint, ne voient que lui, n'écoutent que lui, sans être troublés par des paroles dissidentes, son influence sera bienfaisante. — Que dis-je ? sa propre foi s'est accrue dans ce reploiement sur lui-même. Au terme de son passage, l'artiste aura aimé son art autant peut-être pour les mécomptes que pour les joies qu'il en a reçues, comme les renoncements

soufferts pour sa religion, ne l'ont fait que plus aimer par le prêtre !

Tels furent sans doute Dantoine, Chardigny, vos prédécesseurs ; tel fut certainement, dans un autre ordre, Auguste Morel dont il va nous être parlé.

Et à la sincérité de ce culte passionné de l'art, comme de ce zèle à en répandre la doctrine, presque sans espérance des victoires éclatantes, c'est le rôle le plus intéressant d'une Institution comme la nôtre de rendre témoignage.



AUGUSTE MOREL

SA VIE, SES ŒUVRES

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. CHARLES VINCENS,

MEMBRE DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS

MESSIEURS,

Un esprit caustique prétendait au siècle dernier, qu'on ne verrait bientôt plus à l'Académie Française que des gens de plume... au chapeau. Il voulait, par là, critiquer la facilité avec laquelle l'Académie admettait dans ses rangs de simples amateurs de lettres, de préférence à des littérateurs de profession; et je crains bien que l'honneur qui m'est fait aujourd'hui ne vous fasse encourir la même critique : car, si je sens tout le prix de votre bienveillance, j'en suis confus aussi; et la conscience que j'ai de mon très faible mérite en présence d'une Assemblée telle que la vôtre, Messieurs, me rend encore plus sensible à la preuve d'estime que vous m'avez accordée en m'admettant dans votre Compagnie, si ancienne et si considérée.

Il me tardait de vous en remercier. — Vous n'avez pas été indifférents à des travaux qui dénotent peut être un certain goût pour les choses de l'esprit, mais qui, à coup sûr, auraient dû, pour justifier cet hon-

neur, être moins hâtivement préparés, et beaucoup plus étudiés. — Mais vous aurez voulu récompenser un effort dont la continuité, plus encore que la valeur, a su mériter votre indulgence ; et surtout, vous aurez voulu montrer, par vos suffrages, que votre but est aussi d'encourager ceux qui ne se laissent pas entièrement absorber par les préoccupations matérielles d'une existence vouée aux affaires commerciales, mais qui cherchent à dégager leur esprit et à l'élever toujours vers cet idéal nécessaire à la vie intellectuelle d'une grande cité.

Je dois sans doute, aussi, faire remonter à un aïeul vénéré qui siégeait, — il y a bientôt un demi siècle, — dans cette même classe des Beaux-Arts, la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli ma candidature ; et je sais qu'elle vous fut encore sympathique, Messieurs, parce que je la plaçais sous les auspices de votre regretté confrère Auguste Morel, dont j'ai été pendant près de dix ans le collaborateur à notre Conservatoire de Musique, Succursale — alors, — du Conservatoire National. — Bien qu'il se fût fixé une seconde fois à Paris dans les dernières années de sa vie, nous espérions tous le voir revenir un jour parmi nous ; aussi, lui aviez vous réservé son fauteuil que la mort, hélas, l'a empêché de venir occuper de nouveau, et dont vous avez bien voulu me croire digne après lui.

Permettez-moi donc, Messieurs, de prendre pour sujet de ma première lecture devant vous cet homme modeste, bon, et de très grande valeur, dont les idées sur l'art musical étaient justes et droites, et au contact duquel j'ai raffermi mon goût personnel pour l'art élevé. Laissez-moi vous dire les relations affectueuses que j'ai eues avec lui, l'entourant d'une affection filiale qui est un de mes souvenirs les plus chers et les plus doux. — Et je m'attacherai surtout à démontrer combien son talent et son caractère ont honoré Marseille et votre Compagnie.

Auguste Morel naquit à Marseille, le 25 novembre 1809. — Destiné par sa famille à suivre la profession de son père, qui occupait dans le commerce une position honorable, il n'apprit que comme art d'agrément la musique avec M. Clauzade, et ensuite avec M. Barsotti, qu'il devait remplacer — trente ans plus tard, — à la direction du Conservatoire de Marseille. M. Kapry lui enseigna le violon, au Lycée, et, plus tard, il continua avec M. Pascal l'étude de cet instrument qui développa chez lui les facultés remarquables qu'il tenait de la nature. — Dès qu'il fut assez exercé pour faire une partie dans un orchestre, et dans l'exécution d'œuvres de musique de chambre, il se sentit impérieusement attiré vers la composition musicale, pour laquelle on peut dire qu'il n'eût jamais d'autre maître que lui-même.

Mais son goût très vif pour la musique ne lui faisait pas négliger ses études, et il est curieux de voir combien il était heureusement doué aussi pour les lettres, et même pour les sciences abstraites, car, en 1826, il remportait le prix d'honneur de mathématiques spéciales, et, en 1828, celui de philosophie. — J'ai puisé ces indications dans le *Journal de Marseille et des Bouches-du-Rhône* qui se publiait sous la Restauration, et qui donnait chaque année les Palmarès de l'époque. Aujourd'hui, et à soixante ans de distance, ils offrent un intérêt piquant : en effet, tous ces jeunes lauréats sont devenus des Marseillais très considérés : c'étaient Jules Onfroy, plusieurs fois nommé pour le prix d'excellence, le prix de version latine, et même un prix de dessin d'après la gravure. — Eutrope Coste, prix de version latine et de thème. — Joseph Rostand, deuxième prix de version latine, 1er accessit d'excellence. — Charles Roux, 2me prix de version grecque. — Émile Pascal, 1er prix d'Algèbre, de géométrie et de mathématiques ; — Alfred de Surian, Édouard Couve, prix de discours français ; — Alphonse Gaduel, 1er prix de version latine et d'algèbre ; — Marius Vaïsse, 2me prix

de version latine. — Enfin, J.-B. Pastré, le futur Président de la Chambre de Commerce de Marseille, figure pour un prix de.... minéralogie dans le Palmarès de 1820,—et Adolphe Thiers, le futur Président de la 3me République Française, avait remporté quelques années auparavant un prix de vers latins.

C'était une brillante génération, Messieurs, et tous ces jeunes gens préludaient par leurs succès de collège à ceux qu'ils devaient remporter plus tard dans le barreau, dans la banque, le commerce, l'industrie et dans l'administration de notre grande cité, comme dans la politique, et même dans le gouvernement de notre pays.

— Quant à Morel, ces fortes études mûrirent son esprit et eurent une influence heureuse sur les relations qu'il contracta, plus tard, à Paris, avec des hommes éminents qui appréciaient la culture de son intelligence et son érudition, autant que ses rares qualités de cœur.

Cependant, après avoir composé, en 1830, son premier quatuor, en *si mineur* — qui a été le dernier édité, — il entra dans la maison Chenaud père & fils, de Lyon, qui venait de succéder à Marseille à celle de son père. Morel se mit avec ardeur au travail ; mais il ne faisait, certes, dans cette maison de commerce, ni de la musique, ni de la littérature ; et l'obligation où il se trouvait de refouler toutes ses aspirations artistiques compromit bientôt sa santé.

Il dut aller passer une saison à Vichy, d'où sa famille consentit à le laisser partir pour Paris. — Il comptait achever au Conservatoire ses études musicales ; mais on était déjà en 1836, et Morel avait dépassé de deux ans la limite d'âge. Son ami Lecourt, une des gloires du barreau de Marseille, l'avait adressé à Berlioz, qui le présenta à Halévy et à Berton. Ceux-ci consentirent à lui donner des leçons ; mais il m'a conté, depuis, que ces deux compositeurs célèbres lui avaient donné à titre d'épreuve, l'un, une fugue, et

l'autre, un contrepoint à traiter; et qu'après avoir examiné ces deux essais, ils lui avaient déclaré qu'au point où il était parvenu, il n'avait plus besoin de leçons et pouvait marcher tout seul, en attendant l'inspiration, sans laquelle on ne saurait prétendre à être musicien. — Elle ne lui fit, d'ailleurs, jamais défaut, et sa nature distinguée lui suggéra des mélodies toujours élevées, dont je parlerai avec détails tout à l'heure.

Mais, il fallait vivre; et la pension que lui envoyait sa famille était fort modique. Heureusement, Morel se faisait des amis de tous ceux qui l'approchaient, et il fit bientôt partie de ce groupe lumineux qui, après 1830, a jeté en France un si vif éclat sur les lettres et sur les arts : ceux de nos concitoyens qui s'étaient fixés à Paris n'avaient pas encore créé la société de *La Cigale*, mais ils étaient à la tête de cette sorte de renaissance littéraire et artistique qui succéda à l'art faux du premier Empire, à la littérature naïve et boursoufflée à la fois de la Restauration. Ils s'appelaient Méry, Barthélemy, Léon Gozlan, Amédée Achard, Joseph Autran, Marie Aycard, Eugène Guinot, — et se prêtaient un mutuel appui.

Ainsi, l'on n'ignore pas que Joseph Autran dut à une heureuse inspiration de Méry l'aide et les conseils qui lui permirent d'être jugé digne d'un héritage important, et de se livrer à la littérature sans en faire un métier, en demeurant fidèle à ses goûts élevés. Il dut, j'imagine, lui en être reconnaissant toute sa vie, car, hélas, ce n'est pas d'hier que date cette désolante vérité exprimée par Juvénal :

Haud facile emergunt quorum virtutibus obstat
Res angusta domi.....

Et notre cher Morel en est un nouvel exemple : il n'était pas dans une position de fortune qui pût le mettre à l'abri du besoin; mais, fort heureusement, Méry

encore sut lui être utile : il ne pouvait pas lui inventer un oncle à héritage, mais, du moins, il lui ménagea l'accès de journaux où Morel publia des articles de musique aussitôt très-remarqués: c'était le *Vert-Vert*, où il avait pour collaborateurs Guinot, Gozlan, Esquiros, — chez qui l'on ne pressentait pas encore le futur proconsul de la République de 1871. — Ce fut ensuite le *Journal de Paris*, dont il devint le gérant; et, mêlé à tout ce mouvement artistique de l'époque, comme à toutes les luttes du journalisme, il faillit même avoir un duel avec Étienne Arago, dont il avait légèrement critiqué une pièce de théâtre. — Mais des amis communs arrangèrent l'affaire.

Peu de temps après, et grâces à notre concitoyen Auguste Martin, qui avait été chef de cabinet de M. Thiers avant de devenir président de Chambre à la Cour des Comptes, Morel fut nommé gérant du *Messager des Chambres*, dans lequel il s'était chargé des comptes-rendus des théâtres et des concerts. Malheureusement, le ministère Thiers étant tombé le 12 mai 1839 à la suite du soulèvement de Barbès dans la rue Sainte-Avoie, le *Messager des Chambres* se tourna vers le soleil levant, M. Guizot. — Mais Auguste Morel n'était pas de ces esprits faciles, à la conscience élastique, prompts à brûler ce qu'ils ont adoré, et réciproquement : il refusa de continuer à signer le journal, et se retira.

Il s'était fait cependant un nom trop autorisé déjà, tant comme critique musical que comme compositeur, pour ne pas recevoir des offres d'autres journaux ; et, en effet, il devint bientôt rédacteur assidu de la *Revue et Gazette des théâtres*, et du *Monde musical*, qui publiait en même temps la plupart de ses mélodies, et dans les bureaux duquel il se lia avec Liszt, qui parlait toujours de son talent avec la plus grande estime — Cette période de la vie d'Auguste Morel est, d'ailleurs, trop brillante et trop féconde pour que je ne m'y arrête pas un peu longuement.

Mêlé à tout le mouvement artistique de Paris, nous le voyons, en 1844 (le 12 mai, et non le 24, comme l'a dit par erreur Fétis dans sa notice biographique sur Mendelssohn) diriger à l'Odéon l'exécution des magnifiques chœurs écrits par cet illustre compositeur pour l'*Antigone* de Sophocle, traduite par Meurice et Vacquerie. Cette tentative eut un heureux succès, non sur la masse du public, mais auprès des dilettanti de lettres et de musique auxquels surtout elle s'adressait; et Morel, qui s'y était dévoué avec zèle et intelligence, reçut à cette occasion de Mendelssohn, alors à Londres, une lettre des plus chaleureuses dans laquelle le célèbre compositeur remerciait notre concitoyen de toute la peine qu'il s'était donnée pour lui. — L'autographe en a été publié par M. Barbedette, en tête de l'excellente monographie qu'il a publiée dans le *Ménestrel* sur Félix Mendelssohn.

D'ailleurs, notre cher maître jouissait déjà de la considération qui s'attache à tout artiste sincère et de valeur : il était recherché comme tout honnête homme qui tient une plume et qui parle au public par la voix mille fois répétée d'un journal. Il s'était fait, aussi, des amitiés célèbres dans le monde des lettres et des arts: Rossini, Auber, Halevy, avaient pour lui une affectueuse estime; Berlioz était son ami particulier, et la correspondance intime du grand symphoniste français, récemment publiée par M. Daniel Bernard, ne contient pas moins de trente lettres adressées à Morel, qui témoignent de l'amitié, de la confiance qu'éprouvait cet illustre compositeur pour notre concitoyen.— Il est intéressant de constater ici cette amitié chaude et vive de Morel, si doux de caractère, et si scholastique de méthode, pour Berlioz, qui était un caractère aigri et âpre, et dont le génie novateur répudiait toutes les règles reçues. On ne peut voir là qu'une nouvelle preuve de l'affinité des contraires.

Enfin, Morel déjeunait une fois par semaine chez Meyerbeer, qui lui avait été fort reconnaissant d'une

Analyse critique du *Prophète*, publiée chez Michel Lévy en 1849.

Cette très remarquable étude nous montre sous un jour complet le talent de critique d'Auguste Morel: il y considérait les conditions dans lesquelles avait été écrite cette nouvelle partition de l'illustre et consciencieux compositeur, conditions qui ont nécessairement déterminé le caractère de l'œuvre et exercé sur la conception et le style du musicien, une influence toute puissante. Il énumérait les beautés sévères, fortes et hardies qui dominent d'une manière presque constante dans le *Prophète*, et il déclarait que Meyerbeer n'avait jamais poussé plus loin la grandeur de la conception, l'élévation de la pensée, la puissance et la solennité des effets.

Il est naturel que des travaux aussi importants que cette *Analyse critique* aient rapidement classé leur auteur parmi les plus sérieux de Paris. Les comptes-rendus de Morel dans la *Revue et Gazette des Théâtres*, sans avoir la même portée, sont, cependant, encore très remarquables ; j'ai eu la bonne fortune d'en avoir en main une série, que m'a fait tenir un de ses collaborateurs à ce journal, et j'ai pu constater la grande valeur de ces articles de critique musicale : Morel y analysait d'abord, dans un style clair et élégant, le sujet de la pièce, et c'est merveille de voir comment il débrouillait, par exemple, dès la première représentation, les libretti les plus compliqués des opéras-comiques de Scribe et d'Auber. Il détaillait ensuite la partition en vrai musicien auquel la science de la composition donne une compétence et une autorité incontestées.

Avec un sens critique fort juste, il déclarait dès la première audition (février 1846), que les *Mousquetaires de la Reine* étaient un chef-d'œuvre qui aurait plus de 100 représentations ; — que Félicien David était un peintre de genre du plus grand talent, qui faisait de charmants tableaux de chevalet, mais qui

aurait peut-être de la peine à remplir une grande toile. — Mais, en même temps, il rendait hommage au génie puissant de Berlioz, et il écrivait, en décembre 1846, que la *Damnation de Faust*, incomprise de la masse du public, était une œuvre de premier ordre, pleine de sève et de vie, et il la plaçait au rang des plus hardies, des plus étonnantes et des plus pleines d'originalité et de puissance que l'art musical eût jamais produites.

Ces divers jugements ont été ratifiés, depuis, par l'opinion publique; mais vous reconnaîtrez, Messieurs, qu'il fallait beaucoup de probité artistique et une grande sûreté de coup d'œil pour les porter, — et avec autorité, — dès 1844 ou 1846 ; car, presque toujours, le public et même la généralité des connaisseurs se montrent rebelles aux novateurs, à ceux qui devancent leur époque ; et Weber lui-même, après avoir entendu la symphonie en *la*, n'a-t-il pas dit que Beethoven était mûr, décidément, pour les petites maisons?

Il est triste, Messieurs, et peu honorable pour l'humanité de constater que les compositeurs de génie surtout, ne soient jamais admis, acceptés, reconnus, que lorsque la mort les a terrassés, brisés, et les a, pour ainsi dire, rendus sacrés pour tous. Vivants, l'on semble trop redouter ces athlètes et on leur fait trop cruellement payer la gloire que leur prodiguera plus tard la postérité ; mais, c'est quand ils ne sont plus, c'est quand l'homme a échappé à nos dédains, à nos petitesses d'esprit, à notre injustice, à nos partis pris, que l'artiste génial nous apparaît dans toute sa grandeur; et nous nous honorons alors de ses œuvres avec une candeur hypocrite, comme si nous ne les avions jamais dédaignées et reniées.

Et il en a toujours été ainsi: voyez le tableau de Glaize, *Le Pilori*, qui est au musée de Marseille. Sur cette vaste toile, défilent devant nous tous les novateurs, tous les inventeurs, tous les bienfaiteurs quand

même de l'humanité, tous les génies méconnus de leur vivant, mais universellement admirés après que la mort les a touchés de son aile. Et leur histoire est toujours la même :

On les persécute, on les tue ;
Sauf, après un lent examen,
A leur dresser une statue
Pour la gloire du genre humain !..

— Morel, vous l'avez vu, Messieurs, avait le sens artistique trop juste et il était trop honnête homme pour ne pas juger sainement la valeur et la portée d'un ouvrage, même de l'école la plus avancée ; et ses articles de critique musicale sont, à ce point de vue, fort intéressants encore aujourd'hui. — En outre, il détaillait en connaisseur le jeu des acteurs, leur science du chant et de la déclamation lyrique ; l'analyse du talent de Mlle Alboni, par exemple, est un modèle du genre, comme aussi, dans un autre ordre d'idées, le compte-rendu de *Pigeon vole, ou Flûte et Poignard*, un drame lyrique de Castil-Blaze qui n'eut à Paris qu'une seule représentation, le 12 août 1843 ; Morel y maniait l'ironie d'une main légère, mais toujours avec ce tact parfait qui était la conséquence de sa nature distinguée.

Toute cette collection de la *Revue et la Gazette des Théâtres* est, d'ailleurs, très curieuse à consulter : on y trouve l'analyse de toutes les partitions qui ont vu le jour à l'Opéra, à l'Opéra-comique ou aux Italiens, depuis 1840 jusqu'à 1848, et c'est une série d'autant plus intéressante que, parmi tous ces ouvrages, il y en a beaucoup de totalement oubliés aujourd'hui, tels que *Carline*, d'Ambroise Thomas, *Mina ou le Ménage à trois*, du même compositeur ; *Gastilbelza*, de Maillard ; *le Lazzarone ou Le Bien vient en dormant*, d'Halévy ; *Lambert Simnel*, de Monpou ; *la Barcarolle, ou l'Amour et la musique*, d'Auber ; *Gibby la Corne-*

muse, de Clapisson ; *le Trompette de M. le Prince*, de notre concitoyen Bazin, etc., etc.

A son mérite comme critique musical, Auguste Morel joignait un talent de compositeur sérieux et élevé, qui faisait concevoir les plus belles espérances pour sa carrière artistique : en 1848, à la veille de la Révolution de février, il donnait à l'Odéon ce que l'on a appelé plus tard une *Suite d'Orchestre*, c'est-à-dire divers morceaux symphoniques, destinés à accompagner le drame antique de Joseph Autran, *La Fille d'Eschyle*, comme Massenet, par exemple, a fait pour *Les Érynnies*, de Leconte de Lisle, et Bizet pour l'*Arlésienne*, de Daudet. — Il donna ensuite à la Porte Saint-Martin un Ballet en 3 actes, l'*Étoile du Marin*, qui fut exécuté l'année suivante à Marseille, et il écrivit une autre *Suite d'Orchestre* pour un drame intitulé *Rome*, mais qui dut, pour des raisons d'ordre supérieur, se transformer en *Connétable de Bourbon*, parce qu'il mettait en action des épisodes de la vie de Pie IX.

A côté de ces ouvrages importants, je dois parler de ces pièces détachées, mélodies fugitives mais d'une grande valeur dans leur cadre naturellement restreint, et qui, pour la plupart, furent données par Morel au *Monde Musical ;* d'autres furent publiées par Sylvain Saint-Étienne et par Bernard Latte, l'éditeur bien connu du Passage des Panoramas, à deux pas du Café Cardinal où Morel déjeunait tous les matins vers 10 heures, en même temps que Meyerbeer, dont votre confrère Eugène Lagier, qui se trouvait un jour avec Morel, traça rapidement un portrait au crayon, fort réussi. — C'était le jour de la première représentation du *Pardon de Ploermel*, et cette sorte d'improvisation offerte au maître par Morel, qui lui présenta Lagier, valut à celui-ci l'offre gracieuse d'un fauteuil pour cette illustre première à l'Opéra Comique.

C'est sur une table de ce même Café Cardinal que

Morel écrivit d'abondance la musique de *Rappelle-toi*, l'une de ses mélodies qui sont devenues le plus populaires. — Alfred de Musset venait de faire paraître cette poésie dans une revue à la mode lorsque Morel, qui y avait jeté les yeux par hasard, fut frappé de la profondeur du sentiment qui avait inspiré Musset, et il écrivit, tout d'un trait, cette mélodie si souvent chantée, depuis, dans les salons et dans les concerts, et qui recèle une mélancolie intense, une tristesse profonde, déterminée sûrement par un amour profond aussi, mais malheureux. En lisant ces strophes émues, son âme s'était entr'ouverte, et il s'en était exhalé cette mélodie si expressive, ce chant d'amour et de désespoir qui n'a pas encore vieilli et qui ne vieillira jamais, car les tristesses du cœur sont, hélas, de tous les temps.

J'ai vu bien des larmes silencieuses couler à l'audition de cette belle inspiration qui vous prend, qui vous enlace, vous étreint, et dont les derniers accords semblent descendre dans les derniers replis d'une âme désolée.....

Et ici, l'on pourrait se demander si Morel n'a pas chanté les déceptions et les tristesses de son propre cœur. Mais je ne saurais, Messieurs, traiter un tel sujet : les natures d'élite comme celle de notre regretté ami ne se livrent pas aisément : elles replient sur elles mêmes leur cœur et leur âme, par une sorte de pudeur morale, — et comme les deux ailes d'un cygne, — pour nous cacher le plus profond de leur être. — Et d'ailleurs, Morel ne nous a-t-il pas laissé ses *Mélodies* ?.. Il s'y est révélé tout entier, avec sa nature élégiaque et distinguée, à laquelle se prêtaient surtout ces compositions très soignées qu'on a appelées ainsi plus tard, pour ne pas les confondre avec la banale *Romance* dont nos salons ont répété, de 1825 à 1850 les vulgaires échos.

Il y fut tout à fait supérieur ; et je dirai même qu'il a été le créateur, en France, de ce genre délicat et

élevé où, après lui, Félicien David, Reber, et de nos jours Gounod, Massé, Bizet, et autres compositeurs de premier ordre ont produit, comme Auguste Morel, de petits chefs d'œuvres d'expression et de sentiment. — Et vous n'ignorez pas, Messieurs, que votre Président, dont les compositions musicales honorent la jeune Ecole Française, a publié, lui aussi, un Recueil de Mélodies très personnelles et distinguées, par lesquelles il se rattache encore à Auguste Morel, dont il s'honore d'avoir été l'élève.

Mais si, aujourd'hui, le goût épuré des chanteurs recherche ce genre supérieur, il n'en était pas de même en 1837; et, pour apprécier quel mérite eut Morel à créer une forme toute nouvelle, de quelle personnalité remarquable il y fit preuve, il faut vous reporter à cette époque où la vogue était aux romances bourgeoises de Loïsa Puget, aux petites histoires chantées de Paul Henrion et d'Étienne Arnaud, ou aux inspirations plus originales de Masini. Chacun de ces compositeurs à jet continu, faisait paraître, chaque année, un *Album* qui contenait généralement quelques productions d'un sentiment facile, mais dont la valeur harmonique était fort médiocre : la plupart n'étaient que des clichés en trois couplets que nous ne tolèrerions plus aujourd'hui dans aucun salon, car c'était, en réalité, aussi banal comme musique que comme poésie.

Mais, le goût public ne réclamait pas autre chose; et c'est au point que Scudo lui-même, le critique le plus autorisé de l'époque, Scudo dont *Le fil de la Vierge* renferme, d'ailleurs, des fautes d'harmonie, se bornait, dans son *Histoire de la Romance*, à appeler Auguste Morel « un compositeur laborieux.. » — C'était reconnaître d'une manière bien insuffisante l'effort tenté par notre cher maître pour relever le genre et le pousser vers des régions plus hautes.

D'ailleurs, les pièces d'Auguste Morel avaient une toute autre portée que les romances contemporaines :

la phrase musicale était plus travaillée, l'accompagnement lui-même avait sa valeur, et une très grande valeur, car il suivait le texte en modifiant les harmonies d'après la signification des paroles, sur lesquelles aussi il basait sa propre allure.

Ce sont ces qualités nouvelles qui firent tout d'abord apprécier ces *Mélodies* par les musiciens, les poètes et les artistes ; et aujourd'hui encore on chante, et toujours on aimera à chanter ou à entendre des inspirations telles que *Rappelle-toi*, dont je vous parlais tantôt ; *Le Retour*, qui est tout à fait dans la manière de Schubert ; *le Sonnet sur la mort d'une amie*, si archaïque par la forme et le sentiment ; *le Spectre de la Rose*, élégie passionnée ; *Si vous n'avez rien à me dire*, charmant pastel d'une délicieuse expression ; *Le fils du Corse*, un vrai drame en trois strophes, qui fut un des succès du baryton Géraldy. — Je ne puis les citer toutes, car Morel écrivit, de 1836 à 1850, sur des paroles d'Alfred de Musset, de Lamartine, du comte Eugène de Lonlay, de Théophile Gautier, d'Édouard Thierry, une soixantaine de mélodies ou de scènes, toutes remarquables par la distinction de l'idée et les détails ciselés de l'harmonie.

Certes, si l'on compare la veine d'Auguste Morel en ce genre, à la merveilleuse fécondité de Schubert, on ne la trouve pas très abondante ; mais, pour être relativement peu nombreuses, ses *Mélodies* n'en portent pas moins le cachet de sa personnalité, la marque d'un talent mélancolique et passionné. Avec l'élégance qui séduit, la largeur mélodique qui les caractérise, et la passion, parfois, qui vous saisit invinciblement, les *Mélodies* d'Auguste Morel possèdent encore cette profondeur intense de sentiment que tous les compositeurs ne savent pas rendre au même degré. C'est donc par ses *Mélodies*, aussi bien que par ses œuvres pour musique de chambre, dont je vous parlerai bientôt, que le nom d'Auguste Morel restera parmi ceux des compositeurs français les plus personnels.

— Ainsi, vous venez de voir, Messieurs, qu'Auguste Morel s'était rapidement fait à Paris sa place ; non, certes, qu'il eût ce qu'on appelle « de l'entregent », mais, comme malgré lui, malgré sa modestie native et par la force seule de son mérite puisque, critique autorisé, il était compositeur aussi et s'exerçait avec succès dans tous les genres : Musique de chambre. — Suites d'orchestre. — Ballet. — Mélodies. — Et il désirait encore se faire connaître comme compositeur dramatique.

Il y eût réussi, mieux qu'il ne le fit plus tard en province, car la voie lui était facile grâce à la situation honorable et agréable qu'il occupait dans le monde artistique, et qui n'eût fait que s'accroître. Avec le temps, Auguste Morel serait certainement entré à l'Institut comme nos autres concitoyens Reyer ou Bazin, si des considérations de famille ne l'avaient décidé à revenir se fixer à Marseille.

Vauvenargues n'a-t-il pas dit que les feux de l'aurore ne sont pas aussi doux que les premiers regards de la gloire ?... — Morel eut cependant le courage de s'arracher à ces premiers rayons, et sa résolution nous montre combien, dans cette nature d'élite, les dons du cœur égalaient ceux de l'esprit. Morel avait toujours eu pour sa mère une vive tendresse, et sa piété filiale ne put résister à l'appel que lui adressa cette mère vénérée après la mort d'une fille aussi belle que vertueuse et charitable, dont les pauvres du quartier de la Mission de France n'ont pas perdu le souvenir.

Morel savait bien, cependant, que revenir à Marseille à ce moment, c'était presque briser sa carrière : il sentait parfaitement que, s'éloigner du foyer parisien, des exemples féconds, des amitiés influentes, c'était peut-être perdre son avenir, — mais il n'hésita pas, car il avait pour ceux qu'il aimait, et en première ligne pour sa mère, cette abnégation spontanée, entière, que seuls connaissent les grands cœurs.

Il revint donc passer de nouveau une grande partie de sa vie à Marseille ; et, dans ce généreux renoncement, il trouva du moins le moyen d'être utile à sa ville natale comme à l'art musical. Lorsque M. Barsotti résigna, en octobre 1852, ses fonctions de directeur de notre Conservatoire de musique — qu'il avait créé en 1821 et dirigé pendant plus de trente ans avec dévouement et intelligence, — le Conseil Municipal d'alors s'empressa de proposer Auguste Morel au gouvernement qui, d'après le règlement des Succursales, nomme le directeur et le rétribue lui-même, à la décharge des municipalités.

Le choix ne pouvait être plus heureux pour l'avenir même de l'art musical dont le Conservatoire est le foyer naturel à Marseille. En effet, Messieurs, c'est là que sont abordées toutes les parties de l'enseignement musical, c'est du Conservatoire que sortent les lauréats qui peuplent nos orchestres, brillent sur nos scènes lyriques, à Paris comme à l'étranger ; c'est là enfin que se forme cette armée de professeurs chargés de répandre dans notre milieu musical les bonnes traditions et les vrais principes.

Et Auguste Morel était éminemment apte à diriger un Établissement de ce genre : il avait un savoir étendu et profond, des vues élevées sur l'art comme sur toutes choses ; compositeur de mérite, il connaissait l'étendue et le caractère de tous les instruments en usage ; il savait diriger un orchestre ; les chefs-d'œuvre classiques lui étaient familiers ; il savait, au plus haut degré, écrire et rédiger ; il avait enfin la compétence et l'autorité voulues pour contrôler les classes, et présider les jurys d'examen et de concours.

On ne se rend pas assez compte de toutes les qualités morales, de la grande valeur technique, de la droiture du jugement ni de l'abnégation nécessaires à celui qui dirige un enseignement quelconque. Et combien y en a-t-il qui, croyant posséder toutes les apti-

tudes exigées, manquent des plus essentielles? — Bien souvent, aussi, l'on rencontre à la tête d'une École des esprits amoureux des expériences, des idées nouvelles, de l'originalité, du paradoxe même, — et ce n'était heureusement pas là le défaut de notre cher Morel dont la clairvoyance sûre, le sens toujours droit, les conseils et les encouragements judicieux ont fait réussir plus d'une vocation artistique dans notre ville : c'est sous sa Direction qu'ont obtenu des premiers prix à notre Conservatoire de Marseille, et sont ensuite allés débuter à Paris, des artistes remarquables tels que les basses David et Boudouresque, de l'Opéra ; Pujol, l'excellent pensionnaire du Gymnase ; Maurel, le baryton européen, l'heureux émule de Faure ; Mlle Castellan, 1er prix de violon au Conservatoire de Paris ; Mlle Ferrari, Mlle Taravant, M. Auzende, 1ers prix de piano au même Conservatoire National ; M. Cabassol, 1er prix de violoncelle, et beaucoup d'autres qui ont commencé au Conservatoire de Marseille leurs études musicales, pour parcourir plus tard une carrière honorable et qui n'a pas été sans éclat.

Grâces au concours d'une municipalité intelligente qui avait pleine confiance dans son mérite et son désir de bien faire, grâces à la collaboration de professeurs habiles, d'artistes de grande valeur tels que le regretté Martin, dont la classe de solfége (demoiselles) a été pendant plus de trente ans la plus forte qu'on ait eue en France ; Lauret, flûtiste au talent pur et distingué ; Bénédit, qui fut un des vôtres, Messieurs, et dont vous vous rappelez le mérite comme professeur de chant et de déclamation — Bignon, professeur d'harmonie — Millont, qui apportait au Conservatoire les traditions de la grande École française du violon, que lui avait transmises Baillot — Thurner, notre éminent pianiste compositeur, — Mlle Pérez de Brambilla, qui continue aujourd'hui à Paris ses succès dans l'enseignement du piano, — Audran père, l'ancien ténor de l'Opéra comique, — Bertolotti et surtout Tolbecque, profes-

seurs de violoncelle, — grâces à tous ces talents et à d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer, Morel put obtenir des résultats comme on en voit rarement en Province, et l'on peut dire que les 21 années de sa Direction ont été pour notre Conservatoire la période la plus brillante de cet Établissement : tous les rapports des inspecteurs du Conservatoire de Paris, qui ont été successivement MM. Batton, Ambroise Thomas et Reyer, affirmaient la supériorité du Conservatoire de Marseille sur toutes les autres succursales en France, et bien des villes musicales de l'Étranger nous en enviaient la bonne renommée.

C'est à cette époque, Messieurs, que votre Compagnie ouvrit ses rangs à l'homme de mérite qui rendait à l'art de la musique, dans notre ville, des services incontestables ; et c'est le 22 mai 1853 qu'Auguste Morel fut reçu en séance publique. — Le sujet même de son discours de réception trahissait ses préoccupations constantes : Morel vous parla « *De la décentralisation, de la condition présente et de l'avenir de l'art musical à Marseille.* »

Pour mettre en pratique les idées qu'il avait développées devant vous, Messieurs, Morel déploya une activité incessante : il élargit considérablement le cercle des études à notre Conservatoire, il dédoubla les classes de solfége, augmenta le nombre de celles de piano, développa les classes de violon et de violoncelle ; il obtint, enfin, de la Municipalité, de nouveaux sacrifices pour subvenir à la création des classes de flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, trompette et contre-basse, instruments précieux pour la formation des orchestres, mais qui étaient trop délaissés alors, et l'on peut dire que la création de ces diverses classes d'instruments a été l'un des grands bienfaits de la direction Morel.

Au point de vue didactique aussi, cette Direction fut sage, intelligente et féconde : Morel avait introduit au Conservatoire le système d'enseignement suivi au

Conservatoire de Paris, et il en défendit toujours avec conviction les moindres détails. Il sut aussi résister avec énergie aux assauts répétés d'un novateur contre lequel il fut obligé de soutenir, vers 1860, une polémique assez vive : Aimé Paris, l'inventeur de la musique chiffrée, parcourait alors la France en propagateur du nouveau système, et cet entêté Breton ne reculait ni devant la violence, ni même devant l'injure, lorsqu'il s'agissait de contredire les détracteurs de l'École Galin-Paris-Chevé. – Je me souviens qu'Aimé Paris fut assez impertinent pour mettre en guise d'épigraphe sur une de ses lettres fulminantes ces mots : *Castigat ridendo Morel.* — Mais cette outrecuidance fut relevée comme elle devait l'être par notre cher et vénéré Directeur, qui savait aiguiser sa plume quand il le fallait, et qui n'eut pas de peine à remettre à sa place et réduire au silence ce singulier apôtre d'un système généralement condamné.

D'ailleurs, l'instruction solide et brillante qu'il avait reçue au Lycée de Marseille permettait à Morel d'adresser soit au Maire, soit au Préfet, sur la marche des études comme sur les besoins du Conservatoire, des rapports qui n'étaient pas moins remarquables par leur forme littéraire que par la justesse des vues et le sens pratique des choses de l'art. Durant une dizaine d'années que j'ai passées à côté de lui comme secrétaire du Conservatoire, Succursale de Paris, je l'ai vu de près, dirigeant tout, faisant tout, sans ostentation comme sans embarras, et, avec sa grande bonté d'âme, trouvant que j'avais le travail extraordinairement facile alors qu'il ne me laissait presque rien à faire. — Dans tous les détails de sa Direction, il apportait un grand tact, que l'on prenait pour de la faiblesse ; mais c'est surtout quand il n'y a plus été, que l'on a vu combien ce tact, ou cette prétendue faiblesse, cachait de sens pratique et avait été utile aux intérêts de l'art.

— Auguste Morel aurait ainsi continué, de longues années encore, cette mission féconde pour l'art musical à Marseille, si, en 1873, une Municipalité nouvelle n'avait pris une décision bien regrettable — et bien inattendue, — en supprimant la Succursale et en réduisant notre Conservatoire au rang de simple École Communale.

J'ai longtemps protesté, et toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, contre une mesure aussi funeste et qui, en lèsant Morel dans sa considération, blessait le sentiment public à Marseille. Je crois bien qu'il n'a jamais été pris, dans notre ville, une mesure aussi anti-artistique, à moins que l'on ne remonte à 1793, à l'époque où la belle salle de concerts que nos pères avaient édifiée en 1765 sur une partie de la place Royale, fut démolie par ordre des Délégués de la Convention parce qu'on y avait tenu des assemblées réactionnaires.....

Il en est toujours ainsi, hélas, aux époques de trouble et de bouleversement. — Mais j'ai, d'ailleurs, trop souvent discuté, dans ces dix dernières années, cette organisation nouvelle de notre Conservatoire de Musique, pour qu'il y ait lieu d'y revenir aujourd'hui. Permettez-moi seulement de vous rappeler, Messieurs, que l'existence de cette institution devrait être assurée, par son objet même, contre toute aventure dont la politique serait le mobile. — Bien des villes apprécient l'avantage qu'offre, pour la bonne marche des études, une Succursale du Conservatoire de Paris, et c'est sur les instances de leurs Municipalités que les Écoles de musique de Toulouse et de Lille furent créées Succursales par une ordonnance Royale du 20 mai 1826. — D'autres ordonnances Royales donnèrent, en 1841, le même rang aux Ecoles de Marseille et de Metz ; et enfin, il y a cinq ou six ans le Conseil municipal de Lyon, et tout actuellement celui d'Avignon, n'ont ils pas demandé au gouvernement de la République la même faveur ?

D'ailleurs, on se demande vraiment quels sont les inconvénients que peut offrir notre Conservatoire de musique à être Succursale du Conservatoire National de Paris : serait-ce que, le Directeur étant nommé par le Ministre et les Professeurs par le Préfet, il y a plus de garanties pour un bon choix, puisque l'on choisit de plus haut et à l'abri des intrigues locales et des médiocrités remuantes ? Serait-ce parce que, le Directeur étant rétribué par le Gouvernement, il en résulte une économie pour la Ville ? Serait-ce encore parce ce que la visite annuelle d'un membre de l'Institut, Inspecteur des succursales du Conservatoire National, stimule considérablement les élèves et les professeurs eux-mêmes, et penserait-on les stimuler davantage par la visite d'un membre quelconque du Conseil Municipal qui peut être plein de bonne volonté, mais ne pas connaître une note de musique ? Serait-ce enfin parce que les premiers prix des succursales sont admis de droit au volontariat d'un an, comme les bacheliers ès-lettres ou ès-sciences, afin de n'interrompre que le moins possible leurs études spéciales, et ne pas entraver leur carrière artistique ?

Avec l'École purement municipale, ces divers avantages n'existent plus ; aussi, lorsqu'on veut discuter froidement les choses, et sans parti pris, on ne comprend pas qu'une municipalité veuille s'en priver, à moins que les intérêts du public soient son moindre souci.

Quoiqu'il en soit, la Succursale du Conservatoire National étant supprimée à Marseille, en 1873, le mandat qu'Auguste Morel tenait du Gouvernement devenait sans objet ; et notre regretté Directeur, qui avait supporté cette injustice avec une grande dignité de caractère, retourna pendant l'été de 1875 se fixer à Paris, où nous le suivrons tout à l'heure.

— Je veux auparavant vous parler, Messieurs, des compositions qu'Auguste Morel écrivit ou publia pendant son séjour à Marseille et qui, en dehors de nou-

velles *Mélodies* toujours dignes de leurs aînées, comprennent diverses *Ouvertures* pour grand orchestre, des cantates, des chœurs, un grand opéra en quatre actes, *Le Jugement de Dieu*, qui fut représenté à Marseille le 7 mars 1860 sous la Direction Letellier, et plus tard à Rouen avec Marie Sasse pour principale interprète. Bien que ce fut là une œuvre de jeunesse où l'influence de l'école italienne se faisait encore sentir, le succès du *Jugement de Dieu* retentit jusqu'à Paris où l'opéra de Morel eut l'honneur de plusieurs feuilletons très flatteurs, notamment dans l'*Union* et dans les *Débats*.

Dans cette même période, Morel composa aussi divers *Motets* pour la Messe votive du Sacré-Cœur, à laquelle la Municipalité Marseillaise s'honorait encore d'assister en renouvelant, chaque année, le vœu de 1720. — Il publia aussi un grand chœur, l'*Hymne des Travailleurs et des Soldats*, sur des paroles de Méry, qui fut chanté sous sa direction par plus de 2,000 voix et accompagné par huit musiques militaires au Château Borély, lors du grand Festival donné à l'occasion du Concours Régional de 1861. — Il écrivit enfin pour le Conservatoire de nombreuses pièces pour le piano, pour le violon, le violoncelle et les diverses classes d'instruments à vent; et des solféges, surtout, qui furent très remarqués, puisqu'on a même exprimé plusieurs fois le regret que l'auteur ne les ait pas réunis en volume, comme l'avait fait Cherubini pour le Conservatoire de Paris.

— Mais j'ai hâte de vous entretenir, Messieurs, des œuvres d'Auguste Morel pour musique de chambre, genre dans lequel il a fait preuve d'une vraie personnalité; et c'est par ses quatuors, quintetto et trio, aussi bien que par ses *Mélodies* si colorées et si connues, qu'il a pris une place tout à fait distinguée dans l'histoire musicale de notre pays.

Nous avons vu, dans la première période de sa vie,

par quelle remarquable faculté de concentration Morel était parvenu à se rendre compte à lui-même des accords qui le frappaient, et c'est ainsi que, à peine âgé de 21 ans, il avait écrit, en 1830, son premier quatuor en *si min.* pour deux violons, alto et basse.

Plus tard, en 1847, et dans une visite qu'il vint faire à sa famille, il écrivit un second quatuor, en *fa nat. min.* et c'est encore à Marseille, quand il fut à la tête de notre Conservatoire, qu'il publia, de 1852 à 1871, ses autres productions dans ce genre élevé et difficile, qui s'adresse à la fois à l'esprit et au cœur de chacun suivant son degré d'instruction ou de sensibilité ; mais, genre supérieur où il n'y a pas de *remplissage*, où il n'y a pas une note qui n'ait sa raison d'être, et où les interprètes doivent *payer comptant* ; genre, par suite, difficile aussi au point de vue de l'exécution, et que je comparerai volontiers au dessin, qui produit par la ligne seule l'expression du sentiment cherché par le peintre ; ou encore, à la sculpture, genre dans lequel il ne suffit pas d'avoir un plan bien arrêté, mais qui, en exigeant aussi la pureté du dessin et le choix de la forme, ne permet pas de retouche : un coup de ciseau malheureux sur le marbre, ne peut plus se reprendre. — Et encore, de même que la sculpture, avec la teinte uniforme du marbre ou du bronze, doit se passer du prestige des couleurs, de la magie des tons qui scintillent, de l'intelligente opposition des ombres et de la lumière, de même la musique de chambre n'a pas la ressource du coloris de l'orchestre, des timbres variés des divers instruments. L'une et l'autre, enfin, n'ont que la valeur de l'idée et le fini de l'exécution. — Et c'est pourquoi la musique de chambre ne s'adresse qu'à un petit nombre de connaisseurs ; mais elle éveille en eux tout un ordre d'idées et de sentiments élevés.

« Tout homme, — a dit M. Renan, — qui ne sait « pas se contenter de l'approbation d'un petit nombre,

« ne fera jamais rien que de superficiel. » — Aussi, Morel qui était ennemi du bruit, de la réclame, et qui, toute sa vie, a fait de l'art uniquement pour l'art, était-il particulièrement doué pour ce genre de composition qui ne s'adresse pas à la foule, et qui n'a eu que très peu de représentants dans notre pays.

L'œuvre d'Auguste Morel pour musique de chambre se compose du 1er quatuor en *si min.* dédié à M. le baron d'Anthoine de Saint-Joseph ; — du second, en *fa nat. min.* dédié à J. Lecourt, qui apportait dans l'art musical la même vigueur d'esprit que dans ses luttes au barreau de notre ville. — Le 3me, en *mi nat. maj.* est dédié à M. J. de Rémusat qui, sous l'anagramme de Staumer, s'est exercé aussi avec succès dans ce genre difficile, après avoir publié vers 1832, dans la *Gazette du Midi*, d'excellents articles de critique musicale. — Le 4me quatuor d'Auguste Morel, en *si bém. maj.* est dédié à Millont, le fondateur à Marseille d'une société de quatuors qui a duré 31 ans, c'est-à-dire beaucoup plus longtemps qu'aucune autre de ce genre en Europe, et que nous ne voulons pas croire licenciée à tout jamais. — Enfin, le 5me quatuor, en *ré nat. min.* est dédié à Sivori, qui l'a exécuté très souvent à Paris avec beaucoup de succès, de même que le 3me qu'il affectionnait particulièrement. — Morel a écrit encore un excellent quintetto en *la nat. maj.* qu'il a dédié à son frère Louis, et un trio en *fa dièze min.* pour piano, violon et violoncelle, qui a eu la bonne fortune d'être souvent interprété par des artistes de premier ordre tels que notre éminent pianiste Th. Thurner aîné, à qui il est dédié, Mme Ratisbonne, (Mlle Octavie Caussemille,) Th. Ritter et autres grands pianistes.

Ces diverses compositions sont remarquables par l'élévation des idées, la finesse, l'imagination et l'esprit qui se montre dans les ingénieux développements, par la facture savante et par la largeur de la mélodie, dont le type me paraît être l'*andante* de son quintetto en *la*. Cette page, qui reflète une si grande pureté d'idéal, a

été exécutée plusieurs fois à Paris par tous les instruments à cordes de l'excellent orchestre Colonne, au Châtelet, où j'ai eu le bonheur de l'entendre bisser par un public enthousiaste et ému. C'est vraiment là une inspiration d'un grand style et d'une réelle beauté qui a figuré aussi sur les programmes de nos Concerts Populaires Classiques, et qui devra y être maintenue. — Par une heureuse coïncidence, cet *Andante* figure sur le programme du concert d'aujourd'hui, et vous pourrez tantôt, Messieurs, en allant entendre la pensée même du maître, vous convaincre que je n'ai pas exagéré les qualités de son talent si élevé.

La grande valeur de ces compositions attirait naturellement sur leur auteur l'attention des hommes spéciaux et du Gouvernement, qui savait reconnaître le mérite de ceux même qui n'étaient pas ouvertement avec lui : Chevalier de la Légion d'Honneur depuis 1862, Auguste Morel reçut les palmes académiques en 1876, et l'Institut lui décerna jusqu'à trois reprises le prix Chartier, fondé pour récompenser la meilleure œuvre de musique de chambre. — Il est intéressant de rappeler à ce sujet que, le premier de tous les musiciens français, Auguste Morel sut mériter si souvent ce prix spécial, à peu près comme Augustin Thierry a vu se perpétuer pour lui le prix Gobert, à l'occasion de ses remarquables travaux sur l'Histoire de France; et ce succès si honorable pour notre concitoyen fut constaté dans un discours à la distribution des prix du Conservatoire, par l'un des vôtres, Messieurs, par M. de Jessé-Charleval, alors que, maire de Marseille en 1877, il sut faire rendre justice par la Commission municipale à ce citoyen qui avait fait tant d'honneur à sa ville natale ; et c'est à M. de Jessé-Charleval, ainsi qu'à M. Eugène Rostand, alors adjoint délégué aux Beaux-Arts, que Morel dut de voir liquider enfin sa pension de retraite, comme ancien Directeur de notre Conservatoire.

Les diverses distinctions que je viens de rappeler

étaient légitimement dues à notre cher concitoyen dont le talent si français de quartettiste réunissait la profondeur, l'esprit et le charme qui sont les qualités essentielles des diverses écoles. Plus classique que Dancla, plus expressif qu'Onslow, plus distingué qu'Adolphe Blanc, on peut affirmer qu'Auguste Morel est le seul, parmi les quartettistes français que nous puissions opposer aux Allemands, qui reconnaissaient, eux aussi, d'ailleurs, son haut mérite en l'appelant le « Morel des quatuors ». Et nous avons eu, en France, la satisfaction de voir le *Nouveau Journal de musique* ("New Zeitschrifts fur musik" de Leipsig, n° 80 p. 211) rendre hommage aux qualités de ses savantes compositions où, disait-il, l'idée mélodique est toujours claire et les ressources du contre-point employées toujours avec mesure et jugement. — Depuis le couronnement de ses œuvres par l'Institut, Auguste Morel n'aura certainement pas éprouvé de plus vive ni de plus douce satisfaction que de se voir apprécier et louer par un de ces journaux d'Outre-Rhin si savamment écrits et qui, soixante ans auparavant, signalaient à l'admiration des contemporains les œuvres immortelles de Hummel et de Beethoven.

— Mais, des idées qui se prêtaient plus au développement de l'orchestre, et qui appelaient même ses ressources, se pressaient dans la tête de Morel ; et il leur donna l'essor en écrivant, en 1873, une première symphonie en *ut mineur* qui fut exécutée le 31 mars 1874 à Marseille, au Cercle Artistique, où Morel reçut l'ovation la plus éclatante, la plus enthousiaste, à laquelle j'aie jamais assisté : la salle entière l'acclamait, et l'on était monté sur les banquettes pour mieux le voir quand on l'amena, comme de force, sur l'estrade pour recevoir l'hommage d'une manifestation aussi sympathique. — Plus tard, il commença une deuxième symphonie (en *ré*), dont le premier temps fut donné l'année suivante au Cercle Artistique également, mais qui est restée inachevée.

Ces œuvres, d'une large envergure, sont remarquables par la noblesse de la pensée et par l'ampleur des développements. Comme ses quatuors, Morel les avait conçues dans leur entier avant de les écrire, car il procédait à la manière des grands maîtres, notamment comme Beethoven, en ce sens qu'il établissait dans sa tête tout ce qu'il voulait écrire, de sorte que l'œuvre était composée tout entière avant d'être tracée sur le papier réglé. — C'était là une merveilleuse faculté.

Quant à l'orchestration de ses symphonies, Morel ne se servait que de l'ancien orchestre classique, bien différent en cela des compositeurs actuels qui chargent tant qu'ils peuvent leur orchestre; et il en différait aussi, d'ailleurs, par la clarté, la carrure de sa phrase musicale, et par l'horreur du convenu autant que de l'imitation Wagnérienne : il blâmait la nouvelle École Française de ce qu'elle lâchait la proie pour l'ombre en faisant fi de la mélodie, et se préoccupant avant tout de la forme, ce qui lui enlève toute personnalité.

Car aujourd'hui, Messieurs, on cherche à faire en musique du Wagner, comme en peinture, on fait du Corot; et tous les compositeurs, à peu près, s'étudient à produire les mêmes effets; par suite, ils arrivent à une telle ressemblance de procédés que l'on comprend ce musicien de l'orchestre de Colonne, à Paris, à qui l'on demandait un jour ce qu'il venait de répéter, et qui répondait naïvement : « Ma foi, je « n'en sais trop rien : nous avons essayé trois ou « quatre compositions; ou peut être bien, est ce la « même que nous avons répétée à trois reprises con- « sécutives.... Je ne saurais le dire : tous ces nou- « veaux compositeurs sont des cadavres recouverts « des mêmes riches haillons. — Nous ne sommes « plus très curieux : c'est toujours la même chose.... « — Mais, le jour de l'exécution, il y a heureuse- « ment des programmes qui aident l'auditoire à « ne pas confondre ! »

La boutade de ce vieux musicien est sans doute exagérée dans sa forme, mais elle ne surprend pas si l'on songe à la pauvreté de notre temps qui abonde en ouvriers habiles, en maîtres ciseleurs, mais qui offre trop peu de grands artistes. — Et l'on a dit avec raison que les époques de décadence sont celles où les détails et la forme sont plus soignés que le fond.

Morel eut souvent l'occasion de constater cette situation critique de l'art musical lorsque, après la suppression de la Succursale du Conservatoire National à Marseille, il suivit à Paris son frère et son neveu qui avaient quitté La Réunion, où ils occupaient une place brillante dans le barreau, pour rentrer en France où les rappelaient leurs liens de famille. — Morel, qu'un affaiblissement graduel de la vue rendait presque aveugle, trouva en son neveu un guide dévoué dont l'esprit cultivé et primesautier lui rendait très intéressantes ses excursions dans le monde musical à Paris. Il assistait à toutes les premières et à tous les concerts importants. Il en rendait compte dans le *Menestrel* et, là encore, à trente ans de distance, il retrouva l'autorité que son mérite lui avait fait acquérir durant son premier séjour à Paris. On jouait souvent de sa musique dans des concerts privés ou publics, et l'on n'a pas oublié l'enthousiame avec lequel, dans la salle Pleyel, on accueillait l'*Adagio* de son quatuor en *mi*, si admirablement interprété par Mlle Tayau qu'elle avait peine à arriver jusqu'à la fin, tant étaient profondes l'émotion de cette grande artiste et celle du public ; — ni l'entrain avec lequel on faisait toujours bisser l'*Intermezzo* du même quatuor, quand c'était Sivori qui tenait le premier violon.

C'étaient là pour Auguste Morel, de vives satisfactions d'amour propre que nous partagions, de loin, avec lui ; et tout nous portait à croire qu'un brillant couronnement serait réservé à la carrière artistique de notre célèbre concitoyen : car, bien qu'il n'eût fait aucune démarche, son nom avait figuré déjà, — je le

sais pertinemment, — dans un des derniers votes qui avaient eu lieu à l'Institut pour la nomination d'un membre dans la section des Beaux-Arts. — Enfin, nous le savions estimé, honoré, recherché par tous ceux qui avaient pu apprécier son érudition, sa valeur, le charme et la sûreté de ses relations; il comptait parmi ses amis Heugel, l'habile éditeur, Stephen Heller, M[me] Viardot, Reyer, Ambroise Thomas, Gounod, et d'autres moins célèbres mais auxquels nous devons conserver une gratitude profonde, car leur affection dévouée lui fut précieuse lorsque la nécessité d'une carrière à suivre eut ramené à la Réunion son neveu, nommé juge au Tribunal civil de Saint-Denis; et son frère, qui y rentrait aussi.

Grâces à ces amis dévoués, Morel ne se sentit pas isolé dans ce vaste Paris, rendu plus vaste encore et plus vide par la cécité presque complète qui était venue attrister sa vieillesse. — Cependant, il se décida à se faire opérer de la cataracte par un très habile spécialiste, le docteur Galezowski, gendre de Tamberlick. — L'opération réussit et je suis heureux, pour Morel comme pour l'opérateur, de vous apprendre, Messieurs, que, malgré ses instances, Morel ne pût en faire accepter le prix au célèbre praticien qui s'honorait de pouvoir témoigner ainsi, à ce client exceptionnel, son affectueuse admiration pour son talent et son caractère.

Car, Messieurs, à la dignité de sa vie, Auguste Morel ajoutait le charme exquis d'une nature d'élite, dont la bonté et la délicatesse étaient les traits caractéristiques. Dévoué à ses amis, ingénieux à leur rendre service ou à leur être agréable, toujours confus des égard qu'on avait pour lui, plein de reconnaissance pour la sympathie qu'il inspirait comme pour l'affection qu'on ne pouvait s'empêcher de lui témoigner dès qu'on le connaissait, il a été un modèle de dévouement et d'abnégation pour les siens, de relations

sûres pour ses amis, et nous l'avons vu n'opposer aux coups du sort que la douceur, la patience et une résignation incomparable.

C'est cet ensemble de qualités morales réunies chez lui à un si haut degré, qui a rendu plus douloureuse encore la perte que nous avons faite quand une pleurésie nous l'enleva, presque subitement, au printemps de 1880. — J'arrivais en ce moment à Paris : nous nous faisions une fête, moi et les miens, de le revoir, de passer un mois près de lui, de jouir de ce bon cœur toujours si loyalement ouvert, de cette intelligence sereine, de cette affection paternelle qu'il nous portait depuis si longtemps... Mais, le destin a de ces coups rigoureux : nous le perdîmes en trois jours, sans préparation, sans agonie, sans rien qui pût nous faire prévoir une telle catastrophe ; et n'ayant que l'amère consolation d'avoir été, du moins, auprès de lui, au moment de l'adieu suprême, et de l'avoir vu recevoir les secours de notre sublime religion, dans les dernières lueurs de sa belle intelligence. Un peu hésitant sur les mystères de l'au-delà, Morel, — vous l'avez vu, Messieurs, — avait toutes les vertus qui font le chrétien ; et Dieu, qui voit tout et tient compte de tout, lui aura donné, je n'en doute pas, la récompense réservée à ceux qui, comme lui, ont su souffrir en n'ayant dans leur âme que des pensées hautes et de nobles aspirations.

Ses funérailles où, avec quelques amis dévoués, j'eus l'honneur de représenter sa famille absente, furent simples et dignes. Une foule d'artistes des plus éminents de Paris accompagnèrent sa dépouille mortelle jusqu'au cimetière de Saint-Ouen, d'où elle fut ramenée peu de temps après à Marseille pour être déposée dans le tombeau de sa famille. — Et à ce dernier hommage, tous les journaux de Paris, les *Débats* en tête, en ajoutèrent un autre en payant un légitime tribut à la mémoire de cet homme de bien, de cet artiste sincère ; quant à Marseille, les journaux

même qui avaient le plus applaudi à la suppression de la Succursale du Conservatoire, se plaignirent à cette occasion, — en rappelant les éminents services d'Auguste Morel, — de l'état lamentable où était tombée, après lui, notre École de musique.

C'était la réparation qui commençait : une souscription à laquelle s'associèrent tous les amis, tant Parisiens que Marseillais, du regretté compositeur et qui fut rapidement couverte, permit d'acquérir son buste, d'une ressemblance si parfaite, que l'on avait remarqué au Salon de la même année, et dans lequel l'habile sculpteur Godin a su faire revivre avec un rare bonheur d'exécution ses traits pleins de bonté et son regard comme perdu à la recherche des mélodies qui chantaient en son cœur. — Notre Cercle Artistique, qui avait tenu à s'inscrire en tête de la liste, reçut plus tard le précieux dépôt de ce buste, coulé en bronze par Barbedienne, et, l'année suivante, en décembre 1882, il consacrait son centième concert à la mémoire d'Auguste Morel, en faisant exécuter par l'orchestre des Concerts Populaires Classiques, sous la direction de M. S. Reynaud, les fragments les plus remarquables de ses œuvres diverses.

Le premier temps et le *Scherzo* de la symphonie en *ut min.* produisirent un grand effet, autant par la couleur de l'*Allegro*, qui répondait bien au sentiment éveillé dans tous les cœurs par cette solennité, que par la verve et le charme du *Scherzo* qui électrisa l'auditoire. — M. de Lombardon-Montézan chanta *Le fils du Corse* avec un sentiment profond et une expression saisissante. — Notre grand pianiste Thurner interpréta, avec MM. Millont et Casella, l'*Andante* suave et le *Scherzo* si original du trio en *fa, dièse min.* et, après l'*Andante* du quintetto en *la*, rendu avec une rare perfection par tous les instruments à cordes, le buste, apporté sur l'estrade et entouré de la Commission de musique et de la Commission administrative

du Cercle, fut couronné par Mlle Christy, ancien premier prix du Conservatoire, dont l'harmonieuse déclamation fit doublement applaudir une pièce de vers de votre confrère Eugène Rostand. On ne pouvait mieux graver que par ces vers émus la tête méditative et douce d'Auguste Morel, ni son cœur si dévoué à ses amis, si ouvert à toutes les plus hautes aspirations de l'art. — L'élégant traducteur de Catulle, couronné par l'Institut, s'était inspiré, là encore, de son poète favori qui avait chanté, lui aussi, les douceurs et les regrets de l'amitié ; *Atque olim missas flemus amicitias*.. (Cat XCVI). « Les pleurs que nous donnons aux amitiés perdues... » et la salle entière s'associa à ce souvenir donné à notre maître regretté par le frère de son élève de prédilection, devenu aujourd'hui un maître à son tour.

— Et maintenant que je vous ai raconté, Messieurs, cette existence si remplie, si utile et si dignement vécue, maintenant que je vous ai rappelé les rares qualités de ce talent si pur, si élevé, vous penserez sans doute, comme moi, que j'avais raison de me croire trop peu de titres à succéder, dans votre Compagnie, à un membre aussi considéré. — Je pourrais donc terminer mon premier discours devant vous par un hommage au moins à la Musique, pour laquelle on a toujours eu dans ma famille un culte qui me vaut aujourd'hui ce grand honneur, pour la Musique qui charme, qui console, qui est la grande enchanteresse de la vie, et dans laquelle votre regretté confrère a trouvé une compensation à bien des peines morales. Mais je préfère ne pas sortir de mon sujet, si sympathique à un auditoire marseillais, et terminer par lui encore, en formulant le vœu que la Ville de Marseille, qui a reçu d'Auguste Morel tant de preuves d'attachement et de dévouement, le paie enfin de retour, ne serait-ce qu'en donnant le nom de ce compositeur à l'une des rues qui avoisi-

nent le Conservatoire. En rendant cet hommage à sa mémoire, elle perpétuerait le souvenir des 21 années de prospérité que sa direction a values à cet établissement. — Et, en nous reportant à l'une de ses plus belles mélodies, à l'une de celles dont je vous parlais tantôt, ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que cet artiste modeste, mais qui avait pourtant le sentiment de sa valeur, demande à la Ville de Marseille cette légitime satisfaction en lui disant, à elle aussi : *Rappelle-toi ?*



RÉPONSE DE M. ALEXIS ROSTAND,

PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. CH. VINCENS

MONSIEUR,

« Une mélodie très bien adaptée au sens des paroles, le plus souvent aussi facile qu'expressive, des accompagnements ménagés avec intelligence, en un mot, tout ce que peut faire attendre de l'auteur une imagination nourrie par la longue habitude des Concerts où il n'a jamais cessé de déployer son zèle et ses talents. »

Telles étaient les qualités qui recommandaient la candidature de votre aïeul, Auguste Vincens, s'il faut en croire le rapport présenté le 23 mars 1827, à l'Académie de Marseille, par M. Bazin.

Quelques jours après, Auguste Vincens était élu membre de cette même classe des Beaux-Arts, où vous entrez aujourd'hui en vous réclamant aussi de services rendus à l'art musical.

J'ai plaisir à évoquer ce souvenir. Il vous avait mis dès longtemps au cœur une pieuse déférence pour notre Compagnie ; et vous avait créé, dès longtemps aussi, un titre à notre sympathie.

J'ai dit ailleurs comment, pendant un quart de siècle, Auguste Vincens fut un des organisateurs les plus actifs, et un des soutiens les plus dévoués de toutes les institutions pouvant développer à Marseille le goût de l'art musical.

Après que les églises eurent été rendues au culte catholique, il concourut avec un groupe d'hommes éclairés, MM. Albrand, Vital-Gilly, Mey, Reymonencq, Lecourt, à la restauration à Marseille de la musique religieuse ; il fut même longtemps maître de chapelle de la cathédrale. Il prit une grande part à la création et à la prospérité des concerts Thubaneau qui, de 1805 à 1839, servirent si bien à l'intelligence, à la diffusion des œuvres classiques, et mourut en pratiquant l'art qu'il aimait passionnément. Le 3 février 1836, il fut frappé d'apoplexie, l'archet à la main, en dirigeant l'exécution de la messe en *fa* de Cherubini, dans l'église Saint-Victor.

Auguste Vincens a laissé des motets avec accompagnement de quatuor, des chœurs avec orchestre, des romances avec accompagnement de piano ou de harpe, deux ouvertures, un *andante religioso* pour orchestre, une marche pour musique militaire, et diverses pièces de moindre importance.

C'était là ce que M. Bazin appelait le "*tribut*" d'Auguste Vincens. On disait alors *tribut* ; on dirait aujourd'hui *bagage*, sans doute parce qu'on vit si pressé que la vie semble être plus que jamais un voyage rapide.

Auguste Vincens n'était pas seulement un compositeur heureusement doué : c'était aussi un appréciateur judicieux des choses de son art ; témoin son rapport à l'Académie de Marseille sur la candidature de M. de Valernes, où l'on voit que ses qualités préférées étaient la simplicité, le goût, la clarté qui sont le fonds du génie national.

C'est dans ces traditions, Monsieur, que vous avez puisé les principes de votre critique. Car c'est à la critique d'art que vous vous êtes voué.

Depuis l'année 1857, vous avez donné successivement au *Journal de Marseille*, au *Journal Musical* et à la *Gazette du Midi*, dont vous êtes devenu en 1873 le collaborateur régulier, des articles relatifs à

la musique. Depuis quelques années votre chronique est devenue hebdomadaire.

C'est la cause de l'art élevé que vous avez toujours plaidée et servie. Les productions intéressantes, les interprétations intelligentes ou simplement consciencieuses, les fondations capables de rendre des services, ont trouvé auprès de vous une chaleureuse approbation. Les œuvres sans style et sans flamme, la virtuosité vide, la désorganisation qui, sous couleur de réforme, s'introduit quelquefois dans nos institutions, ont rencontré en vous un adversaire décidé. Vous avez toujours loué hardiment, sans égoïste hésitation, les vrais talents qui peuvent surgir dans notre milieu, et combattu avec non moins d'énergie les médiocrités qui nuisent à la généreuse idée de la décentralisation dans laquelle elles ne voient qu'un prétexte à de dangereux encouragements.

De cette idée même de la décentralisation vous êtes, — comme tous les bons esprits en province, — le défenseur résolu, mais non point dans un sentiment étroit, ni sans restriction. Car vos vues générales sont saines, réglées par un solide bon sens, don modeste qui semble n'être pas bien commun de nos jours.

La caractéristique de votre talent est une absolue probité critique. Il y faut louer aussi la compétence technique qui fait trop souvent défaut à ceux qui écrivent sur la musique, et qui est éclairée chez vous par la distinction naturelle et la culture de l'esprit. La forme littéraire, un peu incertaine au début, est devenue élégante et ferme. Il est curieux, en parcourant la collection de vos articles, de suivre pas à pas les progrès de l'écrivain.

Cette collection d'articles, entre lesquels des principes très arrêtés d'esthétique forment un lien commun, constitue, en quelque sorte, l'histoire de la vie musicale à Marseille pendant ces dix dernières années.

Je mentionne rapidement parmi les études les plus saillantes :

En 1874, celle sur le concours des professeurs à l'École communale de musique ;

En 1876, celle sur le *J. S. Bach de Forkel* traduit par Félix Grenier ; celle sur l'*Essai sur Rameau*, d'Arthur Pougin ; celle sur l'*Histoire de la musique*, par Marcillac.

En 1877, celle sur les tendances de l'art musical en France ; celle sur l'*Adolphe Adam*, de Pougin.

En 1878, celle sur les *lettres sur la Musique* d'Elhert ; celle sur le *Supplément à la Biographie Universelle* de Fétis ; celle sur la splendeur des décors et l'infériorité de l'Art Lyrique.

En 1879, celle sur le sentiment artistique du public Marseillais ; celles sur le Plain chant et la musique de l'avenir.

En 1880, celle sur l'inutilité des Concours d'Opéras.

En 1881, celle sur la nécessité pour le gouvernement de subventionner les Concerts populaires de province ; celle sur un projet de concerts historiques ; celle sur la Légion d'honneur accordée aux comédiens et aux chanteurs.

En 1882, celle sur l'Église encourageant les arts ; celle sur le caractère des chansons de Nadaud ; celle sur les Concerts Spirituels, leur origine.

En 1883, celle sur Nicolas Martin, sur Wagner, sur les appointements des chanteurs d'autrefois et ceux d'aujourd'hui ; celle sur les qualités d'un bon chef d'orchestre.

Quelques-uns de ces travaux ont assez attiré l'attention pour être traduits en Italien dans le *Teatro Illustrato* de Milan ; en Portugais, dans le *Jornal de Noite* de Lisbonne.

Dans leur ensemble, ils vous recommandaient bien à notre Compagnie. Elle a voulu reconnaître un mérite qui, pour n'être pas bruyant, n'en est pas moins solide et distingué.

Elle n'a pas oublié non plus, Monsieur, que vous avez été, de 1859 à 1868, collaborateur d'Auguste

Morel au Conservatoire, quand, dans vos années de jeunesse, vous l'aidiez dans sa tâche en qualité de secrétaire de notre École de Musique et de Déclamation, alors succursale du Conservatoire de Paris.

Elle s'est rappelée que ce collaborateur dévoué fut aussi un ami fidèle dont l'affection filiale sut se faire ingénieuse pour entourer Morel, pendant les dernières années de sa vie. Elle a cru faire chose agréable à sa mémoire en vous nommant à la place qu'il a laissée vide.

Il lui a paru doux d'entendre faire l'éloge d'Auguste Morel par un ami qui l'a pleuré et qui devait trouver dans son cœur des accents profondément sincères pour exprimer dignement les unanimes regrets qu'il laisse parmi nous. Et pour rendre plus affectueux encore cet hommage, c'est à moi, son élève, et comme vous son ami, dont Auguste Morel fut le parrain ici même il y a dix ans, qu'est échu le consolant honneur de répondre à cet éloquent éloge.

Le hasard a de ces rencontres et de ces coïncidences : le hasard a de l'esprit, et quelquefois, comme aujourd'hui, du cœur.



RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE 1883 (LETTRES)

PAR M. EUGÈNE ROSTAND

Lu à la séance publique du 24 février 1884.

MESSIEURS,

Le règlement du concours annuel que l'Académie a récemment rétabli dans un but de décentralisation intellectuelle pratique plaçait dans l'ordre des Lettres le Prix à décerner pour 1883.

Le cadre du concours a été vers la fin de 1882, sur l'avis de la classe des Lettres, fixé en ces termes : *Étude en prose sur un littérateur né en Provence.* Convaincue que les programmes les plus larges sont les meilleurs, l'Académie n'a ajouté aucune restriction à cette formule, où la liberté des travailleurs pouvait se mouvoir à l'aise, et qui reçut une publicité étendue.

Sept manuscrits ont été déposés, avant l'échéance assignée du premier juillet 1883, entre les mains de M. le Secrétaire-Perpétuel : il lui appartenait de présenter le rapport d'aujourd'hui, et s'il en a été empêché, celui qu'on a bien voulu élire pour le suppléer doit d'abord lui traduire les regrets de tous.

Voici les sujets de ces sept manuscrits, que je range d'après la suite chronologique des écrivains dont la vie et les œuvres s'y trouvent étudiées :

1° *Claudius-Marius Victor* (V° siècle) ;
2° *Balthazar de Bonnecorse* (1631-1706) ;
3° *Mascaron* (1634-1703) ;
4° *Vauvenargues* (1715-1747) ;
5° *L'abbé Barthélemy* (1716-1795) ;
6° *Barthe* (1734-1785) ;
7° *M. Victor Gelu* (1806).

Les sept manuscrits ont été isolément, puis par voie de comparaison, l'objet de l'examen le plus attentif. Plusieurs séances ont été ensuite consacrées à la discussion des avis individuels, d'où s'est dégagé un jugement commun.

Le premier résultat, acquis à l'unanimité, a été l'élimination de trois manuscrits. Non, certes, que les auteurs eussent été mal inspirés dans le choix qu'ils ont fait entre tant de Provençaux brillants : on peut tracer un portrait nouveau de cette noble et mélancolique figure de *Vauvenargues ; Barthélemy* est un oublié qui mérite mieux, car son *Voyage* a ouvert une voie à la pénétration familière de l'antiquité ; et devant cette Compagnie où *Nicolas Barthe* siégea, on eût opportunément rapproché de l'art des Dumas, des Pailleron ou des Meilhac le comique des *Fausses Infidélités*, dont le charme eut son heure. Mais les essais consacrés à ces trois noms ne répondaient ni par les proportions ni par le mérite aux exigences d'un concours tel que celui dont il s'agit.

Parmi les quatre manuscrits réservés, un second classement, à peu près unanime, a placé ceux qui traitent de *Mascaron* et de *M. Gelu* bien au-dessous des deux autres.

Le manuscrit sur *Mascaron* est un mémoire très-développé, auquel nuit l'excès des citations, une certaine naïveté dans les appréciations et la forme, les vues exclusives d'un esprit dont la culture n'a pas

été assez large. Nous croyons cependant équitable d'en louer la patience laborieuse, une bonne foi qui gagne, la chaleur de quelques pages.

M. Victor Gelu a été, à un moment précis, de 1838 à 1855, dans l'idiome qu'a plus tard ennobli le génie de Mistral, un peintre vigoureux de mœurs locales depuis lors bien atténuées. Les « dédains systématiques des précieux » contre lesquels il protestait sont inconnus ici. Aussi n'est-ce pas sans regret que nous avons écarté une biographie hâtivement écrite, d'une critique insuffisante, et entraînée par la sympathie à des détails trop abondants. L'Académie a voulu seulement, en me priant de mentionner ce travail, saluer le vieux poète provençal qui, devançant le réalisme dans un coin du pays, a noté avec une fougue brutale certains cris d'angoisse ou de passion populaire, et s'éleva par sincérité à cet élan de spiritualisme plébéien, le *Credo de Cassian.*

Deux manuscrits se trouvaient ainsi finalement retenus par notre sélection successive.

Le premier, sur *Balthazar de Bonnecorse,* est surtout un travail de biographie et de recherches, où ne manque pas toutefois l'appréciation littéraire, modeste, mais avisée. Le style est trop cursif, trop facile à lui-même; mais le goût du sujet l'anime. L'auteur a su garder à l'égard de Boileau une juste mesure entre les réserves d'un procès de détail et l'admiration due ; il énumère les erreurs du grand poète-critique avec un soin dont son client bénéficie, sans revendiquer pour celui-ci au delà d'un « certain talent. » Il nous montre aussi Bonnecorse consul de France, et donne d'intéressants détails sur nos relations diplomatiques ou commerciales avec les échelles du Levant. Nous savions déjà, par une importante publication de notre confrère, M. Octave Teissier, que les consuls de France dans le Levant, nommés par le Souverain, étaient payés sur les fonds de la Chambre de Commerce de Marseille, dont le budget s'éleva successivement et

atteignit, vers le milieu du XVIIIe siècle, un million et demi de livres, chiffre énorme pour l'époque. Le biographe de Bonnecorse a puisé dans le précieux dépôt des archives de la Chambre, révélé par les travaux de M. Teissier, des documents inédits qui donnent du relief à son mémoire à ce point de vue spécial. En somme, cette étude aurait besoin de retouches, mais serait ensuite utilement consultée par quiconque s'occuperait de l'honnête et spirituel poète provençal que le satirique sacrifia, il l'a avoué, sans l'avoir lu. Comme essai de réhabilitation mesurée d'une victime de Boileau, innocente, et Marseillaise, elle suffirait à justifier le concours.

La majorité des juges l'a néanmoins estimée inférieure par divers côtés, et surtout par l'inexpérience littéraire, à l'étude sur *Claudius-Marius Victor*. Si le sujet ici est moins piquant, une discussion sage et ordonnée au point de vue biographique, un tableau élégant des écoles en Gaule et à Marseille, d'ingénieux aperçus sur les rhéteurs chrétiens, une analyse consciencieuse des ouvrages de Victor, une préoccupation louable des textes et des éditions, une érudition de seconde main peut-être, mais réelle en matière de littérature chrétienne, une esquisse un peu outrée, mais assez heureuse de la corruption morale au cinquième siècle, donnent à ce travail une sérieuse valeur. Il y manque une conclusion que l'auteur devra écrire s'il se décide à le publier.

Il faut bien le dire cependant, car c'est une impression qu'on m'a unanimement donné mandat de traduire, il n'a pas paru que les deux ouvrages dont je viens de parler aient atteint le niveau désirable. Ce qui nous a frappés dans cet ordre d'idées, c'est l'insuffisance littéraire, c'est-à-dire de composition et surtout de style ; or, nous avions à décider d'un concours littéraire, dans lequel les qualités de savoir ou de recherches, par exemple, passent au second plan. Il a dès lors été reconnu impossible de décerner le prix de 1,000 francs propre-

ment dit. Sous le titre d'*Encouragements*, deux sommes ont été attribuées, l'une de 600 francs à l'auteur du manuscrit sur *Claudius-Marius Victor*, l'autre de 400 francs à celui du manuscrit sur *Balthazar de Bonnecorse*.

L'ouverture des plis cachetés correspondants par les devises aux manuscrits ainsi couronnés a fait connaître que l'étude sur *Claudius-Marius Victor* est de M. l'abbé Stanislas Gamber, licencié ès-lettres, professeur à l'école Belsunce, à Marseille, et que l'étude sur *Balthazar de Bonnecorse* est de M. Lionel Hart, au château de Rousset (Bouches-du-Rhône).

Je ne résumerais pas d'une façon complète le sentiment de mes collègues, si je n'ajoutais que l'Académie se félicite, comme elle le doit, de l'initiative qu'elle a prise. Dans l'ordre des lettres, notre appel commence à peine de se faire entendre, et nous avons eu déjà la satisfaction de provoquer des efforts, dont deux au moins ont abouti à un résultat intéressant et digne d'être distingué. A mesure que ces occasions se reproduiront, la jeunesse lettrée de notre Midi, depuis quelques années redevenue active, nous enverra de plus nombreux ouvriers, et un jour ou l'autre, les récompenses que nous leur offrons donneront l'élan, peut-être le premier viatique de la vie littéraire, à quelque écrivain de franc et robuste talent.

Qu'on permette au Rapporteur de terminer par un mot qui ne nous éloignera pas de la question des prix académiques. « Ce n'est pas sans orgueil, dit M. Maxime « du Camp dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er « février, que partout où se rencontre une action excep- « tionnellement belle, j'aperçois l'Académie française « la signalant, lui offrant un de ces prix dont la valeur « morale dépasse la valeur matérielle. » Messieurs, le budget dont parle M. du Camp grandit chaque année à l'Académie française ; plus d'une Académie de province a le sien, notre voisine d'Aix par exemple ;

celle de Marseille n'a aucune ressource de cet ordre, tout comme les hospices de Marseille n'ont pas de patrimoine... Voyons, dans cette grande cité où la richesse et la misère abondent, où l'une est infatigablement ingénieuse pour le bien, où l'autre a tant de proies faciles, qui nous mettra en mains de quoi couronner et susciter les œuvres du sacrifice et du dévouement? Quel millionnaire se passera la fantaisie de se faire notre Montyon?



*
* *

Dans la première moitié du cinquième siècle, la rhétorique était professée à Marseille par un poète, dont l'enseignemént n'a laissé aucune trace dans la mémoire de ses contemporains, mais que ses ouvrages permettent de placer au premier rang des écrivains de cette époque.

Ce rhéteur s'appelait *Claudius-Marius Victor.*

Ses deux écrits, *Commentaires sur la Genèse* et *Dialogue avec Salmon sur les mœurs perverses de son temps* ne se recommanderaient-ils pas à notre attention par la beauté du style, l'élévation et la gravité des pensées, que le seul état d'obscurité et d'incertitude dans lequel est resté jusqu'ici tout ce qui se rattache à la vie et aux œuvres du poète Marseillais aurait suffi pour exciter notre curiosité et provoquer nos recherches. Nous osons dire que les résultats auxquels nous sommes parvenus, bien que trop souvent imparfaits, nous ont largement dédommagé de nos efforts pour arriver à une vérité plus complète.

En composant cette modeste étude, nous ne pouvions oublier que Marius Victor a été l'un des maîtres les plus distingués de cette célèbre École marseillaise, dont l'Académie actuelle est la digne fille et la brillante émule. Nous avons pensé que ce souvenir de famille ferait peut-être oublier notre faiblesse et notre inexpérience, aux membres de l'illustre Compagnie à laquelle nous soumettons humblement notre travail. (1)

(1) Cette étude a obtenu, sous le titre d'Encouragement, la première part de la somme fixée pour le prix. Voir le rapport qui précède. (Note du Secrétaire perpétuel.)

CLAUDIUS-MARIUS VICTOR

CHAPITRE PREMIER.

VIE DE CLAUDIUS-MARIUS VICTOR.

La première question et la plus controversée peut-être que soulève l'histoire de notre poète, est celle de son véritable nom.

Gennade est le premier biographe qui se soit occupé du rhéteur marseillais, et la plupart de ceux qui en ont parlé après lui, n'ont fait à peu près que le copier (1). Or la plus grande partie des anciens manuscrits de Gennade, entr'autres le *Codex Corbii* et le *Codex Reginæ* (2) portent *Victorius*, les autres *Victorinus* ou *Victor*. Les écrivains postérieurs à Gennade, se prononcent en général pour la seconde version.

(1) «Victorius, rhetor Massiliensis, ad filii sui Ætherii personam commentatus est in Genesim, i. e a principio libri usque ad obitum Abrahœ quattuor versu edidit libros christianos quidem et pio sensu, sed utpote sœculari litteratura occupatus homo, a nullius magisterio in divinis Scripturis exercitatus, levioris ponderis sententias figuravit. Moritur Theodosio et Valentiniano regnantibus.»

(Gennade. De Script. Eccles. l. 60. Ex cod. Reg.).

« Victorius, rhéteur marseillais, composa pour son fils Ætherius quatre livres en vers de commentaires sur la Genèse, à partir du commencement même du livre jusqu'à la mort d'Abraham. Ils sont, il est vrai, d'un esprit chrétien et pieux, mais comme l'auteur faisait sa principale occupation des lettres profanes, et qu'aucun maître ne l'avait formé à l'intelligence des divines Écritures, son écrit exprime poétiquement des pensées de peu de valeur. Il mourut sous le règne de Théodose et de Valentinien. »

(2) Cf. Gennad. loc. cit.

Ainsi Honorius d'Autun (1), Jean Trithemius (2), Possevin (3), Launoy (4), etc. Georges Fabricius (5) est le premier qui ait franchement écrit *Victor*, et c'est à cette opinion que se sont rangés les modernes, comme Dom Cellier (6), Artauld (7), Jean-Albert Fabricius (8), les auteurs de l'histoire littéraire (9) Vernsdorff (10), Ampère (11).

Quelques-uns seulement hésitent entre Victorinus et Victor : ce sont *Cave* (12), *Labbe* (13), du *Pin* (14), *Ruffi* (15) et *Achard* (16). Quant aux éditeurs, les deux plus anciens Jean Gaigny et Guillaume Morel écrivent : *Victor*.

Entre ces divers noms, la divergence est plus apparente que réelle. Il serait facile de prouver que *Victor* n'est qu'une variante de *Victorius*, puisque c'est ainsi que nous traduisons en français l'italien *Vittorio*; et d'autre part *Victorius* n'en est qu'un diminutif. Cette diversité d'appréciation peut en outre s'expliquer par la confusion qu'on a souvent faite entre les divers

(1) Honor. Augustod, — De Scrip. Eccles. lib. 11, cap. 59.
(2) Trithemii, de Script. Eccl.
(3) Possevin, appar. sacer. ad script. interpr.
(4) Launoii. De quinque Victorinis illustr. appendix. Oper. omn. P. I. t, II, p. 645.
(5) G. Fabric. In poetar. veter. eccles. christ. opera et oper. reliq. atque fragm.
(6) D. Cellier, *Hist. génér. des auteurs sacrés*, t. VIII.
(7) Artauld. Athæn. Massil.
(8) J. Alb. Fabric. Biblioth. eccles.
(9) *Histoire littér. de la France*, par les Bénédictins, t. II, p. 244.
(10) Wernsdorff. Poëtæ minor.
(11) Hist. littér. de la France avant le XIIme siècle, t. II, liv. II, chap. IV, p. 164.
(12) Scrip. eccl. Histor. litter.
(13) De script. eccl., t. II, p. 462.
(14) Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclés. t. III, p. II, pag. 175.
(15) Hist. de Marseille, t. I, chap. III, p. 369.
(16) Dictionnaire de la Prov. et du Comtat-Venaissin.

écrivains qui se sont appelés Victorinus, Victorius et Victor.

Pour nous, nous conformant à l'opinion du plus grand nombre parmi les modernes et surtout au texte des plus anciennes éditions, qui ne font d'ailleurs que reproduire les manuscrits, nous adopterons le nom de *Victor.* Quant au prénom, sur lequel Gennade et les plus anciens biographes se taisent complètement, nous croyons devoir suivre la version de P. Fabricius, qui écrit: *Claudius-Marius*, et par là le distingue nettement de *Caïus-Marius Victorinus*, le rhéteur africain. C'est ce dont conviennent d'ailleurs la plupart des auteurs déjà cités.

Nos données sont moins sûres pour ce qui concerne la date de la naissance et celle de la mort du poète. Gennade se contente de dire : « *moritur Theodosio et Valentiniano regnantibus* ». Sans document aucun sur l'époque de la naissance, nous sommes donc réduit à placer sa mort entre les deux années extrêmes du règne de ces deux princes, c'est-à-dire entre 414, date de l'avènement de Valentinien III à l'empire, et 450, date de la mort de Théodose II. Nul passage de ses écrits ne vient suppléer à l'insuffisance de ces preuves, confirmées cependant par la mention qui est faite dans le dialogue avec *Salmon*, de l'invasion des Vandales et des Alains, arrivée l'an 406. C'est donc sans la moindre raison que les biographes ont essayé de fixer une date précise. Un seul fait reste sur ce point acquis à la science, c'est que Victor a vécu dans la première moitié du cinquième siècle et qu'il avait déjà un certain âge à l'époque de la grande invasion des Vandales en Gaule.

Que Victor ait été rhéteur à Marseille, c'est ce dont il n'est pas permis de douter. Le témoignage de Gennade, qui l'appelle rhetor *massiliensis,* est formel sur ce point. Aussi l'accord à ce sujet est-il complet entre tous les historiens, encore que quelques-uns remplacent le mot *rhetor* par celui d'*orator*, qui en est

exactement le synonyme. Il est cependant regrettable que nous ne puissions contrôler l'opinion de Gennade par aucun écrit contemporain. On sait d'ailleurs combien tout ce qui intéresse l'histoire de Marseille à cette époque et particulièrement celle des écoles païennes et chrétiennes est environné d'obscurité. Moins heureuse que sa sœur l'Aquitaine, la Provence n'a pas eu son Ausone pour chanter ses gloires littéraires, et conserver à la postérité le nom de ses poètes et de ses rhéteurs. C'est le regret qu'exprime à chaque instant l'historien qui essaie de soulever un coin du voile qui nous dérobe tant d'illustrations inconnues. Des conjectures, des hypothèses, voilà le plus souvent le résultat des plus sérieuses investigations sur les points les plus importants de notre histoire locale.

Si le titre de *rhetor* ne laisse pas de doute sur la profession de Victor, il n'en est pas de même de l'adjectif *massiliensis* qui le suit. Faut-il entendre par ce mot massiliensis, que notre écrivain était né à Marseille, ou qu'il y fixa seulement sa résidence ? La plupart des biographes se sont prononcés pour la première version, mais en laissant comprendre que leur opinion sur cette question n'était pas très-assurée. Nous ne parlons pas de ceux qui, le confondant avec d'autres écrivains du même nom ou de la même profession, l'ont fait naître, soit en Aquitaine, soit à Narbonne, soit en Afrique. Pour nous, il nous semble difficile d'entendre le mot massiliensis dans un autre sens que celui de né à Marseille, et jusqu'à preuve du contraire nous nous croyons autorisé à conserver à Victor un titre qui nous est si cher.

Plusieurs auteurs affirment que Victor était marié. Gennade parle même de son fils *Ætherius* ou *Etherius*, auquel est dédié son poëme sur la Genèse. C'est probablement de ce fils qu'il veut parler, dans son invocation qui précède le Ier livre de ses *Commentaires sur la Genèse* :

Dum teneros formare animos et corda paramus
Ad veræ virtutis iter puerilibus annis. (1)

C'est tout ce qu'il nous est permis d'établir au sujet de la vie de notre poète. Il est possible, comme certains historiens le prétendent qu'il ait eu quelques relations avec *Corvinus*, un des plus célèbres rhéteurs de l'Empire, qui paraît avoir professé à Marseille à la même époque.

Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans l'*Athæneum Massiliense*, d'Artauld, prêtre de l'Oratoire.

« Corvinus, orateur très-célèbre de l'Empire.. .. Selon l'opinion commune il enseigna la rhétorique à Marseille..... Il survécut à Claudius-Marius-Victor, avec lequel il était tout à fait intime. Il vécut sous Théodose le Jeune et Valentinien III (2) »

Il faudrait peut-être d'autres preuves pour soutenir que ces relations ont réellement existé entre les deux rhéteurs. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de son amitié avec Salmon, et combien sur ce point en particulier l'imagination des critiques s'est donné libre carrière.

Quelle fut la réputation et le succès de Victor dans son enseignement ? L'auteur de l'*Athæneum Massiliense* affirme, — sans raison aucune, — que cet enseignement fut si fructueux qu'il produisit un grand nombre d'orateurs et de poètes (3). Encore une assertion purement gratuite.

Quant au caractère de l'homme privé, on pense bien que les détails nous manquent à ce sujet encore plus que sur le reste, ce qui n'empêche pas Ruffi, Dom Cellier et même les auteurs de l'Histoire litté-

(1) V. 101. « Pendant que je me prépare à former un tendre cœur et un jeune esprit, à montrer à un faible enfant le chemin de la véritable vertu. »

(2) Loc. cit., p. 69.

(3) Loc. cit.

raire, de faire, sans doute d'après les écrits de l'auteur, le plus grand éloge de sa piété *tendre et solide.*

La véritable personnalité de notre rhéteur, ainsi établie, malgré toutes les lacunes que nous venons de constater, il nous semble plus facile de la dégager de la confusion, dont elle a été l'objet de la part d'un grand nombre d'historiens. Cette confusion est telle, que Launoy n'a pas jugé inutile de consacrer tout un long chapitre de ses œuvres à la dissiper, mais sans y parvenir complètement, puisque l'erreur s'est reproduite bien des fois depuis.

Launoy (1) qui, comme on le sait, appelle notre poète *Victorinus*, compte cinq auteurs différents qui ont porté le même nom.

1° Victorinus defensor Praxeanœ hœreseos, dont parle Tertullien dans son livre des *Prescriptions.*

2° Victorinus, évêque de Petaw et martyr.

3° Victorinus, africain, rhéteur à Rome.

4° Victorinus, de Marseille.

5° Victorinus, Lampadius, rhéteur.

A ces cinq personnages cités par Launoy, il convient d'ajouter :

Victorinus, professeur de poétique à Lyon.

Victorinus, évêque de Capoue.

Victor, contre lequel a écrit saint Augustin.

Victorin, citoyen de Toulouse.

Victor, évêque de Vite, qui a écrit la *persécution des Vandales*, et enfin :

Victorinus, auteur du *Cycle pascal.*

De ces différents personnages, les uns sont contemporains de notre Victor, d'autres ont vécu avant ou après lui. Les seuls dont nous devions tenir compte, parce qu'ils ont donné lieu à une erreur, sont Victorinus l'Africain et Victor, professeur de poétique à Lyon.

Pour le premier, nous avons deux témoignages de

(1) Loc. cit.

la plus grande valeur et auxquels il est impossible de ne pas ajouter foi, puisqu'ils émanent l'un de *Saint Jérôme* et l'autre de *Saint Augustin.*

Or voici ce que dit d'abord Saint Jérôme dans son ouvrage intitulé : *Liber de scriptoribus Ecclesiasticis.* (1)

« Victor, africain, enseigna la rhétorique à Rome sous l'empereur Constance, et dans son extrême vieillesse, embrassant la foi du Christ, écrivit contre Arius des livres de polémique très obscurs qui ne sont compris que par les érudits, et des *Commentaires sur l'Apôtre.* »

Le même auteur ajoute dans sa préface des *Commentaires sur l'Epître aux Galates* (2). « Ce n'est pas que j'ignore que Caïus-Marius Victorinus, qui a enseigné la rhétorique à Rome pendant que j'étais enfant, ait publié des *Commentaires sur l'Apôtre*, mais parce que, absorbé par l'étude des lettres profanes, il a ignoré complètement l'Écriture-Sainte, et que nul, malgré toute son éloquence, ne peut bien traiter de ce qu'il ne connaît pas........ »

Saint Augustin, dit à son tour : (3)

« Je me rappelle avoir lu à l'évêque Ambroise certains livres de Platon, qu'autrefois Victor, rhéteur de la ville de Rome, dont j'avais appris la mort chrétienne, avait traduits en latin....... »

(1) « Victorinus, natione Afer, Romœ sub Constantio principe rhetoricam docuit, et in extremâ senectute, Christi se tradens fidei, scripsit adversus Arium libros more dialectico valde obscuros, qui nisi ab eruditis non intelliguntur et commentarios in apostolum. »

(2) « Non quia ignorem C. Marium Victorinum, qui Romæ me puero Rhetoricam docuit, edidisse commentarios in apostolum, sed quod occupatus ille eruditione sœcularium litterarum Scripturas omnino Sanctas ignoraverit, et nemo possit quamvis eloquens de eo bene disputare quod nesciat. »

(3) Confess. lib. VIII. « Commemoravi Episcopo Ambrosio legisse me quosdam libros Platonis quos Victorinus quondam Rhetor urbis Romœ, quem christianum defunctum esse audieram, in latinam linguam transtulisset.... »

On voit par ces citations que s'il y a entre ces deux auteurs quelques points de commun, les différences l'emportent de beaucoup et suffisent bien au-delà pour empêcher toute méprise.

L'un et l'autre, en effet, ont exercé la profession de rhéteur et se sont essayés à des travaux sur l'Écriture-Sainte.

Il est même curieux de remarquer que c'est à peu près dans les mêmes termes que Saint Jérôme et Gennade ont apprécié leurs dispositions pour ce genre d'études.

Saint Jérôme. « *Occupatus ille eruditione sæcularium litterarum scripturas omnino sanctas ignoraverit..... ..*»

Gennade : « *Utpote sæculari litteratura occupatus homo et nullius magisterio in divinis scripturis exercitatus...* »

Nous ne serions pas étonné que cette ressemblance d'expression ait influé sur l'opinion des critiques plus gravement que la communauté de profession. On avouera cependant qu'elle ne saurait en rien la justifier.

Voilà pour les analogies. Quant aux différences, elles disparaissent toutes devant l'intervalle considérable d'années qui sépare nos deux rhéteurs. A nous en tenir simplement aux paroles de Saint Jérôme, Victorinus aurait vécu sous le règne de Constance, c'est-à-dire entre 337 et 361. D'autre part, nous savons qu'il était mort au moment où Saint Augustin écrivait son livre des *Confessions*, c'est-à-dire vers 400. Or, si nous adoptons *361* et *451* comme dates extrêmes de la mort de Victorinus et de Victor, nous nous trouvons en présence de l'intervalle de près d'un siècle. Toute identification entre les deux est donc impossible.

Venons maintenant à Victorius, professeur de poétique à Lyon, cité avec éloge par Sidoine Apollinaire.

Cave (1) n'hésite pas à faire de ce poète un seul et même personnage avec le rhéteur marseillais. « Rhéteur marseillais et poète, il vécut l'an 431, et mourut avant 450. C'était, dit Sidoine, un homme remarquable, etc........ »

Suit l'extrait de Gennade, que nous avons déjà reproduit.

Les paroles de Sidoine Apollinaire, citées par Cave, sont tirées d'une lettre adressée par ce poète aux neveux de Victorius, Sacerdos et Justin, pour leur demander ses ouvrages. — D'un autre côté Sirmundus et Tillemont affirment que ce Victorius était le même que l'auteur du *Cycle Pascal*. A cette assertion les auteurs de l'Histoire littéraire répondent très-bien que ce dernier ne s'est jamais occupé de poésie, et que d'ailleurs il est mort à Rome, tandis que la lettre de Sidoine, destinée au Gévaudan, fait supposer que telle était la patrie de son poète de prédilection. Ce serait prouver amplement que le rhéteur marseillais n'a rien de commun avec le poète de Lyon ou du Gévaudan, si nous n'avions un argument péremptoire de cette distinction dans ce fait, que le Victorius de Sidoine fut questeur sous Anthême en 470 (2), tandis que notre poète était déjà mort à cette époque-là.

Ainsi disparaissent toutes les difficultés accumulées comme à plaisir autour de la personnalité de notre poète. Nous verrons presque autant d'erreurs se reproduire quand nous examinerons ses ouvrages. Mais il nous faut auparavant nous arrêter sur l'époque où il a vécu, sur la situation faite alors aux professeurs chrétiens, si nous voulons mieux comprendre le rôle et le caractère d'un écrivain, qui a si grandement honoré notre cité.

(1) Loc. cit.
(2) Cf. D. Cellier, op. cit.

CHAPITRE II

LES ÉCOLES EN GAULE ET A MARSEILLE AU V[e] SIÈCLE. LES RHÉTEURS CHRÉTIENS.

Marseille fut de tout temps un centre littéraire et scientifique, dont l'influence se fit sentir bien au-delà des bornes de la province, et attira de tous les points du monde romain un concours considérable d'étrangers (1).

L'École marseillaise paraît avoir été fondée vers l'an 50 avant Jésus-Christ, par Apollodore de Pergame, qui, accusé de sortilége et défendu par Pollion, l'illustre ami de Virgile et d'Horace, s'était retiré dans notre ville et se vengea ainsi de ses juges par une création qui devait perpétuer son nom et sa gloire. Avant lui cependant Marseille avait donné l'hospitalité à des hommes illustres, qui la considéraient comme une ville de bonne compagnie et venaient se réchauffer à son foyer toujours ardent. Les exilés même sollicitaient comme une grâce le bonheur de l'habiter et ne se plaignaient point de la rigueur des lois, s'ils obtenaient la faveur de s'y fixer. C'est ainsi qu'après la découverte de sa conspiration, Catilina ose écrire au Sénat qu'il consent à s'éloigner de Rome s'il peut se rendre à Marseille. L. Antonius, fils de J. Antonius, y fut très-jeune confiné par Auguste, son grand oncle, qui couvrit son exil du prétexte de son instruction. Lucius César, fils d'Agrippa, demeura quelque temps dans cette ville. Après Apollodore, on peut citer encore Vulcatius Moschus, riche citoyen de Rome, exilé par Tibère, lequel légua ses biens à la République Marseillaise, pour en avoir reçu le droit de cité ; Clauda, qui, assaillie par une tempête, aborda dans le Lacy-

(1) Cf. Ruffi, *Hist. de Mars.* Passim.

don, Cornelius Faustus Sylla, le dernier descendant du dictateur, et gendre de Claude, qui, sur l'ordre de Néron, y fut assassiné après quelques mois d'exil.

Cet empressement de la part des hommes de goût et de lettres à venir habiter Marseille, prouve combien cette ville était, même avant la fondation de son École, digne d'être appelée par Cicéron « l'Athènes des Gaules » et par Pline « la maîtresse des études. » N'est-ce pas elle dont le même Cicéron avait dit dans son discours pour Flaccus (1). « J'invoquerai en faveur de Flaccus, une cité qui l'a vu militaire et questeur : cette cité que j'incline à préférer pour la discipline et la gravité des mœurs, non-seulement à la Grèce, mais à toutes les autres nations, cette cité qui, si loin des contrées où l'on cultive la langue et les arts de la Grèce, entourée des peuples de la Gaule, et comme battue des flots de la barbarie, est néanmoins tellement régie par l'élite de ses concitoyens, qu'il est plus facile d'admirer que d'imiter son exemple.

C'est la même pensée que Tite-Live exprime en ces termes (2) : « Cette ville était aussi polie que si elle avait été au milieu de la Grèce. »

L'école marseillaise ne contribua pas peu à développer ce goût pour les lettres, et dès son origine elle est déjà si prospère qu'elle est appelée par un contemporain « l'école du ciel et de la terre », parce qu'on y accourt de tous les pays connus. Le témoignage de Strabon nous apprend qu'au Ier siècle Marseille est le séjour des muses, la source des beaux-arts, la mère et la pépinière des savants (3). Mais bientôt déchue

(1) C. 36. « Neque vero te, Massilia, prœtereo, quœ L. Flaccum militem quœstoremque cognosti : cujus ego civitatis disciplinam atque gravitatem non solum Græciæ, sed haud scio an cunctis gentibus anteponendam dicam ; quœ tam procul a Græcorum omnium regionibus, disciplinis linguaque divisa, cum in ultimis terris cincta Gallorum gentibus, barbariæ fluctibus alluatur, sic optimatum concilio gubernata, ut omnes ejus instituta laudare facilius possint quam æmulari. »

(2) Liv. histor.

(3) Rer. geog., lib. IV, p. 1.

de sa première splendeur et corrompue, au point que aller *à Massilie* est devenue une locution proverbiale pour dire se livrer au vice et à la mollesse, elle se relève sensiblement au IIIme et au IVme siècle et jette un dernier éclat au cinquième. Alors malgré les invasions incessantes, qui font de la Gaule un vaste champ de bataille sans cesse traversé par les armées les plus diverses, le flambeau des lettres et des arts ne s'éteint pas. Les grandes villes du midi: Narbonne, Toulouse, Bordeaux, Arles, Vienne, et Lyon conservent leurs écoles et nous lèguent les noms de Sapaudus, de Lampridius et de Léon. Marseille les imite et la gloire qui entoure les noms de Corvinus et de Victor prouve que son école n'est point morte. Mais la décadence n'est pas loin à Marseille et dans la Gaule entière. Encore quelques années et les beaux esprits, comme Sidoine Apollinaire et Mamert Claudien, la déploreront à chaque page, disant que les jeunes gens n'étudient plus, que les professeurs n'ont plus d'élèves, que la science languit et se perd. Déjà même à l'époque de Victor, cette langueur s'accuse; mais ce qui se meurt en réalité, c'est l'inspiration païenne, et il est facile de comprendre qu'une grande révolution se prépare, qui doit lui donner le coup fatal.

D'ailleurs, voici que pour entretenir le foyer intellectuel, l'Église apporte toutes ses ardeurs, autrement puissantes que les pâles feux d'une mythologie démodée. Les écoles chrétiennes et épiscopales naissent lentement et jettent les semences d'un glorieux et immortel avenir.

Ces écoles étaient communes aux clercs et aux simples fidèles, mais cela n'empêchait pas que les évêques n'eussent auprès d'eux un certain nombre de jeunes clercs qu'ils instruisaient avec un soin particulier.

Bientôt à côté des écoles épiscopales s'élèvent les écoles monastiques, qui admettaient l'enseignement des lettres profanes.

Marseille ne fut pas en retard pour ce genre d'écoles. Proculus, qui fut évêque de cette ville au IVme siècle, paraît en avoir dirigé une très-florissante, qu'il avait peut-être fondée lui-même. Saint Jérôme écrit à Rustique, jeune marseillais qui, au début de la vie parfaite, sollicitait de lui des conseils (1). « Vous avez à Marseille, Proculus, évêque saint et fort érudit, sur les lieux mêmes, il vous donnera de vive voix des enseignements qui vaudront mieux que mes épîtres. Dans ses instructions quotidiennes, il dirigera sagement vos pas ; grâce à lui vous ne risquerez point de vous égarer à droite ni à gauche, et de manquer cette royale voie qui mène fièrement Israël à la terre de promission. »

Nous verrons plus loin, par le témoignage même de Victor, que les lettrés de son temps se réunissaient dans la cellule du vieillard Thesbon, probablement dans le Cloître Saint-Victor, et que, dans cette pieuse retraite, ils se consolaient mutuellement de la décadence des lettres, et des malheurs qui pesaient sur leur patrie.

C'est ici peut être le lieu de rappeler quelle fut l'attitude des chrétiens en face des lettres et des écoles païennes. Jusqu'à Constantin, l'étude des lettres profanes est généralement en usage parmi eux, non qu'ils en ignorent les dangers réels, mais parce qu'ils mettent au dessus les avantages inappréciables qui résultent de cette étude, quand elle est accompagnée d'une forte instruction religieuse, rien ne semble d'ailleurs la leur interdire. Les Évangélistes se taisent sur l'usage qu'on peut faire des écrivains et des ouvrages profanes. Si Saint Paul (2) se vante de ne connaître que Jésus et Jésus crucifié, on reconnaît pourtant

(1) Ep. ad Rust.
(2) 1 Cor II, 2.

en lui le juif savant, nourri de l'étude aux pieds du docte Gamaliel (1), l'hélléniste habile auquel les poètes grecs les moins populaires ne sont pas étrangers; l'ami de la science enfin, qui plus d'une fois recommande à ses disciples (2) la culture de l'esprit. Pas plus que l'Écriture ou les Apôtres, la Tradition ne défend cette culture. Aussi quand Tertullien se pose cette question (3) « S'il est permis d'étudier les lettres profanes, » il répond sans hésiter : « On conçoit qu'un chrétien étudie les lettres. » Il va même jusqu'à dire que la littérature profane est « l'instrument et la clef de la vie. » Aussi malgré le danger qu'il y avait à fréquenter les écoles païennes, foyer de vices et de corruption dont Quintilien (4), Tacite (5), Sénèque (6), Tatien (7), Tertullien (8), et Origène (9) nous ont laissé le tableau, les besoins de l'Église font un devoir aux chrétiens de les fréquenter. Il fallait, en effet, s'armer de toute pièce pour la défense de la foi contre d'habiles adversaires, dédaigneux de tout autre prestige que celui de la science, et prouver que Celse calomniait les fidèles quand il disait: « Allez parmi les chrétiens, vous n'y rencontrerez que des sots, de petites gens, des niais, des esclaves, des femmes du peuple et des enfants. »

Même après que la liberté fut rendue à l'Église, l'étude des lettres profanes reste pour les chrétiens le fond de toute éducation libérale. Les exemples viennent en foule pour l'attester. Saint Grégoire (10) et Saint Basile sont au premier rang de ces chrétiens,

(1) Act. apost. XII, 3.
(2) Ep. ad Tim. et Tit. passim.
(3) De idolol. n° 10.
(4) Instit. orat. passim.
(5) Dial. de Clar. orat.
(6) De stud. ep.
(7) Contra Grœcos orat., XXVI et seq.
(8) Op. cit.
(9) Contra Cels. lib. III.
(10) Orat. lib. XLIII.

qui ne craignent pas d'étudier l'un, sous la direction d'un père vertueux et savant, et l'autre dans les écoles publiques de son pays. En Orient (1), Césaire, père de Grégoire, Naucrate et Grégoire, depuis évêque de Nysse, frères de Basile; avant eux Athanase d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée, Eustache d'Antioche, Triphilus de Cypre, Astérius de Scythopolis, le confesseur Sérapion et tant d'autres, s'étaient rendus également habiles dans la science sacrée et dans la science profane, et on sait que Saint Jean-Chrysostome puisa de bonne heure, par les soins même de sa pieuse mère, sous la direction de Libanius, ces connaissances profanes, qui le feront appeler un jour *Bouche d'or*. C'est aussi dans les lettres païennes que se forment Saint Ambroise, Saint Augustin et Saint Jérôme.

Dans les dernières années de l'empire d'Occident, l'éducation littéraire des enfants chétiens n'avait rien perdu de son caractère profane. Confondus souvent dans un enseignement commun avec les jeunes païens, ils expliquent et commentent avec eux Virgile, Horace, Nevius, Plaute, Ovide et Lucrèce, sans négliger les orateurs et les philosophes, Caton, Cicéron, Varron, Gracchus, Chrysype et Fronton.

Enfin, vers le milieu du IVe siècle, quand Julien l'Apostat interdit aux chrétiens l'étude des lettres profanes, les Pères de l'Église s'élèvent avec indignation contre ces mesures persécutrices, tandis que Ammien Marcellin, lui-même, ne peut s'empêcher de désapprouver une loi qu'il trouve « rigoureuse, inclémente et digne d'être ensevelie dans un silence éternel » (2).

(1) Theod. Hist. Eccles. lib. III. — Hieron. Epist. ad Magnum.
(2) Hist. lib. XXII et XXV. « Durum, inclemens, perenni obruendum silentio. »

Si de l'étude des lettres, nous passons à leur enseignement nous verrons l'application des mêmes principes dans la conduite des chrétiens aux premiers siècles.

Les professeurs, ou comme on les appelait alors, les *rhéteurs*, conservaient la tradition de cette longue suite d'hommes éloquents, qui avaient fait non seulement l'ornement de Rome, mais sa force (1). En instruisant l'orateur, ils faisaient profession de former l'homme entier par la pratique du raisonnement, par l'étude des passions, par l'amendement des mœurs. Cette dénomination de *rhéteur*, en grec *orateur*, n'avait aucunement l'acception déplorable qu'elle a reçue depuis. Ainsi le mot grammairien était synonyme de littérateur. Suétone appelle le grammairien Caton *litterator*. Ces deux mots grammairien et rhéteur embrassaient tout l'ensemble des études littéraires. L'un se prenait quelquefois pour l'autre, et il n'est pas toujours facile de les distinguer. Cependant on peut dire que les *rhéteurs* étaient des professeurs d'éloquence, les *grammairiens* des philologues et des professeurs de littérature.

Les rhéteurs tantôt récitaient et lisaient des déclamations sur un sujet historique, mythologique ou d'invention, tantôt instruisaient les jeunes gens qui se destinaient au barreau et à la tribune. Ils formaient une confrérie littéraire, et leur différence de religion ne les empêchait pas d'entrer en correspondance, Tout d'abord ils sortaient le plus souvent de la classe des affranchis. On en voit plusieurs exemples dans Suétone. C'était un résultat du vieux mépris romain pour les arts libéraux. Peu à peu cependant le préjugé tomba, surtout dans les provinces. *Arborius* était d'une grande famille des Éduens. Ausone célèbre également Patera, du sang des Druides, et Aulius Glabio, du sang d'Énée.

(1) Cf. Ozanam. *Civilisation chez les Germains*, 1. 320.
(2) De illustr. gramm.

Aux premiers siècles, on rencontre peu de professeurs chrétiens. Dans le même livre, en effet, où il permettait l'étude des lettres profanes, Tertullien (1) condamnait formellement cet enseignement. *Fideles magis discere, quam docere litteras capit.* Il motiva sa défense sur les observances païennes que les maîtres d'école étaient, d'après lui, tenus de pratiquer, et il ne craint pas de dire qu'enseigner les lettres, c'est faire acte public d'idolâtrie. C'était là certainement une exagération, comme le grand apologiste en a commis beaucoup. A Rome la liberté d'enseigner exista de tout temps (2). De plus nulle loi, nulle tradition de l'Église n'avait proscrit les professions libérales et aucune loi de l'Empire n'avait encore obligé le maître d'école à respecter et à observer les cérémonies superstitieuses dont parle Tertullien. Si les rhéteurs convertis abandonnent leur profession, ce n'est pas à cause de ces vains dangers, mais parce que la transformation soudaine opérée en eux par le christianisme ne leur permet pas de continuer une carrière qui leur paraissait trop peu digne d'un chrétien et dans laquelle se rencontraient presque toujours les plus grands ennemis de la foi.

Avec Constantin, la liberté naît enfin pour l'Église et les professions libérales ne sont pas les dernières à en profiter. Comme l'a très-bien dit M. Ozanam (3). « Quand l'Église sort des catacombes, où les persécutions l'avaient reléguée, l'École paraît avec elle et ne s'en sépare plus. » Les maîtres chrétiens ne croient pas déroger à leur dignité et manquer à leur devoir en expliquant à leurs élèves les auteurs profanes. Saint Augustin, dans sa retraite de Cassiacum, faisait traduire chaque jour à ses disciples la moitié d'un livre de Virgile.

(1) Loc. cit.
(2) Cf. Cicer. De republ. IV, 3.
(3) Des Écoles en Italie. Sub init.

Par tous les exemples que nous venons de citer, il est facile de comprendre comment, en plein cinquième siècle, nous rencontrons encore des professeurs chrétiens dans les écoles civiles ; car rien ne prouve que Victor enseignât dans un établissement épiscopal ou monastique. Il est vrai que nous ne sommes pas loin de l'heure où l'Église absorbera toutes les forces intellectuelles, et, sur les débris du monde païen disparu, continuera à initier les nouvelles générations aux lettres et aux sciences, précieux héritage qu'elle aura été la seule à recueillir et à sauver.

CHAPITRE III

DES OUVRAGES DE CLAUDIUS-MARIUS VICTOR.

Si la personnalité de Victor a été longtemps méconnue, il n'est pas étonnant que ses ouvrages aient donné lieu aussi à bien des erreurs et des confusions. Le seul écrit que tous les auteurs s'accordent à lui attribuer est un poème intitulé *Commentaires sur la Genèse*. C'est le seul d'ailleurs dont Gennade fasse mention. Nous reproduisons l'article déjà cité : *Victorius, Rhetor Massiliensis, ad filii sui Ætherii personam commentatus est in Genesim, i. e, a principio libri usque ad obitum Abrahæ quattuor versu edidit libros*........ Ainsi s'exprime le manuscrit de Corbie. Les autres cod. portent seulement *tres libros*. A ce sujet D. Cellier émet l'opinion, qui nous semble assez juste, que par ce quatrième livre il faut entendre la *Lettre à Salmon* sur les mœurs *perverses de son temps*, c'est ainsi que l'ont entendu tous les éditeurs, qui publient ce second ouvrage immédiatement après les *Commentaires*. Les premiers biographes après Gennade, comme Trithemius et Honoré d'Autun, sont

muets sur ce point et se contentent de citer le poème génésiaque. Tritbemius (1) ajoute seulement : *Et quædam alia quæ nos latent,* ce qui permet de comprendre dans cet *alia* la lettre dont nous venons de parler. Au contraire, les auteurs postérieurs, comme E. du Pin, Launoy, Labbe, D. Cellier et les auteurs de l'histoire littéraire, non seulement le considèrent comme authentique, mais s'arrêtent même plus longtemps à l'examiner et en font les plus grands éloges. Ampère, qui consacre plusieurs pages de son *Histoire littéraire* à l'appréciation de cette satire chrétienne se tait complètement sur le *Commentaire.*

Gaspar Loisa attribue également à Victor deux petits poèmes sacrés, que les historiens donnent à Victorin d'Afrique.

Le Cardinal A. Maï (2) a publié dans les *Classici auctores* un poème sur la *Naissance*, *la vie*, *la passion et la résurrection de Jésus-Christ*, qu'il croit être de Victor. Malgré l'autorité du savant éditeur, nous nous permettrons de ne pas partager son opinion sur ce point. Il suffit de comparer cette courte composition avec les *Commmentaires* de notre poète. Tandis que dans ce dernier travail Victor, tout en suivant le récit biblique, sait élargir son horizon et se livre avec bonheur aux inspirations de sa muse, l'auteur du premier, au contraire, se contente de traduire en vers assez faibles la prose évangélique, et ne s'écarte pas un instant du texte sacré. D'après le Cardinal Maï, quelques vers de ce poème auraient été empruntés par Victor aux livres de Tertullien contre Marcion. Or il se trouve justement que Victorin d'Afrique a composé contre les Marcionites un opuscule en vers, que Gaspar Loisa et l'auteur inconnu, cité par Fabricius, ont attribué faussement l'un à Victor de Marseille,

(1) Loc. cit. « Et quelques autres écrits qui nous échappent. »

(2) Classic. auctor. e Vatic. cod. edit. 2 V. p. 387. Romæ MDCCCXXXIII.

l'autre à Victorin de Petaw. Il est donc plus naturel de croire que l'auteur du poème contre les Marcionites se soit inspiré du traité de Tertullien contre ces hérétiques pour composer l'opuscule édité par le cardinal Maï.

Les *Commentaires sur la Genèse* étant le seul écrit de Victor universellement reçu, c'est par l'examen de cet ouvrage que nous commencerons.

§ I. — DES COMMENTAIRES SUR LA GENÈSE.

Les éditions des *Commentaires sur la Genèse* peuvent se réduire à deux :

1° La première est due à Jean Gaigny, et parut en 1536 sous ce titre : *Claudii Marii Victoris oratoris Massiliensis poemata, per Joannem Gaigneium Parisinum Theologum e vetustis librariis in lucem offerta, suoque nitori restituta. — Lugduni a Vincentio Portonario. — 1536.*

Pour donner une idée du peu de valeur de cette édition, nous ne pouvons mieux faire que de citer en partie la curieuse préface qui est en tête du poème, et dans laquelle Jean Gaigny explique aux lecteurs l'origine et le caractère de son travail.

« .... *Quum in Barbarensis insulæ cænobium amici aliquot venissemus (ea est in medio Arari non procul Lugduno), incidit in manus nostras .... poema doctum et elegans, quatuor libris distinctum, historiam libri Geneseos ad vigesimum, usque caput persequens, Claudii Marii Victoris Massiliensis oratoris titulo inscriptum. Placuit autem libellus, tum argumenti dignitate, tum styli gravitate ac nitore, mihique grande, sum facturus operæ, si ad hoc Divi Alchimi Aviti opuscula adjungerem .... Tot vero partim vetustatis injuria, partim ejus qui descripserat incuria mendis liber scatebat, ut*

nullum plane descriptorem invenire potuerit.. (1) » Gaigny indique ensuite comment il a essayé de combler les lacunes de son manuscrit et de remplacer les passages tronqués ou indéchiffrables par sa propre version. C'est dire que nous sommes en présence d'un texte qui est presque partout de l'invention de l'éditeur, et dont par conséquent la critique ne saurait tenir aucun compte.

Malgré ces visibles imperfections, l'édition de Gaigny a été adoptée et fidèlement reproduite par :

1° G. Fabricius dans l'ouvrage qui a pour titre :

In poetarum veterum ecclesiasticorum christiana opera et operum reliquias atque fragmenta Georgii Fabricii Chemnicensis Commentarius, Basileæ, per Joannem Oporinum, 1564, g. in 8°. — Ouvrage, assez rare, que nous avons eu la bonne fortune de consulter, à Rome, à la bibliothèque de la Minerve.

2° *Pierre Drouard*, Paris, 1545.

3° Les *Bibliothèques des Pères.* — Paris, 1575, t. VII, p. 342. Paris, Marg. de la Bigne, 1589, t. VIII, Paris, 1654, t. VIII; Cologne, 1618, V° siècle, partie III; la Grande de *Lyon, d'Anissonius*, 1677, t. VIII.

4° *Maittaire.* — Dans le *Corpus Poetarum latin.* t. II, p. 1567 et 195.

5° *Wernsdorf.* — *Poetæ minores*, t. III.

6° *Cours complet de Patrologie de Migne*, v. 61. p. 937.

(1) « Étant allé avec quelques amis au couvent de l'Ile Barbe, — laquelle se trouve au milieu de la Saône, non loin de Lyon, — nous rencontrâmes dans une boutique de librairie ancienne, mais dépouillée quelques années auparavant, un savant et élégant poëme, divisé en quatre livres, exposant l'histoire du livre de la Genèse jusqu'au chapitre vingtième, et portant le nom de Claudius, Marius Victor, rhéteur marseillais. Cet ouvrage me plut, tant par l'importance du sujet, que par l'élévation et l'éclat du style, et il me parut que ce serait une œuvre excellente, que de l'ajouter aux opuscules de Saint Alchimus Avit.... Cependant, soit par l'injure du temps, soit par la négligence du copiste, ce livre était couvert de fautes au point que personne n'avait pu le déchiffrer..... »

La seconde édition qui, au dire de Georges Fabricius lui-même diffère de la première, au point qu'on ne saurait attribuer le poème au même auteur, est de Guillaume Morel, et parut en 1560 à Paris avec cette inscription.

« *Cl. Marii Victoris*, *oratoris Massiliensis*, Αληθειας, *seu commentarium in Genesim libri III. Parisiis M D L X, apud Guil. Morellium, in Græcis typographum, Regium, privilegio Regis.* Dédiée à Simon Amailla, archevêque de Tours, elle reproduit le manuscrit de Saint-Julien de Tours, manuscrit actuellement conservé à la Bibliothèque Nationale à Paris. Elle ne contient que les *Commentaires sur la Genèse.*

Entre la version de Gaigny, qui s'est livré aux caprices de sa muse plutôt qu'à une sérieuse transcription, et celle de Morel, qui suit assez fidèlement le *Codex de Saint-Julien*, il n'est pas permis d'hésiter. Il est curieux de constater cependant que cette dernière n'a été adoptée que dans le « *Chorus poetarum classicorum duplex* Sacro *et profanotrum lustratus, illustratus, Lugduni,* » *ap. Ludov Muguet, M D C X V I* — et par *F. Hurez*, Cambrai, 1825, in-8°.

Comment Victor a-t-il été amené à composer son poème sur la Genèse ; quels écrivains l'avaient précédé et l'ont suivi dans cette voie, telles sont les deux questions auxquelles nous devons répondre, avant d'examiner l'ouvrage lui-même.

Au moment où Victor enseignait la rhétorique à Marseille, le paganisme se mourait depuis longtemps. Dans le monde romain enivré de jouissances, et tout entier à ses voluptés, que n'avait point arrêtées le flot envahisseur des Barbares, le culte de Jupiter ne comptait plus que de rares croyants et une foule innombrable de sceptiques. Il est vrai que les divinités

recevaient encore dans les temples l'encens des prêtres et les hommages des fidèles, mais cette religion tout extérieure, facilement explicable chez un peuple si amoureux de pompes et de cérémonies, cachait mal les profonds ravages que le doute exerçait dans les âmes. Cependant ce serait une erreur de croire que les vieilles erreurs eussent perdu tout leur prestige, et que les défenseurs de la foi n'eussent plus qu'à déposer les armes et à s'endormir dans leur triomphe. Depuis soixante ans que les édits de Constance, renouvelés par Théodose, poursuivaient les superstitions idolâtriques, on ne voit pas qu'elles eussent complètement disparu. En 404, quand Honorius visite Rome, il peut encore contempler sur les frontons des temples de Jupiter et de Minerve les statues vénérées qui appellent le peuple aux sacrifices, et il n'est pas rare de rencontrer les aruspices interrogeant, comme aux jours d'autrefois, les fatidiques entrailles des victimes. Mais nulle part peut-être l'esprit païen n'était resté aussi vivant que dans les lettres. Que Claudien (1), le grand poète épique de ce siècle, soit encore tout entier à ses fables et à ses souvenirs mythologiques ; qu'il chante l'enlèvement de Proserpine, quand le culte de la Vierge Marie va prendre possession du temple de Cérès à Catane, que *Rutilius Numatianus* (2), au moment de quitter Rome pour aller revoir la Gaule sa patrie, chante en vers harmonieux cette Ville Éternelle, qui est encore pour lui la plus grande divinité de l'Olympe, la mère des hommes et des dieux, ou bien que chemin faisant, il accable de ses invectives et de ses calomnies d'humbles moines qu'il a rencontrés dans l'île Capraria, il n'y a là rien que de très naturel. C'est comme le dernier effort de la muse antique, et le chant du cygne qui va mourir. Mais ce qui est plus surprenant, et ce qui

(1) De consulatu Stiliconis, lib. III, v. 136-158.
(2) Itinér. passim.

prouve jusqu'à quel point le charme de ces fables discréditées dont riait Cicéron et qui mettaient Varron dans l'embarras, avait séduit les esprits les plus fermes et les plus sincèrement chrétiens, c'est l'exemple bien des fois cité ; mais toujours instructif, de Saint Jérôme et de Saint Augustin.

L'un a passé sa jeunesse dans l'étude des maîtres de la littérature païenne, et s'il a brisé avec le culte des faux dieux, il ne sait pas échapper à la séduction de leurs fictions enchanteresses. Hier, il versait des larmes sur les malheurs de Didon, dévorait l'Hortensius de Cicéron et les livres des Platoniciens ; aujourd'hui, retiré à Cassiacum, avec ses disciples Trigetius et Licentius, il lit chaque jour un chant de Virgile (1).

L'autre, quoique tout brûlant de foi, est encore tout pénétré de la lecture des grammairiens, des rhéteurs et des philosophes. Il a médité Platon et s'est exercé à déclamer des controverses. L'esprit de Dieu s'empare de lui, et le voilà fuyant au désert, mais malgré ses jeûnes et ses larmes, il ne peut repousser les douces images de Plaute et de Cicéron, qui le poursuivent sans relâche. Dès lors, les Saintes Écritures lui paraissent fades et insipides, le style inculte. « Tu n'es pas chrétien, tu es Cicéronien », lui dit le Christ dans un songe fameux. Et alors il promet d'oublier ses maîtres — ce qui ne l'empêche pas de faire copier, par des moines, les dialogues de Tullius et de porter, en allant à Jérusalem, un traité de Platon pour ne pas perdre son temps !.... (2)

Comment s'étonner après cela, si les poètes, tenus à moins de réserve que les philosophes et les théologiens, ne parviennent pas à se défaire de leur reste de paganisme, et continuent à s'abreuver aux mêmes sources qui ont désaltéré leur jeunesse ? et voilà pourquoi Sidoine Apollinaire, qui est pourtant

(1) S. Aug. Confess. passim.
(2) S. Hieron. Epist. ad. Eust. — Ad Magn — Contra Rufin.

un chrétien sincère, reste encore attaché aux muses du Parnasse et ne peut écrire sans faire appel à toutes les réminiscences de la mythologie. Ainsi, comme l'a dit le poète, le vase retient longtemps l'odeur de la première liqueur, qu'il a reçue :

Quo semel est imbuta recens servabit odorem
Testa diu. (1)

Il n'y a pas jusqu'à la langue elle-même, restée latine, malgré les innombrables altérations, qui n'enlace l'écrivain dans un réseau inextricable de formes, de tournures, d'expressions, qui rappellent invinciblement les idées anciennes.

C'est pour réagir contre ce courant mythologique, et renverser enfin de son piédestal la dernière idole restée debout dans la tempête qui a renversé tant d'autels, que les écrivains chrétiens unissent leurs efforts. C'est dans une pensée de controverse, qu'ils chantent leurs hymnes ou leurs poèmes au vrai Dieu. Si l'esprit change cependant, la lettre restera la même, et pour lutter contre les dieux de Virgile, ce sont les formes virgiliennes qu'ils essaieront de retenir, jnsqu'au jour où, libre enfin de toute attache avec les règles conventionnelles, et brisant le moule qui l'emprisonnait, la littérature chrétienne se créera une langue nouvelle, plus conforme à l'idéal nouveau qu'elle poursuit.

A peine le décret de Julien l'apostat a-t-il jeté l'interdit sur l'enseignement des lettres profanes, que deux écrivains de talent essaient de se passer des livres prohibés et d'en composer d'autres pour l'éducation de la jeunesse. Nous voulons parler des deux Apollinaire. Le père, grammairien distingué, commente les livres de Moïse, et met en vers, les plus beaux sujets de l'antiquité juive. Le fils, qui professait

(1) Horat. Epist. I, 2. v,69-70

la rhétorique avec succès, compose des tragédies à l'instar d'Euripide, des comédies sur le plan des pièces de Ménandre, des odes même à l'imitation de Pindare, des dialogues à la façon de Platon, sur les enseignements de l'Évangile.

Mais ces hardies tentatives échouèrent complètement, parce qu'elles dépassaient le but qu'il fallait atteindre. La muse chrétienne, en effet, ne devait pas chercher à bannir la muse profane, comme on l'a prétendu plus tard, et c'est bien à tort qu'on a comparé les essais des Apollinaire aux compositions poétiques dont nous allons parler. Tout autre, certainement, est la pensée qui anime Juvencus, dans son livre sur la Genèse et dans ses quatre livres sur l'histoire évangélique ; Sédulius dans son *Carmen Paschale ;* Dracontius dans son *Carmen de Deo* ; Claudius-Marius Victor dans les *Commentaires* qui nous occupent, et après lui Saint Hilaire d'Arles, et *Saint Avit*, évêque de Vienne. Tous ces poètes ont pour but, non pas d'exclure la littérature païenne des écoles, mais de prendre leur place à côté des auteurs profanes, et de faire servir à la diffusion de la vraie foi les beautés du style et les ornements de la langue. Ce qu'ils veulent, c'est détourner à l'étude des livres sacrés, par le charme des vers, les esprits attirés par les séductions de la lyre antique, instruire les enfants sur les principes de leur religion, ou bien simplement glorifier Dieu et ses œuvres. Ainsi, de ces basiliques de Rome, où colonnes, bas reliefs, encadrements, moulures, tout est païen, mais où tout l'édifice est dominé par la Croix du Sauveur triomphant et par les nouvelles décorations de l'architecture chrétienne.

Ils indiquent tous leur dessein particulier au commencement de leurs poèmes, et quelques uns très longuement. Ils ne recherchent pas la gloire humaine. Victor craint seulement, que par la faiblesse de son esprit, la foi ne coure quelque péril. Si Juvencus avoue

qu'il espère être immortel, c'est seulement par le sujet qu'il a choisi. Il ne faudrait pas croire cependant que tous ces écrits soient des chefs-d'œuvre. N'oublions pas que nous sommes au cinquième siècle. C'est le règne du bel esprit, du style affecté et maniéré, de la recherche et de l'élégance factice ; il s'agit d'exciter la surprise plus que l'admiration, et de produire de grands effets par de petits moyens. Sans doute, les imitations de Virgile, d'Ovide et de Lucrèce sont fréquentes dans ces poèmes, et nous avons vu qu'il n'en pouvait être autrement ; mais elles sont souvent inintelligentes ; par exemple s'il s'agit d'exprimer l'attitude du bon larron tournant ses regards vers Notre-Seigneur, parce que ses deux mains sont clouées à la Croix, on ne trouvera rien de mieux que d'emprunter le vers où Virgile représente Cassandre levant ses yeux vers le ciel, parce que ses mains sont enchaînées. Les solécismes et les néologismes abondent dans cette langue, qui est devenue plus difficile à manier : la prosodie est souvent méconnue et témoigne combien les poètes seraient heureux d'en secouer le joug. Mais en dépit de tous ces graves défauts, qu'il serait puéril de vouloir nier, les épopées chrétiennes contiennent assez de beautés vraies et incontestables pour attirer l'attention des critiques et ne pas rester ensevelies dans l'oubli profond où on les a trop longtemps laissées.

Si la tendance générale de la poésie religieuse dès cette époque est de réduire sous ses lois les récits du christianisme et les vérités de la foi, c'est surtout à la Bible, le livre des livres, qu'elle va demander ses inspirations. Entre tous les tableaux gracieux ou sévères qu'elle offre à l'imagination des poètes, c'est surtout la Genèse, et l'*aimable simplicité* du *monde naissant* que nos épiques se plaisent à commenter et à peindre. Cette histoire de l'enfance du genre humain devait plaire à ces peuples enfants, qui s'éveillaient à une

vie nouvelle, et rien ne pouvait mieux rajeunir les lettres, que cette résurrection de l'âge d'or et du printemps de l'humanité. Aussi pendant longtemps la Bible restera-t-elle comme la source inépuisable où toutes les générations viendront s'abreuver ; ainsi, l'Iliade d'Homère, fut pour les Grecs la grande inspiratrice des lettres et des arts.

Il est temps maintenant d'analyser en détail le poème de Victor, et de marquer le rang que l'auteur doit occuper parmi ses émules et ses contemporains.

Les *Commentaires sur la Genèse* sont divisés en trois livres, qui contiennent 1721 vers hexamètres, auxquels il faut ajouter une préface de 126 vers, ce qui donne un poème complet de 1847 hexamètres, Le premier livre (523 v.) s'étend de l'origine du monde à l'exil d'Adam et embrasse les trois premiers chapitres de la Genèse ; le second (457 v.), comprend les quatre chapitres suivants et va jusqu'à la sortie de Noë de l'arche, le troisième (741 v.), s'arrête à la destruction de Sodome. D'après Gennade et Trithemius, les *Commentaires* ne finissaient qu'avec la mort d'Abraham, et devaient être divisés en quatre livres. L'absence de ce quatrième chant peut s'expliquer de trois manières : ou bien, il faut s'en tenir au texte de certains manuscrits de Gennade, lesquels, d'après Siffredus, cité par Jo. Alb. Fabricius (1) portent seulement : *tres diversos edidit libros* ; ou bien croire avec Ebert (2) que le quatrième livre a été perdu ; ou enfin admettre, comme nous l'avons déjà dit plus haut, que par ce quatrième livre Gennade a voulu désigner le *Dialogue avec Salmon*. Cette dernière opinion nous

(1) Op. cit., p. 28.

(2) Hist. génér. de la littér. du moyen-âge en Occident. Trad. de l'allemand par le Dr J. Aymeric et le Dr J. Condamin. P. 396. Leroux, 1883.

paraissant la plus probable, nous ne ferons aucune difficulté de l'adopter.

Parmi tous les poètes qui ont composé des commentaires sur la Genèse, c'est à Claudius-Marius Victor, que M. Cucheval (1) donne sans hésiter le premier rang. Ce témoignage a d'autant plus de valeur, qu'il émane d'un admirateur de Saint Avit, auquel l'éminent professeur de l'Université a consacré une très savante étude. Tel n'est pas, on le sait, l'avis de Gennade (2), qui s'exprime ainsi sur son compte : « Ils (les *Commentaires*) sont, il est vrai, d'un esprit chrétien et pieux ; mais comme l'auteur faisait sa principale occupation des lettres profanes, et qu'aucun maître ne l'avait formé à l'intelligence des Écritures, il exprime poétiquement des pensées d'une assez mince valeur......... *levioris ponderis sententiam figuravit.* » On verra par la suite de notre analyse, et par les citations qui l'éclaireront, jusqu'à quel point il faut tenir compte de l'opinion du sévère biographe. Nous nous bornerons seulement à faire remarquer tout ce qu'il y a d'invraisemblable dans cette allégation, que Victor n'aurait pas été formé à l'intelligence des Écritures. Ne dirait on pas qu'il s'agit ici d'un de de ces païens tout nouvellement convertis, et fraîchement imbus des principes de la foi, qui ne pouvaient, par conséquent, faire preuve dans leurs compositions, d'une science exégétique consommée ? S'il est vrai que Victor n'ait pas eu à renoncer au paganisme, et rien ne nous autorise à croire le contraire, il est impossible qu'il n'ait pas été formé à l'intelligence des Écritures, à une époque où elles étaient la base de tout enseignement chrétien. C'est là un fait qu'il ne nous est pas permis de prouver longuement, mais qu'il serait téméraire de vouloir nier. Les témoigna-

(1) De S. Aviti Viennœ Epis. oper. comment. p. 49. Paris, 1863.

(2) Loc. cit.

ges des auteurs contemporains, comme Origène, Saint Grégoire de Nysse, Saint Jérôme, S. Jean Chrysostome, etc., sont formels sur ce point. Nous accordons volontiers, qu'à l'exemple des rhéteurs de ce temps, Victor s'était plus occupé des lettres profanes que de la science sacrée, et aurait pu commenter Quintilien avec plus de succès que la *Genèse.* Mais, outre que ses relations avec Salmon et Thesbon, et leurs entretiens dans la retraite nous assurent d'une étude sérieuse des choses saintes, son poème, si évidemment supérieur aux essais de ses prédécesseurs, nous empêche de croire à une pareille ignorance de sa part. En effet, tandis que la plupart de ses devanciers se contentent de traduire presque servilement le texte biblique, en le pliant à la mesure de l'hexamètre, et s'interdisent avec soin tout épisode, toute description, toute périphrase même, qui aurait l'air d'ajouter à la pensée de l'écrivain inspiré, Victor ne dédaigne pas d'expliquer et de commenter, et va même quelquefois jusqu'à la discussion théologique, ce qui prouve qu'il est sûr de sa matière et en possède bien suffisamment le sens. Comme le dit très-bien M. Félix Clément, dans une courte *Notice* (1), « ce n'est pas un de ces poètes frivoles qui habillent en vers pompeux les fables stupides du paganisme, et qui se contentent de jouer habilement avec les formes de la versification, et de frapper les oreilles par une suite de sons harmonieux ; c'est un père qui s'adresse à son fils, c'est un écrivain sérieux et convaincu qui s'occupe des choses autant que des mots, qui tâche d'instruire le lecteur et de lui faire partager ses sentiments. »

Le poème s'ouvre par une magnifique invocation au « Dieu très bon et très grand » ; « *Ad Deum Optimum maximum.* » Il y a dans le choix de ces trois mots une intention qu'il importe de faire remarquer. On sait que la croyance à un Dieu unique n'était pas

(1) Carmina e poetis christianis excerpta, p. 193

inconnue des anciens et qu'on la rencontre notamment dans Platon, Aristote et Cicéron. De là, chez les Grecs, l'autel au Dieu inconnu : ἀγνώσθω θεῷ, qui a fourni à Saint Paul le thème de son fameux discours devant l'aréopage d'Athènes; et chez les Romains l'inscription que l'on a retrouvée sur plusieurs monuments funéraires antérieurs à l'ère chrétienne : « *Deo optimo maximo.* » Notre poète, qui écrivait pour renverser les erreurs cosmogoniques et rétablir la croyance au vrai Dieu a été donc bien inspiré en s'emparant de cette formule.

Summe et sancte Deus, cunctæ virtutis origo,
Omnipotens, quem nec subtili indagine rerum
Mentibus humanis sensu comprendere fas est
Et nescire nefas (nam te ratione profunda
In tribus esse Deum, sed tres sic credimus unum,
Unica personas ut tres substantia reddat,
Indiscreta pio conservans fœdera nexu)....,
Ut igitur, Deus alme, precor, qui numine prono
Das sentire animis, et te charissime Patris
Nate tui..... (1)

La prière a ici la forme de l'oraison liturgique, qui commence par invoquer le Père, puis expose l'objet de la demande, et finit par l'intercession du Fils et une doxologie en son honneur.

L'adhésion au mystère de la Trinité, ne se fait pas attendre, et distingue ainsi nettement cette supplica-

(1) (V. 1-10, 97-99). « Dieu très-grand, très-Saint, source de toute vertu, Tout-Puissant, vous que l'esprit humain ne peut comprendre, malgré la finesse de son discernement ; vous qu'il n'est pas permis de ne pas connaître (car nous croyons que par une raison cachée Dieu est contenu en trois personnes, mais aussi que les trois personnes ne forment qu'un seul Dieu, de manière qu'une substance unique représente trois personnes, conservant par un pieux accord une alliance indissoluble);.... Dieu de bonté, qui faites à nos âmes la grâce insigne de se connaître, et vous, Fils chéri de votre Père, je vous en supplie, répandez dans mon cœur la douceur délicieuse de votre Verbe et prêtez-moi l'éloquence de votre voix. ... »

tion de toutes les invocations à la muse, en usage chez les auteurs profanes. C'est dans cette préface que l'auteur indique le motif qui l'engage à commenter la Genèse, c'est-à-dire l'éducation religieuse de son fils.

Dum teneros formare animos corda paramus
Ad veræ virtutis iter puerilibus annis. (1)

Se défiant ensuite de son propre talent, il avoue son insuffisance et déclare que sa seule crainte serait de mettre la foi en péril :

Quod si lege metri quidquam peccaverit ordo
Peccarit sermo improprius sensusque vacillans,
Huic nullum fidei subeat mensura periclum. (2)

Après l'invocation, le poète entre en matière et nous fait contempler, avant la création du monde, l'essence éternelle de Dieu, « considérant par sa vaste pensée et possédant ce que les temps amènent dans leur cours, qui est à elle-même un royaume immense par sa bienheureuse grandeur. » Il est impossible de ne pas voir dans les premiers vers un habile imitation d'Ovide :

Ante polos, cœlique diem, mundique tenebras
Ante operum formas, et res, et sine termine rerum,
Œternum sine præteriti, sine fine futuri
Esse subest..... » (3)

Avant de décrire l'œuvre créatrice, il réfute l'opinion des philosophes païens sur l'éternité de la

(1) V. 108, 109.
(2) V. 110-112. « Si par hasard je viole les lois de la prosodie, si je pèche par quelques termes impropres, si l'obscurité règne dans mon style, que la mesure de la foi ne souffre aucune atteinte.»
(3) V. 1 et req. « Avant les cieux, avant la lumière du Ciel et les ténèbres du Monde, avant les formes des choses, avant les choses et les principes des choses, il existe une essence éternelle qui n'est limitée ni par le passé ni par l'avenir.... »
Cf. Ovid. Metamorph.

matière et sur la fondation du monde par la rencontre des atomes. Rien de plus élevé et de plus philosophique que ces réflexions, dont le ton un peu sévère forme un contraste hardi avec la poétique description qui suit. C'est avec un rare bonheur d'expressions et une admirable délicatesse qu'il met sous nos yeux le tableau de l'univers s'éveillant à la vie sous le souffle puissant du Créateur. Mais c'est surtout dans la peinture du paradis terrestre que l'artiste répand les plus brillantes couleurs de sa palette. Nous ne résistons pas au plaisir de citer ces vers pleins de grâce et de fraîcheur, et comme embaumés d'un parfum tout virgilien :

Sidereos hic terra vibrat distincta colores,
Semper flore novo frondens fructuque recenti.
Hic fragiles solvunt calamos animata vigore
Nemoris ambrosii, stridentia cinnamaodores.
Sed nec quod Medus redolet, vel crine soluto
Fragrat Achœmenius, quod molli dives amomo
Assyrius messisque rubens Mareotica nardo,
Quod Tartessiaci frutices, quod virgo Sabœi,
Quodque Palestinus lacero flet vulnere ramus :
Omnia certatim hunc congesta putabis in hortum. » (1)

Quoi de plus originalque cette forêt, dont les grands arbres agités par le vent font entendre des sons harmonieux qui forment un hymne au Seigneur, où les sifflements de la brise modulent des vers, où tous les mouvements de l'air composent une mélopée dont chaque note a une signification. Ni Avit, ni même

(1) V. 126-136, lib. D. « Ici la terre étincelle de reflets éclatants, toujours parée de fleurs et de fruits nouveaux. Ici les canelliers, exhalant leurs doux parfums et ranimés par la rosée du Ciel, entr'ouvrent leurs tiges délicates. Rien ne manque à ce jardin : ni les parfums de la Médie et des champs des Perses aux cheveux épars, ni les tendres amomes de l'Assyrie, ni le nard empourpré des bords du lac Marêotis, ni les plantes de Cadix, ni celles de l'Arabie, ni le rameau de Palestine qui pleure sous les coups qui le déchirent. Tous ces trésors étaient comme à l'envi amassés dans ce jardin. »

Milton n'ont surpassé notre poète dans celte peinture, qui est peut-être le chef-d'œuvre des commentaires.

Mais voilà que l'esprit infernal vient troubler la félicité de nos premiers parents, et allumer la colère de Dieu contre le tentateur et ses malheureuses victimes. Ce passage du discours du Créateur prononçant la redoutable sentence contre le serpent.

Et vetitos tentare cibos quia feceris, hinc jam
Vilis semper edes squalentia viscera terræ. (1)

rappellent cette pensée de Bossuet: « La terre, dont il est dit que le serpent se nourrit, signifie les basses pensées que le démon nous inspire : lui-même il ne pense rien que de bas, puisque toutes ses pensées ne sont que péché. » (2)

Ce sont les vents, venus du fond des épaisses forêts, qui chassent Adam et Ève du paradis terrestre. L'Éden se ferme et les exilés s'en vont, tristes et repentants, non sans avoir entendu la promesse redemptrice et entrevu dans le lointain des âges, l'arbre libérateur qui leur rendra la vie et le bonheur.

C'est surtout dans le second et le troisième livre que Victor se plaît à voler de ses propres ailes, et nous pouvons dire que son audace ne lui est pas toujours nuisible.

Voilà nos premiers parents sur une terre nouvelle, qu'ils explorent en tous sens, et qu'ils s'apprêtent à cultiver. Avant de se livrer au travail, ils demandent à Dieu de leur faire connaître.

Quo sint segetes, quo more serendæ,
Fructiferæ quæ sint herbæ..... (3)

(1) V. 352. « Et pour avoir touché au fruit défendu, tu chercheras ta nourriture au sein de la plus vile poussière. »

(2) Hist. Univ., 2me partie, chap. I.

(3) V. 80, lib. II. « Quelles sont les diverses moissons, comment on doit répandre la semence, quelles sont les herbes fertiles. »

Ève, irritée contre le serpent, l'aperçoit tout à coup, rampant dans les herbes, et conseille à son époux de prendre des pierres, pour les lui jeter. Mais à mesure que les projectiles tombent, leur rencontre fait jaillir des gerbes d'étincelles, et bientôt Adam et Ève effrayés peuvent contempler le vaste embrasement de la forêt. Feu bienfaisant et purificateur qui, en fécondant la terre, va leur permettre de la cultiver et de vivre. Cette idée sur l'origine du feu n'est pas plus bizarre que la fable de Prométhée dérobant la flamme au ciel pour animer une statue d'argile ; mais il est étonnant qu'un poète du cinquième siècle ait eu la pensée de représenter cet élément préparant le sol primitif, comme il prépare les établissements fondés par les colons américains, sur la lisière d'un immense bois, qui se transforme ainsi en vastes plaines, où le vent d'été courbera les épis d'or.

Le déluge fournit au poète une brillante et un peu emphatique description, où les images abondent, mais où le style est gâté par l'abus des épithètes. Il est vrai que Saint Avit est encore infiniment plus prolixe, puisqu'il consacre tout un livre à chanter le grand cataclysme biblique. Nous sommes loin de l'extrême sobriété de Saint Hilaire d'Arles et de Juvencus, qui ne donnent au récit du déluge que trois ou quatre vers.

Le troisième livre, inférieur aux deux premiers, contient cependant de très beaux vers, et d'heureuses imitations de Virgile. Le portrait de Nemrod est tracé avec une fière énergie, et l'origine de l'idolâtrie, expliquée avec beaucoup d'originalité. D'après Victor, Nemrod, inconsolable de la mort de son fils, lui fit élever des autels et rendre des honneurs divins. Bien que l'Écriture ne mentionne pas ce fait, on n'en doit pas moins reconnaître la vérité du symbole. L'idolâtrie n'a pas eu seulement pour cause les passions et les vices des hommes, mais encore les plus pures affections du cœur, corrompues dans leur source et non réglées par l'amour de Dieu.

Tel est rapidement résumé le poème des *Commentaires*. Le second ouvrage de Victor achèvera de mettre en lumière les qualités et le vrai talent du rhéteur Marseillais, en même temps qu'il nous fera mieux connaître l'esprit et le caractère du chrétien et du penseur.

§ II. — DU DIALOGUE DE VICTOR AVEC SALMON SUR LES "MŒURS PERVERSES DE SON TEMPS".

On attribue généralement à Victor un dialogue avec Salmon sur les *Mœurs perverses de son temps*. L'unique version qui nous reste de cet écrit est celle de Gaigny, qui la publie sous ce titre : *Claudii Marii Victoris, oratoris massiliensis, de perversis suæ ætatis moribus, Liber quartus. — Ad Salmonem.* Comme nous l'avons déjà dit, il n'y a rien qui s'oppose à ce qu'on fasse de ce dialogue le quatrième livre dont parlent les biographes.

C'est assez improprement que quelques éditeurs l'appelent *Epistola*. Dans ses *Poetæ minores*, reproduits par N. Lemaire, Wernsdorff le fait remarquer pour la première fois, et ajoute avec raison qu'il faut ainsi juger cette composition, sous peine de n'en pas comprendre le sens (1).

Quant à la qualification d'*abbé*, *abbatem*, que la plupart des biographes et des éditeurs donnent à *Salmon*, elle est aussi fausse, que le titre d'évêque dont le gratifie Ampère. Ni le monastère de Saint-Victor, ni le diocèse de Marseille n'eurent jamais d'abbé ou d'évêque de ce nom : c'est ce qu'attestent les archives de l'abbaye et notre histoire religieuse (2).

(1) Poetæ latini minores. t. II. Paris, 1824

(2) Cf. Ruffi. Hist. de Marseille. — Chronicon S. Vict. P. Labbe.

La conversation entre Victor et Salmon a lieu près du temple, qui peut bien être le Monastère Cassianite, et sur un banc de vert gazon où viennent ordinairement se reposer les *frères* et des personnages amis.

Le poète est tout attristé : il revient d'une retraite qui lui a dérobé pendant de longs jours le spectacle des choses humaines, et tout ce qu'il a pu voir à son retour l'épouvante sincèrement. Il apprend, en effet, que Ataulphe, beau-frère et successeur d'Alaric, domine déjà dans tout le pays qui s'étend entre le Rhône et les Pyrénées, que les Burgondes touchent d'un côté aux Vosges et de l'autre à la rive droite de la Durance, et qu'une horde, encore plus féroce, celle des Franks, est sortie de ses campements au nord-ouest de la Belgique et occupe le nord de la Gaule. Voici que les légions romaines ont enfin cédé, après une longue résistance, et que par la brèche ouverte, se précipite comme un torrent, l'armée des Huns, des Vandales, des Alains et des Suèves. La ruine et la mort accompagnent ces terribles envahisseurs, qui ne respectent rien sur leur passage. Or pendant ce temps-là que fait le monde Gallo-Romain ? Il construit des villes en marbre et élève de somptueux édifices, pour satisfaire le luxe effréné qui le dévore. Or, dit mélancoliquement le poète, rien de cela ne sert à prolonger la vie.... Maladie plus cruelle et plus dangereuse encore que tous les maux dont nous menacent les Barbares. « Ni l'ennemi, ni la famine n'ont d'influence sur nous : ce que nous fûmes nous le sommes toujours, et quoique éprouvés par tous ces périls, nous n'en devenons jamais meilleurs ; nous continuons à entretenir nos vices et nous ne cessons de pécher. » Si le peuple ne s'amende pas les philosophes ne sont guère plus sages. Pendant que le monde s'écroule, ils essaient de dérober à la nature des secrets connus de Dieu seul, au lieu de chercher à réformer leur conduite et celle de leurs disciples. Mais que dire de la dépravation des

femmes ? Au milieu des tempêtes qui se déchaînent et des malheurs qui éclatent de toutes parts, elles en sont encore à peindre leurs visages, et à étudier les auteurs profanes..... La corruption est donc générale, et bien rares sont les âmes qui ne se laissent pas gagner par la corruption.

L'heure de la prière vient interrompre cet intéressant colloque, et les deux interlocuteurs se rendent à *l'Assemblée des Saints*, se promettant de se revoir le lendemain.

Deux points principaux sont à remarquer dans ce dialogue, où revivent toutes les préoccupations des chrétiens et des sages au cinquième siècle. C'est d'abord la mordante satire des mœurs de l'époque, et le parallèle de la Société Gallo-Romaine avec les Barbares, et en second lieu, les piquantes invectives contre les femmes.

Depuis quatre cents que le christianisme était prêché dans les Gaules, les mœurs de la société polie ne semblaient pas s'être sensiblement améliorées dans les provinces méridionales. Les raffinements excessifs qu'une brillante civilisation pouvait apporter dans les habitudes de vivre, étaient surtout ardemment recherchés par ces Gallo-Romains enrichis, jamais rassasiés d'or et de jouissances Que pouvaient-ils encore demander, maintenant qu'ils avaient, comme les plus opulentes provinces de l'empire, des cités embellies par les arts, des routes soigneusement entretenues, des aqueducs magnifiques, et tous ces spectacles qui peuvent le plus favoriser la fièvre du sensualisme ? Ce qu'il désire ce Gaulois de la décadence, c'est qu'autour de lui, dans sa maison urbaine, dans sa villa, aux thermes, sous les portiques, tout ait un grand air romain. Cirque, sénat, curie, capitole, prétoire, écoles, temples,

Rome tout entière s'est transportée sous le ciel de la Gaule. Arles a ses arènes, son obélisque, son palais et son théâtre; Glanum Livii, son arc-de-triomphe; Nemausum, son aqueduc, ses arènes et son temple. Mais c'est surtout, Massilia qui se fait remarquer par son opulence et son faste désordonnés. Les mœurs y sont tellement dépravées qu'aller à Marseille (1) est synonyme de vivre dans la débauche. La vie est si douce et si facile dans les splendides demeures qui s'élèvent le long de sa mer bleue, et sous son ciel azuré; au milieu de ces superbes portiques, de ces vastes vestibules, de ces bibliothèques, et de ces musées !

Le temps se passe au sein de fêtes continuelles ; les jeux, l'équitation, le bain chaud ou froid, le dîner sénatorial, récréé par la danse et les vers, varient les plaisirs de la journée, auxquels viennent s'ajouter la pompe des représentations théâtrales et les enivrants spectacles du cirque !

Que nous sommes loin de l'époque où Tacite pouvait dire de notre cité : « ce qui lui épargna (à Agricola) les dangers qui entraînent communément les jeunes gens dans le désordre, fut, outre son bon naturel, le bonheur d'avoir pour école dès son enfance, la ville de Marseille, qui, par un heureux mélange, réunit à la politesse des Grecs la simplicité et la retenue des provinces ». Et où Valère-Maxime affirmait que « Marseille, austère gardienne de la sévérité des mœurs, exclut de son théâtre les comédiens dont les pièces roulent presque toujours sur des amours illicites, dans la crainte qu'en se familiarisant avec ces sortes de spectacles, on ne se porte enfin à les imiter (3). »

It est juste de dire que ce mal n'est pas particulier à notre Provence. La Gaule entière est infectée de cette

(1) Athénée. Liv. X, chap. V.
(2) Athénée. Liv. X, chap. IV.
(3) Fact. memor. lib. II, cap. VI.

peste. Qu'il nous suffise de citer ici le portrait que Salvien trace des Aquitains de cette époque :

« Les Aquitains sont parmi les Gaulois, les premiers en vices, comme en richesses. La recherche des voluptés n'est nulle autre part si effrénée, la vie si impure, la conduite si déréglée.... Nobles ou autres, les Aquitains sont tous à peu près les mêmes (1).

Comme le remarque Victor dans son dialogue, les femmes ont été les premières à donner l'exemple de la dépravation. On sait dans quel état d'infériorité dégradante ce sexe avait été laissé chez les païens. « La meilleure condition que la loi Romaine eût faite à la femme, dit M. Ozanam, c'était d'être *mater familias*, d'être regardée comme la fille du mari, d'avoir un jour, à la division de l'héritage, une part d'enfant. C'était là tout ce que la majesté de l'homme avait pu faire pour elle : de la traiter comme un enfant, de lui donner des plaisirs d'enfant, des jouets et un luxe qui charmaient une imagination sans culture. De là les plaintes des philosophes sur le luxe insolent des femmes romaines, sur ces créatures débiles dont le pied ne peut toucher la terre ; qui, pour franchir la moindre distance, ont besoin d'être portées sur le bras des eunuques, et étalent à leurs oreilles le prix de plusieurs patrimoines (2). »

Le christianisme, apparaissant comme le vengeur de toutes les injustices et de toutes les oppressions, ne manqua pas de réhabiliter la femme dans le dogme comme dans les mœurs.

Mais le succès fut loin de couronner toujours les efforts des moralistes et des prédicateurs : Il semble, au contraire, qu'au cinquième siècle il y ait une recrudescence dans le mal que nous signalons. Déjà Saint Jérôme, écrivant à Lœta (3) lui a recommandé « de

(1) De Gubern. Dei, lib. VII.
(2) La Civilisation au Vme siècle, t. II, 14me leçon, p. 76.
(3) Epist. ad Lœtam. CXII.

ne pas teindre le visage de son enfant avec du carmin et de la céruse, et de ne pas donner à ses cheveux une couleur de flamme, qui est comme un premier reflet de l'enfer. »

Comment s'étonner que Marius Victor, déplorant les mœurs de son temps, ne s'élève aussi contre les débordements de luxe dont les femmes donnent l'exemple ? A ce point de vue encore, Marseille avait bien changé. Si nous en croyons Aristote, les femmes marseillaises de son temps ne pouvaient boire du vin dans aucun cas, et leurs maris avaient le droit de les mettre à mort, s'ils pouvaient les convaincre d'avoir enfreint cette loi. De plus les lois somptuaires en usage dans notre ville, fixaient la dépense de la parure au maximum de cinq écus d'or ; les joyaux des dames ne pouvaient dépasser ce chiffre. Cent écus d'or formaient la dot la plus riche.

Écoutons maintenant les lamentations de Victor : « La nuit, humide de rosée, envelopperait le jour de ses ténèbres, ô Salmon, avant que j'aie pu passer en revue les mœurs de ce sexe, ... Si Lesbia marche chargée de pierres précieuses et étrangères, si Sophia est toute rayonnante sous une pourpre nouvelle, aussitôt chaque femme réclame pour elle la même parure ...... que font sur un chaste corps la céruse, le vermillon et cent autres poisons de différentes couleurs ?... Elles achètent au prix de plusieurs fonds de terre des vêtements brodés d'or, les tissus des Sères, les pierres précieuses que les marchands apportent d'un autre univers et qui sont les sujets de tant de tristes soupirs (1). »

Le poète conclut avec raison : « La femme ne péche jamais sans que nous soyons coupables. Si les femmes passent leur temps en promenades continuelles ; si elles donnent des festins ; si elles font mille folies et

(1) V. 50 et seq.

tiennent toutes sortes de discours, n'est-ce point notre faute ? ..... »

Aux folles dépenses et aux extravagantes somptuosités, les femmes avaient joint la passion, toujours ridicule chez elles, des belles lettres et du beau langage. Elles ne se contentaient plus d'étaler leurs fastueuses toilettes pour satisfaire une vanité insatiable. Elles prenaient encore aux hommes de leur temps leur goût excessif pour les auteurs profanes et en particulier pour ceux qu'elles auraient dû ignorer. « Saint Paul et Salomon sont laissés de côté, dit tristement Victor ; Virgile est récité par une Didon, Ovide par une Corinne ; elles applaudissent la lyre de Flaccus ou la muse de Térence. » Il est vrai que Claudien avait été plus indulgent pour elles, puisqu'il avait mis entre les mains de la jeune épouse d'Honorius les odes de Sapho, dont les païens interdisaient la lecture à leurs filles ! (1)

Ainsi, la dégénérescence est universelle, et chose triste ! — selon la magnifique expression de Salvien, le monde marche à la mort, le sourire aux lèvres : *moritur et ridet !*

Quoi d'étonnant que les esprits clairvoyants de cette époque n'aient eu aucun regret pour cette civilisation en ruines, et qu'ils aient hautement préféré aux fils abâtardis de cette société agonisante la race plus jeune et plus neuve des enfants du Nord ? A leurs yeux les barbares étaient les visibles instruments de la Providence, chargés par elle de punir et de purifier les peuples coupables, et de faire triompher l'Évangile, dont les Romains avilis ne pouvaient supporter le joug. A ces penseurs chrétiens, les barbares ne causaient pas les effroyables peurs qu'éprouvaient les imaginations païennes. La corruption romaine, comme l'affirme si courageusement Victor, était bien plus

(1) De Nup. Honor. et mor. V. 235.

funeste et bien plus dangereuse que les saillies et les impétuosités farouches d'un naturel irascible, mais vigoureux encore et capable d'amendement. Les mœurs des barbares étaient pures; Tacite l'avait affirmé déjà devant son siècle, ce siècle dont il disait avec l'énergie d'expression qui lui est familière : *Corrumpere et corrumpi sæculum vocatur.* »

Après la prise de Rome par Alaric, alors que toutes les âmes étaient plongées dans la stupeur, Saint Augustin avait écrit sa *Cité de Dieu*, pour relever les esprits abattus et leur montrer les espérances que l'Église conservait dans l'avenir du monde. C'est comme un écho de cette grande voix qui retentit dans le dialogue de Victor, et quand Salvien jettera l'anathème à l'empire mourant et appellera les Barbares, il ne fera que redire plus longuement et avec plus d'éloquence, ce que notre rhéteur aura chanté dans sa langue poétique.

N'oublions pas cependant de remarquer que cette profonde connaissance des hommes et des choses et ce discernement des desseins de la Providence sur l'humanité, n'est pas sans quelque mérite pour des contemporains de ces graves événements. Aujourd'hui que plus de mille ans se sont écoulés depuis cette grande révolution qui a transformé l'Europe, il est facile de s'appuyer sur les leçons de l'histoire pour apprécier philosophiquement les faits et en tirer de justes déductions. Mais si nous nous reportons au siècle qui les a vus se produire, nous serons forcés d'avouer, qu'il fallait plus que de la clairvoyance, pour formuler ainsi sur l'avenir de la société un jugement qui n'a pas été démenti. Une vue surnaturelle des gestes de Dieu dans les affaires humaines n'était-elle pas nécessaire, pour s'élever des faits contingents, qui déconcertaient les esprits les plus fermes, jusqu'au plan mystérieux de Celui « qui règne dans les cieux et de qui dépendent tous les empires. » C'est la gloire des esprits supérieurs, que nous avons cités, et, en

particulier, de Marius Victor, d'avoir eu ce regard prophétique et d'avoir annoncé, sur le tombeau de l'empire à jamais disparu, la création d'une Société nouvelle par les Barbares civilisés et convertis !....

Très-intéressante au point de vue historique et social, la composition de Victor ne l'est pas moins par le côté littéraire, en ce qu'elle offre, au dire d'Ampère, « le premier exemple que nous trouvons de la Satire chrétienne. » Fille de la chaire, comme la Satire païenne est fille de l'école, elle confine à l'homélie ; les réflexions morales et religieuses l'emportent sur la peinture des vices. Si le style était à la hauteur de la pensée, nous pourrions dire qu'elle est un modèle dans le genre satirique. Car enfin si le but final, que doit se proposer tout poète moraliste est de redresser et de corriger ceux qu'il flagelle, plus que d'étaler avec complaisance les désordres de la passion et les hontes qu'il veut stigmatiser, le poème de Victor remplit complètement ce but. A l'inverse des Perse et des Juvénal, qui ne craignent pas de mettre à nu toutes les débauches sous prétexte d'en inspirer l'horreur, il laisse deviner la plaie beaucoup plus qu'il ne la découvre, et à l'instar du prédicateur chrétien, il se contente d'indiquer le mal sans blesser la vertu. Malgré toute sa réserve, le poème du rhéteur marseillais est assez explicite, pour qu'on puisse le regarder comme un fidèle tableau de la Société gallo-romaine au cinquième siècle.

***

Ce trop court aperçu sur la vie et les œuvres de Victor nous semble suffisant, non seulement pour remettre en lumière un personnage trop longtemps oublié, mais encore pour fournir de nouvelles preuves à l'appui d'une vérité souvent méconnue et un exem-

ple des plus remarquables dans l'histoire de la grande révolution littéraire qui a commencé aux premiers siècles de l'Église.

Comme d'impudents novateurs voudraient nous le faire croire aujourd'hui, la poésie ne borne pas son domaine à la terre; mais, altérée de l'idéal, elle s'élance vers le monde invisible sur les ailes de l'imagination et de la foi. Elle parle aux hommes des mystères qu'elle a pu entrevoir dans ses hardis voyages à travers l'infini; elle leur raconte ce qu'elle sait des origines et de la destinée de l'univers, et de ces régions lointaines qu'habitent les êtres surnaturels et que traversent les astres. Le *merveilleux* est au fond de tous ses récits et anime tous ses cantiques.

Homère, le père de la poésie grecque, mêle sans cesse les dieux aux moindres actions de ses héros, et c'est autant de leurs aventures que des prouesses de ses guerriers, qu'il remplit les pages de l'Iliade. Toute l'antiquité s'abreuve aux mêmes sources et, aux jours nouveaux qui se lèvent sur le monde, si la mythologie n'est plus le culte sacré de l'humanité, elle reste, la religion de la poésie et des beaux arts, bien des siècles après l'avénement du Christ Rédempteur. Alors que les fables païennes ne sont plus pour les peuples convertis que des contes ridicules et démodés, c'est encore à ces fables que les poètes demandent leurs inspirations, comme si en dehors d'elles la poésie fut reconnue impossible.

On sait de quel engoûment la Renaissance s'éprit pour cette mythologie surannée, et jusqu'à quel point ce préjugé absurde s'était enraciné dans les esprits, puisqu'en plein dix-septième siècle, Boileau put écrire ces deux vers fameux :

De la foi d'un chrétien les mystères terribles,
D'ornements égayés ne sont pas susceptibles.

Or, si en droit, une pareille thèse est insoutenable, elle a été victorieusement refutée en fait par les

œuvres magnifiques que le sentiment chrétien a dictées, et dont il a fourni non seulement le sujet et les épisodes, mis encore les ressorts poétiques et les éléments indispensables du merveilleux. Qu'il nous suffise de citer ici Dante, Le Tasse, Milton, Klopstock et Chateaubriand, dont les noms seuls valent toute une argumentation.

Ce sera la gloire des épiques des premiers siècles, et en particulier de Claudius-Marius Victor, d'avoir ouvert la voie à ces chantres sublimes de la foi chrétienne et d'avoir montré que, pour s'inspirer de nos livres Saints, la muse du Sinaï et du Calvaire n'est pas inférieure aux muses de l'Hélicon.

Arracher les imaginations cultivées aux charmes des fables païennes eût été un rêve impossible à réaliser, si en exprimant des idées plus austères et plus pures, la poésie chrétienne eût dédaigné les grâces du langage et les élégances de la forme, d'un attrait si vif et si fascinateur pour les lettrés de la décadence. Même à cette heure, où la littérature latine subit un profond déclin, les dactyles et les spondées harmonieux de Virgile et des écrivains du siècle d'Auguste retentissaient encore aux oreilles de ces amoureux du bien dire. et ce n'est qu'à la faveur de cette harmonie enchanteresse, que nos poètes religieux pouvaient plaire aux esprits superficiels de cette époque. Voilà pourquoi tout en consacrant leurs cantiques au vrai Dieu, ils ont gardé longtemps les formes païennes, et Virgile est resté leur maître. C'est le chantre de l'Énéïde qui a pour ainsi dire amené la muse profane au pied de l'autel, comme il devait plus tard guider le Dante à travers les régions mystérieuses de l'autre monde.

Comment s'est faite cette évolution littéraire, comment la langue latine, ce vieil idiome qui avait pu dénommer plus de trente mille Dieux, et qui offrait à la mémoire plus de tableaux impurs que d'édifiantes images, s'est-elle prêtée à l'expression des nouvelles doctrines, c'est ce que la lecture de nos épopées chré-

tiennes et des œuvres de Victor nous permet de connaître pleinement.

N'oublions pas de constater en terminant, qu'ici encore nous retrouvons la Bible présidant à la transformation et au rajeunissement de l'idiome antique, comme nous l'avons vue plus haut inspirant aux poètes leurs chants sacrés. « Ainsi, dit très bien M. Ozanam, ce premier des livres anciens est aussi le premier des livres modernes ; il est, pour ainsi dire, l'auteur de ses livres même ; car de ses pages devaient sortir toutes les langues, toute l'éloquence, toute la poésie et toute la civilisation des temps nouveaux. (1) »

(1) Civilis. au Vme s., t. II, p. 143.



La Coudée Rachchâchiyah.

Bibl. de l'Escurial, ms. ar. n° 929 (ancien 924 de Casiri) (1), f. 64-63 (2).

LECTURE FAITE PAR M. H. SAUVAIRE,

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES,

EN 1882

« Il y a (à Grenade) deux coudées : la coudée *de la main*, qui est celle dont on se sert pour mesurer les étoffes et autres objets, à l'exception des terres, et la coudée *hâchémiyah*, en usage dans le mesurage des terres. Cette dernière est une coudée (dont la dimension est) établie sur une colonne, au Vieux Caire, pour mesurer la hauteur du Nil, et qui se trouve là depuis le temps d''Omar eb nel Khattâb, que Dieu soit satisfait de lui ! Elle porte dans l'Andalos le nom *rachchâchiyah* et n'a été ainsi appelée que parce que Mohammad ebn el Faradj el Qassâm, connu sous le nom d'Er-Rachchâch (3), l'apporta dans l'Andalos au moyen d'un étalon qu'il avait mesuré sur cette (coudée) *hâchémiyah* et en fixa la dimension sur une colonne dans la mosquée-cathédrale de Cordoue, que Dieu la fasse retourner (au pouvoir des Musulmans) ! C'est pourquoi elle fut appelée de ce nom ; elle fut employée dans les contrats à Cordoue et dans d'autre villes.

« Cette coudée est l'unité linéaire en usage pour le

(1) Le titre de l'ouvrage a disparu en partie. L'auteur est Abou Tâher Mohammad ebn'Abd el'Aziz ebn Yousef el Morâdy, connu sous le nom d'Ebn el Djyâb ; il vivait, d'après Casiri, dans le VIme siècle de l'hégire et, suivant moi, dans le VIIme.

(2) La pagination va de gauche à droite.

(3) Je n'ai pu découvrir à quelle époque vivait ce personnage.

mesurage des terres ; ce qui signifie qu'elle correspond, dans la pratique, par rapport aux mesures de longueur, à ce qu'est l'unité relativement aux nombres. Si, ensuite, tu multiplies la coudée par elle-même, tu obtiens une unité de superficie ayant quatre côtés d'égale longueur et rectangulaire....

« .... Dans quelques villes, on a pris l'habitude de mesurer à l'aide d'une corde dont la longueur est de vingt coudées *rachchâchiyah.* On l'a multipliée par elle-même ; ce qui a donné une unité de superficie qu'on a appelée *'arsah,* expression qui, dans la langue, signifie « un vaste champ. »

« Toutefois, toutes ces mesures n'ont pas une dimension absolument fixe ; elles varient suivant chaque région. Je veux en faire connaître ce qui a cours dans notre pays, s'il plaît à Dieu. Je dirai donc que la *corde* dont on s'y sert a une longueur, comme cela a été mentionné, de quarante coudées *rachchâchiyah* et que la coudée *rachchâchiyah* est égale à une coudée et un cinquième de coudée, de la coudée *de la main.* Si donc tu retranches de la *rachchâchiyah* son sixième, le restant sera une coudée *de la main* et, si tu augmentes la coudée *de la main* de son propre cinquième, le résultat représentera une coudée *rachchâchiyah.* La corde en question se compose, par conséquent, de quarante-huit coudées, à la coudée *de la main* (1), chiffre que l'on obtient en multipliant six coudées de la main par huit. Ce nombre peut se décomposer en sixièmes, huitièmes, demies, quarts et tiers. La coudée *de la main* est donc exactement divisible, sans fraction, jusqu'au tiers de la coudée. Avec la coudée *rachchâchiyah,* on a les cinquièmes, les huitièmes, les quarts, les demies ; mais elle ne donne les tiers et les sixièmes qu'avec une fraction (2).

« La coudée *de la main* se compose de cinq *qabdah*

(1) $0^{m}4512 \times 48 = 21^{m}6576$.

(2) 48 est en effet un multiple exact de 2, 3, 4, 6 et 8 ; 40 est exactement divisible par 2, 4, 5 et 8 ; il ne l'est ni par 3 ni par 6.

(palmes) (1) et la *rachchâchiyah*, de six *qabdah* (2). La *qabdah* est égale à quatre doigts (3). Le doigt, suivant une opinion, est formé de six grains de blé juxtaposés. Cette évaluation n'est basée que sur le résultat obtenu par l'auteur de l'opinion à un moment donné ; elle n'est juste ni pour toutes les époques, ni pour tous les grains. La coudée ainsi définie ne saurait être ni conservée, ni stable, attendu la diversité des grains, des doigts, des mains et de leur longueur. Vu cet état de choses, j'ai fait des recherches sur cette coudée *rachchâchiyah*, parce que c'est d'après elle que se contractent les sociétés agricoles, et sa mesure m'a été indiquée comme existant sur une des colonnes de la mosquée-cathédrale de Grenade, que Dieu la garde ! Je l'ai relevée exactement en en prenant la dimension : le tiers de cette coudée est représentée par la ligne tracée dans la marge de droite de ce feuillet. Regarde-la avec attention.

« A Wâdy Ach (Guadix) (4), on emploie une coudée différente, plus courte, qui se trouve dans la même marge (5). Je présume fort que cette (coudée) a été altérée par une coupure ou autre cause, à une époque quelconque, et sans qu'on y ait pris garde. D'ailleurs, nous avons déjà dit que c'est là une chose qui ne peut être rigoureusement fixée, ni servir non plus de base à un calcul : la coutume des habitants de chaque localité fait seule la règle. Il serait donc inutile de nous

(1) Chaque *qabdah* égale donc 0m09024 ; 0m09024 × 5 = 0m4512

(2) Soit 0m09024 × 6 = 0m54144.

(3) Le doigt = 0m02256.

(4) Le district du même nom, dont Wâdy Ach était la capitale, faisait partie du gouvernement de Grenade.

(5) Une partie de la marge a malheureusement disparu dans le bas, le papier étant très-cotonneux et perméable à l'humidité. Il ne reste que des lignes incomplètes. Cependant, à une certaine hauteur de celle qui représentait « le tiers de la coudée *rachchâchiyah* inscrite sur une colonne dans la mosquée-cathédrale de Cordoue », d'après l'annotation à l'encre rouge placée dans le sens de la longueur, on voit un trait accompagné de ces mots également à l'encre rouge : « Jusqu'ici est le sixième et le demi-sixième, c'est-

étendre sur ce sujet qui n'amènerait aucun résultat. Nous n'avons fait des recherches qu'au point de vue de la pratique, qui emploie cette coudée dans les contrats et dans les associations (agricoles).

à-dire le quart. » Ce quart (du tiers de la ligne entière), mesure un peu moins de 48 millimètres; ce qui donnerait pour la *rachchâchiyah* de $0^{m}575$ à $0^{m}576$.

D'un autre côté, si l'on s'en rapporte à la représentation, donnée dans la marge du f° 5 r°, du tiers de la coudée *de la main*, c'est-à-dire $0^{m}150$ à $0^{m}151$, cette coudée égale à peu près $0^{m}4512$. En y ajoutant le 5me, on aurait pour la *rachchâchiyah* $0^{m}4512 + 0^{m}09024 = 0^{m}54144$, soit presque exactement $0^{m}5404$ ou la valeur moyenne, d'après Mahmoud Bey, de la coudée du Nil gravée sur la colonne de l'échelle nilométrique de l'île de Raudah et considérée par des écrivains européens très-estimés comme étant la coudée noire. Nous devrions retrouver ici la longueur de la *rachchâchiyah*. Mais la longueur du 12me de la *rachchâchiyah*, tel qu'il est représenté dans la marge, étant de $0^{m}048$ environ, ce nombre multiplié par $12 = 0^{m}576$; d'autre part, diminué de son 6me, il devient $0^{m}480$ (ou la *coudée nouvelle* de M. Vazquez Queipo, (*Syst. métriques et monétaires des anciens peuples*, II, pp. 99 et 106) et non $0^{m}4512$. Force est donc d'admettre que le copiste s'est trompé dans le tracé de l'une ou de l'autre ligne. Si le 12e de la ligne n'était que de $0^{m}04512$, on aurait $0^{m}04512 \times 12 = 0^{m}54144$ et aussi $0^{m}4512 + \frac{0^{m}4512}{5} = 0^{m}54144$; de même que $0^{m}54144 - \frac{0^{m}54144}{6} = 0^{m}4512$. Quoi qu'il en soit, nous pouvons espérer que la dimension de la *rachchâchiyah* sera un jour retrouvée sur l'une des nombreuses colonnes de l'ancienne mosquée de Cordoue; mon savant ami Don Eduardo Saavedra, membre de l'Académie d'Histoire de Madrid, a bien voulu me promettre de faire faire des recherches.

Don Vicente, *l. c.*, attribue à la coudée *rachchâchiyah* $0^{m}720$. Ce chiffre, comme on le voit, diffère beaucoup de celui fourni par Ebn el Djyâb.

P.-S.— Avril 1884.— Depuis la lecture que j'ai eu l'honneur de faire à l'Académie, M. Saavedra m'a informé que, malgré toutes les recherches opérées dans la cathédrale avec le plus grand empressement par tout le clergé et la population de Cordoue, il avait été impossible de découvrir la mesure dont parle Ebn el Djyâb, et que probablement la colonne avait disparu au milieu de changements exécutés au XVIe siècle.

LA COURONNE D'IMMORTELLES[1]

PAR

M. HIPPOLYTE MATABON

MEMBRE DE LA CLASSE DES LETTRES

Lue à la séance du 15 Mai 1884.

C'était le jour des Morts. La foule, à flots pressés,
Ondulait comme un fleuve au champ des trépassés;
Les cloches, alternant leurs plaintes dans la nue,
Ne cessaient d'appeler vers la triste avenue.

Une femme à l'aspect grave, au long voile noir,
Loin de porter ses pas, pour un pieux devoir,
Vers l'asile de paix, — de la marée humaine
S'écarta lentement, et gagna non sans peine,
Dans le brillant fracas de l'active cité,
Le rivage où Marseille ouvre à l'œil enchanté
Son rideau de grands mâts aux mille banderolles !
Cette femme, ayant dit quelques brèves paroles
A l'un des mariniers rangés là près du bord,
Prit place en un bateau qui longea le vieux port.

Familiers du bassin, par bandes sur les ondes,
De blancs oiseaux dansaient leurs incessantes rondes,
Avec des cris aigus. Le soleil, par instants,
Frangeait de pourpre et d'or les nuages flottants.

La barque au seuil du port fut bientôt parvenue :
La mer, l'immense mer s'offrit à l'inconnue.

(1) Élégie couronnée aux Jeux Floraux de Toulouse. — Concours de 1884.

Son voile se jouait à la brise. Ses traits
Portaient, nobles et doux, l'empreinte des regrets.
Silencieuse, en proie à quelque trouble intime,
Longtemps elle attacha son regard sur l'abime,
Comme pour en sonder l'horrible profondeur.
Quand elle releva la tête, l'homme eut peur...
Elle balbutiait, les yeux fixes, livide,
Des paroles sans suite à quelqu'un dans le vide....
Du batelier s'accrut la frayeur. Un soupçon
Dans ses veines soudain fit courir le frisson
Et sur sa bouche un mot cruel... qu'il n'osait dire.
L'étrangère comprit, et d'un triste sourire
Montrant la croix de jais sur son vêtement noir :
« Voilà qui m'a gardée aux jours de désespoir !
« Ne craignez rien de moi : la raison n'est pas morte
« Qnand le cœur se souvient ! J'ai prié. Je suis forte... —
« Mais hâtons-nous, dit-elle. En novembre le jour
« Fuit sitôt... A la ville on attend mon retour
« Vers la nuit... Allons vite !... — Où?... — Par delà ces iles
« Que vous voyez là-bas... » Et sur les flots tranquilles,
Au bruit des avirons, la barque doucement
Se remit à tracer un sillon écumant
Que suivait du regard la femme soucieuse.
Lorsqu'on fut près d'atteindre à la pointe rocheuse :
« Là ? » fit le rameur. — « Non, de grâce! un peu plus loin! »
« — De savoir où l'on va peut-être est-il besoin ! »
Dit l'autre avec humeur, repris d'inquiétude.
Grave et doux, le bourdon, troublant la solitude,
Comme un soupir des morts vint répondre à sa voix.
La femme tressaillit, fit un signe de croix :
« C'est le glas !... écoutez !... sa lointaine prière
« M'indique ici l'endroit : voilà mon cimetière !... »
Elle montrait les flots brumeux sous le ciel gris :
« Je n'avais qu'un enfant et la mer me l'a pris !
« En vain ce froid linceul, qui voile tant de choses,
« Cherche à me dérober la place où tu reposes,
« Je te vois !... tu m'entends, mon fils !... » dit-elle en pleurs.
« Me voici !... je reviens t'apporter quelques fleurs !!... »

De son châle elle tire alors une couronne,
La couvre de baisers, puis elle l'abandonne
Aux vagues dont les plis la bercent un moment,
Et les fleurs du regret descendent lentement
Dans ce mouvant sépulcre, avare catacombe
Qui refuse à ses morts le repos de la tombe !

A genoux dans la barque, et le front dans sa main,
La femme sanglotait, pendant que le marin,
Fortement remué par cette étrange scène,
Roulait entre ses doigts son vieux bonnet de laine.
Peut-être, — à voir les pleurs qui mouillaient son regard, —
Ayant lui-même un fils, sur la mer, quelque part,
Songeait-il à l'absent, plein d'une peine amère!
« Que vois-je? Vous pleurez?... » reprit la pauvre mère,
Comme pour faire trève à sa morne stupeur.
Et lui tendant la main : « Vous avez un bon cœur!
« Merci!... » Le batelier avait repris ses rames:
Une même pensée unissait leurs deux âmes.

On regagna le port. La brise fraichissait.
Autour d'eux, par degrés, l'ombre s'épaississait.
La houle balançait un navire au mouillage.
Les phares lumineux, des iles au rivage,
Sentinelles des nuits, entre-croisaient leurs feux. —
La mère, hélas! devant ce tableau merveilleux,
Semblait mêler la voix qui gémissait en elle
Aux vagues murmurant leur tristesse éternelle ..
. . . .
Pour bercer la douleur, compagne des tombeaux,
La terre a ses cyprès, — et l'Océan ses flots!



ÉLOGE HISTORIQUE

DU

COMTE EDMOND DE PONTEVÈS

GÉNÉRAL DE BRIGADE

BLESSÉ A MORT A L'ASSAUT DE SÉBASTOPOL

PAR M. AMÉDÉE AUTRAN

Membre de la classe des Lettres

Lu à la séance du 19 Juin 1884.

Prudence de Pontevès.
Honneur et Patrie.

Les cités s'illustrent par la gloire des personnages qu'elles ont produits. Il importe donc de recueillir les actions de ceux qui ont fait l'honneur de leur pays par l'élévation du sentiment, par la grandeur du génie, et surtout par un généreux dévouement.

Dans l'antiquité, Plutarque réalisa cette pensée. Il choisit dans les annales générales les hommes célèbres. Il fit leurs portraits, les rapprocha et les exposa sous le même rayon de lumière, pour qu'en les contemplant de plus près, la postérité pût mieux distinguer leurs traits et s'instruire à leurs exemples

L'ère chrétienne a aussi sa moisson de grands hommes. Ils peuvent sans faiblir soutenir le parallèle avec les anciens. Ils ont même quelque chose de plus attrayant, de plus doux, de plus humain, produit de cette lumière diffuse que le feu de la charité chrétienne a répandu sur la terre.

Je voudrais ici faire ressortir une de ces nobles figures, celle du général Edmond de Pontevès. Nous l'avons connu, nous l'avons aimé ; il est digne de notre admiration. Puissent dans ce simple récit se reproduire quelques reflets de cette physionomie attachante, de ce délicieux abandon, véritable type de son caractère !

Une remarque tout d'abord me semble à propos : les temps où nous vivons la rendent même indispensable. Tant de divisions ont troublé notre patrie ; tant de régimes s'y sont coup sur coup succédé, que mille susceptibilités sont toujours en éveil. Le général de Pontevès n'a jamais cherché que la gloire de la France dans l'accomplissement de son devoir. Comme lui, je n'aspire ici qu'à l'honneur de notre pays et à la gloire de la religion, base de tous les devoirs, source de tous les sentiments élevés. Si l'on persistait néanmoins à m'attribuer des pensées qui me sont complètement étrangères, je me retrancherais dans la sincérité de mes intentions : *honni soit, après tout, qui mal y pense.*

Bien des fois dans le cours de cette même histoire, j'emprunterai les paroles des narrateurs eux-mêmes, car je tiens, dans les récits des faits qu'ils nous ont appris, à leur conserver leur propre saveur.

Louis-Jean-Baptiste-Edmond, comte de Pontevès Bargême, général de brigade dans la garde impériale, commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur, grand croix de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, dont je me propose d'écrire la vie, appartenait à la noble famille de Pontevès.

Elle tire son nom et ses armes du village de Pontevès en Provence, remarquable par son pont antique, à deux arches, pittoresquement assis sur un cours d'eau, qui, courant vers Barjols, en y arrivant à peu de distance, s'épanche en une belle cascade et donne le mouvement à diverses usines.

Cette famille est incontestablement une des plus anciennes de Provence (1). En l'an 993, Humbert de Pontevès est cité comme seigneur d'Apt de Caseneuve et autres lieux. Foulque de Pontevès prit part en 1249 à la prise de Damiette par Saint Louis. Isnard de Pontevès fut l'un des cinquante personnages provençaux que Charles II d'Anjou, comte de Provence et roi de Naples, donna à Alphonse, roi d'Aragon, comme otages pour l'exécution du traité du 1er mai 1287, qui mettait fin à sa captivité.

L'auteur de la branche de Pontevès-Bargême, Foulque de Pontevès, dit le Grand, possédait en 1334, les seigneuries de Bargême, de Carcès, de Calas, de Cotignac, d'Artignosc ; il était conseiller et chambellan de Robert d'Anjou, comte de Provence et roi de Naples. Il avait épousé Tiberge d'Agoult. A raison de cette alliance et d'après une clause du testament de son fils du 10 octobre 1490, les armes des Pontevès demeurèrent écartelées de celle de la maison d'Agoult.

C'est dans cette branche que naquit en 1512 Jean de Pontevès Bargême, comte de Carcès, personnage le plus illustre sans contredit de cette famille. Lors de l'invasion de Charles-Quint en Provence, dans l'année 1536, il donna l'exemple, avec les seigneurs de Calas et de Mas, de détruire ses moulins, ses fours, ses récoltes. Tout le pays se dévouant de même, la dévastation fut complète, ce qui força l'ennemi à s'enfuir devant la famine et l'épidémie. François Ier plaça le comte de Carcès à la tête d'une des légions qu'il venait de créer. Le comte suivit ce prince en Italie et il lui rendit de grands services en donnant des preuves d'une haute valeur. Il prit Le Queiras par escalade, après un siège de deux heures. Il figura aussi vaillamment à la bataille de Cérisoles en 1544. Nommé commandant des Galères, il combattit par deux fois, sur

(1) Artefeuil, t. II, p. 222.

ses vaisseaux, André Doria, le plus célèbre marin du seizième siècle et il sortit vainqueur de ces rencontres.

Devenu lieutenant du roi en Provence, il écarta de cette province les scènes sinistres de la Saint-Barthélemy. Aux ordres pressants qui lui furent apportés, il répondit : « J'ai toujours servi le roi en qualité de « soldat et je serais bien fâché de faire en cette ren- « contre l'office de bourreau. Ses sujets, du reste, « pourraient bien lui être un jour nécessaires. » Il ne craignit donc pas de braver les dangers d'une désobéissance, mais sur ses représentations, un contre ordre ne tarda pas de lui arriver, et il ne lui resta que l'honneur d'une bonne action, car nous devons le dire bien haut, l'Église Catholique n'a jamais approuvé la Saint-Barthélemy, quoiqu'on ne se soit pas fait faute d'accusations à ce sujet.

La foi catholique du comte de Carcès n'a, du reste, jamais été indécise ; elle était éclairée, complète et inébranlable. Il la soutint vaillamment au milieu des divisions qui bouleversèrent la Provence. Il mourut de la peste dans son château de Carcès le 20 août 1583. « Le seigneur de Carcès, dit Brantôme, était très sage, « brave, vaillant, riche et magnifique seigneur, et beau « joueur, et qui avait fait belle preuve de sa valeur en « Piémont. Il était grand seigneur de moyen et de « dépense. » (1)

L'historien de la Provence, Bouche nous dit à son tour, du comte de Carcès : « c'était l'un des plus illustres personnages de son siècle... homme de cœur, « de jugement, d'esprit et de modération, grandement « *prudent*, discret et sage à bien conseiller, hardi à « exécuter, patient à attendre les occasions pour agir « à propos, égal et constant en prospérité aussi bien « qu'en adversité ; magnifique, *libéral ;* grand joueur,

(1) Brantôme. *Grands capitaines françois ; dans la vie de M. le Grand prieur de France*, tome IV, p. 157 :édit. Ludovic Lalanne 1868.

« grand fauconnier ; bref assorti, outre la bonne mine
« et la riche taille de son corps, de toutes les plus
« belles qualités qu'on pourrait souhaiter pour com-
« poser un grand homme, qualités qui le faisaient
« honorer et respecter des grands aussi bien que des
« petits » (1).

Nous ne saurions nous priver non plus du plaisir de citer quelques phrases du *Dictionnaire des hommes illustres de Provence*, à la louange du comte de Carcès :
« Ce fut, y est-il dit, un personnage d'une valeur
« héroïque, d'une grande sagesse et d'une modération
« admirable. On ne le vit jamais se donner des louan-
« ges, ni mépriser les autres.... Il était sage dans le
« conseil, *hardi dans l'exécution*, et d'*un grand sang*
« *froid* dans l'action. Sa modération lui fit constam-
« ment refuser qu'on tirât son portrait. Il était aimé et
« estimé de tout le monde, même de ses ennemis. *Il*
« *parlait peu*, ce qui lui avait fait donner le sobriquet
« de *muet.* » (2).

C'est donc bien justement qu'on a placé sur la façade de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (angle Nord-Est), la statue de ce grand homme. Il est là fièrement campé, sa main gauche reposant sur le pommeau de son épée (3).

(1) Bouche. *Histoire de Provence.* Liv. X. t II, p. 679.

(2) *Dictionnaire de la Provence* par une Société de gens de lettres. (Achard), Mossy 1787. t. IV, p. 102, dans la partie des *Hommes illustres.* Cet article paraît être de l'abbé de Capris de Beauveser.

(3) Cette statue est l'œuvre de *Lequesne*, Eugène Louis, l'un des élèves les plus distingués de *Pradier.* Il s'était d'abord destiné au Palais, et il s'était même fait inscrire au Barreau de Paris, mais il fut entraîné par son goût artistique. Il remporta en 1844, le Grand-Prix de Sculpture qui lui donna accès à l'École de Rome.

Le *Faune dansant*, statue dont le succès est resté populaire, et qui est l'un des ornements du Jardin de Luxembourg, est considéré comme son chef-d'œuvre, Les deux *Souffleurs de conques marines* placés en avant du groupe de la Durance au Palais de Longchamp, sont aussi de lui.

Dans ses nobles qualités relevées par l'histoire on a sans doute remarqué que la prudence figure au premier rang : non cette prudence qui n'est que la ruse mise au service de la cupidité, mais celle qui est le fruit de la sagesse, qui, se proposant un but louable, y tend sans précipitation, par les moyens les plus convenables et les mieux choisis.

Cette prudence est le type distinctif de cette noble famille. Au nombre des devises qu'on attribue au roi René et qui caractérisent les anciennes maisons Provençales, on lit dans les premiers rangs celle-ci : *prudence de Pontevès*. Ainsi la ressemblance des traits de l'âme semble se transmettre dans les familles comme celle des traits du corps, et nous verrons tantôt chez Edmond de Pontevès, comme chez son père, plusieurs des qualités qui ont motivé les louanges décernées à l'un de leurs ancêtres, le comte de Carcès (1).

C'est dans cette haute lignée que reçut le jour à Marseille, le 24 juin 1805, Louis-Jean-Baptiste Edmond de Pontevès Bargême.

Son père Louis-Balthasar-Alexandre comte de Pontevès Bargême, était né à Grasse en 1781 (le 9 octobre) ; ses premières années s'étaient écoulées dans les agitations de cette époque. Il se destinait à la marine militaire et il y avait été peut-être attiré par le rang élevé auquel était parvenu un de ses parents, Honoré-Jean-Baptiste de Pontevès-Giens, qui, s'étant distingué en plusieurs rencontres dans la guerre avec

(1) La descendance directe de cet illustre personnage s'était arrêtée à son petit fils, Jean de Pontevès, mort en 1656, mais le rameau le plus rapproché avait occupé sa place.

« *Uno avulso non deficit alter.* »

On remarque même qu'un effet ordinaire de l'atavisme est d'accentuer les caractères de la race. Ainsi voit-on un tronc puissant qui a traversé les siècles, sentir sa sève s'arrêter dans un de ses bras, mais elle suit son cours dans le rameau le plus proche, la cime continue à s'élever, et le feuillage et les fruits attestent que l'arbre est bien le même (*Voir à l'addition, note A*).

les Anglais, était en 1779 devenu chef d'escadre. Le comte de Pontevès Bargême était aspirant de marine lorsque en mai 1804, à Marseille, il épousa M[lle] Marie-Antoinette de Paul, et il renonça à la carrière militaire.

Ceux qui ont connu pendant une grande portion de ce siècle M. et M[me] de Pontevès n'oublieront jamais ces excellents époux justement placés par la considération générale aux premiers rangs de la cité, et non moins aimés qu'estimés de tous. Le comte de Pontevès était d'une loyauté parfaite, d'un sens droit et judicieux, d'une intelligence pénétrante. Son urbanité, sa modération, la sobriété de ses paroles, et le peu de place qu'il s'attribuait dans un salon, auraient suffi pour dénoter en lui l'élévation de son origine. M[me] de Pontevès était en tout digne de lui. Elle était sans prétention, tout entière aux soins de sa maison, faisant consister son mérite et son honneur dans l'éducation de ses enfants, en laquelle elle réussit pleinement. Ce qui nous révèle avec certitude la bonté de cœur de ces respectables époux, c'est l'attachement de leurs domestiques. Nous avons vu presque tous ceux qui étaient auprès d'eux, les soigner jusqu'à la fin de leur vie, et quant aux plus anciens, c'est chez eux qu'ils sont morts. Je me rappelle avec un plaisir particulier leur vieille domestique chargée d'accompagner au collége deux de leurs fils. Elle disait qu'elle ne demandait au ciel d'autre faveur ici-bas que de mourir chez ses maîtres. Dieu a exaucé ses vœux si modestes : j'ai vu M. le comte de Pontevès et ses fils suivre le cercueil de leur chère servante. En ce temps là on n'envoyait pas ses domestiques malades mourir à l'hôpital *(Voir à l'addition, note B.).*

Les époux de Pontevès eurent cinq enfants : Edmond était l'aîné ; Guillaume-Eugène, le cadet ; puis deux jumeaux Édouard et Léonide ; la plus jeune était mademoiselle Mathilde.

M[me] de Pontevès ne voulut jamais se séparer de sa fille. Des maîtres particuliers venaient chez elle lui

donner des leçons. Ce n'était pas alors la mode des brevets et je doute que Mme de Pontevès y eût jamais astreint sa fille, car elle estimait la modestie dans la simplicité comme la première des grâces. Quand approcha l'époque de la première communion, Mademoiselle de Pontevès suivit les instructions d'un prêtre vénérable, M. l'abbé Auberty. C'était un ancien vicaire de M. Olive, curé de Saint-Ferréol, l'une des premières victimes de la révolution. M. Auberty réunissait chaque année une douzaine environ de jeunes personnes qu'il formait à la vie chrétienne. Il les dirigeait ainsi dans les voies d'une piété sage, éclairée, éloignée de toute ostentation. Ces demoiselles trouvaient un tel charme dans les paternelles leçons de ce saint vieillard ; elles éprouvaient tant d'agrément à se trouver réunies que plusieurs continuaient à venir assister à ces entretiens après leur première communion ; c'était ainsi un exercice prolongé de persévérance. Il est à remarquer que parmi tant de jeunes personnes instruites à cette école, qui ont occupé dans le monde les positions les plus variées, il n'en est pas une seule qui ait jamais donné lieu à l'ombre de la plus légère critique.

Mlle Mathilde de Pontevès devint l'épouse de M. le baron Charles de Chartrouse ; elle mourut en donnant le jour à Mlle Marie de Chartrouse, aujourd'hui mariée à M. Emmanuel de Sabran-Pontevès son cousin.

Les jumeaux Édouard et Léonide de Pontevès furent adoptés par M. le duc de Sabran, ancien pair de France. Décédés l'un et l'autre, ils ont laissé les souvenirs des qualités les plus aimables et de précieuses vertus : la piété, la générosité, la modestie, l'affabilité. C'étaient de ces hommes devant lesquels, malgré l'acrimonie des partis, la critique est muette.

Le cadet de cette famille, Eugène de Pontevès, avait comme son aîné entrepris la carrière militaire. Comme lui il est mort victime de sa bravoure. C'était une nature ouverte, franche et énergique. A vingt-trois ans, en 1830, sous-lieutenant au 3e régiment de ligne, il fit la campagne

d'Afrique et fut au nombre des premiers qui posèrent leurs pieds sur cette terre désormais française. Il combattit à Staouëli ; puis le 23 juin, sous les murs, à la prise d'Alger, il fut grièvement blessé. Il mourut des suites de ses blessures à Alger, dans l'hôpital militaire de Castracine, le 27 juillet suivant.

Ainsi M. de Pontevès, avant de descendre lui-même dans la tombe, a vu deux de ses fils mourir au champ d'honneur. Il me semble que c'est racheter noblement la dette de son illustration que de la payer du sang de ses deux fils.

Il est temps que nous en venions à Edmond de Pontevès. Je ne crois pourtant pas m'être éloigné de mon sujet, car raconter ce qu'ont été les auteurs et les parents d'une personne, c'est la faire connaître plus complètement dans les éléments qui ont concouru à former sa personnalité.

Edmond de Pontevès était de taille moyenne et bien prise. Ses traits étaient réguliers, mâles, énergiques ; sa physionomie intelligente ; son regard semblait légèrement voilé de quelque tristesse, produit d'un caractère habituellement méditatif ; mais il était empreint d'une incontestable bonté. Une rare distinction enveloppait sa démarche, son attitude et toute sa personne.

La modestie était la qualité dominante de son âme : elle était sincère, sans affectation. Il semblait s'oublier lui-même. Jamais on ne l'entendit tirer vanité de sa naissance, ni des faits d'armes les plus louables, ni même de ses actions les plus héroïques. Il était aussi soigneux de cacher ce qui pouvait lui faire honneur que d'autres auraient été empressés de s'en prévaloir. Il parlait peu, mais sa parole affectueuse et simple lui gagnait les cœurs parce qu'elle avait pour source la bonté. Ses compagnons d'armes estimaient sa capacité et ses connaissances, ils chérissaient en lui un ami courtois, affable et sans prétention. Ses soldats l'adoraient parce qu'ils le voyaient uniquement occupé de leur bien-être.

Il était d'une valeur intrépide, calme, inébranlable, fondée sur l'esprit du devoir.

L'histoire l'a proclamé *vaillant entre les plus vaillants* (1). Ces héroïques sentiments la religion les a encore relevés.

Entre ce caractère et celui de son illustre aïeul, le comte de Carcès, la ressemblance est singulière et saisissante ; le rapprochement s'en fait de lui-même, sans qu'on y mette la main.

Telles sont les qualités qui ont présidé à tout le cours de cette belle vie.

Destiné à la carrière des armes, Edmond de Pontevès fit ses premières études dans l'établissement de La Flèche, qui était alors une sorte de Prytanée militaire. Il fut admis à l'école Saint-Cyr, à dix-sept ans, le 1er novembre 1822. Il en sortit deux ans après et il fut nommé le 1er octobre 1824 sous-lieutenant au 20e régiment d'infanterie de ligne. Il resta dans ce corps de 1824 à 1828, en Espagne, et il passa avec son grade au 1er régiment de la garde le 28 octobre 1828.

Il venait de recevoir le brevet de lieutenant le 11 août 1830, quand il fut licencié le 22 du même mois.

Bientôt après cependant il fut, dès le 16 décembre suivant, rappelé au service avec le grade de lieutenant au 4e régiment d'infanterie de ligne.

Il ne tarda pas de passer en cette qualité sur cette terre d'Algérie où son frère Eugène avait naguère donné sa vie, victime des premiers combats qui en assurèrent la conquête.

« Vers cette époque, en 1832, nous dit M. Paris de « Bollardieu, intendant militaire, je connus Edmond « de Pontevès, et le connaître c'était l'aimer. Il était « jeune, ardent, chevaleresque. Il entrait dans la vie « militaire avec deux qualités qui sont le garant du

(1) Bazancourt, *L'Expédition de Crimée*, ch. VIII, t. 4, p. 258.

« succès dans notre carrière : *le culte de l'honneur, le* « *culte du dévouement.* Telle fut sa devise en Espagne, « en Afrique, à Rome. Cette devise fut la sienne par- « tout et jusqu'à son dernier jour. »

De 1830 à 1836, il prit part à cette série de combats qui devaient avoir pour prix la possession de cette *nouvelle France.*

Il se distingua tout particulièrement dans l'affaire du 11 octobre 1833, livrée contre les Arabes devant Bougie et fut cité à l'ordre du jour de l'armée; trois mois après, il recevait, le 5 janvier 1834, la croix de la Légion d'honneur.

Revenu en France, il fut nommé capitaine le 23 avril 1837.

C'est alors qu'il put passer quelques mois auprès de ses parents.

Une ancienne amie de sa famille qui lui portait un vif intérêt, conçut à cette époque le projet de le marier. Elle porta ses vues sur une famille de bonne bourgeoisie. La jeune personne dont il s'agissait était sous tous les points de-vue, excepté peut-être sous celui de la fortune, assurément inférieure à Edmond de Pontevès. Le croirait-on? il ne fut pas agréé : on lui préféra le fils d'un entrepreneur.

Tous les personnages de cette scène ont depuis longtemps disparu de ce monde. Je n'en ai pas moins hésité à mentionner ce fait dont je suis sûr. Mais il m'a semblé que cet énoncé avait son utilité, car un trait pareil suffit pour caractériser une époque. C'est aussi une occasion où se montre en signes bien manifestes l'action de la Providence qui, au milieu du jeu des volontés humaines, sait atteindre sa fin avec autant de puissance que de douceur. Si cette négociation avait réussi, Edmond de Pontevès serait très probablement rentré dans la vie civile : sans doute il aurait toujours été un homme distingué, un excellent père de famille, mais il serait resté dans l'ornière vulgaire ; Dieu l'appelait à de bien autres grandeurs.

Nous avons vu jusqu'ici Edmond de Pontevès s'élever lentement, de grade en grade par ses services, sans l'ombre d'une faveur que ses rares qualités auraient pourtant bien justifiée; devenu capitaine, il marcha moins rapidement encore. Les ans s'écoulèrent sans que la porte s'ouvrît pour arriver à un degré supérieur. Déjà il allait compter dans ce grade une septième année, lorsqu'arriva à la tête de la division militaire à Marseille, le général Tiburce Sébastiani, frère du maréchal. Sous des apparences d'insouciance, cet officier supérieur savait étudier et juger les hommes. Il s'étonna, il s'indigna de voir un militaire de cette valeur, par l'effet de sa modestie, retenu si longtemps à piétiner sur place. Il prit sa cause en mains. Dès ce moment, la longue épreuve imposée à la patience d'Edmond de Pontevès trouva son terme et il entra en pleine marche dans la voie de ses grandes destinées.

Le 14 avril 1844, il fut nommé chef de bataillon au 25me léger et quatre jours après, passant au 13me léger, il retourna à l'armée d'Afrique. La fatigue des camps, les rudes travaux semblaient les éléments naturels de son activité. Le poste de Thiaret lui fut confié et il en garda le commandement pendant trois années, jusqu'en 1847. Son honorable caractère, la connaissance de l'arabe et de la langue espagnole le rendirent précieux dans ces importantes fonctions. Un officier de son corps, M. le capitaine Poly Marchetti, plus tard commandant de place à Narbonne, va nous donner son portrait à cette époque de sa vie. « Sa modes-
« tie, dit-il, était si grande que c'est presque par sur-
« prise ou par hasard que j'ai pu apprécier son
« inépuisable charité, sa paternelle sollicitude pour
« les soldats. Ainsi à Thiaret, où j'ai eu l'honneur de
« me trouver sous ses ordres directs pendant qu'il
« commandait le cercle, c'était par le plus mauvais
« temps que, bravant la pluie ou la neige, il allait
« inspecter les tentes de ses soldats. Sur mon obser-
« vation, il me répondait que c'était alors seulement

« qu'on pouvait s'assurer de leur santé. Là encore, à « Thiaret, il lui avait été donné pour logement un « assez bon bâtiment, le seul qui se trouvât dans la « place. Il l'abandonna aux malades comme offrant « un meilleur abri que l'hôpital ; et lui ne se réserva « que la seule chambre primitivement affectée à son « ordonnance. Le dimanche ne pouvait être sanctifié « par aucun exercice religieux, vu l'absence de prêtre « et d'église. Mais le commandant de Pontevès exi- « geait néanmoins la stricte observation du repos, ce « qui ne se faisait dans aucun établissement militaire « d'Afrique. »

Les qualités qu'il déploya dans l'exercice de ces fonctions délicates, lui méritèrent, le 26 avril 1846, la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Au bout de dix-huit mois, il était promu, le 22 septembre 1847, au grade de lieutenant-colonel, et placé en cette qualité dans le même régiment d'infanterie légère. Il fut à la tête du dépôt envoyé en garnison à Saint-Étienne ; comment il s'y montra, le même officier va nous le raconter : « J'ai encore pu l'apprécier, « nous dit-il, à Saint-Étienne, lorsque lieutenant-colo- « nel du 13me léger, il commanda le dépôt où j'étais « adjudant-major. Les jeunes enfants de troupe fai- « saient l'objet de son attention particulière ; lui- « même se consacrait à leur éducation morale et à « leur instruction. Après dîner il allait s'enfermer « dans leur chambre de caserne, et passait la soirée à « leur enseigner le catéchisme, le dessin et l'arithmé- « tique. Mais ce que j'ai le plus admiré dans ce glo- « rieux officier, c'est la modération avec laquelle il « savait allier l'exacte observation pour lui-même des « devoirs religieux, avec une indulgence parfaite pour « ce que j'appellerai le respect humain ou l'erreur de « la vie militaire. Toutefois il savait nous y amener « par une douce persuasion, et je me souviens qu'à « cette époque je lui ai dû plusieurs fois le bonheur « d'entrer dans une église et de m'y recueillir dans « les mystères de notre foi. »

A ce moment de sa vie, et généralement depuis son commandement à Thiaret, Edmond de Pontevès sembla avoir reçu dans ses sentiments religieux plus d'épanouissement. Imbu dès l'enfance des principes les plus solides, il se montra toujours hautement chrétien; mais depuis cette époque signalée, il parut animé d'une piété qui le rendait de plus en plus aimable. Dieu, qui ne laisse pas dans l'oubli même un verre d'eau donné en son nom, voulut sans doute le récompenser de cette abnégation absolue, de ce touchant dévouement qu'il mit en œuvre pour ses soldats, et qui avait pour racine le sentiment chrétien. Cette piété fut une première couronne que le ciel plaça sur sa tête.

En 1849, il fut appelé à l'armée d'Italie, sous les ordres du maréchal Oudinot.

Sur cette terre romaine, où ses neveux devaient plus tard se montrer dignes aussi de leurs ancêtres, il se distingua encore par les qualités militaires et par sa capacité. On lui confia des soins administratifs, qui exigeaient autant de pénétration que d'expérience.

On ne tarda pas cette fois de reconnaître ses services, car le 26 juillet de la même année, il fut nommé colonel du 75[me] de ligne et peu de temps après, il rentra en France.

A la tête de son régiment, il tint d'abord garnison à Bordeaux, et il y fut, comme il l'a mérité partout, aimé autant qu'estimé. Il passa ensuite à Angoulême. Il y séjourna plus longtemps et l'on peut dire qu'il y gagna vraiment tous les cœurs. Quel témoin pourrions-nous offrir comparable à celui que nous avons eu le bonheur de rencontrer, puisque c'est l'évêque d'Angoulême lui-même, Monseigneur Antoine-Charles Cousseau ? Écoutons le vénérable prélat : nulle parole ne saurait présenter autant de charme (1).

(1) *Oraison funèbre du général comte de Pontevès*, par Monseigneur Ant.-Ch. Cousseau, évêque d'Angoulême, 1855, Paris, J. Lecoffre, libraire.

« Il est sans doute dans la hiérarchie militaire, dit « l'évêque d'Angoulême, des grades plus élevés que « celui de colonel, mais je n'en connais point d'un « caractère plus touchant et plus propre à mettre en « relief les qualités du cœur. — Le général com- « mande à de grandes masses qui s'unissent ou se « séparent selon les temps et les besoins de la guerre : « il les fait mouvoir sans connaître les individus qui les « composent. Mais le régiment où les hommes vivent « ensemble d'une vie commune, c'est proprement la « famille militaire et le père de cette famille, c'est le « colonel. Jamais peut être ce caractère de paternité « ne s'est montré sous un aspect plus touchant que « dans le colonel de Pontevès. — Ami de ses officiers, « qu'il savait diriger et honorer tout à la fois, condui- « sant les soldats avec une autorité douce et ferme, il « leur imprimait le respect et l'amour de la disci- « pline par ses exemples et par la crainte qu'on avait « de lui déplaire. Mais où le cœur du père paraissait « tout entier, c'est dans les tendres soins dont il entou- « rait les jeunes enfants, la plupart orphelins, qui « sous le nom d'enfants de troupe, faisaient partie de « son régiment. Quelle sollicitude de tous les jours et « de tous les instants pour ces jeunes âmes ? Je n'hési- « terai pas à la proposer pour modèle à tous les pères « de famille. Non content de les avoir confiés à la « garde d'un sous-officier choisi entre les plus instruits, « les plus sages et les plus pieux, sous la haute sur- « veillance du major du régiment, il se faisait rendre « compte à lui-même, tous les jours, absent comme « présent, par une note détaillée, de la conduite, du « travail et du progrès de chacun de ses enfants. Sou- « vent il lui est arrivé de quitter un cercle brillant pour « aller à la caserne recueillir ces notes et faire avec eux, « en famille, la prière du soir..... Approchaient-ils de « l'âge où ils pouvaient être admis aux divins sacre- « ments, le colonel redoublait de vigilance sur eux, « afin que la première communion, que la confirma-

« tion missent dans leur âme une empreinte de vie « chrétienne qu'aucune tentation, aucune épreuve de « la vie militaire ne fût jamais capable d'effacer. — « Quel tendre intérêt ne leur témoignait-il pas dans « les maladies ! Les soins tout maternels des bonnes « sœurs de l'hôpital ne suffisaient pas à son cœur de « père. Il voulait y ajouter encore de lui-même quel- « ques douceurs qu'il aimait à leur porter de ses « mains. — Un de ces pauvres enfants, orphelin, fils « d'un officier qu'il avait connu, avait encore un titre « plus sacré à sa tendresse ; il était son filleul. Durant « toute sa maladie, le bon colonel ne voulût pas être « un seul jour sans l'aller visiter, s'asseyant auprès « de son lit, y passant des heures entières, à le conso- « ler dans ses souffrances, à l'encourager, puis enfin « à le préparer à la mort. Pendant tout ce temps, ses « amis furent frappés et touchés de l'air de tristesse « empreint sur son visage. Mais quel ne fut pas leur « attendrissement, lorsqu'ils le virent quelques jours « après, lui, le colonel du régiment, le comte de Ponte- « vès, suivre à pied, pendant son long trajet, l'humble « convoi du pauvre enfant jusqu'à sa dernière « demeure ! »

Je ferai encore un ou deux emprunts à Mgr d'Angoulême : Je ne saurais m'inquiéter du nombre et de l'étendue de ces citations. Je me félicite, au contraire, de ces heureuses rencontres, car il est peu de vies qui puissent présenter des témoins d'une valeur si élevée : un évêque, des officiers ses amis intimes ; ils sont à la fois placés pour bien voir, aptes à bien juger, habiles à saisir le trait et les couleurs : on voit ainsi Edmond de Pontevès jusqu'au fond de son cœur et c'est une âme d'élite, délicieuse, vraiment à étudier !

Mgr Cousseau, après avoir rappelé que lorsqu'il s'agit, à l'époque des croisades, d'élire un roi pour la Terre-Sainte, les gens de service de Godefroi de Bouillon ne lui reprochèrent autre chose, si ce n'est que, s'attardant à l'église, ou à causer avec personnes

instruites, il était fréquemment inexact à l'heure du repas, Mgr Cousseau, disons-nous, ajoute : « Je « n'éprouve plus aucune peine à vous avouer que le « général de Pontevès, beaucoup plus occupé des « devoirs de sa charge que du soin de son corps et de « sa santé, oubliait souvent lui aussi l'heure de ses « repas ; que dans cette vive préoccupation du devoir, « il lui est même arrivé quelquefois d'oublier l'heure « précise d'une invitation dans le monde. Lui, par « nature et par éducation, le plus poli et le plus gra- « cieux de tous les hommes, il en éprouvait une vive « confusion ; mais il s'en excusait avec tant de bonne « grâce et une simplicité si aimable, que jamais per- « sonne n'a eu le mauvais goût de s'en offenser. »

C'est encore à l'évêque qu'il appartient de nous rendre compte de sa munificence : « Quand il y a trois « ans, dit-il, nous apprîmes qu'aux décorations bril- « lant déjà sur sa poitrine, la croix de commandeur « de la Légion d'honneur venait d'être ajoutée (10 mai « 1852), ses amis s'empressèrent de l'en féliciter. Il « reçut leur compliment avec sa grâce et sa modestie « ordinaires. Cependant il avoua à l'un de ses plus « intimes amis que la joie que lui donnait cette dis- « tinction n'était pas sans mélange ; à cette croix était « attachée une pension de mille francs : « L'honneur « me plaît, dit-il, mais cet argent me blesse. » — Eh ! « reprit en souriant son prudent ami, il est facile de « vous soulager de ce chagrin. N'acceptez pour vous « que l'honneur de la croix, et déchargez-vous sur « les pauvres, sur les églises, sur les bonnes œuvres « que vous aimez, de cet argent qui vous pèse. » « Oh ! « de grand cœur, dit le colonel, et de ce moment je « prends l'engagement de n'y jamais toucher pour « moi-même. » Cet engagement, il l'a tenu toute sa vie, et il revint à ses regards sur sa couche funèbre. Les pauvres n'ont pas ignoré combien il était touché de leurs misères, ses secours arrivaient spontanément et traversaient même les mers pour atteindre ces infor-

tunés. Une des personnes qui l'ont bien connu à Bordeaux, M. Henry Ribadieu, dans le journal *La Guienne*, 20 septembre 1855, nous le représente comme mettant en toute circonstance sa bourse au service de ses amis, de ses camarades, et généralement de ceux qu'il voyait dans la nécessité d'y recourir. Membre de la conférence de Saint-Vincent de Paul, il visitait avec une exactitude exemplaire les familles dont le soin lui avait été confié. Il leur apportait ses aumônes et il leur adressait les plus bienveillantes paroles.

Il passa ainsi à Angoulême trois heureuses années, entouré d'une affection générale.

Aussi, quand il fut relevé de ce poste le 1er juillet 1854, par sa promotion au grade de général de Brigade, les regrets qui se mêlèrent à la joie, furent universels. Petits et grands l'accompagnèrent de leurs vœux.

Voulant leur laisser un souvenir durable de son séjour, il avait fait don de deux magnifiques verrières à l'église Saint-Martial dont la construction dans cette ville venait d'être achevée. Elles représentent ses deux patrons : Saint Jean-Baptiste et Saint Edmond, roi guerrier et martyr (1), elles se font vis-à-vis dans la grande nef qu'elles décorent.

A peine investi de ce grade élevé, il fut appelé au commandement de la première brigade d'infanterie du corps d'occupation à Rome. C'était un témoignage de haute confiance : aucun choix n'aurait pu être meilleur. Au-dessus de tout, c'était pour Edmond de Pontevès une nouvelle faveur du ciel.

Il est facile, en effet, de concevoir quelle satisfaction éprouvait Pie IX d'avoir à ses côtés un général profondément chrétien, représentant près de lui la foi de la

(1) Saint Edmond, roi des Est-Angles, fut fait prisonnier par les Danois et décapité en 870.

France et la valeur de l'armée, avec tous les charmes de la plus exquise courtoisie.

De son côté, le général de Pontevès ressentait une joie bien douce d'être préposé à la protection de ce grand pontife et de goûter dans des relations habituelles cette délicate finesse d'esprit, cette affabilité et cette sympathique bienveillance qui caractérisaient l'immortel Pie IX.

Comme gages de toute son estime, le Saint-Père donna au général de Pontevès successivement la croix de commandeur, puis la Grand-croix de Saint Grégoire le Grand.

Le général habitait à Rome le palais Simonetti, ancienne résidence de la Légation Française, dans la partie supérieure du Corso, vis-à-vis de l'église de Saint-Marcel. Dans ce quartier populeux, sa bienfaisance, comme à Angoulême, lui gagna bien des cœurs.

Pendant l'année qu'il passa à Rome, il eut le bonheur d'assister à la définition solennelle du Dogme de l'Immaculée Conception, et ce fut un de ses plus précieux souvenirs.

Nommé au mois d'avril 1855, commandant d'une brigade de la garde Impériale, il rentra en France, et dès le mois de juin suivant, il partit pour l'armée d'Orient, à la tête d'une brigade de la même arme.

C'était le moment où le siége de Sébastopol touchant à sa fin, entrait dans sa période la plus critique.

Le 16 août, les Russes, inquiets des progrès des travaux d'approche des Français, résolurent de les chasser des lignes établies sur les bords de la Tchernaïa. Ils arrivent en masses profondes et leur attaque semble d'abord réussir, mais la garde accourt avec les divisions Levaillant et Dulac. Ces solides réserves rétablissent le combat et ramènent la victoire. Les Russes, malgré le déploiement de forces formidables et leur ténacité attestée par des retours successifs, sont rejetés avec grande vigueur. Ils se retirent laissant plus de trois mille trois cents morts sur le champ de bataille.

Le général de Pontevès, à la tête de sa troupe, prit part à ce glorieux combat. Déjà plusieurs fois en allant dans les tranchées, il avait couru de très grands dangers, et il avait été même quatre fois touché un jour où l'un de ses officiers d'ordonnance fut tué: « Dans la « journée du 16 août, dit son aide de camp, le capi- « taine Lamy, il reçut un éclat d'obus sur le bras « droit, et une pierre sur son épaulette ; le bras en fut « contusionné, et il en a souffert pendant quelques « jours ; son épaulette avait préservé l'épaule d'une « atteinte plus grave ; mais il a caché ces détails avec « le plus grand soin, et si je n'avais pas été à côté de « lui dans le moment, jamais personne n'en aurait eu « connaissance. Un autre jour, nous longions un petit « mur parfaitement en vue des tirailleurs russes qui « nous saluaient de leur mieux, et à très petite portée : « les balles nous rasaient de si près qu'à chaque « instant, nous nous attendions à nous voir tomber « l'un ou l'autre. Cependant nous étions arrivés sans « encombre jusqu'à l'extrémité, et nous pénétrions « dans la tranchée, quand en regardant la figure du « général, je vis du sang près de l'œil. C'était un balle « ou un éclat de pierre qui avait creusé un léger sillon. « Quand il y porta la main pour essuyer le sang, je « vis à sa main une autre blessure. Il s'était bien « gardé de me dire seulement qu'il eût été touché. Il « était toujours ainsi, calme et souriant en toutes « circonstances, s'oubliant lui-même pour ne songer « qu'aux autres, bravant le danger sans chercher à en « tirer gloire et profit, ne recherchant que la satisfac- « tion du devoir accompli. » (1)

(1) Ce récit de la bataille de la Tchernaïa et de l'assaut de Sébastopol est puisé principalement dans les Rapports officiels publiés par le *Moniteur* les 18 août, 11, 14, 25, 26, 29 septembre 1855 et dans l'*Histoire de l'Expédition de Crimée*, par M. le Comte de Bazancourt (l'armée de terre), t. IV. Ch. VII, VIII, p. 408 et 481.

Le mois de septembre était arrivé, et la tranchée avait été poussée jusqu'à vingt-cinq mètres de la Tour de Malakoff. Le trois septembre, fut tenu chez le général en chef Pélissier un conseil de guerre entre les chefs les plus élevés de l'armée. L'attaque fut décidée : son objectif principal serait Malakoff, et la date de l'assaut fut fixée au huit septembre.

En rentrant dans son quartier, le général Bosquet se mit à l'œuvre et prépara le plan de l'attaque qu'il devait présider en personne.

Le but de tous les efforts de notre armée c'était la conquête de l'ouvrage en arrière de la tour Malakoff, formant une immense redoute, une sorte de citadelle en terre, occupant un mamelon qui domine tout l'intérieur d'un des faubourgs de Sébastopol, celui de Karabelnaïa. Une fois maître de ce point, on l'était de la rade et de la ville tout entière. Mais l'ouvrage de Malakoff était appuyé à l'extrême droite, par un autre point fortifié : le petit Redan du Caienage, et ces deux points se reliaient ensemble par une grande courtine. Il était de la dernière importance de culbuter ou de retenir au moins les Russes sur le petit Redan et sur la grande Courtine, car s'ils parvenaient à repousser cette double attaque, ils se porteraient immédiatement sur Malakoff, et rejoignant leurs camarades, ils redoubleraient les difficultés inouïes que présentait déjà l'assaut de ce poste.

L'accès de la Courtine offrait les plus graves obstacles. La distance à parcourir à découvert était d'abord la plus considérable : elle était d'environ cinq cents mètres. Le terrain est de plus accidenté, difficile : il est exposé à tous les feux de l'ennemi.

L'attaque sera donc répartie entre trois colonnes.

Le premier poste du combat est confié à la bravoure du général Mac-Mahon. C'est lui qui conduira à Malakoff sa colonne agile et résolue. C'est lui qui doit déterminer la victoire.

La colonne de droite est sous les ordres du général Dulac. C'est elle qui doit enlever le Redan.

Au centre, se dirigeant sur la grande Courtine, sera la colonne du général La-Motte-Rouge. Comme on prévoit toutes les difficultés qu'elle rencontrera, c'est à elle qu'est attachée la réserve. Elle se compose de la division de la garde. Au corps d'élite est réservé l'effort le plus soutenu, le plus périlleux : c'est son privilége ; la jeune garde doit d'ailleurs y recevoir son baptême de sang. Cette division se compose de la brigade du général de Pontevès et de celle du général de Failly ; le corps entier a à sa tête le général Mellinet.

Dans l'après-midi du 7 septembre, le général Bosquet réunit à son quartier général les généraux de divisions et de brigades de son corps d'armée. Dans cette conférence secrète, il leur apprend que l'assaut sera donné le lendemain à midi, que toutes les forces vives de l'armée seront employées dans cette lutte décisive. Il leur explique le plan d'attaque pour lequel du reste chacun d'eux recevra des instructions particulières. Il les engage à aller eux-mêmes étudier et reconnaître les points qu'ils doivent occuper et la direction à suivre. Il leur recommande le plus absolu silence et leur serrant la main : « Messieurs, leur dit-« il, je vous connais tous de longue date pour de « vaillants hommes de guerre. Aussi, j'ai pleine et « entière confiance en vous. Demain Malakoff et Sébas-« topol seront à nous. »

Les généraux se séparèrent la joie dans l'âme, car l'heure si longtemps désirée est enfin arrivée. Ils se rendent aux tranchées où les chefs d'état-major marquent les emplacements à occuper et en reconnaissent toutes les dispositions.

En retournant auprès des siens, Edmond de Pontevès avertit ses officiers que s'ils avaient des dispositions essentielles à prendre, ils y missent ordre sans tarder, car la journée du lendemain, suivant toute apparence, serait rude.

Dans la soirée le sous-chef d'état-major du général

Bosquet porte aux généraux divisionnaires l'ordre du général commandant en chef qui doit être lu le lendemain au moment de la prise d'armes. L'instruction portait en outre qu'officiers et soldats devront être en grande tenue. Hélas! cette mesure ne devait être que trop fatale au corps des officiers, que leurs uniformes désignaient aux balles ennemies! Quant à l'instant de l'attaque, aucun signal ne sera donné. Toutes les montres ont été réglées sur celle du général en chef. Dès que l'aiguille marquera midi, les trois colonnes s'élanceront à la voix de leurs chefs.

La nuit se passa dans la fièvre de l'attente.

Le huit septembre (jour à jamais mémorable), à huit heures du matin, les troupes prennent les armes, et défilent dans les tranchées dans le plus grand silence, en prenant les plus grandes précautions pour voiler à l'ennemi leur approche. Un vent violent favorise ces mouvements en étouffant le bruit et en soulevant des nuages de poussière.

Chaque colonne est ainsi venue occuper l'emplacement qui lui a été préparé.

L'attente est solennelle. Les généraux sont debout près des épaulements, calmes et attentifs, les yeux fixés sur leurs montres ; les officiers ont tous l'épée à la main : les soldats courbés, la bayonnette en avant, n'attendent que le signal.

Enfin, il est midi.

Les généraux s'élancent, leurs chapeaux de commandement à la main, et se montrent les premiers sur la crête des parapets, entièrement à découvert : « Soldats, en avant ! » s'écrient-ils. Aussitôt, chefs et soldats dans un même élan se précipitent en avant. Rien ne résiste à cet entraînement, et dans ce premier moment, sur les trois points attaqués, tout est victoire, tout a cédé devant cette irrésistible impétuosité.

Sur les pas de Mac-Mahon, la première colonne a, malgré tous les obstacles, franchi d'un seul bond les

abords compliqués dont est hérissé le Bastion Malakoff. Parvenus sur le parapet, nos soldats sont en face des russes, qui se sont armés de tout ce qui tombe sous leurs mains et se font tuer sur place. Nos troupes sautent enfin dans l'intérieur de l'ouvrage. La lutte y continue corps à corps : la résistance des russes est opiniâtre ; renversés ils se relèvent et reviennent à la charge. Chaque pas est disputé avec acharnement ; mais Mac-Mahon est enfin parvenu au sommet du Bastion ; il y plante le drapeau de la France. « J'y suis et j'y reste, » s'écrie-t-il. Ce drapeau, en effet, n'en pourra plus être arraché.

Pendant que cette lutte de géants se prolongeait à Malakoff, la face des choses avait changé sur le Redan et sur la courtine. Les Russes qui, surpris par l'attaque, avaient été refoulés par l'impétuosité de nos soldats, se sont reformés sous la protection des masses de leurs réserves. Secondés par les feux de leurs puissantes batteries et par ceux de leurs vaisseaux dans la rade, ils ont repris l'offensive.

Du côté du Redan, la division Dulac, décimée par ces feux convergents, se trouve tout à coup en face de fortes troupes russes qui surgissent des ravins où elles étaient abritées. En vain les bataillons veulent-ils se maintenir sur ce terrain broyé par la mitraille, ils sont écrasés, et grand nombre d'officiers étant tombés morts ou blessés, les Français sont obligés de se jeter dans les fossés du Redan où ils se cramponnent, tandis qu'une partie se replie sur les parallèles pour s'y recomposer.

La division La Motte-Rouge qui, abordant la grande courtine, avait franchi la première ligne, pénétré dans la seconde et était même allée frapper aux portes du faubourg, se trouva arrêtée par la perte d'un trop grand nombre de ses combattants. La retraite de la Division Dulac laissait à découvert son flanc droit et la mettait aux prises avec les feux les plus mortels. Dans ce grave moment, le général Bourbaki qui en a pris la tête, fait appel à la réserve.

A cette heure décisive, la garde s'avançait sous cette grêle de mitraille et de mousquetterie. Elle marchait compacte, serrant ses rangs, imperturbable et foudroyante. Tous ceux qui l'ont vue en cet instant solennel ont été saisis d'admiration. Voulant la dépeindre, un de ces témoins s'écrie : « C'est une « trombe... marchant au pas. » (*Moniteur*, 29 septembre 1855, p. 2.)

A la tête de sa brigade marche le général de Pontevès. Sur ses pas il rencontre gisant sur le terrain un de ses frères d'armes, M. de Quatre-Barbes ; il lui tend la main pour une dernière étreinte. En se redressant, il est lui-même frappé d'une balle à la nuque. La blessure est de nature mortelle, mais il peut encore se mouvoir et il est résolu à marcher devant ses soldats tant qu'il pourra être leur guide. Le sang avait aussitôt afflué avec excès au cœur. « J'étouffe, » dit-il à son aide de camp. Cet officier a rapidement extrait la balle, donné une issue au sang et placé sur sa blessure un chiffon de linge. Le général continue sa marche ; mais au bout d'un moment, une autre balle le frappe à la tête et le renverse sur le sol, privé de sentiment. Sa troupe, qu'il a électrisée, poursuit sa marche sans se désunir ; elle n'est que plus animée à venger la perte de son chef. Les feux ennemis sévissent avec furie. En cet instant critique, deux batteries de campagne tenues en réserve arrivent au trot, s'établissent audacieusement en face de l'ennemi, à demi-portée du canon, et multiplient leurs coups. Soutenue par cet appui, la garde continue sa marche intrépide. Elle recueille les restes de la colonne La Motte-Rouge, les débris de la colonne Dulac, elle aborde la courtine ; par un effort héroïque, elle surmonte ces lignes formidables ; elle culbute les Russes et s'établit sur toute la gauche de la courtine, d'où l'ennemi ne la délogera plus. « Dans cette journée, dit le *Rapport officiel*, la « garde s'est couverte de gloire ! »

Dans Malakoff, les derniers obstacles avaient été en

même temps écrasés. La victoire, chèrement achetée, était complète : il était quatre heures et demie.

Le général de Pontevès, étendu sur le champ de bataille n'avait pas été abandonné des siens. Son aide de camp et quelques soldats de son escorte s'étaient empressés auprès de lui. Pendant qu'ils s'efforçaient de l'enlever, les feux de l'ennemi avaient redoublé ; une grêle de balles et de mitraille avaient fondu sur ce petit groupe. Le général fut atteint de nouveaux coups, et les braves qui l'emportaient mordirent presque tous la poussière ; il en restait à peine un ou deux pour le soutenir quand il arriva à l'ambulance du quartier général. Outre sa première blessure à la nuque et la seconde à la tête, il avait une épaule fracassée par un éclat d'obus et il avait été percé de dix autres blessures.

Dès la première inspection, les médecins reconnurent qu'il serait impossible de lui conserver la vie. Mais la mort lui accorda un sursis de toute une journée pour que, dans un dernier éclat, sa grande âme se montrât tout entière.

« Avant même d'être arrivé à l'ambulance et pen-
« dant le trajet, dès qu'il eût reprit ses sens, raconte
« un de ses compagnons d'armes, le général s'occupa
« de ses dernières dispositions avec un calme et une
« résignation qui dénotaient la force de son caractère
« et la foi profonde qui l'animait. »

Il reçut ensuite avec un redoublement de piété les derniers secours de la religion. Puis avec une sensibilité de cœur délicieuse, une présence d'esprit complète et un détachement parfait, il donna ses instructions à son aide de camp (M. le capitaine Lamy). Nous cédons la parole à cet officier qui, le voyant de près, l'admirait et qui lui était profondément attaché.

« Occupé surtout de la douleur de son père et sachant
« bien, dit cet aide decamp, ce qui seul pourrait le con-
« soler, il recommandait qu'on lui dit bien qu'il s'était
« confessé le matin même de l'assaut et qu'il avait

« encore pu recevoir les secours de la religion avant « de mourir. Il désignait les objets qui devaient être « distribués aux divers membres de sa famille, et « comptait parmi les plus précieux une médaille que « lui avait donnée le Saint-Père en commémoration de « la définition du dogme de l'Immaculée-Conception « de la sainte Vierge. Outre le don fait à la paroisse « de la Tourette de son arriéré de solde de la Légion « d'honneur, il partageait ainsi une somme de deux « mille francs qu'il portait sur lui : mille francs doi- « vent être remis au curé de Saint-Charles de Mar- « seille pour ses pauvres. Le reste et le produit de la « vente de ses chevaux et effets militaires doivent être « remis au père Parabère, aumônier supérieur de « l'armée, pour aider au service de l'aumônerie, déduc- « tion faite des gratifications qu'il chargeait son aide « de camp de donner aux militaires qui l'avaient servi « et transporté. »

Il traversa dans la souffrance, sans se plaindre, les longues heures du neuf septembre : c'est une dernière épreuve ; c'est le feu qui efface jusqu'à la plus légère tache. La journée allait toucher à son terme, quand à dix heures, le général passa à cette vie où la récompense n'a pas de fin.

Cette mort a été glorieuse comme doit l'être celle d'un chef recevant à l'assaut, en marchant à la tête de ses troupes, le coup fatal et expirant sans regret pour l'accomplissement de son devoir.

A l'annonce de cette perte, comme l'estime et l'affection qu'il inspirait étaient universelles, le deuil le fut aussi.

L'évêque d'Angoulême, à l'issue du *Te Deum* pour la prise de Sébastopol, s'avança en avant du Sanctuaire et tout ému, il prononça ces paroles : « Lorsque j'écri- « vais le mandement dont vous avez entendu la « lecture, j'étais tout entier à la joie de cette grande « victoire. J'ignorais qu'au milieu de tant de pertes « douloureuses, il y en avait une qui nous touchait

« plus sensiblement que toutes les autres, que l'excel-
« lent, le brave, le pieux général de Pontevès, qui
« nous aimait tant et que nous aimions tant, avait
« succombé à la glorieuse blessure qu'il a reçue à
« l'assaut de Sébastopol. »

A Marseille, dès que parvint cette affligeante nouvelle, le maire, M. Honnorat, et tous les adjoints se rendirent ensemble chez M. de Pontevès père, pour lui témoigner la part que la Cité tout entière prenait à son malheur. Mais dans l'ignorance absolue de ce coup qui l'atteignait au fond de son cœur, M. de Pontevès s'était mis la veille en voyage.

A Sébastopol, deux jours après la mort du général, les honneurs dus à son rang lui furent rendus. L'intendant militaire de la Garde, M. Paris, qui l'avait connu dès 1832, prononça sur sa tombe des paroles touchantes. Les larmes tombaient des yeux d'une foule de généraux, d'officiers, de soldats qui se pressaient pour rendre les derniers devoirs à ce général tant aimé.

Les organes de l'opinion publique, plusieurs écri vains en renom, célébrèrent à l'envi ce noble caractère, cette vie si belle, cette mort qui l'a si dignement couronnée.

Cette perte inspira à notre compatriote Joseph Autran des vers excellents : J'en extrais la strophe suivante :

De ton front grave et doux nous garderons l'image :
Je ne sais quoi de triste y semblait un présage
De la mort, que sans peur, de loin tu regardas,
Ton âme pour nos temps fut trop pure peut-être.
Cependant nous t'aimions. — Qui savait te connaître.
T'aimait... comme un de tes soldats.

Avant l'inhumation du Général, son cœur avait été retiré de sa poitrine et placé dans une urne en argent. Il fut transporté en France à bord du vaisseau de ligne *Le Friedland*.

A son arrivée, à Marseille le 26 octobre, des funérailles solennelles furent célébrées.

Cette urne était portée par six sous-officiers décorés. Les troupes de la garnison, les fonctionnaires publics, la population en masse, contribuèrent à relever cette pompe.

Le général de Rostolan, commandant la Division militaire, ami personnel d'Edmond de Pontevès, prononça en présence de ces glorieux débris une allocution que son émotion l'obligea d'interrompre plusieurs fois.

Les pauvres de l'église des Grands-Carmes, qui fut reconnue celle qu'Edmond de Pontevès avait désignée comme la paroisse de la Tourette, ceux de Saint-Charles, sa propre paroisse, bénirent ce cœur généreux qui ne les avait pas oubliés, malgré un si grand éloignement.

Dans les premiers jours d'octobre, un service funèbre avait été célébré à Rome dans l'église de Saint-Marcel, en présence de l'ambassadeur de France ; dans ce quartier, qui avait été plus particulièrement le théâtre de la charité du Général, un certain nombre d'ouvriers et beaucoup de militaires y assistèrent.

Le 26 du mois de novembre suivant, Mgr Cousseau prononça dans l'église de Saint-Martial, à Angoulême, l'oraison funèbre du Général, dont il connaissait si bien le mérite.

C'est une œuvre oratoire parfaitement écrite, parfois piquante, en rapport avec les dispositions d'un auditoire composé en grande partie de militaires et de membres de la conférence de Saint-Vincent de Paul ; c'est de l'éloquence partant du cœur, tout à fait digne du héros qu'elle célèbre.

A Versailles, dans ce magnifique Palais qu'une grande pensée a dédié *A toutes les gloires de la France*, une place est réservée aux statues des généraux recevant la mort à la tête de leurs troupes en combattant l'ennemi. Le buste en marbre du général

de Pontevès, dû au ciseau de Mathieu Meusnier, y est placé dans la salle de Constantine. Il est correct, mais un peu froid. Comment, en effet, sans avoir vu ce modèle en sa vie, rendre ce regard qui lui gagnait les cœurs ? (1)

Un portrait peint par un excellent artiste, Lepaulle, Guillaume-François-Gabriel, élève d'Horace Vernet, de Regnault et de Bertin, d'après une aquarelle de L. Pellegrin, rend, au contraire avec bonheur, cette physionomie distinguée et attachante. M. de Pontevès père reposa souvent sur ses traits si bien reproduits ses regards attendris (2).

Sur un tertre ombragé de pins, vers la limite sud-est du cimetière Saint-Pierre a été élevé le Mausolée du général de Pontevès. Il se compose de deux tombes accolées par le sommet, et que surmonte un cippe à quatre faces. Sur la principale, à l'ouest, est sculptée la croix de commandeur de la Légion d'honneur, surmontée de la devise : HONNEUR ET PATRIE ; et au dessous la dédicace : *Au général comte de Pontevès*. Vers la base est cette inscription : *Ici sont renfermées les cendres de son noble cœur*. Sur la pierre tombale, une inscription plus développée rappelle qu'il a été blessé mortellement sur la brèche, à la tête de la brigade des grenadiers et voltigeurs de la garde Impériale, à l'assaut de Sébastopol. — Sur la face opposée du cippe figurent les armes des Pontevès, Branche de Bargême. Au-dessous sont gravés ces mots : « A la « mémoire de Guillaume Eugène de Pontevès Bargê- « me, sous-lieutenant au 3e régiment de ligne, fils du « comte de Pontevès, frère puiné du général de Pon- « tevès. » L'inscription rappelle ensuite qu'il a combattu à Staouëli et qu'il est mort dans l'ambulance de

(1) Ce buste est cité au nombre des ouvrages remarquables de Mathieu Meusnier. Voir dans Vapereau l'article relatif à ce sculpteur.

(2) Cette toile fut exposée à Paris, au salon de 1861 (Vapereau).

Castracine le 27 juillet 1830, à l'âge de vingt-trois ans, des blessures reçues le 23 juin, à l'assaut et prise d'Alger ; sur le soubassement sont tracées les inscriptions relatives aux membres de la famille de Pontevès inhumés dans ce tombeau. L'ensemble du monument, l'inscription principale qui le décore, tout respire le goût le plus pur.

Depuis les faits qui ont été le sujet de ce récit, bien des années se sont écoulées. Les événements politiques ont eu leurs vicissitudes. La mort a enlevé le père et les deux frères du général qui, de son vivant, avait déjà perdu sa mère et sa sœur. A peine son souvenir est-il resté dans le cœur de quelques personnes qui lui étaient attachées par la parenté ou par l'amitié.

J'ai résolu, avant de quitter moi-même la scène de ce monde, de mettre un terme à cet oubli et de renouveler une mémoire si digne d'être conservée.

J'ai souhaité, quelle que fût l'insuffisance de ma main, d'inscrire dans les fastes de Marseille le nom du général Edmond de Pontevès.

Enfin, j'ai eu à cœur de retracer la vie et surtout la mort d'un *HÉROS CHRÉTIEN*.



ADDITION

Note A, Page 380.

Je ne saurais renoncer au plaisir de citer ici une anecdote que j'ai entendu quelquefois raconter dans la famille de Pontevès et qui me semble faire ressortir le caractère empreint à la fois de bonté et d'une douce finesse propre à cette race choisie.

M. de Pontevès avait un cousin de son nom, qui avait été aumônier de Louis XVI, et ensuite de Louis XVIII. Ce vénérable prêtre se trouvait à Paris en 1830, et il passait un jour sur un des ponts de la Seine. Il se trouva en face d'un groupe d'ouvriers qui vinrent à lui et lui dirent d'un ton menaçant : « Crie donc : Vive la Charte ! » Lentement et sans se troubler, le bon vieillard leur répondit : « Et « pourquoi pas ? » Ils passèrent ; mais l'un d'eux revint vers lui, et lui dit : « T'es un bon diable ! »

Note B, Page 381.

Nous étions conduits au collège, chacun par une personne chargée d'éloigner de nous toute mauvaise rencontre. Les jumeaux de Pontevès, sous la conduite de leur vieille domestique, arrivaient avec leur cousin Adalbert de Paul. C'était un jeune garçon d'une incomparable douceur et d'une candeur délicieuse. La mort le moissonna au printemps de la vie et sa perte ouvrit chez son père, M. Joseph Guillaume de Paul, une source intarissable de larmes. Cet excellent homme avait l'habitude dans ses excursions autour de Marseille de graver avec un poinçon sur des rochers le nom de son fils. Sur l'immense pierre du *Roucas-Blanc*, qu'ont fait disparaître les terrassements pour l'exécution de la promenade de la Corniche, il avait fait inscrire en caractères énormes ce nom chéri : *Adalbert* ?

Dans nos promenades nous retrouvions avec émotion ces inscriptions : Elles renouvelaient le souvenir de notre

cher camarade, et nous nous étonnions de rencontrer une douleur si touchante et si constante chez son père, dont les dehors ne semblaient pas témoigner d'une si exquise sensibilité. M. de Paul mourut le 2 juillet 1842 : il était le grand oncle maternel du général Edmond de Pontevès ; son père Guillaume de Paul, lieutenant-général civil de la Sénéchaussée de Marseille, fut membre de l'Académie de cette ville de 1763 à 1793.



LA QUESTION GONDOVALD

Essai critique sur les mémoires de M. Deloche et M. Ch. Robert, membres de l'Institut, relatifs à cette question

PAR M. LOUIS BLANCARD

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES.

Lecture faite à la séance du 15 mai 1884.

I

Il y a près de 150 ans, Bonamy, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, eut l'occasion de rapprocher un texte de Grégoire de Tours, dans lequel l'évêque Théodore de Marseille est accusé d'avoir voulu mettre la Gaule sous la domination impériale, du fait que de Justinien à Maurice Tibère il n'aurait pas été frappé en Gaule de monnaies au type impérial, et de ce rapprochement il tira une proposition qui a fait fortune en numismatique et en histoire. Cette proposition, qui consiste à dire que le monnayage au type impérial a été rétabli en Gaule par le franc Gondovald, agissant au nom de Maurice Tibère, a été recueillie par tous nos historiens et nos numismatistes.

Dans ces dernières années, M. Charles Robert qui, ainsi que les deux Lenormant, Saulcy et M. Deloche, avait adhéré à cette opinion, l'a abandonnée après nouvel examen et a publié les motifs de sa détermination.

Sa publication, qui était la critique d'un premier mémoire de M. Deloche, a donné lieu à un second mémoire du même auteur, conforme, ainsi que le pre-

mier, à l'opinion de Bonamy, qui fut aussi celle de Fréret.

Je me propose de mettre sous les yeux du lecteur les arguments de M. Deloche et de M. Robert, et de les faire suivre de quelques commentaires; mais pour qu'il puisse apprécier et juger en connaissance de cause, il me paraît nécessaire qu'il soit mis au courant des faits et connaisse les personnages cités dans l'argumentation.

C'est à Grégoire de Tours que l'on doit tout ce qu'on sait sur Gondovald (1). C'est donc à Grégoire de Tours que j'emprunterai, soit en résumant son texte, soit en le traduisant tout au long, l'exposition historique qui va suivre.

II

Clotaire Ier eut, entr'autres fils, Gondovald, qui fut élevé et instruit selon son rang. Sa mère, dont on ignore le nom, l'amena un jour à Childebert, et lui dit: *Voici votre neveu, le fils du roi Clotaire, son père le hait, gardez-le, c'est votre chair.* Childebert, qui n'avait pas de fils, le tint auprès de lui jusqu'au jour où il fut réclamé par son père qui, sitôt qu'il l'eût, lui fit couper les cheveux, en disant: *Il n'est pas mon fils.* A la mort de Clotaire, Charibert le recueillit, mais Sigebert, ayant pu mettre la main sur lui, le fit raser de nouveau et le relégua à Cologne. De là Gondovald prit la fuite, dès que ses cheveux eurent repoussés ; il se réfugia auprès de Narsès (vers 563), se maria, eut des fils, et après la mort de sa femme, quitta l'Italie et vint à Constantinople. (VI, XXIV.)

(1) « Il a été le témoin oculaire de quelques-uns des événements qu'il raconte dans cette partie de son histoire et, ceux qu'il n'a pas vus lui-même, il les a entendus raconter par ceux mêmes qui y avaient pris part. » Cf. Monod. *Recueil de travaux originaux ou traduits relatifs aux sciences historiques*, Paris, 2e fasc., 1872, p. 107.

Pendant qu'il résidait à Constantinople, ses frères Caribert et Sigebert mouraient, et Chilpéric et Gontran voyaient mourir toute leur postérité mâle, si bien qu'à ces quatre rois, il ne restait plus, en 580, qu'un seul héritier, un fils de Sigebert, Childebert, agé de 5 ans.

C'est alors que les grands du Royaume songèrent à Gondovald. Au premier rang d'entr'eux étaient Gontran-Boson et Mummol. Gontran-Boson, du parti de Childebert, avait été frappé, deux ans auparavant, au cœur de ses affections et de ses intérêts par le roi Chilpéric, qui s'était saisi de son gendre, l'avait exilé, avait fait mettre à mort ses petits-fils et confisqué leurs trésors. Lui-même ayant tué Dracolin, un des favoris de ce roi, avait été forcé de fuir pour échapper à sa colère (V, XXVI). Blessé, irrité, il était allé de sa personne à Constantinople chercher un vengeur.

Mummol s'était illustré au service de Gontran en chassant les Lombards et les Saxons des États de son maître qui l'avait comblé de faveurs et nommé patrice. Mais Gontran n'avait point de fils. Aussi, lorsque les chefs de la cour de Childebert eurent résolu de rappeler Gondovald, Mummol abandonna le royaume de Gontran et vint s'établir dans les murs d'Avignon afin d'offrir, aussitôt qu'il mettrait le pied en Gaule, un abri sûr au prétendant.

Celui-ci arriva à Marseille après l'éclipse de lune du 17 septembre 582.

Il était attendu par l'évêque Théodore, à qui les ministres de Childebert avaient envoyé l'ordre de bien l'accueillir et de lui prêter assistance.

L'évêque, obéissant à cet ordre, fournit au prince une escorte de cavaliers, pour qu'il pût sans retard gagner Avignon et joindre Mummol.

Gontran-Boson (qui, après avoir été l'âme du complot s'en était retiré, probablement parce que les grands ne lui en avaient pas laissé la direction,) apprit la venue de Gondovald et le secours qu'il avait reçu de

l'évêque. Sans tarder, il vient au prélat, le saisit, le jette en prison et lui reproche d'*avoir laissé entrer en Gaule un étranger et de vouloir ainsi mettre le royaume des Francs sous la domination impériale :* « *reputans cur hominem extraneum intromisisset in* « *Gallias, voluissetque Francorum regnum impe-* « *rialibus per hæc subdere ditionibus.* » L'évêque Théodore répondit à ce reproche en montrant, à ce qu'on prétend, une lettre des grands de la cour de Childebert et en disant : *Je n'ai agi que par ordre de nos seigneurs et maîtres ;* « *nihil per me feci, nisi* « *quæ mihi a dominis nostris et senioribus impe-* « *rata sunt.* »

Après être resté en prison (pendant qu'on allait sans doute prendre les instructions du Roi), l'évêque fut conduit devant Gontran en compagnie d'un prélat étranger, résidant à Marseille, de l'évêque Epiphane, que l'on accusait d'être au courant du complot.

Le roi Gontran les interrogea lui-même et reconnut qu'ils n'étaient coupables d'aucun crime.

Néanmoins, il les tint en prison, où Epiphane mourut des mauvais traitements qu'on lui fit subir.

Pendant que ces faits se passaient, Gondovald s'était retiré dans une île de la Méditerranée, attendant l'issue de l'affaire.

Ce prince avait apporté un trésor considérable en or, en argent, en objets de toute sorte ; Gontran-Boson le lui vola, le partagea avec un duc du roi Gontran et fut cacher sa part en Auvergne.

Alors s'ouvrit la huitième année du règne de Childebert (25 décembre 582).

Dès le début de cette année, Gontran-Boson était allé visiter son roi Childebert. Tandis qu'il en revenait en compagnie de sa femme, le roi Gontran le fit arrêter, amener devant lui et lui dit :

C'est ton invitation qui a fait venir Gondovald en Gaule et c'est pour l'y appeler que tu as récemment fait le voyage de Constantinople.

Gontran-Boson répondit: *C'est Mummol, votre duc, qui lui a donné asile à Avignon. Permettez que j'amène Mummol devant vous, afin de me laver de vos accusations.* Le roi ne voulait pas et tenait à punir le duc, lorsque celui-ci, se voyant près de la mort, lui offrit son fils en otage : *Prenez cet enfant, qu'il soit le garant de ma promesse et que je le perde si je ne vous amène pas Mummol.* Le roi accepta l'offre, et le duc partit pour Avignon avec une troupe d'Auvergnats et de Vélaisiens. Il trouva sur le Rhône des bateaux prêts à l'embarquement, et y monta sans précaution.

C'était de mauvaises barques, artificieusement préparées par Mummol, qui devaient couler bas sous la charge. Cela ne manqua pas, au milieu même du fleuve. Tous furent à l'eau. Le plus grand nombre périt, et les autres soit à la nage, soit en s'accrochant aux épaves, gagnèrent la rive : ainsi fit Gontran-Boson.

Mummol avait détourné une partie du fleuve dans le fossé qu'il avait fait creuser le long des murs de la ville, du côté que le Rhône ne ceint pas.

Le duc Gontran rencontra l'obstacle en approchant d'Avignon, et, du haut du mur, Mummol lui cria : *Si celui qui vient a des intentions droites, qu'il se place sur un bord du fossé, je serai sur l'autre : il me dira ce qu'il veut.* Gontran-Boson répondit qu'il avait à parler secrètement à Mummol et désirait traverser le fossé. Sur l'assurance qu'il ne lui serait fait aucun mal, il se jeta à l'eau avec un de ses compagnons; celui-ci, paralysé par le poids de son armure fut entraîné jusqu'au fleuve qui touchait le fossé, et s'y noya. Gontran-Boson avait de la peine à résister au courant, mais de l'autre bord on lui tendit un bois de lance, il s'y cramponna et put se sauver.

Les ducs ne s'accostèrent que pour s'injurier, aussi se quittèrent-ils bientôt, et Gontran, le duc de Childebert, assiégea la ville que tenait Mummol, le duc du roi Gontran. Childebert, à cette nouvelle, envoya le duc Gondulfe arrêter le siége et conduire Mummol en

Auvergne. Mummol peu de jours après retourna à Avignon. (VI, xxiv.)

En cette même année mourut, plein de vertus et de mérites, l'empereur Tibère Constantin, et Maurice, aux acclamations de tous, lui succéda. (VI, xxx.)

Cette nouvelle venait d'être connue en Gaule lorsque Childebert, ayant à se plaindre de son oncle le roi Gontran, qui lui avait enlevé sa part de Marseille à la mort de son père et persistait à ne pas vouloir la rendre, renouvela alliance avec son oncle le roi Chilpéric. (VI, xxxi.)

Au commencement de l'année suivante (584), Gontran se ravisa, rendit cette part à son neveu, et s'allia avec lui pour reprendre à Chilpéric les villes dont celui-ci s'était emparé à leur préjudice. (VI, xxxiii.)

L'armée de Childebert partit ensuite pour l'Italie. Ce prince avait fait, l'année précédente, un pacte avec Maurice Tibère, qui lui avait envoyé 50.000 sous d'or, pour qu'il entreprît la guerre contre les Lombards. C'est cette guerre promise en 583 qu'il se résolut à faire en 584 ; mais au lieu de batailler contre les ennemis de l'Empire, les généraux de Childebert reçurent leurs présents et leurs serments de fidélité et rentrèrent en Gaule. L'empereur réclama alors les 50.000 sous, la guerre promise n'ayant pas eu lieu, mais le roi Childebert, confiant dans sa force, ne répondit pas à cette réclamation. (VI, xlii.)

Dans le cours de septembre de cette année (584), Chilpéric mourut non loin de Paris.

Sa fille Rigonte, fiancée à Reccarède, était partie pour l'Espagne avec des trésors immenses chargés sur cinquante chariots. A son arrivée à Toulouse, les gens de sa suite ne voulurent pas aller plus loin. Pendant qu'elle faisait halte en cette ville, le duc Didier apprit en même temps ce fait et la mort du roi Chilpéric, son maître; alors, il entra dans Toulouse avec une poignée d'hommes audacieux, s'empara des trésors de la princesse, les mit sous bonne garde, et se dirigea vers

Avignon où se tenait Mummol avec qui il avait fait accord deux ans auparavant. (VI, XLV, XLVI; VII, IX.)

Avec Mummol était Gondovald. Malgré la saison avancée, ce prince se mit en route, en compagnie de Mummol et de Didier; arrivé à Brives, il y fut proclamé roi. Comme on le promenait sur le pavois, il en glissa, et serait tombé s'il n'eût pas été retenu par les mains de son entourage. (VII, x.)

De Brives, il rayonna dans le pays d'alentour, tandis que Gontran donnait l'ordre à ses comtes de se saisir de gré ou de force des villes que Sigebert avait reçues de son frère Charibert et que Chilpéric avait usurpées. (VII, XII.)

L'époque des assises royales advenue, Childebert envoya à Gontran de nombreux seigneurs parmi lesquels le duc Gontran-Boson. Ils furent mal reçus, le duc Gontran-Boson plus mal que les autres. Le Roi, sachant que Gondovald avait été élevé sur le pavois. n'attendit pas que le duc ouvrit la bouche :

Ennemi de notre pays et de notre trône, dit-il, *toi qui es allé en Orient, il y a quelques années, chercher ce Ballomer, que tu as amené dans notre royaume*, (c'est ainsi qu'il appelait Gondovald), *tu promets toujours et jamais ne tiens.* Le duc protesta de son innocence et demanda que son calomniateur, s'il était de son rang, fut soumis, par un duel en rase lice, au jugement de Dieu. Au milieu d'un profond silence, le Roi reprit: *Vous devez tous avoir à cœur de chasser de notre pays l'étranger dont le père a été meunier ; oui, vraiment, son père a été cardeur de laine.*

Sans s'inquiéter des conséquences, un des assistants répliqua :

Cet homme a donc eu deux pères, d'après vous : un lainier et un meunier. Roi, vous avez tort de parler inconsidérément. On n'a jamais ouï dire que, selon la nature, un homme ait pu avoir deux pères.

Au milieu des rires que cette réplique excita, un des ambassadeurs éleva la voix et dit :

Adieu, roi ! puisque tu ne veux pas rendre à ton neveu les villes qui sont à lui, il ne faut pas que nous oubliions que la hache qui a frappé tes frères est intacte, elle te fendra le crâne.

Et les députés sortirent.

Le roi, hors de lui, leur fit jeter sur la tête de la fiente de cheval, de la ramée pourrie, de la paille, du fumier d'étable et de la boue des rues.

C'est ainsi qu'ils s'en furent, salis et profondément outragés. (VII, xiv.)

Pendant ce temps, l'année 585 était venue, et Gondovald, qui se serait approché de Poitiers s'il n'avait pas eu peur de l'armée qu'on préparait contre lui, parcourait la région du sud de la Loire, recevant au nom de Childebert le serment des villes qui avaient appartenu à Sigebert, et en son nom de celles de Gontran et de Chilpéric le roi défunt. Ainsi fit-il à Angoulême et à Périgueux. Puis, il se dirigea vers Toulouse et envoya des messagers à l'évêque Magnulfe pour l'engager à le recevoir. L'évêque ayant eu à souffrir du duc Sigulfe, qui avait prétendu à la royauté, n'accueillit pas le message, mais, au contraire, s'adressant aux Toulousains, il leur dit :

Nous savons que nos rois sont Gontran et son neveu Childebert. Mais celui-ci, Gondovald, nous ignorons d'où il vient. Soyons prêts à résister, et si Didier veut nous soumettre à cette calamité, qu'il périsse comme Sigulfe, et qu'on sache par son exemple qu'un étranger ne peut pas impunément attenter à la couronne de France.

Tandis qu'ils se préparaient à la lutte, Gondovald survint avec une armée nombreuse, et, comme la résistance leur parut impossible, ils reçurent le prince.

Peu après, celui-ci étant à table avec l'évêque, le prélat l'interpella en ces termes :

Que tu sois ou non fils de Clotaire, nous ne pouvons croire que tu mènes ton entreprise à bonne fin.

Le nouveau roi répondit : *Oui, je suis fils de Clo-*

taire, je m'occupe de recueillir ma part du royaume, et, sans tarder, j'irai à Paris et j'y établirai mon siége.

Si tu faisais ce que tu dis, reprit l'évêque à haute voix, *je croirais qu'il ne reste plus en Gaule un seul Franc.*

Mummol qui assistait à l'altercation leva la main, souffleta l'évêque et lui dit : *N'as tu pas honte, vil insensé, de parler ainsi à ce grand roi.* Dès que Didier sut de quoi il s'agissait, il se jeta aussi sur l'évêque, qui fut battu à coups de lance, à coups de poing, à coups de pied, garrotté et chassé. Ce que voyant, le majordome de la princesse Rigonte l'abandonna et se joignit aux partisans de Gondovald, qui eut ainsi autour de lui, outre Mummol, Didier et Vadon, Bladaste et l'évêque Sagittaire : cet évêque avait la promesse de l'évêché de Toulouse.

L'armée de Gontran était partie de Poitiers, et s'approchait de la Dordogne. (VII, XXVII, XXVIII.)

Gondovald, qui n'avait pas cessé de correspondre avec ses amis, leur envoya, vers ce temps, deux messagers, dont l'un, abbé de Cahors, portait les lettres du roi dans le plat d'un volume sous une couche de cire ; cet émissaire fut arrêté par les gens de Gontran et jeté en prison, et ses lettres saisies. (VII, XXX.)

Gondovald était alors à Bordeaux, où, sur les indications de l'évêque, Mummol s'empara d'une relique de saint Serge. Dans cette ville eut lieu, sur l'ordre de Gondovald, le sacre de l'évêque d'Ax. (VII, XXXI.)

Après cette cérémonie, Gondovald envoya deux ambassadeurs vers Gontran avec mission de ne voir que le roi et de retourner avec une réponse aussitôt après l'entrevue. Mais avant l'audience, ils firent imprudemment part à plusieurs personnages de ce qu'ils venaient demander. Le bruit en vint aux oreilles du roi qui les fit enchaîner et c'est ainsi qu'ils comparurent devant lui.

N'osant nier ce qu'ils voulaient et vers qui et par

qui ils étaient envoyés, ils dirent : *Gondovald, récemment venu d'Orient, affirme qu'il est fils de votre père Clotaire et nous envoie réclamer pour lui sa part du royaume ; sachez que si vous refusez de la rendre, il s'avancera vers ce pays à la tête d'une armée. Avec lui sont tous les seigneurs les plus puissants de la région française sise au delà de la Dordogne. Telle est notre mission. Dieu montrera, quand nous nous battrons en rase campagne, si notre maître est ou non le fils de Clotaire.* Le roi, furieux, fit mettre ces ambassadeurs à la torture afin de savoir s'ils avaient dit toute la vérité et de voir si l'on ne pourrait pas tirer du fond de leur gorge, à force de tourments, l'indice de quelque trahison.

La douleur toujours croissante leur arracha trois aveux, à savoir :

1° Que la fiancée du prince Goth avait été chassée de Toulouse, avec l'évêque, et ses trésors saisis par Gondovald ;

2° Que celui-ci avait été appelé à la royauté par tous les hommes mûrs de la cour de Childebert.

3° Et enfin, que Gontran-Boson était allé à Constantinople, quelques années auparavant, l'inviter à retourner en France. (VII, XXXII.)

Après ces aveux, on les rejeta en prison, et Gontran appela son neveu Childebert afin que les ambassadeurs fussent interrogés en la présence des deux rois. La chose eut lieu et ils renouvelèrent leurs déclarations, en ajoutant que tous les grands du royaume de Childebert étaient au courant de ces faits. Parmi ceux-ci, plusieurs, craignant d'être soupçonnés de complicité, n'assistaient pas aux assises.

Quand elles furent levées, le roi Gontran mettant une lance dans la main de Childebert, lui dit : *Voici le signe de la tradition que je te fais de tout mon royaume. Et maintenant, va, considère toutes mes villes comme tiennes et soumets les à ton pouvoir. Car mes péchés ont fait que de ma race il ne survit*

que toi, le fils de mon frère. Toi seul es mon héritier et nul autre. Puis, à part, seul à seul, il lui indiqua à qui de son entourage il devait se confier, de qui se méfier. Pendant le repas, quand tous les généraux furent réunis, Gontran s'adressa à eux en ces termes :

Vous voyez que mon fils Childebert est un homme, vous le voyez. Gardez-vous donc de le traiter désormais en enfant. Mettez de côté vos défiances et vos pensées perverses. Il est roi et vous devez lui obéir.

Cette déclaration et d'autres semblables furent accompagnées, pendant trois jours, de festins et de réjouissances, et les deux rois se séparèrent en paix. Gontran, en rendant à son neveu toutes les places qui lui revenaient de son père Sigebert, l'adjura de ne pas aller vers sa mère dans la crainte qu'elle ne lui fournît le moyen de correspondre avec Gondovald. (VII, xxxiii.)

Gondovald apprenant que l'armée de Gontran s'approchait, traversa la Garonne avec Sagittaire, Mummol, Bladaste et Vadon, et gagna Saint-Bertrand de Comminges, ville-forte bâtie sur un mamelon. Il y entra au commencement du carême de 585 et parla ainsi aux habitants : *Vous savez que j'ai été élu roi par tous les sujets de Childebert, et que je suis soutenu par un nombreux parti. Mais parce que le roi Gontran, mon frère, a levé contre moi une armée immense, il est indispensable que vous amassiez dans vos murs assez d'aliments et de provisions pour ne pas mourir de faim, en attendant que la bonté divine nous vienne en aide.*

Les habitants le crurent, et entassant dans leur ville tout ce qu'ils purent trouver, ils se préparèrent à la résistance.

Peu avant, le roi Gontran avait expédié à Gondovald, de la part de Brunehaut, des lettres l'invitant à renvoyer ses hommes dans leurs foyers et à se retirer à Bordeaux pour y passer le quartier d'hiver.

C'était une ruse au moyen de laquelle Gontran se

flattait de connaître les projets de Gondovald. Celui-ci, (non seulement n'en avait pas tenu compte, mais), après s'être installé dans le Comminges, il suggéra aux gens du lieu de sa retraite la résolution de faire une sortie contre l'ennemi qui approchait. Ceux-ci dehors, il ferma les portes et s'empara, d'accord avec l'évêque, de tout ce que renfermait la place. Il eut ainsi une telle quantité de blé et de vin que, dans le cas d'une résistance virile, il aurait eu des aliments pour plusieurs années. (VII, XXXIV.)

De leur côté, les généraux de Gontran ayant appris que Gondovald était au delà de la Garonne avec de fortes troupes et qu'il avait avec lui les trésors dérobés à Rigonte, traversèrent le fleuve avec un corps de cavaliers et se mirent à sa recherche. Dans leur course, ils rencontrèrent cent mulets (1) chargés d'or et d'argent dont les conducteurs, fatigués, étaient restés en route, et comme ils apprirent que Gondovald était à Saint-Bertrand de Comminges, ils continuèrent leur marche, et, après avoir brûlé et pillé, ils arrivèrent dans la campagne qui s'étend autour de cette ville et y dressèrent leur camp.

De là, quelques uns des assiégeants se hasardaient parfois à escalader les premières pentes du mamelon, d'où ils injuriaient à grands cris Gondovald.

Ils lui disaient : *Es-tu ce peintre qui, sous le roi Clotaire, barbouillait les murs des oratoires et des chambres ? Es-tu celui qu'on s'était habitué en France à surnommer Ballomer ? Es-tu celui qu'à plusieurs reprises les rois de France firent raser et chasser à cause de ses prétentions ? Dis-nous, malheureux prince, qui t'as conduit en ces lieux ? Qui donc t'a donné tant d'audace que tu aies osé aborder sur le sol de nos rois et maîtres ? Si tu as été appelé par quelqu'un, dis-le à haute voix. Devant toi est la mort et voici le précipice que tu as cherché et où tu vas être*

(1) Au lieu de *Camelos*, je lis *C.mulos*.

jeté ! Compte tes partisans, dis nous qui d'entr'eux t'a poussé ici ?

A ces apostrophes, Gondovald montait sur la porte, aussi près des assaillants que possible, et répondait :

Que mon père Clotaire m'ait haï, nul ne l'ignore ; qu'il m'ait fait tondre, et, après lui, mes frères, nul ne l'ignore. Voilà pourquoi je me suis enfui auprès de Narsès, préfet d'Italie. Là, je me suis marié et j'ai eu deux fils. Ma femme morte, je suis allé à Constantinople, j'y ai été bien accueilli, (benignissime), par les empereurs et j'y ai vécu jusqu'à ces derniers temps. Il y a quelques années, Gontran-Boson étant venu à Constantinople, je me suis informé des miens avec sollicitude, et j'ai su que notre famille était fort diminuée et qu'il ne me restait qu'un seul de mes frères, un seul de mes neveux, Gontran et Childebert. Les fils de Chilpéric, sauf un seul tout enfant, étaient morts (1) *avec leur père. Gontran, mon frère, n'avait pas de fils et Childebert, mon neveu, pas de frère. Gontran-Boson, vint vers moi, et après m'avoir informé de ces faits, il me dit : Accours, tous les grands du royaume de Childebert t'appellent et aucun d'eux ne s'élèvera contre toi. Nous savons tous que tu es fils de Clotaire, et si tu ne viens, personne en Gaule ne pourra gouverner le pays.— Je le comblai de présents, je reçus de lui en douze lieux sacrés le serment que je monterais sans danger sur le trône. Je suis venu à Marseille et l'évêque de cette ville, sur les instructions des seigneurs de la cour de mon neveu, m'a bien accueilli. De là, je suis allé à Avignon auprès du patrice Mummol, tandis que Gontran-Boson, oublieux de sa promesse et de son serment, me ravissait mon trésor. Et maintenant reconnaissez en moi un roi aussi légitime*

(1) Il y a ici une confusion faite sans doute par Grégoire de Tours ou l'un de ses copistes. La situation de famille indiquée par Gondovald existait au moment où le prétendant quitta Avignon et non Constantinople.

que mon frère Gontran. Cependant, si dans votre esprit il n'y a place que pour la haine, conduisez moi à votre roi et s'il me reconnaît pour son frère, qu'il use de moi à son gré. Si vous n'y consentez pas, laissez-moi retourner d'où je suis venu. Je m'en irai et ne ferai tort à personne. Si vous tenez à savoir si je dis la vérité, interrogez Radegonde de Poitiers et Ingeltrude de Tours : elles vous confirmeront mes paroles.

Pendant que Gondovald parlait, beaucoup l'interrompaient par leurs cris injurieux. (VII, XXXVI.)

Depuis quinze jours on poursuivait le siége et Leudegisile faisait construire toutes sortes de machines pour détruire la ville. Mais les assiégés se défendaient avec courage. Bladaste, il est vrai, avait eu peur, et, après avoir mis le feu à l'église, il avait profité de ce que tous couraient pour l'éteindre, pour s'enfuir. Mais les autres résistaient courageusement et l'évêque Sagittaire était toujours sur les remparts et jetait des pierres sur les ennemis. (VII, XXXVII.)

Ceux-ci, voyant que le siége n'avançait pas, envoyèrent à Mummol des émissaires secrets qui lui dirent :

Reconnais ton véritable maître et mets un terme à ta rébellion. Ta folie est bien forte que tu restes soumis à un inconnu ? On t'a enlevé ta femme, on t'a enlevé et tué tes fils. Que fais-tu ? Que prépares-tu, si ce n'est la ruine pour toi et les tiens ?

A ce message, Mummol répondit :

Je vois que notre règne est fini, que notre pouvoir n'est plus : un seul parti me reste à prendre. Si je savais qu'on me laissera la vie, je pourrais vous éviter bien des labeurs.

Les émissaires partis, Mummol, Sagittaire, Chariulfe et Vadon entrèrent dans l'église et jurèrent entr'eux d'abandonner Gondovald et de le livrer aux ennemis, si on leur promettait la vie sauve. Les messagers revinrent, firent cette promesse, et Mummol leur dit : *Ainsi soit-il. Je vous livrerai Gondovald, je reconnaîtrai Gontran pour mon roi et maître, et j'irai le trouver.*

Les députés lui promettent sous serment, en retour de ces actes, l'amitié du roi, ou au moins la vie sauve dans une église, et ils partent.

Mummol, Sagittaire et Vadon se présentèrent alors devant Gondovald et lui dirent :

Tu sais que nous t'avons juré fidélité. Maintenant accepte un salutaire conseil : sors de la ville et va à ton frère comme tu l'as souvent demandé. Nous nous sommes informés du sort que le roi te ferait et on nous a dit qu'il ne te refuserait pas son assistance parce qu'il veut conserver le peu de sang royal qui survit encore.

Gondovald vit la trahison et fondant en larmes, il dit :

C'est sur votre invitation que je suis venu en France. De mes trésors: de tout cet or, tout cet argent, tous ces objets précieux qui y donnaient un prix considérable, une partie est à Avignon, le reste m'a été soustrait par le duc Gontran. Après Dieu, c'est en vous que j'ai mis mon espérance ; c'est votre conseil que j'ai suivi, c'est de vous que j'ai toujours attendu le trône.

C'est avec Dieu que vous avez maintenant affaire. Si vous mentez, il vous jugera.

Mummol répliqua :

Nous te parlons sans imposture, mais des gens qui ont la force pour eux sont à la porte qui t'attendent. Quitte ta ceinture dorée, afin qu'ils ne croient pas que tu vas vers eux avec jactance. Du reste elle m'appartient, rends-la moi, et ceins ton épée.

Ce n'est pas sans une pensée hostile, répliqua Gondovald, *que tu me dis de dépouiller ce que je dois à notre amitié réciproque.*

Mummol cependant jurait qu'il n'avait aucun mauvais dessein.

Gondovald et Mummol sortirent donc de la ville et furent reçus par Olone, comte de Bourges et par Bosson.

Mais, tout d'un coup, Mummol rentra avec ses hommes et ferma la porte.

Lorsque Gondovald se vit trahi et entre les mains de ses ennemis, il leva les yeux et les bras au ciel et dit :

Juge éternel, vengeur véritable des innocents, Dieu de qui procède toute justice, qui as horreur du mensonge parce que tu es pur de tout dol et de toute malice, je te confie ma cause, je te prie de me venger sans retard des traîtres qui ont livré l'innocent à ses ennemis.

Ensuite il fit le signe de la croix et marcha. Il s'éloignait de la ville qui est entourée de précipices, quand Olone le poussa et le fit tomber en criant : *voici votre Ballomer qui se dit frère et fils du roi*, et en le frappant avec sa lance qui ne toucha que la cuirasse.

Gondovald put se remettre sur ses pieds. Il essayait de remonter lorsque Boson fit rouler une pierre qui l'atteignit à la tête : il était mort.

Les soldats accoururent, percèrent le corps de mille coups, en lièrent les pieds avec des cordes et le traînèrent par tout le camp, puis ils lui arrachèrent la barbe et les cheveux et le laissèrent sans sépulture à l'endroit même où il était tombé (1). (VII, XXXVIII.)

Après la mort de Gondovald, le roi Gontran se rendit à Orléans. Le lendemain de son arrivée, le 5 juillet, en faisant ses visites aux lieux saints, il vint dans le quartier qu'habitait Grégoire de Tours. Là est la basilique de Saint-Avit.

Je courus à sa rencontre, dit saint Grégoire, enchanté, je l'avoue, et après l'oraison, je le priai de goûter dans mon logis aux pains bénits de Saint-Martin ; il accepta, entra avec bienveillance, vida une coupe, m'invita à dîner et partit satisfait.

(1) Il va sans dire que le Roi ne sut aucun gré à Mummol de sa trahison. Il donna ordre à Leudégisile de le mettre à mort. Mummol l'apprit et se mit sur la défensive ; on l'attaqua, et dans une sortie qu'il fit, il reçut deux blessures dont il mourut sur le champ.

Parmi les prélats qui se trouvaient à Orléans, étaient Bertrand, évêque de Bordeaux, et Palladius, de Saintes. Ces deux prélats avaient vivement offensé le Roi par le bon accueil qu'ils avaient fait à Gondovald, mais c'était surtout contre Palladius que le Roi était irrité, parce qu'il l'avait trompé plus d'une fois. Quelque temps auparavant, comme d'autres évêques et des grands du royaume demandaient à l'un et l'autre pourquoi ils avaient reçu le prétendant et, sur son ordre, sacré Faustien évêque d'Ax, Palladius prit sur lui de dire : *Mon métropolitain avait mal aux yeux et c'est contraint et forcé que je l'ai remplacé. Je ne pouvais faire autrement que l'ordonnait celui qui déclarait être le chef de tout le pays. Ille, qui omnem principatum Galliarum se testabatur accipere, imperabat.*

Ces paroles, rapportées au Roi, l'indisposèrent à ce point qu'on eut de la peine à obtenir qu'il admît ces évêques à sa table. Lorsque Bertrand entra, le Roi fit: *Quel est celui-ci?*, car il y avait longtemps qu'il ne l'avait vu. *C'est Bertrand, l'évêque de Bordeaux*, lui répondit-on. S'adressant à lui, le Roi lui dit alors: *Nous te remercions d'avoir si bien gardé la foi que tu dois aux tiens. C'était le cas de réfléchir que tu étais mon allié maternel et que tu ne devais pas introduire dans notre famille la peste de l'étranger.*

III

Tel est le récit par Grégoire de Tours de l'expédition de Gondovald en Gaule et de quelques événements notables qui eurent lieu à la même époque. C'est dans ce récit que puisent leurs arguments M. Deloche, qui affirme que Gondovald fut l'agent de Maurice, et M. Robert, qui soutient qu'il ne le fut pas.

M. Deloche appuie sa thèse sur les faits suivants :

1° Gondovald a été reçu avec une grande bonté par les empereurs, qui n'ont pu lui faire un tel accueil qu'à cause *du parti que leur politique pouvait en tirer* p. 30) ;

2° Gondovald avait des trésors qui ne lui venaient ni de l'héritage paternel, ni des chefs austrasiens, puisqu'il avait fait lui-même des présents à Gontran-Boson ; ils n'ont pu lui être fournis que par la Cour de Byzance, et naturellement dans un but intéressé (p. 31);

3° Gondovald, ainsi subventionné pour prendre la couronne, avait dû, en échange, promettre de chercher à rétablir la suzeraineté impériale, puisque Gontran-Boson en a fait le reproche formel au complice de cet agent impérial, à l'évêque Théodore;

4° Gondovald a été accueilli par l'évêque Théodore en vertu d'ordres des chefs austrasiens et par Mummol, ce qui prouve que ce n'était pas un simple particulier ;

5° Gondovald ayant déclaré qu'il avait reçu le principat de toute la Gaule *(se testabatur accipere omnem Galliarum principatum)*, ne pouvait l'avoir reçu que d'une puissance supérieure à celle des rois qui ne régnaient chacun que sur une partie de la Gaule, et par conséquent de l'Empereur;

6° Gondovald ayant été accueilli à Marseille et à Avignon, a dû être reconnu à Arles, qui est dans le voisinage des deux premières villes, et à Vienne et Valence qu'il dut occuper puisqu'il se rendit en Limousin par la voie qui remontait le Rhône ;

7° Enfin Gondovald, recevant les serments de fidélité même dans les villes où il ne se croyait pas appelé à régner, agissait donc en vertu d'une délégation impériale qui lui conférait le principat des Gaules.

M. Robert a répondu aux trois premiers arguments de M. Deloche :

1° Le bon accueil de la Cour de Constantinople n'a rien qui étonne, et devait être assez banal, car l'on voit, à la cour même de Maurice, un prince wisigoth chassé de son pays (p. 18);

2° La possession d'un trésor entre les mains de Gondovald n'a rien de surprenant, puisqu'il était fils, frère et neveu de rois et avait joui d'une situation princière à la cour de ses oncles (p. 18);

3° L'accusation d'avoir voulu mettre la Gaule sous la domination impériale en recevant Gondovald, accusation lancée par Gontran-Boson contre Théodore, ne repose que sur la nécessité pour le duc de rendre odieux celui qu'il venait de trahir, afin de se justifier lui-même.

Tels sont les arguments opposés par M. C. Robert à ceux du premier mémoire de M. Deloche.

La quatrième assertion de M. Deloche a été opposée à celle que M. Robert a ainsi énoncée :

4° Gondovald, loin d'avoir été roi et maître de la Provence, s'y est montré non seulement sans appareil militaire ou princier, mais en simple particulier et n'a pu par conséquent y exercer les droits régaliens (p. 30).

J'ai passé en revue les principaux arguments historiques invoqués de part et d'autre, pour et contre l'hypothèse qui a fait de Gondovald l'agent de Maurice Tibère (1).

Quant aux arguments numismatiques, ils se réduisent à ceci :

M. Deloche est d'avis que, comme on ne connaît que deux ou trois pièces frappées en Gaule au nom de Justin II, et point au nom de Tibère, tandis que d'Anastase, de Justin Ier et Justinien il en existe énormément, qu'il en existe aussi beaucoup et de belle fabrique sous Maurice alors que dans le royaume Wisigoth, à la différence de celui des Francs, les

(1) D'après M. Deloche qui, en ceci, a encore suivi l'opinion de savants très distingués, une dernière preuve historique que Maurice Tibère essaya de relever la force et le prestige du nom

monnaies de ce prince font défaut, comme il y a eu par conséquent interruption du monnayage d'imitation impériale, en Gaule, de Justinien ou au moins de Justin II à Maurice, il a fallu un événement aussi grave que la tentative de Gondovald pour amener et expliquer la reprise qu'on constate sous Maurice.

M. Robert pense que l'abondance du numéraire au nom de Justin Ier et Justinien a suffi, jusqu'à Maurice, aux besoins du commerce qui usait des monnaies d'or d'imitation impériale (1); du reste, on a trouvé des

romain en Gaule, c'est qu'en 587, deux ans à peine après la chute de Gondovald, l'Empereur, faisant entrer dans ses vues le comte franc Syagrius, ambassadeur du roi Gontran à Constantinople, le nomma patrice *des Gaules* et l'envoya en Occident pour y exercer cet office en son nom.

A l'encontre de cette assertion, M. Robert fait remarquer que les rois mérovingiens conféraient eux-mêmes le titre de patrice au premier de leurs comtes, et qu'en se faisant attribuer cette qualité par l'Empereur, l'ambassadeur du roi de Bourgogne commit une faute grave et put avoir une arrière-pensée, mais qu'en ce cas, s'il y eut tendance, il n'y eut pas effet (p. 26).

L'interprétation de M. Robert me parait très exacte, à cela près, à mon avis, que nul ne songea, en cette affaire, à une restauration impériale. En effet, le roi Gontran possédait le droit de nommer au patriciat, puisqu'il l'avait conféré successivement à Agricola, Celse, Mummol, Agila et en dernier lieu à Leudegisile, malgré la convoitise de plusieurs et probablement de Syagrius. Celui-ci, se trouvant à Constantinople, intrigua pour obtenir cette dignité *en fraude des droits du Roi dont il était l'ambassadeur et le sujet.* Tout d'abord il fut sur le point de réussir, l'Empereur se méprenant sur l'étendue de ses prérogatives, mais sur les réclamations incontestables des autres envoyés de Gontran, ou du Roi lui-même, avec lequel la Cour de Byzance était en de bons termes, la nomination n'eut pas lieu. C'est ainsi que je crois devoir interpréter le très court passage de Frédegaire relatif à Syagrius : *Syagrius comes Constantinopolim jussu Guntheramni in legatione pergit, ibique fraude patricius ordinatur. Cœpta quidem est, sed ad perfectionem hæc fraus non peraccessit* (Fred. chr. C. VI, a° 587); pour ce motif, je ne le mentionne qu'en note, car il me parait n'avoir pas de rapport avec la question Gondovald.

(1) Le système d'imitation dura dans le Sud-Est de la Gaule, d'après M. Robert, jusqu'au temps d'Héraclius et ce n'est qu'après

pièces de Justin II, on en trouvera peut-être de Tibère, de telle sorte qu'il n'est pas possible d'affirmer l'interruption à partir de Justinien et téméraire d'y croire pour le règne de Tibère.

IV

Tel est l'état de la question.

Si, dans le résumé qui précède, j'avais manifesté mon opinion personnelle, c'eût été en adhérant à l'argumentation de M. Robert qui me paraît conforme au texte de Grégoire de Tours et à la suite des faits contenus dans le récit. Je vais tâcher de démontrer cette conformité en ajoutant quelques arguments nouveaux à ceux que je viens de résumer et en groupant les uns et les autres, de façon à donner de la clarté à ma démonstration.

1° J'examinerai d'abord le *texte* de la chronique de Grégoire de Tours.

Le chroniqueur ne rapporte l'accusation de Gontran-Boson contre Théodore, le *sub ditionibus imperialibus*, que pour en attester aussitôt la fausseté.

En effet, Théodore comparaît devant le roi Gontran; le roi l'interroge et reconnaît qu'il a été faussement accusé (1).

Ceci ne peut-être nié. Mais, dira-t-on, si Théodore n'était pas coupable, son accusateur l'était. L'évêque de Marseille l'apprit au roi qui, en reconnaissant l'innocence du prélat, connut ainsi la culpabilité de Gontran-Boson ; il sut que ce dernier était allé de sa personne chercher Gondovald, et, l'occasion se présentant, il résolut de punir cette fourberie.

ce prince que les rois Francs jugèrent à propos de garantir la monnaie, notamment à Marseille, par la seule signature de leur nom.

(1) Cf. à ce sujet le mémoire de M. Deloche, p. 45, note 4.

Gontran-Boson revenait de sa visite à Childebert lorsque le roi Gontran le fit saisir et amener devant lui. Comme il est au courant de son crime, il le lui reproche nettement : *Tua invitatio Gundovaldum adduxit in Gallias et ob hoc ante hos annos abisti Constantinopolim.* Ce sont les termes mêmes de l'apostrophe du roi ; or, il est évident qu'elle ne renferme aucune allusion à la domination impériale. Et cependant, si quelqu'un pouvait être accusé d'avoir eu des rapports avec la cour impériale, c'était celui à qui l'on reprochait d'être allé à Constantinople.

Mais, dira-t-on, Gontran-Boson n'était allé à Constantinople que pour entamer les négociations, depuis continuées par message, entre Gondovald et la cour de Childebert ; ce sont les grands de cette cour qui ont appelé sur eux-mêmes et les autres Francs la domination impériale ; ce sont eux qui sont les coupables.

Que les grands de la cour de Childebert aient appelé Gondovald, cela ne fait aucun doute. Mais pourquoi l'ont-ils appelé ?

Les ambassadeurs de Gondovald au roi Gontran l'ont déclaré avec une hautaine franchise : *Gondovald, qui se dit fils de votre père Clotaire, nous envoie pour vous réclamer sa part du royaume ; si vous ne la rendez pas, il viendra ici, à la tête d'une armée, et lorsque nous serons en rase campagne, Dieu jugera s'il est ou non fils de roi.*

Parait-il en cela que Gondovald agisse de concert avec l'Empereur ? Qu'est dont l'Empereur pour la France ? Un pouvoir lointain dont un enfant se joue. N'est-ce pas le cas de Maurice et de Childebert ? N'y-a-t'il pas près de deux ans que le jeune Roi se joue de Maurice avec lequel il a fait un pacte d'alliance, un pacte payé par l'Empereur 50,000 sous d'or. L'empereur écrit, prie, menace. Childebert ne répond pas, agit à sa guise, et garde l'argent. Voilà ce qu'est l'Empire pour la France. Ce n'est pas de cet Empire impuissant que Gondovald tire sa force. Il est fils de

Clotaire, il est fils de Roi et il veut sa part de l'héritage paternel. C'est là ce que réclament avec hauteur ses envoyés au roi Gontran.

Oui, mais il n'ont pas tout dit. Il y a peut-être dans le fond de leur âme une arrière-pensée, qu'ils ne veulent pas dévoiler. C'est l'avis de roi Gontran. On les mettra à la torture, et, si une fois ne suffit, on les y remettra et on leur arrachera leur secret.

A la torture, il parlent; leurs aveux sont à recueillir. Gontran qui les a entendus appelle Childebert afin qu'il les entende à son tour. Ils disent : Tous les sujets de Childebert qui avaient l'expérience de l'âge désiraient Gondovald pour roi, surtout à l'époque où Gontran-Boson fut à Constantinople l'inviter à venir en Gaule.

De la domination impériale, pas un mot.

Pourquoi ce silence ?

Si les ambassadeurs n'ont pas été maîtres d'eux-mêmes au milieu des tourments; si, leurs aveux ont été complets et qu'il n'y ait aucune allusion à la domination impériale, quelqu'intérêt qu'auraient eu Gontran et Childebert à trouver l'Empereur en faute, c'est qu'on n'a jamais songé à cette domination.

Si les ambassadeurs ont été maîtres d'eux-mêmes, s'ils ont dit ce qu'ils ont voulu dire et rien de plus, et qu'ils n'aient pas parlé de la domination impériale tandis que dans cette circonstance le nom de l'Empereur, tout impuissant qu'il fut autre part, aurait pu leur paraître une sauvegarde, il faut en conclure que l'appui de Byzance a fait complètement défaut à Gondovald.

Dans tous les cas, il n'y a rien ni dans les injures adressées au prétendant par ses ennemis, roi ou sujets, ni dans les plaidoyers de Gondovald *pro jure suo*, ni dans les reproches du roi à Gontran-Boson, qui permette de dire que le roi s'est trompé en jugeant que l'accusation du ***sub ditionibus imperialibus***, lancée par ce fourbe contre l'évêque de Marseille,

était fausse, calomnieuse et qu'il ne fallait pas s'y arrêter.

2° J'en viens aux faits ayant eu lieu durant, avant et après l'expédition en Gaule de Gondovald.

Je me propose non pas de passer tous ces faits en revue, quelque avantage qu'il y aurait à cela, mais d'en étudier les principaux, dans leur concomitance, leur analogie et leur succession.

En 580, Chilpéric et Gontran n'ont plus de fils, et le seul héritier du royaume est leur neveu, un enfant de cinq ans. Qui protégera cet enfant, cet héritier, contre la cruauté de Chilpéric, contre la faiblesse de Gontran? Les grands de son entourage, ceux du moins qui ont connu Gondovald, les vieillards, les hommes mûrs songent à ce prince. Gontran-Boson, une des victimes, un des ennemis personnels de Chilpéric, se charge d'aller à Constantinople où Gondovald réside et de lui faire part du vœu des Austrasiens.

Il remplit sa mission, Gondovald l'écoute avec faveur, le comble de cadeaux, et les négociations s'engagent entre lui et la Cour de Childebert.

Trouvons-nous, jusqu'à présent, quelque trace d'intervention impériale?

Et cependant, pour que Gondovald devint l'agent de l'Empereur, il eût fallu que la visite de Gontran-Boson fut d'abord faite à Tibère, qu'elle reçût de lui un bon accueil, qu'il y eût, selon l'usage, paiement anticipé des services qu'on allait lui rendre en Gaule en substituant son pouvoir à celui des rois existants, et de plus cessation de relations amicales avec ces rois. Or, point du tout, il n'y a pas eu de versement de fonds, puisque nous trouvons chez nous peu de monnaies originales et nous n'y trouvons pas de monnaie d'imitation de Tibère. Et cependant, c'était, je le répète, l'usage de payer par anticipation les services de ce genre. Cette année-là, en 580, Leuvigilde achetait au prix de 30,000 sous d'or la promesse

de neutralité des Grecs dans sa lutte avec son fils Hermenegilde, et trois ans plus tard, Maurice Tibère payait 50,000 sous la promesse par Childebert d'entreprendre une campagne contre les Lombards. D'autre part, il n'y a pas cessation de relations amicales avec les rois francs qu'il s'agissait de détrôner, puisque, en 581, les ambassadeurs de Chilpéric à l'Empereur retournent vers ce roi chargés de présents impériaux parmi lesquels une monnaie d'or d'une livre, dont l'inscription au nom de Tibère était si peu connue en Gaule que Grégoire de Tours a pris soin de la noter dans son histoire : TIBERII CONSTANTINI PERPETVI AVGVSTI. ℟ GLORIA ROMANORUM.

C'est donc sous Tibère, mais en dehors de son concours, que les grands de la Cour de Childebert résolurent de donner la royauté à Gondovald.

Les Austrasiens ne furent pas les seuls. Le général le plus illustre de l'époque, le patrice Mummol, de la Cour de Gontran, entra dans le complot, et Didier, de la Cour de Chilpéric, s'engagea à se joindre à Mummol sitôt la mort, peut-être le meurtre de son roi.

Les négociations n'aboutirent pas de suite. De la Gaule en Orient la route est longue, soit par terre, soit par mer, et il fallut deux ans pour qu'on pût se concerter de part et d'autre, et s'informer réciproquement, ici, des moyens pris pour faire réussir l'entreprise, là, de la date projetée du départ de Constantinople, de la date présumée de l'arrivée en France.

Les moyens pris pour faire réussir l'entreprise furent le choix d'un lieu de débarquement, d'un abri fortifié où Gondovald préparerait la prise d'armes et se retirerait au besoin, d'un chef d'expédition capable.

La voie de mer parut préférable à celle de terre, le lieu choisi pour le débarquement fut Marseille. Marseille était sous la main de Gontran, il est vrai, mais les ministres de Childebert y avaient des partisans nombreux en tête desquels l'évêque Théodore.

A l'arrivée de Gondovald, on lui fournirait une escorte et sans retard il irait, sous sa garde, s'abriter dans une ville fortifiée du royaume de Childebert, aussi près que possible de Marseille.

Le choix de cet abri fortifié se porta sur Avignon. Pour commander l'expédition, ce ne fut pas Gontran-Boson que l'on choisit, mais le général le plus capable de toute la Gaule, Mummol lui-même. Celui-ci quitta les États de son roi Gontran et vint prendre possession d'Avignon en 581.

Il y trouva des troupes dévouées. L'abri était sûr, sauf du côté de la terre ; pour se garantir de toute surprise, il s'entoura d'un fossé qui reçut les eaux du fleuve en amont et les rendit au fleuve en aval.

C'est là qu'il attendit le prétendant.

Il était urgent que celui-ci vint vite, car chaque jour Childebert grandissait et, par contre, diminuait le besoin que l'on avait de Gondovald et le désir d'abord très-vif de lui donner la royauté : *præsertim expetitum esse Regem cum Gontramnus Boso Constantinopolim abiit* (VII, XXXII).

Comment se fait-il que Gondovald n'ait pas quitté Constantinople dès le printemps, qu'il ait attendu le départ d'été, le mois de juillet ou d'août. C'est qu'il hésitait à quitter ce qui plus tard, au jour de l'infortune, apparut à sa mémoire comme le bonheur qu'il n'aurait jamais dû fuir et lui fit dire : « Laissez-moi retourner d'où je suis venu : *liceat mihi regredi unde prius egressus sum !* » Il se séparait avec peine des rives du Bosphore, de cette belle ville de Constantinople qui lui avait été si hospitalière, de ces fils aimés, qui allaient devenir, par son départ, son regret autant que son espoir ! Sans eux, eût-on jamais songé à le rappeler en Gaule ? c'est parce que ses frères n'ont point de fils qu'on est venu le chercher lui-même. Ce sera pour eux qu'il ira, qu'il courra l'aventure ! Je comprends ses hésitations. On lui a bien dit qu'il arriverait au trône sans péril, mais les flots sont per-

fides et les hommes changeants. A l'âge de Gondovald, ces réflexions sont naturelles.

Enfin, il se décide et part. Une éclipse de lune qui a lieu pendant la traversée ne lui parut pas sans doute d'un heureux présage. Mais le sort en est jeté, le navire qui porte le prince aborde à Marseille.

Il y est reçu par l'évêque Théodore à qui les ministres de la Cour de Childebert ont envoyé l'ordre formel d'un bon accueil. Une escorte de cavaliers dévoués est secrètement organisée, et à l'insu des gens de Gontran, qui sont pourtant les maîtres de la ville (ou peut-être avec leur complicité), il quitte Marseille, et par Aix, Lambesc et Orgon, en laissant Arles à gauche, il arrive à Avignon où l'accueille Mummol.

Là, il attend ses trésors. Il a apporté avec lui de Constantinople mille objets de prix, et de l'argent et de l'or, dont le déchargement a dû avoir lieu par les soins de Théodore, qui lui a promis sans doute de les lui expédier par voie sûre, et comme les semaines s'écoulent et que rien n'arrive, il se décide à sortir de son refuge et revient à Marseille. Il y apprend que Gontran-Boson l'a trahi, a trahi son parti, qu'il lui a volé ses trésors et jeté l'évêque en prison. Lui-même n'a que le temps de se réfugier dans une île pour échapper à ses embûches. Dès qu'il le peut, quand il est assuré que le traître s'est éloigné de Marseille, il regagne Avignon et y demeure jusqu'au jour de l'entrée en campagne.

Le retour à Avignon s'effectua en 583, l'entrée en campagne en 584.

Gondovald resta plus d'un an dans les murs d'Avignon, correspondant avec ses partisans, préparant les esprits et gagnant, par ses qualités, l'estime de son entourage et notamment de Mummol qui s'attache à lui et le défend de façon à mettre en considération la critique actuelle elle-même : *Non pudet ut tam degener et stultus ita* MAGNO *regi respondeas?* (VII, XXVII).

Pendant le séjour de Gondovald à Avignon, et avant le milieu de 583, eut lieu la notification de la mort de l'empereur Tibère et de l'avénement de son successeur Maurice au trône d'Orient. Les termes qu'emploie Grégoire de Tours en cette partie de son récit paraissent empruntés aux lettres mêmes de Maurice.

Il n'y a pas à s'étonner que cette notification ne soit pas parvenue en Gaule bien avant le milieu de 583, l'avénement de Maurice ayant précédé d'environ un mois à peine la saison des vents d'équinoxe et des pluies, qui rendaient très-difficiles les voyages par terre et par mer.

Ce ne fut qu'au printemps de 583 que les lettres de Maurice furent expédiées aux princes alliés de l'Empire.

La nouvelle de cet avénement a-t-elle été connue en Gaule par dépêche privée plutôt que par la voie officielle ? C'est peu probable, car les mêmes obstacles s'y opposaient.

En tout cas, ce n'est pas par Gondovald qu'elle a été apportée. Il est arrivé à Marseille après le 12 septembre et avant la fin de la septième année du règne de Childebert, qui eut lieu le 24 décembre 582. Pendant ces trois derniers mois de 582, il faut placer successivement son débarquement, les quelques jours qui ont été nécessaires pour la formation de son escorte, le temps qu'il a fallu pour informer Gontran Boson de l'arrivée du prétendant, celui mis par ce duc à venir à Marseille et violenter l'évêque, les semaines que le prélat a passées en prison et celles qu'a nécessitées son transport à la Cour du roi Gontran, la durée de l'enquête, et en supposant que pendant que ceci se passait, et non après, Gontran-Boson ait volé les trésors de Gondovald et les ait partagés avec un duc de Gontran, la durée du voyage de Gontran-Boson en Auvergne où il est allé cacher le fruit de son vol.

Il a fallu pour toute cette suite de faits, même sans

compter les intervalles qui les ont forcément séparés, non-seulement des semaines, mais des mois. Il en résulte que l'arrivée de Gondovald à Marseille, qui, d'après Grégoire de Tours, a été postérieure à l'éclipse de lune (du 7 septembre 582), a dû la suivre de très-près, de quelques jours à peine.

En effet, Gondovald, qui a choisi son heure d'embarquement, a dû partir de Constantinople assez tôt, d'après les calculs des gens de mer, pour arriver à destination avant l'équinoxe, c'est-à-dire avant le 22 septembre. La navigation était alors assez périlleuse en la belle saison pour qu'on ne s'exposât pas aux vents des premiers jours d'automne et surtout au mistral. Les récits de voyages maritimes de l'époque font mention tantôt de relâches forcées, surtout aux côtes d'Afrique, et tantôt de naufrages. Ce dernier cas fut celui des ambassadeurs de Chilpéric qui, voulant aborder à Agde (581), furent jetés à la côte et se sauvèrent à la nage, tandis qu'autour d'eux flottaient au gré des eaux, d'après Grégoire de Tours, les présents de l'Empereur.

Longtemps après, au XIII[e] siècle, la mer n'est pas plus sûre. Joinville nous a dévoilé ses angoisses et son étonnement de se trouver toujours, à plusieurs levers de soleil, devant la même montagne d'Afrique, tandis qu'il croyait avoir navigué sans trève.

Au XIII[e] siècle, une bonne navigation de Constantinople à Marseille, sans escale ni relâche, ne demandait pas moins d'un mois et demi à deux mois ; au VI[e] siècle, elle en exigeait davantage.

Gondovald s'est donc embarqué à Constantinople pour Marseille, au plus tard au commencement d'août, plus probablement dans la deuxième quinzaine de juillet.

Mais si Gondovald s'est embarqué avant l'avénement de Maurice Tibère, comment a-t-il pu être l'agent de cet empereur ?

En notifiant aux rois Francs son avénement au

trône, ou peu après, Maurice Tibère proposa à l'un d'eux un traité d'alliance. Il s'agissait d'aider les troupes impériales d'Italie à avoir raison des Lombards qui avaient envahi ce pays. Maurice Tibère pensa qu'en attaquant les Lombards par le Nord en même temps que par le Midi, on viendrait à bout de les écraser et il demanda à l'un des rois Francs, de faire cette attaque du Nord. Le roi ne fut pas Gontran et ne pouvait pas être Chilpéric dont les États étaient trop éloignés du point à envahir. Ce fut à Childebert qu'il s'adressa : l'accord se fit, et moyennant 50,000 sous d'or, qui furent comptés au jeune roi, celui-ci promit une attaque sérieuse.

Il suit de ces faits que non-seulement l'empereur Maurice n'a pas voulu substituer son pouvoir à ceux des rois Francs, mais qu'il les a reconnus par la notification de son avénement au trône et qu'il a fortifié la puissance de l'un d'entr'eux par un pacte d'alliance.

Que devient, dès lors la prétendue investiture du l'*omnis Galliæ principatus* faite à Gondovald par l'Empire ?

Franchissons l'année 583 et les deux tiers de 584. Gondovald sort d'Avignon, vient à Brives et on l'y élève sur le pavois. S'il est agent de l'Empereur, si c'est le pouvoir impérial qu'il veut restaurer en Gaule, il est temps qu'il le déclare. Le moment est venu de dévoiler le mystère de sa mission. Or, de l'Empereur, il ne souffle pas mot, et le pouvoir souverain que ses partisans lui octroient, Gondovald l'accepte pour lui-même sans protestation ; et d'un commun accord, comme si tous les efforts n'avaient tendu de toutes parts et dans l'esprit de tous qu'au but que l'on atteint, il est proclamé roi des Francs.

Son acceptation est peut-être une feinte. A la première occasion, quand il recevra les serments des populations qui se soumettent à lui, il déclarera qu'il est l'agent de l'Empereur et qu'il reçoit au nom de l'Empereur les témoignages de fidélité qu'on lui ac-

corde. Point encore, de l'Empereur il n'est jamai question.

Mais, s'il ne reçoit pas les serments de fidélité au nom de l'Empereur, c'est du moins à ce nom qu'il va faire battre monnaie dans les villes soumises.

Cette forme de reconnaissance de la souveraineté impériale ne peut froisser des populations habituées à voir, sur la monnaie, l'effigie et le nom d'un empereur. Or, ceci même il ne le fait pas. Il a séjourné en roi à Brives, à Angoulême, à Périgueux, à Bordeaux, à Toulouse. A Toulouse, il a mis la main sur l'or de la princesse Rigonte; il lui a donc été aisé de battre monnaie au nom de l'Empereur. Où sont donc les monnaies au nom de Maurice Tibère qui ont été frappées à Toulouse, à Bordeaux, à Périgueux, à Angoulême, à Brives ? On dira : le succès lui a tourné la tête ; il a oublié ou renié son mandat. Soit, mais à Avignon, où il a passé plus d'un an à préparer les voies et moyens de l'expédition, il n'avait pas oublié son mandat. Il avait dans cette ville, sinon ses trésors, ravis par Gontran-Boson, du moins l'or de Mummol. A-t-il transformé cet or en sous et en triens au nom de Maurice Tibère ? Pas du tout, Avignon est la seule ville importante des bords du Rhône dont on n'ait pas de monnaies à ce nom. On en possède de Marseille, où Gondovald, heureusement pour lui, ne s'est pas arrêté, car il y aurait eu le sort de son ami Théodore ; d'Arles, de Viviers, de Valence, de Vienne, d'Uzès, où Gondovald n'est jamais allé, où il eût été pour lui dangereux d'être rencontré par les Auvergnats et les Velaisiens de Gontran-Boson. Du reste, Valence et Vienne appartiennent, comme Marseille, à son ennemi le roi Gontran.

Mais le *principatus omnis Galliœ* qu'il s'arrogeait pendant qu'il était à Bordeaux, de qui le tenait-il ? Quelle paraît en être, du reste, la véritable signification ? Pour qu'il eût le sens d'une investiture impériale, il eût été opportun, à mon avis, que le

verbe *accipere* fut au participe passé et qu'il eût un complément indirect. Or, il est au présent et sans ce complément, de telle sorte qu'il ne peut y avoir doute sur ce qu'a voulu dire Gondovald.

Se testabatur accipere omnem Galliæ principatum signifie : *il a déclaré prendre le gouvernement de toute la Gaule.*

Cette déclaration est nettement expliquée par la manière dont Gondovald imposa son autorité dans les régions qu'il traversa en maître, après son élévation sur le pavois.

Il reçut les serments de fidélité en son nom dans les États de Chilpéric et de Gontran, au nom de Childebert dans ceux de ce prince.

Il les reçut partout, ici comme régent, là comme roi. Il y a, en effet, deux faces dans son principat : la substitution de sa royauté à celles de ses deux frères, ses ennemis ; la protection de la royauté de son neveu, son allié.

C'est ce double caractère qui lui permet de dire qu'il gouverne toute la Gaule.

Le rôle de protecteur de Childebert, Gondovald le perdit bientôt. Gontran, en 585, se l'adjugea solennellement en reconnaissant son neveu pour son héritier, et il enleva ainsi, à l'expédition de Gondovald, son caractère le plus sympathique.

Dès ce moment, on put prévoir autour du nouveau Roi, la ruine de ses projets et de ses espérances. Chilpéric mort et Gontran devenu l'ami et le protecteur de Childebert, les ennemis de Gontran devenaient ceux de Childebert. Les deux rois faisaient cause commune et Gondovald et ses partisans étaient sans appui et devaient périr. C'est ce qu'il advint.

Enfin, et je termine, il se présente une dernière question.

A quoi peut-on attribuer la reprise du monnayage d'imitation impériale qui eut lieu sous Maurice ?

On peut l'attribuer, à mon avis, au paiement anticipé de la guerre contre les Lombards, qui fut fait à Childebert par Maurice en 583.

Les 50.000 sous d'or ; les 100.000 pièces d'or, si on suppose la moitié de la somme en triens, parvinrent, au moins en partie, dans les villes commerçantes où l'on faisait usage de l'or impérial ou d'imitation impériale pour les transactions du commerce. Les villes des bords du Rhône, cette grande voie commerciale, et Marseille, surent ainsi que le numéraire byzantin n'était plus au nom d'un Justin ou de Justinien et que, s'il n'était pas nécessaire d'en changer le type, il était utile d'en modifier l'inscription.

Voilà pourquoi, à mon avis, on trouve des pièces au nom de Maurice Tibère frappées à Marseille et sur les bords du Rhône, non point par ordre de Gondovald, mais par les sujets de Childebert.

V

Pour ne pas étendre davantage une dissertation déjà trop longue, je ne résumerai pas ma démonstration. Je me bornerai à faire remarquer de nouveau que Gondovald, arrivé à Marseille peu après la mi-septembre, en 582, n'a pu partir de Constantinople qu'antérieurement à l'avénement de Maurice Tibère, avénement qui n'a été connu en Gaule qu'au printemps de l'année suivante.

Les conclusions de M. Ch. Robert me paraissent donc tout à fait acceptables.

Si je ne puis en dire autant de celles de M. Deloche, quel que soit le talent incontestable avec lequel il les a exposées, cela tient surtout à ce que ce savant histo-

rien n'a pas cru devoir se séparer des devanciers illustres qui avaient traité le même sujet.

Un tel patronage est certainement une force, et il a fallu sans doute à M. Ch. Robert, pour qu'il s'en privât, toute l'énergie de sa conviction.



CHAPELLE SAINT-LAZARE

A L'ANCIENNE CATHÉDRALE

(LA MAJOR)

DE MARSEILLE

LECTURE FAITE PAR M. LE DOCTEUR BARTHÉLEMY

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES

Dans la Séance du 6 Décembre 1883.

Les artistes et les écrivains qui ont étudié les rares monuments marseillais ont vainement cherché jusqu'à ce jour à connaître les auteurs de cette belle page de sculpture en marbre blanc qui décore la chapelle de Saint-Lazare dans l'ancienne cathédrale de la Major. Ce monument consiste en deux arcades ornées à l'intérieur des voussures de dix têtes d'anges à six ailes, séparées au point central de chaque arcade par un médaillon. Elles portent à l'une de leurs extrémités sur deux pilastres d'antes, et au centre sur une colonne isolée derrière laquelle est aussi un pilastre; pilastres et colonne couverts d'admirables rinceaux, mêlés d'oiseaux et de génies.

L'historien marseillais Grosson a prétendu que cette colonne était antique et qu'elle provenait peut-être du temple de Diane; un habile architecte de Marseille,

M. Roustan, qui a étudié et dessiné d'une manière remarquable ce monument, en 1878, est du même avis à cause de la finesse du grain et de la couleur du marbre, mais il pense que les ornements gravés sur le fût de la colonne sont modernes et de la main de l'artiste qui a sculpté les pilastres. Millin avait exprimé la même opinion en disant que le style en est bien supérieur à celui de la sculpture chez les anciens au temps où ils surchargeaient d'ornements les pilastres et les colonnes. (*Voyage dans le Midi*, 1808, t. III, p. 197.)

Entre les chapiteaux et la frise sont trois statues; celle du milieu représente un chevalier armé de toutes pièces, tenant de la main droite une lance et de la gauche un écu très allongé, qui repose sur un piédestal à cul-de-lampe portant une tige de lis au naturel. On a dit que ce chevalier inconnu était le portrait du personnage qui fit exécuter le monument à ses frais; c'est là une très grave erreur qu'il eût été facile d'éviter, si l'on avait vu et examiné avec attention la figure formée de huit rais fleurdelisés, ou escarboucle, qui occupe tout le champ de l'écu.

M. Félix Raynaud, archiviste de la préfecture, et moi, nous avons facilement reconnu dans ce chevalier l'image de saint Victor. La position du personnage placé au centre du monument sur la même ligne que deux saints évêques de Marseille, clairement désignés par les symboles qui les accompagnent, suffit déjà à le faire connaître comme saint et comme patron de Marseille. Le nom de ce saint nous est dévoilé, grâce à l'escarboucle, symbole héraldique adopté par l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (*Mœurs et usages des Marseillais*, par Marcheti. — *Armorial général de Marss.*, par M. le comte G. de Montgrand) et par sa colonie, Saint-Victor de Paris (nos 8326, 8933, *Invent. des sceaux des arch. nation.)*, symbole dans lequel nous serions tenté de voir la transformation de la meule, instrument de supplice du martyr marseillais. Nous ajoutons, de plus, que la représentation de saint

Victor en chevalier se retrouve à toutes les époques et jusque dans les temps modernes; c'est sous cette forme que nous le voyons sur les sceaux déjà cités de Saint-Victor de Paris du XIIe et du XVIe siècle.

La statue de droite représente saint Lazare; il est reconnaissable au cierge allumé, flambeau de la foi, qu'il tient dans sa main droite et à la barque naviguant à pleine voile, qui le con uit en Provence, gravée au-dessous du piédestal.

Celle de gauche est la statue de saint Cannat, évêque de Marseille, portant à gauche la crosse et le roseau symbolique. Malgré le martellement, il n'est pas difficile de voir au-dessous du socle deux tiges de roseaux. Dans les tympans paraissent quatre écussons mutilés entourés de couronnes et de rubans, dans lesquels on reconnaît, en allant de droite à gauche, celui de Jean Allardeau, alors évêque de Marseille; les armes de Lorraine, — *bande chargée de trois alérions surmontés d'un lambel*, — portées par Jeanne, fille de René II de Lorraine et femme de Charles III; le troisième blason appartient à Jean de Cuers, prévôt de la Major; le quatrième complètement martelé, portait probablement la croix de Marseille.

Il ne serait pas impossible que l'on eût représenté dans ce quatrième écusson les armes de Jacques de Remesan, riche négociant marseillais, maître d'hôtel du roi René et l'un des contractants nommés par le Conseil général de la ville pour la construction de la chapelle Saint-Lazare, car il avait déjà légué par un premier testament, daté du 28 août 1475, la somme de 50 florins pour décorer l'armoire renfermant la châsse du saint évêque, ou pour la reconstruction déjà projetée du nouvel autel ou retable, au choix du Chapitre et du prévôt. (*Prot. de J. Dollières, M. de Laget.*)

Une inscription à la louange de saint Lazare court sur toute la longueur et la largeur de la frise et des stylobates qui soutiennent la corniche; elle est interrompue au centre par les armoiries de la maison

d'Anjou, surmontées de la couronne de Charles III, dernier comte de Provence. Cette inscription, mal lue par les auteurs de la statistique des Bouches-du-Rhône (Atlas pl. XXI), a été corrigée par M. Bousquet. (*Hist. de la Major*, p. 229.) Nous la donnons, réduite en hexamètres, telle qu'elle existe aujourd'hui.

1 SPES PATRIE, CLERI SPECVLVM, CVSTOS . . . .
2 . . . . LAZAR (VS IPSE).
3 QVEM CRISTVS VIVVM TETRIS REVOCAVIT AB VMBRIS
4 MASSI (LIE PRESVL HIC MORIBVS INDE EEFV) LGENS
5 TRVNCATO CAPITE SVPERAS CONSCENDIT AD AVRAS.
6 HANC . . . . A. PROLES
7 FI (LIVS AT) QVE NEPOS CARVS FVIT ILLE RENATI
8 QVEM NVMERO (DIVVM DOMINVS CONCERVET IN EV) VM.
M° CCCCLXXXI (1).

Au-dessus de la corniche, sont deux frontons circulaires très richement décorés d'une torsade en feuilles de chêne et d'une coquille marine. On remarque à leur point de réunion une statue de la Vierge reposant sur un socle en marbre, et au centre de chaque fronton, les statues de sainte Marthe et de sainte Marie Magdeleine, fixées au mur du fond par une barre de fer. Les deux statues des extrémités représentent deux évêques ou pères de l'Église, gantés, portant tous deux à gauche une crosse brisée à la partie supérieure; celui de droite tient un livre ouvert, tandis que celui de gauche le tient fermé.

Ces statues en marbre, s'il faut en croire le dire

(1) La fin du premier vers et la presque totalité des deuxième et sixième ont disparu par usure du marbre, ainsi qu'une partie des quatrième et huitième recouverts par du ciment. Ruffi (*Histoire de Marseille*, t. II, p. 6) donne faussement comme existant dans une niche de marbre blanc une copie des troisième, quatrième et cinquième vers que nous retrouvons presque en totalité sur la frise. Le huitième est complété par les auteurs de la statistique (Atlas, pl. XXI), qui avaient pu le lire en entier au moment de la publication de cet ouvrage.

d'un ancien paroissien, étaient autrefois dans les pendentifs du dôme de la Major et n'auraient été mises à leur place actuelle qu'en 1823 ou en 1824. Si le fait est vrai, faut-il en conclure que les statues du fronton ne faisaient point partie du monument primitif et qu'elles sont relativement plus modernes ? nous n'osons donner notre avis sur cette question d'esthétique, la différence du modelé, de l'agencement des costumes des saintes Marthe et Marie-Magdeleine, la blancheur plus prononcée du marbre de ces statues et de celle de la Vierge ne nous paraissent pas des raisons suffisantes pour les croire postérieures à celles des deux évêques du fronton ; elles nous autoriseraient seulement à supposer qu'elles sont d'une autre main ; dans tout les cas, l'exécution de ces deux dernières doit, suivant nous, être rapportée à la même époque et au même artiste que les statues de saint Lazare et de saint Cannat, dont nous avons déjà parlé.

Dans la première des deux arcades et au centre de l'autel en marbre, saint Lazare est assis revêtu de ces habits pontificaux, tenant la crosse de la main gauche et bénissant avec l'index et le médius, brisés, de la main droite, les deux mains sont gantées, et les gants peints en rouge ; l'aube est également peinte de la même couleur, la chasuble porte des deux côtés du collet renversé la croix de Jérusalem , insigne du chapitre de la Major, et sur le devant de la poitrine deux larges bandes feuillées formant la croix, aux quatre bras de laquelle on remarque onze trous arrondis où furent enchâssés des pierres précieuses ou des émaux ; le manipule pendant au bras gauche est orné d'une frange et des armes du Chapitre. La tête du saint est recouverte d'une calotte noire dont on aperçoit l'extrémité sous la mitre. Au centre du socle de la statue, l'artiste a gravé un écusson supporté par deux anges agenouillés et surmonté de la couronne comtale mutilée ; il est peint en vert et martelé de manière à ne pouvoir plus reconnaître le blason qu'il contenait.

La statue de sainte Marthe, placée à gauche de saint Lazare, tient de la main droite un goupillon et de la gauche un bénitier et la Tarasque enchaînée, avalant un homme, dont la sainte délivra les habitants de Tarascon ; le voile qui couvre sa tête et ses épaules est peint en vert, ainsi que le vêtement de dessous ; le manteau agraffé devant sa poitrine est de la même couleur à l'intérieur et porte à l'extérieur une bordure verte ; la figure et les mains sont peintes en carnation.

La statue de sainte Marie-Magdeleine est à la droite de saint Lazare, elle a les cheveux pendants et tient dans ses mains un vase à parfums ; sa robe de dessous est peinte en rouge, le manteau de dessus en vert à l'intérieur avec bordure de même couleur à l'extérieur.

Le gradin en marbre de l'autel supportant ces statues est orné de sept compartiments représentant en bas-relief : 1° La résurrection du fils de la veuve de Naïm ; 2° Saint Lazare ressuscité, sortant du tombeau ; 3° Le même saint, assis à table, pendant que Marie-Magdeleine baise les pieds du Sauveur ; 4° L'arrivée en Provence de saint Lazare dans une barque ; 5° La prédication de Marie-Magdeleine devant le gouverneur du pays ; 6° Le sacre de saint Lazare par deux évêques ; 7° Sa décapitation à Marseille. Tous les personnages, au nombre de huit, montés sur la barque de saint Lazare, sont nimbés, ainsi que Marie-Magdeleine et les apôtres, qui figurent dans les autres bas-reliefs à la suite du Messie.

Derrière la deuxième arcade se trouve une armoire en marbre destinée à contenir la châsse de saint Lazare ; elle est très richement encadrée de rinceaux à feuillages et de deux pilliers d'angles cannelés, qui soutiennent un fronton triangulaire surmonté par derrière d'une coupole. Au milieu de ce fronton, l'artiste a sculpté en ronde bosse le buste mitré du saint, soutenu par deux anges agenouillés, et, sur la chappe recouvrant les épaules, les armes du Chapitre. Les

figures du saint évêque et des anges, peintes en carnation, ont tourné au noir. Sur le rebord cannelé du buste, on lit ces trois mots : O BEATE LAZARE.

Sous la corniche qui soutient le fronton, les donateurs ont fait graver l'inscription suivante :

VENI. CREATOR. SIDERVM. TERGE. MACVLAS. SCELERVM.
DEVS. TVI. POPVLI. PRECIBVS. SANCTI LAZARI.

Sur la frise du piedestal qui soutient cette armoirie, on lit :

LAVS PATRI SIT ET GENITO DECVS ATQVE PARACLITO BEATVS
VERO LAZARVS ORET PRO NOBIS OMNIBVJ AMEN.M.CCCLXXXI

Les armoiries de Lorraine, accostées d'un mascaron, que l'on remarque à droite dans le bas d'une armoire plus moderne où étaient renfermées les saintes huiles, ont été placées là dans la seconde moitié du XVIe siècle pour marquer le lieu d'inhumation de René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, et de sa femme Louise de Rieux, décédée au château d'Aubagne, le 14 août 1566.

On a écrit que ce monument, important par son étendue, magnifique par sa matière et la beauté de l'exécution, était l'ouvrage d'un artiste florentin, parce qu'on y retrouve toutes les qualités de dessin. la délicatesse et la variété des ornements qui caractérisent cette école. L'assertion peut être juste, quant au style de l'œuvre, mais elle ne nous éclaire en rien sur le nom de l'artiste ni sur le lieu de sa naissance.

Un acte de quittance, daté du 14 mai 1483, va nous dévoiler tout à la fois le nom de deux artistes qui ont collaboré à ce grand ouvrage, le prix qu'il a coûté et la qualité de ceux qui ont participé à la dépense. Il est dit dans cet acte qu'avant de construire la chapelle de Saint-Lazare, le prévôt et le chapitre de la Major, assistés des nobles Jacques de Remesan et de Pierre

Imbert, députés tous deux par le Conseil général de la ville, passèrent diverses conventions avec Mᵉ François Loreana, *sculptor ymaginum*, habitant de Marseille. Il fut décidé, entre autres choses, que Mᵉ François recevrait 800 florins de roi pour son salaire, ainsi qu'il résulte, dit l'acte en question, d'une écriture privée restée entre les mains des contractants et écrite par noble Imbert.

C'est en vertu de cet accord que Loreana donne quittance à Jean de Cuers, prévôt de la Major, et aux chanoines de la somme de 86 florins, 8 gros et 3 patats, payés en écus, ducats et florins d'Aragon et d'Utrecht. Immédiatement après, Loreana donne l'argent reçu à Mᵉ Thomas de *Somœlvico*, aussi sculpteur, lequel ayant travaillé à la même œuvre et n'étant point entièrement payé, avait actionné le Chapitre devant la cour épiscopale pour être soldé de ce qui lui était dû. Mᵉ Thomas donne quittance à son tour au maître ymagier en déclarant abandonner toutes ses revendications. (*Prot. de Mᵉ Darnety. Mᵉ de Laget.*

Quelle que soit la valeur de cet acte, il eût été très important d'avoir le texte des conventions dont parle Loreana ; il nous aurait sans doute indiqué tous les détails restés inconnus de ce prix fait, le nom des évêques représentés debout sur les parties latérales des frontons circulaires et la quote-part payée par le Chapitre et la ville, ordonnateurs du monument.

La ville contribua certainement à cette dépense pour une somme, assignée sur ses fermiers, qu'il nous est impossible de déterminer, car le chanoine Noffrid Boniface fait présenter requête au Conseil par le consul Jean Cartier, le 5 janvier 1481, pour demander à la ville le maintien du percepteur de la gabelle du sel, dont l'engagement expire le 20 du mois, parce que la perception de cette gabelle intéresse l'œuvre de la chapelle de Saint-Lazare, *quia dicta gabella salis interest operi seu fabrice capelle beati Lazari.* (Reg. des délib., Arch. munic.)

Nous ignorons la date précise du commencement de l'œuvre de Loreana ; mais nous savons déjà, d'après le testament de Jacques de Remesan, qu'en 1475 le Chapitre avait décidé de faire construire à nouveau l'autel ou retable de Saint-Lazare ; un acte du 4 janvier 1479 nous apprend que Thomas de Como, *sculptor lapidum operis capelle beati Lazari*, est témoin dans une vente de terre (*Prot. de Me Darnety. Me de Laget*) ; c'est donc entre ces deux dates extrêmes de 1475 et 1479 que les artistes déjà nommés durent commencer cet important ouvrage ; celle de 1481, gravée sur la frise du monument et sur l'armoire dont nous avons parlé, indique sans doute son achèvement.

Jusqu'à ce jour François Loreana, célèbre médailleur de la Renaissance, n'était connu comme sculpteur que par le portement de croix qu'il fit pour les Célestins d'Avignon, placé aujourd'hui dans l'église Saint-Didier de la même ville. On a dit de lui qu'il fut peintre, sculpteur, ciseleur et peut-être orfèvre, mais aucun auteur n'a pu donner des détails certains sur la vie de cet artiste. Il existe même une variante de son nom que nous sommes bien aise de signaler ; tandis que les médailles signées portent le nom latin de *Franciscus Laurana*, les notaires écrivent indistinctement *Laurana*, *Loreano* et *Loreana* ; nous restons fidèles à cette dernière en citant nos actes, pour éviter un reproche d'inexactitude.

Le lieu de sa naissance est encore inconnu, malgré l'affirmation de M. Lecoy de la Marche, qui le dit florentin (*René et son administration*, t II), et malgré l'opinion de M. Aloïs Heiss, qui le croit né à Laurana en Dalmatie. Ce dernier auteur ajoute que les médailles signées du nom de Laurana prouvent qu'il fut au service du roi René de 1461 à 1466, et plus tard à celui du même roi et des princes de la maison d'Anjou depuis 1478 jusques à 1490. Il pense également que Loreana fit divers ouvrages de sculpture à Palerme, de 1468 à 1471 (*les Médailleurs de la Renaissance*, 1882).

Quelques notes puisées dans des actes de notaires vont nous faire connaître d'une manière certaine une partie de l'inconnu qui pèse sur la vie de cet artiste.

François Loreana était marié ; cette certitude résulte d'un acte du 11 novembre 1477 dans lequel il figure comme témoin à Marseille avec son beau-père Gentile le vieux, peintre de cette ville. (*Prot. de Mᵉ Darnety, Mᵉ de Laget.*)

Le 7 mai 1479, pendant que notre sculpteur était occupé à l'œuvre de Saint-Lazare, un notaire d'Avignon donne quittance au nom de Laurana, *talhator ymaginum*, de la somme de 600 écus pour l'ouvrage fait par lui aux Célestins d'Avignon. (*Reg. B. 2486, Arch. des B.-du-R.*)

Il eut de son mariage une fille, dont le nom nous est inconnu, qui épousa Jean de La Barre, peintre d'Avignon. Laurana, *artifex ymaginum*, donne procuration à son gendre, le 2 septembre 1482, pour recouvrer toutes les créances qui lui sont dues dans cette ville (1). (*Prot. de R. Gantelmi, nᵉ de Marseille. Mᵉ de Laget.*)

Après la quittance du 4 mai 1483, nous ne voyons plus qu'une seule fois le nom de Loreana cité dans un acte du 27 mai ; à dater de cette année il n'est plus question de lui ni de Gentile, son beau-père, dans les registres qui ont passé sous nos yeux.

S'il est vrai, comme le dit M. Aloïs Heiss, que Laurana soit resté au service du roi René de 1461 à 1466, nous serions tenté de croire que ce maître imagier est d'origine napolitaine et qu'il s'est marié à Marseille avec une des filles de Gentile, natif de Naples, qualifié de citoyen marseillais, de 1456 à 1478. A cette pre-

(1) Un Bertrand de La Barre, aussi peintre d'Avignon, père ou oncle de Jean, exécuta des peintures en 1407 pour le tombeau d'un cardinal de Pampelune, Martin ou Michel de Salva, son neveu. (Reg. de Georges de Briconibus, notaire d'Avignon ; note communiquée par G. Bayle.)

mière date, Gentile avait déjà donné en mariage sa fille Orsina à Jean Alaupia, aussi Napolitain, exerçant à Marseille la profession d'orfèvre dès 1449.

Quoiqu'il en soit de ces deux suppositions, basées sur la nationalité certaine de Gentile et d'Alaupia et sur la coïncidence d'habitation des trois artistes dans la même ville, il est hors de doute que Laurana a eu son domicile à Marseille au moins depuis le 11 novembre 1477 jusqu'au 27 mai 1483.

Nous ne savons rien de la vie de Thomas de Como, qui a si bien ciselé le marbre des pilliers, des arcades et des frontons, mais nous devons le considérer comme un sculpteur du premier mérite. Laurana, chargé spécialement de la direction de l'œuvre, d'après ses conventions avec le chapitre de la Major, et responsable des artistes qui travaillaient sous sa direction, ne pouvait confier un ouvrage aussi important qu'à un maître ornemaniste dont il connaissait d'avance toute l'habileté.



MEMBRES RÉSIDANTS

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE.

BUREAU de l'année académique 1884-1885.

MM. BLANCARD, Président.
MAGAUD, Vice-président.
L'abbé DASSY, Secrétaire perpétuel.
MATHERON, Philippe, Trésorier.
TEISSIER, O., Secrét.-adjoint et Bibliothécaire.

Classe des Sciences (composée de dix-huit membres.)

Date de l'élection.	MM.
24 mars 1836.	LAURENS, Gustave, ancien pharmacien.
24 mars 1836.	MATHERON, Philippe, ✱, ingénieur civil.
12 mai 1858.	L'abbé DASSY, Louis, directeur des instit. des Jeunes Aveugles et des Sourds-Muets.
2 mai 1859.	L'abbé AOUST, L.-S.-X., O. ✱, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences.
2 mai 1859.	L'abbé GRAS, Henri, chanoine honoraire de Marseille.
18 avril 1861.	BLANCARD, Louis, ✱, archiviste en chef du département.
15 avril 1872.	DE SAPORTA, Gaston (Marquis), à Aix.

Date de l'élection.	MM.
22 janvier 1874.	ROUSSET, Gustave, Conseiller à la Cour, à Aix.
29 juillet 1875.	TEISSIER, Octave, ✱, ancien archiviste de la Ville.
17 mai 1877	DIEULAFAIT, Louis, professeur de Géologie à la Faculté des Sciences.
17 mai 1877.	DE MARIN DE CARRANRAIS, Eugène.
20 juin 1878.	STÉPHAN, Édouard, ✱, directeur de l'Observatoire.
20 juin 1878	HECKEL, Édouard, professeur à la Faculté des Sciences et à l'École de médecine.
1er juillet 1880.	SAUVAIRE, Henri.
20 juillet 1882.	BARTHÉLEMY, Louis, docteur en médecine.
23 novembre 1882.	RAMPAL, Louis, professeur à l'École de médecine.

Classe des Lettres (composée de douze membres.)

Date de l'élection.	MM.
2 mai 1866.	AUTRAN, Amédée, ✱, ancien président du Tribunal de première instance.
7 avril 1870.	LEGRÉ, Ludovic, avocat.
7 avril 1870.	MEYNIER, Ferdinand, avocat.
29 juillet 1875.	ROSTAND, Eugène, avocat.
29 juillet 1875.	MATABON, Hippolyte.
20 juin 1878.	TRABAUD, Pierre.
20 juin 1878.	DE JESSÉ-CHARLEVAL, Antoine, avocat, ancien maire de Marseille.
1er juillet 1880.	VERGER, Albert, ✱, ancien vice-président du Tribunal de première instance de Marseille.
20 juillet 1882.	BRÈS, Louis, sous-inspecteur des Douanes.
23 novembre 1882.	MEYER, Adolphe.
20 novembre 1884.	Le Vicomte OLIVIER DE CARNÉ (élu, non encore reçu.)

Classe des Beaux-Arts (composée de dix membres.)

Date de l'élection.	MM.
13 août 1863.	GASSEND, Auguste, ✻, ✠, ingénieur.
19 avril 1866.	MAGAUD, Antoine, directeur de l'école des Beaux-Arts.
2 mai 1866.	PARROCEL, Étienne, ✻, ✠.
25 Avril 1872.	LAUGIER, conservat. du Cabinet des médailles.
25 Avril 1872.	LAGIER, Eugène, artiste peintre.
22 Janvier 1874.	ROSTAND, Alexis-Jean, O. ✠, ✠, ✠, ✠, direct. de l'agence à Marseille, du Comptoir d'Escompte de Paris.
29 Juillet 1875.	RÉVOIL, Henri, ✻, architecte de la Cathédrale.
1er Juillet 1880.	LETZ, Joseph, architecte en chef du département.
20 Juillet 1882.	ALDEBERT, Émile, professeur à l'École des Beaux-Arts.
26 Juillet 1883.	VINCENS, Charles. O. ✠.



MEMBRES DITS ACADÉMICIENS LIBRES (1).

MM. L'Abbé BARGÈS, Orientaliste, à Paris.

RONDELET, Antonin.

BARRY, artiste peintre, à Paris.

CARLE, Adolphe, publiciste.

PASCAL, Hilarion, O. ✻, ✠, ✠, ✠, ✠, ✠, ✠, insp. général des Ponts et Chaussées à Paris.

(1) Ces membres se nommaient jadis *Vétérans*, puis *Associés* : on les désigne maintenant sous le titre d'Académiciens libres. (Note du Secrétaire-perpétuel.)

MM. Benoist, Eugène, professeur de littérature à la Sorbonne.

Clapier, Alexandre, ancien député.

Croullebois, professeur à la Faculté des Sciences de...

Rogier, Émile, à Paris.

Bernard, Émile, ✻, Inspecteur général des Ponts-et-chaussées, à Paris.



TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE MARSEILLE.

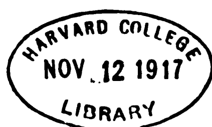


Années 1885-1887.



MARSEILLE
TYP. ET LITH. BARLATIER-FEISSAT PÈRE ET FILS,
rue Venture, 19.

1887.



PROMÉTHÉE ENCHAINÉ

ÉTUDE

Lue, dans la séance du 5 Février 1885,

PAR M. ADOLPHE MEYER

J'AIME particulièrement Eschyle. S'il est un peu moins complet que les deux autres grands tragiques grecs, son sentiment est plus pur et plus élevé. En son drame, l'action sert de véhicule à une pensée, pour ainsi dire impersonnelle, nourrie d'infini, et toujours supérieure aux moyens des habiles qui cherchent l'effet. Eschyle, auteur dramatique, est plus qu'un écrivain, c'est un homme, un citoyen accompli, le soldat de Marathon. Son génie croyant, montre l'Initié aux Mystères, en même temps qu'il représente l'époque la plus sereine de la gloire d'Athènes. En effet, il peut encore se permettre l'enthousiasme, que les générations moins saines n'accueillent qu'avec le sourire; de là, cet élan lyrique dont le souffle anime son œuvre, cette élégance immatérielle qui l'ennoblit, et qui, dans l'Art, fait de lui comme le frère aîné de Shakspeare.

C'est la pièce d'Eschyle, la plus citée, et peut-être aussi la moins bien comprise, que j'ai étudiée ici.

Comme elle se prête par son sujet à des interprétations fort diverses, on en a souvent dénaturé le sens. Inspirée par une légende rappelant les hymnes védiques (1), elle a été portée à la scène par un esprit imbu du Secret, « transmission réservée du secours moral », religion supérieure que les Initiés aux Mystères faisaient planer au-dessus du polythéisme établi.

Celui-ci ne venait nullement de l'Égypte, comme l'a dit Hérodote, mais il procédait des mythes de la Perse et de la Médie (2), se rattachant à la branche humaine qui a produit les systèmes religieux du centre et du nord de l'Europe. La mythologie grecque représente surtout l'état politique de l'Hellénie, « une république de dieux, présidée par un dieu suprême. » Les cultes grecs étaient locaux et indépendants les uns des autres. « Chaque partie de la Confédération était représentée dans le Panthéon de la religion populaire, divinités, Grecques et Pélasges, » que la Symbolique allemande ne sépare plus comme autrefois.

« Venues de la Haute-Asie pour s'établir dans la Thrace et dans la grande île des Cariens », ces manifestations de l'idée religieuse étaient autant d'expressions du large panthéisme âryen qui, contrairement au principe des sémites, ne place point l'Un-éternel hors de la nature (A).

« A l'époque où florissait Eschyle, la liberté, récemment sauvée, montrait toute sa force; l'auteur de *Prométhée* paraît rempli de l'énergie qu'elle inspire (3). »

La fière révolte d'un cœur intrépide, contre l'oppression, donne à ce magnifique poème d'Eschyle, un intérêt à la fois intime et universel qui en fait le poème de l'humanité.

(1) Ce rapprochement est indiqué par Max Müller : *Essais sur le principe des religions*, p. 489.

(2) Voir le bel ouvrage de M. Emile Burnouf : *La Science des religions*.

(3) Aug. W. Schlegel, *Cours de Litt. dram.* Leçon IV.

LE MILIEU

—

Vieil Eschyle, poète austère et vigoureux,
Es-tu Grec, ou plutôt, sorti de l'atavisme,
Malgré le dême attique et l'éclat du civisme,
Ton génie émergeant d'un passé ténébreux,
N'est-il pas d'un Pélasge au destin orageux,
D'un Aryen imbu de spiritualisme ?

Le souffle anthropomorphe, impliquant « les héros, »
N'absorbe point ta Muse hautement inspirée,
Aussi le grand lyrisme emplit-il de ses flots
Tes chœurs donnant au drame une marche éthérée;
Tu domines par là tes illustres rivaux,
Frère aîné de Shakspeare, en la scène sacrée.

La campagne d'Athène est sobre d'incidents,
Son charme est dans la ligne à la fois ample et pure.
Une lumière fine, et non des traits ardents,
Éclaire avec amour cette noble nature;
Le matin et le soir touchent avec mesure
Le sol calme et discret, riche de tons prudents.

Tout autre est le tableau pour le nord de l'Hellade
Aux flancs du Pélion, sombres et tourmentés,
Se dressent d'affreux blocs, contre le ciel jetés
Par le robuste bras d'un Titan, Encelade,
S'ouvrent, sous un azur à rendre l'œil malade,
De sinistres ravins par le fauve habités.

Des chênes tortueux, à l'éternel feuillage,
Piquent de leur point noir ce rude paysage,
Et, par leur frondaison que tourmente le vent,
Roulent, dans le silence, une plainte sauvage
A laquelle, dans l'air, répond l'aigle souvent,
Voix qui trouble celui qui chemine en rêvant.

Sur les plis convulsés de cette forte terre,
Un peuple primitif, autrefois descendu
Des hauts-plateaux, s'était arrêté, répandu,
Dont la fin constitue un effrayant mystère :
Langue, rites et lois, de lui tout est perdu,
Sauf quelques pans de mur énorme et solitaire.

Une nouvelle race anima ce tombeau,
Des monts Thessaliens descendant jusqu'aux îles,
Jeune, mobile, vive, ayant des mœurs faciles,
Mais fine, bien douée, amoureuse du Beau,
La Grèce!... Par deux fois ces hauteurs infertiles,
Sèches, désertes presque, ont été son berceau.

Eschyle est le produit combiné des deux races :
A l'une, dont sortaient sans doute ses aïeux,
Il prend le caractère impersonnel des Dieux,
La pensée invincible essayant ses audaces,
L'inflexible Destin courbant, sous les menaces
D'un avenir voilé, tout l'Olympe orgueilleux ;

A l'autre, les senteurs exquises de l'Attique,
Ce délicat pays dans lequel il est né,
Les caresses de l'Art sur la croyance antique
Au regard des yeux verts de Pallas-Athéné
Et l'intuition d'une sûre esthétique
Que révèle déjà *Prométhée enchaîné*.

LE POÈTE

—

QUAND les sociétés marchent, dans leur jeunesse,
Sur le tapis fleuri de leurs illusions,
Le cœur gonflé d'espoir, riches d'effusions,
La sainte poésie exalte leur ivresse,
Et, dans le cycle frais de ces éclosions,
La lyre est le soutien qui charme leur faiblesse.

Morcelée en autant de peuples et d'États
Que son sol varié présente de climats,
L'Hellénie, important sa forme politique
Dans l'Art, laissa dormir le vieux poème épique
De l'âge antérieur des collectifs combats,
Et créa pour la scène un genre épisodique.

Ainsi naquit le drame. A la fois émouvant,
Flattant l'oreille et l'œil, amusant et terrible,
Agissant sur les cœurs comme le fait le vent
Sur les épis ; mêlant le merveilleux, l'horrible
Au tendre; exact miroir d'une race sensible,
Fidèle expression de ce peuple mouvant.

Pour le Grec le Théâtre est l'annexe du Temple ;
C'est là qu'il suit, charmé, les longs enseignements
De l'histoire sacrée, apprend les dévoûments
A la Cité ; c'est là, qu'attentif, il contemple
Celui dont l'existence est offerte en exemple,
Qu'il voit les hauts pervers frappés de châtiments.

Platon a dit, Horace a répété qu'« Eschyle
Trouva la Tragédie. » Il la prit au berceau,
D'un coup il la fit reine en jetant son manteau
Constellé de rubis, sur la taille gracile ;
Pour l'éminent penseur, pour le critique habile,
Phrynicus, Pratinas demeurent au tombeau.

Ainsi, pour nous, surgit l'auteur du Cid, Corneille.
Il ne faut pas prêter complaisamment l'oreille
Aux propos de Sophocle : « Eschyle écrit fort bien,
Mais c'est sans le savoir. » Pourquoi n'en sait-il rien ?
C'est qu'il est inspiré !... Votre esprit se surveille,
Le sien demeure libre, affranchi du lien.

Aristophane fait, lui, le maître suprême
Couronner, aux Enfers, Eschyle par Bacchus ;
Son infaillible goût le met bien au-dessus
De l'adroit Euripide et de Sophocle même.
En ce génie intense et viril, ce qu'il aime,
C'est de rester empreint des antiques vertus.

Il venait d'Éleusis, bourgade vénérée,
Où dominait l'effroi des mystères de Rhée ; (B)
Son frère Armynias reçut, pour sa valeur,
Le prix à Salamine, et l'aîné, que l'ardeur
Emporta, Cynégire, eut sa mort honorée
Par la voix d'Hérodote et par la Grèce en chœur.

Lui-même, le poète, était à Salamine,
A Platée, en soldat, toujours au premier rang ;
Marathon vit couler son riche et noble sang ;
Aussi, lorsque la Muse habita sa poitrine
Elle y prit une voix d'une force divine,
Non celle d'un faiseur ou d'un scribe impuissant.

Eschyle est citoyen avant d'être poète,
La patrie est sublime et sacrée à ses yeux ;

S'il chante, c'est pour elle ; il apporte à sa fête
L'amour pur du Devoir, le respect pour les Dieux ;
Mais, ce que son cœur libre éprouve, il le répète,
Le tyran, quel qu'il soit, il le montre odieux.

Vieillard, il s'est tracé cette épitaphe fière :
« Celui qui gît couvert par ce linceul de pierre,
« Est Eschyle d'Athène. Il mourut à Géla.
« Le bois de Marathon, le Mède incendiaire
« Diront s'il fut vaillant et quels coups il porta. »
Il se tait sur ses vers ! Ce caractère est là.

LE SUJET

Après ces mots, je dois parler de Prométhée,
L'auteur étant connu, j'entre dans le sujet.
Nul n'est plus grandiose et n'a plus de portée ;
Il commence avec l'homme, a l'homme pour objet :
La race des mortels a-t-elle été jetée
Ici-bas par les Dieux pour être leur jouet ?

Si ses fils possédaient la forte intelligence
Amenant le progrès conduit par la science,
Ils pourraient s'égaler sans peine aux Immortels ;
Armés de la Raison, ayant la Conscience,
Discuter tout pouvoir, renverser des autels !...
Que leur manquerait-il, sinon d'être éternels ?

Pour que le Dieu commande il faut que l'homme ignore.
Pareille abjection tous deux les déshonore,
Elle prouve surtout que le Dieu n'est point fort,
Qu'il se sent, comme l'autre, astreint aux coups du sort,
Que son prestige est un parfum qui s'évapore,
Qu'il peut être écrasé, sans refuge en la mort.

L'être humain doit savoir; le prix de son hommage
S'en accroît. Plus heureux, il en devient meilleur.
Que faut-il pour cela? Dérober au nuage
Le feu, père des arts, le feu qui rend vainqueur;
Devant lui la Nature abaisse son servage;
Mais qui donc l'osera?... Prométhée au grand cœur!

C'est le fils de Thémis, la rigide déesse
Qui contraint au devoir les hommes et les Dieux,
Qui, dans les cœurs allume un flambeau radieux,
L'équité, dissipant la commune faiblesse;
Et c'est lui que l'Olympe, en un jour de détresse,
Appela pour briser les Géants odieux.

Voyant l'humanité se traîner sur la terre
Comme les animaux, il la prend en pitié,
Repétrit cette argile, ébauchée à moitié,
Réunit en faisceau le groupe solitaire,
Lui donne le besoin pour lien salutaire,
Puis, mû par son bienfait, il l'aime d'amitié.

Rien de grand cependant n'émanait de cet être;
L'Idéal lui manquait!... Indifférent et dur,
Il naissait, il mourait tel qu'un insecte obscur,
Bornant aux appétits son désir de connaître.
Le bienfaiteur, afin de le voir libre et maître,
Fut dérober au Ciel son rayon le plus pur.

Es-tu certain d'avoir relevé notre race,
Généreux Prométhée, en nous donnant les arts?

Sommes-nous plus heureux pour porter nos regards
Plus loin que l'existence, aux confins de l'espace?
Du moins tu le voulus, on doit t'en rendre grâce;
Mais Pandore n'a pas causé tous nos écarts!...

Nous avons fait les Dieux à notre propre image:
Ingrats, vindicatifs, orgueilleux et cruels;
Jupiter regarda comme un suprême outrage
Ce feu divin, cette âme accordée aux mortels;
Par son ordre, Vulcain, sur un rocher sauvage
Enchaîna l'ouvrier des pensers éternels.

Redouté Jupiter, symbole de la force,
Ta puissance est semblable à la ligneuse écorce
Qui serre le platane, et qui vole en éclats
Lorsque la sève monte, invincible, d'en bas.
Le droit, avec lequel ta superbe divorce,
L'imprescriptible droit, t'étouffe dans ses bras.

LE DRAME

—

On se sent transporté par cette tragédie
Dans un monde idéal, terrible et fabuleux;
Tout paraît s'agrandir en cet air nébuleux.
Les acteurs sont divins, leur personne irradie:
La Force, être muet, la Puissance, hardie,
De l'implacable Zeus ministres scrupuleux.

L'Océan, ami tiède, et les Océanides,
Troupe charmante et fraîche, exhalant en doux chants
Une plainte suave et des regrets touchants,
Dont les pleurs délicats sont des perles humides;
Vulcain, Mercure, Io, la nymphe aux bonds rapides,
Qu'obsèdent de Junon les envoyés méchants.

Enfin, c'est le Titan foudroyé dont on rive
Sur un rocher, le corps lacéré, pantelant.
Il est étendu là, mais l'outrage sanglant
Sur son âme invincible est un feu qui l'avive;
Qu'importe la douleur si la menace arrive
Et fait pâlir les Dieux sur leur trône brillant!

Il connaît, par Thémis, la Justice, sa mère,
L'insondable avenir qu'arrange le Destin,
Il sait que Jupiter, comme Chronos, son père,
Sera chassé du Ciel en un temps peu lointain;
Mais il garde pour lui ce secret tutélaire,
Nul ne l'arrachera de son vouloir hautain.

C'est à la nymphe Io, douce, errante victime
Des mêmes Immortels habitués au crime,
Qu'il parle. En révélant le pénible chemin
Qu'elle doit accomplir, il trace, d'une main
Ferme et sûre, la route où, celle qu'on opprime,
Pour atteindre le Nil, s'engagera demain.

Les anciens connaissaient le centre de l'Asie
Mieux que nous maintenant. On demeure surpris
Du développement que l'échange avait pris
De l'Euxin à la Chine. Est-ce par jalousie
Que nos savants les ont taxés de fantaisie!
Même Hérodote est vrai lorsqu'il est bien compris.

Marco Polo, d'où vient ta grande renommée,
Quand tu n'es qu'un enfant auprès de Ptolémée,

Un enfant ânonnant de travers sa leçon ?
Pour coudre tes récits acceptés sans façon
Tu n'eus guère à sortir de ta chambre fermée,
N'en déplaise à Kipert, à Jule, à Rawlinson !

Mercure vient. Il prie, il promet, il menace
Pour savoir du Titan le terrible secret.
Le vaincu ne ressent ni crainte ni regret,
Il regarde les Dieux, ses bourreaux, face à face ;
De leur indignité s'augmente son audace,
Il brave leur courroux. Mercure disparaît.

Une tempête affreuse ébranle la montagne,
Et son noir tourbillon que l'éclair accompagne
Mugit entremêlé du tonnerre éclatant ;
Tout semble confondu: l'air lourd, la mer jetant
Au ciel ses flots dressés, la terre qu'elle gagne
Et dont le sol creusé gémit en palpitant.

Prométhée, impassible, invoque alors sa mère :
« Noble divinité, Justice au front sévère,
« Et toi, profond Éther, source des éléments,
« Toi, dont l'œil lumineux voit tous nos mouvements,
« Je vous prends à témoin de ma souffrance amère,
« Vous vengerez un jour mes injustes tourments !.... »

LA LÉGENDE

—

Ce sujet vaste, auquel le sentiment d'Eschyle
Prête le pur attrait de l'idéalité,
Devait tenter la Muse en notre Chrétienté ;
Caldéron, le traitant, le rend presque indocile :
Il y mêle la lutte ardente et difficile
Des sens avec l'esprit de l'immortalité.

Milton le transfigure en l'archange indomptable,
Byron, admirateur d'Eschyle et cœur hautain,
Le montre encore fier sous les pieds du Destin ;
Puis, calquant sur ce type un être redoutable,
Il l'appelle Manfred, héros inévitable
Pour un siècle en révolte où tout est incertain.

Goethe, un païen, l'ébauche y mêlant l'ironie,
Falk en fait une pièce et Quinet un roman,
(Un poème ?) embrouillé, gigantesque, endormant,
Dans lequel Prométhée, à sa peine finie,
Se change en Jésus-Christ ; l'humanité bénie
Par ces martyrs jumeaux, grandit dès ce moment.

Au creuset de l'étude il convient de soumettre
Toute légende. Après ce feu, de celle-ci
Que reste-t-il ? Un fait autrefois obscurci !
Devant lui disparaît, non le drame du maître,
Non le sublime acteur qui de lui reçut l'être,
Mais l'ombre, et ce vieux temps d'un coup est éclairci.

Qu'est Prométhée ? Un Grec indigène, autochthone,
Et Jupiter ? Le roi d'un grand peuple tenant
Des rives de l'Euxin à la mer du Ponent. (D)
Homère nous dit : « Zeus, Pélasge de Dodone. » (E)
En Albanie encor le nom de *Zot* se donne
A Dieu, car sous Allah dort Jupiter tonnant.

Par une affinité de race, toute intime,
Qui plus tard produisit de solides liens,
Le Grec assista Zeus contre les Péoniens,
« Les Titans », des Gaulois, ses voisins sur la cime
De l'Olympe ; il tomba bientôt après, victime,
En donnant aux mortels le plus noble des biens.

Quel est ce feu sacré, cette flamme de vie,
Qu'apporte Prométhée à notre humanité,

Après l'avoir au Ciel heureusement ravie ?
Le rayon qui nous guide en notre obscurité,
Dont notre âme jamais ne se trouve assouvie,
Ce bienfait, quel est-il, sinon la liberté ?

Prométhée exilé dans le bassin du Phase
Chez les Colchidéens, des Pélasges amis,
Conservant son grand cœur, vaincu mais non soumis,
Pour les Grecs fut un Dieu cloué sur le Caucase.
Le récit et le drame ont-ils une autre base ?
Un autre sens peut-il de nos jours être admis ?

En tâchant d'éclairer cette antique légende,
J'ai, pour l'œuvre, expliqué mon admiration.
Tout génie est l'écho du temps qui le demande :
A l'époque d'Eschyle, Athènes, déjà grande,
Etait une croyante et jeune nation
Aimant le merveilleux, sa foi, la fiction.

Nous sommes plus âgés. Devenus plus sceptiques,
Dirigeant vers l'Exact notre constant effort,
Nous voulons tout soumettre aux recherches critiques ;
Tant pis pour l'Art s'il est moins touchant et moins fort,
Pour demander sa vie aux choses véridiques !
Eschyle avait raison, mais nous n'avons pas tort.

NOTES

—

(A) « Les Grecs avaient satisfait les besoins d'une puissance suprême, le besoin du εἷς κοίρανος ἔστω; avec la tradition du passé, et le culte aux manifestations individuelles du Divin. (*Origine et développement de la religion.* Max Müller, p. 264.)

La Grèce aspira vers le « Dieu inconnu. » Elle sentait qu'il devait y avoir un Dieu suprême au-dessus de Zeus et de tous les dieux, l'ἁπάντων κύριος, ainsi que l'appelle Pindare. Mais ce Destin ne conserva pas longtemps le rang suprême.

« On vit qu'il y avait dans les destinées de l'homme quelque chose au-dessus du Destin, en le nommant ὑπέρμορον. » (*Essais sur l'Hist. des religions.* Max Müller, p. 332). »

(B) « Ce sont les Mystères de Cérès qui nous ont non seulement appris à vivre (par les arts) avec contentement, mais encore à mourir avec l'espoir d'un avenir plus heureux. » *(Cicer. De Legib.)*

« Les Initiés s'assurent de douces espérances pour le moment de leur mort et pour toute l'éternité. » *(Isocrat. In Panegyric)*.

Le culte de Bacchus, dieu nouveau qui souffre, meurt et ressuscite, introduit dans les Mystères d'Éleusis, à côté de Déméter et de sa fille (la Végétation), y représentait particulièrement le dogme de l'immortalité de l'âme.

« S'il faut en croire les anciens, les Mystères étaient ce qu'il y avait de plus sacré et de plus sublime dans la religion. »

« Les héros, tels qu'Orphée, Thésée, Hercule, Bacchus, Ulysse, Énée, ne sont descendus aux Enfers qu'après s'être fait initier aux Mystères. » (Boulanger. *L'Antiquité dévoilée par ses usages*, p. 221 et 227, t. II.)

Une sorte d'exaltation mystique qui se remarque dans certains morceaux de la poésie d'Eschyle, ses hautes vues en morale, le respect et la liberté avec lesquels il parle des Immortels ont fait croire qu'il comptait parmi les Initiés.

« On a reproché à Eschyle d'avoir dévoilé, dans sa poésie, les mystères ou les doctrines secrètes d'Éleusis. » (F. Schlegel. *Hist. de la Litt.*, t. Ier., chap. I.)

(C) J'ai conservé à Prométhée la qualification de Titan, bien qu'il ne fût pas né du Ciel et de la Terre. Il était seulement de race titanique par sa mère Thémis, sœur de Chronos ; en effet, la Justice est sœur du temps. Eschyle appelle celle-ci Τιτανίς Θέμις.

Une grande confusion règne entre ces appellations : Titans,

Géants. Les uns et les autres n'ont probablement été que des voisins redoutables pour les premiers Grecs, et même pour les Pélasges, qui sont peut-être tout simplement des Doriens.

Athènes, dont un quartier était pélasge, passa bien rapidement de la langue des Pélasges au grec, que parlèrent Eschyle et Hérodote.

Les Péons, qui bordaient, au nord, la crête des monts Olympe, sont appelés « Titans » par Strabon (311, f° 40). « C'étaient des tribus gauloises » (Strab. 283) ; elles demeuraient dans la Thrace. Les Géants habitèrent plus à l'Est, du côté de la Thessalie. Comment bien se reconnaître en tout cela, lorsque « les noms des dieux de la Grèce ne sont pas toujours des noms grecs, » comme le dit Em. Burnouf. Je crois que ces mots de : fils de l'Océan et fils de la Terre, signifient, le premier, étranger, le second, indigène.

(D) Que fut ce peuple Pélasge dont la destinée a donné lieu à tant de controverses ? On sait aujourd'hui que dans la haute antiquité, il fut très-puissant et occupa les deux tiers de la Grèce, avant qu'elle portât ce nom.

D'où venait-il ? on l'ignore, mais il arriva de l'Est, pénétrant par la Thessalie (Denys d'Hal., l. I, p. 14) et l'Épire. Dans cette dernière contrée, leur race n'est pas encore éteinte ; 45 villes offrent les restes des fortes constructions pélasgiques, soit sans mélange, soit unies à la construction hellénique ; je cite en passant : Dodone, Ambracie, Éphyre, Élatée ; Pline appelle la nation pélasge : *gens antiquissima*. Hérodote les croit très anciens (l. I, chap. IV), et venus de l'île de Samothrace, dans l'Attique, Hésiode les croit autochthones. Apollodore, parlant de leur chef, dit : *Pelasgus, a Pelasge terræ filio, qui in Arcadia est venitus, ut Hesiodus aït*. Ils occupèrent l'Arcadie et tout le Péloponèse ; on voit qu'Eschyle les fait régner à Argos, l'une des cités les plus anciennes de cette presqu'île.

La religion des Pélasges paraît avoir été un déisme fort simple (mêlé de panthéisme Aryen) avant que leur contact avec les orientaux venus de la mer ne leur eût fait accepter un polythéisme qui ne fut jamais grossier (Hérod., II, 52. Paus. *Corin.* 15).

Du vingtième au seizième siècle avant notre ère, ils fondèrent Athènes et Argos, la plus ancienne ville de l'Attique et la plus ancienne ville du Péloponèse ; presque toutes celles de la Béotie, de la Thessalie et de la Thrace. (Denys d'Hal., l. I, p. 14) ; possédèrent les îles de Crète, d'Imbros, de Lemnos, de Samothrace, les Cyclades et les rives de l'Hellespont.

Eschyle est le seul auteur antique qui donne un renseignement sur la situation géographique des Pélasges. Ce renseignement est donc précieux, aussi nos traducteurs l'ont-ils faiblement rendu, après le texte grec, c'est dans la bonne traduc-

tion latine d'Ahrens (Édit. Didot) qu'il faut le lire. Dans les *Suppliantes*, du vers 250 au vers 260, le Roi dit aux filles de Danaüs : « Je suis le fils de Palechton enfant de la Terre (autochthone), Pélasgos, souverain du pays. Le peuple qui l'habite et qui m'obéit de son consentement, porte le même nom que moi : le peuple pélasge. Je commande à toute la contrée qu'arrosent l'Algos (Axios) et le Strymon. Mon pouvoir s'étend à la terre des Perrhèbes et au pays par-delà le Pinde, jusqu'aux frontières des Péoniens, aux montagnes de Dodone. De l'autre côté, la mer (Adriatique) borne mon empire, qui s'étend encore à bien d'autres lieux. » (*Suppli.*, 250 à 260).

Les traducteurs français n'ont pas conservé au fils de Palechton son caractère de *Basileus* ou roi choisi par la nation. En effet, on le voit, un peu plus loin, consulter son peuple sur la protection à accorder aux filles de Danaüs, secours qui peut amener une guerre avec l'Égypte.

Dans la liste des personnages, Eschyle a écrit Κράτος καὶ βία, unis par la conjonction καὶ « et »; c'est indispensable. Les traducteurs français ont dédaigné et le texte et l'exemple d'Ahrens qui dit : *Robur et vis*, ce qui est presque un pléonasme, mais du moins ce qui conserve la conjonction obligée. M. Leconte de Lisle écrit *Kratos*, puis *Bia*, à la ligne en-dessous, ce qui déroute d'autant plus le lecteur ignorant le grec, que tout le livre n'a pas un seul mot de notes. M. Alexis Pierron met « la Puissance » et à la ligne en-dessous « la Force »; *Puissance* vaut mieux que *Robur*, mais ce n'est pas encore le mot exact, celui-ci est « le Pouvoir », le Pouvoir et la Force, sans laquelle nul Pouvoir n'est efficace. Eschyle a si bien marqué son intention, qu'il a fait de la Force un personnage muet, par admirable intelligence de cet instrument, qui n'est rien par lui-même et sans lequel le gouvernement des hommes n'est rien.

Leurs colonies étaient semées depuis l'Étrurie et la Sicile, jusqu'à la Troade. Leurs alliés furent particulièrement les Ciliciens et les Colchidéens; on sait quelle place occupent dans le théâtre grec, deux princesses de ce dernier pays, Médée, Alceste. La Colchide faisait le transit de l'Extrême-Orient, avec l'Occident par la Sogdiane, la Bactriane, le Phase, l'Euxin ; la Toison d'or qu'allèrent voler les Argonautes, c'était l'entrepôt des richesses de l'Inde et de la Chine.

Comment un aussi grand peuple a-t-il disparu ? Il s'est fondu avec les Hellènes lorsque ceux-ci, sans cesse renforcés par les colons venus d'outre-mer, eurent établi leur prépondérance. Athènes-Pélasge ne mit pas fort longtemps à parler la langue grecque, cette ville conserva un quartier pélasge, un temple au-dessous de l'Acropole. Commencée avec Deucalion et la perturbation de son déluge, la grande transformation se compléta

après la rentrée des Héraclides. Hérodote dit qu'alors le nom de plusieurs villes pélasges fut changé. Quelques écrivains ont considéré les Pélasges comme les auteurs communs de toutes les peuplades grecques, la source des Hellènes.

N'avons-nous pas vu en France une transformation à peu près semblable, la population gauloise n'a-t-elle pas continuée à servir de base à un état politique nouveau d'où son nom avait disparu ?

Quoi qu'il en soit, les Pélasges furent des premiers à sortir de l'état de barbarie pour pénétrer dans la civilisation ; ces Aryens étaient bien doués.

(E) Ζεῦ ἄνα, Δωδωναῖε, Πελασγικὲ *(Iliade, XVI, v. 233), et l'invocation d'Apollon à Jupiter.*

Eschyle fait dire à Prométhée, vers 831 : « Dodone où sont l'arbre (chêne) et la demeure de Jupiter. »

Les cultes grecs étaient locaux : Dodone, « aux hivers rigoureux, » avait été le siége de la Puissance pélasgique.

Les Pélasges n'auraient-ils été que les montagnards de la Grèce, dominant à l'origine ce pays dont la partie basse s'affranchit par suite de son développement commercial avec l'Étranger ? Le secours de cette force nouvelle sortit des relations maritimes Les chefs des dynasties historiques arrivent tous de la mer.

Eschyle écrivit son drame vers la 478[me] année avant J.-C. Cette pièce faisait partie d'une trilogie où la précedait un *Prométhée porteur du feu*, où la suivait un *Prométhée délivré.*

L'existence de Prométhée est placée à l'époque du second déluge des Grecs et des Chinois, soit l'an 3.308, avant notre ère, suivant l'*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 331. Il règne sur cette date des différences extrêmes : Bossuet, le P. Petau, l'abbé Barthélemy, Watkins, Th. Brunton, Pouqueville, Cayx et Poirson, etc., varient entre eux considérablement quant à ce déluge qui porte le nom de Deucalion, fils de Prométhée, et qui arriva sous Nictinos, fils de Deucalion (Watkins).

Le premier en date de ces deux cataclysmes eut lieu au moins trois cents ans auparavant (1). Le pays resta deux siècles sans être

(1) Cette opinion a seule été admise jusqu'ici, mais mon cher ami, M. le docteur Potagos, le hardi et savant explorateur, dont je m'honore d'avoir traduit le *Voyage dans l'Asie centrale*, dit, en son remarquable volume, *Dix ans de voyages*, troisième partie, pages 370-371 :

(*Époque de la Chronologie* des *Pélasges* et des *Hellènes*) : que « Deucalion, fils de Prométhée, est le roi des Grecs sous lequel arriva le premier déluge ; depuis, les

habité. Il fut précédé de changements considérables dans la planète Vénus, qui changea de couleur, de grandeur et de cours (St. Augustin, *De Civitate Dei*, d'après Varron). Inutile d'ajouter que la science des Laplace et des Leverrier ne reconnait pas cette perturbation dans notre système planétaire.

La situation anormale de la planète Vénus, peut-être un amoncellement de vapeurs devant le Soleil, ou la masse de l'énorme planète Jupiter, amena une diminution de l'atmosphère de la Terre. Notre atmosphère, se condensant, produisit d'énormes quantités d'eau qui se précipitèrent en torrents. L'abaissement continuel de la chaleur sur la Terre n'a pas eu d'autre cause (1).

D'un autre côté, la pression externe exercée par notre atmosphère sur notre globe devenant moindre, les gaz internes purent soulever la croûte terrestre, on le sait, relativement mince, et qui se boursoufle en plusieurs endroits. Le fait que des troubles plutoniens ont accompagné les déluges est consacré par la tradition : au déluge d'Ogygès, un tremblement de terre agita tout le sol de l'Attique et de la Béotie! Des migrations de peuples, ici chassés par les eaux, plus loin par des hivers devenus rigoureux, accompagnent les déluges.

Grecs commencèrent et les Pélasges cessèrent de régner en Grèce (Thucid. 3). Ogygès était roi de l'Attique, lorsqu'arriva le second déluge, contemporain du déluge de Noé et d'Anacous, et du second déluge des Chinois.... Les déluges racontés par les Grecs tombent dans un anachronisme commis par les Athéniens, qui voulurent rendre dans leur dispute avec les Argiens, leur histoire très-ancienne et attribuaient le déluge d'Ogygès à celui sous Phoronée, et celui de Deucalion, fils de Prométhée, à un autre Deucalion, bien postérieur et contemporain de Cranaüs qui vivait à une époque où aucun déluge n'eut lieu. »

Un fait en faveur de l'opinion du docteur Potagos : Ogygès est un nom égyptien, et les Egyptiens arrivèrent en Grèce plus tardivement que les autres étrangers, Gaulois de l'Ouest, Aryens, du Nord-Est, habitants de l'Asie-mineure. Ogygès a dû arriver après le premier déluge.

Autre fait : Ogygès qui bâtit Thèbes en Béotie, construisit dans cette contrée une tour colossale capable de résister à l'inondation, et qui y résista puisqu'elle présente encore, dit-on, des vestiges. Le premier déluge dut surprendre ; averti du danger, on se prémunit. Qu'importe que cette tour ait été construite dans l'appareil cyclopéen pélasge ; l'étranger ordonnait, les ouvriers locaux, indigènes, exécutaient. Leur instruction n'était point assez étendue pour leur permettre de faire autrement que d'habitude ; d'ailleurs leur travail répondait parfaitement à la destination. La tour de Babel s'éleva pour les mêmes motifs.

(1) A propos du mot *cataractes* employé par la Bible, « les anciens croyaient qu'il y avait en haut des réservoirs. » Sous la forme figurée existe la réalité.



SÉANCE PUBLIQUE DU 10 MAI 1885

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. LE VICOMTE OLIVIER DE CARNÉ

MEMBRE DE LA CLASSE DES LETTRES

ÉLOGE DU BARON GASTON DE FLOTTE

MESSIEURS,

Dans le courant de 1876 un étranger vint, sous les auspices d'un ami commun, frapper à la porte de l'un de vos confrères et reçut de lui une gracieuse hospitalité : — C'est à cet étranger que vous faites aujourd'hui l'honneur de donner une place parmi vous. Quant à votre confrère il n'est plus et par une coïncidence étrange c'est son fauteuil que vous m'avez appelé à occuper.

Il y a bientôt neuf ans, peu après la cordiale réception de M. le Baron de Flotte, je contractais des liens qui, en assurant le bonheur de ma vie, me donnaient dans cette ville des lettres de grande naturalisation.

En me recevant dans son sein l'Académie confirme en quelque sorte ce nouveau droit de cité. J'étais Marsaillais par le cœur, je le deviens, grâce à votre Compagnie, par l'esprit et j'ai l'heureuse fortune de voir le nom du baron de Flotte associé à ce double baptême.

Vous le comprendrez sans peine, la reconnaissance m'est un motif de plus d'esquisser dans ce discours la biographie de mon prédécesseur que tant de titres recommandent à l'attention publique. Si le biographe n'est pas à la hauteur de sa tâche, il ne faudra s'en prendre qu'à votre indulgence. N'est-ce pas elle qui m'a fait l'un des vôtres. N'est-ce pas elle aussi qui m'attribue une place désormais si difficile à occuper?

Étienne Gaston baron de Flotte naquit le 26 février 1805 à Saint-Jean-du-Désert près Marseille. Sa famille, ancienne et illustre, était originaire de la Haute-Provence. Quelques années après Fontenoy, son grand-père, dont le courage avait été remarqué par Louis XV sur le champ de bataille, épousa une sœur de Lantier. L'auteur d'*Anthénor* fut le parrain de votre confrère et c'est lui qui donna à la famille de Flotte la campagne de Saint-Jean-du-Désert.

Une autre sœur de Lantier, la comtesse de Baux, avait adopté son neveu, le père de Gaston, et lui sauva la vie sous la terreur dans des circonstances qui méritent d'être rappelées. Tous deux en 1793 demeuraient à Saint-Maximin : Marcellin de Flotte, à peine âgé de vingt ans, fut dénoncé comme suspect et incarcéré. Il allait être conduit à l'échafaud, lorsque Madame de Baux reçut la visite de Lucien Bonaparte, alors employé des subsistances militaires. Lucien venait lui proposer de faire relâcher son neveu, à la condition qu'elle consentît à jouer un rôle dans le *Brutus* de Voltaire, pièce organisée pour distraire la garnison de Saint-Maximin. Le futur prince n'ayant pu trouver dans le personnel républicain une *Tulia* convenable, s'était adressé à la Comtesse. Le marché fut conclu et chacun tint sa parole.

Dès que le calme fut rendu à la France, Madame de Baux vint habiter Saint-Jean-du-Désert, et là prodigua à l'enfance de Gaston de Flotte les soins qu'elle avait donnés au père de celui-ci. Elle éleva son pupille suivant les préceptes de *L'Émile* complétés heureusement par une solide éducation chrétienne, son enthousiasme pour Rousseau n'allant pas jusqu'à approuver l'odieux silence qu'il préconise dans les questions religieuses.

A cinq ans l'enfant avait lu Robinson Crusoé, et comme Bernardin de Saint-Pierre, plein de son sujet il partit un jour à la recherche d'une île déserte.... on le rattrapa à temps. Plus tard il se passionna pour don Quichotte et ce fut peut-être pour éviter une escapade qu'aurait pu lui suggérer le livre de Cervantes que ses parents le mirent au collége. Il fut admis en 1815 à l'école royale militaire de la Flèche.

A la Flèche on s'occupait surtout de mathématiques, au détriment de la littérature; mais ce genre d'études était odieux au jeune élève qui n'y comprenait rien. Il se consolait de l'aridité des chiffres en faisant des vers; occupation pour laquelle il eut dès son enfance un grand attrait et une aisance remarquable. Huit années se passèrent ainsi; il lut beaucoup, travailla peu et finit néanmoins par remporter tous les prix au désespoir de ses professeurs, indignés de le voir récompensé malgré tant de paresse. « Ah, disait-il plus tard, si j'avais moins lu je saurais davantage ». On ne peut se plaindre avec plus d'esprit d'avoir trop de facilité et pas assez d'amour du travail.

En 1823, Gaston de Flotte revint au foyer paternel d'où la mort avait arraché son frère aîné, et s'y fixa. Son imagination ardente s'accommodait mal de la discipline militaire et ce fut sans regret que, d'accord avec les siens, il renonça à entrer à Saint-Cyr. Il emportait de la Flèche peu d'agréables souvenirs : le chaos de nombreuses lectures mal digérées, une faible

instruction, mais d'innombrables amitiés que lui avait conciliés son caractère loyal et gai.

Dès son retour à Saint-Jean son oncle Lantier le prit pour lecteur et secrétaire ordinaires. L'emploi de secrétaire n'avait guère d'inconvénient ; il en était autrement de celui de lecteur. Lantier ne voulait entendre que les œuvres de Voltaire et il poussait l'amour pour cet homme néfaste au point de n'avoir pas dans sa bibliothèque un seul livre de Rousseau. à cause de la haine cordiale que le philosophe de Ferney avait porté à celui de Genève.

Voici en quels termes M. de Flotte apprécie cette époque de sa vie : « l'éducation que l'on recevait à la Flèche ne se distinguait pas précisément par la profondeur des principes religieux. Certes, une foi plus ardente que la mienne aurait succombé à cette épreuve... Voltaire m'enleva le peu de foi que je possédais. » Mais heureusement sa mère était une femme supérieure, d'une piété forte et éclairée. Si elle ne parvint pas à détruire immédiatement les germes de scepticisme déposés dans le cœur de son fils par l'admiration de M. de Baux pour Rousseau et par le culte de Lantier pour Voltaire, ses prières opérèrent plus tard ce miracle.

Pour se divertir M. de Flotte s'occupa avec ardeur de littérature. La carrière des lettres lui souriait plus que celle des armes, et sous la direction de Lantier, il fit de nombreux essais en vers et en prose. En même temps il achevait ses classes au collége de Marseille et tentait, mais en vain, de faire son droit. Pendant les cours, au lieu de prendre des notes, il jouait aux cartes avec ses voisins.

Le *Journal de la Méditerranée* donna en 1826 les premières lignes que fit imprimer l'étudiant. C'était une notice nécrologique sur M. de Lantier mort cette année-là même. Peu après parut un recueil de poésies tiré à un petit nombre d'exemplaires ; *Mes Loisirs* et dédié « aux manes de M. Lantier par son neveu incon-

solable. » Ce livre dont l'auteur dit « que la pensée en était encore plus détestable que la forme » est devenu une rareté bibliographique et c'est à ce titre que je le signale.

La mort de M. de Lantier laissait à son neveu la libre disposition de son temps. Le jour il écrivait, lisait, faisait des vers, le soir il se rendait au cercle des Beaux-Arts, place Noailles. Il y rencontra successivement Barthélemy, Méry, Raybaud, Gozlan, Autran et tant d'autres qui augmentèrent dans notre siècle la gloire littéraire de la Provence, parmi ceux-là Méry et Autran se lièrent avec lui d'une étroite amitié.

L'amour de la poésie ne fut pas seul à rapprocher Méry de Gaston de Flotte ; ils en avaient un autre, celui du jeu, et ils sacrifièrent plus d'une nuit à cette terrible passion. On raconte à ce propos que Méry, fatigué de recevoir les reproches de sa femme à chacune de ses tardives rentrées, inventa, de concert avec M. de Flotte, un amusant stratagème destiné à endormir la vigilance de Madame Méry : quand la partie du cercle des Beaux-Arts était terminée, les deux amis sortaient ensemble. Méry regagnait le domicile conjugal et à peine avait-il reçu la première bordée de reproches qu'on entendait dans la rue une voix persuasive, psalmodiant sur le mode traditionnel : *Il est onze heures sonnées.* Le courroux de Madame Méry tombait devant l'évidence des faits et son mari avait beau jeu pour la gourmander à son tour de ses reproches immérités.

M. de Flotte renonça de bonne heure aux émotions du Tapis-Vert ; il n'en fut pas de même pour Méry qui, en 1848 lui écrivait : « J'ai fait une nuit incroyable de baccarat : pour combler mes pertes, il me faut 500 fr. et une semaine. J'aurai *la seconde.* Avez-vous les premiers. » ? Méry savait que la bonté de M. de Flotte pour ses amis était aussi inépuisable que sa charité pour les pauvres.

Le baron de Flotte se maria en 1828 et dès lors ses

idées comme ses habitudes se modifièrent. Désormais il vécut surtout à la campagne où sa vie s'écoulait doucement, entre les soins de la famille, les travaux de la pensée et ceux des champs : comme Horace, il ne dédaignait pas de cultiver son jardin. Saint-Jean-du-Désert devint le rendez-vous de tous les gens d'esprit et, en 1832, Lamartine, partant pour l'Orient, vint y passer une journée.

Lamartine avait alors quarante deux ans : c'était l'élégance, le charme, l'harmonie, la noblesse des manières : tout séduisait en lui, le regard, la physionomie, le timbre de la voix, la suprême distinction de son aristocratique beauté. C'étaient les *méditations* et les *harmonies* personnifiées. Nul homme ne ressembla plus à ses œuvres, le moindre de ses mouvements était exquis. Telle est la peinture faite par M. de Flotte de son hôte de 1832.

Quinze ans après, Lamartine revint à Marseille. C'était en 1847, au lendemain de la publication des *Girondins*. Connaissant les sentiments royalistes des habitants de Saint-Jean-du-Désert, il crut avant d'y retourner devoir se faire précéder d'un billet où il disait : « Qu'importent les dissentiments d'esprit sur des théories politiques ? l'esprit divise et le cœur réunit. Voilà pourquoi je laisse mes opinions descendre jusqu'à ma conscience ; jamais jusqu'à mon cœur.... Nourrissez le feu sacré des lettres et de l'amitié pendant que je remue le feu obscur et salissant de la politique » Ce joli madrigal en prose, n'empêcha pas M. de Flotte de dire au grand poète ce qu'il pensait de son triste roman politique.

Toutefois ils se quittèrent en bons termes, et rien ne vint troubler leur amitié jusqu'en 1860. A cette époque, dans *les Entretiens*, Lamartine prit un jour à partie les royalistes et leur auguste chef. Le solitaire de Saint-Jean ne put se contenir : il écrivit une lettre fort digne qui se terminait par l'annonce de son désabonnement *aux Entretiens*. Peu après, Lamartine

rencontrant Mme de Flotte à Paris, lui dit tout à coup : « Votre mari n'est plus mon abonné, j'honore la détermination qu'il a prise, elle augmente mon estime pour lui. » Puis, se tournant vers Mlle de Flotte qui accompagnait sa mère : « Je vous charge Mademoiselle de faire ma paix avec votre père. » La paix fut faite et l'abonnement repris. Autran écrivant à M. de Flotte, lui dit toute la joie qu'en avait ressentie Lamartine et lui trace de leur ami commun un portrait bien différent de celui de 1832. « Ce cher grand homme est dans un état de plus en plus douloureux. Réduit à la ruine la plus irrémédiable, entouré de tous les ennemis, attaqué par une grande partie de la presse, il a pris le parti d'engraisser, et je vous assure que sous cet aspect nouveau, il m'a paru plus que jamais digne d'un mélancolique intérêt. »

Nous voilà bien loin de 1832. Revenons-y, nous y trouverons Gaston de Flotte écrivant *un roman*, puis une *Histoire des Jésuites en Europe*, enfin un poème, *Dante exilé ;* seul ce dernier a été imprimé. Voici comment il est jugé par son auteur trente ans après. Il s'y trouve quelques vers d'assez bonne facture, surtout au commencement, ceux qui concernent personnellement l'illustre proscrit. Mais quand je veux analyser l'Enfer, le Purgatoire, le Paradis, je retombe dans la sécheresse, je comprenais bien la grandeur de la trilogie, et on croirait que jè ne la comprends pas du tout ; tant je suis faible et débile.

En 1836, M. de Flotte publia l'*Essai sur l'état de la littérature à Marseille* qui lui ouvrit les portes de votre Compagnie. Le rapporteur de l'élection, M. de Montgrand, donne *à l'Essai* les éloges les plus complets. Le livre, espèce de dictionnaire biographique, commence avec Durfé et finit à Mademoiselle Favier. On comprend que dans un pareil ouvrage il est difficile de n'oublier personne et d'être suffisamment impartial quand on juge des contemporains.

Dans l'*Essai*, l'*Histoire de la Révolution*, par

M. Thiers, est appelée un chef-d'œuvre, et avec Chateaubriand M. de Flotte en admire l'auteur; quand plus tard il jugera d'après lui-même et non plus d'après Chateaubriand, il dira : « M. Thiers a eu de la froideur pour tout ce qui est grand et beau ; et peu de sympathie pour l'héroïsme et le dévouement qu'il ne peut comprendre. » Évidemment l'admiration avait cessé. quoi qu'il en soit, l'*Essai* a sa place marquée dans les Bibliothèques et il devra être consulté par ceux qui veulent connaître l'histoire des lettres en Provence.

Dans son discours de réception, votre confrère prit pour thème la réaction qui s'opérait depuis le commencement du siècle dans la littérature en faveur des idées religieuses et établit un savant parallèle entre l'école ancienne et l'école moderne. Pour lui le romantisme et le classicisme sont des mots vides de sens. Il nous montre Racine parfois romantique, et M. Hugo parfois classique.... et n'y perdant rien. — Je préfère ajoute-t-il le lyrisme de M. Hugo, aux pâles strophes de Malherbe ou de Rousseau, mais aussi je repousse son théâtre, et je bondis d'indignation quand on ose dire : Pierre Corneille et Victor Hugo. Dans tous les temps le beau est beau, le mauvais, mauvais.

A mon sens, M. de Flotte est dans le vrai, quand il juge les deux écoles littéraires qui ont passionné nos pères : si l'éclectisme ne doit pas être la règle dans la conscience philosophique, il est tout naturellement celle de la connaissance littéraire ou artistique. Dans le premier cas, la vérité est une, et comme dans le second, elle peut-être multiple et qu'en dernier ressort nous n'avons à choisir qu'entre des systèmes, le Dogme ici n'a pas de laisser d'être.

Membre de votre Compagnie, Gaston de Flotte fut l'âme de vos séances, où il lisait souvent ses œuvres fort applaudies. C'est alors qu'on entendit pour la première fois, l'*Entrée de Saint Pierre à Rome*, *La Vallée de Saint-Jean-du-Désert*, *Le Bon sens et l'Épître à Ponce-Pilate*, dont j'extrais ces quelques vers vrais dans tout les temps, aujourd'hui comme hier.

Oui, toujours et partout quand un peuple en délire,
Dont la dent tue et broie et dont l'ongle déchire,
Demande avec des cris et de longs hurlements
La victime promise à ses rugissements,
Oui toujours et partout respectant sa colère
Un sage dont le nom à son jour populaire
De ses émoluments, sauveur judicieux,
Livre le faible au fort et détourne les yeux.

Une seule fois il présida, ce fut en 1851. Il eut alors à recevoir un homme qui, malgré la différence de l'âge, lui était intimément uni : J'ai nommé l'abbé Bayle. Tous deux s'aimaient comme un père et un fils et s'écrivaient souvent en prose et en vers. Je n'ai pas à vous parler de leurs relations après ce qu'en a dit l'éminent successeur du pieux et savant abbé. Je me permets seulement de regretter que des motifs de délicatesse devant lesquels chacun doit s'incliner aient obligé à livrer aux flammes leur correspondance aussi instructive qu'intéressante.

Quelques mois après sa nomination à l'Académie, M. de Flotte publia son poëme de *Jésus-Christ*. J'ignore s'il le composa dans les mêmes sentiments qui dictèrent à Chateaubriand *la vie de l'abbé de Rancé*, mais il est certain que le poëme est inspiré par un remarquable esprit de foi. « Il est, lui écrivait Reboul, d'une pureté de style et d'une simplicité ravissante : l'Évangile y est traduit avec un vrai bonheur. Daignez recevoir les félicitations du poète et la gratitude du chrétien, car l'un et l'autre ont eu à gagner à la lecture de votre œuvre. » Voici le gracieux début du prologue :

Voyez-vous cette église, aux flancs de la vallée,
Comme une veuve en deuil solitaire et voilée ?
Devant le seuil brisé s'élèvent deux ormeaux
Qui croisent sur son toit leurs feuillages jumeaux
Et des murs crevassés où serpente le lierre
Il ne restera plus bientôt pierre sur pierre.
Où sont ces chants pieux, ces hymnes d'autrefois
Que répétaient en chœur de virginales voix

Pures comme l'azur et comme leur pensée;
Où sont ces voix d'enfants et cette voix cassée
Du vieillard qui les aime et les laisse venir,
Et dont toute la vie est prier et bénir.
Hélas ! tout est détruit et nef et sanctuaire,
La mousse a tout couvert comme un drap mortuaire,
Tout tombe, tout s'efface, et l'homme à chaque pas
Rencontre une douleur qu'il ne connaissait pas.

Après avoir rendu hommage à sa foi religieuse, en écrivant la *Vie de Jésus-Christ*, l'infatigable poète voulut rendre hommage à sa foi politique en chantant les Vendéens; c'est là son œuvre la plus considérable, elle comprend près de 5,000 vers et a contribué à étendre la réputation de son auteur, qui est souvent nommé : « l'auteur de la *Vendée.* » N'étant pas poète, je craindrais de mal juger ce vaste et saisissant travail, et je laisse la parole à un homme qui a illustré la Provence et que la Provence a illustré, M. Frédéric Mistral écrit : « Vaillant et cher collègue, vous venez de me faire lire un grand et vrai poëme épique, admirable d'entrain, d'enthousiasme et de rapidité. Vos chants sont enlevés au pas de charge, tambour battant. Et, certes, mes éloges ne sont dictés ni par l'adulation, ni par l'esprit de parti. Mon point de vue sur la Révolution est, à bien des égards, le contraire du vôtre.

« Vos Vendéens sont magnifiques, je vous remercie de les avoir coulés en bronze. Cette guerre fut un malentendu ; les soldats du Rhin et les insurgés du Boccage se battaient, au fond, pour le même principe : la liberté, la nationalité. Votre généreux poëme est l'inscription de marbre qui éternisera le souvenir de cette colossale et héroïque lutte. Vous unissez le laconisme antique à la grandeur cornélienne. »

M. Hugo, de son côté, écrivait : « Enfant, j'ai commencé par aimer la Vendée ; homme, j'ai préféré la France. J'ai passé des idées de ma mère aux idées de mon père. Aujourd'hui, j'aime, je comprends et j'honore tout ce qui est noble, tout ce qui est désintéressé,

tout ce qui est beau. C'est vous dire, Monsieur, tout ce que je pense de votre poëme.

«Vous êtes un Vendéen dans lequel il y a un Français. Je suis un Français dans lequel il y a un Vendéen. Au fond, nous sommes composés des mêmes éléments, et j'en suis fier. » Cette lettre date de 1846 ; il n'y a que quarante ans.

Une artiste qui eut son heure de célébrité, Marie Dorval, appréciait ainsi la *Vendée* : « Votre livre a le mérite d'une œuvre littéraire éminemment remarquable et l'intérêt d'un drame énergique, palpitant. — Je ne regrette qu'une chose, c'est que la forme de votre ouvrage ne me permette pas de le populariser à la scène.... Je crois que cette création serait, pour moi, la meilleure, car indépendamment du zèle que j'apporterais à interpréter vos pensées, je n'aurais jamais, je crois, rien exprimé avec une plus sincère conviction. »

Afin que rien ne manquât à la gloire de l'auteur, la censure s'opposa, au nom des lois de septembre, à l'impression des derniers vers du poëme. Ils faisaient allusion à un événement douloureux de notre histoire nationale.

Comme pour montrer que son talent, arrivé à sa maturité, était capable de se plier à tous les genres, le chantre de la Vendée, faisant taire son imagination, entreprit une œuvre de critique religieuse et de haute érudition et publia les *Sectes protestantes*. C'est l'histoire alphabétique des divisions survenues dans la Réforme, depuis Luther jusqu'à nos jours. Le but de l'écrivain est de montrer ce que devient la raison humaine lorsque, abandonnée à elle-même, elle flotte à tous vents de doctrine. Ce livre, dans lequel plus de quatre cents sectes protestantes sont étudiées, est comme une démonstration mathématique à l'appui des *Variations* de Bossuet.

Le poète aimait la théologie peut-être encore plus que la poésie. Il écrivait à l'archevêque de Paris, Mgr Sibour : « Quelque chose est bien plus assurée de

l'immortalité que la poésie : c'est la théologie, la science d'or, la reine du monde.... car lois, mœurs, politique, sciences, arts, philosophie, ont dès le commencement convergé vers elle.... nous vivons dans son atmosphère ; nous y soustraire est impossible malgré nos révoltes. Comment s'étonner, après cela, de la vigueur avec laquelle il réfuta la *Vie de Jésus* de Strauss, dans une série de lettres où l'on ne sait ce qui est le plus à admirer de la rigueur des arguments ou de l'élégance du style. Un jour qu'à propos de ces lettres, il discutait avec Lacordaire, le célèbre dominicain résuma en ces termes son opinion sur le philosophe allemand : « Strauss est un nain qui brise de petits cailloux et en met les fragments sous les pieds d'un géant pour l'empêcher de marcher. On ne peut dire ni mieux ni plus vrai.

M. de Flotte n'écrivait pas seulement des livres ; il faisait aussi des brochures telles que : le *Poëte Roucher*, *Maurice*, la *Tour Maudite* et collaborait à divers journaux ou revues. Parmi les premiers il n'est pas possible de ne pas donner ici un souvenir à la *Gazette du Midi*, vaillant journal dont il fut pendant cinquante ans le conseiller et le collaborateur désintéressé. M. Abel en mourant confia le soin de mettre la dernière main à l'*Histoire de la Monarchie française* à son savant ami, qui a toujours considéré ce legs comme un honneur dont il était fier.

Un ancien rédacteur de la *Gazette du Midi* raconte dans un livre piquant que, lorsqu'une erreur s'était glissée dans le journal, on voyait apparaître le « Baron » comme on l'appelait familièrement, apportant la preuve du délit. Les rédacteurs courbaient la tête et promettaient de mieux faire ; quant aux protes, si l'erreur était de leur chef, ils se vengeaient quelquefois des admonestations reçues. Ainsi au bas d'un article dans lequel M. de Flotte relevait sans pitié les fantaisies orthographiques de certains écrivains, on put lire avec étonnement : Gascon de Flotte au lieu de *Gaston* de

Flotte. La coquille faillit rendre malade le malheureux critiqué.

La *Revue de Paris*, la *Revue de Marseille*, l'*Union*, la *Mode*, la *Gazette du Bas Languedoc* furent condamnées à l'amende pour un article de lui et en 1862 la *Mode* fut supprimée pour la même cause. De pareils arrêts n'honorent pas moins les écrivains qui les encourent que les journaux assez courageux pour s'y exposer.

De tous les ouvrages qui ont contribué à faire connaître le baron de Flotte, le plus original est certainement celui qui a pour titre les *Bévues Parisiennes*. Vous savez qu'il se compose de deux volumes dans lesquels sont signalés une partie des erreurs, des oublis, des mensonges, des non-sens commis par les auteurs parisiens, journalistes ou autres. La presse de Paris fut, il faut le reconnaître, unanime, comme celle de province, à féliciter l'auteur.

Il fallait la grande érudition et la prodigieuse mémoire de ce « bénédictin d'esprit », comme l'appelait Méry, pour mener à bien l'entreprise. Malgré tout, il commit quelques inexactitudes, et, naturellement, on les releva. Jules Janin, en particulier, fort maltraité, non sans raison, dans les *Bévues*, fut féroce. J'allai le voir dans son châlet de Passy, après l'apparition du 1er volume, m'a raconté un grand critique. Je le trouvai riant aux éclats, et il me dit : « Cela lui sied bien à ton baron de signaler mes bévues ! Ne voilà-t-il pas qu'il a pris la fine champagne pour une champenoise rivale de la veuve Cliquot. »

Malgré cette erreur et quelques autres plus insignifiantes encore les compliments furent plus nombreux que les railleries. Sainte-Beuve, qui eut toujours pour M. de Flotte beaucoup d'estime, lui écrivait entr'autres louanges. « Je voudrais avoir un ami comme vous dans ma poche, avant de rien publier. »

Le premier volume des *Bévues* parut en 1860, le second en 1868, le troisième allait paraître en 1870, lorsque la guerre éclata. Le manuscrit, porté à Tours par

l'éditeur, fut brûlé accidentellement, et depuis, il n'a pas été refait

Nous voyons pour notre part dans les ***Bévues Parisiennes*** autre chose qu'une critique superficielle de tel ou tel auteur. C'est une tentative de police littéraire qu'il serait désirable de voir continuée et qui pourrait donner d'excellents résultats. Peut-être arriverait-on ainsi à cette décentralisation intellectuelle qui est dans le vœu de bien des écrivains *départementaux* pour me servir du terme légal. Toutefois, il serait chimérique d'espérer que la décentralisation de l'intelligence puisse précéder celle de l'administration. Si jamais nous revenons à l'organisation provinciale, peut-être sera-t-il permis d'avoir de l'esprit ailleurs qu'à Paris. Jusque-là, l'écrivain ambitieux du succès est condamné à la capitale comme le fruit qui veut mûrir est condamné au soleil.

Après la guerre et l'échec de ses espérances monarchiques en 1873, M. de Flotte, atteint, en outre, par une cruelle infirmité se retira du monde pour mieux penser à Dieu. Il fallut, pour lui mettre de nouveau la plume à la main, un odieux attentat à la conscience publique. En 1877, la Franc-Maçonnerie imagina de faire célébrer par toute la France le centenaire de Voltaire.

Voltaire était peut-être l'homme que M. de Flotte avait le plus étudié. Il bondit d'indignation à la pensée de l'apothéose projetée et écrivit le *Centenaire de Voltaire.* Dans cette brochure, il fait connaître seulement le moraliste, le Français, l'ami du peuple. « C'est avec intention, dit-il, qu'il laisse de côté le blasphémateur du Christ, il veut savoir si l'écrivain immoral, le mauvais citoyen, le mépriseur du peuple peuvent être oubliés uniquement parce que Voltaire à beaucoup blasphémé et beaucoup haï. »

Dans le cours de son travail, M. de Flotte est amené à comparer Voltaire et Luther et trouve en eux d'étranges similitudes : Luther disait : Au paysan comme à son âne, il suffit d'un peu de paille et de foin:

s'il secoue la tête, employez le bâton, et s'il rue, la balle; et Voltaire! A l'égard du peuple, il sera toujours sot et barbare, ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin. En parlant de son maître, Mélanchton écrivait : l'âge et l'expérience ne servent qu'à le rendre plus violent, et Mme Denis disait de son oncle : il a de très bonnes façons pour moi pourvu que je ne lui fasse pas la plus petite objection sur rien. Singuliers rapprochements. Ces deux ennemis de l'église catholique méprisaient également le peuple. Ces contempteurs de toute autorité étaient deux autocrates!

Un vigoureux athlète, un saint prêtre a publié sur le centenaire de Voltaire une série de lettres adressée au Conseil municipal de Paris. Les lettres ont à coup sûr, fait plus de bruit que la brochure, et cependant celle-ci produit plus d'impression sur l'esprit du lecteur. Du reste, et je tiens à établir ce fait parce que c'est une question de justice : l'idée de flageller Voltaire avec ses propres écrits appartient à M. de Flotte. La brochure est antérieure à la première lettre de l'évêque d'Orléans et Mgr Dupanloup écrivait au savant polémiste pour le féliciter de son travail qu'il mettrait à profit et lui demander de nouveaux renseignements.

Le *Centenaire de Voltaire* est une œuvre qui restera et suffirait pour faire passer le nom de votre confrère à la postérité. Ce fut aussi son chant du cygne.

Cependant, en 1880, parut encore de lui *Sainte-Cécile*, drame chrétien en 3 actes, mais *Sainte-Cécile* était écrit depuis longtemps. La presse locale a rendu à cet ouvrage un hommage unanime et j'ajouterai un hommage mérité. Mme Favart, qui l'avait lu, s'était enthousiasmée pour le rôle et se fit fort de faire accepter le drame à la Comédie-Française. Les événements de 1870 empêchèrent la réalisation de ce projet.

D'ailleurs, dès sa jeunesse M. de Flotte s'était occupé du théâtre. Il avait composé des vaudevilles et même une tragédie, mais tout cela resta dans les cartons. Il n'y a de lui au répertoire qu'une scène de pastorale

composée primitivement pour la salle de l'abbé Julien. Depuis 1845, date de sa création, on n'a pas cessé de la jouer et peu avant sa mort M. de Flotte, vit à une représentation de son œuvre, toute l'assistance se lever et l'applaudir :

« Ce jour-là, dit-il, j'eus mon triomphe à la Voltaire. »

Pour donner une idée complète de ce que fut mon regretté prédécesseur, il faudrait le montrer affable dans son intérieur, causeur spirituel et instruit, ami sûr et dévoué.

J'ai le regret de l'avoir trop peu connu pour cela.

Mais j'ai pu lire la correspondance qu'il entretint avec les hommes les plus considérables de son temps. Malheureusement, les lettres écrites par le Baron de Flotte n'ont pas été rendues à sa famille et c'est par celles qu'il a reçues que l'on peut se rendre compte de l'intérêt de cette correspondance. Elles ont été mises à ma disposition par ses enfants, avec une bienveillance dont je suis heureux de les remercier ici. Toutes les questions contemporaines y sont traitées tous les événements littéraires appréciés. On ferait un volume des lettres seules de Joseph Autran, le confident de toute sa vie, qui, de loin, associait le solitaire de Saint-Jean à ses jouissances intellectuelles et en retour, recevait ses avis.

Avez-vous lu les *Contemplations?* écrit Autran, à la date du 12 mai 1856, j'imagine que votre impression est conforme à celle qui est presque unanime à Paris? Le titre d'exilé a eu beau couvrir l'auteur comme d'un bouclier sacré, l'étonnement, la consternation, l'ironie, le sarcasme n'en ont pas moins protesté contre cette inviolabilité ; et chose singulière, les anciens fanatiques d'Hugo ne se sont pas montrés les plus accommodants.

Après la critique, un croquis. Il s'agit de Louis Veuillot, avec qui Autran dîne dans une maison amie. Je voyais Veuillot pour la première fois. Il a démenti

l'idéal que je m'en étais fait sur tous les points, sauf la laideur. Il est plus jeune que je ne l'avais cru, il est admirable, paradoxal et gamin comme tous les Parisiens.

Le temps ne me permet pas de parler des relations de M. de Flotte avec les autres célébrités littéraires ou politiques. Il a connu tout le monde, depuis Chateaubriand jusqu'à M. Clovis Hugues. Je tiens seulement à rappeler qu'en 1877, il adressait à ce dernier des vers qui se terminaient ainsi :

Oui, vous aurez la foi pour guide et pour soutien :
C'est le vœu du poète et l'espoir du Chrétien.

Je n'ajouterai que ces trois mots. Ainsi soit-il.

Au terme de ce discours, il faut porter un jugement sur celui dont je viens de retracer la vie à grands traits. Je ne séparerai pas l'homme du chrétien, de l'écrivain, du citoyen. Quand il s'agit du baron de Flotte, un tel divorce serait une injure. Il a eu, ici-bas, toutes les grandes passions, tous les grands enthousiasmes, et s'il s'est trompé, c'est dans la droiture de son cœur, comme dans celle de son esprit. Quand les prières de sa mère lui eurent mérité la foi religieuse, il l'embrassa de toutes les forces de son âme et depuis ne l'abandonna plus. Chrétien convaincu, il fut de ceux, trop rares de nos jours, qui ont le courage, non-seulement de leurs opinions, mais des obligations qu'elles imposent. Tous ses livres, tous ses actes, à partir du jour de sa conversion, n'eurent qu'un but : proclamer la vérité, ou lui rendre hommage.

En littérature, il fut à la fois poète et érudit, homme d'imagination et homme de science. Comme poète, il a cette chaleur d'âme, cette vivacité d'impressions, ce sentiment du rythme et cette chaude couleur qui distingue les poètes méridionaux. Il ajoute à toutes ces qualités, l'élévation des pensées et la noblesse des sentiments qui sont un reflet de son caractère.

Nous ne lui ferons qu'un reproche, reproche que l'on ne peut pas faire à tout le monde: Il eut trop de facilité.

Comme érudit, M. de Flotte occupe une place distinguée parmi les littérateurs modernes. Outre ses très nombreux articles de polémique et de critique dénotant de profondes connaissances théologiques historiques ou littéraires et une conscience du métier, rare aujourd'hui ; outre ses livres et ses brochures, il nous a laissé deux vrais monuments de son savoir.

J'ai parlé du premier le *Centenaire de Voltaire*. Le second est encore en manuscrit. C'est une *Étude sur Bossuet*, précédée de recherches curieuses sur la vie de ce grand homme. Des fragments de l'ouvrage ont paru dans la *Gazette du Midi*. Ils laissent comprendre avec quelle science M. de Flotte avait fouillé son sujet, et font regretter que le travail complet n'ait pas encore été publié.

Bossuet et Voltaire, malgré ce que le rapprochement a d'étrange, partageaient l'admiration du baron de Flotte, cela ne l'a pas empêché de dire franchement ce qu'il pensait de l'un et de l'autre. Il avait pour Bossuet ce sentiment tendre et délicat qu'inspire un amour légitime, et pour Voltaire, cet amour indigne dont on rougit, mais que l'imagination se plait quelquefois à faire revivre.

Un jour, étant à Ferney, il vit dans un rêve le « patriarche » de ces lieux, transformé en croyant, et le mal qu'il a fait, remplacé par le bien qu'il aurait pu faire. « Hélas, nous dit-il, ce n'était là qu'une douce illusion ! que ne s'est-elle transformée en réalité ! »

Il nous reste à parler du citoyen. La tâche est ardue, car cette enceinte est réservée au culte de l'esprit, et je ne saurais l'oublier. Cependant, malgré la division des partis, il est des choses, que sur cette terre de France, terre classique de l'honneur et de la liberté, tous, sans exceptions, applaudissent. Parmi celles-là, le désintéressement, la fidélité sont au premier rang.

Dans la vie politique, M. de Flotte fut toujours désintéressé. Il n'accepta que les fonctions qui exigeaient le dévouement, sans rien offrir en retour. Dans la vie politique, non-seulement il fut désintéressé, mais aussi il fut fidèle. Il fut fidèle dans le malheur, fidèle dans la prospérité, fidèle encore quand il eût perdu l'espérance. Serviteur aimé de M. le Comte de Chambord, il n'a pas eu la douleur de lui survivre. Il est mort le 23 août 1882, en chrétien résigné dont les œuvres plaident auprès du Souverain Juge. Devant son cercueil, un homme dont le témoignage fait foi en ces matières, a rappelé le désintéressement et la fidélité du baron de Flotte. Nous ne pouvons mieux faire que de nous associer à cet éclatant hommage, rendu à une vie toute d'honneur, de loyauté et de travail !

Encore un mot et je termine.

En tête de l'édition des *Fiancés*, de Manzoni, parue en 1877, il est dit du marquis de Montgrand « homme de cœur, il aima, il fut aimé, — homme d'intelligence il dut à son amour pour les arts de nobles et douces jouissances, homme de foi, il est mort en philosophe chrétien et résigné, donnant à la prière les moments que lui laissaient les souffrances.

« L'unanimité des louanges, surtout de la part des hommes, qu'en politique un abîme séparait de lui, honore à la fois sa mémoire et ceux qui ont compris qu'une telle vie admirée de tous, supprime les partis.

De pareilles existences laissent un long souvenir et de grandes leçons. »

Ces quelques lignes sont de M. de Flotte.

Ne dirait-on pas qu'elles ont été écrites pour lui ?



RÉPONSE DE M. LOUIS BLANCARD,

PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. LE VICOMTE OLIVIER DE CARNÉ.

MONSIEUR,

La naturalisation que vous vous êtes faite en liant votre nom à l'un des plus honorables, des plus célèbres de la Province, est de celles qui ouvrent ici bien des portes et vous pouvez vous en étayer sans craindre notre indifférence. Qui sait même si plusieurs d'entre nous ont pu s'empêcher de vous en tenir compte? S'ils vous en ont tenu compte, il n'y ont pas mis plus d'effort qu'à songer, en vous voyant devant eux, au membre de l'Académie française qui fut votre illustre père. Ce sont des sentiments dont on ne peut se défendre et que l'on comprend surtout, lorsque, comme vous, on ne dédaigne pas l'influence du passé. Quand on se recommande d'aïeux qui ne font plus battre le cœur, on doit sentir profondément qu'un père qu'on a aimé et dont on est fier, est pour soi-même un patron qui s'impose. Autre part, on y voit un garant, surtout en notre Compagnie, qui se flatte trop de sa propre filiation académique pour ne pas avoir en estime la vôtre. Nos cas ne sont pas en rapport, à cela près que votre âge commande l'espérance, tandis qu'on peut se demander si le nôtre la permet.

L'écrivain qui est, à cette heure, condamné, selon votre expression, à tenir son succès « de la capitale »,

n'hésite pas à quitter sa province, la ville qu'il aime, les champs où son enfance a pris ses ébats, et à aller offrir à Paris les fruits de son travail. Si le soleil les a mûris, s'ils sont pénétrés de l'arôme du sol, le poète, le romancier, à qui les gourmets littéraires font fête, abandonnent sans remords, en retour, la petite ruche pour la grande. Ils demanderont toujours aux fleurs de la campagne natale, leur suc ; à son soleil, la chaude inspiration ; au calme de la retraite, la limpidité d'une pensée qu'aucune distraction ne trouble, le cours paisible de l'élaboration ; mais il leur faut aller à la publicité parisienne : le succès est à ce prix. Pour supprimer ce courant, il ne suffirait pas de rétablir les distances ou les nationalités. Même lorsqu'on s'affirme comme d'un peuple à part, sinon par le cœur, du moins par la langue, est-ce qu'on ne se hâte pas d'offrir son nouveau-né à des parrains parisiens qui, après avoir reçu l'enfant dans leurs bras et perçu ses premiers tressaillements, notifient qu'il se porte bien et vivra ? Certes, ils le savaient, ceux qui connaissent le père, mais il faut se soumettre à ce baptême et à cette déclaration, si on ne se résigne à une gloire incertaine.

Dans ces conditions, que peuvent attendre de l'avenir les sociétés littéraires de province ?

L'esprit que vous trouverez chez nous, Monsieur, est celui que l'on consent à soustraire à l'attraction centrale, comme l'avait fait votre prédécesseur, celui, par exemple, que vous voulez bien nous porter.

Nous avons toute fraîche l'impression de ce que nous venons d'entendre ; ce qu'on lit de vous la donne aussi vive, notamment votre principale production : *Les doctrines des Congrès ouvriers.*

Je ne dis pas que vous ayez eu la pensée, en vous tournant vers l'ouvrier et en allant prêter l'oreille à l'exposé de ses réclamations, de faire œuvre d'esprit. Ce qui vous a inspiré le désir de voir de près le tra-

vailleur, hors de son champ d'ouvrage, c'est une sympathie bien naturelle pour une classe souffrante, et l'espérance que ses revendications laisseraient entrevoir la claire notion de leur cause, peut-être celle d'une solution.

Nous savons que la question ouvrière se lie par un de ses côtés à celle du paupérisme et que celle-ci est dominée par une divine parole : il y aura toujours des pauvres ! Mais si ces deux questions se touchent le plus souvent, elles ne devraient pas être confondues. Vous avez malheureusement constaté, dans votre étude sur le vif, que les faits et les hommes les confondent et vous en avez été navré. Vous avez donné dans votre livre, aux douloureux sentiments que cette constatation vous a fait éprouver, la place et l'expression qu'exigeait votre cœur, mais aussitôt après, vous avez changé d'allure, et avant de passer aux commentaires que vous deviez à votre érudition, à votre raison, vous avez dressé sous une forme nette, saisissante, piquante dans son impartialité, les procès-verbaux des Congrès. Voilà, Monsieur, en quoi j'affirme que vous avez été homme d'esprit ; vous ne pouviez plus spirituellement critiquer les doctrines que vous vouliez combattre.

Ce qui frappe tout d'abord chez le congressiste, c'est que son horreur pour tout maître est telle, qu'il tient à honneur de ne pas l'être de lui-même. Cette faiblesse, usuelle aux despotes qui ne doivent à personne compte de leurs actes, prouve qu'il n'a le sens ni de sa responsabilité ni de sa fonction, et elle explique l'introduction dans la question sociale des facteurs étrangers les plus irritants et le dédain de l'entente. C'est à ces deux causes qu'on doit attribuer le peu de chemin qu'a fait la théorie du salaire formulée par Turgot : *La somme indispensable à la satisfaction des besoins, augmentée d'un surplus pour l'économie ou le plaisir.* Quel doit être ce surplus ? Il est aujourd'hui aussi indéterminé qu'au dernier siècle. S'il ne

s'agissait que de l'économie, on pourrait peut-être s'entendre, mais sur le reste c'est généralement impossible. Le besoin de jouir n'a plus ni bornes ni préférences. Pour le satisfaire, toutes les classes luttent à l'envi, au mépris du devoir. Du devoir, certains n'ont pas le souci ; ils en ont fait une parure plutôt qu'une charge, et leurs mouvements n'en éprouvent aucune gêne.

Pour l'homme du labeur manuel, toute obligation est lourde parce qu'il la juge d'après celle de l'atelier, qui est l'oppression par le maître, le fardeau, la sueur, la machine avec laquelle on va de pair et qui ne se lasse pas, l'obéissance aveugle. Et lorsqu'il croit pouvoir lutter plus à son aise, pour la jouissance, en se dépouillant de toute contrainte, c'est avec le sentiment qu'il se débarrasse de pesantes charges, et que Dieu et la famille avec leurs cultes, l'État avec ses impôts, son armée, sa justice, sont des maîtres aussi tyranniques que celui de l'atelier, qui lui mesure le salaire. Avec eux part la possession de soi-même, cette domination qui serait si nécessaire à l'ouvrier pour adjoindre à son capital matériel, de bras et d'outils, la ressource que les économistes nomment le capital moral : la modération dans la jouissance, le goût du foyer et de l'étude, l'habitude de l'économie, le support du sacrifice.

Je parle ici du sacrifice volontaire et intime, car dès qu'il s'agit de celui qu'exige le pays, je le dis avec orgueil, tout le peuple se retrouve. Il a vite fait d'oublier les droits de l'homme pour les devoirs du soldat. Cette armée contre laquelle son geste d'orateur protestait, il est fier d'en être, et l'expédition qui soulevait ses sarcasmes, il y prend part sans murmures. Il va n'importe où, guidé par l'honneur national, et si, dans cette voie, il est un sacrifice qui lui coûte, c'est celui qui, au nom de la discipline, le tient en arrière, à l'abri, tandis que, plus heureux, ses camarades d'avant-garde affrontent le danger et la mort.

On ne peut parler de ces héros, sans songer à l'expédition lointaine où nos soldats n'ont marchandé à notre gloire ni leurs fatigues, ni leur vaillance, ni leur sang, ni leur vie, et comprendre dans l'hommage d'un souvenir ému ceux qui sont allés jalonner la route de notre drapeau sur cette contrée nouvelle. A leur tête marchait le commandant de Lagrée ; sous ses ordres, Francis Garnier et un autre compagnon que votre présence évoque. Louis de Carné, votre frère, usa tous les ressorts de l'existence dans ce voyage qui fut un combat inégal et infini contre des obstacles de tout genre, et il y prit le mal mortel qui l'enleva. Lorsque, peu après son retour en France, il fallut se lever pour défendre le territoire, il essaya et ne put, et ce fut sa suprême douleur. Durant cette agonie morale, ce jeune homme, que la mort arrachait à la plus brillante carrière à l'âge de 27 ans, embrassa du regard son passé et son avenir ; il fondit ses regrets dans son espoir et légua aux âmes consciencieuses, avec un beau livre qui le justifie, un vœu formulé dans cette belle et noble maxime, le dernier écrit de sa main mourante.

Se dévouer jusqu'à la mort, c'est survivre.

Ne dirait-on pas une des meilleures sentences de Luc de Clapiers de Vauvenargues ?

Puisque je nomme ce grand écrivain, l'illustration de votre nouvelle famille, je lui emprunterai un passage, à l'appui de cette pensée que je n'ai pas voulu limiter votre mérite en spécifiant ce qui m'a frappé le plus dans votre livre sur la *Doctrine des Congrès.*

« A l'égard de l'esprit », écrit Vauvenargues « je dirai que ce mot n'a d'abord été inventé que pour signifier en général ses différentes qualités... et parce que nul homme ne peut les rassembler toutes....., il importe peu que ce soit la vivacité, ou la justesse, ou la profondeur, ou le jugement, ou telle autre partie de l'esprit qui emporte l'honneur du titre..., car, il n'y a aucune de ces parties qui n'ait son utilité, et j'ose dire son agrément. »

Cette variété de facultés, Monsieur, ne vous est pas étrangère.

C'est le trait d'un jugement fin et sûr d'avoir tiré la critique des *Doctrines des congrès*, de leurs exposés présentés d'une façon piquante, et, dans votre article sur les *Nouveaux États Britanniques et les pêcheries françaises*, d'avoir trouvé la note véritable de l'intérêt; et c'est celui d'un esprit observateur d'avoir peint, avec couleur et justesse, les tableaux de la vie humaine dans ces pays étranges et déshérités. La lecture attrayante en est complétée et résumée par des réflexions courtes, peu nombreuses, très à leur place et si bien amenées par le sujet, qu'elles se présentent à l'esprit du lecteur en même temps qu'à ses yeux. Je voudrais pouvoir donner tout au long quelques-uns de ces tableaux, par exemple, la description des mines de Sidney, organisées à mille lieues de la mère-patrie, dans une contrée désolée, comme en pleine Angleterre; rien n'y manque, pas même le « cheval de la mine, traînant péniblement son fardeau à la lueur des lampes et condamné à ne jamais voir le jour. » Plus loin c'est « Patrik, le gardien du Croc, singulier type de cette race irlandaise qui vient chercher dans une contrée sauvage le calme et le repos qu'elle demande en vain à son pays. » Et puis « l'île de Saint-Pierre possession de France, où l'on entretient des forçats pour construire une caserne et où l'on applique avec ponctualité les règlements surannés de 1816. » Saint-Pierre est un des chefs-lieux de la pêche à la morue : ou du moins c'est de là que partent, pour aller à plusieurs milles, placer leurs engins, les pêcheurs sur lesquels vous avez écrit ces lignes vivantes :

« La rude vie des pêcheurs de bancs a aussi ses compensations. Ces hommes grossiers portent souvent en eux une âme accessible aux sentiments élevés comme aux grandes scènes de la nature. Leur pénible métier les fait s'estimer eux-mêmes, et le danger qu'ils affrontent constamment les relève à leurs propres yeux

comme aux yeux de tous. Le soir, on les voit suspendre leur travail et contempler avec une naïve admiration les beaux phénomènes lumineux si communs dans les pays du Nord..., et le ciel soudainement illuminé de lueurs d'une blancheur éblouissante ou d'un rouge de sang! En un instant, le spectacle change dix fois. Tantôt des gerbes de lumière semblables à des fusées partent du ciel pour éclater sur la mer en se tordant, tantôt de vastes rideaux de feu forment mille ondulations, comme si le vent les agitait; une colonne étincelante paraît au Zénith, puis aussitôt reviennent le silence et la nuit. Le pêcheur étonné se demande s'il n'a pas fait un rêve devant la soudaine disparition de cette lumière, naguère plus brillante que celle du soleil. »

Les migrations des morues, les havres de Terre-Neuve, les banquises, la pêche du phoque vous ont inspiré des pages achevées, que je regrette de ne pouvoir citer au long.

Les qualités qui recommandent les *Pêcheries françaises*, je les retrouve dans les *Açores*, notamment dans la peinture colorée de la société de ces îles et des femmes de la Horta.

Outre ces notices, on vous doit la biographie de Campion. Elle est d'autant plus intéressante pour nous, que, comme votre discours sur Gaston de Flotte, elle fait revivre un de nos confrères.

L'une et l'autre de ces études offrent en outre cet attrait qu'elles mettent en relief des qualités, des défauts, des conditions de la vie, propres aux époques où nos deux confrères vécurent. Ils furent, en effet, bien de leurs siècles, Campion et Gaston de Flotte. L'un, philosophe pratique, dont la morale était une transaction incessante entre la conscience et le goût du plaisir, usa de la vie agréable, sans excès. Il posséda cet art heureux de faire concourir toutes les facultés de l'être à chaque effort de jouissance, afin d'accroître celle-ci, sans que l'effort, bien distribué, fut une

fatigue. Quant au but, il eut soin de ne le fixer qu'à une hauteur moyenne et accessible. Il voulut plaire sans perdre son cœur ni son temps : il réussit. Un petit nombre d'hommes d'un sens droit mais non rigide, quelques femmes au cœur et à l'esprit ouverts, donnaient la réplique à ce financier aimable. Les muses les plus attrayantes étaient de ses parties ; même lorsqu'il cherchait le mystère et la solitude, il les appelait. Ces muses, la poésie et la peinture, lui furent fidèles et il le leur rendit. Vous nous avez fait connaître, Monsieur, quelques-unes des productions poétiques de Campion et, par ces citations, on comprend qu'il traitait la poésie avec plus de familiarité que d'égards. Elle, sans prétention ni susceptibilité, répondait à tous ses appels et se satisfaisait elle-même à relever et à chaperonner ses plaisirs. Ainsi faisait sa compagne, dont l'ambition se bornait à fixer au passage les douces et fugitives impressions de l'épicurien.

Les gravures de Campion sont les pièces justificatives de son passé, et il dut s'y arrêter plus qu'à ses projets lorsqu'il fut à l'âge qui ne promet plus.

Vous avez tracé cet état, Monsieur, d'un tour trop exquis pour que je ne le redise à l'Académie qui le connaît par l'éloge du judicieux rapporteur de votre candidature, que je ne le fasse connaître à ceux qui n'ont pas lu votre étude sur Campion.

« Tout chez lui, » avez-vous écrit, « indiquait l'insouciance de l'homme qui, n'ayant rien ignoré, jouit plus de ses souvenirs que de ses espérances. »

Campion fut toujours au-dessus de ses œuvres ; sa philosophie se complut en cette supériorité qui lui permit de les juger de haut, avec justice. Le tort qu'il eut, fut d'assimiler la vertu au talent, et de les croire d'un profit également périssables ; mais en cela il était bien de son siècle.

Tout autre fut Gaston de Flotte. Le passé lui offrait d'indicibles regrets ; le présent, des satisfactions équivoques, et jusqu'à son dernier jour il mit sa joie dans l'espérance.

Je devrais dire les espérances. L'une d'elles a sûrement porté ses fruits, étant au-dessus des intempéries humaines.

L'autre, il l'a placée en nous : elle ne lui manque, elle ne lui manquera pas. L'Académie a écouté, Monsieur, avec une émotion sincère, l'éloge que vous avez fait de l'un de ses membres qui l'ont le plus honorée, et elle vous en remercie.

Vous nous avez montré les diverses faces de son esprit, mais aussi la rigidité de sa conscience. Nous sommes loin de Campion. Avec Gaston de Flotte, plus de compromis, ni en religion, ni en morale, ni en politique. Son jugement, tout d'une pièce, ne séparait pas, sur ce dernier point, l'inflexibilité du caractère, de celle des principes. C'était tant pis pour ses intérêts s'ils n'étaient pas d'accord avec sa dignité. Même en littérature, sa dignité lui importait avant tout, et dans la crainte qu'on ne le soupçonnât de faire sa cour aux critiques de qui relève l'opinion, (en même temps que pour prouver la faillibilité de celle-ci), il écrivit les *Bévues parisiennes*. Je ne doute pas que, sans ce rigorisme, son nom, répété et loué comme il mérite de l'être, n'eût acquis la célébrité à laquelle sont parvenus ses amis et ses fidèles, Méry, Barthélemy, Autran, et, en dernier lieu, Mistral.

On a reproché à Gaston de Flotte d'avoir été un écrivain de combat ; c'est absolument comme si on lui avait fait le reproche d'être de son siècle : Notre époque est essentiellement celle de la lutte.

Il est vrai que le poète a le droit de se désintéresser des batailles de l'heure présente afin de se recueillir, mais le tempérament de Gaston de Flotte le lui défendait. Né pour l'escrime, quand il fallait se battre, il était là ; dans ces circonstances, c'était un Vendéen de lettres.

La verve de sa plume, la fidélité de son amitié, le courage de sa foi, la distinction originale de ses goûts, la fermeté de son caractère, la bonté de son âme, lui

avaient assuré les sympathies de tous ceux qui détestent l'intrigue, la trahison, la banalité, l'hypocrisie, l'égoïsme. Son désintéressement chevaleresque imposait à ses adversaires, et, dans un siècle où plusieurs ont poussé jusqu'à la mort le dévouement à leur cause, il sut encore se distinguer par une activité et une bravoure inaltérables.

Ce sont là des qualités que nul, mieux que vous, ne pouvait estimer en toute connaissance de leur prix. Votre éloge est digne de son modèle. Pour remplacer cet écrivain distingué, cet éminent poète, et surtout cet homme de bien, il faut autant de vertu que de talent. Voilà pourquoi, Monsieur, le fauteuil de Gaston de Flotte vous est dû.



A MADAME L. ROULET

PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES DAMES FRANÇAISES

LE PHARO

PAR M. HIPPOLYTE MATABON

C'était par un été brûlant et meurtrier,
En juillet. De longtemps ne pourront l'oublier
Ceux qu'enchaînait ici, pendant ce mois torride,
La nécessité dure ou le devoir rigide.

Sur Marseille un fléau mystérieux planait.
Dans nos quartiers déserts l'épouvante régnait.
On fuyait ses amis, ses parents les plus proches.
On voyait dans la nuit de lourds convois. Les cloches —
Oublieuses des morts — ne sonnaient plus pour eux.
Prêtres et sœurs en hâte allaient silencieux :
Au chevet des mourants, les uns porter Dieu même,
Les autres, en son nom, la prière suprême.

Au milieu de l'effroi, dans la morne Cité,
S'ouvrait aux malheureux un palais redouté :
Le Pharo !... Ce nom seul, volant de bouche en bouche,
Frappait de je ne sais quelle terreur farouche.

La Science, à toute heure, en ce lieu de stupeur,
Avait beau déployer un zèle ardent, la peur —
De l'horrible fléau pourvoyeuse incessante —
Trouvait là, plus qu'ailleurs, la mort obéissante.

Un jour, de ce palais au grand parc toujours vert, —
A défaut d'empereur au misérable offert, —
Sortit, vêtu de noir, un personnage austère.
Un coupé l'attendait. Il ouvrit la portière,
S'assit, puis dépliant — digne et grave — un journal,
Rapide s'éloigna du sinistre hôpital.

Arrivé dans la ville affolée à cette heure,
Il s'arrêta devant l'opulente demeure
D'une rue écartée où le négoce altier
Dans un jaloux silence a choisi son quartier.
Là, d'un riche armateur la veuve, loin du monde.
Vivait près d'un enfant, cœur d'or et tête blonde.

Sur le seuil : « Ah ! monsieur, » dit quelqu'un à l'instant,
« C'est vous enfin, mon Dieu ! madame vous attend...
« Jeanne ! sans doute, on va l'emmener... ah ! je tremble...
« Dans cet endroit terrible où l'on met tous ensemble
« Ceux qui n'en sortent plus que pour aller là-bas... »

L'autre écoutait à peine et ne répondit pas.

Il allait froidement se frayer un passage,
Quand parut une femme au soucieux visage.
Contre elle, tout troublé, de larmes plein les yeux,
Se pressait un enfant : « Ah ! docteur, c'est affreux !
Dit-elle, allant vers lui. « Si bonne, si vaillante !
« Depuis bientôt dix ans ma fidèle servante !
« Qui vit naître mon fils !... » Et la voix murmura
D'un accent étouffé : « Jeanne !... le choléra !...
« Que faire ?... — Voir d'abord, le reste me regarde,
« Madame. — Ah ! sauvez-la ! — Sa chambre ? — A la mansarde... »

A peine a-t-elle dit, l'enfant, hors du palier,
Tout palpitant, se glisse et grimpe l'escalier.
La mère le poursuit, le rejoint, effrayée,
Et le retient devant la porte entre-bâillée.....

L'homme grave pénètre en un réduit étroit,
Au plafond bas et lourd, sous les ardeurs du toit :
La moribonde est là, sur son lit, frissonnante,
Seule, le cœur serré par l'angoisse poignante.

« L'air manque... Vous seriez mieux soignée... autre part...
« A l'hospice... » dit l'homme en tournant son regard
Vers la dame anxieuse et sur le seuil restée.
— « Ah ! grand Dieu ! laissez-moi, » dit Jeanne épouvantée,
« Mourir ici !... Pitié !... Le Pharo !... J'ai compris !...
« Perdue !... » Et des sanglots, des plaintes et des cris !

Pendant que le docteur calme la pauvre fille,
Dans la chambre l'enfant bondit ! son regard brille !
Il s'élance vers Jeanne, et de ses petits bras
L'étreint en s'écriant : « Tu ne partiras pas !
« Jeanne ! va ! ne crains rien ! je suis là ! maman pleure !...
« Non, elle ne veut pas qu'on vienne tout à l'heure
« Pour te prendre !... Elle sait combien tu m'aimes, toi !
« Que les jours et les nuits tu veillas près de moi !
« Que tu n'as plus personne, et que ta mère est morte !
« Non, maman ne veut pas qu'au Pharo l'on t'emporte ! !...

A ces mots, qui du cœur ont jailli tout vibrants,
La servante répond par des cris déchirants.
Le regard égaré, la lèvre frémissante,
Elle voudrait parler... Sa bouche est impuissante.
Elle raidit ses bras par un suprême effort,
Se dresse, et de ses yeux un flot de larmes sort.
« Mon maître ! ah ! mon bon maître !... » enfin peut-elle dire,
Baignant de pleurs l'enfant qu'elle étreint en délire,
Et qu'en vain le docteur du lit veut arracher.
La veuve hésite encor, mais sans pouvoir cacher
Le terrible combat qui se livre en son âme :
« — De cette fille il faut vous séparer, madame...
« Pour vous... pour votre enfant !... Vous ne répondez rien ?...
« J'ai rempli mon devoir... — Moi, je connais le mien !... »
Le docteur s'éloigna. « Mon fils ! » s'écria-t-elle, —
Jeanne leva son front d'une pâleur mortelle, —
« J'allais tout oublier !... j'aurais tout méconnu !...
« Mais ton cœur, cher enfant, pour moi s'est souvenu...
« Dieu juste ! j'obéis... en ta bonté j'espère...
« Oui, nous la garderons, Jeanne !... » — Au cou de sa mère
L'enfant sautait joyeux, et Jeanne murmurait :
« Madame ! ah ! près de vous je mourrai sans regret !... »

Elle ne mourut pas.

Mais, de terreur glacées,
Combien plus durement d'autres furent chassées,

Sans pitié de leurs cris dans le trajet fatal ;
Se refusant à croire, au seuil de l'hôpital,
Que là s'ouvrait pour tous un palais tutélaire,
Sourd aux vaines rumeurs de l'effroi populaire,
Où veillait nuit et jour, loin de leurs toits déserts,
L'ardente Charité, cœur ému, bras ouverts !



VALEUR COMPARÉE
DES TALENTS GRECS
AU Ier SIÈCLE DE NOTRE ÈRE

LECTURE FAITE PAR M. L. BLANCARD

A la séance du 21 Mai 1885

Trois auteurs ont laissé sur la valeur comparée des talents grecs, au Ier siècle de notre ère, des notions qui en permettent la détermination précise.

Le premier de ces auteurs est l'Anonyme, à qui on doit le traité intitulé : Περὶ ταλάντων.

Le deuxième est Pollux ; le troisième, Festus.

L'Anonyme n'est pas antérieur au Ier siècle de notre ère ; Pollux est du IIe.

Festus n'est venu que longtemps après, à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle. Quand il a écrit sur le cistophore, sur les drachmes de Rhodes, d'Égine, d'Athènes, de Tyr et sur le victoriat, ces monnaies n'existaient plus. Le texte de Festus parait n'être qu'une traduction d'un texte grec, mais soit que cet auteur n'ait pas bien entendu ce qu'il traduisait, soit plutôt que les copistes ne lui aient pas été fidèles, la rédaction qu'on lui attribue n'est pas toujours correcte et complète.

L'Anonyme a peut-être vu les drachmes attique et éginète ; Pollux, non ; mais l'un et l'autre ont certainement connu le tétradrachme égyptien de billon, ceux en argent de l'Asie-Mineure et de la Syrie, et les rapports de ces pièces et du victoriat avec le denier de Naples, qui n'était autre que celui de Rome. Ils se sont donc rendu compte de ce qu'ils écrivaient.

Division des talents grecs en 6000mes

Pollux et Festus nous apprennent que le talent attique se divisait en 6000mes :

Pollux (ix, 86) : Τὸ μὲν Ἀττικὸν τάλαντον ἑξακισχιλίας ἐδύνατο δραχμὰς Ἀττικάς.

Festus (xviii, v° Talentorum) : *Atticum est sex millium denarium.*

La division en 6000mes était commune aux talents grecs, ce qui veut dire, par exemple, que le talent attique se divisait en 6000 drachmes attiques ; l'asiatique, en 6000 drachmes asiatiques ; l'égyptien, en 6000 drachmes égyptiennes, etc. C'est ce que l'Anonyme exprime en ces termes : Les talents attique, ptolémaïque et antiochique, sont identiquement constitués et divisés, τὸ Ἀττικὸν τάλαντον ἰσοστάσιον (1) μὲν τῷ Πτολεμαϊκῷ καὶ Ἀντιοχικῷ, καὶ ἰσόριθμον ἐν πᾶσι.

Si les talents grecs se divisaient tous en 6000mes, ils n'avaient pas une seule et même valeur. Ils avaient chacun une valeur distincte que le tarif indique en drachmes attiques et que je vais reproduire d'après le tarif, en rappelant que le talent attique valait 6000 drachmes attiques.

Talent asiatique.

Le talent attique valait 1 talent 1/3 d'Asie ; l'Anonyme le dit en propres termes :

Anonyme : Τὸ Ἀττικὸν τάλαντον... δυνάμει..., κατὰ τὸ νόμισμα, ... ἐπίτριτον δὲ τοῦ Ἀντιοχικοῦ.

(1) Les pesées effectives prouvent que ἰσοστάσιος a ici le sens du radical στάσις, état, et ne signifie pas *de même poids* mais *de même constitution.*

Corollairement, le talent asiatique valait les 3/4 du talent attique et par conséquent 4500 drachmes attiques :

Pollux : Τὸ μὲν Ἀττικὸν τάλαντον ἑξακισχιλίας ἐδύνατο δραχμὰς ἀττικάς, τὸ δὲ Σύρων πεντακοσίας καὶ τετρακισχιλίας.

Festus : Atticum est sex millium denarium ; Rhodium et cistophorum quattuor millium et quingentorum denarium.

Le talent que je nomme Asiatique est appelé Antiochique par l'Anonyme, Syrien par Pollux, Rhodien et cistophorien par Festus. Ces diverses appellations justifient celle d'Asiatique.

Tyr était hors de la région du talent asiatique, mais non la Cilicie placée entre Antioche et Rhodes. Il s'ensuit que le texte de Pollux, évaluant le talent de Cilicie à 3000 drachmes attiques : Τὸ δὲ Κιλίκων τρισχιλίας, est inexact. En effet, pour que le talent de Cilicie n'eût valu que 3000 drachmes attiques, c'est-à-dire les 2/3 du talent asiatique qui en valait 4500, il aurait fallu que la drachme cilicienne n'eût valu que les 2/3 d'une drachme asiatique, par exemple de la cistophorienne, et le tétradrachme de Cilicie que les 2/3 du cistophore. Or, M. Mommsen donne des tétradrachmes de Cilicie plusieurs poids dont la moyenne est 12 grammes 57 (1), et il constate en même temps que les cistophores pèsent de 12 grammes 40 à 12 grammes 64 (2). Le tétradrachme de Cilicie et le cistophore avaient donc la même valeur, et par conséquent le talent de Cilicie égalant celui des cistophores, n'était autre que le talent asiatique ; il eût été évalué, s'il avait eu dans le tarif un article spécial, à 4500 drachmes attiques et non à 3000. Donc la leçon Τὸ δὲ Κιλίκων τρισχιλίας est mathématiquement erronée ; cela tient à ce que, par une faute de copie, il y manque une syllabe (Cf. ci-après, *Talent de Sicile.*)

(1) Ces poids sont de 9 grammes 72, 12 gr., 73, 13 gr., 44, 14 gr., 39. (*Histoire de la monn. rom.* édition française, III, p. 329.)

(2) Ibid. p. 301.

Talent égyptien.

Le talent attique valait quatre talents égyptiens; c'est l'Anonyme qui a noté cette proportion : Τὸ Ἀττικὸν τάλαντον... δυνάμει δὲ τοῦ Πτολεμαϊκοῦ, κατὰ τὸ νόμισμα, τετραπλάσιον. Corollairement, le talent égyptien valait le quart du talent attique, c'est-à-dire 1500 drachmes attiques. Pollux est formel sur ce point : Τὸ μὲν Ἀττικὸν τάλαντον ἑξακισχιλίας ἐδύνατο δραχμὰς Ἀττικάς,... τὸ δὲ Αἰγυπτίων πεντακοσίας καὶ χιλίας.

Il semble que rien de semblable ne se trouve dans Festus, puisqu'on y lit : Alexandrinum xii denarium. Et cependant ce texte, incontestablement facultatif, *denarium* y est pour *denariorum*, n'a guère besoin de plus d'une lettre pour s'accorder avec celui de Pollux. Il suffit qu'on rapproche par le pied les deux i qui suivent l'x, et qu'on accompagne d'un c le nouveau chiffre, pour qu'il en résulte une juste évaluation du talent alexandrin : *Alexandrinum* XV.c *denarium*.

Si le manuscrit de Festus était plus ancien (1), je ne proposerais pas cette façon d'exprimer le chiffre 1500 (2), mais il est d'un moyen-âge assez avancé pour qu'on ne rejette pas ma proposition. Du reste, mathématiquement elle s'impose, ainsi que le prouve le tableau suivant :

	Talent attique	Talent asiatique	Talent égyptien
Anonyme	6000	4500	1500
Pollux	6000	4500	1500
Festus	6000	4500	?

(1) Ce ms actuellement à la Bibliothèque de Naples, est du XI[e] ou XII[e] siècle, et l'on peut croire qu'il a été fait sur une copie de la même époque. La fin, contenant le § relatif aux talents, en est aujourd'hui perdue, mais le texte nous en a été conservé, plus ou moins exactement, par une copie de Letus.

(2) La notation xv.c se voit notamment au § 66 du compte des

Peut-on remplacer le point d'interrogation autrement que par le chiffre 1500, en voyant les autres chiffres de Festus concorder si exactement avec ceux de l'Anonyme et de Pollux ? En fait, du reste, si le tétradrachme égyptien pesait presque autant que 4 drachmes attiques (1), il n'avait au plus que la valeur d'une seule (2), puisqu'il ne contenait, d'argent, que moins du quart de son poids (3).

La correction que je propose pour le texte de Festus est cependant en contradiction avec 1° l'opinion de Boeckh, M. Vasquez Queipo et la plupart des métrologues, et 2° l'opinion de M. Mommsen.

1° Les premiers suppléent un M et lisent : Alexandrinum XII. M denarium. Ils égalent donc le talent de 6000 drachmes alexandrines à 12000 drachmes attiques. S'ils ont en vue le talent alexandrin du temps des Ptolémées, leur leçon n'est pas admissible puisque la drachme d'argent égyptienne était un peu plus faible que la drachme attique et qu'un talent en drachmes d'Egypte valait donc un peu moins qu'un talent en drachmes attiques ; s'il ont en vue le talent alexandrin du temps de l'Empire, au 1er siècle de notre ère, leur leçon est encore moins admissible puisque la drachme

baillis d'Amiens, édité à la p. 263 du XXIe tome des *Historiens de France*, dans ce même tome, des notations analogues sont fréquentes, par ex. XXIIII.C à la p. 220, XXVIII.C à la p. 321, etc.

(1) Voici les poids des pièces de ma collection : Ptolémée (argent) 13 grammes 70 ; Claude, 13 gr. 12 gr. 50. (usée) ; Néron, 12 gr. 90, 13 gr. 13 gr. 05, 13 gr. 10, 13 gr. 40 ; Galba, 12 gr. 70; Othon, 13 gr. 45 ; Vitellius, 13 gr (usée) ; Vespasien, 12 gr. 20 ; Trajan, 12 gr. 80 ; Adrien 12 gr. 80 , 13 gr. 45 ; Antonin, 13 gr. 30, Marc-Aurèle, 12 gr, 50. Ces poids ne diffèrent pas sensiblement de ceux qu'a donnés M. Mommsen, (*Histoire de la monn. rom*, III, p. 335, note.)

(2) « La drachme d'argent (Alexandrine) valait un quart du denier romain. » (Cf. Mommsen. l. c. 1, p. 54.)

(3) Je dois à l'obligeance de M. Reboul, doyen de la Faculté des Sciences de Marseille, les essais de deux pièces Alexandrines de Néron; ils ont donné 173 et 181 millièmes d'argent, 2 millièmes d'or, et le reste de cuivre.

d'Egypte n'était plus en argent, mais en billon ; qu'elle valait au plus le quart de la drachme attique, et que, par conséquent, un talent en drachmes d'Egypte avait, alors, tout au plus le quart de la valeur d'un talent en drachmes attiques.

2. M. Mommsen, très au courant de ces rapports, rejette l'addition de Boeckh et de ses adhérents, et s'en tenant strictement à la lettre du texte de Festus, Alexandrinum xii denarium, l'explique en disant que ce talent de 12 deniers était un talent de cuivre. Il lui semble que cette interprétation, si elle a contre elle l'énumération des talents qui précèdent, lesquels sont d'or, a pour garant la suite du texte de Festus qui, à première vue, paraît s'appliquer à des talents de peu de valeur : Neapolitanum sex denarium, Syracusanum trium denarium, Rheginum victoriati. Dans ce système, on aurait pour Reggio un talent de la valeur d'un seul victoriat, c'est-à-dire (au prix actuel de l'argent, et le victoriat ne pesant pas 3 grammes) de moins de 60 centimes. Il est difficile d'imaginer un talent d'une valeur aussi minime (1). Est-ce qu'autrefois cette valeur était plus forte, c'est-à-dire le rapport du cuivre à l'argent plus élevé ? Qu'entendrait-on par autrefois ? Au IVe siècle avant J. C., au temps du grec Philémon, dit M. Mommsen, le rapport de l'argent au cuivre ne dépassait pas, en Egypte, celui de 1 à 60 (2); c'est aussi l'avis de Letronne. Est-ce de ce rapport qu'il s'agit ? Faut-il calculer la valeur du victoriat, d'après ce rapport, moindre que l'actuel ? Nullement, car le victoriat n'existait pas au IVe siècle. C'est donc contemporainement au victoriat qu'existait le talent Sicilien de 3 deniers que mentionne Festus : Syracusanum trium denarium ? Non, certes, et M. Mommsen est lui-

(1) Faut-il en pareil cas se borner à dire avec Boeckh : Nous n'examinerons pas pourquoi une aussi petit somme portait le nom de talent...? (*Economie politique des Athéniens*, trad. Laligant, Paris, 1828, t. 1. p. 28.)

(2) l. c., I, 56.

même forcé d'admettre que ce talent-ci remonte à Aristote, c'est à dire encore au IVᵉ siècle avant J. C. Dans ce temps là, dit Aristote, le plus petit talent de Sicile valait 36 hémioboles, c'est-à-dire 3 drachmes (1). Est-ce aussi du temps d'Aristote que date le talent Napolitain qui, dans le texte de Festus, précède le talent Sicilien ? En aucune façon, car ce n'est que bien après, et M. Mommsen le reconnaît sans hésitation, que les Italiotes, et par conséquent les Napolitains, ont connu et pratiqué l'unité de compte qu'on nomme talent (2). Qu'est-ce alors que le tarif de Festus ? Est-ce même un tarif, ce document qui confond les dates les plus éloignées, les métaux les plus divers, et ne peut être expliqué qu'en perdant le double caractère du tarif : la netteté et l'utilité ? Pourtant, M. Mommsen ne refuse jamais cette dénomination au texte de Festus, et le temps du verbe qui régit ce texte prouve que le numismatiste allemand a raison, Le texte de Festus est un tarif, un peu incorrectement traduit du grec ou transcrit, il est vrai, mais qui, corrigé, cadre parfaitement avec toutes les notions que l'on possède sur la numismatique des pays grecs, au 1ᵉʳ siècle de notre ère. Il a suffi d'un trait, d'une lettre, ajoutés à l'évaluation du talent alexandrin pour faire concorder cette évaluation avec celles de Pollux et de l'Anonyme, et avec les faits ; l'addition d'une lettre suffira pour rétablir dans leur véritable sens les évaluations des talents de Naples et de Sicile.

Talent de Naples.

La lettre à ajouter à l'article du texte de Festus relatif à Naples, est un M. (3) Monétairement, il ne peut

(1) L. c., I; 104.
(2) L. c., I, 111.
(3) Je suppose, comme pour le C de l'évaluation du talent Alexandrin, que le M de l'équivalence du talent de Naples était placé au dessus du nombre *sex* dans le ms. transcrit par le copiste du XIᵉ s., et que celui-ci l'aura omis par mégarde.

y avoir pour le talent grec de Naples, au 1er siècle de notre ère, un autre équivalence que celle du texte de Festus, complété comme je le propose : *Neapolitanum sex* M. *denarium*. En effet, dès le IIIe siècle avant J. C., Naples avait cessé de frapper de la monnaie d'argent et Rome avait centralisé dans ses murs la fabrication de cette monnaie. (2) C'était donc le denier romain qui courait alors à Naples. Que ce dernier fût l'équivalent de la drachme attique, personne n'en doute, mais le texte de Festus (complété) en contient la preuve certaine. Le *Neapolitanum sex* M. *denarium*, égalise le talent napolitain, (composé de 6,000 deniers romains) à 6,000 drachmes attiques.

Talent de Sicile.

La Sicile était province conquise. La conquéte ne la priva pas, d'abord, de ses monnaies locales ; mais celles-ci disparurent peu à peu, et au temps de Verrès, il n'y avait plus, dans la province, qu'une seule monnaie, (utuntur omnes eodem genere nummorum), et cette monnaie était romaine puisque Cicéron fait un crime à Verrès de ne pas l'avoir considérée comme telle (3). Quelle était donc cette monnaie que Verrès soumettait à l'escompte du change, quoiqu'elle fût romaine ? Ce ne pouvait être ni le denier ni le sesterce de Rome. Mais on frappait à Rome une troisième espèce de monnaie dont le type et le nom rappelaient les victoires romaines et dont le cours était spécial aux provinces: C'était le victoriat, équivalent d'abord des 3/4 puis de la moitié du denier romain. C'est cette

(2) Cf. M. Mommsen, l. c. III, p. 202 et 206.

(3) Ibid, III, p. 236; Collybus esse qui potest, cum utuntur omnes eodem genere nummorum ? C'est par cette apostrophe que Cicéron accuse Verrès d'avoir diminué le prix du blé qu'il achetait aux cultivateurs de Sicile. (3e Verrine, § 78)

monnaie, le victoriat, qui, à mon avis, courait en Sicile, avec la valeur d'un demi denier romain, à l'époque du tarif que nous ont transmis les textes de Pollux et de Festus. S'il manque une syllabe à l'un de ces textes, une lettre à l'autre, on peut dire qu'il suffit de les rapprocher pour qu'ils se corrigent, se complètent et s'expliquent d'eux-même :

POLLUX (IX, 86) : Τὸ δὲ [Σί]κελικὸν (1) τρισχιλίας (δραχμὰς ἀττικάς).

FESTUS : Syracusanum trium [M] denarium.

Talent de Reggio.

Le denier romain aurait dû courir à Reggio, ville italienne, comme il courait à Naples, et cependant il n'en était pas ainsi. Reggio usait non pas du denier romain, mais du victoriat. Ce fait a son explication dans la situation topographique de cette ville, les rapports commerciaux avec la Sicile que créait cette situation, et la nécessité, qui en découlait, de faire usage, pour la facilité du commerce, de la monnaie courante de Sicile. Le texte de Festus, *Rheginum*, *victoriati*, signifie à mon sens : le talent de Reggio se compte en victoriats.

Talents d'Egine, de Tyr et de Babylone.

1. Je n'ai rien à dire sur le talent d'Egine qui, d'après Pollux, τὸ δὲ Αἰγιναῖον μυρίας, valait 10000 drachmes attiques, si ce n'est que cette évaluation est exprimée en chiffres ronds plus qu'exacts (2).

(1) On pourrait lire aussi Σικελῶν ; le texte porte κιλίκων, mot qui résulte d'un remaniement de scholiaste ou de critique.

(2) L'Anonyme a égalé la mine éginète à 5 fois la mine égyptienne et l'a assimilée à la rhodienne ; cette opinion, qui n'est pas exacte, peut être d'autant plus aisément laissée de côté que son au-

2. L'Anonyme assimile le talent de Tyr à l'attique : Τὸ Ἀττικὸν τάλαντον... τῷδὲ Τυρίῳ ἴσον. M. Mommsen me paraît avoir très-justement commenté ce texte en disant que cette assimilation comprenait d'un côté les deniers romains de Néron et antérieurs à ce prince, de l'autre les drachmes de Tyr et de Sidon, des Machabées et même d'Aradus (1). L'équivalence des talents d'Athènes et de Tyr rappelle l'explication historique que M. Head, avec beaucoup de sagacité, et, d'après lui, Longpérier et M. Schlumberger, ont donnée de la longue influence que le monnayage athénien a exercée sur celui de l'Arabie, par l'intermédiaire des marchands de Tyr (2).

3. Le tarif ne pouvait laisser de côté la monnaie grecque de ces rois d'Orient qui, s'étant partagé le monde avec les Romains, avaient parmi leurs sujets un grand nombre de Grecs. La drachme d'argent Arsacide a les poids les plus divers et l'on en connaît une de 4 grammes 44 (3); d'après le tarif, reproduit par Pollux, le poids de change devait en être, réglementairement et par conséquent la balance à la main, plus fort de 1/6 que celui de la drachme attique : τὸδὲ Βαβυλώνιον επτακισχιλίας. Ce texte prouve que l'on avait appliqué le système divisionnaire du talent grec au change des espèces d'argent arsacides et que le talent de ces espèces était nommé babylonien.

Conclusion.

Les évaluations de l'Anonyme, de Pollux et de Festus reproduisent, avec des variantes de rédaction et des-

teur ne l'emprunte pas au tarif et ne la donne qu'à titre de renseignement personnel : οὐ λανθάνει δὲ με τὴν δὲ γὰρ Αἰγιναίαν καὶ τὴν Ῥοδίαν μνᾶν τῆς πτολεμαϊκῆς εἶναι πενταπλάσιον.

(1) l. c. 1. p. 45.

(2) *Œuvres de Longpérier*, éd. par M. Schlumberger, t. 1. p. 328.

(3) Cf. M. Mommsen, l. c. III, p. 317, note 1.

incorrections de transcription, un tarif officiel des talents grecs, destiné aux pays grecs, et rédigé en grec au commencement de l'Empire, à une époque où les drachmes attique et éginète n'avaient pas encore disparu de la circulation, où le cistophore et le victoriat étaient en plein cours, où le tétradrachme égyptien était d'un bon billon. C'est au talent attique que, dans ce tarif, sont rapportés tous les autres, et c'est en drachmes attiques qu'ils sont tous évalués. Le terme *denarius* (1) de Festus n'a pas d'autre sens que le δραχμή de Pollux, car s'il signifiait denier romain, on aurait pour l'équivalence du talent de Naples cette équation trop évidente pour être formulée: *le talent napolitain de 6000 deniers romains égale 6000 deniers romains*, équivalence dont le corollaire serait: *1 denier romain = 1 denier romain.* Ce n'est pas là certainement ce qu'a voulu dire le tarif; mais ce qui ressort de l'évaluation du talent de Naples, c'est que, à l'époque du tarif, *1 denier romain égalait 1 drachme attique.*

TEXTES CITÉS.

1°. — *Extrait du* Περὶ ταλάντων *de l'Anonyme d'Alexandrie* :

Τὸ Ἀττικὸν τάλαντον ἰσοστάσιον μὲν τῷ Πτολεμαϊκῷ καὶ Ἀντιοχικῷ καὶ ἰσάριθμον ἐν πᾶσι· Δυνάμει δὲ τοῦ μὲν Πτολεμαϊκοῦ, κατὰ τὸ νόμισμα, τετραπλάσιον, ἐπίτριτον δὲ τοῦ Ἀντιοχικοῦ, τῷ δὲ Τυρίῳ ἴσον. (2)

(1) L'emploi du mot denarius au lieu de drachma, dans le texte de Festus, peut s'expliquer par le fait que Festus aurait transcrit une traduction latine du tarif grec ou l'aurait traduit lui-même. Le mot δραχμή servant, dans la langue grecque, à désigner le *denarius* romain, il n'y a rien qui surprenne à ce que l'auteur latin ait réciproquement traduit δραχμή par *denarius*.

(2) Letronne. *Recherches sur les fragments d'Héron d'Alexandrie.* Paris, 1850, in-4°, p. 50. M. Mommsen, l. c., I, p. 37.

2°. — *Extrait de Pollux :*

Τὸ μὲν Ἀττικὸν τάλαντον ἑξακισχιλίας ἐδύνατο δραχμὰς Ἀττικάς, τὸ δὲ Βαβυλώνιον ἑπτακισχιλίας, τὸ δὲ Αἰγιναῖον μυρίας, τὸ δὲ Σύρων πεντακοσίας καὶ τετρακισχιλίας, τὸ δὲ [Σι]κελικὸν (1) τρισχιλίας, τὸ δὲ Αἰγυπτίων πεντακοσίας καὶ χιλίας.

3. — *Extrait de Festus :*

Talentorum non unum genus. Atticum est sex millium denarium; Rhodium et Cistophorum quattuor milium et quingentorum denarium; Alexandrinum xv [M] denarium; Neapolitanum sex [M] denarium; Syracusanum trium [M] denarium; Rheginum, victoriati.

(1) ou Σικελῶν; le texte porte κιλίκων.



L'AUREUS ROMAIN
SE DIVISAIT EN SIX-MILLIÈMES
AU MILIEU DU IIIe SIÈCLE APRÈS J.-C.

Lecture faite par M. Louis BLANCARD,

A la séance du 2 Mai 1885.

Sous l'empereur Philippe, mort en 249 après J.-C., l'aureus romain se divisait en six-millièmes, ainsi qu'il résulte du rapprochement des deux inscriptions suivantes.

Ces deux inscriptions, avec beaucoup d'autres de même sens & de différentes dates, décorent la grotte ou chapelle de Ghardassy, taillée dans le roc au dessus de la première cataracte du Nil, au centre d'antiques et vastes carrières d'où l'on tirait, pour la construction des temples, des matériaux que l'on chargeait sur les radeaux du Nil. Les prêtres de Ghardassy, préposés à ces chargements, y contribuaient parfois par des offrandes en argent ou en nature. Leurs dons de pierres sont constatés par plusieurs inscriptions ; ceux d'argent, par le plus grand nombre & notamment par les deux suivantes.

Ces deux inscriptions portent que Psentuaxis, prêtre préposé aux chargements, a fait don de deux sommes successives pour augmenter les pieuses cargaisons. Il a donné 20 aureus en la deuxième année du règne de Philippe (245 ap. J.-C.) et 30 aureus en la cinquième (248).

La deuxième inscription rappelle l'une & l'autre offrande.

La première ne mentionne que la plus ancienne, celle de la deuxième année de Philippe, et au lieu de

l'exprimer en aureus, elle l'indique par ces trois lettres CKΦ.

CKΦ représentent donc une somme équivalente à 20 aureus.

La question est de savoir ce que signifie les trois lettres CKΦ.

« Il est sûr », dit M. Mommsen, « que ce ne sont pas 220 *folles* comme le croit Cavedoni, car on ne commence à compter en folles qu'au temps de Constantin, mais on ne saurait dire s'il faut y reconnaître seulement KXP ou quelque autre chose (1). »

Franz, sans nommer la monnaie représentée par la lettre Φ, se borne à dire que 220 Φ valaient 20 aureus (2).

Avant d'aller plus loin & pour expliquer pourquoi M. Mommsen propose la correction ci-dessus, il est essentiel que je dise que les deux inscriptions sont émaillées de fautes, fautes provenant, non pas du rédacteur, mais du graveur. J'insiste sur ce point, il est capital. L'ouvrier a confondu, l'une avec l'autre, certaines lettres de forme voisine : le Φ avec le P (I, 2e l.; II, 5e l.); le Γ avec le T (I, 2e l.) & réciproquement (I, 6e l.), le Ɛ avec le Γ (II, 9e l.), l'A avec le Λ (I, 8e l.) & vice-versa (I, 10e l.; II, 7e l.) le C avec l'Є (I, 6, l.; II, 1re et 3e l.), l'I avec l'Y (I, 2e l.) les AC avec l'M (I, 9e l.) l'O avec l'Ω (I, 8e l.) et le Θ (I, 10e l.) l'I avec le L (I, 7e l.) (3).

Le nombre de ces confusions de lettres est de 11 dans la première inscription, d'après les éditeurs du *Corpus*; M. Mommsen n'hésiterait pas à le porter à 14 en remplaçant CKΦ par KXP, si cette correction lui

(1) *Hist. de la monnaie romaine*, III, p. 343, note 2.

(2) CCXX tales nummos φ valere XX aureos docet titulus n° 5010 ubi Psentuaxis idem, sacerdos iterum, prodit primo γόμῳ se solvisse XX aureos (*Corp. Inscript, grec.*, III, p. 468, n° 5008.)

(3) Ibid., l. c.

paraissait justifiée ; mais tel n'est pas son avis. Je crois, en effet, qu'il suffit de corriger une seule des trois lettres CKΦ, de substituer un M au K, pour donner à l'équivalence des 20 aureus sa véritable expression. Je dirai plus loin sur quoi cette correction repose.

Voici les inscriptions, suivies de la transcription de chacune d'elles, dans laquelle les lettres disparues ou fautives ont été suppléées & corrigées, conformément à l'édition du *Corpus* & aux remarques qui précèdent.

1° Offrande de CMΦ *faite en la deuxième année du règne de Philippe par le prêtre Psentuaxis.*

ΤΟΠΡΟϹΚΥΝΗΜΑ+ЄΤΟΥΑΖΙϹΠΑΝ
ΟΥΡΙϹΙЄΡЄΥϹΓΟΜΟΥΚΑΙΤΗ...ΙЄΚΙΑΥΓ°Ι
ΙΤѠΝΤΕΚΝѠΝΚΑΙΤ°ΥϹΦЄΙΛΟΥ
ΤЄϹΑΥΤΟΝΚΑΤΟΝΟΜΑΚΑΙ
ΤѠΝϹΥΝΑΥΤѠΑΠΟΤΟΥΓΟ
ΜΟΥΤϹΝΟΜЄΝΟϹΔЄΥΤЄΡΟΥ
ЄΤΟΥϹΦΙΛΙΠΠΟΥΙΒ=ΤΑΝΝΑ
ΑΟΘЄΝΤΑΥΓЄΜΟΥϹΚΦΥΠЄΡΟΝΟ
ΛϹΑΤΟϹΘЄΟΥΠΟΥΡϹЄΠΜΟΥΝЄѠϹ
ΧΑΡΙΜЄΠΑΓΛ°ѠΑ..Β°ΦΑΡ Π ΚЄ

Τὸ προσκύνημα ψε[ν]τούαξις πάν | ουΦις ἱερεὺς γόμου καὶ τῇ [γυν]εκὶ αὐΤο Υ | [κα]ὶ τῶν τέκνων καὶ τοὺς φειλοῦ[ν]τες αὐτὸν κατ'ὄνομα καὶ | τῶν συν αὐτῷ ἀπὸ τοῦ γό | μου Γθνόμενος δευτέρου | ἔτους φιλίππου L 6 τὰ Ἀνα | ΛΩθέντα ὑπ'ἐμοῦ CMΦ ὑπὲρ ὀνό | Ματος θεοῦ πουρσεπμουνέως χάριΝ ἐπ'αγΑθῷ [L]6, φαρ[μοῦθι] κε (1).

2° Rappel de l'offrande de 20 aureus faite en la 2ᵐᵉ année du règne de Philippe par le prêtre Psentuaxis, et deuxième offrande de 30 aureus, faite par le même prêtre, en la 5ᵐᵉ année du même Empereur.

(1) Ibid. n° 5008, p. 468.

ЄΤΟΥϹϹ=ΤѠΝΚΥΡΙѠΝ
ΗΜѠΝΦΙΛΙΠΠѠΝϹΕΒΑϹΤѠΝ
ΠΑΧѠΝΚϹΤ°ΠΡΟϹΚΥΝΗ
ΜΑ+ΕΝΤ°ΥΑΞΙΟϹΙΤΟΥΚΑΙ
ΠΑΝ°ΥΡΙΟϹΔΙϹΙΕΡΕѠϹΤΟΥ
Γ°Μ°ΥΚΑΙΤΗϹϹΥΜΒΙ°ΥΚΑΙ
ΤѠΝΥΙѠΝΚΛΙΤѠΝΑΠΟΤΟΥ
ΓΟΜΟΥΚΑΙΤѠΝΦΙΛΟΥΝΤѠΝ
ΑΥΤΟΝΤѠΠΡѠΤѠϹΟΜѠ
ЄΙΚΟϹΙΧΡΥϹΑΤѠΒΧΡΥϹΑ
ΤΡΙΑΚΟΝΤΑ

Ετους ϵ τῶν κυρίων | ἡΜῶν φιλίππων σεϐαστῶν | παχων κθ τὸ προσκύνη | μα ψεντουάξιως τοῦ καὶ | πανούΦιος, δὶς ἱερέως τοῦ | γόμου, καὶ τῆς συμϐιόυ καὶ | τῶν υἱῶν κΑὶ τῶν ἀπὸ τοῦ | γόμου καὶ τῶν φιλούντων | αὐτόν · τῳ πρωτῳ Γόμῳ | ΕἸΚΟϹΙ ΧΡΥϹΑ̃ ; τῳ ϐ, χρυσᾶ | τρίακοντα (1).

Cette deuxième inscription rappelle la première offrande de Psentuaxis, mais elle en donne le chiffre en aureus au lieu de l'indiquer en monnaies division naires. C'est à cette circonstance que l'on doit l'équation si importante de ces deux sommes :

ϹΜΦ = 20 aureus.

Il est évident que, de ces trois lettres, les deux premières lettres réunies, ϹΜ, constituent un facteur, & la troisième, Φ, un autre facteur ; que l'un de ses deux facteurs est le nombre de pièces divisionnaires contenues dans les 20 aureus, & l'autre, le déterminateur de la valeur de ces pièces ; & enfin, quel que soit le dernier, que l'un & l'autre facteur est trop élevé pour indiquer la valeur de simples monnaies de cuivre.

La notation ϹΜΦ ne peut donc s'appliquer qu'à des argenteus.

Si l'on suppose que le facteur qui représente le

(1) Ibid., n° 5010, p. 469.

nombre de pièces d'argent correspondant à 20 aureus est le premier groupe de la notation, CM, on obtient, pour l'équivalence de chaque aureus, 12 pièces d'argent (240 : 20 = 12). Ce résultat n'est pas satisfaisant, car on n'a aucune indice que l'aureus de Philippe ait équivalu à 12 argenteus.

Si on considère le deuxième facteur, Φ, comme ndiquant la somme de pièces d'argent correspondant à 20 aureus, on trouve que chaque pièce d'or corres, pond, en ce cas, à 25 pièces d'argent (500 : 20 = 25).

Ce résultat est exact, car il est confirmé par un passage de Dion Cassius. Dion Cassius, qui vivait peut être encore, achevant de mettre la dernière main à on histoire, lorsque Philippe parvint à l'Empire, la écrit :

« Je nomme aureus, selon l'usage, la monnaie qui vaut 25 deniers d'argent (1). »

Quand ceci a été écrit, le système monétaire en vigueur était déjà celui que l'on trouve sous l'empereur Philippe. En effet, Caracalla est l'auteur de ce système, & c'est au plus tôt sous Caracalla que la précédente définition de l'aureus a été formulée. Ce qui ie prouve, c'est que Dion Cassius déclare lui-même avoir employé 10 ans à réunir les matériaux de l'histoire romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'à la mort de Septime Sévère, et 12 autres années à les mettre en œuvre (2); il n'a donc commencé sa rédaction que sous Caracalla, & ce n'est sans doute pas du vivant de ce prince qu'il l'a conduite jusqu'au chapitre 55 contenant cette précieuse définition :

(1) χρυσοῦν γὰρ δὴ καὶ ἐγὼ τὸ νόμισμα τὸ τὰς πέντε καὶ εἴκοσι δραχμὰς δυνάμενον, κατὰ τὸ ἐπιχώριον, ὀνομάζω. (Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. 55, § 12).

(2) Συνέλεξα δὲ πάντα τὰ απ'ἀρχῆς τοῖς Ῥωμαίοις μέχρι τῆς Σεβήρου μεταλλαγῆς πραχθέντα, ἐν ἔτεσι δέκα, καὶ συνέγραψα ἐν ἄλλοις δώδεκα · τὰ γὰρ λοιπὰ ὅπου ἂν καὶ προχωρήσῃ, γεγράψεται. (Ibid., l. 72, § 23).

L'aureus est la monnaie qui vaut 25 deniers d'argent.

La première offrande de Psentuaxis ayant été de 20 aureus, c'est-à-dire de 20 fois 25 deniers d'argent, fut, en conséquence, de 500 deniers d'argent. C'est ce qu'indique le chiffre Φ (500) de la notation CMΦ.

Il reste maintenant à évaluer le denier d'argent dont il s'agit.

Sous Philippe, trois sortes de deniers d'argent avaient cours, à savoir :

1° Le grand, à tête radiée, d'un poids moyen de 4 grammes (1), de 25 à l'aureus ; c'est l'*argenteus* commun, si commun qu'il ne manque à aucune collection ;

2° Le moyen, à tête laurée ;

3° Le petit, celui que Valérien, dans ses lettres, nomme *argenteus Philippeus minutulus* (2).

La question est de savoir, non pas auquel de ces trois *argenteus* s'applique la valeur CM (ce ne peut être qu'au premier), mais quelle est cette valeur, car si, dans la notation CMΦ, le Φ exprime le nombre de pièces d'argent correspondant à 20 aureus, les deux autres chiffres, CM, doivent exprimer la valeur de chacune de ces pièces, pour que la notation ait elle-même une valeur et un sens déterminés.

Trois siècles plus tard, à une époque de décadence où l'on recourait aux mœurs & aux lois du passé pour tenter de revivifier l'Empire, le denier d'argent commun avait pour marque de valeur ces lettres-ci : CN ; on les voit au revers des siliques de Justin & de Justinien :



A cette époque, l'*aureus* valait non pas 25 mais 24 pièces d'argent, & comme, au témoignage de Cassiodore, le sou se divisait en 6000mes (3), il s'ensuit que la

(1) Il en est qui pèsent plus de 5 gr. ; d'autres, moins de 4.

(2) Vopiscus, *Aurel.*, IX et XII.

(3) Sex millia denariorum (veteres) solidum esse voluerunt (Epist., l. 1, ep. 10).

valeur de la silique devait être de CN (ou 250 six-millièmes) pour que le produit de cette valeur par le nombre de siliques contenues dans le sou d'or, s'élevât à 6000.

Cassiodore ne se borne pas à dire que l'*aureus* se divisait en 6000mes ; il ajoute que la division de l'*aureus* en 6000mes était l'œuvre des anciens, *veteres.*

Le renseignement de Cassiodore est d'une importance capitale, car il permet de faire remonter la division en 6000mes à des temps bien antérieurs à celui où cet auteur écrivait.

M. Mommsen, s'appuyant sur Cassiodore, recule cette division jusque vers le milieu du IVe siècle et l'attribue à Julien l'Apostat. Il la lui attribue dans la supposition que « l'esprit fantastique quoique pratique de cet empereur philosophe & lettré » a pu le porter à assimiler le sou d'or au talent attique (1). L'hypothèse est séduisante, mais rien ne la justifie, c'est-à-dire rien ne prouve que, immédiatement avant Julien, l'*aureus* était divisé autrement qu'en 6000mes.

Il faut remonter à la fin du IIe siècle, à Volusius Mæcianus, contemporain de Marc Aurèle, pour constater une autre division de l'*aureus.*

D'après cet auteur et de son temps, le denier d'argent se composait de 4 sesterces, le sesterce de 10 libelles, la libelle de 2 sembelles, la sembelle de 2 téronces, & parfois le téronce de deux demi-téronces, ce qui, à raison de 25 deniers d'argent par *aureus*; (équivalence qu'impose le Φ de la notation), forcerait, selon qu'on rejette ou l'on admet le 1/2 téronce, à diviser l'*aureus* en 4000mes ou en 8000mes (2). A ces deux divisions possibles, M. Mommsen en ajoute une troisième, en 4800mes (3).

Voyons comment, dans ces divers systèmes, on

(1) *Hist. de la monnaie romaine*, III, p. 169.
(2) Cf. *Assis distributio ; Corp. jur. antejust.*, Bonn, in-4° 1841, p. 186.
(3) L. c., III, p. 336.

aurait représenté la valeur de chacune des 500 pièces d'argent de la notation CMΦ, correspondant ensemble aux 20 *aureus*.

Dans le dernier système, celui de M. Mommsen, le premier groupe de la notation serait devenu PϘB(192); dans les deux autres, PΞ (160) ou TK (320).

Il suffit de comparer ces diverses lettres à celles qui forment le premier groupe de CKΦ pour rejeter l'opinion que le graveur aurait pu se méprendre au point de lire CK à la place de PϘB ou PΞ; mais n'aurait-il pas confondu TK avec CK ? Il est moins probable qu'il ait pris un T pour un C, c'est-à-dire une ligne droite pour une courbe, qu'un K pour un M, comme je le propose, surtout si, comme deux fois déjà dans la même inscription, le M de l'écriture qu'il parait avoir eue sous les yeux, avait pour deuxième jambage, non pas un trait vertical, mais une courbe ressemblant à un chevron. Un tel motif de préférer la substitution de l'M au K à celle du C au T est plausible; toutefois, comme il pourrait ne pas suffire, je vais l'appuyer de trois autres, d'ordre divers, qui, réunis, imposeront cette préférence. Ces trois motifs sont les suivants :

1° La notation TKΦ (160,000) serait infiniment plus éloignée que CMΦ (120,000) du CKΦ (110,000) de l'inscription.

2° La division de l'*aureus* en 8000mes ressort du texte de Volusius Mæcianus comme un fait possible, mais non usuel, tandis que la division de l'*aureus* en 6000mes. a été en usage pendant des siècles, & rien ne s'oppose à ce qu'elle remonte au IIIe siècle ;

3° Les modifications apportées par Caracalla dans l'échelle des monnaies d'argent de Rome, nécessitèrent évidemment une modification du système divisionnaire de la monnaie romaine, c'est-à-dire du système exposé par Volusius Mæcianus.

(1) Cf dans le *Corp. Insc. grec.*, t. III, p. 468, le fac-simile de l'inscription n° 5.008.

Pour tous ces motifs, la division de l'*aureus* en 8000mes, & par conséquent la substitution du C au T, ne me paraît pas soutenable.

Il ne reste donc, d'admissible, que la substitution erronée du K à l'M par le graveur de l'inscription, &, l'erreur corrigée, que la notation CMΦ au lieu de CKΦ.

Pourquoi, objectera-t-on, corriger le CKΦ ? Il serait plus simple de le maintenir comme équivalence de fait des 20 aureus, l'aureus se divisant légalement en 6000mes, & de l'expliquer en disant que le prêtre Psentuaxis avait payé les 500 argenteus de son offrande, avec du billon bas ou du cuivre, à raison de 5500 six millièmes d'*aureus* les 25 (1). Ceci reviendrait à dire que dans un pays où l'on ne frappait que des espèces de billon bas & de cuivre, ces espèces très abondantes auraient fait prime à l'encontre de celles d'argent, plus rares, puisqu'elles n'y étaient pas fabriquées, mais transportées. C'eût été absolument anormal. Du reste, au moment ou Psentuaxis se vantait de son offrande, pouvait-il songer à en diminuer le mérite en déclarant qu'il s'était procuré à prix réduit les deniers offerts ? L'objection ne peut donc prévaloir, à mon avis, contre la notation CMΦ.

Voici un autre objection. C'est la dernière, mais elle est au moins spécieuse. Qui sait, dira-t-on, si l'Egypte n'avait pas un système divisionnaire particulier (2), & par conséquent, si la notation CMΦ, (correction admise) n'était pas spéciale à l'Egypte. A cela je réponds :

1° Les Egyptiens, comptaient très usuellement en *aureus* romains, comme le prouvent les inscriptions ;

2° Les pièces indiquées par la notation CMΦ, valant chacune 240 six millièmes, trop par conséquent pour appartenir au monnayage en billon bas & cuivre,

(1) Sur le prix de *l'aureus* porté à 7.000 et 7.200, cf. *Nov. Valent.* III, t. XIV, I ; et à 7.200 et 8.400, cf. Procop. *Hist. arc.*, cap. XXV. *Corp. Byzant. Hist.*, t. II, p. 329, l. 10.

(2) Cf. M. Mommsen, op. cit., III, p. 343.

spécial à l'Egypte, ne pouvaient être que des pièces d'argent, c'est-à-dire, comme l'aureus, des espèces romaines ;

3° Dans notre inscription, datée du règne de l'Empereur romain, & où l'on trouve une notation monétaire composée de 3 chiffres dont l'un se rapporte sûrement à une monnaie romaine, si les deux autres se fussent rapportés à une monnaie égyptienne indépendante, c'est-à-dire non rattachée au système romain, le nom de cette monnaie locale eût accompagné ces deux chiffres, comme le nom du mois égyptien atteste, dans la même inscription, que, si la date de l'année est romaine, celle du mois est locale ;

4° Si la division en 6000mes rappelle celle du talent, ce n'est pas seulement du talent égyptien, mais de tous les talents grecs, car tous les talents grecs, tant en Egypte que dans la Syrie, l'Asie mineure, la Grèce, la Sicile & même l'Italie méridionale, se divisaient en 6000mes.

Il n'y a donc, dans l'équation de 20 *aureus* avec ϹΜΦ, rien de spécial à l'Egypte, ni les 20 *aureus*, ni les 500 (Φ) pièces de 240 six-millièmes (ϹΜ), ni la division en 6000mes. Il s'ensuit que la dernière objection tombe d'elle-même.

L'Egypte a simplement fourni sa part à l'influence grecque qui, croissant de plus en plus, a fini par transformer le système de la monnaie romaine en une série d'équivalences allant de l'*aureus* au talent de cuivre :

Cette équivalence de l'aureus & du talent de cuivre est prouvée par l'équation ϹΜΦ = 20 aureus, dont le corollaire est la proposition qui sert de titre à cette étude.

L'aureus romain se divisait en six-millièmes, au milieu du IIIe siècle après J.-C.

SUR LES CHIFFRES ROMAINS OU GRECS

XX ou K et XXI

DES MONNAIES IMPÉRIALES DU IIIme SIÈCLE

Lecture faite par M. Louis BLANCARD

A la Séance du 2 Juillet 1885.

I

Certaines monnaies impériales de billon bas, du IIIe siècle, portent, à l'exergue ou dans le champ, les chiffres

XX ou K.

On retrouve ces mêmes chiffres sur des monnaies impériales de cuivre du VIe siècle et des suivants.

Au VIe siècle, le sou d'or se divisait en 6000mes, et les chiffres XX ou K indiquaient des 6000mes de l'aureus.

Au IIIe siècle, lorsque furent frappées les monnaies à XX ou K, l'aureus se divisait en 6000mes. Pourquoi les chiffres XX ou K n'auraient-ils pas, alors comme plus tard, indiqué des 6000mes de l'aureus ?

II

Au IIIe siècle, la notation XXI se lisait, comme la notation XX ou K, à l'exergue ou dans le champ de certaines monnaies de billon bas. Pourquoi la notation XXI n'aurait-elle pas, comme la notation XX, indiqué des 6000mes de l'aureus ? Ces deux notations, mises sur des espèces d'apparence identique, pouvaient-elles avoir des significations différentes ?

Essai d'explication de l'emploi simultané de XX ou K et XXI.

Si on employa simultanément XX ou K & XXI, ce ne dut être que pour la commodité de l'atelier ou du public.

1° La commodité de l'atelier ne pouvait résulter que de l'emploi d'une taille usuelle suivi d'une distribution facile. Une taille usuelle, c'était, par exemple, 72 à la livre (1). En combinant la distribution basée sur cette taille, avec la valeur nominale, on aurait échangé, au bureau de délivrance, un aureus contre 3 livres 1/3 ou 240 pièces de $\frac{21}{6000}$ et 2/3 de livre ou 48 pièces de $\frac{20}{6000}$.

240 pièces de $\frac{21}{6000}$ donnent $\frac{5040}{6000}$, & 48 pièces de $\frac{20}{6000}$ font $\frac{960}{6000}$.

$$\frac{5040}{6000} + \frac{960}{6000} = \frac{6000}{6000}$$

2° La commodité du public, telle que je l'entends, suppose le salaire ou la solde *hebdomadare*, ce qui est très acceptable à la fin du III° siècle. Si l'on admet ceci & que le chiffre XXI corresponde à $\frac{21}{6000}$, c'est-à-dire à $\frac{3}{6000}$ multipliés par le nombre des jours de la semaine, on arrive à une paie hebdomadaire de :

160 pièces de $\frac{21}{6000}$ pour une solde ou un salaire quotidien de 30 ⁎ (⁎ = $\frac{16}{6000}$) ;

240 pièces de $\frac{21}{6000}$ pour une solde ou un salaire quotidien de 45 ⁎ ;

320 pièces de $\frac{21}{6000}$ pour une solde ou un salaire quotidien de 60 ⁎, etc.

Dans ce système, les monnaies marquées de la notation XX ou K n'auraient pas eu d'affectation spéciale ; du reste l'affectation au salaire ou à la solde dut avoir plus d'inconvénients que d'avantages, car la paie hebdomadaire fut conservée puisqu'on la retrouve sous Théodoric (2), et la notation XXI promptement abandonnée, puisque, dès le IV° siècle, on ne la voit plus sur les monnaies impériales. Les rénovateurs du VI° siècle la laissèrent de côté.

(1) Il ne faut pas s'attendre à ce que les pesées effectives s'accordent toujours exactement avec la taille de 72 ; elles permettent simplement de ne pas la repousser.

(2) Cf. Cassiod, *Ep.* l. v., ep. 10 et 11.

III

Si la monnaie, marquée XX ou XXI à l'exergue, courait pour 20 ou 21 six-millièmes (1), doit-on la considérer comme un antoninianus, dans le sens appliqué aujourd'hui à ce terme ? La quantité d'argent qu'elle contient (2), au lieu d'en constituer un argenteus affaibli à outrance et de prouver contre la moralité monétaire de la fin du IIIe siècle (3), n'autoriserait elle pas à dire que, si les pratiques de monnayage usitées sous les Aurélien, les Tacite, les Probus, appelaient une réforme, c'était plutôt dans l'intérêt que pour l'honneur du fisc ?

(1) Les notations ultérieures, telles que XII 1/2, peu après, ΑΓ, plus tard et en Egypte, XXI et XLII à Carthage, et toutes les autres, désignent à mon avis des 6000mes de l'aureus.

(2) J'ai fait analyser par M. Lombard de Bouquet, essayeur ; Marseille, un XXI d'Aurélien, un de Tacite, un de Dioclétien ; l'essai a donné 920, 924 & 902 millièmes de cuivre & 80,76 et 98 millièmes d'argent.

(3) Je ne parle pas ici du IIe tiers de ce siècle & des monnaies d'argent impériales de cette époque.

(4) L'essai m'a donné pour une pièce au K, de Maximien, après la réforme, 17 millièmes d'argent et 21 d'étain; pour une de Maximin, également au K, 12 millièmes d'argent et 12 d'étain. Dans les pièces de XII 1/2, il n'y a plus ni argent ni étain, mais seulement du cuivre. (Bull. de L. de B.)

EXTRAITS

DE L'OUVRAGE D'EL QALQACHANDY

INTITULÉ

صبح الاعشى فى كتابة الانشاء

(Ms. Arabe de la bibliothèque Bodléienne, n°s 365 et 366) (1)

TRADUITS PAR M. H. SAUVAIRE

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES

ET LUS A LA SÉANCE DU 21 MAI 1885

TOME Ier

LES MONNAIES (المعاملات)

Le premier qui frappa les dinârs et les derhams sous l'islamisme fut 'Abd el Malek ebn Merwân. Il les frappa à Damas en argent pur. Avant cette époque, (les Arabes) se servaient dans leurs transactions des derhams des Perses et des Grecs-Byzantins (*Roûm*). Lorsque 'Abd el Malek frappa ces pièces, il écrivit à

(1) Je dois la communication de ces extraits à l'inépuisable obligeance de M. W. Tiesenhausen. Que ce savant orientaliste me permette de lui adresser ici mes plus vifs remerciements. — On lit dans *Hâdji Khalîfah*, édition Flügel, t. IV, p. 90-91 : « صبح الاعشى فى كتابة الانشاء par Abou'l 'Abbâs ebn 'Al el Qalqa-

El Hadjdjâdj, dans l'‘Irâq, d'en établir l'usage. (Ce gouverneur) frappa donc les derhams et y grava : *Dis : "Dieu est un"*, jusqu'à la fin de la sourate (1); c'est pourquoi ils furent appelés les "derhams de l'unité de Dieu" الدراهم الاحدية. Les gens les ayant réprouvés à cause du passage du Qor'ân qui y était gravé, parce que l'homme en état d'impureté légale (2) peut quelquefois en porter sur lui, ils reçurent le nom de *réprouvés* (3).

Je dis : J'ai vu un de ces derhams *ahadys*. Un des notables d'Alep me l'a montré, en me disant qu'un paysan ayant trouvé un petit trésor composé de ces pièces, l'apporta, par crainte de la responsabilité, au vice-roi (*nâïb*) de cette ville, qui le partagea avec les personnes présentes et lui donna le double en échange de chaque derham. Le derham que j'ai vu était échu au fils de ce gouverneur (*réys*); ce dernier l'avait ensuite transmis au notable.

Le premier qui se montra sévère sur le titre des derhams fut Yousef ebn ‘Omar (4). Il défendit de

chandy, puis el Mesry, mort l'année 821 (Comm. 8 février 1418). Il se compose de sept parties dont chacune forme un gros volume, sur l'art d'écrire. L'auteur n'a rien laissé de faible ou de grande importance sans la mentionner. Il a consacré un des chapitres à la calligraphie et à ses instruments. [Il existe un abrégé de cet ouvrage.] »

(1) C'est le chapitre CXII intitulé l'*Unité de Dieu* et composé des quatre versets suivants : 1. *Dis : Dieu est un.* — 2. *C'est le Dieu éternel.* — 3. *Il n'a point enfanté et n'a point été enfanté.* — 4. *Il n'a point d'égal.* Les derhams omayyades portent tous ce chapitre, sans le mot *Dis* (قل).

(2) معانه قد حملها (*sic*) المحدث Je crois devoir traduire المحدث comme je le fais, الحَدَث signifiant excréments ou tout autre immondice qui met l'homme dans l'état d'impureté légale.

(3) Cf. mes *Matériaux*, 1re partie, p. 12 et 85.

(4) De la tribu de Taqif. Sa biographie est donnée par Ebn Khallikân, t. IV, p. 435 et suiv. de la traduction anglaise. Cf. aussi Ebn el Atîr. — Yousef ebn ‘Omar arriva, en l'année 106 (725 de J.-C.), dans l'Yaman en qualité de gouverneur; il y

frapper un seul derham inférieur d'un grain ou plus au poids régulier. Or, un derham lui ayant paru plus léger, il (le pesa et) trouva qu'il lui manquait un grain. Il donna l'ordre d'appliquer mille coups de fouet à chaque monnayer. Et comme (les ouvriers) étaient au nombre de cent, il fut donné pour un seul grain de moins cent mille coups de fouet.

Le premier qui fit preuve de sévérité au sujet de la pureté خلوص de l'or fut Ahmad ebn Toûloûn, souverain de l'Egypte et de la Syrie (1). En effet, lorsqu'il trouva le célèbre trésor à 'Ayn Chams, qu'on lui apporta un mort ayant sur la poitrine une plaque en or avec des caractères coptes et que l'inscription ayant été traduite offrit ces paroles : « Je suis le plus grand des monarques et mon or est l'or le plus pur », il s'écria : « Dieu anéantisse celui qui ne sera pas plus grand que ce maudit et dont l'or ne sera pas plus pur que le sien ! » Dès ce moment il s'occupa avec le plus grand soin de l'affinage (التعليق) (2), au point que le qâdy suprême assistait en personne à l'opération. Nous reviendrons sur ce sujet dans la deuxième *dissertation*, en parlant de la monnaie d'Égypte.

exerça ces fonctions jusqu'à l'année 120, époque à laquelle il fut nommé gouverneur de l''Irâq : destitué en 126, il fut mis à mort en 127. On trouve dans sa biographie le passage suivant : « 'Omar ebn Chabbah (mort en 262 ou 263 de l'hégire = 876 ou 877 de J.-C.) rapporte dans son *Histoire de Basrah* qu'Yousef ebn 'Omar ayant pesé un derham et l'ayant trouvé trop léger d'un grain, écrivit à tous les ateliers monétaires de l''Irâq en ordonnant d'en châtier les employés ; et il fut constaté que pour un seul grain manquant il avait été appliqué cent mille coups de fouet. » Comp. mes *Matériaux*, 1re partie, p. 13.

(1) Il régna de 254 à 270 de l'hégire (868-883 de J.-C.)

(2) Ce mot signifie "action de suspendre, d'attacher ; suspension, interruption", d'où l'on déduirait volontiers notre terme technique *ajustage*. Je crois devoir cependant le traduire par *affinage* par la raison qu'ici il n'est question que de la pureté de l'or et non du poids de la pièce. Les Arabes ont d'ailleurs l'expression *wazn*, qui veut dire "pesage, poids" et très-probablement aussi "ajustage."

Le premier qui frappa les derhams de mauvais aloi (زيوف) sous l'islamisme fut..... (1).

Le premier qui adopta les *langues* de balances en fer fut 'Abd Allah ebn 'Âmer, commandant de Médine au nom d''Otmân (2).

Le premier qui fit faire les poids fut El Hadjdjâdj ebn Yousef; ils lui furent fabriqués par le juif Somayry (*sic*). Voici ce qui donna lieu à cette innovation: quand El Hadjdjâdj frappa les derhams *ahadys*, ainsi que nous venons de le dire, ce fut aussi le juif Somayr qui les battit en argent pur, en y introduisant de l'or. El Hadjdjâdj ayant voulu le faire mettre à mort : « Ne préfères-tu pas, dit Somayr, que je t'indique quelque chose qui vaudra mieux pour les musulmans que ma mort? » — « Fais, » répliqua le gouverneur. En conséquence, il composa les poids: le poids de mille (derhams), celui de cinq cents, celui de trois cents, jusqu'au poids d'un quart de qirât. Il les fit en fer, les marqua et les apporta à El Hadjdjâdj, qui lui pardonna. Auparavant, les gens se bornaient à prendre un derham ayant le poids et, avec celui-ci, en pesaient d'autres (3).

Le premier qui adopta la coudée avec laquelle on mesure les terres fut le Commandeur des Croyants 'Omar ebn El Khattâb, lorsqu'il fit arpenter le *Sawâd* (4). L'auteur a dit (5) : Ce fut Zyâd qui l'adopta le premier; ayant jeté les yeux sur trois hommes qui avaient l'avant-bras le plus long, moyen et le plus court, il réunit ces trois mesures et en prit le tiers, dont il fit la coudée.

(1) Le ms. d'Oxford contient ici une lacune que Mawardy nous permet de remplir (voir *Matériaux*, 1re partie. p. 18) : Ce fut Ebn Mordjânah ('Obayd Allah ebn Zyâd ebn Abih).

(2) Cf. *Matériaux*, 1re partie, p. 249.

(3) Cf. *Matériaux*, 1re partie, p. 249.

(4) Le pays cultivé autour de Koûfah et de Basrah.

(5) Cet auteur est sans doute Ebn Fadl Allah.

EXTRAITS DU IIme VOLUME No 366.

(*Page 402*) *DEUXIÈME DISSERTATION*

. . . .

QUATRIÈME CHAPITRE, CONTENANT QUATRE SECTIONS

. . . .

(Page 458) VIIIe PROPOSITION

Sur les monnaies et les prix de l'Irân (la Perse).

Quant aux monnaies de ce pays, on a égard à celles des trois capitales.

La première est Baghdâd. — On lit dans le *Masâlek el absâr* (1) qu'il existe à Baghdâd deux dînârs : l'un, appelé *el 'awâl'* (le trébuchant) (2), vaut douze derhams, à raison d'un qirât et deux *habbah* le derham, attendu que le dînâr se compose de vingt qirâts ; chaque qirât, de trois *habbah ;* chaque *habbah*, de quatre fels du derham d'argent, et chaque fels, de deux fels rouges. Le second est le dînâr *moursal* (libre), de la valeur de dix derhams; la plupart des achats et ventes et des transactions commerciales ont lieu en cette monnaie.

(1) Sur cet ouvrage qui a pour auteur Ebn Fadl Allah el 'Omary, voir plus loin note 3, page 7. Cf. aussi *Matériaux*, 1re partie, p. 96, n. 1.

(2) Il faut sans doute lire avec un *tachdid* العوّال. Le verbe عال, f. O. I., a entre autres significations celle de pencher d'un côté plus que de l'autre (en parlant de la balance). — Plus loin on lit الفوال ; ce qui est probablement une mauvaise leçon.

Nos docteurs Châfé'ites ont été en désaccord sur le (poids du) *ratl* de Baghdâd. Er-Râfé'y (1) a été d'opinion qu'il égale cent trente derhams (2). C'est celui actuellement en usage dans cette ville et auquel s'est tenu l'auteur du *Masâlek el absâr.* Le Cheikh Mouhy ed-dîn En-Nawawy (3) a adopté pour ce ratl (le poids de) cent vingt-sept derhams (4) et quatre septièmes de derham. Le *mann*, à Baghdâd, est de deux ratls (5).

La plus grande de ses mesures de capacité est le *keurr;* il est égal à trente *kârah.* Chaque *kârah* comprenant deux *qafîz*, il s'en suit que le *keurr* se compose de soixante (6) *qafîz.* Le *qafîz* équivaut à deux *makkoûk* et chaque *makkoûk*, à quinze *oques*(7)? La *kârah* varie pour les céréales : la kârah de blé pèse deux cent quarante ratls (8) ; celle de riz, trois cents ratls (9) ; celle d'orge, de pois-chiches, de len-

(1) Abou'l Qâsem 'Abd el Karîm ebn Mohammad Er-Râfé' y, auteur du *Moharrar*, mourut en l'année 623 de l'hégire.

(2) 401 gr., 674.

(3) Mouhy ed-dîn Abou Zakarya Yahya ebn Charaf En-Nawawy mourut l'an 676 de l'hégire. Sur ce docteur Châfé'ite et ses œuvres, voyez Wüstenfeld : *Ueber das Leben und die Schriften des Scheikh Abû Zakarjâ el-Nawawy*, Gottingen, 1849.

(4) Le copiste a commis ici une erreur ; c'est 128 $\frac{4}{7}$ qu'il devait écrire = 397 gr., 26.

(5) Le texte ajoute بالسوراق "au(ratl) .*ourâny*. Cette expression m'est inconnue. Peut-être est-ce une faute de copiste pour بالبغدادى au (ratl) de Baghdâd.

(6) Ce nombre a été omis dans le ms.

(7) (*sic*) خمس عشر اق. D'après la plupart des auteurs, le makkoûk est $\frac{1}{8}$ de qafiz et pèse 15 ratls. Dans ce passage, il en serait la demie et pèserait 60 ratls = 7800 derhams. L'oque étant de 400 derhams les 15 oques = 6000 derhams.

(8) On a ainsi pour la kârah de blé 240 × 130 = 31200 derhams = 96 k. 401,76. En adoptant 80 kilogr. pour le poids de l'hectolitre de blé, la kârah correspondrait à 120^{l},5022 ; le keurr, de 30 kârah, à 2892 k., 0528 ou 36 hectolitres, 15066 ; — le qafiz, à 48 k. 200,88 ou 60 l. 2511 ; et le makkoûk, à 24 k. 10044 ou 30 l. 12555.

(9) 120 k. 502,2.

tilles et de pois (*hortomân*) (1), cent ratls (2) ; et celle de nigelle (*habbah saudâ*), laquelle est le *choûniz*, cent ratls.

La seconde est Tauriz, capitale de l'Adarbaydjân et de toute la province, Baghdâd et le Khorasân exceptés. Les transactions y ont lieu au moyen d'un dînâr que les habitants appellent *râïdj* (courant) ; il vaut six derhams.

La troisième est Naysâboûr, capitale du Khorâsân. Son dînâr vaut quatre derhams. Dans une partie du pays a cours le dînâr *râïdj* dont il vient d'être parlé.

L'auteur du *Masâlek el absâr* (3) s'est exprimé ainsi : « A Tauriz et dans le pays dont il est le chef-lieu, on ne vend généralement le blé, l'orge et autres produits semblables qu'à la balance. Les habitants ne connaissent que le *mann :* il est à Tauriz de deux ratls au poids de Baghdâd et pèse, par conséquent, deux cent soixante derhams (4). A Sultâniyeh (5), le mann est de six cents derhams (6).

En ce qui regarde les monnaies de ce pays, l'auteur du *Masâlek el absâr* a rapporté, d'après Yahya ebn el hakîm et-tayyâry, à propos des prix pratiqués à Baghdâd, que le *keurr* de blé coûte trente-neuf

(1) Kazimirski (*Dictionnaire arabe-français*) dit que ce nom s'applique aux pois dans l''Irâq, quoiqu'il signifie généralement *avoine*. Dans sa traduction d'Ebn el Beytar, M. le Dr Leclerc le traduit par *épeautre* au n° 485 et par *avoine* sous le n° 2256.

(2) 40 k. 167,4.

(3) Abou'l-'Abbâs Ahmad Chéhâb ed-dîn ed-Démachqy el-'Omary, connu sous le nom d'Ebn Fadl Allah. Il mourut à Damas l'an 749 de l'hégire (1349 de J.-C.), à l'âge de 49 ans Cf. sur le *Masâlek el absâr*, mes *Matériaux*, IIe partie (poids), p. 25.

(4) 803 gr., 348.

(5) Ville de la province de Qazwîn, bâtie par le sultan mongol Arghoun Khân et achevée par son fils Oldjaïtou Mohammad Khodabendeh.

(6) 1 k. 853,88.

dînârs et demi (1) et l'orge, quinze dînârs : l'un et l'autre au (dînâr) *fawâl* (2), Puis il ajoute : « Peut-être est-ce là le prix moyen ; l'usage ne s'écarte pas de cette parité. » « Les prix à Tebrîz (Tauris) et à Sultâniyeh, a-t-il dit encore, sont modérés jusqu'à un certain point, lorsque le sultan n'y descend pas. Toutes les fois que le sultan s'arrête dans une ville, les prix s'élèvent. » Il se peut que tout cela soit changé à notre époque, comme pour d'autres choses.

EXTRAITS DU TOME II.

DEUXIÈME DISSERTATION

. . . .

TROISIÈME CHAPITRE

. . . .

DEUXIÈME SECTION....... *Quatrième partie : Mention de l'état des choses dans la province de Syrie.*

Cette partie contient deux buts (*maqsad*) (p. 358). *Premier but : Sur l'organisation de la vice-royauté de Syrie, telle qu'elle est encore établie.*

Nous avons dit précédemment que les provinces les plus importantes de la Syrie sont au nombre de six, avec six capitales. Chaque province est devenue une vice-royauté ressemblant à une province indépendante.

(1) En supposant à ce dînâr une valeur de 15 francs, l'hectolitre de blé aurait valu 16 francs environ.

(2) Voir ci-devant la note relative au mot *'awwâl*.

Première vice-royauté : Vice-royauté de Damas.

Elle renferme deux propositions. *Première proposition : Mention de l'état de ses monnaies et autres choses semblables.*

Les monnaies d'or et d'argent (1) dont on y fait usage sont les mêmes que celles mentionnées ci-devant à propos des monnaies d'Égypte : les dînârs égyptiens et autres semblables ont cours au poids, les dînârs-florins (2), au nombre ; et les derhams d'argent, au poids (3). Les monnaies (4) ne diffèrent pas sous ce rapport. Toutefois le poids-étalon (*sandjah*) pour le pesage de l'or en Égypte est différent de celui de Syrie : la *sandjah* syrienne est inférieure d'un metqâl et quart pour cent metqâls à la *sandjah* d'Égypte ; et la *sandjah* syrienne pour les derhams est inférieure à l'égyptienne d'un derham [et quart] (5) par cent derhams (6). On y fait aussi usage de petits fels ; on s'en servait en Egypte dans les premiers temps, avant la frappe des fels nouveaux, à raison de soixante-quatre fels pour chaque derham. Chaque quatre de ces fels sont, chez les Syriens, évalués à une *habbah*. Puis les fels nouveaux eurent cours chez eux après l'année 802 (1399-1400 J.-C.) Néanmoins chaque..... (7) équivalaient à un derham, contrairement à ce qui se passait, comme on l'a vu précédemment, en Egypte où, en effet, vingt-quatre de ces fels avaient la valeur d'un derham.

Le ratl de Damas, au moyen duquel s'évaluent les

(1) الاثمان, litt. "les prix."

(2) الدنانير الافرنتية.

(3) Pegolotti nous dit aussi que de son temps les dînârs et les derhams étaient reçus à Alexandrie au poids.

(4) النقود.

(5) Les mots placés entre crochets ont été évidemment omis par le copiste. Voir plus loin : vice-royauté de Hamâh.

(6) Cette différence entre les poids (*sandjah*) servant à peser soit l'or soit l'argent en Syrie et en Egypte est signalée par El Djabarty. Voir plus loin.

(7) Lacune dans le ms.

objets susceptibles d'être pesés, se compose de six cents derhams, de ceux dont nous venons de donner l'évaluation. Le nombre de ses onces est de douze. Chaque once comprend cinquante derhams.

Sa mesure de capacité à laquelle on se réfère pour le mesurage, est la *ghérârah*. Elle contient douze *kayl*. Chaque *kayl* est de six meudd ; il est un peu inférieur au quart de la *waybah* de Mesr (1). Le rapport de l'*erdabb* à la *ghérârah* est celui-ci : chaque *ghérârah* et un *meudd* et demi font trois *erdabb*, à la mesure égyptienne, en supputant d'après la mesure de Damas. L'auteur (2) a dit : « Mais c'est à la mesure de capacité et au ratl de Damas qu'on a égard et recours. »

Les étoffes s'y mesurent à une coudée supérieure à celle en usage au Caire pour le même objet d'un demi-sixième de coudée, ce qui fait deux qîrâts.

Pour le mesurage des terrains occupés par les maisons et autres constructions on emploie la coudée pratique (*dérâ'el'amal*) dont il a été fait mention à propos de l'Egypte.....

(P. 378). *Deuxième vice-royauté dans les provinces de Syrie : Vice-royauté d'Alep.*

Mention de sa situation en ce qui concerne les monnaies et autres choses semblables.

Les dînârs et les derhams employés comme prix et le poids-étalon (*sandjah*) sont absolument pareils sans aucune différence à ce qui a été dit pour Damas. Jusqu'à présent les fels nouveaux n'y ont pas cours. Les anciens fels y sont seuls en usage.

Le ratl d'Alep, de douze onces, contient sept cent vingt derhams (3). Chaque once compte soixante derhams. Dans les districts de cette province, le ratl est quelquefois plus fort.

Le *makkoûk* est employé dans la capitale et tous

(1) D'après le *Qâmoûs*, la waybah égale 22 ou 24 *meudd* du prophète.

(2) Il s'agit probablement de l'auteur du *Masâlek el absâr*.

(3) 2 k. 224,656.

les districts, pour le mesurage des produits soumis à cette opération. Celui auquel on se rapporte dans la capitale équivaut à sept *waybah*, mesure de Mesr (1). Dans les districts et dans tout le reste du pays, il varie considérablement en plus ou en moins. L'auteur du *Masâlek el absâr* a dit: « En moyenne, les deux *makhoûk* et demi représentent une *ghérarâh* ou environ (2); tout cela approximativement. »

Les étoffes se mesurent à Alep à une coudée qui dépasse d'un sixième, soit quatre qîrâts, celle de Mesr destinée au même usage.

Le terrain bâti s'évalue à la coudée pratique (*dérâ'el 'amal*), comme en Egypte.

Les terres cultivables se mesurent au *feddân*, soit islamique, soit *roûmy* (grec), comme à Damas. Le *kharâdj* (impôt) pour les terres de culture est le même qu'à Damas. Les prix (*as'âr*) y sont à peu près ceux de Damas, excepté pour les fruits, qui sont meilleur marché dans cette dernière ville à cause de leur abondance.

(P. 387). *Troisième vice-royauté : Tripoli.*

Deux propositions. Première proposition : Mention de son état et de ses transactions commerciales (3).

Ses transactions commerciales se font au moyen de dinârs et de derhams d'argent, comme on l'a vu pour l'Egypte, Damas et Alep. Son poids-étalon (*sandjah*) pour l'or et pour l'argent est le même que celui de Damas. On y fait usage des anciens fels ;.... (4) fels pour un derham.

Son ratl est de six cents derhams, comme à Damas.

(1) La *waybah* de Mesr pesant d'aprés Ebn Fadl Allah 3714 2/7 derhams ou 11 k.476,4 on aura pour ce makkoûk 80 k. 334,8.

(2) 2 1/2 *makkoûk* donneront 200 k.837. — Comp. le tableau des différentes *ghérârah* dans *Matériaux*, 3e partie.

(3) معاملاتها. Le terme معاملات signifie "transactions commerciales" et tout ce qui sert à ces transactions comme la monnaie, les poids et les mesures.

(4) Lacune dans le ms.

Il se compose de douze onces de cinquante derhams chacune.

La mesure de capacité usitée à Tripoli est le *makkoûk*, comme à Alep. Les étoffes s'y mesurent à la coudée. Dix de ces coudées en font onze de Mesr. Pour les terrains bâtis on emploie la coudée pratique, comme dans le reste de la Syrie et en Egypte. Les terres cultivables s'y mesurent au feddân islamique et au feddân *roûmy*, comme à Damas et dans les autres provinces de la Syrie. L'impôt (*kharâdj*) est le même que celui de Damas et des autres territoires syriens.

(P. 388-389.) *Quatrième vice-royauté: Vice-royauté de Hamâh. Deux propositions. Première proposition*: Mention de son état et de ses transactions commerciales.

Ses moyens de transactions sont les mêmes que ceux mentionnés précédemment pour les autres provinces de la Syrie. Ainsi, on y fait usage de dînârs et de derhams, et son poids-étalon est pareil à ceux de Damas, d'Alep et de Tripoli: il est inférieur au poids-étalon de Mesr d'un metqâl et quart par cent metqâls, et d'un derham et quart par cent derhams (1).

Son ratl est de sept cent vingt derhams, à son poids-étalon.

Sa mesure de capacité est le *makkoûk*, comme à Alep et dans la province dont cette ville est le chef-lieu. Il est évalué à raison de deux *makkoûk* et quart pour une *ghérârah* de Damas.

La coudée servant à mesurer les étoffes est celle..... (2).

Les terrains s'y mesurent à la coudée pratique.

(1) El Djabarty nous dit aussi que 600 derhams de Syrie se réduisent en Egypte à 592 1/2 derhams. Il suit de là que si l'on adopte 3 gr., 0898 pour le poids en grammes du derham d'Egypte celui de Damas, Alep, Hamâh, etc., ne sera que de 3 gr. 0511775. El Djabarty ajoute que cela n'a lieu que par rapport à l'Égypte.

(1) Lacune dans le ms.

(P. 390.) *Cinquième vice royauté : Vice-royauté de Safad.*

Elle comprend deux propositions.

Première proposition : Sur les usages de sa capitale.

Ses monnaies (1) sont comme à Damas et dans les autres parties de la Syrie. Son poids-étalon est le même.

Son ratl, composé de douze onces, est de..... (2); chaque once contient..... (3).

Les terrains des bâtisses s'y mesurent à la coudée pratique, comme dans les autres provinces.

Pour les terres cultivables on fait usage du *feddân* islamique et du feddân *roûmy*, ainsi que cela se pratique ailleurs en Syrie.

(P. 391.) *Sixième vice-royauté: Vice-royauté de Karak.* Deux propositions. *Première proposition*: Sur les usages de sa capitale.

Les transactions commerciales y ont lieu, comme ailleurs, en dînârs et en derhams. Son poids-étalon ..... (4). Son ratl, qui se divise en douze onces, est de..... (5). Les étoffes s'y mesurent à la coudée.... (6). Pour les terrains de bâtisse on emploie la coudée pratique, comme en d'autres endroits, et ses terres cultivables ont pour mesure le feddân islamique et le feddân *roûmy*, de même que dans les autres provinces de la Syrie.

(1) معاملاتها.
(2) (3) Lacune dans le ms.
(4) (5) (6) Lacune dans le ms.

(Page 392) DEUXIÈME DISSERTATION

. . . .

TROISIÈME CHAPITRE

. . . .

TROISIÈME SECTION...... *Sur la principauté du Hedjâz.*

(P. 399 et 408.) La deuxième capitale est la noble Médine du Prophète.

Troisième proposition: Sur l'organisation de la Médine du Prophète.

Lex transactions commerciales s'y font, comme on l'a vu pour l'Egypte, en dinârs et en derhams. En ce qui regarde les fels, il en est de même que ce qui a été dit précédemment pour la *Mekke* (1). Le poids des choses vendues est évalué en *mann*. Le *mann* est de deux cent soixante derhams, ainsi qu'on l'a vu pour la Mekke. La mesure de capacité est le *meudd*, et les étoffes se mesurent à la coudée syrienne.



(1) Ce qui concerne la Mekke manque dans le ms. d'Oxford ; il existe une lacune entre les pages 396 et 397.

EXTRAITS

DE L'OUVRAGE D'EL QALQACHANDY

INTITULÉ

صبح الاعشى فى كتابة الانشاء.

(Ms. Arabe de la bibliothèque Bodléienne nos 365 et 366)

TRADUITS PAR M. H. SAUVAIRE

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES

LECTURE FAITE A LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1885

(Suite) (1)

TOME II

[(2) DEUXIÈME BUT (MAQSAD) : *Sur l'ordre des choses établi en Egypte.* Il contient trois voies (*masâlek*) : PREMIÈRE VOIE : *Sur la mention de ses monnaies.* Elle comprend trois pilliers (*arkân*).

PREMIER PILIER : *Les prix* (3). Ils sont de trois espèces. *Première espèce* : l'or monnayé, tant celui

(1) M. W. Pertsch, le savant bibliothécaire de la Bibliothèque de Gotha, a bien voulu collationner pour moi cette partie sur le ms. 1619, f° 78 et suiv.

(2) Le passage placé entre crochets manque dans le ms. d'Oxford.

(3) C'est-à-dire ce qui sert à payer et par conséquent les monnaies.

frappé en Egypte que celui qui, battu dans d'autres États, y est importé. Elle se divise en deux sortes : la *première sorte* comprend les pièces qui sont reçues au poids, comme les monnaies d'or égyptiennes et autres semblables. Leur poids s'évalue en metqâls ([1]). La règle est que chaque sept metqâls pèsent dix derhams, de ceux qui seront mentionnés ci-après. Le metqâl est considéré comme composé de vingt-quatre qîrâts et a été évalué à soixante-douze grains (*habbah*) d'orge de moyenne grosseur. Les docteurs (musulmans) sont d'accord sur cette évaluation. Ebn Hazm ([2]), contrairement à leur opinion, l'a évalué à quatre-vingt-quatre grains (*habbah*), attendu, selon lui, que le (poids du) metqâl n'a pas varié, ni avant ni depuis l'islamisme.

Je dis : L'émir Salâh ed-dîn ebn 'Azzâm ([3]), sous le règne d'El Achraf Cha'bân ([4]) ebn Hosayn (*sic*), après l'année 770, fit frapper à Alexandrie, où il était alors vice-roi (*nâïb es-saltanah*), des dînârs pesant chacun un metqâl. Une des faces portait en gros caractères : *Mohammad est l'envoyé de Dieu* (p. 213) et l'autre :

(1) Pegolotti s'exprime ainsi en parlant d'Alexandrie : « Les « besants d'or n'ayant pas tous le même poids, les payements se « font à poids de balance, c'est-à-dire que, quand on doit recevoir « comme prix 100 besants, on met dans un des plateaux de la « balance 100 besants (pondéraux) et dans l'autre autant de « besants d'or (monétaires) au coin du sultan qu'il en faut pour « équilibrer les dits 100 besants (pondéraux). »

(2) Ebn Hazm (Abou Mohammad 'Aly ebn Ahmad) naquit à Cordoue en l'an 384 de l'Hégire (994 J.-C.). D'abord Châfé'ite, il embrassa ensuite la secte des Dâhérites. Il mourut en 456. Cf. Ebn Khallikân's *Biographical dictionary*, tom. II, p. 267, et Ebn Bachkouâl, édition Codera, p. 408, n° 888.

(3) Appelé Ebn 'Arrâm (l'émir Salâh ed-dîn Khalîl) par Maqrizy, *Description de l'Egypte*, édition de Boulâq, t. II, p. 291. Cet auteur dit qu'il était investi de la vice-royauté (*niâbah*) d'Alexandrie et qu'il fut mis à mort en l'année 782.

(4) Ce mamloûk bahrite régna de 764 à 778 (1363-1377). Il était fils d'El Malek En-Nâser Hasan.

Frappé à Alexandrie sous le règne d'El Achraf Cha'bân ebn Hosayn (sic), *que sa victoire soit exaltée!* (1). Puis ce monnayage fut arrêté; aussi ces dînârs ne furent-ils ni en grand nombre, ni très connus (2).

Plus tard, l'émir Ylboghâ es-Sâlémy, *ostâdâr* du royaume pendant le règne d'En-Nâser Faradj (3), fils de Barqoûq, frappa des dînârs pesant chacun un metqâl (4) : ils portaient au milieu un cercle dans lequel était inscrit : FARADJ. Il y en avait parfois dont le poids était égal à un metqâl et demi ou à deux metqâls; quelquefois ils ne pesaient qu'une demie ou un quart de metqâl. Mais le plus généralement le poids de ces pièces était faible, comme si cet affaiblissement était pratiqué pour compenser les frais de monnayage.

La *deuxième sorte* embrasse les monnaies admises

(1) ضرب بالاسكندريةفى الدولة الاشرفية شعبان بن حسين عزّ نصره .

(2) Nous n'en connaissons aucun exemplaire.

(3) Ce mamloùk bordjite régna de 801 à 808 (1399-1405) et de 809 à 815 (1406-1412).

(4) Ils furent frappés, d'après Maqrizy, en l'année 803 et appelés *Sâlémys*. Cf. mes *Matériaux*, 1re partie. Ylboghâ es-Sâlémy Abou'l ma''âly 'Abd Allah l'émir Sayf ed-dîn, hanafite, Soûfy, Dâhéry, portait dans son pays le nom d'Yousef. Il était libre d'origine et ses ancêtres professaient l'islamisme. Quant il fut emmené du pays du Machreq, il reçut le nom d'Ylboghâ et fut appelé Es-Sâlémy du nom de Sâlem, le marchand d'esclaves qui l'amena. Il s'éleva en rang au service du sultan El Malek Ed-Dâher Barqoûq jusqu'à ce que ce prince l'investit de l'inspection de la Khânqâh d'Es-Salâh Sa'îd es-So'adâ en 797. En 800, El Malek Ed-Dâher le nomma *émir de dix*, puis émir de Tablkhânâh. Il lui donna en 801 l'inspection de la Khânqâh Chaykhoûnîyah. Lorsque Ed-Dâher tomba malade, il le désigna comme un de ses exécuteurs testamentaires. Ylboghâ fit prête rserment par les mamloûks du sultan en faveur d'El Malek En-Nâser Faradj, fils de Barqoûq..... Maqrizy ajoute qu'en frappant des dinârs du poids d'un metqâl, il voulut faire cesser l'usage nouvellement établi des pièces d'or franques. Il fut étranglé en prison en l'année 811. Voir Maqrizy, II, p. 291-293 et p. 415.

par l'usage. Ce sont des dinârs apportés du pays des Francs et des *Roûm* et dont le poids est connu : chaque pièce d'or est considérée comme pesant dix-neuf qirâts et demi *mesry* (1); leur évaluation au moyen des poids étalons d'Egypte pour l'argent donne pour le poids de chaque dinâr un derham et un peu plus de deux grains de caroube (2). Ces pièces portent des personnages (3); sur l'une des faces, (on voit) la figure (*soûrah*) du roi pendant le règne duquel elles sont frappées; sur l'autre, les deux *figures* de Pierre et de Paul, les deux disciples que le Messie, sur qui soit le salut! envoya à Rome. On les désigne sous le nom d'*afrantiyeh*, pluriel d'*afranty*. L'origine de ce mot est *afransy* par un *sîn* sans points, au lieu d'un *tâ* surmonté de deux points, par dérivation d'*Afransah* (4) (la France), l'une des villes des Francs: quelquefois on l'a appelée *Afrandjah ;* c'est d'elle que les Francs (*Frandj*) tirent leur nom. Elle est la résidence du *français*, leur roi.

Les pièces d'or dont nous parlons sont également désignées sous l'expression de ducats (*doûkât*). En réalité ce nom ne leur est appliqué d'une manière générale que quand elles ont été frappées par les Vénitiens (qui font partie) de la France (*el afrandjah*). La raison en est que le roi chez eux porte le titre de duc (*doûk*) et l'on dirait que l'*alef* et le *tâ* à la fin du mot (*doûkât*) tiennent la place du *yâ de relation* (5).

Je dis : Ensuite En-Nâser Faradj, fils de Barqoûq,

(1) 19 1/2 qirâts mesrys de 0 gr. 1931125 (cf. Ed-Dahaby) = 3 gr. 76569375. Peut-être l'auteur avait-il écrit 17 1/2. On aurait alors 3 gr. 37946875.

(2) Le ms. de Gotha porte un derham et un sixième de derham. Ce qui donnerait pour la pièce d'or 3 gr. 6047 2/3. Un derham et 2 *kharroûbah* (de 24 au meqtâl mesry) = 3 gr. 476025.

(3) *Mouchakhkhasât.*

(4) Le ms. de Gotha porte « de la ville d'*Afransah.* »

(5) L'on aurait ainsi *doûky* (ducal).

frappa des dînârs du même poids que les florins (1) ci-dessus mentionnés. L'une des faces porte : *Il n'y a de Dieu que Dieu ; Mahomet est l'envoyé de Dieu ;* et l'autre, le nom du sultan. Au milieu (du revers) est figurée une corbeille allongée (2), entre deux lignes. Ces pièces furent connues sous le nom de *Nâsériyah* (3). Le nombre en fut très grand ; elles furent employées dans la plupart des transactions. Toutefois on leur donnait une valeur inférieure à celle des florins ; (cette valeur était de) dix derhams (4). Plus tard, des pièces furent frappées sur le même modèle par l'imâm El Mosta' în billah Abou'l fadl l''Abbâside, lorsqu'il occupa seul le trône après En-Nâser Faradj (5) ; on n'y changea que l'empreinte, qui reçut le nom du Commandeur des Croyants au lieu de celui du Sultan. Ensuite, le change de l'or en Egypte ne se maintient pas d'une manière fixe : tantôt il s'élève et tantôt il baisse, suivant que la situation l'exige. La valeur qu'avait le plus généralement le change du dinâr mesry, à une époque dont nous avons été contemporain, en l'année 790 (6) ou environ, était de vingt derhams et celui du florin, de dix-sept derhams ou à

(1) *Ed-danânîr el afrantiyeh.* — Le florin pesait théoriquement 3 gr. 536. Le dinâr de Faradj portant le n° 615 dans le Catalogue du British Museum pèse 3 gr. 54456, soit un peu plus de 18 qirâts mesrys.

(2) سفط مستطيل. Le manuscrit de la bibliothèque de Gotha écrit : متصيد (pour سفط ?) سقط « une corbeille de pêcheur ? »

(3) Cf. sur ces *Nâséry*, mes *Matériaux*, 1re partie, p. 238 et 239.

(4) Le ms. de Gotha ajoute « ou environ. » Maqrîzy nous apprend que l'or de ces dînârs n'était pas pur.

(5) El Mosta' in succéda comme khalife à El Moutawakkel en 804 (1405 J.-C.) et fut proclamé sultan en 815 (1412). Il ne régna qu'un an. Le Catologue du British Museum ne mentionne aucune de ses monnaies.

(6) On lit 770 dans le ms. de Gotha. — L'auteur, mort en 821, veut évidemment parler de sa jeunesse. En 761 le change du dînâr égyptien était de 20 derhams, d'après Maqrîzy. Cf. *Matériaux*, 1re partie, p. 310.

peu près. Mais actuellement le change a augmenté et dépassé toutes limites, particulièrement en l'année 813 (1), bien que sous le règne d'Ed-Dâher Baybars (2), le dinâr mesry ait atteint vingt-huit derhams et demi (3), ainsi que je l'ai vu dans une chronique (4).

Quant au dinâr *djaychy* (5) (militaire), c'est une monnaie fictive employée seulement par les comptables du Divân de l'armée (Ministère de la guerre) pour désigner des fiefs : ils expriment chaque fief par un nombre convenu de dinârs, faible ou fort. Parfois des fiefs ne sont accompagnés d'aucune désignation, parce qu'il n'y aurait aucune utilité à le faire et vu le peu d'importance que cela aurait. Quelquefois aussi le revenu de cent dinârs assigné à un fief est-il (p. 214) plus fort que celui de deux cents dinârs attribué à un autre, et l'est encore plus pour tel ou tel autre fief. Suivant ce qu'a mentionné l'auteur des *Qawânîn ed dawâwîn* (Règlements des ministères) (6), le dinâr *djaychy* appliqué aux fiefs est de différentes sortes : les troupes turques, kurdes et turcomanes ont leur dinâr complet. Le dinâr des Kanânys, des 'Asqalys et de ceux qui

(1) Pendant le second règne de Faradj.

(2) Ce mamloûk bahrite régna de 658 à 676 (1260-1279 J.-C.).

(3) Maqrîzy. *Description de l'Egypte*, tom. I, p. 345-346 et t. II, p. 298, nous donne le même chiffre. Cf. *Matériaux*, p. 288.

(4) Depuis « particulièrement » jusqu'à la fin de la phrase, ce passage est ainsi remplacé dans le ms. de Gotha : « Surtout après l'année 810. Il augmenta au point de valoir deux cent cinquante derhams, et le *nâséry* et le florin, en proportion de ce chiffre, d'après le poids. Le plus haut cours qu'il ait atteint, aux époques antérieures, c'est sous le règne d'Ed-Dâher Baybars, où il valut vingt-huit derhams et demi. »

(5) Ebn Mammâty l'appelle aussi *djondy*.

(6) La biographie de l'auteur, le qâdy Abou'l makârem As'ad ebn el Khatîr, surnommé Ebn el Mammâty, est donnée par Ebn Khallikân, tom. I, p. 192, de la traduction anglaise. Il mourut à Alep en l'année 606 (1209 J.-C.). Hâdji Khalîfah ne fait pas mention, non plus qu'Ebn Khallikân, des *Qawânîn ed-dawâwîn*. Ce petit livre a été récemment imprimé au Caire.

leur sont assimilés n'est que la moitié d'un dînâr [1]. Les Arabes Bédouins n'ont le plus souvent pour leur dînâr qu'un huitième de dînâr. Dans le langage ordinaire du peuple, le dînâr *djaychy* représente treize derhams et un tiers [2], comme si telle était la valeur de l'or à l'époque où l'armée [3] fut organisée anciennement. En effet, dans les premiers temps, le change de l'or s'approchait de ce chiffre, et c'est pourquoi le prix du sang a été fixé par les jurisconsultes qui l'ont évalué en numéraire, à mille dînârs ou douze mille derhams ; ce qui fait pour chaque dînâr douze derhams : tel était le change de la pièce d'or à cette époque [4].

Deuxième espèce. — Les derhams d'argent *(ed darâhem en-noqrâh)*. La règle fondamentale est qu'ils soient composés de deux tiers d'argent et d'un tiers de cuivre. Ils sont frappés dans les hôtels des monnaies, au coin du sultan, de la même manière qu'on l'a vu précédemment pour les dînârs. Il y a des derhams entiers et des rognures brisées, ainsi qu'il en sera fait mention ci-après, quand nous parlerons, si Dieu veut, de l'hôtel de la monnaie. Leur pesage s'effectue au moyen du derham, considéré comme composé de vingt-quatre qîrâts et évalué à seize grains *(habbah)* de caroube. Ce qui fait chaque deux grains de caroube égaux à un huitième de derham. Le grain de caroube

(1) Le ms. de Gotha ajoute ici, comme Ebn Mammâty : Les chefs d'expéditions, les généraux et les officiers de cette classe ont comme dînâr, le quart d'un dînâr. » Ebn Mammâty dit : « le quart du dînâr-espèce. »

(2) Dans l'*Etat sommaire des provinces d'Egypte*, dressé en l'année 777 (1376 J.-C.) sous le règne d'El Malek el Achraf Cha'bân et traduit par S. de Sacy (à la suite d'Abd el Latif), la valeur donnée au dinâr *djaychy* est de 13 1/3 derhams. — Le ms. de Gotha a omis la fraction.

(3) Au lieu de *djaych*, le ms. de Gotha porte *el djoyoûch* « les armées. »

(4) Pour les Châfé'ites et les Mâlékites. Les Hanafites n'évaluent le dînâr qu'à dix derhams.

est égal à quatre grains (*habbât*) de blé moyen. Le derham, par rapport au dinâr, en est la demie et le cinquième ; si tu veux, tu diras les sept dixièmes. Conséquemment, chaque sept metqâls égalent dix derhams.

Quant aux derhams noirs (1), ce sont des monnaies fictives, comme les dinârs *djaychy*. Chacun de ces derhams est évalué dans l'usage au tiers d'un derham d'argent. Il existe cependant à Alexandrie des derhams noirs ; nous nous en occuperons en parlant de la monnaie de cette ville.

Troisième espèce. — Les fels. — Il y en a deux catégories : fels frappés avec le coin (du sultan) et fels non frappés. Quant à ceux frappés, il existait dans les premiers temps, jusque vers la fin du règne d'En-Nâser Hasan ebn Mohammad ebn Qélâoûn (2), de petits fels dont les quarante-huit, quelle qu'en fût la frappe, valaient un derham d'argent. Puis, en l'année 759, sous le règne du même sultan Hasan, on créa des fels qui furent connus sous le nom de *djodod* (nouveaux), pluriel de *djadîd*. Chacun de ces fels pesait un metqâl et valait un qirât du derham (3). Ils étaient frappés au coin du sultan, ainsi que nous le mentionnerons en parlant de l'hôtel de la monnaie, s'il plait à Dieu. Ces fels étaient extrêmement beaux ; tous les autres furent démonétisés. Ils constituent la plus grande partie du numéraire dont font usage les gens de notre époque. Toutefois le règlement les concernant a été corrompu

(1) Voir sur les Derhams noirs, *Matériaux*, 1re partie, p. 126 et suiv.

(2) En-Nâser Hasan régna une première fois de 748 à 752 (1337-1351) et une seconde fois de 755 à 762 (1354-1361).

(3) On trouve, dans le Catalogue du British Museum, vol. IV, p. 175, un fels frappé au Caire en 759 ; il a 24 millim. de diamètre. M. Stanley Lane Poole n'en donne pas le poids. Il en existe aussi d'autres des années suivantes.

et leur poids diminué au-dessous du metqâl; c'est au point qu'il en existe qui ne pésent pas même un derham, et on se mit à les fabriquer sans leur donner la forme arrondie. Ils se pesaient à la romaine : chaque cent dix-huit ratls mesrys valaient cinq cents derhams (1). Puis leur valeur commença à décroitre à cause de la petitesse des fels et de la diminution de leur poids, au point que chaque cent onze ratls valurent cinq cents (derhams) (2).

Je dis : Ensuite la situation s'établit telle à l'égard des fels que (3) si l'on en donnait une once et moins pour un derham (4), c'était très beau, eu égard à la cherté du cuivre, au peu qu'il en arrivait en Egypte et à l'exportation que les négociants faisaient de ces fels en les expédiant comme objet (p. 215) de commerce au Hedjâz, dans l'Yaman et autres régions. Peu s'en faut, si ce trafic continue, que les fels ne disparaissent de l'Egypte et que les habitants ne trouvent plus de quoi faire face à leurs transactions.

Les *fels non frappés* sont du cuivre rouge ou jaune en morceaux ; on les désigne sous le nom d'anciens. Dans les premiers temps, le poids d'un ratl mesry (5) de ces fels valait deux derhams d'argent. Mais lorsqu'on fabriqua les fels nouveaux dont il vient d'être question, chaque ratl en fut fixé à un derham et demi. Il en est encore ainsi actuellement.

(1) 144 × 118 = 16992 derhams = 52 k. 501.8816. D'où 1 kil. de fels équivalait à 9 derhams, 52 environ soit à 6 fr. 65 à raison de 0,70 le derham de 3 gr. 0898. — Le ratl ressortait à 4 derhams, 237.

(2) 111 ratls mesrys = 49 k. 387, 3632 ; d'où 1 kil. = 10 derhams, 1224, soit 7 fr. 0,85. Le cuivre avait donc renchéri.

(3) Le ms. de Gotha s'exprime ainsi : « Que le poids de chaque qentâr mesry équivalait à six cents derhams, ce qui rendait le poids de chaque derham égal à deux onces, de sorte que si, etc. » D'après ce passage, le ratl de fels coûtait 6 derhams et les deux onces, 1 derham.

(4) Ce qui faisait ressortir le ratl de cuivre à plus de 12 derhams.

(5) 444 gr., 9312.

Je dis : Ensuite ces fels disparurent de l'Egypte à cause du renchérissement du cuivre (1) et il arriva que tout le cuivre brisé qu'on trouva fut mêlé aux fels nouveaux et eut cours avec ceux-ci à poids égal.

DEUXIÈME PILIER. — Des choses susceptibles d'un prix. Elles sont de trois espèces.

Première espèce. — Les choses qui se pèsent. Leur ratl au poids duquel on se réfère dans la capitale le Caire, à Fostât et dans les localités voisines, est le ratl, *mesry* : il se compose de cent quarante-quatre derhams; son once comprend douze derhams. C'est de lui que dérive le qentâr mesry, égal à cent ratls. Les parfums sont pesés au *mann*. Celui-ci est égal à deux cent soixante derhams ; il a vingt-six onces ; ce qui donne pour son once dix derhams.

Deuxième espèce. — Les choses qui se mesurent à la mesure de capacité, tels que grains et autres produits semblables. Il faut savoir qu'en Egypte il y a des *qadah* dont la capacité varie également, comme les ratls, au prorata de ceux-ci. Chaque canton possède son *qadah* particulier, suivant l'ardeb dont il fait usage. Celui qui est usité dans la capitale est le *qadah* mesry. C'est un petit *qadah* contenant en grains moyens un poids de deux cent trente-deux derhams (2). Le cheikh Taqy ed-dîn ebn Razîn (3) l'a évalué, en parlant du *sâ'* de l'aumône à faire lors de la rupture du jeûne, à

(1) Le ms. de Gotha supprime « à cause du renchérissement du cuivre. »

(2) Soit 716 gr., 8336. — El Djabarty attribue au *qadah* un poids de 442 6/7 derhams.

(3) Le qâdy Taqy ed-dîn Mohammad ebn El Hosayn, de Hamâh, vulgo ebn Razîn, châfé'ite, mort en l'année 680 (1231), a écrit un commentaire sur le Qor'ân et des Fetwas qui portent son nom (Hâdji Khalîfah, II, p. 347 et IV, p. 350).

trente-deux mille sept cent soixante-deux grains (*habbah*). Chaque seize *qadah* portent le nom de *waybah* et quatre-vingt-seize *qadah*, celui d'ardeb. Dans les districts d'Egypte, tant dans la région méridionale que dans la septentrionale, il existe des ardebs de capacités différentes. En quelques endroits, l'ardeb contient jusqu'à onze *waybah*, mesure de Mesr, et plus.

Troisième espèce. — Les choses qui se mesurent à la mesure de longueur. Ce sont les terres et les étoffes. Les terres se divisent en deux catégories. *La première catégorie* comprend les terres de culture. Les habitants ont adopté l'usage de les mesurer à l'aide d'une canne *(qasabah)* connue sous le nom de *hâkémiyah*. On dirait qu'elle a été établie à l'époque du Fâtémite El Hâkem bé-amr Allah (1) et que par suite elle a tiré son nom de ce prince. Sa longueur est de six coudées hâchémites, ainsi que l'a mentionné Abou'l Qâsem Ez-Zodjâdjy (2) dans le commentaire de la préface de l'*Adab el kâteb*, et de cinq coudées de menuisier (*nadjdjâry*), d'après la mention faite par Ebn Mammâty dans les *Qawânîn ed-dawâwîn ;* suivant d'autres, elle est égale à huit coudées *de la main*. La coudée *de la main* contient six *qabdah* (palmes), à la *qabdah* d'un homme de taille moyenne. Chaque *qabdah* se compose de quatre doigts : le petit, l'annulaire, le doigt du milieu et l'index. Chaque doigt égale

(1) Il régna de 386 à 311 (996-1020 J.-C.).

(2) Il a existé deux principaux personnages de ce nom : l'un, Abou'l Qâsem Yousef ebn 'Abd Allah, est l'auteur de divers ouvrages, et, entre autres, de l'*'Omdat el keuttâb*. Il mourut en l'année 415 (1024). L'autre, Abou'l Qâsem 'Abd Er-Rahman ebn Ishaq, l'auteur dont il s'agit ici, est cité par Hâdji Khalifah comme ayant commenté la préface de l'*Adab el kâteb* d'Ebn Qotaybah. Il mourut en 339 (950). Voyez Hâdji Khalifah, tome I, p. 223. La biographie de ce grammairien se trouve dans Ebn Khallikân, tom. II, p. 92, de la traduction anglaise.

six grains d'orge juxtaposés *dos contre ventre*, conformément à ce que nous avons dit précédemment en parlant des milles. La *qasabah* (canne) est aussi évaluée à deux *bâ'* (brasses) d'un homme de moyenne taille. Quelquefois on se sert pour le mesurage dans une partie du pays, dans la région septentrionale, d'une *qasabah* connue sous le nom de Sandafâïyah, qu'elle tire de Sandafâ, localité située près de la ville d'El Mahallah : elle est un peu plus longue que la hâkémiyah. Ensuite, chaque quatre cents *qasabah* carrées portent le nom de *feddân*. Le feddân se divise en vingt-quatre qîrâts ; chaque qîrât représente seize *qasabah* carrées [et deux tiers] (1).

Deuxième catégorie. — Terrains de bâtisse pour maisons et autres constructions. On est convenu de les mesurer avec une coudée connue sous le nom de *dérâ' el 'amal* (coudée pratique). Sa longueur est de trois empans *(achbâr)*, à l'empan *(chebr)* d'un homme moyen. C'est peut-être la coudée avec laquelle on mesurait les terres du *Sawâd*, dans l''Irâq. Ez-Zodjâdjy a mentionné, en effet, qu'elle égalait une coudée et un tiers, à la coudée *de la main*. Voici quelle est l'origine de l'emploi de la coudée pour l'arpentage des terres : Zyâd *ebn abîh* (2) ayant été investi par Mo'âwiah du gouvernement de l''Irâq, voulut mesurer le *Sawâd*. Il réunit trois hommes : l'un choisi parmi les plus grands, un autre, parmi les plus petits et un troisième d'une taille moyenne. Après avoir mesuré la longueur de l'avant-bras de chacun d'eux, il fit la somme des trois, puis en prit le tiers et l'établit comme coudée

(1) La fraction a été omise dans le ms. d'Oxford. 16 2/3 × 24 = 400.

(2) C'est à dire fils de son père, ou enfant naturel. Il était fils d'Abou Sofyân.

pour l'arpentage des terres. C'est la coudée connue sous le nom de zyâdite *(ed-dérâ' ez-zyâdy)*, parce qu'elle avait été évaluée par l'ordre de Zyâd. Elle ne cessa pas d'être employée jusqu'à l'arrivée des 'Abbâsides au khalifat. Ces princes adoptèrent une coudée différente de celle-là et tant soit peu plus longue. Elle fut appelée *hâchémite*, à cause de sa mise en usage sous le khalifat des 'Abbâsides, qui étaient nécessairement des Banou Hâchem.

Quant aux étoffes, on les mesure au Caire à l'aide d'une coudée ayant la longueur d'une coudée *de la main* et quatre doigts juxtaposés. A El Fostât, la coudée des étoffes lui est un peu supérieure. Elle est parfois également supérieure de la même quantité environ dans certains districts d'Egypte. Pareillement, des articles autres que les étoffes, comme les nattes, etc., ont une coudée particulière.

TROISIÈME PILIER. Sur les prix *(as'âr)* (1). *El maqarr* Ech-Chéhâby (2) ebn Fadl Allah a fait mention dans son *Masâlek el absâr* d'un certain nombre de prix. Il s'est exprimé ainsi : « Les prix moyens sont la plupart du temps les suivants : l'ardeb de blé, quinze derhams (3) ; l'ardeb d'orge, dix ; les autres grains, d'après cet échantillon. Le riz dépasse ces prix. Le blé se vend au moins un demi-derham le

(1) M. Perstch a eu l'obligeance de me communiquer le passage relatif aux prix, qui manque dans le ms. de la Bodléienne.

(2) C'est à dire « Son Excellence Chébâb ed-dîn. »

(3) Ebn Fadl Allah nous a donné (cf. *Matériaux*, 3me partie) la contenance de l'ardeb d'Egypte; elle ressort à 68 k. 816,0256. Au prix de 15 derhams et à raison de 0 fr. 70 le derham, l'on a pour l'ardeb 10 fr. 50 et corollairement pour les 100 kil. de blé 15 fr. 25 à 15 fr. 26.

ratl [1] et, le plus souvent, davantage. Les poules varient de prix suivant leur état ; les bonnes coûtent de deux à trois derhams [2]; les médiocres, un derham [3]. Le sucre se vend un derham et demi le ratl [4], quelquefois plus ; le sucre *moukarrar* (doublement raffiné ?) deux derhams et demi [5].

Je dis : Nous avons encore vu pratiqués la plupart des prix mentionnés par cet (historien) ; ils se sont maintenus jusqu'après l'année 780. Depuis lors ils se sont élevés et ont augmenté pour chacun de ces produits et autres ; ils ont atteint le triple de ce qu'ils étaient. Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu.

....

(P. 225). *Septième espèce.* — Produits qu'on tire de l'Hôtel des Monnaies au Caire. On y frappe trois catégories (de pièces).

Première catégorie. — L'or. Il provient principalement de l'or vierge (*tebr*) importé en Egypte du pays des nègres *(Bélâd et-takroûr)* et d'autres contrées, avec l'or qu'on y ajoute. L'auteur des *Qawânîn ed-dawâwîn* s'est exprimé ainsi : Le procédé de fabrication consiste à faire fondre les diverses sortes d'or qu'on a réunies, jusqu'à ce qu'elles forment un seul bain [6], qu'on moule ensuite en lames [7] et, après avoir des extrémités de celles-ci coupé des morceaux,

(1) 444 gr. 9312. Ce qui fait, en donnant au derham la même valeur que ci-dessus, un peu plus de 78 fr. 66 les 100 kilogr., soit plus du quintuple du prix précédent.

(2) 1 fr. 40 à 2 fr. 10.

(3) 0,70.

(4) Soit environ 2 fr. 36 le kilogramme.

(5) Près de 3 fr. 94 le kilogramme.

(6) Litt. « une seule eau. »

(7) Litt. « en verges » (*qadîb*, pl. *qodbân*).

sous la direction du substitut du juge, on les fait fondre en un seul lingot. Puis on prend d'une partie quatre metqâls auxquels on ajoute quatre (autres) metqâls d'or courant (1) fondu à la Monnaie; de chacun (des deux groupes) on fait quatre feuilles (*waraqât*); on réunit les huit feuilles, après en avoir noté le poids, dans un creuset de terre (2) et on les soumet au feu pendant une nuit dans le fourneau (3). On sort ensuite les feuilles, on les essuie et on compare le poids du (contenu du) creuset avec le poids primitif. Si le poids est pareil et que le substitut du juge donne son autorisation, on frappe des dinârs. S'il est moindre, on remet (au creuset) jusqu'à ce qu'il soit égal et que l'affinage soit exact (4). On en frappe alors des dinârs.

Ebn Et-Touwayr a dit en parlant de l'organisation égyptienne sous la dynastie Fâtémite et à propos de la charge de qâdy suprême : « La pureté de l'or en Egypte est due à ce qu'on a raconté d'Ahmad ebn Toûloûn. Pendant un séjour que ce souverain faisait dans la ville en ruines d''Ayn Chams, près de l'un des cantons du Caire appelé Matariyeh, où croît le bau-

(1) Le ms. d'Oxford porte *el hâïf;* Ebn Mammâty écrit *el hâïz* ; je lis *el djâïz* (permis, licite).

(2) قدح فخار, litt. « un gobelet d'argile. »

(3) الاتون.

(4) وان نقص اعيد الى ان يتساوى ويصح التعليق.

Comp. note 2, p. 3, du premier extrait.—Ebn Mammâty ajoute: « Il est perçu comme salaire (*eudjrah*) sur chaque mille dinârs frappés à l'hôtel des monnaies du Caire trente dinârs. Sur cette somme est payée la solde (*eudjrah*) des monnayeurs (*ed-darrâbîn*), trois dinârs. Jusqu'à la fin de l'année 586, le salaire (*eudjrah*) coûtait trente-quatre dinârs. Le droit de surveillance (*resm el mouchârafah*) est de treize vingt-quatrièmes et une *habbah* (d'un dinâr); auparavant il était d'un dinâr et deux tiers. »

mier, le pied de devant de son cheval s'y enfonça [1] un jour dans un terrain dur et sonore. Il ordonna de creuser en cet endroit et l'on y découvrit cinq sarcophages *(nawâwts)*. Les ayant fait ouvrir, il trouva dans celui du milieu un cadavre conservé dans le miel et sur la poitrine duquel était une petite plaque en or portant une inscription inconnue. Les quatre (autres) sarcophages étaient pleins de lingots d'or. Le prince fit emporter cet or, mais il ne trouvait personne capable de lire l'inscription de la plaque. On lui indiqua un vieux moine au couvent d'El'Arabah [2], dans le Sa'îd, qui connaissait l'écriture des premiers peuples. Il ordonna qu'on le lui amenât. Mais sur la nouvelle qu'il reçut que le moine était hors d'état de se mouvoir, il lui envoya la plaque. Après l'avoir examinée, le religieux dit : Voici comment s'exprime ce personnage : « Je suis le plus grand des rois et mon or est l'or le plus pur ». Ce qu'apprenant, Ahmad ebn Toûloûn s'écria : « Que Dieu couvre d'opprobre celui qui ne sera pas plus grand que cet infidèle et dont l'or ne sera pas plus pur que le sien ! » En conséquence il se montra très sévère sur le titre (*'yâr*) dans les hôtels des monnaies ; il assistait en personne à l'affinage de l'or et apposait lui-même son sceau [3].

Cette sévérité à l'égard du titre se maintint telle qu'il l'avait établie. Sous la dynastie des Fâtémites, l'intendance de l'hôtel de la monnaie n'était confiée, pour en rehausser l'importance, qu'au juge suprême, et cette fonction était inscrite dans son diplôme avec toutes celles qui étaient jointes à la charge de *qâdy*.

(1) ساخت.

(2) Voir sur ce couvent Maqrizy, *Description de l'Egypte*, tome II, p. 502, édition de Boulâq (où on lit *dayr el 'azabah*) et Quatremère, *Mémoires géographiques sur l'Egypte*, tom. I, p. 153.

(3) وكان يحضر ما يُعلق من الذهب ويختم بنفسه.

Il déléguait pour la remplir un des substituts de la justice, à son choix. Cet état de choses dura aussi quelque temps après la chute de la dynastie des Fâtémites. Pour ce qui est de notre époque, l'intendance de l'hôtel des monnaies (p. 226) est confiée au *nâzer el khâss* (l'inspecteur des domaines du sultan). Cette fonction a été créée par El malek en-Nâser Mohammad ebn Qélâoûn, lorsqu'il abolit le vizirat, ainsi qu'il en sera fait mention en son lieu, s'il plaît à Dieu.

Le coin du sultan, en Egypte, d'après ce qu'on voit sur les dinârs, porte d'un côté : *Il n'y a de Dieu que Dieu seul ; Il n'a pas d'associé. Mohammad est l'envoyé de Dieu. Il l'a envoyé avec la direction et la religion de la vérité, pour la faire triompher sur toutes les religions quand même les infidèles en auraient du dépit* (1); et de l'autre : le nom du sultan sous le règne duquel la pièce a été frappée et l'année de la frappe.

Seconde catégorie. — L'argent *(feddah)*, qu'on appelle aussi *noqrah*.

Ebn Mammâty a mentionné dans les *Qawânîn eddawâwîn*, à propos du titre *('yâr)* de l'argent, qu'on prend trois cents derhams d'argent, qui sont ajoutés à sept cents derhams de cuivre rouge et qu'on fait fondre ce (mélange) jusqu'à ce qu'il forme un seul bain. On le moule alors en lames des extrémités desquelles on coupe quinze derhams; puis on les fait fondre. S'ils donnent quatre derhams et demi d'argent, à raison de trois derhams pour chaque dix derhams, c'est bien ; dans le cas contraire, on les

(1) Les monnaies portent, comme le verset du Qor'ân, *el mouch'rékoûn* (les polythéistes) et non *el kâféroûn*, qu'on lit dans notre texte.

remet à la fonte, jusqu'à ce que (le titre) soit exact [1]. C'est ainsi, semble-t-il, que les choses se passaient de son temps. Mais ce qu'a mentionné Son Excellence Chéhâb ed-dìn ebn Fadl Allah dans le *Masâlek el absâr*, à savoir que l'alliance (*'yâr*) des derhams était de deux tiers d'argent et d'un tiers de cuivre [2] est, en effet, la règle du titre exact [3], telle qu'elle était observée sous le règne d'Ed-Dâher Baybars et de ses successeurs. Quelquefois la proportion du cuivre [4] dépasse un petit peu le tiers à notre époque, au point que la monnaie le laisse voir. Cependant ces pièces ont cours dans la masse des monnaies d'argent. Il arrive parfois qu'on y fasse attention, lorsque la pièce est présentée isolément.

Je dis : Quant à l'époque qui suivit l'année 800, l'argent devint rare et on cessa de frapper des derhams en Egypte, si ce n'est en infime quantité, parce que,

(1) Ebn Mammâty continue ainsi : « Le salaire (*eudjrah*) à payer pour chaque mille derhams est de quatorze derhams et demi, sur lesquels il est perçu pour droit de surveillance deux derhams et quart. La totalité du salaire et des fournitures (*el mouan*) est à la charge de ceux qui apportent (leurs métaux précieux) à monnayer.

« Des commentateurs ont pensé qu'il y avait quelque doute sur la légitimité de ce revenu. Il n'y en n'a pas ; car, comme il est nécessaire de fixer le titre des monnaies dont le public fait usage, tant pour la conservation de ses biens qu'en vue de ses affaires, et qu'une fois sortie de la surveillance du sultan, la fabrication des monnaies exposerait à des dangers irrémédiables et à des dommages qui ne pourraient être réparés, il a fallu nécessairement instituer des employés pour cet objet et louer des ouvriers moyennant un salaire qui excitât leurs désirs et les satisfit. Par suite, il a été fixé une redevance à payer par les propriétaires sur les métaux précieux qu'ils apportent à l'hôtel des monnaies. La différence entre les frais et cette redevance a constitué un revenu pour cet établissement.

(2) Cf. *Matériaux*, 1re partie, p. 96.

(3) *El 'yâr es-sahîh.*

(4) Litt. « le titre du cuivre. »

l'argent avait été gaspillé pour la confection de selles, de vases et autres objets du même genre, et qu'il n'en arrivait plus du pays des Francs et autres. Dès lors les derhams furent d'une rareté extrême dans les transactions ; que dis-je? on n'en trouvait presque plus. Puis fut créée en Syrie une frappe de mauvais derhams alliés d'un tiers et même moins d'argent et le reste de cuivre rouge. La méthode employée pour les frapper consiste à couper les lames en petits morceaux, comme on l'a vu pour les dînârs, et on les bat *(torsa')*. Toutefois les dînârs sont toujours entiers, ronds, tandis que dans l'argent il y a parfois de petites rognures inégales de poids, depuis moins d'un derham jusqu'à un quart de derham et environ. Les empreintes du coin appliqué sur l'argent sont pareilles à celles en usage pour l'or, sans aucune différence.

Troisième catégorie. — Les fels de cuivre rouge. Nous avons déjà dit qu'il existait dans les premiers temps des petits fels dont les quarante-huit étaient considérés comme valant un derham d'argent. (Ils furent en usage) jusqu'en l'année 759, sous le second règne du sultan En-Nâser Hasan ebn Mohammad ebn Qélâoûn. Ce prince créa des fels qu'on désigna sous le nom de *nouveaux*. Chacun d'eux avait le poids d'un metqâl et valait un qîrât des vingt-quatre qîrâts du derham. Dans la suite, leur poids *(meqdâr)* diminua peu à peu au point qu'ils ne valurent presque rien. Tels sont-ils actuellement.

Pour fabriquer les fels, on fait fondre le cuivre rouge jusqu'à ce qu'il devienne liquide ; puis on le sort et on en frappe des lames qu'on coupe ensuite en petits morceaux. Après les avoir battus *(torsa')*, on leur applique le coin du sultan. Les empreintes des fels contiennent, d'un côté, le nom du sultan, son surnom honorifique et sa filiation ; et de l'autre, le nom de la ville et l'année où ils ont été frappés.

Robernier par Montfort (Var).

Marseille — Barlatier-Feissat

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 1886.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. JOSEPH LETZ,

MEMBRE DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS.

MESSIEURS,

Je viens aujourd'hui, avec une joie et une émotion profondes, remplir un devoir qu'un labeur assidu m'avait forcé d'ajourner et pour lequel votre indulgente amitié m'a déjà fait contracter une dette de reconnaissance.

Je me hâte donc de vous exprimer combien je suis touché de l'honneur que vous m'avez fait en m'accueillant dans votre Compagnie; honneur dont je ressens bien vivement le prix

Appelé par vos suffrages, à succéder à notre bien regretté ami M. Coste, cet artiste, ce voyageur infatigable qui, l'un des premiers, dota notre chère cité de monuments que bien d'autres villes pourraient nous envier. Je dois à ce maître, qui laissa parmi nous d'ineffaçables souvenirs, un exposé rapide de sa vie et de ses longs travaux.

Jeune encore, M. Coste fut l'élève de M. Lequin de Latour et de M. Penchaud, chez lesquels il se perfectionna, dans les sciences mathématiques et géométriques.

Plus tard, durant son séjour à Paris, il fit connaissance du savant géographe Jomard, qui avait fait partie de la Commission archéologique lors de l'expédition d'Egypte et c'est à son amitié qu'il dût l'honorable emploi de directeur des travaux que le vice-roi d'Egypte, Mehémet-Ali encourageait et protégeait.

M. Coste partit de Marseille en 1817 pour se rendre en Egypte et inaugura son existence de lointains voyages et de labeur.

Arrivé à Alexandrie, il visita en archéologue les ruines de l'ancienne ville d'Alexandre le Grand et prit d'intéressants croquis, qu'il publia plus tard, des obélisques de Cléopâtre.

De là il se dirigea sur Rosette et le Caire où Méhémet-Ali lui fit l'accueil le plus bienveillant.

Profitant de son séjour au Caire, il explora le désert et visita tour à tour Matarich, les ruines de l'antique Héliopolis, les pyramides de Gizeh dont il nous a laissé une intéressante description.

Cette terre mystérieuse d'Egypte où se dressent les innombrables monuments de tant de générations disparues et dont il nous a laissé, dans ses souvenirs de voyage, des récits pleins d'intérêt, charmait ses goûts d'artiste, de savant et de voyageur. Aussi le désert le compta comme un de ses hôtes assidus.

Au mois de mars de l'année 1819. M. Coste fut chargé de terminer le canal de Mahamodiech, commencé par l'ingénieur turc Chakir-effendi, œuvre importante qui exigeait toute son activité et dont il s'acquitta à la satisfaction de ceux qui avaient mis en lui leur confiance.

De 1821 à 1822, il fit construire dix-neuf tours télégraphiques, depuis Alexandrie jusqu'à la citadelle du Caire, et exécuta pour le Pacha plusieurs projets de Palais.

Méhémet-Ali désirant construire deux mosquées, M. Coste visita alors tous les édifices religieux du Caire et son esprit inventif dut s'ingénier plus d'une fois pour pénétrer dens ces mosquées sacrées réservées aux seuls musulmans.

Plus tard, en 1823, il se rendit dans la Haute-Egypte auprès du gouverneur de Syont pour régler les travaux du canal Sohajich.

Arrivé à Girgeh, il rencontra MM. Laurain et Forest qui transportaient le célèbre Zodiaque du temple de Dendérah que la France possède aujourd'hui.

Poursuivant sa marche, il visita les ruines de Memniomium, parcourut la rive droite du Nil et put admirer les temples majestueux de Louqsor et de Karnac.

Il visita également la nécropole royale de Biban-el-Molouk, le temple d'Isis et Medinet-Abou. Thèbes laissa dans l'esprit de l'artiste des souvenirs pleins de grandeur.

L'Egypte avec ses antiques monuments, son ciel admirable, devait charmer une imagination éprise de la beauté architecturale ; aussi bravant les dangers et les fatigues inhérents aux excursions dans le désert il ne négligea de voir aucune des merveilles qui couvrent l'antique patrie des Pharaons.

Tour à tour il se rendit aux ruines du temple d'Esné, l'île d'Eléphantine, de Phila, et fixait sur son album de voyageur les merveilles entrevues.

Après cinq années de travaux assidus, il demanda un congé au Pacha, qui voulut déférer à son désir, et revint en France, laissant à ses élèves le soin de terminer divers travaux, qu'il avait commencés et pour lesquels il leur avait communiqué ses notes et ses plans.

M. Coste arriva à Paris avec une riche collection de dessins d'architecture, dessins qui valurent à leur auteur de nombreux témoignages d'admiration.

Notre ami espérait pouvoir séjourner en France durant un laps de temps assez long, mais de pres-

santes lettres du Pacha qui désirait le posséder auprès de lui, le rappelèrent encore en Egypte.

A peine arrivé, il dut mener une existence aussi laborieuse que par le passé. Durant l'année 1824, il présenta le projet de deux Palais, d'une grande mosquée et fit creuser le canal de Tantah.

Au mois de septembre 1827, il fut obligé d'interrompre ses travaux; la piqûre d'un scorpion lui causa une maladie tellement grave, que notre compatriote, le docteur Clot-Bey que votre Compagnie eut l'honneur de compter parmi ses membres, l'engagea à quitter l'Egypte, s'il voulait sauver sa vie.

Il prit donc à regret la détermination de retourner en France, fit ses adieux à ses élèves, et après une navigation des plus accidentées, revint à Marseille où M. de Montgrand, maire de la ville, le nomma professeur à l'école d'architecture.

Nous ne pouvons nous empêcher d'admirer ici, Messieurs, la conduite de notre confrère qui, après avoir rempli un emploi si élevé et très enviable se dévouait modestement à l'instruction des élèves de notre école des Beaux-Arts, où il a laissé de si excellents souvenirs.

L'on peut dire que dans le court séjour qu'il fit à Marseille comme professeur d'architecture, il lui revient la gloire d'avoir formé des élèves qui ont fait honneur à son enseignement.

En dehors des patientes études qu'il faisait sur l'architecture arabe et égyptienne, études et travaux qui lui avaient valu déjà de bien flatteuses amitiés, M. Coste n'oubliait pas de faire d'artistiques excursions dans les départements environnants. Il nous a laissé dans ses *Mémoires d'un artiste* d'intéressantes descriptions d'abbayes, de chapelles et de châteaux qui témoignent de son goût pour tout ce qui touche à notre chère Provence.

En 1833, un concours ayant eu lieu pour un projet de construction de l'église Saint-Lazare à Marseille,

ses dessins furent acceptés à l'unanimité, et il put terminer cette construction avec son ami Vincent Barral, architecte et inspecteur des travaux du département; il édifia également avec lui l'église Saint-Joseph.

Mais notre confrère, toujours passionné pour les voyages, ne devait pas séjourner tongtemps à Marseille. Désireux de visiter les ruines de l'ancienne Carthage, il quitta notre ville avec Hassan-Morali, commandant de frégate et interprète du Bey de Tunis.

Reçu avec distinction par son Altesse, il donna son avis sur les projets de ports à établir à Monastir et au golfe de Africa.

Il put relever les plans, dessins et détails du palais de Tunis, du Bardo et de la Manouba.

Il serait intéressant de faire la nomenclature complète des voyages et des travaux de M. Coste, mais je dois me borner, tant ils sont nombreux, et en rappeler quelques-uns seulement.

En 1838, nous le retrouvons en Perse, où il était adjoint, comme architecte, auprès du comte de Sercey ambassadeur, que le roi Louis-Philippe envoyait vers Mohamed Schah; la mission de M. Coste était de dessiner et dresser l'itinéraire des pays parcourus par l'ambassade.

Dans ce long voyage, il se révéla non-seulement comme artiste, mais comme savant archéologue; il dessina avec beaucoup de soin diverses inscriptions cunéïformes et grecques.

Poursuivant sa route, il se rendit à Persépolis, la grande ville couverte de débris de tant de palais, et en dessina les ruines admirables.

Les tombes royales de Naksch-i-Roustan, élevées par les dynasties Achéménides et Sassanides, le remplirent d'admiration, : il les dessina entièrement, avec leurs bas-reliefs et leurs figures si curieuses

Peu de voyageurs peuvent se flatter de connaître la Perse et l'Orient comme notre confrère; il faut suivre

dans ses *Souvenirs de voyage* — livre écrit au jour le jour sous forme de notes — l'itinéraire d'Ispahan, de Téhéran, de Kougavar, de Bisetoun.

Les croquis qu'il a rapportés sont rendus avec une grande habileté et sont du plus haut intérêt pour l'architecture et l'archéologie.

A son retour à Paris, en 1842, il présenta à l'Institut les nombreux dessins, aquarelles et croquis qu'il avait exécutés dans ce dernier voyage et, quelques jours plus tard, il était reçu au Palais des Tuileries par le roi Louis-Philippe qui, en témoignage de haute satisfaction, le nomma chevalier de la Légion d'honneur, et l'autorisa gratuitement à porter la décoration du Lion et du Soleil qui lui avait été conférée par le roi de Perse, Mohamet Schah.

M. Coste a eu l'honneur de voir ses travaux et voyages publiés par l'imprimerie nationale.

On possède de lui :

1° Un magnifique ouvrage intitulé *Architecture arabe ou monuments du Caire dessinés et mesurés pendant les années* 1820, 1821, 1822. Paris 1827, in-fol. accompagné de soixante-six planches et d'un précis sur l'histoire des khalifes d'Egypte;

2° Une grande carte de la Basse-Egypte en quatre feuilles dont il a fait plus tard une réduction et qui a été dressée d'après les nombreuses opérations de nivellement et de relèvement;

3° Une série de dessins coloriés sur les monuments arabes qui a été exposée au Salon en 1832-1835;

4° La relation de ses voyages en Perse sous ce titre : *Monuments modernes de la Perse* mesurés, dessinés et décrits. 1865-1867, in-fol. avec planches;

5° Il a collaboré avec M. Flandin à la *Relation du voyage en Perse*. 1843-1853, deux vol. in-8° et six vol. in-fol. avec planches;

6° Une brochure du Palais de la Bourse de Marseille;

7° La cathédrale de Saint-Pétersbourg;

8° La future cathédrale de Marseille;

9° *Mémoires d'un artiste, notes et souvenirs*;

10° Carte de la Basse-Egypte;

La bibliothèque de Marseille possède les croquis originaux qu'il fit durant les pittoresques voyages qu'il a raconté avec beaucoup de charmes dans ses *Mémoires d'un artiste*;

Notre bibliothèque possède les originaux suivants :

1° *Itinéraire de la Perse* atlas deux volumes ;

2° *Voyage en Perse*, atlas volume, itinéraires en cinq parties ;

3° *Antiquités persépolitaines*, deux volumes ;

4° Dessin du voyage dans le département du Var, 1831 ;

5° *Travaux exécutés à Marseille*, de 1833 à 1871;

6° *Monuments de la France*, dix albums de dessins, vues et relevés architecturaux;

7° *Monuments de l'Afrique*.

On peut dire que M. Coste a été un travailleur infatigable; les longues courses ne le rébutèrent jamais.

Ce qui surprend dans l'œuvre de notre maître, c'est que lui, le voyageur-artiste, qui aimait passionnément l'Orient, lui qui a contemplé les monuments superbes de l'Egypte et de la Perse, étant de retour en Provence, à Marseille, où le ciel est si pur et a tant d'analogie avec celui des pays qu'il a parcourus; il n'ait pas voulu entrer dans une voie nouvelle comme l'ont fait quelques architectes. Il aurait pu, s'il l'avait voulu, produire une œuvre qui se ressentit de cette science d'artiste qu'il avait si glorieusement conquise. Il ne le fit pas.

A-t-il craint que des architectes, moins érudits qu'il ne l'était, n'entrassent à sa suite dans une nouvelle voie sans avoir l'expérience indispensable pour de pareils travaux ?

Quoiqu'il en soit, il se renferma dans la tradition classique, laissant à d'autres plus audacieux la tâche de réparer nos errements habituels.

Il mit donc tous ses soins à ce travail important, auquel il crut devoir donner un caractère plus monumental que ne le comporte un édifice qui n'est destiné qu'à une station de quelques heures pour le négoce et qui aurait pu être rendu par des formes plus légères.

Car tous les monuments doivent avoir le caractère de leur destination et être en harmonie avec le pays où ils sont élevés.

L'Egypte, la Grèce, l'Italie nous offrent une merveilleuse application de cet esprit qui animait les architectes de l'antiquité.

Dans les palais anciens, une large place est laissée à la lumière ; ils forment un ensemble qui est toujours bien allié avec le ciel sous lequel ils sont édifiés.

Jamais un artiste grec n'a eu l'idée d'élever une de ces merveilles de pierre que l'art gothique a prodiguées, qui sont d'un si bel effet dans les brumes du Nord, mais qui perdraient beaucoup de leur poésie sous un ciel plein de lumière

Mais à l'époque où M, Coste édifiait la Bourse, le moment de la rénovation architecturale n'était point venu pour Marseille. Les traditions les plus simples y étaient encore suivies.

Il était réservé à d'autres grands artistes tels que MM. Espérandieu et Vaudoyer de faire surgir comme un chef-d'œuvre de grâce le palais de Longchamp, comme un chef-d'œuvre de conception, la nouvelle cathédrale dont les dômes bysantins se marient si agréablement à notre ciel.

Le palais de la Bourse achevé, M. Coste après une existence de voyages et de labeur incessants, aurait pu abandonner toute occupation absorbante pour jouir du fruit de ses longs travaux.

Membre correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, ayant parcouru une brillante carrière, il pouvait prendre une honorable retraite ; mais que fit-il ? et c'est là un des traits saillants de son caractère.

Il profita de ce repos pour mettre au net les croquis qu'il avait rapportés de ses voyages en Italie, en Grèce, en Perse, en Egypte. Pour occuper ses loisirs, à un âge avancé, il visita l'Angleterre, la Hollande, l'Autriche et revint chargé d'une moisson de dessins et de croquis qui nécessitaient de nouveau un travail prodigieux.

En terminant, Messieurs, le rapide exposé de la vie de labeur de notre ami et maître, M. Coste, je ne saurais mieux rappeler sa sympathique personnalité qu'en retraçant le portrait que M. Viollet-le-Duc, qui fut son ami intime, a laissé de lui.

« Sorte de pionnier de l'archéologie, dit M. Viollet-le-Duc, dans une préface sur l'architecture arabe, M. Coste ne s'arrête que quand les forces lui manquent, et elles ne lui ont heureusement jamais manqué. N'allez pas croire que M. Coste soit une façon d'homme de guerre, robuste, imposant, sachant, comme certains Anglais ou Américains se faire place partout ; non pas. M. Coste est un petit homme, d'apparence timide, boitant par suite d'une fracture à la jambe, tenant le moins de place possible partout où il se trouve ; mais, à son œil vif, à un sourire à la fois bienveillant et un peu narquois, à une certaine carrure du front, on reconnait bien vite une de ces natures vivaces et persistantes qui trouvent le moyen d'arriver à leurs fins.

« Quand on connait bien l'homme et un peu l'Orient, on comprend comment M. Coste a pu passer partout, dessiner partout, comme dans son cabinet.

« Il donne tout bonnement ses dessins au public avec une candeur digne de l'âge d'or. N'attendez de M. Coste autre chose qu'une description simple, quelques dates, quelques faits historiques relatifs aux édifices qu'il fait graver ; puis, c'est tout.

Il laisse au public le soin des déductions, il fait des centaines de kilomètres, n'importe comment, et passe à un autre monument.

« J'avoue que cette modestie antique à la façon d'Hérodote et de Xénophon est un avantage considérable, c'est un hommage que je me plais ici à rendre à notre vénérable doyen M. Coste. »

Que pourrais-je ajouter à ce portrait, si ressemblant de notre regretté confrère !

Un mot seulement. Je dirai que son souvenir restera cher à nous, qui fûmes ses amis, ainsi qu'à tous les Marseillais ; car M. Coste eut la gloire de faire partie de cette phalange de vaillants artistes, dont s'honore la Provence ; notre chère Provence qui, aujourd'hui comme autrefois, fournit à la France, notre grande patrie, tant d'illustrations dans les lettres, les sciences et les Beaux-Arts !...

RÉPONSE DE M. MAGAUD

PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. LETZ

MONSIEUR,

A l'honneur de présider cette séance solennelle devant un public d'élite toujours attentif aux choses de l'esprit et de l'art, se joint pour moi une mission flatteuse. — Membre de la classe des Beaux-Arts, il m'est donné de vous exprimer au nom de l'Académie la satisfaction qu'elle ressent en vous admettant dans son sein.

Vous venez de nous faire remarquer, Monsieur, qu'un labeur assidu vous avait forcé d'ajourner votre venue parmi nous, depuis que vous avez été nommé membre de notre Compagnie et vous nous en exprimez vos regrets ; mais vous ne nous dites pas, qu'en dehors de ce labeur incessant, c'est votre modestie, fidèle compagne des vrais talents, et à laquelle vous me pardonnerez de faire violence aujourd'hui, qui est la principale cause de ce retard.

Le seul titre de collaborateur de M. Espérandieu votre illustre maître et ami, auteur de monuments splendides qui font la gloire de Marseille, aurait suffi pour vous donner le droit de vous asseoir parmi nous, si déjà vos nombreux travaux ne vous avaient conféré des titres irrécusables à notre choix.

Les profondes connaissances en l'art que vous cultivez avec un si grand succès, le goût qui distingue

toutes vos productions ainsi que vos fines appréciations sur les choses de l'esthétique, nous permettaient d'attendre de vous une savante dissertation sur l'architecture ; mais par un sentiment de pieuse reconnaissance qui vous honore, vous avez préféré consacrer exclusivement ce discours à la mémoire de celui qui fut votre premier maître, M. Coste.

L'Académie vous sait gré de cette marque de respectueuse déférence pour celui qui, le premier, sut développer en vous le germe des talents dont la nature vous avait doué, et qui guida vos pas dans la carrière si difficile que vous alliez parcourir avec tant de succès.

Notre cher et regretté confrère, votre prédécesseur à ce fauteuil, M. Coste, dont vous venez de retracer avec une justesse parfaite la vie si laborieuse et si honorablement remplie, fut, en effet, un travailleur infatigable. Dessinateur habile, toujours poussé par le désir de s'instruire, il ne recula jamais devant les fatigues et les dangers des voyages les plus pénibles. Guidé dans ses courses par l'attrait irrésistible de son art, il visita l'Egypte, l'Arabie, la Perse et la Grèce, pour y admirer les chefs-d'œuvre des plus hautes conceptions de l'esprit humain. Plus tard, à un âge déjà bien avancé, toujours ardent de cœur et jeune d'esprit, après avoir sillonné la France dans tous les sens, il parcourait encore l'Italie, l'Autriche, la Russie, la Hollande, la Belgique et l'Angleterre. Et chaque fois de tous ces voyages, il rapportait une abondante moisson de dessins des monuments qui avaient le plus frappé son imagination d'artiste.

Puis, de retour au foyer, levé aux premiers rayons du jour, il s'empressait, — je crois le revoir encore, — de remettre au net, en les reconstituant, tous ces croquis qui ravivaient en lui les plus chers souvenirs

M. Coste fut un artiste d'un talent supérieur et d'une très grande modestie. Il montrait ses travaux, comme s'il n'en eût pas apprécié lui-même la haute valeur, et

n'en tirait aucune vanité. Il ne rechercha pas les honneurs ; mais il ne pouvait pas en être oublié ; les distinctions vinrent à lui d'elles-mêmes.

Instruit par de tels maîtres et plus tard par M. Questel à Paris, ayant puisé la science à de si bonnes sources, vous ne pouviez manquer de produire des œuvres dignes d'être admirées.

Parler de toutes ces œuvres, en esquisser seulement les parties les plus remarquables, serait abuser de la bienveillante attention de cette assemblée.

Je me bornerai à jeter sur l'ensemble un coup d'œil. général.

Votre collaboration qui se manifeste si bien, aux plus grands travaux de M. Espérandieu, vous avait préparé aux vastes conceptions architecturales. Mais les occasions sont rares, qui permettent à un architecte, de donner la mesure de son mérite dans l'édification d'un Palais de Longchamp et d'une Cathédrale.

Prodiguant votre talent si délicat, votre imagination si feconde à des œuvres de moindre importance, mais non de moindre mérite, vous avez laissé dans des hôtels luxueux, dans des châteaux, les traces ineffaçables de votre originalité.

De même vous avez semé sur nos places publiques les élégants édicules qui supportent les statues de nos hommes célèbres.

Cependant les édifices publics n'auront pas manqué à votre active production. Les nombreux bâtiments scolaires, la grande et belle école normale d'Aix et le Palais de la Banque de France que vous achevez en ce moment, vous ont permis de déployer les qualités essentielles pour la recherche des grandes dispositions d'ordonnances logiques qui constituent l'un des côtés les plus durables de l'art monumental.

Ces qualités, vous les avez manifestées d'une manière éclatante dans votre magnifique projet d'Eglise du Sacré-Cœur de Montmartre à Paris.

Au moment de l'exposition des dessins de ce grand

concours où toutes les sommités de l'architecture fra nçaise avaient tenu à honneur de figurer, votre proje fut remarqué et primé par le jury ; il ne fut pas adopté mais d'un avis unanime, les artistes compétents déclarèrent que votre conception du programme présentait un aspect plus grandiose que celle des projets dont l'exécution fut décidée.

Sans perdre de vue les nécessités imposées pour l'église à édifier, vous l'aviez surmonté et, pour ainsi dire, enveloppée d'un dôme majestueux dont la silhouette eût couronné Paris, comme l'expression franche et grandiose d'un souvenir inaltérable.

S'ils tiennent moins de place sur les sommets, les édifices commémoratifs que vous avez élevés resteront comme la marque la plus personnelle et la plus délicate de votre talent.

Ils sont aussi nombreux que variés.

A tous, vous avez su imprimer un caractère distinct toujours avec la même vérité, toujours avec la même finesse ; la force, le talent, la grâce, la candeur, le génie, ont toujours trouvé en vous un interprète fidèle; vous les avez traduits par le marbre en des formes exquises et y avez empreint les plus nobles sentiments de votre âme.

La série des reproductions de tous ces chefs-d'œuvre fournira la collection la plus intéressante que l'on puisse voir de ces monuments de pieux hommages.

Vous avez eu encore la précieuse occasion d'exécuter à Athènes, sur le sol sacré de l'art, vos plus importantes compositions, et vous avez réussi dans cette tâche dont les difficultés se trouvaient augmentées par la comparaison qu'elles avaient à subir avec ces charmantes et délicates productions de l'antiquité que l'on nomme les temples de Minerve Poliade, de Panderose et d'Erechtée, dont vos œuvres semblent être les sœurs légitimes.

Tous ces titres vous désignaient à notre choix et

nous en sommes doublement heureux, parce qu'il répond au désir d'un ami regretté. Et cela m'amène à rappeler un souvenir qui trouve ici admirablement sa place.

Votre digne maître, M. Espérandieu, ne faisait pas partie de notre Compagnie. Son talent l'appelait à l'Académie ; sa modestie exagérée l'en éloigna. Mais ce n'était de sa part ni indifférence ni dédain ; tous ici nous pouvons l'affirmer.

Un jour il exprimait des regrets, et son confident c'était vous, Monsieur, son élève de prédilection, son collaborateur assidu.

« J'ai méconnu, vous dit-il, les voix amies qui auraient dû toucher mon cœur, je le regrette. Si l'on venait à vous, ne m'imitez pas, serrez la main qui vous sera tendue. »

Nous vous avons tendu la main, Monsieur, et en venant à nous vous accomplissez le souhait d'un homme dont la mémoire sera toujours chère à l'Académie, à tous les amis des Beaux-Arts, à tous les nobles cœurs marseillais.



DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

Par M. A.-F. MARION

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES

Messieurs,

Les suffrages de l'Académie m'ont profondément touché, car à la pensée de la bienveillante sympathie dont je suis l'objet et de l'honneur que j'en retire, s'ajoute le souvenir du savant éminent que je remplace et à qui j'ai été lié, durant plus de vingt ans, par une respectueuse affection. Cette circonstance donne une signification particulière à une élection dont je sens tout le prix et vous trouverez bien naturel, Messieurs, que je dise l'impression qu'elle m'a faite. Lorsqu'en 1862, Coquand voulut m'attacher à sa chaire, en qualité de préparateur, l'abbé Aoust fut le premier maître de la Faculté de Marseille devant lequel j'eus à comparaître, mais il siégeait dans un jury d'examen où il avait une formidable réputation de sévérité dont il semblait fier. Quand le pauvre candidat arriva devant lui, à la fin de ses épreuves, le cœur lui manqua et de longs instants furent nécessaires, ainsi que les soins médicaux les plus attentifs, pour lui rendre ses esprits.

L'abbé Aoust fut particulièrement sensible à cette flatterie d'un caractère nouveau et bien souvent depuis, au cours de ma carrière universitaire, il voulut me le témoigner par des procédés délicats dont ne le

croyaient pas coutumier ceux qui, hors de l'intimité, ne voyaient que les rudesses d'une écorce dont il affectait d'exagérer les saillies, par un curieux sentiment d'originale coquetterie.

Pour donner la mesure exacte de la valeur du collègue et de l'ami que nous avons trop tôt perdu, il suffit de rappeler sa double qualité d'universitaire et de prêtre et de constater qu'il a toujours accompli les devoirs multiples qui lui incombaient de manière à s'élever au-dessus de toutes les attaques et à imposer le respect. Et je ne dois pas oublier qu'il ne lui fut pas toujours possible de vivre à l'écart, lorsque, à des époques troublées, après la mort de Morren, qui fut aussi l'un des vôtres, il eût à représenter la Faculté dans ses relations extérieures. S'il prit à cette occasion le goût de l'administration, ce ne fut pas au préjudice de ses études scientifiques, ni des travaux de son enseignement. Sa robe d'ailleurs le protégeait contre les entraînements de la vie publique et il put ainsi, malgré une santé toujours délicate, poursuivre ses recherches personnelles jusque dans ses dernières années. Les *Mémoires de l'Académie de Marseille* et les Comptes-rendus des séances de l'Institut contiennent encore en 1883 et en 1884 des communications de l'abbé Aoust sur les sujets les plus ardus de la géométrie et du calcul intégral. Son œuvre exigerait pour être analysée dignement une réunion de spécialistes ; mais s'il ne nous est pas permis d'en suivre ici toutes les phases, il nous est aisé d'en comprendre l'importance en la voyant se dérouler sans cesse durant quarante années et d'en apprécier la portée en considérant les flatteuses distinctions qu'elle a méritées.

L'abbé Aoust soutint ses thèses de doctorat en 1844 et à partir de cette époque il publiait presque chaque année des notes ou de véritables livres sur la géométrie, la mécanique, le calcul intégral et l'astronomie. Le total de ces publications dépasse le chiffre de soixante. Le Comité des Sociétés savantes et la section

de l'Institut avaient remarqué particulièrement celles relatives aux coordonnées curvilignes et plusieurs médailles avaient consacré en 1870, en 1874 et en 1877, le mérite du professeur de Marseille, qui fut successivement nommé officier de l'Instruction publique, chevalier et officier de la Légion d'honneur.

Les honneurs de cet ordre ne parviennent pas aisément jusqu'au savant qui, tel que l'abbé Aoust, confiné dans le cercle de ses études, ne sollicite ni les encouragements ni les récompenses. Ils ne font jamais entièrement défaut, cependant, au vrai talent, aux réels services, et votre Compagnie, Messieurs, en a reçu récemment une nouvelle preuve.

L'abbé Aoust avait débuté dans l'enseignement au lycée Stanislas d'où il passa au lycée de Strasbourg. Il entra en 1849 à la Faculté des sciences de Besançon, mais en 1854, obéissant aux impulsions de son origine méridionale, il demanda à faire partie avec Morren, Favre, Derbès et Coquand, de la Faculté de Marseille dont la création venait d'être décidée. Dès le premier jour il avait senti que Marseille prenait possession de lui et qu'il ne quitterait plus cet établissement à la fondation duquel il avait l'honneur de participer et dont il souhaitait déjà ardemment la prospérité. Ceux qui, comme vous, Messieurs, ont connu l'abbé Aoust aux débuts de notre Faculté, savent combien tout ce qui pouvait contribuer à augmenter son prestige et à développer son importance lui tenait à cœur, et nous avons tous vu à des marques très significatives que ce sentiment ne s'était pas attiédi dans les dernières années.

La chaire de l'abbé Aoust a toujours été entourée d'un nombre croissant de disciples. Le maître donnait un soin particulier à la préparation de ses leçons comme à la poursuite de ses travaux originaux. Il ne s'absorbait pas néanmoins dans la partie de la science qu'il cultivait et il aimait à s'entretenir des recherches faites par ses collègues dans les autres branches, dis-

cutant volontiers leurs résultats, réclamant l'exactitude des faits, ne se laissant peut être pas aisément entraîner aux conceptions tirées des études d'observation pure, mais demandant toujours l'exposé des questions les plus nouvelles et témoignant ainsi l'intérêt qu'il leur accordait. Bien des fois j'ai dû lui développer les données de la paléontologie végétale, lui décrire dans ses moindres détails la découverte alors récente, d'une flore fossile, variée et luxuriante, dans les pays arctiques aujourd'hui soumis à un froid rigoureux, à de longues alternatives de jour et de nuit empêchant tout essor de végétation. Dans ces mêmes régions où un mince tapis de plantes rampantes se montre à peine quelques instants en été sous la neige fondue, croissaient autrefois des *Magnolia*, de grands *Tulipiers*, de vigoureux *Sequoïa*, analogues à ceux qui forment encore les grandes forêts américaines, bien au-dessous des grands lacs.

Cet indice d'un refroidissement, relativement récent, des contrées polaires, trouve une confirmation dans les terrains de la Provence où l'on rencontre une association de Palmiers, de Laurinées, de Bombacées, de Fougères fossiles, appartenant à des types relégués également de nos jours plus au Sud, dans les terres tropicales; si bien que ce refroidissement semble, succédant à une uniformité primitive, s'accentuer progressivement à partir d'une certaine époque et se propager régulièrement dans le sens des latitudes. L'idée si inattendue, d'un éclairage permanent des pôles nécessaire à une végétation arborescente plus encore que la chaleur, et de l'établissement récent des zones thermiques telles que nous les connaissons, avait une importance astronomique d'une incontestable gravité. Elle produisait une grande impression sur notre confrère, il ne l'acceptait pas toutefois sans réserves et je vois encore le sourire caractéristique qui accompagnait ses réflexions : « Je suis trop vieux pour changer l'ordre de mon système du monde; mais n'ayez souci,

quelque jeune astronome vous arrangera tout cela. » Il ne se trompait que sur ce point que ce n'est pas un débutant, mais un vétéran de la science, M. Faye, qui a entendu les réclamations de la Paléontologie et qui, dans un livre remarquable, a montré comment une modification et un complément de la théorie de Laplace donnent la raison cosmique des phénomènes constatés par les naturalistes, phénomènes dont la réalité n'est plus discutée aujourd'hui.

L'abbé Aoust a vu sans doute en cette circonstance une éclatante confirmation de l'unité des sciences qu'il aimait à proclamer et qui fit en 1876 l'objet d'une de ses dissertations insérées dans les Mémoires de votre Académie.

Le mathématicien est naturellement porté à donner la suprématie aux sciences abstraites, et le naturaliste a bien quelque droit à réclamer pour les sciences biologiques et historiques. En réalité les sciences ont toutes une même base dans l'observation. Elles ont toutes la même prétention à l'exactitude et chacun de leurs adeptes est particulièrement satisfait de son œuvre. Puis on reconnaît, pour tout accorder, que la solution est exacte et facile quand le problème est simple. Ce n'est point, il faut bien l'avouer, le cas habituel des questions qui se posent au naturaliste. Lui demandera-t-on vraiment de formuler conformément aux lois de la géométrie, et à celles aussi de la physique et de la chimie l'évolution d'un embryon dans son œuf, agrégeant ses parties fonctionnelles, rompant ses enveloppes pour s'adapter à une existence transitoire, façonnant à nouveau les éléments constitutifs de ses tissus, modifiant encore son régime pour arriver à l'état adulte, se multipliant avant de se désorganiser ? Exigera-t-on un jour du biologiste le « graphique » de toutes les phases de la vie d'un type organique à travers les innombrables incidents de sa dispersion dans le temps et à travers l'espace ? Sans doute, si nos connaissances étaient suffisamment

avancées, toutes ces forces, toutes ces causes si diverses, si multiples, si changeantes, qui sont en jeu dans les phénomènes biologiques et dont nous nous efforçons simplement de suivre les manifestations sans en rechercher la raison, trouveraient une expression exacte et comme mathématique; peut-être verrions-nous alors diminuer le charme principal de nos études, ce vague, cette indécision, qui nous obligent dans des questions si complexes à procéder par tâtonnements, mais qui nous incitent toujours davantage, nous ménagent aussi de vives satisfactions quand une découverte longtemps sollicitée vient confirmer nos conceptions préliminaires et qui revêtent enfin d'ineffables teintes poétiques les sujets que nous préférons.

D'ailleurs, sans aller au devant de ce que l'avenir réserve aux générations qui nous succèderont dans l'étude de la nature, il nous parait que les recherches actuelles, par suite de la multiplicité des faits enregistrés et de la qualité des problèmes que leur discussion fait surgir, suffisent pour exercer les esprits les plus sagaces et les plus solides. L'histologiste doit réclamer le secours des opérations chimiques les plus délicates; l'embryogéniste et l'anatomiste, préoccupés à des points de vue différents du mode de formation des organismes, ne notent plus simplement des particularités de structure et n'assistent pas uniquement à la manifestation de phénomènes morphologiques et physiologiques; ils sont amenés à provoquer ou à modifier les conditions de ces phénomènes pour mieux en comprendre l'essence propre, franchissant à chaque instant la faible barrière, qui, du reste, n'a jamais efficacement séparé l'observation de l'expérience. Le zoologiste enfin dont le rôle est de faire le recensement des espèces animales, d'enregistrer le signalement morphologique des types et des races, de poursuivre les individus dans leur dissémination, de trouver les règles de leurs associations, les causes de la prospérité ou de la décadence de toutes ces sociétés, de nature si diffé-

rente, qui s'entremêlent dans les divers milieux, le zoologiste lui-même est impuissant à se restreindre en dedans des bornes autrefois assignées à son domaine et ses travaux n'offriraient plus grand intérêt, s'il ne les rattachait à la paléontologie générale et s'il ne savait reconnaître dans le régime des époques géologiques anciennes l'explication des faits les plus remarquables qui le frappent et qui auraient autrefois arrêté ses prédécesseurs. Ainsi se réalise à notre insu et progressivement cette union des sciences du même ordre, dont je n'ai jamais aussi bien reconnu l'utilité qu'en poursuivant récemment l'étude des êtres qui peuplent les étangs saumâtres des Bouches-du-Rhône.

L'étang de Berre, que nous connaissons tous, est une sorte de grand golfe ne se rattachant plus actuellement à la Méditerranée proprement dite que par le détroit de Caronte qui va déboucher dans la baie de Fos. L'étendue de cette mer intérieure est encore assez considérable. Sa plus grande longueur du Nord-Ouest au Sud-Est, de Saint-Chamas à la Mède, atteint 20 kilomètres et sa largeur du Sud-Ouest au Nord-Est, de Martigues à Rognac, est de 15 kilomètres. La surface totale est supérieure à 15,000 hectares et la profondeur maximum variant de 8 à 10 mètres, correspond environ aux deux tiers de l'étang.

Les eaux douces qui se déversent dans ce bassin par les ruisseaux, les rivières, les canaux et par les sources sous-marines appelées «*Loourouns*» dans le pays, en diminuent considérablement la salure qui, dans les points les mieux favorisés, près de Martigues, ne dépasse jamais de beaucoup la moitié du degré de densité des eaux de la haute mer. D'ailleurs cette salure s'affaiblit tellement dans certaines régions, vers Saint-Chamas et vers Bolmon, par exemple, que l'eau y devient presque potable. L'afflux, au moment des grandes pluies, établit aussi un régime changeant. avec lequel contraste l'état résultant en été d'une éva-

poration très active. La température de la nappe aqueuse est enfin elle-même éminemment variable, pouvant atteindre 30° centigrades en été sur une bande superficielle de deux mètres d'épaisseur dans les anses abritées, descendant au-dessous de 0° pendant les hivers rigoureux et devenant dans les deux cas, surtout par les grands froids, funeste à une foule d'animaux.

Il est aisé de concevoir comment ces conditions physiques, bien différentes de celles de la grande mer, doivent entrainer l'existence d'une population particulière formée d'espèces plus rustiques que celles de nos côtes maritimes, les unes sédentaires, les autres errantes apparaissant au moment de certaines fonctions, émigrant ensuite. C'est là un fait d'une constatation aisée, qui a été compris depuis des siècles, en ce qui concerne du moins les bêtes comestibles, par les pêcheurs de Martigues qui draguent les moules de l'Etang et qui *calent* à des époques déterminées des *Trabacos*, des *Tons*, des *Bordigues*, pour captiver les diverses sortes de Muges, les Loups, les Daurades, les Anguilles ou les Atherines appelées *Cabassouns* et *Siouclets.*

Mais l'intérêt principal de la faune de l'étang n'est pas dans ces pêches locales; il se présente immédiatement au savant qui porte ses recherches sur les êtres de faibles dimensions, sur les petits poissons, sur les vers, sur les crustacés, dont l'étude donne des résultats tout à fait inattendus. Il est naturel de se demander si les êtres qui peuplent l'étang et s'y exposent à des variations de milieu particulières sont des espèces de la Méditerranée, capables de se prêter à ces dures conditions, ou bien si les animaux de Berre représentent au contraire des types spéciaux à peu près confinés en ces lieux. Comme à l'ordinaire le problème de la nature est complexe et le zoologiste ne tarde pas à reconnaître qu'en réalité ces deux suppositions se trouvent également vraies et que les habitants des

eaux saumâtres de Berre appartiennent à des catégories différentes.

La flore et la faune sont d'ailleurs assez variées et peuvent longtemps captiver les spécialistes. Les grandes herbes de nos côtes maritimes, les Posidonies qui composent les belles prairies du golfe de Marseille, sont remplacées dans les eaux saumâtres de l'étang par les Zostères aux frondes plus grêles, plus longues et plus souples. Les algues du genre Cystoseire y pénètrent en s'y modifiant notablement et s'associent principalement à des Ulves et à des Conferves. Dans les stations les moins salées, les *Ruppia* remplacent les Zostères, les *Potamogetons* eux-mêmes peuvent y vivre, pour céder enfin la place à des *Typha* et à des *Phragmites* qui forment le rideau ordinaire des endroits marécageux. Loin du bord, la vase règne à peu près partout et le fond est occupé par des bancs de Moules qui semblent subir à certains moments de l'été des influences défavorables dues au défaut d'aération des eaux, tandis que les débris végétaux se décomposent. Au milieu de ces bancs de Moules croissent deux Algues rouges, un grand Sphœrococce connu de l'Adriatique (1) et une Polysiphonie qui jusqu'ici n'avait été vue que dans la Baltique (2).

Je voudrais, Messieurs, vous décrire bien exactement la physionomie de ces stations, telle que le naturaliste peut la connaître dans ses traits les plus délicats, mais il me faut éviter cependant un exposé trop technique. Je n'esquisserai que les principales lignes.

Les animaux dits pélagiques comptent parmi ceux qui donnent un cachet spécial à la Faune de l'étang. Ce sont les êtres qui flottent dans l'eau, nageant à la surface ou descendant dans les fonds pour émigrer de nouveau. Durant toute la belle saison, pullulent deux espèces de Méduses, les grands Rhizostomes appelés

(1) *Sphœrococcus confervoïdes, var. ramulosus*, Kutz.
(2) *Polysiphonia arenaria*, Kutz.

du nom significatif de *Maou d'ueil* qui indique leur violente urtication, et les Aurélies que les pêcheurs nomment des *Glaïo*. Ces Polypes apparaissent bien dans la Méditerranée, entraînés par les courants, mais ils ne se multiplient à foison, comme dans notre étang, que dans la Baltique, dans l'Adriatique ou la Mer Noire.

A certains moments, principalement au mois de mai, les eaux se couvrent d'une sorte de nuage blanchâtre que le microscope montre formé de nuées de petits crustacés copépodes, des Temora (1) qui, ainsi que dans les parties de la Baltique où ils abondent deviennent la pâture préférée des poissons, Muges, Loups ou Atherines.

Sur le fond, le crabe ordinaire (*Carcinus mænas*) et la crevette grise (*Crangon vulgaris*) représentent avec un petit Palemon (2) vulgairement *Carambo* les crustacés supérieurs. Ces trois types sont presque cosmopolites, et ne fréquentent jamais que les eaux saumâtres. A côté se font remarquer en assez grand nombre des espèces appartenant à la faune ordinaire de la Méditerranée, des vers, des crustacés, des échinodermes, mais les individus qui s'y rapportent sont absolument rabougris sous l'effet de la diminution du degré de salure. Certains de ces animaux se sont cependant complètement adaptés aux conditions spéciales de l'étang et constituent des sociétés de nains parfaitement prospères, se répandant partout; d'autres, comme notre oursin comestible, ne donnent que quelques colons égarés, provenant de larves entraînées de la grande mer. Ils arrivent sans doute à l'état sexué, sans atteindre toutefois plus d'un tiers de la taille habituelle et ils restent incapables de se fixer définitivement en ces lieux ; ils n'y occupent que les régions

(1) *Temora finmarchica*.

(2) Le *Palemon adspersus* Rathke *(P. rectirostris)* de l'Adriatique et de la mer Noire.

les plus salées, dans le détroit de Caronte, et ils éprouvent plus que tous les autres invertébrés de la région, l'influence pernicieuse des changements thermiques.

Le dernier groupe que nous devons signaler est, quoique peu nombreux, le plus curieux et le plus instructif. Il comprend quelques espèces qui jusqu'ici n'avaient pas été vues sur les côtes de France et que l'on croyait reléguées dans certaines parties de la mer Noire, notamment dans la baie de Sébastopol.

La plus intéressante de ces bêtes nouvellement découvertes est un petit poisson de la famille des hippocampes, le *Syngnathus bucculentus* décrit en 1837 par Rathke dans son étude de la Faune de Crimée et revu par Demidoff dans les mêmes lieux. Ce Syngnathe vit principalement dans les Zosteres et dans les Ruppia qui garnissent les régions les moins salées de l'étang, vers le fond du golfe de Saint-Chamas et à Merveille. Il y est associé à des Gobies, à des Atherines, à la Larbe (*Flessus passer*). Il s'égare quelquefois jusque vers Martigues, mais il n'est plus là dans ses stations préférées et il y cède la place au *Siphonostome argenté*, autre espèce du même groupe rencontrée également pour la première fois en Crimée. Enfin, parmi les Vers Chétopodes, qui sont les Esques de nos pêcheurs de Provence, se distingue un animal répandu dans l'étang depuis le rivage jusque dans les bancs de moules du fond, de Martigues à St-Chamas, dans les eaux à 2°,5 et aussi dans celles qui marquent à peine un degré. Il n'avait pas été vu jusqu'ici cependant par les zoologistes français et il est identique avec une espèce que le professeur Bobretzky a trouvée récemment à Sébastopol et qu'il a appelée *Polynoë incerta*. Il est accompagné dans la mer Noire, comme à Berre, par des Nereis et des Phyllodoces (1) plus répandues, puisqu'on les connaît aussi dans l'Adriatique.

(1) *Nereis cultrifera.* — *Phyllodoce lineata.* — *Phyllodoce lugens.*

Il est inutile de pousser plus loin cette enquête. Les seuls faits énumérés ici suffisent pour nous donner les termes d'un problème inattendu et à la solution duquel la zoologie pure ne pourrait arriver sans le secours de la géologie.

L'exploration zoologique de l'étang de Berre nous montre en effet que la population de cette petite mer est formée d'éléments qui n'ont point la même nature ni la même origine. Nous y voyons une première catégorie d'êtres se rattachant directement et immédiatement à ceux de la Méditerranée voisine et qui, si nous pouvions supposer que par un phénomène brusque l'étang vient de se creuser et de recevoir les eaux qui l'emplissent, passeraient pour les premiers émigrants, colonisant un domaine livré nouvellement à leurs incursions ; ce sont des animaux qui ont encore leurs familles dans le golfe de Marseille où elles se font simplement remarquer par leur aptitude à se prêter aux conditions les plus dures et les moins stables. Nous retrouverions leurs parents dans toutes les parties de la Méditerranée : leur présence dans l'étang n'aurait donc rien de bien particulier et ne devrait compter que comme un nouvel exemple de la rusticité de ces types.

Mais à côté d'eux, se laissent distinguer des formes d'une physionomie moins vulgaire, des poissons, des vers, des crustacés, des Tuniciers, dont le domaine est bien plus restreint ; des espèces que nous découvrons pour la première fois dans l'étang de Berre, qui s'y montrent incontestablement subordonnées et comme opprimées. Nous ne pouvons, chose curieuse, retrouver leurs formes similaires et pour ainsi dire leurs ancêtres, qu'en franchissant de grands espaces, en traversant d'immenses étendues d'eau salée où ces animaux ne pourraient vivre et dans lesquelles d'ailleurs toutes les places sont prises, qu'en pénétrant enfin dans le fond de l'Adriatique, qu'en nous élevant jusqu'à la Baltique, qu'en gagnant même les régions

lointaines de la Crimée. Cette disjonction d'habitat ne peut se justifier par les hasards de la dissémination ordinaire des êtres marins, car des digues positivement infranchissables s'opposent actuellement à l'exode de ces races, et nous sommes réduits à rechercher dans des conditions géologiques anciennes la raison de leur présence parmi nous.

Cette opinion une fois admise, une foule de petits faits qui passaient comme inaperçus nous reviennent à l'esprit et nous confirment dans l'idée que l'étang de Berre occupe la région depuis des périodes lointaines et qu'il a été soumis, à travers la longue suite des siècles, à des changements notables.

En draguant le fond nous voyons au milieu des Moules, des valves de coquilles, de Pecten et de Modioles (1), dont on ne rencontre plus un seul exemplaire vivant et qui cependant devaient abonder au début de la période historique, puisque leurs restes se trouvent dans les débris de cuisine des stations gallo-romaines dont les vestiges sont reconnaissables aux environs de Rognac. Une modification bien plus profonde du régime des eaux est indiquée par les petits fragments de variolite du Mont-Genèvre qui entrent dans la constitution du sable des plages, jusque près la Mède, et qui n'ont pu arriver dans l'étang qu'à une époque où la Durance communiquait avec lui.

Nous voici brusquement reportés aux temps tertiaires; les faits qui nous arrêtaient vont trouver d'eux-mêmes leur place dans une suite de révolutions dont les principales péripéties nous sont bien connues.

Lors de la période miocène et pendant celles qui lui succédèrent, la mer occupait dans nos contrées des surfaces aujourd'hui émergées et l'étang de Berre correspondait en grande partie à l'une des dépressions littorales les plus importantes, dont le lit avait été d'ailleurs bien des fois comblé et remanié. Mais cette

(1) *Pecten glaber*. — *Modiola adriatica*.

mer franchissait les limites de la Provence, pénétrait dans la vallée du Rhône et rejoignait celle du Danube à travers la Suisse. D'autre part la Méditerranée était alors plus largement et plus directement en communication avec l'Océan et nous savons enfin qu'une nappe marine s'étendait entre la Baltique et la mer Noire. Cette disposition géographique correspondait à une uniformité plus grande que de nos jours dans la distribution des espèces animales et ces deux causes devaient entraîner l'existence d'une même faune dans des régions maritimes assez éloignées. Les différences actuelles entre l'Atlantique et la Méditerranée n'étaient point encore bien accentuées, si bien que ces petites colonies animales, disjointes dans l'étang de Berre, dans la Baltique, dans l'Adriatique, dans la mer Noire, se manifestent en ce moment à nous comme issues d'un fond commun et nous représentent les derniers termes d'une association qui eut autrefois un vaste domaine. Les liens qui en rattachaient les divers membres ont disparu à mesure que les continents, refoulant les fiords et les détroits de la mer miocène, arrêtaient leurs contours et leur relief actuels.

Mais ce dernier phénomène ne s'est pas accompli d'un seul coup dans nos régions provençales. Vers la fin du Pliocène et au début de l'époque quaternaire la mer gagnait encore jusqu'au delà d'Arles où elle recevait les eaux du Rhône primitif; elle baignait le pied méridional des Alpines et couvrait la Crau où se formait progressivement l'estuaire torrentiel de la Durance ancienne qui se déversait par le défilé de Lamanon.

L'Etang de Berre était séparé de cette immense plage par un groupe d'îles constituées par des sédiments crétacés et miocènes soulevés et correspondant aux massifs de Sulauze, d'Istres, de Saint-Mître, de la Valduc, etc., îles qui retraçaient grossièrement et sous une faible échelle les traits de la Grande-Bretagne actuelle. Au milieu d'elles et à leurs abords, les étangs d'Entressen, de l'Olivier, de la Valduc, de Citis, du

Pourra, d'Engrenier, de l'Estomac, étaient représentés par des bas fonds qui se sont conservés jusqu'à nos jours sous forme de bassins séparés contenant une faune de plus en plus appauvrie, dans un cas par le dessalement progressif, dans l'autre, au contraire, par une élévation excessive et anormale de la densité. Le petit massif de Fos formait en avant de cet archipel un îlot isolé et plus loin vers l'ouest les bancs crétacés de La Roque indiquaient un écueil qui commandait encore à l'époque romaine une baie assez importante, celle du Galejon par laquelle l'accès était possible en bateaux jusqu'à Arles.

Si, quittant ce bassin du Rhône, de la Durance et de l'Arc, qui lui aussi avait son petit estuaire dans l'Etang nous pénétrons dans la vallée de Marseille et si, à l'aide de documents géologiques nous en reconstituons la physionomie, le tableau s'offre à nos yeux avec un caractère bien différent de celui que nous lui voyons aujourd'hui.

Nous sommes vers la fin du Pliocène. Un cours d'eau encore important coule au pied de mamelons légèrement ondulés, composés de couches argileuses et de cailloux accumulés, durant le miocène, par un fleuve plus considérable. Les sources abondantes qui sortent du massif montagneux de l'Étoile et d'Allauch, dénotent un climat humide et par conséquent des saisons d'une égalité particulière. Ces sources répandent leurs eaux à un niveau assez élevé et déposent sur les plateaux de la Valentine, de Saint-Julien, de Saint-Barnabé et sur ceux de la Viste, des tufs et des travertins épais supportés par des graviers.

A la Valentine, aux Accates, à Saint-Marcel, dans les parties les plus proches du fond de la vallée, des bosquets touffus laissaient leurs dépouilles s'incruster dans les concrétions des cascades qui ruisselaient vers la rivière. Ce sont des laurinées à larges feuilles, des vignes, des lauriers-roses, des ronces particulières, des groseilliers, et même les frondes d'un petit

palmier, le dernier qui ait pu prospérer spontanément dans notre pays, probablement le *Chamærops humilis* refoulé actuellement en Espagne, en Toscane, en Sicile et jusqu'en Algérie. L'éléphant méridional habitait encore nos contrées. Une transition ménagée nous conduit enfin au début de notre ère dont les modifications ne procèdent que par degrés insensibles. Peu à peu les espèces anciennes émigrent dans quelque coin isolé ou disparaissent. Durant la première période quaternaire, le rhinocéros de Merck, le léopard, l'hyène tachetée, l'ours méditerranéen, le bœuf primitif, le cheval, parcourent encore nos campagnes et l'homme prend au milieu d'eux possession du sol. C'est à ce moment que la Méditerranée se renferme dans ses limites actuelles, devient une mer intérieure où un régime spécial modifie assez énergiquement la faune primitive, principalement celle des profondeurs.

C'est aussi à la même époque que l'étang de Berre prend sa configuration définitive, tandis qu'un soulèvement assez énergique émerge la Crau, déverse entièrement la Durance vers le Rhône et que les boues de ce fleuve, progressant sans cesse, forment le delta de la Camargue dans lequel se réfugient les chevaux et les bœufs primitifs, que nous revoyons dans les *manades* qui donnent à cette curieuse contrée un cachet si original.

De même que l'étang de Berre nous garde quelques restes de la faune marine des périodes anciennes, le continent doit cacher quelques survivants des associations animales terrestres, qu'une étude spéciale nous ferait découvrir. Nous les reconnaitrions dans ces étranges *Gangas* de la Crau, dans ces petits Geckos, les Phyllodactyles d'Europe, relégués sur les îlots d'Endoume et qu'on ne retrouve que sur les écueils épars dans toute la Méditerranée, véritables épaves des temps passés.

Mais je suis arrivé au terme de cette rapide esquisse et je crains d'avoir abusé de votre attention. Si je me

suis laissé entraîner si loin, j'y étais naturellement conduit, Messieurs, par la complaisance que vous me marquiez et dont je crois saisir toute la signification.

L'abbé Aoust, à qui je voulais avec vous rendre un dernier hommage et dont le souvenir est encore vivant devant moi, me disait volontiers, il y a vingt ans, que j'étais le premier enfant de la Faculté ; hélas ! mes grands parents d'autrefois ne sont plus et la liste de ceux que j'ai perdus est déjà longue ; mais il me restait hors de la maison des parrains qui assistèrent mes premiers pas dans la carrière scientifique, M. de Saporta et le vigoureux doyen des géologues du Midi, notre vénéré ami, M. Matheron. Je vois tout ce qui leur revient dans l'accueil que vous me faites et je comprends que vous voulez me dire que je suis tout à fait de la famille : je vous en remercie du fond du cœur.



RÉPONSE DE M. MAGAUD

PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. MARION

MONSIEUR,

J'ai senti tout l'honneur qui m'était fait lorsque les suffrages de mes collègues m'ont porté à la présidence de notre Compagnie.

Mais je comprends plus que jamais le prix de cette fonction, lorsqu'après avoir reçu au sein de l'Académie un ami, un artiste émérite, M. Letz, il m'est donné de souhaiter la bienvenue à un savant dont nous admirons les travaux et les découvertes.

Le discours que vous venez de prononcer nous a vivement intéressés.

C'est avec la plus grande satisfaction que nous vous avons entendu faire l'éloge de l'éminent académicien votre prédécesseur.

Rien n'est plus agréable, en effet, que d'écouter des appréciations si justes et si précises, sur un homme dont la vie fut une longue lutte pour la science.

M. l'abbé Aoust a été une illustration pour l'Académie de Marseille où il ne comptait que des amis, car, au milieu de ses études abstraites et malgré une apparente rudesse de caractère, il avait un cœur bon et généreux, et l'âge ne lui avait pas enlevé la force et la vivacité qu'il garda jusqu'au dernier moment.

Vous avez parlé de lui en termes élevés ; nous vous en remercions.

Vous nous avez entretenus des recherches sur la géologie et la zoologie marine; vous n'avez oublié qu'un point; c'est de nous dire que les découvertes si bien décrites par vous, sont dues à votre haute intelligence et à votre incessante activité.

D'ailleurs, Monsieur, ce n'est pas là seulement que vous vous êtes montré l'homme laborieux, le chercheur infatigable, le zoologiste distingué dont la place devait être marquée à l'Académie de Marseille.

A quelque époque que l'on remonte dans l'histoire de votre vie, on trouvera toujours la même nature, la même ardeur au travail, la même soif de l'inconnu, la même sagacité, la même logique des choses les plus difficiles à concevoir.

Jeune homme, vous donniez à prévoir à quel degré vous deviez monter

Vous avez eu la précocité de la science, de l'esprit et du jugement.

Et plus qu'un autre vous avez eu un grand mérite à vous élever si haut, parce que vous avez donné le plus éclatant témoignage de la force démocratique de notre temps.

Sans aide, sans protection, possédant pour tout avoir un nom respecté et l'amour de l'étude, vous avez, par votre intelligence, attiré l'attention d'un professeur chargé à Aix, d'un cours municipal. C'est ainsi que, vos études scolaires à peine terminées, avant même d'être bachelier ès-sciences, vous avez été attaché à la Faculté de Marseille.

Vous aviez seize ans à peine, lorsque vous fûtes nommé, en 1862, préparateur d'histoire naturelle sur la proposition de M. Coquand.

Dès ce jour la voie était ouverte et, pionnier de la science, vous y avez marché à grands pas.

Dessinateur habile, excursionniste savant, nous vous voyons feuilletant et soignant les herbiers du professeur Derbès, annotant les cours, les commentant, donnant déjà des preuves d'une connaissance approfondie des fossiles et des roches.

M. Lespès succède à M. Coquand, mais vous méritez bientôt la confiance du nouveau maître; la licence ès-sciences naturelles, si brillamment conquise, et le prix Bordin rapporté par vous, ne pouvaient manquer de vous assurer l'estime du professeur.

En fallait-il davantage? Votre rapport sur les nématoïdes errants du golfe de Marseille était jugé digne de partager *ex-æquo* le prix de l'Académie des sciences; et sans instruments suffisants, réduit à vos seules forces, vous aviez eu pour concurrent un professeur de l'Université de Kasan.

Ce sont là des titres de gloire qui marquentdans la vie d'un homme, et votre modestie me pardonnerade les rappeler ici.

A la fois géologue et zoologiste, vous n'avez pas négligé la botanique, et, dès le principe, vous avez su appliquer cette dernière science à l'étude de la plante fossile.

Dirai-je encore que vous aviez à peine atteint l'âge réglementaire de trente ans, lorsque vous fûtes appelé à la chaire de zoologie de la Faculté de Marseille.

Vous avez toujours devancé ce qui pouvait être, et alors qu'on a le droit d'être fier de se montrer à la hauteur des circonstances, vous, Monsieur, par votre valeur, vous avez constamment mis les circonstances en retard.

Professeur, vous vous distinguez encore par des publications remarquables; la zoologie des animaux inférieurs, l'exploration des faunes sous-marines, la botanique vivante et fossile, l'application du sulfure de carbone aux vignes phylloxerées; tout vous est familier; tout est pour vous un sujet de recherches toujours couronnées de succès.

Je dois parler encore de vos qualités d'enseignement, de la direction habile que vous avez donnée aux laboratoires et aux collections, de l'esprit d'extension des études pratiques que vous avez inspiré autour de vous, en vous faisant le champion du relèvement général du niveau scientifique.

Je suis peintre et non savant, et j'ai peine, je l'avoue, à vous suivre dans les descriptions si remarquables de vos travaux de draguage et d'explorations sous-marines ; vous avez révélé des êtres inconnus, et par des déductions et des comparaisons pleines de justesse, vous avez démontré qu'à des profondeurs déterminées, on trouvait des animaux dont on ne possédait que des fossiles.

Je me borne à citer vos *Observations sur un hybride spontané du térébinthe et du lentisque ;* votre *Description des plantes fossiles de Ronzon*, votre *Essai sur la végétation à l'époque des marées heersiennes de Gélinden*, vos *Recherches sur les végétaux fossiles*, votre *Evolution du règne végétal.*

Tout cela, je le répète est un peu savant pour moi ; mais votre réputation est le meilleur jugement de vos œuvres ; et la haute distinction dont vous avez été l'objet, par votre nomination dans la Légion-d'Honneur est venue consacrer le prix de tant de travaux.

Je ne doute pas d'être l'interprète d'un sentiment unanime en disant que jamais récompense ne fut mieux méritée.

Mais si tant de titres vous appelaient au milieu de nous, permettez moi de dire qu'un autre lien vous rattache à ce que notre Compagnie compte d'amis des arts et de la poésie ; et je me trouve ici sur un terrain qui m'est plus familier.

Tout n'est pas science abstraite dans la zoologie et la botanique ; vos recherches ont leur poésie, et il faut être comme vous, doué d'une âme d'artiste pour avoir cet entraînement qui conduit le savant aux découvertes les plus précieuses.

Je sens votre joie, lorsqu'après avoir sondé les abîmes, au milieu des débris des fonds inexplorés, au milieu des plantes les plus variées et les plus singulières, vous apercevez l'être longtemps poursuivi, qui va devenir par vos soins une véritable révélation.

Je vous vois d'abord attentif, anxieux, bientôt

éclairé par une idée subite, basant sur un premier examen des déductions ingénieuses, éprouver le bonheur ineffable que donne une création, car vous avez encore une fois étendu le domaine de la science.

Et lorsque vous revenez de ces explorations, lorsque recueilli dans le silence de l'étùde, vous suivez pas à pas les animaux que vous avez conservés à grand peine, lorsque vous observez leur transformation, leurs relations tout ce qui en un mot, constitue l'existence, je vous vois encore heureux des moindres circonstances qui vous permettent d'ajouter à vos travaux une description nouvelle.

Cet enthousiasme qui vous anime toujours, accordez-moi qu'il jaillit chez vous autant de l'âme de l'artiste que de l'esprit du savant.

Vous êtes comme nous, l'admirateur de la nature.

Vous l'êtes mieux que nous parce que vous en avez forcé les secrets.

N'avez-vous pas une âme d'artiste?

Vous aussi vous êtes peintre. Tout en fouillant le sol et les mers, après vos fatigues et vos travaux, dans vos moments de loisir, vous vous plaisez à fixer par le pinceau l'image des sites que vous avez parcourus.

Vous avez dit très justement, en rappelant les paroles du regretté abbé Aoust, que la géologie était intimément liée à l'astronomie.

Soyez, Monsieur, par les dispositions multiples de votre nature privilégiée, le trait d'union entre les mathématiques et la peinture que nous aimons tant.



LA MAISON DES AVEUGLES

Lecture faite à la même séance publique

Par M. L. Brès

Membre de la classe des Lettres

Il est, en Provence, d'imcomparables paysages. La dureté et l'éclat des terrains, la finesse des feuillages, le calme des eaux, l'éblouissante limpidité du ciel leur font une sérénité d'églogue. Reproduits par la plume ou le pinceau, on les croirait d'un artiste qui se souvient de la Grèce.

Par une matinée de printemps, je rencontrai une de ces pages exquises. Je venais, en compagnie de quelques peintres, de quitter ce joli petit chemin de fer qui va du Pas-des-Lanciers aux Martigues, s'arrêtant comme un tramway à l'appel d'un voyageur attardé. Une large nappe d'eau dormait au soleil levant. C'était l'étang de Berre.

Un chemin, léger comme un trait de plume, accentué de quelques points plus vigoureux qui sont des cabanes et des tamaris, le sépare d'un tout petit étang auprès duquel nous nous arrêtâmes, saisis par la beauté du spectacle.

Pas un souffle dans l'air, pas une ride sur l'eau. Le bleu tendre du ciel se reflète dans l'étang avec des douceurs de ton infinies. Il n'y a que l'aquarelle ou la gouache pour rendre cette note laiteuse. Une voile est

immobile sur ce miroir : on dirait une plume de cygne sur les eaux d'un lac lamartinien. Au loin, des franges de brume laissent entrevoir la blanche silhouette d'une ville couchée au bord de l'eau, quelques touches vertes et un grand rocher de marbre rouge. Tout à fait à l'horizon, pointe la cime neigeuse du Mont-Ventoux.

Nous nous remimes en route. Martigues nous apparut bientôt à l'autre extrémité de l'étang, Martigues, la Venise provençale !

La petite ville semble sortir de l'eau et frissonner au soleil levant. C'est un pétillement de notes blanches et roses d'une délicate harmonie. A mesure que l'on approche, les quartiers de la ville se dessinent, les campaniles surgissent dans l'air, les ponts se découpent, les canaux ouvrent leurs échappées lumineuses : on aperçoit çà et là, une barque dont les avirons font, à chaque coup, jaillir une étincelle d'argent. C'est un clair et frais tableau.

Mais nous ne devions pas aller jusque-là. Voici, au bord de l'étang, quelques maisonnettes de pêcheurs. De légers tamaris les abritent, trempant dans l'eau le bout de leurs branches et projetant leurs fines ombres sur le sol. Nous nous approchâmes. Un homme était là, assis tout au bord de l'eau sur un bout de rocher, le visage tourné vers l'horizon. Il admirait, sans doute, comme nous, la magie de ce spectacle ; il en goûtait la délicieuse fraîcheur. Je n'osais le troubler. Mais il nous avait entendus ; il tourna vers nous la tête : il était aveugle !

— Eh ! bonjour, père Tisté, s'écria l'un de nous. — Bonjour, la compagnie, répondit le vieux. Il se leva aussitôt et vint au-devant de nous en tâtant le terrain du bout de son bâton. C'était un grand vieux tout vêtu de cadi roux, coiffé d'un bonnet de laine, les pieds dans des sabots, de gros bas de laine quadrillés lui montant jusqu'aux genoux. Un vieux loup de mer ! Cela se

voyait bien, d'ailleurs, à ses mains brunes et noueuses et à son visage tanné et luisant comme du vieux cuir.

On échangea des poignées de main. Les peintres qui venaient là chaque dimanche et qui y passaient même une partie de la belle saison étaient tous des amis au père Tisté.

— Que dites-vous de ce temps, patron? demanda l'un des artistes qui s'installait à l'ombre d'un pan de mur et s'apprêtait à peindre un coin de paysage : une bette tirée sur le sable, sous les branches d'un gros tamaris, et un clair morceau d'étang luisant au soleil.

— Un fameux temps pour tirer sur l'aviron, répondit le mathurin, mais un temps à peindre, en vérité! Et touchant de la main l'épaule du peintre, comme pour voir de quel côté il regardait : — Vous avez là un joli motif, monsieur André. Vous l'avez peint quelquefois, ce tamaris! Mais aujourd'hui il est en fleur. J'entendais tantôt les abeilles bourdonner tout autour. Ne trouvez-vous pas que ses bouts de branches roses se détachent finement sur le ciel clair?

Comme j'exprimais d'un geste mon étonnement : — Le père Tisté est un connaisseur, me dit un des artistes, et un voyant, quoique aveugle depuis vingt ans. Il sait aussi bien que nous tous les motifs que l'on peut découvrir à la ronde. Il les voit, selon le temps et l'heure, avec une justesse étonnante et nous les décrit comme nous pourrions les peindre. — Ah! fit le vieux, tout est resté là! Et il appuyait un doigt sur son front. Je les connais si bien ces bords de l'étang! je les ai parcourus si souvent et dans tous les sens! J'ai tiré tant de bordées sur ces eaux avec ma bette! j'y ai passé tant de jours et tant de nuits, à caler des *this*, à pêcher au *fustié!* Il n'est pas un coin de l'étang qui ne me rappelle quelque bon souvenir.

Et, à l'appui de son dire, le vieux se mit à décrire le panorama que nous avions devant les yeux. Les rochers

grisâtres, les plages blondes, les bouquets de tamaris, les haies de roseaux, les points blancs et roses qui scintillaient tout autour de l'étang, il nous les désignait et nous les nommait l'un après l'autre. Il nous en donnait l'histoire ou la légende en même temps que la note pittoresque. C'était, dans la langue colorée du vieux pêcheur provençal, toute une suite de tableaux d'une saveur pénétrante, d'une délicieuse fraîcheur d'impression. Le père Tisté ne tarissait pas.

L'appel d'une voix douce et chevrotante se fit entendre du côté de la maison. — C'est la mère Fine, dirent les peintres. Voilà votre femme qui vous appelle, père Tisté. Comment va-t-elle, misé Fine ? — Toujours jeune et toujours gaillarde, répondit le vieux. Venez plutôt la voir à la maison. Vous boirez bien un verre de piquette avec nous ?

Une petite femme toute blanche sous sa coiffe provençale, ridée comme une pomme reinette, s'appuyant, elle aussi, sur un bâton, venait de paraître sur le seuil.

— Bonjour, misé Fine ! cria-t-on en chœur. — Bonjour à tous, répondit la vieille, de sa petite voix flûtée. Nous pensions bien que vous viendriez par ce beau temps. Entrez donc vous rafraîchir.

— Mais elle aussi est aveugle ! dis-je tout bas à mon voisin. — En effet, me répondit-il. Aussi, dans le pays, appelle-t-on le logis la maison des aveugles.

C'était un véritable intérieur de pêcheur, bas de plafond, aux murs blanchis à la chaux : une soupente surchargée de *jambins*, de filets et de rames, une table de noyer noircie par le temps, des escabeaux, quelques chaises, un dressoir garni de vaisselle grossièrement émaillée ; dans l'âtre, quelques brindilles de pin et de romarin qui pétillent et sentent bon.

Nous nous assîmes autour de la table. La vieille

allait et venait au milieu de la pièce. Elle avait à ses côtés une fillette aux cheveux en broussaille, aux grands yeux noirs luisants. Elle n'était pas aveugle, celle-là ! C'était leur petite-fille.

Le père Tisté, tout en choquant le verre, me conta qu'il en avait plusieurs à peu près du même âge (car le vieux pêcheur avait eu de nombreux enfants, tous établis à cette heure) et que chacune d'elles venait à tour de rôle passer quelques mois à la maison pour aider la vieille.

— Dis plutôt pour t'empêcher de languir, fit misé Fine. Car il les adore, ces petites.

La fillette s'était approchée du grand-père. Celui-ci lui caressait doucement le visage de sa main rude. — N'est-ce pas qu'elle est gentille ? Ce sera tout le portrait de sa grand'mère. Ah ! c'est qu'elle était très bien en son jeune temps, misé Fine ! — Il nous parait qu'elle n'est point trop mal encore, fit l'un de nous qui savait mettre le vieux sur son dada favori. — Ah ! dit maître Tisté, voilà vingt ans que je ne l'ai vue, mais il me semble que c'était hier, et je la vois encore avec ses beaux cheveux noirs et ses grands yeux rieurs.

La vieille vint s'asseoir à côté de son homme. Elle nous conta qu'il y avait près de vingt ans aussi qu'elle avait perdu la vue. Ils avaient, depuis, vécu côte à côte dans cette solitude, s'appuyant l'un sur l'autre, ne se voyant pas vieillir, amoureux comme au premier jour. En nous disant cela, elle avait pris la main du vieux et la pressait doucement ; et nous vîmes une larme qui perlait au coin de la paupière close du pêcheur.

Je songeais à Philémon et Baucis et souhaitais à ces bonnes gens un sort pareil à celui de ces vieux amoureux dont l'antiquité nous a transmis la poétique légende. — Le plus tard possible, pourtant, dis-je à part moi ; et tout haut je portai la santé de nos hôtes.

Je les ai revus depuis. Ils sont tout cassés par l'âge et s'en vont, se donnant le bras, guidés par leur fillette, se réchauffer au soleil, non loin de leur porte. Ils ont toujours sur leurs visages le même rayonnement intérieur. Autour d'eux, la nature est toujours jeune et fraiche. Riant et touchant tableau, qui permet de dire que la jeunesse du cœur, comme celle de la nature, peut être éternelle !



THÉORIE DE LA MONNAIE ROMAINE

AU IIIe SIÈCLE APRÈS J.-C.

Leecture faite par M. Louis BLANCARD

Dans la séance du 2 juin 1885.

On connait le système monétaire de Rome à la fin du IIe siècle après J.-C., mais on ignore ce qu'il est devenu au IIIe siècle, lorsque Caracalla y a introduit un nouvel élément, l'*argenteus* à tête radiée (1).

On sait qu'à la fin du IIe siècle, le denier d'argent se divisait en 4 sesterces ou 16 as, le sesterce en 10 libelles, la libelle en 2 singules, la singule ou sembelle en 2 téronces. Le denier d'argent de 16 as équivalait donc à 4 sesterces (ou 16 as), 40 libelles, 80 singules, 160 téronces (2).

Il est, en outre, universellement admis que l'aureus équivalait à 25 deniers d'argent, d'où il suit qu'il équivalait à 4,000 téronces ou 8,000 demi-téronces.

Caracalla ne changea rien à la division du denier d'argent en 4 sesterces ou 16 as, 40 libelles, 80 singules, 160 téronces, mais entre ce denier et l'aureus, il introduisit l'argenteus à tête radiée valant 1 denier d'argent 1/2.

L'argenteus à tête radiée, que je nommerai simplement *argenteus*, s'établit à la place du denier précédent et valut le 25e de l'aureus, et comme, d'autre part, il valait 1 fois 1/2 le denier précédent, celui-ci fut relégué au 2e rang, ne valut plus que le 37e 1/2 de l'aureus ; dans ce déplacement il perdit en outre son nom de denier (3), pour prendre celui de petit argenteus, tout en conservant sa division en 4 sesterces, 40 libelles, 80 singules, 160 téronces.

(1) Les modernes le nomment usuellement *Antoninianus*.

(2) Cf. *L. Vol. Mæc. Assis distributio*, éd. Böking, Bonn, 1841, in-4°, p. 186, III, § 44 et suiv.

(3) Les modernes lui conservent pourtant ce nom.

L'aureus équivalut donc à 25 argenteus, 37 1/2 petits argenteus, 150 sesterces, 1,500 libelles, 3,000 singules, 60,00 téronces.

Voilà une partie de ma théorie. Elle est fondée :

1° Pour le rapport de l'aureus à l'argenteus (à tête radiée) sur un texte de Dion Cassius, portant que l'aureus se divisait, au temps de cet écrivain, c'est-à-dire sous Caracalla, en 25 drachmes d'argent (1). Si Dion Cassius avait entendu par le mot *drachme* le petit denier, il faudrait admettre que l'aureus se divisait encore en 100 sesterces, sous Caracalla, ce que les meilleurs auteurs repoussent (2), et ce qui ne peut s'accorder avec la division certaine de l'aureus en 6,000 ; en outre, on ne saurait où caser l'argenteus valant 1 petit argenteus 1/2.

2° Pour ce rapport-ci de l'argenteus au petit argenteus, sur les pesées effectives et moyennes de ces pièces (3), je dis moyennes parce que les caprices de la taille, si fréquents dans le monnayage romain, ont donné à des argenteus de même type et de même format des poids qui pourraient faire croire à des valeurs tantôt plus fortes et tantôt moindres, si on n'avait soin d'en tirer les moyennes.

3° Pour le rapport du sesterce à l'aureus sur ce que ce rapport est le corollaire de celui du sesterce au petit argenteus, et que, en outre, il est confirmé par ce fait que les rénovateurs du VIe siècle ont fait du follis, (la

(1) Κρυσοῦν γὰρ δὴ καὶ ἐγὼ τὸ νόμισμα τὸ τὰς πέντε καὶ εἴκοσι δραχμὰς δυνάμενον, κατὰ τὸ ἐπιχώριον, ὀνομάζω. *(Hist. Rom.*, l. LV, 12.)

(2) Cf. notam. M. Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad°ⁿ du duc de Blacas, Paris, in-8°, t. III, p. 141.

(3) Le même auteur, qui donne à l'*argenteus* le nom d'*antoninianus*, et au *petit argenteus* celui de *denier*, reconnaît que, « *d'après la valeur du métal, on pourrait estimer l'antoninianus à 1 denier 1/2* » (Ibid., p. 144.)

grosse monnaie de cuivre de leur temps), le 150e de l'aureus, du sou d'or (1).

4e Pour le rapport de la libelle et du téronce à l'aureus, sur ce qu'ils découlent régulièrement des précédents et sont justifiés par la minime valeur que les textes donnent, aux IVe et Ve siècles, à ces subdivisions monétaires (2).

5e Enfin, pour les noms d'*argenteus* et de *petit argenteus* sur les textes du IIIe siècle qui mentionnent l'*argenteus* et le *minutulus argenteus* (3), ce qui suppose forcément, entre les deux, le *minutus argenteus*.

En effet, entre l'*argenteus* à tête radiée et le *minutulus argenteus* qui ne peut avoir qu'un module de quinaire, prenait place une pièce intermédiaire, la pièce à tête laurée, celle dont j'ai dit qu'il en fallait 1 1/2

(1) On sait que le *follis*, à partir du VIe s. porte l'indication de sa valeur nominale, l'M signifiant 40 six-millièmes.

(2) Pour la *libelle*, cf. ci-après, p. 7, note 1. Pour le téronce, le *nummus terentianus* de Marcellin, cf. dans l'*Histoire de la monn. rom.* déjà citée, une observation très-juste de M de Witte à la note 1 de la page 108.

(3) Valérien donna à Probus 100 *aureus antoniniens* et 1000 *argenteus auréliens*, et Aurélien donna à Bonose 100 *aureus de Philippe* et 1000 *argenteus antoniniens* (Vopisc. *Prob.* V et *Bonosc*, XV). Valérien fit compter à Aurélien, pour sa dépense quotidienne pendant son séjour à Rome pour l'inspection des troupes, 2 doubles *aureus antoniniens*, 50 *argenteus minutules de Philippe* et 100 *deniers de cuivre*, et pour les frais des jeux du Cirque, 300 *aureus antoniniens*, 3000 *argenteus minutules de Philippe* et 50.000 sesterces de cuivre (Vopisc. *Aurel.*, IX et XII).

On remarquera que l'épithète d'*antoninianus* n'est pas spéciale à l'*argenteus*, lequel est même nommé *aurelianus*, quand il s'agit du denier de Marc Aurèle, et *philippeus*, de l'*argenteus de Philippe*. L'appellation d'*antoninianus* est donc inexacte, si on l'applique exclusivement à l'argenteus à tête radiée. Une autre erreur consiste à voir des *philippes macédoniens* dans l'*aureus* l'*argenteus* et l'*æreus de Philippe*, à partir du milieu du IIIe s. il s'agit des monnaies de l'empereur romain.

pour équivaloir à l'argenteus ; c'était comme on le voit, un petit argenteus.

Jusqu'ici ma théorie repose sur des modifications évidentes ou logiques de l'ancien système, et, pour ce motif, ce que je viens d'en exposer me parait peu susceptible de critique, pourvu qu'on veuille bien admettre que l'aureus se divisait en 6,000^{mes} au milieu du IIIe siècle [1].

J'arrive maintenant à la partie neuve du système.

Je rappellerai d'abord que les Romains, à la fin du IIe siècle, avaient deux façons de tenir leurs comptes, par sesterces et par deniers [2] ; je passe sous silence la première qui n'a rien à faire ici.

Le compte par deniers se reconnaissait de suite à ceci : chaque nombre commençait par le sigle du denier, l'𐆖 [3].

(On sait que le denier romain a eu deux sigles successifs, l'X et l'𐆖.)

L'𐆖 était donc en tête de chaque nombre dans les comptes par deniers.

Pour inscrire 1 as, par exemple, dans un compte par deniers (de 16 as), les Romains figuraient d'abord le denier, puis, à la suite du sigle du denier de 16 as, de l'𐆖, ils plaçaient le sigle de la 1/2 once et celui du 1/4 d'once, Σ et Ɔ).

On avait donc la représentation de 3/4 d'once précédée du sigle du denier de 16 as.

Ce nombre n'aurait eu aucune signification si on n'avait attribué une valeur à l'𐆖, car pour exprimer 1 as ou 12 onces, on n'aurait eu, l'𐆖 étant laissé de côté, que deux sigles ne figurant ensemble que 3/4 d'once.

Il fallait donc, pour que les trois sigles du denier et des 3/4 d'once fussent l'expression figurée de 12 onces

(1) Cf. mon opuscule intitulé : *L'aureus romain se divisait en 6000mes au milieu du IIIe s. ap. J.-C.*, Marseille, 1885, in-8°.

(2) Cf. Vol. Mæcian, l. c.

(3) Cf. Vol. Mæc. § 45, etc.

ou un as, que l'𐆖 fût un facteur à multiplier par les deux sigles suivants, et que ce facteur fût le chiffre 16, car il n'y a que le chiffre 16 qui, multiplié par 3/4 d'once, puisse produire 12 onces ou 1 as.

L'𐆖 du compte par deniers était donc le monogramme du chiffre 16, à la fin du II[e] siècle après J.-C., mais il était aussi le sigle du denier de 16 as, puisque dans les inscriptions et même les comptes (1), on n'employait généralement d'autre sigle que l'𐆖 pour figurer le denier intégral.

Au III[e] siècle. après Caracalla, l'𐆖 ne disparut pas, malgré les modifications apportées à la monnaie d'argent, mais il est incontestable qu'il cessa de la représenter.

La preuve la plus évidente que l'𐆖 cessa alors de représenter la monnaie d'argent, ressort de la valeur qu'on lui attribua.

En effet, si l'𐆖 avait continué de représenter la monnaie d'argent, il faudrait évaluer, d'après l'édit de Dioclétien sur les prix et salaires (2), un 1/2 litre de vin vieux coté 30 𐆖, à 30 argenteus; un 1/2 litre de miel de 40 𐆖, à 40 argenteus ; un lièvre de 150 𐆖, à 150 argenteus ; une paire de poulets de 60 𐆖, à 60 argenteus, etc.

Il faudrait admettre que, tandis que les congiaires impériaux en espèces ne dépassaient pas usuellement 4 à 5 aureus par tête au II[e] siècle (3), c'est-à-dire 100 à 125 deniers d'argent, Gallien les éleva, lui dont la

(1) Ibid. § 48. Cf. ma brochure : *Le sigle monétaire* 𐆖, *du denier romain, était le monogramme du chiffre XVI.* Marseille, in-8°, 1884, 8 p.

(2) Cf. M. Waddington, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie mineure*, p[tie] II, *Explic. des Inscript.* III, p. 147, etc.

(3) César légua au peuple romain 3 aureus par tête (Suétone, *J.-Cæs.*, § 83). Caligula donna deux congiaires de 3 aureus par tête (Suét. *Calig.* § 17). Néron distribua au peuple 4 aureus par tête (Suét. *Nér.* § 10); Adrien, 3 (Spartien, § 6); Pertinax, 4 (Jul. Capit. *in fine*), etc.

générosité était contestable, à 1,250 + 1 double aureus. et Dioclétien à 1,500 et 1,550 (1).

De tels prix, de tels dons n'étaient pas possibles. Il faut, en conséquence, interpréter l'✱ d'autre façon.

Tel est le motif pour lequel j'ai recherché quelle pouvait être la valeur de cet ✱.

Mes recherches ont eu pour résultat de me convaincre que l'✱ était le sigle d'un nouveau denier, denier de compte valant non plus 16 as, mais 16 téronces, c'est-à-dire $\frac{16}{6,000}$ de l'aureus.

Ce denier de compte aurait été le 10e du petit argenteus, tout comme la libelle était le 10e du sesterce, et il aurait eu une valeur telle que, d'après l'édit de Dioclétien, le 1/2 litre de vin vieux aurait été taxé au maximum de 30 sous de notre monnaie actuelle, un 1/2 litre de miel à 40 sous, un lièvre à 150 sous ou 7 francs 50 centimes, un lapin à 40 sous : une paire de poulets à 60 sous ou 3 francs, et que les congiaires de Dioclétien auraient été le premier de 5 aureus 1/3, le second de 4 aureus et le troisième de 4 aureus et 5 petits argenteus.

La valeur en monnaie actuelle que j'attribue à l'✱, je la tire de celle de l'aureus dont j'établis le poids à raison de 60 à la livre romaine et le prix du métal à raison de 3 francs 44 centimes le gramme. Basée sur ces chiffres, cette valeur de l'✱ est exactement celle de notre sou actuel de 5 centimes, ce qui abrége et simplifie singulièrement les calculs puisqu'on n'a qu'à remplacer l'✱ par le mot *sou*, tant dans les chiffres des congiaires que dans les prix de l'édit de Dioclétien (2).

(1) Cf. M. Mommsen, *Hist.* etc., III, p. 59 & 81.

(2) Cf. *Les salaires et les prix des marchandises dans l'Empire romain*, d'après l'*édit de Dioclétien*, par Louis Blancard. (Extrait du *Sémaphore de Marseille* des 4 & 5 mai 1884, in-12 de 12 p.)

Le sesterce du denier de compte était en fait la libelle. Ce nom-ci se trouve dans un rescrit d'Honorius et de Théodose au préfet du Prétoire, en date de 409, par lequel ces empereurs ordonnent qu'on fasse une aumône de 2 à 3 libelles par jour aux prisonniers pauvres qui n'ont pas de quoi se nourrir [1]. Avec cette petite somme, ces pauvres gens pouvaient se procurer un peu de pain et quelques oignons ou une poignée de fèves ou de haricots, ou quelques fruits, bref de quoi ne pas mourir de faim.

La libelle étant, en fait, le sesterce du denier de compte, de l'✕, est désignée, si je ne me trompe, par le terme de sesterce dans quelques textes, notamment une inscription du temps d'Héliogabale (Orell. n° 946) et le discours d'Eumène de 296, qui mentionnent des traitements de 300,000 et 600,000 sesterces, traitements qui seraient beaucoup trop élevés [2], s'il s'agissait du sesterce de l'argenteus, tandis qu'ils sont fort admissibles si par sesterce il faut entendre le quart de l'✕, la libelle. Ces textes sont confirmés et éclairés par un passage de Lampride fixant le prix des soupers d'Héliogabale au minimum de 100,000 sesterces ou 30 livres d'argent [3]. Il ressort, en effet, de l'équivalence de 100,000 sesterces et de 30 livres d'argent, d'un argent allié au moins d'un quart de cuivre, comme l'était

(1) *Code Théod.* IX, III, 7. Cf. M. Momsen, l. c., III, 107-108.

(2) L'auteur de la vie de Pertinax, Jules Capitolin prétend que pendant sa carrière militaire et avant d'être entré au Sénat, il eût en Dacie un emploi de 200.000 sesterces (II). Ce traitement, rapproché d'un congiaire de Commode qui, d'après Lampride (XV), aurait été de 725 deniers par tête, me porterait à croire, que le denier de compte ou de *cuivre* (Cf. note 9 ci-dessus) pourrait remonter à la fin du II[e] siècle ; il aurait été, dans ce cas, de $\frac{16}{4000^{mes}}$ de l'aureus et le 10[me] du denier d'argent de 25 à l'aureus.

(3) Nunquam minus C. HS cænavit, hoc est argenti libris triginta (Lampr. *Héliog.*, 23.)

celui de ce temps (1), que le sesterce valait environ 1 centime 1/4 de notre monnaie, ce qui convient très-bien intrinséquement au quart de l'𐆖 du IIIe siècle, à la libelle, et nullement au 1/4 de l'argenteus.

Le tableau suivant contient l'exposé complet de ma théorie.

1 aureus = 25 argenteus = 37 1/2 petits argenteus = { soit 150 sesterces (nommés plus-tard follis,) — soit 375 𐆖 ou deniers de compte } = { 1500 libelles ou sesterces de l'𐆖 } = singules 3000 = 6000 téronces

1 petit argenteus = { soit 4 sesterces, de ceux qui devinrent les follis, soit 10 𐆖 ou deniers de compte } = 40 libelles ou sesterces de l'𐆖 = 80 singules = 160 téronces

1 sesterce (depuis, follis) = 10 libelles ou sesterces de l'𐆖 = 20 singules = 40 téronces

1 𐆖 ou denier de compte = { 4 libelles ou sesterces de l'𐆖 } = 8 singules = 16 téronces

1 libelle ou sesterce de l'𐆖 = 8 singules = 4 téronces

Les monnaies effectives de Caracalla à Gallien se divisent en deux catégories composées : la première, qui n'est pas complète pour tous les princes, de pièces semblables à celles des précédents empereurs ; et la deuxième de pièces de valeurs, formats et types nouveaux.

A partir de Claude le Gothique, on ne frappe plus que des pièces de la deuxième catégorie, dont quelques-unes portent dans le champ ou à l'exergue, en lettres grecques ou romaines, l'indication de leur valeur nominale (20, 21, puis 12 1/2 six millièmes de l'aureus) (2). Les espèces les plus caractéristiques de cette époque et du IVe siècle sont de larges et épaisses pièces de cuivre, parfois additionnées d'un peu d'argent, ordinairement au revers des Trois Monnaies et que l'on range parmi les médaillons, tandis qu'il faut, à mon avis, y recon-

(1) Cf. Flav. Vopisc. *Tacite*, 9.

(2) Cf. *Sur les chiffres romains ou grecs XX ou K et XXI ou KA des monnaies impériales du IIIe s. ap. J.-C.*, Marseille, 1885, 3 p.

naître les *nummus centenionalis* des textes, c'est-à-dire des pièces de $\frac{100}{6,000}$ et peut-être aussi de $\frac{120}{6,000}$ et plus ([1]). Au temps d'Honorius, le *nummus centenionalis* avait déjà cessé d'être en cuivre ; on l'avait converti en une toute petite pièce d'argent, du poids effectif d'environ 40 centigrammes ([2]).

Un des multiples de ce petit *nummus* fut le *millarès*, monnaie d'argent valant nominalement $\frac{1,000}{6,000}$, mais en fait et à cause de la prime dont jouissait l'or, moins du septième de l'aureus ([3]).

Entre ces deux pièces d'argent prenaient place la silique d'argent, aux poids divers, peut-être selon les pays auxquels elle était destinée, et d'une valeur nominale constante de $\frac{250}{6,000}$ et la demi-silique de $\frac{125}{6,000}$.

Je m'arrête ici, en rappelant toutefois que la silique

(1) Le *nummus centenionalis* que des numismatistes éminents considèrent comme une *petite* monnaie de *cuivre* (Cf. M. Mommsen, l. c. p. 138), était, à mon avis, la plus grosse de la série de ce métal. Je crois que la dénomination ne s'applique pas seulement à la pièce de $\frac{100}{6000^{mes}}$ mais à toutes celles de cuivre de plus de $\frac{100}{6000^{mes}}$.

(2) Mon confrère & ami M. Penon, directeur du Musée des Antiques de Marseille, possédait, dans sa collection, 2 exempl. de ce petit nummus d'argent, pesant l'un 35 et l'autre 40 centigrammes. Le poids théorique devait en être de près de 45 centigr. (Cf. Cohen, *Descript. des monn. imp.*, t. VI, p. 476, n° 10.)

(3) Je me suis trompé dans ce que j'ai écrit sur la signification du mot *miliarensis* et sur le rapport de cette monnaie byzantine à la livre d'or (Cf. mon *Essai sur les monnaies de Charles Ier*, p. 480). J'aurais dû être mis en garde, par l'étymologie même du mot, contre l'opinion qne j'ai suivie parce qu'elle était professée par d'illustres maîtres (Cf. notamm. M. Mommsen, l. c. p. 81, note 3) ; avec lesquels, du reste, je me trouve, à mon grand regret, en désaccord sur bien des points, tels que l'explication du mot *antoninianus*, la valeur de l'*argenteus* & de l'*argenteus minutulus*, leur rapport, etc., etc.

passa chez les occidentaux comme monnaie usuelle, mais avec rang d'une double silique, c'est-à-dire du 12e du sou d'or, et qu'ensuite elle n'eût qu'à changer de type et agrandir et amincir son format pour devenir le denier d'argent carlovingien, lequel, par une suite d'alliages, se transforma lui-même en monnaie de billon, le denier capétien et féodal, 12e du sou, non plus d'or, mais d'argent (1).

(1) Cf. Louis Blancard. Le *saiga mérovingien dérive de la silique byzantine* et *Les trois sens du mot denarius dans les lois barbares, etc.*, Marseille, 1883, et M. Desimoni, *La décroissance graduelle du denier, de la fin du XIe au commencement du XIIIe s.*, Paris 1878.



SUR QUELQUES NOMS OSQUES

D'ESPAGNE ET D'ITALIE

Lecture faite par M. Louis BLANCARD

Dans la séance du 11 Juin 1886

La ressemblance de l'alphabet celtibérien avec ceux des dialectes italiques tels que l'osque, l'étrusque, le volsque, l'ombrien, etc., doit porter à croire qu'on arrivera à trouver un jour l'interprétation certaine du premier, avec la preuve qu'il faut le rattacher aux autres. Le petit nombre de monuments celtibériens que l'on possède et leur médiocre ancienneté sont cause, sans doute, de la difficulté extrême que l'on éprouve à les comprendre et à les rapprocher utilement des inscriptions et des monnaies d'Italie. Il faut, toutefois, s'attendre à ce double résultat ; des études patientes et intelligentes devront forcément y conduire.

En effet, malgré les différences qui existent dans la lexicologie et la grammaire des dialectes italiques, il serait téméraire de ne pas les considérer tous comme dérivés d'une même langue, et, d'autre part, il serait étrange que le dialecte parlé jadis, tant au Sud qu'au Nord des Pyrénées, et qu'a remplacé le basque, ne fût pas né d'une dérivation analogue ; car le nom basque de la langue basque, *Euska-r-a*, n'est qu'une forme

moderne du terme ancien, *osca*, qu'il est tout naturel de traduire par *osque*. Pour bien saisir comment le mot *osca* s'est transformé en *Euska-ra*, il suffit de remarquer que la ville ancienne *Osca* se nomme aujourd'hui *Huesca*. Le nom d'*Ausch* (auj. Auch), sous les Romains *Ausci*, a sans doute une étymologie identique. C'est de Osca que, par *Uosca* et avec transposition de voyelles, *Uasco*, *Vasco*, sont venus à la fois les mots français *Gascon* et *Basque*, le *v* et le *g*, le *v* et le *b* permutant sans effort.

Il est donc certain qu'en Espagne l'*osque* était jadis parlé comme en Italie.

Le peuple qui, en Italie, parlait l'*osque* se nommait *Oscus* (pour *opiscus*, *opscus*) ; il élevait des troupeaux, puisque en latin la laine brute était appelée *osca ;* il avait à la fois des rites sacrés stricts, d'où les termes de *obscum* (sign. sacrum), *oscen* et *oscinum*, et des mœurs relâchées, d'où *opscum*, *oscum* et *obscenum*, et enfin, il portait un nom qu'il suffit de rapprocher d'*ops*, *opis* (terre fertile), pour qu'il soit permis de l'interpréter par habitant de la campagne. Comme c'est le suffixe de *o-scus*, pour *opi-scus* et *op-scus*, qui fait de ce nom un ethnique, et que ce suffixe est le même que dans *Vol-scus* et *Tur-scus* (1), il s'ensuit que, *o-scus* (pour op-scus) signifiant habitant de la campagne, *volscus* doit s'interpréter par habitant du *Vol*, et *turscus*, habitant du *Tur*.

Que signifie *tur ?* que signifie *vol ?* Ces questions ne sont pas sans intérêt, ni même sans utilité pour la solution du problème formulé en tête de cet article.

La recherche du sens du mot *Tur* me ramène, en effet, dans les contrées pyrénéennes, où la plupart des noms de fleuve ont pour racine cette syllabe ou son équivalent *Dur*, tels que *A-Tur-us* (Adour), *Dur-ius* (Douro), *Tur-ia* (Guadalaviar). Il est incontestable, en

(1) Cf. M. Michel Bréal, *Les Tables Eugubines*. Paris, 1875, in-8°, p. 176.

présence de ce fait, que la racine *Dur* ou *Tur* avait chez les osques de ces contrées le sens de *fleuve.*

Si des Pyrénées on passe aux Alpes méditerranéennes afin d'arriver par là en Italie, on trouve, sur la route, le *Thur-ius* (Hérault), puis la *Dru-entia* (Durance), les *Duria* major et minor des versants méridionaux des Alpes, et après avoir traversé l'*Arnus* (Arno), on arrive au pays baigné par le Tibre, où vivaient les *Tur-sci.*

Qu'était donc le *Tur* des *Tur-sci*, sinon le fleuve dont ils habitaient les rives, et qu'était ce fleuve sinon le Tibre.

On donnait à ce fleuve, j'en conviens, le nom de *T-Iber-is*, qui, dégagé de son initiale (qui est aussi celle de *Tur*) est identique à l'*Iber-us* d'Espagne, mais on le nommait aussi *Tyr-rhenus.*

On le nommait *Tyr-rhenus*, il est vrai, parce que l'on sous-entendait *fluvius*, et, le Tibre étant le grand fleuve des *Tyrrheni* ou *Tursci*, l'appellation de *Tyr-rhenus* (*fluvius* s. e.) lui convenait aussi bien que celle de *Tyr-rhenum mare* donnée à leur mer.

Mais pourquoi les *Tur-sci*, se nommaient-ils aussi *Tyr-rheni* ou, comme dit Festus, *Tur-rani?* C'est tout simplement, il me semble, parce qu'ils habitaient des régions baignées et comme circonscrites par deux fleuves dont l'un était le *Rhenus* ou *Ranus*, et l'autre le *Tur*. Que *Rhenus* ou *Ranus* soit par métathèse devenu *Arnus*, cela ne peut faire doute. Le *Tur*, dès lors, ne pourrait être, je le répète, que le Tibre.

Il faut donc entendre par Tur-sci, en français *Étrusques,* les habitants des rives du Tibre. C'étaient les Osques des champs arrosés par ce fleuve.

Quant au *Vol*-sci, si on pouvait admettre entre le nom de ce peuple et celui des *Volk*-ae (1) des Gaules, de même qu'entre les noms de *Volc*-i ou *Vulc*-i et de *Vol*-sinii, un rapport permettant d'identifier *Vol* avec

(1) M. Gaston Paris rapproche *Volkae* de *Galates*.

Volc ou *Vulc*, on arriverait à considérer les Vol-sci comme les osques des mines et des forges, en donnant au radical *vol*, *volk* ou *vulk* le sens du sanscrit « *ulkâ* (pour uskâ, us) : tison enflammé, feu, flamme. »

Il paraîtra peut-être étrange que j'aie recours au sanscrit pour traduire un mot *osque*, et cet étonnement serait fondé, s'il était certain que l'osque et ses dialectes doivent être rejetés du groupe des langues indo-européennes. Mais en est-il ainsi ?

La racine *Tur* ou *Dur*, qui désignait le Douro et l'Adour, l'Hérault et le Guadalaviar, les Doires et le Tibre, etc., etc., que l'on trouve en plusieurs noms de villes bâties sur des cours d'eau tels que *Tor*-tose, *Tou*-louse, *Tur*in, et qui apparaît attachée de loin en loin à certaines voies et stations fluviales d'Europe en Asie, comme pour indiquer la route suivie par des peuplades orientales venues en Europe, cette racine, sous sa forme *Dur*, n'est-elle pas un des noms du Gange lui-même ?

Les deux racines osques que je viens de rapprocher du sanscrit ne sont pas les seules qui puissent l'être. Loin de là. Si l'osque italique a certainement fourni au latin une partie des termes qui ont servi à en prouver le caractère indo-européen, le basque a conservé, parmi ses vieux mots osques, assez de radicaux dont les similaires existent en sanscrit, pour qu'on puisse attribuer à l'osque d'Espagne la même origine qu'à celui d'Italie.

Pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher des racines communes au sanscrit et à la plupart des langues européennes que Bopp à énumérées dans sa *Grammaire comparée des langues européennes* (1) les mots basques qui les traduisent.

(1) Éd. Bréal. t. I, p. 260 et suivantes.

En effet,

Au sanscrit	*gà*, aller,	correspond le basque	*ga*-tea, aller
»	*ī*, aller	» »	*jua*-tea, aller
»	*ad*, manger	» »	*as*-etzea, manger
»	*vá*, souffler	» »	*buha*-tzia, souffler
	à moins qu'il ne faille rattacher *buha*-tzia, avec le sens de respirer, à *bû*, être.		
»	*si*, être couché,	correspond le basque	*etz*-atia, coucher
»	*as*, être (gothique *is*)	» »	*iz*-atea, être
»	*band*, lier	» »	*band*-atzia, bander
»	*giv*, vivre (latin *vivo*)	» »	*bici*-tzea, vivre
»	*yud*, combat	» »	*gud*-a, combat.

Est-il net et évident le rapport qui unit le basque au sanscrit ! Ce n'est, certes, pas moi qui ai choisi les racines sanscrites ; elles sont dans Bopp ; je n'ai fait qu'en rapprocher les racines basques de même sens. Si l'on poursuivait ce travail de rapprochement, on arriverait, sans doute, à des résultats qui étonneraient.

Il serait toutefois essentiel de n'y procéder qu'en tenant compte des modifications apportées aux racines mêmes, soit par des accidents phonétiques produisant transposition, substitution, addition et même chute de lettre, comme, p. ex., dans *Aita*, père, pour *paita* (ce qui rapproche l'osque du celtique où *athir*, père, est pour *pathir*) (1), soit par l'agglutination autour de la syllabe essentielle de lettres parasites qui la masquent.

On pourrait arriver par la connaissance de ces transformations et en les opérant en sens inverse, à reconstituer les termes primitifs, à l'aide des données du glossaire actuel. C'est ainsi qu'après avoir constaté qu'*Iber*-us est devenu *Ubay* (rivière) en basque, on peut supposer qu'une modification analogue a produit le basque *apheza*, prêtre, et remonter de là à un mot

(1) Cf. D'Arbois de Jubainville, *Les Celtes et les langues antiques*, Paris, 1882.

osque espagnol de même sens, dont la forme, voisine de l'osque ombrien *adfertur* ou *arfertur*, sacrificateur (1), établirait un lien de plus entre les deux dialectes osques d'Espagne et d'Italie.

Mais, c'est surtout dans l'onomastique topographique qu'apparaît le rapport de ces deux dialectes. En voici quelques preuves.

Ocris, signifiant *montagne* dans les *Tables Eugubines* et d'autres textes italiques, (Cf. M. Bréal, l. c., et M. Mommsen, *Die unterit. dial.* 341, etc.) et servant de nom, sous la forme *Ocra*, à une ville des Alpes Carniques, figure avec cet emploi-ci dans la géographie espagnole : *Ocr*-ia appartenait à la même région qu'Osca. On ne retrouve pas, il est vrai, le mot *ocris* ou *ocria* dans le lexique basque, mais le chamois, la bête des montagnes, y est nommé *ork*-atza.

S'il est difficile d'expliquer les deux *R* et l'*E* initial d'*Etruria* autrement que par une transposition de lettres qui, mises à leur place normale, forment les deux mots *Tur-eria*, il n'est pas possible d'interpréter le second de ces termes (en admettant que *Tur* = *Tibre*) autrement que par *pays*, qui est le sens du basque *Eri-a*. Ainsi analysé, le mot *Etruria* signifie *pays* du *Tibre*.

L'addition d'un *m* peut différencier *Pompelo* d'Espagne (Pampelune) de *Populonia* d'Etrurie, mais cette différence n'empêche pas de reconnaître, dans ces deux noms, une racine identique, dont le latin *Pŏpul*-us donne la signification.

L'identité de la racine de *Populonia* d'Étrurie et de *Pompelo* d'Espagne atteste une origine commune et le raccordement du vieux basque, de l'osque d'Espagne, aux langues indo-européennes, opéré ci-dessus, invite à rechercher à ces deux formes d'un même nom, une origine orientale.

(1) Sur ce mot, Cf. M. Michel Bréal, *Les Tables Eugubines*, I. b., 41 ; VI a 3 et p. 19.

Pour aider à cette recherche, il est opportun de dire que, dans l'écriture comme en phonétique, le B a toujours permuté sans peine avec le P. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que « les inscriptions osques, comme « les inscriptions romaines, mettent parfois le P où « l'étymologie exigerait un B (1). »

L'équivalence du B et du P était telle, jadis, non-seulement en Occident, mais même en Orient, que le mot assyrien, dont la traduction française est *fils* s'écrivait *Pal* en ninivite et *Bal* en babylonien (2).

Or, c'est au babylonien que me mène ma recherche de l'origine orientale de *Pampelo* et *Populonia*, et c'est au nom même de Babylone qu'elle s'arrête, *Babylone*, dont *Populonia* et *Pampelo* sont, à mon avis, des formes dans lesquelles, conformément à la permutation que je viens d'indiquer, le P a été mis pour le B.

Ce n'est pas seulement, du reste, le nom de Babylone que les osques d'Etrurie et d'Espagne ont rapporté d'Orient, mais l'une des appellations des Etrusques, *Rasena*, rappelle évidemment *Resaina* de Mésopotamie, au nord-ouest de Babylone, et le nom du pays des Osques d'Espagne, *Ibérie*, est identique à celui d'une contrée confinant presque aux sources de l'Euphrate, que de nombreux auteurs considèrent comme le pays d'origine des Ibères d'Espagne.

Il n'est donc pas surprenant que les peuples qui ont fait revivre dans les contrées où l'émigration les a conduits, les noms d'Ibérie et de Resaina, n'aient pas oublié celui de la grande cité d'Orient, de Babylone.

Mais si *Băbȳlonia*, *Pŏpŭlonia* et *Pampelo* sont des variantes d'un seul et même mot, si, à ces variantes correspondent deux formes légèrement dissemblables d'une même racine, *Babel* et *Popul-us*, il va sans dire que ces deux formes n'ont qu'une seule et même signi-

(1) Cf. M. Michel Bréal, l. c., p. 330.

(2) Cf. M. Oppert, *Inscript. de Borsippa*, *Journ. asiat.*, 1857 t. IX, p. 159.

fication. Or, comme le sens de l'une des formes de la racine, de *Popul*-us, est connu, il s'ensuit que le sens de l'autre forme s'impose du coup et ne peut être que celui de *Populus*.

Babel aurait donc la même signification que *Popul*-us. Je n'ignore pas que cette conclusion causera quelque surprise, car *Babel* a déjà été expliqué, et l'une des explications qui en ont été données est généralement admise. C'est celle de la Bible.

Je suis loin d'élever quelque objection contre la confusion des langues et la dispersion des peuples ; mais le nom de *Babel* n'a aucun rapport étymologique avec les expressions hébraïques qui désignent l'un ou l'autre de ces évènements. Si ce rapport eût existé, non-seulement le mot *Babel* ferait franchement partie du lexique hébraïque, mais il se rattacherait à l'une des racines les mieux caractérisées, les plus fécondes de la langue, à cause de l'ancienneté et de l'importance historique de son origine, et on en trouverait les radicales dans les termes même dont la Bible se sert pour nous faire connaître la confusion des langues et la dispersion des peuples.

Or, de tout ceci il n'est rien.

La racine hébraïque qui signifie *confondre* et à laquelle une glose a rattaché le mot *Babel*, se compose des trois lettres BLL, d'où on peut tirer, par contraction, BL qu'on peut alors répéter BLBL, mais avec lesquelles n'a rien de commun, étymologiquement parlant, le mot Babel.

Babel, je le répète, n'est pas un mot hébreu ; il ne peut pas être expliqué par l'hébreu.

Il ne peut pas davantage, à mon avis, être expliqué par l'arabe.

Je sais qu'une inscription en caractères cunéiformes du temps de Nabuchodonosor, dont on possède la traduction perse, rattache à l'arabe le nom assyrien de Babylone, de *Bab-ilu*, dont la première syllabe cor-

respond, dans la traduction perse, au mot *Duvarthi* signifiant *porte* :

Bab — *ilu* —
Porta — *Dei* *diluvii* (1)

Le nom entier de Babylone se décompose, dans ce système, en deux racines signifiant, en arabe, *Porte* et *Dieu*.

Mais, si cette traduction s'appliquait à Babylone, il faudrait supposer qu'il n'y a pas de rapport entre ce nom et Babel. Or, le rapport me parait évident et *Babel* est le radical de *Babylone* comme *Popul* de *Populonia*.

Il s'ensuit que si, à mon avis, les langues sémitiques ne peuvent expliquer le mot *Babel*, quelles que soient les tentatives faites dans ce but, il n'en est pas de même des langues indo-européennes.

Babel et *Popul*-us n'étant, je le repète, que deux variantes d'une même racine, l'interprétation de l'une serait celle de l'autre ; *Popul*-us et *Babel* auraient le même sens et tout le monde connait le sens de *Populus*.

Je n'insiste plus.

Ma théorie, si elle est admise, indique ou confirme divers faits de linguistique et d'histoire, que je tiens à signaler.

Le premier est la composition même de la racine *Babel* ou *Popul*-us, en contradiction avec certain système aujourd'hui en défaveur, il est vrai, d'après lequel les radicaux indo-européens ne pourraient avoir trois lettres.

(1) Cf. M. Oppert, *Inscription de Borsippa* ; *Journ. asiat.* de 1857, tom. IX, p. 147 et 148.

Le deuxième, c'est que, en supposant l'unité originaire des langues, les sémitiques formaient déjà un groupe distinct à l'époque où fut construite la Tour de Babel.

Le troisième est la détermination du périmètre d'origine des Osques, tant d'Espagne, que de Gaule et d'Italie.

L'anthropologie confirme l'unité de races de ces Osques. Mon honorable confrère et ami, M. Marion, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, m'a fourni sur ce point un renseignement de réelle valeur. Les crânes que l'on retrouve dans certains terrains identiques des versants des Pyrénées, des côtes méridionales de la Provence, de la Liguric et des versants des Apennins, ont tous les mêmes caractères et dénotent une même race ; les similaires en existent vers l'Hymalaya.

Mais, dès les premiers temps, les Osques d'Espagne, de Gaule, d'Italie furent en contact avec les Phéniciens. Non loin du Tibre est le *Nâr*, nom de fleuve tout-à-fait sémitique, et le basque fournit la preuve que les Osques d'Espagne avaient emprunté aux mesures de capacité phéniciennes, homer ou hamar et bath, les noms de nombre 10 et 1, *amar* et *bat*.

Enfin, si le nom de Babel n'est pas hébreu, en est-il de même de *Bilbilis*?

EROS

Lecture faite à l'Académie de Marseille, Séance du 20 Janvier 1887

PAR M. ADOLPHE MEYER

EN LA VIE il faut que chaque être,
Emporté du désir commun
Qui le pousse à se voir renaître,
Cherche à se perdre dans quelqu'un.

L'existence se renouvelle
A ce mystérieux accord
Qui rend la nature éternelle :
L'amour neutralise la mort.

Le feu des innombrables mondes
Brillant par une belle nuit,
La phosphorescence des ondes
Derrière le vaisseau qui fuit,

La délicate fleur qui penche
Son calice chargé d'odeur,
L'oiseau qui s'ébat sur la branche
Près d'entamer son chant vainqueur,

Tout ce qui respire et s'agite
En l'ombre ou sous des flots de jour,
Tout ce qui soupire et palpite,
Le fait excité par l'amour.

Sans lui, les ténèbres du vide,
Le froid des espaces ouverts,
Empire de la mort avide,
Auraient envahi l'univers.

Plus l'être est complet mieux il aime :
En bas, très inconsciemment,
Chez l'homme, assis au rang suprême,
Cet instinct devient sentiment.

Mais combien, même sacrilége,
Lui coûte cher cette grandeur,
Combien ce noble privilége
Contriste, déchire son cœur :

C'est que l'idéal le domine !
Est-ce bien la réalité
Qui nous séduit et nous fascine,
Ou la splendeur de la Beauté ?

Ce sont les grâces entrevues
Dans l'Infini trop tôt fermé,
L'héréditaire éclat des nues,
Que nous cherchons en l'être aimé.

Aussi quel effrayant désastre
Dès que le positif l'atteint;
Tel, le satellite d'un astre
Lorsque cet astre s'est éteint.

Tout un monde enchanteur s'écroule
Avec ces frais espoirs déçus,
Blancs lilas qui tombent en foule
Et ne reviendront jamais plus.

Quelle est la main qui t'a parée
De l'attrait, de l'enivrement,
Qui t'a de prismes entourée,
Misère du rapprochement ?

Quelle intelligence fertile
T'a placée à l'éclosion,
A l'heure naïve et futile
Qui nous livre à l'illusion ?

Pourquoi la force d'Eros, faite
Au mépris de la liberté,
La loi qui commande à la bête,
Régit-elle l'humanité ?

Trop orgueilleux de notre race,
Sommes-nous d'obscurs animaux
Piétinant et mourant sur place,
Ou bien, ici-bas sans égaux,

Voyons-nous plus loin que la terre,
Plus haut, pressentant l'Absolu,
Tourmentés du vaste mystère
Par ce que nous en avons lu ?

L'effet ennoblissant la cause
Montre la valeur du lien :
Pour nous l'amour est quelque chose
Lors même que la chair n'est rien.

La touchante et longue tendresse
Dont le charme au trépas survit,
L'inquiète, l'âcre caresse
Du désir que rien n'assouvit,

Notre complexe jouissance
Au plaisir ardent et subtil,
— Bonheur complété de souffrance,
Le simple animal les a-t-il !..

Malgré les droits de la nature
En une telle passion,
Sous le grand souffle qui l'épure
Elle est mieux qu'une « fonction ».

SÉANCE PUBLIQUE

Tenue le 13 Février 1887

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. FRÉDÉRIC MISTRAL

MESSIÉS [1],

Ai ausi dire en de vièi Marsihés que de soun tèms, la vèio de Calèndo, après lou grand repas de la famiho recampado, quand lou recaliéu benesi dóu Cacho-fiò, dóu Cacho-fiò d'óulivié, blanquejavo souto li cèndre, e que lou segne-grand vujavo à la taulado lou darrié cigau de vin cue, tout-en-un-cop, de la carrièro sou-

---

MESSIEURS,

J'ai ouï dire à de vieux Marseillais que de leur temps, la veille de Noël, après le grand repas de la famille assemblée, quand la braise bénie de la bûche traditionnelle, de la bûche d'olivier, blanchissait sous les cendres, et que l'aïeul vidait à l'attablée le dernier verre de vin cuit, tout-à-coup, de la rue déjà dans

(1) Nous donnons ici la traduction de ce discours en faveur des personnes à qui la langue provençale n'est pas familière.

loumbrudo e deserto, s'entendié que mountavo uno voues angelico, cantant pereilavau, eilalin dins la niue.

E qu'èro acó ?

Ero uno damo, èro uno bello damo, qu'au bras de soun.espous anavo pèr carriero, en cantant de nouvè, de nouvè prouvençau à la glòri de Diéu, emé pièi un vóu de paure que ié venien après.... E quand li gènt qu'èron à taulo entendien eilavau aquelo voues meloudiouso, lèu durbien si fenèstro, e la noblo cantarello ié disié :

« Bràvi gènt, lou bon Diéu es nascu ! óublidés pas mi paure ! »

E touti davalavon emé de canestèu plen de fougasso e de nougat, e dounavon i paure li soubro dóu festin, e'nterin li campano, amount à la Majour, trignoulavon galoio :

La maridaren,
La bello Franceso,
La maridaren
Quand aura de sen.

---

l'ombre et déserte, on entendait monter une voix angélique, chantant par là-bas, au loin, dans la nuit.

Et qu'était cela ?

C'était une dame, c'était une belle dame qui, au bras de son époux, s'en allait par les rues, en chantant des noëls, des noëls provençaux à la gloire de Dieu, et puis, avec elle, tout un vol de pauvres qui s'en venait après... Et quand les gens qui étaient à table entendaient là-bas cette voix mélodieuse, vite ils ouvraient leur fenêtre, et la noble chanteuse leur disait : « Brave gens, le bon Dieu est né ! N'oubliez pas mes pauvres ! »

Et tous descendaient avec des corbeilles pleines de gâteaux et de nougat, et ils donnaient aux pauvres les restes du festin. Et pendant ce temps, les cloches, là-haut, à la Major, carillonnaient joyeuses :

Nous la marierons,
La belle Françoise,
Nous la marierons
Quand elle aura du bon sens.

Eh! bèn, aquelo damo que descènd à la carriero pèr canta de nouvè, de nouvè prouvençau à la glòri de Diéu e au proufié di paure, tenès, sabés quau es, à l'ouro que vous parle? Aquelo bello damo, aquelo grando damo, es l'Acadèmi de Marsiho, que, vuei, s'acoumpagnant emé lou Felibrige, vous counvido, Midamo, vous counvido, Messiés, à douna au Felibrige, valènt-à-dire à l'obro di revendicacioun terradourenco e prouvençalo, la part que i'es degudo au festin de Calendo, la part de Diéu!

Urous d'avé l'intrado en aqueste bon oustau, d'avé la bèn-vengudo en aquesto assemblado de letru, de savènt, d'artisto e de pouèto, ounte, de longo toco, iéu ai agu d'ami courau, voudriéu recounèisse dignamen, autamen, l'ounour que me fasès.... E pèr lou recounèisse, que poudriéu mies faire que de vous durbi, à moun tour, nosto galarié felibrenco pèr vous moustra, Messiés, ço qu'avèn de plus bèu e de mai precious!

La lengo prouvençalo, la pouësio dou Miejour, dins aquésti darrié tèms, an eissuga, sabès, un desastre

---

Eh bien, cette dame qui descend à la rue pour chanter des noëls, des noëls provençaux, à la gloire de Dieu et au profit des pauvres, tenez, savez-vous qui elle est, à l'heure où je vous parle? Cette belle dame, cette grande dame, c'est l'Académie de Marseille qui, aujourd'hui, s'accompagnant avec le félibrige, vous convie, Mesdames, vous convie, Messieurs, à donner au félibrige, c'est-à-dire à l'œuvre de revendication indigène et provençale, la part qui lui est due au festin de Noël, la part de Dieu!

Heureux d'avoir l'entrée en ce bon logis, de recevoir la bienvenue en cette assemblée de lettrés, de savants, d'artistes et de poètes, où de longue date j'ai eu des amis de cœur, je voudrais reconnaître dignement, hautement, l'honneur que vous me faites... Et pour le reconnaître, que pourrais-je mieux faire que de vous ouvrir, à mon tour, notre galerie félibréenne, pour vous montrer, Messieurs, ce que nous avons de plus beau et de plus précieux!

La langue provençale, la poésie du Midi, dans ces derniers temps, ont essuyé, vous le savez, un désastre irréparable. Théo-

irreparable. Teodor Aubanèu, un de nòsti priéu, es mort.... Dounc, se lou permetès, vous farai, à soun sujet, quàuqui raconte de jouinesso que vous esclargiran aquelo astrado pouëtico, e pièi vous legirai quàuqui pèço de vers que vous faran juja de la perdo majouro que nosto lengo en éu a facho.

Aurian jamai, dóu rèsto, uno óucasioun plus bello d'ounoura la memòri d'un mantenènt de nosto raço, d'un ilustre pouèto que fuguè noste ami, e, trento-cinq an de tèms, noste coumpagnoun de bataio.

Oh! la fièro jouinesso, la galanto jouinesso qu'avèn passado ensèmble, ùni quàuquis-un qu'erian! Jouinesso e vido entiero counsacrado à-n-uno idèio, que pareissié foulasso au plus grand noumbre, mai que perseguian, nous-autre, em'uno afiscacioun toujour que plus nouvello, em'uno fe apoustoulico!

Avian vint an. L'asard, o pulèu aquelo estello que devian, quauque jour, nous chausi pèr patrouno, avié fa qu'à l'entour di bàrri d'Avignoun nous erian rescountra'n roudelet de pouèto, touti afeciouna, dins

---

dore Aubanel, un de nos maîtres, est mort... Donc, si vous le permettez, je vous ferai, à son sujet, quelques récits de jeunesse qui vous éclairciront cette destinée poétique, et je vous lirai quelques pièces de vers qui vous feront juger de la grande perte que notre langue a faite en lui.

Nous n'aurions jamais, au surplus, une occasion plus belle d'honorer la mémoire d'un mainteneur de notre race, d'un poète illustre qui fut notre ami, et, trente-cinq ans de temps, notre compagnon de bataille. Oh! la fière jeunesse, la charmante jeunesse que nous avons passée ensemble, quelques amis que nous étions! Jeunesse et vie entière consacrée à une idée, qui paraissait insensée au plus grand nombre, mais que nous poursuivions, nous autres, avec une ardeur toujours plus nouvelle, avec une foi d'apôtres!

Nous avions vingt ans. Le hasard, ou plutôt cette étoile que nous devions quelque jour nous choisir pour patronne, avait fait qu'à l'entour des murs d'Avignon, nous nous étions *rencontrés*

uno ispiracioun unenco, pèr lou relevamen de nosto lengo poupulàri. E — sènso li nouma que li couneissès touti — quouro vers l'un, quouro vers l'autre, nous acampavian lou dimenche, e vague de canta e de dire de vers e de nous empura vers l'ideau lis un lis autre. Avian fa meme uno cansoun, un inne festadié, ounte disian :

Sian tout d'ami, sian tout de fraire,
Sian li cantaire dou païs !
Tout enfantoun amo sa maire,
Tout auceloun amo soun nis :
Noste cèu blu, noste terraire
Soun per nous-autre un paradis.

Ero la primo-aubo dou Felibrige, e lou Felibrige, pèr nous-autre, èro, coume dirian, un evangèli prouvençau, countenènt dins si pajo la revelacioun dóu bèu, dóu naturau, dóu patriau, emé la recounquisto de tout ço qu'èro nostre.

---

un petit cercle de poètes, tous enfants du peuple, tous passionnés dans une inspiration commune pour le relèvement de notre langue populaire. Et — sans les nommer, vous les connaissez tous — tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, nous nous réunissions le dimanche ; et en avant de chanter, et de dire des vers, et de nous attiser vers l'idéal les uns les autres. Nous avions même fait une chanson, un hymne de fête, où nous disions :

Nous sommes tous des amis, nous sommes tous des frères,
Nous sommes les chanteurs du pays !
Tout petit enfant aime sa mère,
Tout oiselet aime son nid :
Notre ciel bleu, notre terroir
Sont pour nous autres un paradis.

C'était la première aube du félibrige, et le félibrige, pour nous autres, c'était comme nous dirions, un Évangile provençal, contenant dans ses pages la révélation du beau, du naturel, du patriotique ; c'était la reconquête de tout ce qui était nôtre.

Un liò mounte souvènt nous dounavian rendès-vous èro Font-Segugno, castelet de plasènço d'un de nòsti coulègo. Es aqui qu'Aubanèu, pèr reveni à moun sujèt, rescountrè la jouvènto que fuguè sa proumiero Muso. Ero uno gènto chato que ié disien Zani: bruneto, palinello, emé dous iue de jai que, trelusènt, li vese encaro.

Aubanèu s'aflamè coume un escandihoun ; e, fau pas n'en douta, la chatouno deguè coumprene qu'èro amado. Mai, pèr un sentimen de pudour o de crento, de crento treboulanto, coume esprovon de fes, au moumen d'escala au tèmple de l'Amour, li calignaire d'aquel age, ni éu, ni elo, tout en jougant, tout en risènt, tout en dansant ensèmble, jamai s'ausèron dire tout clar e net que se voulien. Talamen que subran, Zani, la pauro chato, esfraiado belèu pèr aquéu treboulèri que la gagnavo toujour que mai, e noun aguènt, pecaire, l'asseguranço ni l'espero de vèire aquelo entrigo veni à bono fin, o pulèu apelado pèr uno voues superiouro, un jour, à l'imprevisto, partiguè pèr lou couvènt.

Eu n'en fuguè mourènt, descounsoula, e d'aquelo

Un lieu où souvent nous nous donnions rendez-vous était Font-ségugne, castelet de plaisance d'un de nos confrères. C'est là qu'Aubanel, pour revenir à mon sujet, rencontra la jouvencelle qui fut sa première Muse. C'était une jolie fille qu'on appelait Zani, brunette, un peu pâle, avec deux yeux de jais qui brillaient, je les vois encore.

Aubanel s'enflamma comme une paille ; et il n'en faut pas douter, la fillette dut comprendre qu'elle était aimée. Mais par un sentiment de pudeur ou de crainte inquiète, comme en éprouvent parfois en montant au temple de l'Amour les amants de cet âge, ni lui, ni elle, tout en jouant, tout en riant, tout en dansant ensemble, n'osèrent jamais se dire tout clair et net qu'ils se voulaient. Tellement que soudain, Zani, la pauvre fille, effrayée peut-être par ce trouble qui la gagnait toujours davantage, et n'ayant pas, *pécaïré !* l'assurance ou l'espoir de voir cette tendresse venir à bonne fin, ou plutôt appelée par une voix supérieure, un jour, à l'improviste, partit pour le couvent. Lui en fut mourant, incon-

doulour alangourido, e d'aquelo passioun abramado, estramado, mai noun apasimado, n'en sourtiguè, Midamo, un libre calourènt, esmougu, barbelant, nouvelàri e caste, qu'Aubanèu apelè lou *Libre de l'Amour*, e que touto la critico saludè coume un giscle d'amour verai e jouve. Vous n'en vau legi quàuqui pajo.

Ah ! ta maneto caudo et bruno,
Baio-me-la ! baio-me-la !
Vène emé iéu : fai claro luno,
Vène, lou cèu es estela.

Ah ! ta maneto bruno e caudo,
Mete l'aqui dedins ma man !
Asseten-nous, e sus ta faudo
Bresso-me coume toun enfant !

Sènso bonur siéu las de courre,
Las de courre coume un chin fòu !
Assolo-me ; soufrisse e ploure....
Perqué cantas, gai roussignóu ?

---

solable. Et de cette douleur alanguie, et de cette passion éperdue, enfermée en lui, mais non apaisée, il sortit, Mesdames, un livre brûlant, ému, palpitant, ingénu et chaste qu'Aubanel appela le *Livre de l'Amour*, et que toute la critique salua comme un jaillissement d'amour vrai et jeune.

Je vais vous en lire quelques pages.

Ah ! ta petite main chaude et brune,
Donne-la moi ! donne-la moi !
Viens avec moi ; il fait lune claire,
Viens, le ciel est étoilé.

Ah ! ta petite main brune et chaude,
Mets-là dedans ma main !
Asseyons-nous, et sur le pan de ta robe
Berce-moi comme ton enfant !

Je suis las de courir sans bonheur,
Las de courir comme un chien fou !
Console-moi, je souffre et je pleure...
Pourquoi chantez-vous, gais rossignols ?

La luno s'escound : tout soumbrejo :
La bello niue ! — Ta man ferni,
O jouvènt, e ta man es frejo !
— La tiéuno me brulo, o Zani !

Ma man es frejo coume un mabre,
Ma man jalo coume la mort,
Car tout lou sang de moun cadabre
Boui e reboui dedins moun cor.

Mai Zani es moungeto, es anado à Coustantinople servi li malaut, dins lis espitau. E soulet, lou pouèto endoulenti varaio, la cercant de pertout, dins lou bousquet ounte la rescountravo, dins la chambreto ounte couchavo, dins lou mirau ounte se miraiavo. Escoutas :

Ah ! vaqui, pamens la chambretto
Ounte vivié la chatouneto !
Mai, aro, coume l'atrouva
Dins lis endré qu'a tant treva ?

La lune se cache; tout devient sombre :
La belle nuit ! — Ta main frissonne,
O jeune homme, ta main est froide !
— La tienne me brûle, o Zani !

Ma main est froide comme un marbre,
Ma main glace comme la mort,
Car tout le sang de mon corps
Bout et rebout dans mon cœur.

Mais Zani est nonnette ; elle est allée à Constantinople servir les malades dans les hôpitaux. Et seul, le poète endolori erre, la cherchant partout, dans le bosquet où il la rencontrait, dans la chambrette où elle couchait, dans le miroir où elle se mirait. Écoutez :

Ah ! la voici pourtant, la chambrette
Où la fillette vivait.
Mais maintenant, comment la retrouver
Dans les endroits quelle a tant hantés ?

O mis iue, mi grands iue bevèire,
Dins soun mirau regardas bèn :
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt.

Lou matin, dedins l'aigo claro
Quand trempavo sa bello caro,
Quand trempavo si bèlli man,
Que fasié teleto, en cantant,
E qu'à travès soun èr risèire
Perlejavon si blànqui dènt,
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt.

Qu'èro innoucènto e qu'èro urouso !
Leissant toumba, touto crentouso,
Sus soun espalo, au mendre brut,
Si long pèu coume un long fichu.
Pièi, dins lis Ouro de soun rèire
Au bon Diéu parlavo long-tèm...
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt.

O mes yeux, mes grands yeux buveurs;
Dans son miroir, regardez bien :
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'as vue si souvent.

Le matin, dans l'eau claire
Quand elle baignait son beau visage,
Quand elle trempait ses belles mains,
Qu'elle faisait toilette en chantant,
Et qu'à travers son air rieur
Luisaient comme des perles ses blanches dents....
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'as vue si souvent.

Qu'elle était innocente et qu'elle était heureuse !
Laissant tomber, toute craintive,
Sur ses épaules, au moindre bruit,
Ses longs cheveux comme un long voile,
Puis dans les Heures de son aïeul,
Au bon Dieu elle parlait longtemps...
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'as vue si souvent.

Contro un brout de santo lièurèio,
Lou libre èi sus la chaminèio:
Vai veni, vès! car l'a leissa
Dubert ounte avié coumença.
Soun pichot pas lóugié, courrèire,
L'ause dins lou boufa dóu vent.
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt.

Li jour de fèsto e de grand messo,
Qu'èro gènto e qu'èro ben messo,
La pauro enfant! De moun cantoun
L'amirave — Segnour, perdoun! —
Iéu l'amirave, en plen Sant-Pèire,
Dins lou soulèu e dins l'encèn...
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt.

Assetado eici, travaiavo,
De la fenestro babihavo:
Pèr li paure, pèr lou bon Dièu
N'abenè de lano e de fièu!

Contre un brin de rameau bénit,
Le livre est sur la cheminée;
Elle va venir, voyez, car elle l'a laissé
Ouvert où elle l'avait commencé.
Son petit pas léger, coureur,
Je l'entends dans le souffle du vent
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'as vue si souvent.

Les jours de fête et de grand'messe,
Qu'elle était gentille et bien parée,
La pauvre enfant! De mon coin
Je l'admirais! — Seigneur, pardon!
Je l'admirais en plein Saint-Pierre,
Dans le soleil et dans l'encens....
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'as vue si souvent.

Assise ici, elle travaillait;
De la fenêtre, elle babillait.
Pour les pauvres, pour le bon Dieu,
Elle en usa de la laine et du fil!

E dins la chambro e dins lou vèire
Si det fasien lou vai-e-vèn.
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt!

Ah! lou tèms di dóci babiho,
Tèms de joio e de pouësio,
E de l'amour e dou dansa,
Aquéu bèu tèms ei bèn passa!
Ti long péu, qu'a coupa lou prèire,
Pecaire! avèn tant jouga'nsèn!
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt!

Es ansin, moun Diéu! sias lou mèstre!
Dins li malur, lis escaufèstre,
Amaduras vosto meissoun;
Sus lis espino di bouissoun
Chausissès, o divin cuière,
Li plus bèlli flour dou printèm...
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt.

Et dans la chambre, et dans la glace
Ses doigts faisaient le va-et-vient.
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'as vue si souvent.

Ah! le temps des doux babils,
Temps de joie et de poésie,
Et de l'amour et du danser!
Ce beau temps est bien passé!
Tes longs cheveux qu'a coupés le prêtre,
Pauvrette! nous avons tant joué avec!
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'as vue si souvent.

C'est ainsi, mon Dieu, vous êtes le maître!
Dans les malheurs, les tourments,
Vous mûrissez votre moisson;
Sur les épines des buissons,
Vous choisissez, ô divin cueilleur,
Les plus belles fleurs du printemps.
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'as vue si souvent,

Lou dilun que s'es enanado,
De plour si gauto èron negado.
Ah! qu'avien ploura si bèus iue!
Avien ploura touto la niue!
Pamens n'a pas regarda rèire,
Quand s'es embarrado au couvènt.
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt.

Souto la triho à mita morto
En intrant, eila vers sa porto,
Ai legi: *Oustau à louga...*
Escritèu, m'as estoumaga!
Res! plus res! vole pas ié crèire:
Sèmpre au lindau moun cor revèn,
Mirau! e me la fas pas vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt!

Que de tendresso e de simplesso! e coume se counèis que sian eici dins la Prouvènço, dins nosto

---

Le lundi qu'elle s'en est allée,
De pleurs ses joues étaient noyées,
Ah! qu'ils avaient pleuré, ses beaux yeux.
Ils avaient pleuré, toute la nuit!
Pourtant elle n'a pas regardé en arrière,
Quand elle s'est enfermée au couvent,
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'a vue si souvent.

Sous la treille morte à demi
En entrant, là-bas, près de sa porte,
J'ai lu : *Maison à louer...*
Écriteau, tu m'as serré le cœur!
Rien, plus rien! je ne veux pas y croire;
Toujours au seuil mon cœur revient,
Miroir! et tu ne me la fais pas voir,
Toi qui l'as vue si souvent.

Que de tendresse et de simplicité! Et comme il se connait que nous sommes ici dans la Provence, dans notre vie accoutumée.

vido abituado, sènso counvencioun, sènso aprèst !...
Pièi, escouten-lou mai, desmemouria, quand crido :

Dou mounastié durbès li porto,
O moungeto, iéu vole intra ;
Durbès lèu ! moun amo es proun forto
Per la vèire sènso ploura.
Souto ta couifo à blànquis alo
Enca mai bruno, enca mai palo,
Ei bèn tu que dins la grand salo
Coume l'Ange de l'espitau
Passes au mitan di malaut.

Escouton-lou, quand se desolo :

Dequé vos, moun cor, de qu'as fam ?
Oh ! de qu'as, que toujour crides coume un enfant ?

Coume un enfant crides e ploures,
Coume un enfant qu'an desmama,
Paure cor d'amour afama,
Après lou bonur courres, courres !

---

sans convention, sans apprêts !... Écoutez-le encore, égaré, quand il crie :

Du monastère ouvrez les portes,
O petite sœur, je veux entrer ;
Ouvrez les ! Mon âme est assez forte
Pour la voir sans pleurer.
Sous ta coiffe aux blanches ailes,
Plus brune encore, encore plus pâle,
C'est bien toi qui dans la grand'salle,
Comme l'Ange de l'hôpital,
Passe au milieu des malades.

Écoutez-le quand il se désole :

Que veux-tu, mon cœur, de quoi as tu faim ?
Oh ! qu'as-tu, que tu cries toujours comme un enfant ?

Comme un enfant tu cries et pleures,
Comme un enfant qu'on a arraché du sein ;
Pauvre cœur d'amour affamé,
Après le bonheur tu cours, tu cours...

retrouva la pouèsio puro e l'engèni vivènt de nosto lengo maire, de longo erian pèr orto dins li campèstre e li mountagno, quouro amoundaut i Baus, quouro dins lou Ventour, quouro à la Santo-Baumo. Erian jamai tant bèn que quand nous mesclavian emé lou brave pople. Couchavian à la feniero, à la paiero, dins li jas. Uno fes, me souvèn, à la voto de Mount-Brun, li gendarmo nous arrapèron, fauto de papié. Urousamen un bastidan, que nous aviè'ntendu parla, diguè i gendarmo : « Eh! vesès pas qu'es pas de Franchimand ? parlon comme nous-autre : boutas, soun pas de liuen. » E nous lachèron.

Es dins aquéli courso à travès de païs qu'Aubanèu acampè la deliciouso idilo qu'anas vèire :

N'èro pas uno rèino, uno rèino e soun trin,
Galoupant noublamen sus sa cavalo blanco,
E que, dins li grand bos, aubouro enjusqu'i branco
    Touto la pòusso dou camin.

---

poésie pure et le génie vivant de notre langue mère, constamment nous étions par les routes, dans les champs et les montagnes, tantôt là-haut aux Baux, tantôt par le Ventoux, tantôt à la Sainte-Baume ; nous n'étions jamais si bien que quand nous nous mêlions avec le brave peuple ; nous couchions au grenier à foin, à la paillère, dans les étables. Une fois, il m'en souvient, à la fête de Mont-Brun, les gendarmes nous empoignèrent, faute de papiers. Heureusement, un paysan, qui nous avait entendu parler, dit aux gendarmes : « Eh! voyez-vous pas que ce ne sont pas des *franchiman* ? Ils parlent comme nous autres : allez, ils ne sont pas de loin. » Et on nous lâcha.

C'est dans ces courses au travers du pays, qu'Aubanel cueillit la délicieuse idylle que vous allez voir :

Ce n'était pas une reine, une reine et son train,
Galopant noblement sur sa cavale blanche,
Et qui, dans les grands bois, soulève jusqu'aux branches
    Toute la poussière du chemin.

Noublamen galoupant sus sa blanco cavalo,
N'èro pas uno rèino emé damo e varlet,
Que d'un mot de sa bouco o d'un cop d'iue soulet
Vous fai la caro roujo o palo.

N'èro rèn qu'uno enfant dessus un ase gris
Que de-long d'un draiòu anavo plan-planeto;
E pèr lou proumié cop vesiéu la chatouneto
Que, segur, m'avié jamai vist.

Es vers la Font-di-Prat que venié; se rescontro
Qu'èro estré lou camin pèr passa tòuti dous,
E la chato diguè : — Jouvènt, avisas-vous :
L'ai reguigno! — E me riguè contro.

— Tenès, passas davans! — E, pèr delice. alor,
La regarde e m'aplante, e vaqui que s'arrèsto...
Uno rèino, belèu, m'aurié vira la tèsto.
Mai, pèr l'enfant, virè moun cor.

Noblement galopant sur sa blanche cavale,
Ce n'était pas une reine avec dames et varlets,
Qui d'un mot de sa bouche et d'un seul coup d'œil
Vous fait le visage rouge ou pâle.

Ce n'était rien qu'une enfant sur un âne gris
Qui le long d'un sentier s'en allait doucement, doucettement,
Et pour la première fois je voyais la bachelette
Qui bien sûr ne m'avais jamais vu.

C'était vers la Fontaine des Prés qu'elle venait, il se trouve
Que le chemin était étroit pour passer tous deux,
Et la fillette dit : « Jeune homme, prenez garde;
« L'âne rue! » — Et elle me rit au nez —

Tenez passez, devant. — Et avec délice alors
Je la regarde et me plante là et voilà qu'elle s'arrête...
Une reine peut-être m'aurait tourné la tête,
Mais l'enfant tourna mon cœur.

Oh! n'èro qu'uno enfant, e n'èro que mai bello!
Soun courset de basin, trop pichot e trop just,
Badavo un pau davans, e si poulit bras nus
Sourtien de sa mancho de telo.

De fichu, n'avié ges : èro au tèms de la caud;
Em'un brout d'amourié la chato se ventavo;
Au dous balin-balan de l'ase que troutavo
Penjavon si bèu pèd descau.

S'arrèsto. — Un an de mai, e de ièu avié crento!
E pamens, e pamens parlerian pas d'amour.
Mai l'enfant venié fiho, e chasque an, chasque jour
La fasié pu grando e pu gènto.

Pèr lis èr, pèr lou biais e pèr la majesta
N'ai pas vist coume acò, d'enfant, dins li grand vilo;
Poudès cerca long-tèms, poudès cerca sur milo
Tant d'innoucènço et de bèuta!

Oh! ce n'était qu'une enfant, et elle n'en était que plus belle.
Son corset de basin, trop petit et trop juste,
Bâillait un peu devant, et ses jolis bras nus
Sortaient de sa manche de toile.

De fichu elle n'en avait pas : c'était au temps de la chaleur;
Avec un brin de mûrier la fille s'éventait.
Au doux *balin-balant* de l'âne qui trottait,
Pendaient ses beaux pieds déchaussés

Elle s'arrête. — Un an de plus, et de moi elle aurait eu honte:
Et pourtant, et pourtant, nous ne parlâmes pas d'amour.
Mais l'enfant devenait fille, et chaque an, chaque jour
La faisait plus grande et plus charmante.

Pour l'air, pour la tournure et pour la majesté.
Je n'en ai pas vu comme cela, d'enfant, dans les grandes villes;
Vous pouvez chercher longtemps vous pouvez chercher sur mille
Tant d'innocence et de beauté!

— Ma mignoto, coume es toun noum ? — Vous lou vau dire:
Li gènt me dison Roso, e ma maire Rouset.
— E toun ase, coume èi que ié dison ? — Blanquet ?...
L'enfant alor se met à rire.

— As de fraire, as de sorre, o ti gènt n'an que tu ?
— Siéu l'einado de cinq. — Tu l'einado, jouineto ?
— Un que s'envai soulet, un encaro que teto,
Emé dous autre pèr dessu !

— T'an aprés à legi ? Sies estado à l'escolo ?
— Oh si ! — Ta coumunioun ? — L'ai facho l'an passa.
— E mounte vas ? — Mi gènt meissounon, sian pressa ;
M'envau au plan, darrié la colo.

E l'enfant virè net dintre li pinatèu...
O Bèuta, coume fau que siegues pouderouso,
Pèr avé, de moun cor, de ma vido amourouso,
Un moumenet gara lou fèu !

— Ma mignone, comment te nommes-tu ? — Je vais vous le dire:
Les gens m'appellent Rose, et ma mère Roset.
— Et ton âne, comment est-ce qu'on le nomme ?... — Blanquet ?...
L'enfant alors se met à rire.

— As-tu des frères, as-tu des sœurs, ou ta famille n'a-t-elle que toi ?
Je suis l'aînée de cinq — Toi, l'aînée, jeunette ?
— Un qui marche seul, un qui tette encore,
Avec deux autres par surcroît.

— T'a-t-on appris à lire ? Es-tu allée à l'école ?
— Oh oui ! — Et ta communion ? Je l'ai faite l'an passé.
— Et où vas-tu ? — Mes parents moissonnent, nous sommes pressés ;
Je m'en vais à la plaine, derrière la colline.

Et l'enfant tourna net dans les jeunes pins....
O Beauté, comme il faut que tu sois puissante,
Pour avoir de mon cœur, de ma vie amoureuse,
Uu court moment, ôté le fiel !

Se pòu-ti, digas me, rescountra quaucarèn de plus fres, de plus cande ? Vous semblo tout d'un tèms que sias liuen, liuen de pertout, dins un d'aquéli païsage plen de silènci e de clarun, ounte l'amo se chalo emai se ressereno dins la verduro e dins l'eigagno.

E aro, quau creirié qu'aquéu pouèto tant crentous, e tant lèu esmougu pèr l'iue courous d'uno bruneto, devèngue, quand ié pren si refoulèri sournaru, o, devèngue terrible e segrenous coume lou Dante ! Veici, pèr vous lou prouva, aquéu moussèu estrange entitula *Lou 9 Termidor*.

— Mounte vas emé toun grand coutèu ?
— Coupa de tèsto : siéu bourrèu.

— Mai lou sang a giscla sus ta vèsto,
Sus ti det !... Bourrèu, lavo ti man.
— E perqué ? coumence mai deman :
Rèsto encaro à sega tant de tèsto !

Se peut-il rencontrer, dites-moi, rien de plus frais et de plus candide ? Il vous semble tout à coup que vous êtes loin, loin de partout, dans un de ces paysages pleins de silence et de clarté, où l'âme s'épanouit et se rassérène dans la verdure, dans la rosée. Et maintenant qui croirait que ce poète, si timide et si vite ému par l'œil brillant d'une brunette, devient, quand il lui reprend ses sombres oppressions, oui, oui, devient terrible et noir comme le Dante ! Voici, pour vous le prouver, ce morceau étrange intitulé *Le 9 Thermidor*.

— Où vas-tu avec ton grand couteau ?
— Couper des têtes : je suis bourreau.

— Mais le sang a jailli sur ta veste,
Sur tes doigts... Bourreau, lave tes mains.
— Et pourquoi ? Je recommence encore demain :
Il reste encore à faucher tant de têtes !

— Mounte vas emé toun grand coutèu ?
— Coupa de tèsto ; siéu bourrèu.

— La susour, lou lassige t'arrapo...
Pauso-te ! toun coutèu embreca,
O bourrèu ! pourrié proun nous manca,
E, malur, se la vitimo escapo !

— Mounte vas emé toun grand coutèu ?
— Coupa de tèsto : siéu bourrèu.

— A'scapa ! bouto, à toun tour, ta gauto
Sus lou plot rouge de sang mousi :
De toun còu li tento van crussi !
O bourrèu, quouro ta tèsto sauto ?

Amoulas de fres lou grand coutèu !
Tranquen la tèsto dou bourrèu !

Devèn-ti nous estouna que l'autour d'aquéli vers ague crea, Messiés, e crea fourmidable lou dramo

---

— Où vas-tu avec ton grand couteau ?
Couper des têtes, je suis bourreau.

— La sueur, la fatigue te saisissent...
Repose-toi ! Ton couteau ébréché,
O bourreau ! pourrait bien nous manquer,
Et malheur, si la victime échappe !

— Où vas-tu avec ton grand couteau ?
Couper des têtes je suis bourreau.

Elle a échappé; mets à ton tour ta joue
Sur le billot rouge de sang moisi :
De ton cou les tendons vont craquer ;
O bourreau ! quand est-ce que ta tête saute ?

Aiguisez de frais le grand couteau :
Tranchons la tête du bourreau.

Devons-nous nous étonner que l'auteur de ces vers ait créé, Messieurs, et créé formidable le drame provençal ? Aubanel était

A grand galop, terrible, indoumtable, ferouge!
D'aqui vèn que, pèr fes, de sang moun vers es rouge:
Tire d'éu moun amour di femo e dóu soulèu.

Es em'aquéu gàubi mèstre e la pouderouso toco que venès d'entre-vèire que lou valerous felibre a douta nosto lengo de tres dramo prouvençau en cinq ate e en vers.

Lou proumié d'aquéli dramo, *Lou Pan dou Pecat*, — que se jouguè à Mount-Pelié en 1878, — se passo en terro d'Arle, au tèms dis iero, quand, souto lou dardai dóu soulèu de juliet, li cavaloto blanco de Camargo caucon li garbo d'or. Es dins aquéu mitan de braso e de belugo, e dins lou miramen dis ourizoun inmènse, que l'autour a plaça lou crime de sa pèço, l'adultèri fatau, l'adultèri terrible que lou demoun de miejour abro, coume un uiau, dins lou cor, dins li veno de la bello Faneto, e qu'à la fin s'espio, fatalamen coume lou crime, pèr lou remors e pèr la mort.

Lou segound dramo d'Aubanèu a pèr titre *Lou Pas-*

Au grand galop, terrible, indomptable, farouche.
Voilà d'où vient que parfois mon vers de sang est rouge:
Je tire de lui mon amour des femmes et du soleil.

Avec l'habileté maîtresse et la puissante touche que vous venez d'entrevoir, le vaillant félibre a doté notre langue de trois drames provençaux, en cinq actes et en vers:

Le premier de ces drames, le *Pain du Péché*, — qui se joua à Montpellier en 1878, — se passe en terre d'Arles, à la saison des aires, quand, sous les rayons du soleil de juillet, les petits chevaux blancs de Camargue foulent les gerbes d'or. C'est dans ce milieu de braise et d'étincelles, et dans le mirage des horizons immenses, que l'auteur a placé le crime de sa pièce, l'adultère fatal, l'adultère terrible, que le démon de midi allume comme un éclair dans le cœur, dans les veines de la belle Fanette, et qui à la fin s'expie fatalement comme le crime, par le remords et par la mort.

Le second drame d'Aubanel a pour titre: le *Pâtre*, et se passe

tre, e se passo amoundaut dins li coumbo dóu Ventour. Es un gardaire d'avé, sóuvage e brutalas coume l'antique Poulifème, que vivènt dins lou desert, soulet emé si bèsti, un jour vèi aparèisse uno imprudènto Galatèio, que vèn à la mountagno, souletto, acampa d'erbo. L'empourtamen, lou ruscle d'aquéu desbadarna, mai fèr que soun bestiàri, e l'ourriblo tragèdi que pièi se n'enseguis, fan lou sujèt de l'espetacle : e veici un coublet d'uno cansoun aubanelenco que ié fai alusioun :

Aubanèu sèmblo mut,
Mai lou fiò couvo;
S'enfounso i bos ramu
Emé sa jouvo,
Un jour qu'aura lesi,
Eu vous fara fresi :
Counèis lis astre,
Trèvo li pastre.

---

là-haut, dans les combes du Ventoux. C'est un gardeur de brebis, farouche et brut comme l'antique Polyphème, et qui, vivant dans le désert, seul avec ses bêtes, un jour voit apparaître une imprudente Galathée, qui vient à la montagne, seulette, cueillir de l'herbe. L'emportement, le rut de cet être débordé, plus sauvage que son bétail, et l'horrible tragédie qui s'en suit, font le sujet du spectacle. Et voici un couplet d'une chanson aubanelesque qui y fait allusion :

Aubanel semble muet,
Mais le feu couve;
Il s'enfonce dans les bois feuillus
Avec sa jouvencelle.
Un jour qu'il en aura le loisir,
Il vous fera frémir :
Il connaît les astres,
Il hante les pâtres.

Lou darrié de si dramo a pèr noum *Lou Raubatòri*. I'es questioun d'uno nòvio bello coume lou jour que la vèio de si noço, à la fiero de Bèu-Caire, de Bóumian l'an raubado, l'an menado en Espagno, e la volon fourça de se marida em'un d'éli. La bello dis de noun e se defènd de tóuti si forço, jusqu'à tant que si bourrèu ié fan jura, de guerro lasso, qu'en pas se maridant emé soun raubadou n'espousara jamai ges d'autre. Mai vaqui que soun nòvi, un bèu matin, l'a deliéurado ; e quand, tout triounfant, ié dis « vène emé iéu, » elo, desesperado e sublimo, respond qu'a jura sus lou Crist de pas se marida, e se fai mounjo.

L'on s'enganarié pamens se, d'après li plagnun e li sournuro de soun obro, de soun obro proumierenco, l'on s'anavo pensa que noste dramatísto fugue esta dins sa vido, e dins soun obro entiero, sournaru e doulènt coume dins la proumiero part. Teodor Aubanèu es l'ome di countraste ; e, pèr tóuti aquéli que noun l'an couneigu qu'à sa maduresoun, acò èro lou cantaire de la vido embriago e de la lusènto joio !

Le dernier de ces drames a pour nom *Le Rapt*. Il y est question d'une fiancée, belle comme le jour, qui, la veille de ses noces, à la foire de Beaucaire, a été volée par les bohémiens. Ils l'ont menée en Espagne, ils la veulent forcer de se marier avec l'un d'eux. La belle dit non, et se défend de toutes ses forces, tant et tant que ses bourreaux lui font jurer de guerre lasse que ne se mariant pas avec son ravisseur, elle n'en épousera jamais d'autre. Mais voici que son fiancé, un beau matin, l'a délivrée ; et quand, tout triomphant, il dit : « Viens avec moi, » elle, désespérée et sublime, répond qu'elle a juré sur le Christ de ne pas se marier, et elle se fait religieuse.

On se tromperait pourtant, si d'après les plaintes et les sombres teintes de son œuvre, de son œuvre du premier âge, l'on allait penser que notre dramaturge fût dans sa vie, et dans son œuvre entière, sombre et dolent, comme dans la première partie. Théodore Aubanel est l'homme des contrastes : et, pour tous ceux qui ne l'ont connu qu'en sa maturité, c'était le chanteur de la vie enivrée et de l'étincelante joie !

vèire destaragna lou cèu de nosto vièio glòri, quand s'agissié, davans li mescresènt, davans li renegat, lis enemi, d'afourti lou principe e li dre de la Causo, quau es que prouclamavo emé mai d'elouquènci l'amour de nosto lengo e lis enauramen de notre reneissènço !

« Nous traton de fenat, disié en Avignoun au Centenàri de Petrarco. — Ah ! segur sian fenat de noste cèu, de nosto terro, fenat de nosto caud soulèu, dóu rire de nòsti chato, de la gràci de nosto lengo ! E voulèn canta, ploura, ama dins la douço parladuro de noste brès e de nòsti maire, dins aquéu lengage divin qu'es esta lou reviéure de tóuti li literaturo dou Miejour, — tant pis pèr aquéli que l'an oublida ! » Messiés, quand uno idèio boulego, dins lou cor d'ome coume Aubanèu, d'estrambord tau, rapelas-vous que grano, aquelo idèio flòri ; e se, coume es de crèire, coume lou cresèn touti, la Franço, elo peréu, déu redeveni ravoio, es en nous retrempant dins nòstis ourigino, es en favourisant li regréu que verdejon dins li founs poupulàri, qu'escaparen à la flaquesso dou

---

notre vieille gloire, quand il s'agissait devant les mécréants, devant les renégats, les ennemis, d'affirmer le principe et les droits de la Cause, qui est-ce qui proclamait avec plus d'éloquence l'amour de notre langue et les essors de notre renaissance?

« On nous traite de fous, disait-il, à Avignon, au Centenaire de Pétrarque. — Ah ! sûrement, nous sommes fous de notre ciel, de notre terre, fous de notre chaud soleil, du rire de nos filles, de la grâce de notre langue ! Et nous voulons chanter, pleurer, aimer dans le doux parler de nos berceaux et de nos mères, dans ce langage divin qui a été le renouveau de toutes les littératures du Midi, — tant pis pour ceux qui l'ont oublié ! — » Messieurs, quand une idée remue dans le cœur d'hommes comme Aubanel de tels enthousiasmes, rappelez-vous qu'elle graine, cette idée fleurie; et si, comme il est à croire, comme nous le croyons tous, la France, elle aussi, doit redevenir vigoureuse, c'est en nous retrempant dans nos origines, c'est en favorisant les pousses nouvelles qui verdissent dans les profondeurs populaires, que

cousmoupoulitisme emai i platitudo d'un nivela generau.

Pèr reveni, li pouësio que vous citave tout-esca franc pamens li tres dramo (que n' i' a dous d'inedi soun estado publicado dins lou voulume entitula *L Miougrano entre-duberto*. Mai es dins soun segoun voulume, nouma *Li Fiho d'Avignoun*, que lou br hant e simpati pouèto avignounen a jita lou rampa de sa richo naturo, a 'spandi li coulour de sa palet resplendènto. Acò 's un beluguié, es un veritabl escrin de pèiro preciouso, ounte nosto Prouvènço quand voudra se faire bello, à bèl èime pòu pesca.

Es aqui que i'a *Li Fabre*, meravihous cop de pincièı que fau que vous mostre. La pèço es dedicado à-n Alphonse Daudet, e Daudet un jour disié :

« *Quand je sens s'éteindre en moi le sentiment d la lumière, je relis* Li Fabre, *et il se rallume soudain à cette flamme incandescente.* »

---

nous échapperons au flasque cosmopolitisme et à la platitude d'un nivelage général.

Pour revenir, les poésies que je vous citais tout à l'heure, sauf pourtant les trois drames (dont deux sont inédits), ont été publiées dans le volume intitulé *La Grenade entr'ouverte*. Mais c'est dans son second volume, nommé *Les Filles d'Avignon*, que le brillant et sympathique poète avignonnais a jeté la palme de sa riche nature, a répandu les couleurs de sa palette resplendissante. C'est un étincellement, c'est un véritable écrin de pierres précieuses, où notre Provence, quand elle voudra se faire belle, pourra puiser à mains pleines.

C'est là que sont les *Forgerons*, merveilleux coup de pinceau qu'il faut que je vous montre. La pièce est dédiée à Alphonse Daudet, et Daudet un jour disait :

« Quand je sens s'éteindre en moi le sentiment de la lumière, je relis *Li Fabre*, et il se rallumo soudain à cette flamme incandescente. »

Coume un cavalié qu'èi pressa,
Arregardas lou jour passa :
Sus soun camin lou vèspro oumbrejo ;
Tau qu'un bregand dins la fourèst,
La traito niue es à l'arrèst,
L'auro deja boufo plus frejo.

Boufo plus forto, e fai gibla
Li pibo proumto à gingoula.
Lou bàrri di nivo s'estrasso ;
L'or gisclo esbléugissènt, leissant
Un long ridèu coulour de sang
Que floto fouita pèr l'aurasso.

L'encèndi s'atubo au tremount.
D'uno bataio de demoun
Dirias, de fes, lou tuert aurouge ;
Dirias, dins li nivo espóuti,
Que de manescau fantasti
Tabasoun sus lou soulèu rouge.

Comme un cavalier qui est pressé
Regardez le jour qui passe :
Sur son chemin le soir étend l'ombre.
Tel qu'un brigand dans la forêt,
La traîtresse nuit est à l'arrêt ;
La bise déjà souffle plus froide.

Elle souffle plus fort, et fait gémir
Les peupliers prompts à geindre.
La muraille de nuées se déchire ;
L'or jaillit éblouissant, laissant
Un long rideau couleur de sang
Qui flotte, fouetté par la tourmente

L'incendie s'allume au couchant.
D'une bataille de démons
Vous diriez parfois le choc farouche ;
Vous diriez dans les nuages écrasés
Que des forgerons fantastiques
Frappent à grand coups sur le soleil rouge.

Tantost dre, tantost se plegant,
Dins lou cèu li fabre gigant,
Brassejant d'uno ardour ferouno,
Forjon pèr lou jouine matin
Li rai d'or, li rai diamantin
Que dóu soulèu soun la courouno.

Belugo, uiau e lamp de fiò
Fan un grand et terible jo.
La braso reboumbis en plueio;
Tout crèmo, la terro e lou cèu;
Fugisson li darriès aucèu;
Lis aubre an de carboun pèr fueio.

Sus li serre blu, i' a 'n moumen,
La luno espincho douçamen
Coume uno nouvieto crentouso;
Dins soun bèu draiòu argenta
Sèmblo que n'auso pas mounta,
Tant l'esluciado èi souvertouso!

Tantôt debout, tantôt se courbant,
Dans les cieux, les forgerons géants,
Agitant leurs bras avec une ardeur farouche,
Forgent pour le jeune matin
Les rayons d'or, les rayons de diamant
Qui du soleil sont la couronne.

Étincelles, éclairs et sillons de feu
Font un grand et terrible jeu;
La braise retombe en pluie.
Tout flambe, la terre et le ciel:
Les derniers oiseaux s'enfuient,
Les arbres ont des charbons pour feuilles.

Sur les cimes bleues, il y a un moment,
La lune épie doucement
Comme une petite épousée craintive;
Dans son beau sentier argenté,
Il semble qu'elle n'ose pas monter,
Tant l'éclair est épouvantable!

Li fabre devènon negras,
Lou martèu alasso li bras,
Lou fum ennivoulis la flamo;
E lou soulèu encourroussa,
De l'orre enclume cabussa,
Se jito dins la mar que bramo.

Es dins lou meme libre, es pièi aqui que passo, friqueto e risouleto, la *Venus d'Avignoun* :

Coume la flamo dou fusiéu
Tis iue m'esbrihaudon, chatouno!
Passes plus, que me fas mouri,
O laisso me te devouri
De poutouno!

Es aqui qu'escalustro, dins soun nus oulimpian, aquelo *Venus d'Arle* que vauguè a soun autour, subre-tout dins lou mounde dis artisto e di pouèto, uno amiracioun triounfalo :

Les forgerons deviennent noirs,
Le marteau lasse le bras,
La fumée enveloppe la flamme.
Et le soleil courroucé,
De l'horrible enclume précipité,
Se jette dans la mer qui hurle.

C'est dans le même livre, c'est par là que passe, friande et rieuse, la Vénus d'Avignon :

Comme la flamme du fusil
Tes yeux m'éblouissent, jeune fille;
Ne passe plus, car tu me fais mourir,
Ou laisse-moi te dévorer
De baisers!

C'est là que brille, dans sa nudité olympienne, cette Vénus d'Arles qui valut à son auteur, surtout dans le monde des artistes et des poètes, une admiration triomphale.

Fai bello nòsti fiho e nòsti drole san.
Souto aquelo car bruno, o Venus, i'à toun sang
Sempre vièu, sempre caud. E nòsti chato alerto,
Vaqui perqué s'envan la peitrino duberto;
E nòsti gai jouvènt, vaqui perqué soun fort
I lucho de l'amour, di brau e de la mort,
E vaqui perqué t'ame, e ta beuta m'engano,
E perqué ieu crestian, te cante, o grand pàgano!

Vaqui... Dins Aubanèu crestian e catouli, catouli counvincu, e d'autre part artisto, e pagan de sa naturo coume proun ome dóu Miejour, l'esperit e lou sang, tóuti dous arderous, de longo soun en lucho ; e d'aquelo bataio sort, pèr escandihado, uno lusóur de pourpro. La sensacioun que fai aquelo pouësio, óuriginalo e persounalo coume n'i a belèu gaire, es quaucarèn de fres e de caud en meme tèms, coume la michour que trais la carnaduro dóu jouvènt o lou vin vermeiau que gisclo de la bouto. Es uno pouësio que pòu s'apela *nouvialo* coume aquelo que barbèlo dins

---

Fait belles nos filles et sains nos fils;
Sous cette chair brune, ô Vénus, court ton sang,
Toujours vif, toujours chaud. Et nos filles alertes,
Voilà pourquoi elles s'en vont la poitrine découverte,
Et nos gais jeunes gens, voilà pourquoi ils sont forts
Aux luttes de l'amour, des taureaux et de la mort.
Voilà pourquoi je t'aime, et ta beauté m'enchante,
Et pourquoi, moi chrétien, je te chante, ô grande païenne!

Voilà... Dans Aubanel chrétien et catholique, catholique convaincu et d'autre part artiste, et païen de sa nature, comme bien des hommes du Midi, l'esprit et le sang, tous deux ardents, sont constamment en lutte; et de cette bataille sort, par éclair, une lueur de pourpre. La sensation que donne cette poésie, originale et personnelle comme il n'y en a peut-être guère, est quelque chose de frais et de chaud en même temps, comme la tiédeur qu'exhale la carnation d'une jeunesse ou le vin vermeil qui jaillit du fût. C'est une poésie qui peut s'appeler nuptiale comme celle

lou Cantico di Cantico ; e l'engèni d'Aubanèu, aq
engèni franc e soude, que percéu, d'un cop d'iue
vivamen repinto la reflamour di causo e dis auvàri.
l'efèt, sabès de que ? d'aquéli roucas taia, escalabro
e azurin, que se drèisson à la cimo di mountagno
Prouvènço, e que s'acoulourisson d'or, de blanc o
rouge, segound lou nivoulun que passo dins lou cè
la lumiero que dardaio.

Lou felibre de la *Miougrano*, coume l'apelavian,
mort en pleno sabo, à 58 an. Sentènt veni soun ou
quatre jour avans sa mort, dins un dina d'ami, q
faguè long dóu Rose, en fáci d'Avignoun, sa vilo bè
amado, souto li gràndis aubo d'aquelo Bartalas
qu'èro lou bos sacra di muso avignounenco, éu, ver
table ciéune, vouguè redire aqui si trobo li plus aut
e vouguè recanta touti si plus bèu cant.

E aro, en acabant aquesto charradisso, *ounte* a
revist belugueja lis amistòusi farfantello de mou

---

qui palpite dans le cantique des Cantiques ; et le génie d'Aubanel, ce génie franc et abrupt qui perce d'un coup d'œil et vivement reflète l'éclat des choses et des péripéties humaines, fait l'effet, savez-vous de quoi ? de ces roches taillées, escarpées et azurées, qui se dressent à la cime des montagnes de Provence, et qui se colorent d'or, de blanc et de rouge selon le nuage qui passe dans le ciel ou la lumière qui rayonne.

Le Félibre de la *Grenade*, comme nous l'appelions, est mort en pleine sève, à 58 ans. Sentant venir son heure, quatre jours avant sa mort, dans un diner d'amis qu'il fit le long du Rhône, en face d'Avignon, sa ville bien-aimée, sous les grands arbres de cette Barthelasse, qui était le bois sacré des muses avignonnaises, lui, véritable cygne, voulut redire toutes ses trouvailles les plus hautes, et voulut rechanter tous ses plus beaux chants.

Et maintenant, en achevant cette causerie, où j'ai revu étinceler les fantômes caressants de mon passé fuyant, il faut, Messieurs,

passat fugènt, fau, Messiés, que vous lou digue : vès, se m'es esta dous, se m'es vengu à biais, de faire lis ounour d'aquesto fèsto literàri à l'enraiounado glòri de Teodor Aubanèu, es per-çoque, Messiés, éu-meme lou pouèto de la *Miougrano entre-duberto* sèmblo avé counfisa lou siuen de sa memòri à l'Acadèmi Marsiheso.

En efèt, es un membre de l'Acadèmi de Marsiho, noste eminènt counfraire e ami de jouinesso, Ludòvi Legré, que Teodor Aubanèu a carga pèr testamen d'estampa l'edicioun definitivo de sis obro.

O Ludòvi Legré, rapello-te lou tèms ounte, coume nous-autre, tu peréu fasiés de vers, e de vers prouvençau, entre Maiano e Sant-Roumié, lou tèms ounte afouga, embria de lumiero, courrian d'à pèd, ensèmble, la coustiero de Gèmo, de Cassis, de Ceiresto, e que m'iniciaves i resplendour sereno de ta Prouvènço maritimo ; rapello-te lou tèms ounte, dins li mountagno de Peiro-Rue, de Ganagòbi, e pièi alin pu liuen, dins li ciéuta d'Itàli, au Coulisèu de Roumo e sus li

---

que je vous le dise : voyez, s'il m'a été doux, s'il m'est venu à point de faire les honneurs de cette fête littéraire à la gloire rayonnante de Théodore Aubanel, c'est parce que, Messieurs, lui-même, le poète de la *Grenade entr'ouverte* semble avoir confié le soin de sa mémoire à l'Académie marseillaise.

C'est, en effet, un membre de l'Académie de Marseille, notre éminent confrère et ami de jeunesse, Ludovic Legré, que Théodore Aubanel a chargé par testament de publier l'édition définitive de ses œuvres.

O Ludovic Legré, rappelle-toi le temps où, comme nous autres, toi aussi, tu faisais des vers, et des vers provençaux, entre Maillane et Saint-Remy, le temps où affolés, ivres de lumière, nous courions à pied, ensemble, les côteaux de Gémenos, de Cassis, de Ceyreste, et que tu m'initiais aux splendeurs sereines de la Provence maritime ; rappelle-toi le temps où dans les montagnes de Pierrerue, de Ganagobi, et puis là-bas, plus loin, dans les cités d'Italie, au Colisée de Rome et sur les lagunes de Venise, tu rece-

lono de Veniso, recaupiés mai que tóuti, mai entimamen que tóuti, li counfidènci d'Aubanèu : e'm'acò, dins lou libre que medites de faire, e que tu soulet pos faire, raconto-nous, o vièi ami, tout ço que i'avié d'amo, de sincerita naïvo, de passioun pèr lou bèu, de leiauta prefoundo e de patrioutisme dins l'engèni courous dou fièr e grand pouèto Teodor Aubanèu.

---

vais plus que tous, plus intimement que tous, les confidences d'Aubanel : et ainsi, dans le livre que tu médites de faire, et que seul tu peux faire, raconte-nous, ô vieil ami, tout ce qu'il y avait d'âme, de sincérité naïve, de passion pour le beau, de loyauté profonde et de patriotisme, dans le génie brillant du fier et grand poète Théodore Aubanel !

RÉPONSE DE M. EUGÈNE ROSTAND

PRÉSIDENT

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. F. MISTRAL

Monsieur,

Que ne puis-je vous dire : parlez, parlez encore... ou plutôt chantez encore, car votre parole est un chant, large, charmeur et noble ! Vous venez de faire passer en nous, et sur ce vibrant auditoire, parmi ces filles toujours belles et ces fils toujours artistes de Marseille à demi-grecque, la double sensation délicieuse d'un riche idiome souple à tout rendre et d'une grande voix inspirée. Comment fera celui à qui échoit le périlleux privilége de vous souhaiter la bienvenue, sur ce seuil où vous venez de mettre votre couronne de thyms odorants et de lauriers vivaces ?... Mon premier devoir est de la gratitude : soyez remercié d'avoir associé notre Compagnie à la gloire d'Aubanel en rappelant le legs précieux qu'il a fait à l'un des nôtres. Je serais impuissant à rien ajouter au radieux portrait que vous avez tracé avec la générosité du génie. Je me contenterai d'écrire un mot au bas du cadre : Aubanel, nous en sommes caution à son ombre amie qui nous écoute, a confié à des mains sûres le soin de sa mémoire et la garde de son durable monument. Pour vous, qui venez de nous apporter avec de si délicats hommages une offrande éclatante, ma réponse sera simple : elle consiste à

vous apprendre ce qu'il nous a plu de faire en acclamant votre nom. Nous avons voulu deux choses : dire bien haut ce que les Provençaux pensent de leur grand poète, et saluer la Provence même dans celui qui à nos yeux l'incarne.

Oui, le 21 mai 1854, il était de cette réunion désormais historique de Fontségugne, le brûlant adorateur de la *Vénus d'Arles*, et il a tenu le serment alors prêté à l'Idée dont vos jeunesses, vous venez de nous le raconter, se firent une foi. Mais un autre était là, qu'un chef-d'œuvre plus complet, de renom universel, de perfection définitive, a fait le premier. Celui-là, c'était vous. — Un enfant nait au pied des Alpilles, dans un bourg campagnard, de l'union de deux êtres sains, religieux et forts, qu'il comparera à Ruth et à Booz. Il passe ses premiers ans au milieu des cultivateurs et des pâtres, des glaneuses et des moissonneurs, des magnanarelles et des bouviers, dans l'indépendance et les longs rêves suggestifs de la vraie vie rustique. Son père ne lui a montré et ne lui lègue que des exemples de travail, de croyance, de droiture patriarcale. Il a pour compagnons de jeux les petits paysans des *mas*, pour maître Roumanille que vous me reprocheriez d'oublier aujourd'hui. Il sait par cœur, du *Pater des Calendes* au *Mousse de Marseille*, ces chansons populaires dont la France devra recueillir partout l'anonyme et ravissant trésor. Il étudie, avec l'ardeur d'un Ionien qui se reconnait, les lettres antiques, source inépuisée d'invention et de forme pure quoi qu'en dise une de nos écoles sceptiques. Et un matin, de tout cela, d'abord des dons de Dieu, d'un profond sentiment de cette nature qui l'imprégne d'elle, d'une culture mentale affinée, d'un attachement intense à la contrée natale, sort, éclate un poème, dont il a demandé le doux nom à sa mère.

« Un grand poète nous est né », s'écria, dès qu'il eût lu *Mireille*, cet immortel Lamartine de qui la France aime toujours la divine harmonie, et dont le

souvenir reste vivant dans notre Académie où il vint deux fois s'asseoir. — Et il ajoutait : « un poète de « vingt-cinq ans a du premier jet laissé couler de sa « veine une épopée agreste, où les scènes descrip- « tives de l'*Odyssée* et les scènes innocemment « passionnées de *Daphnis et Chloé* sont mêlées aux « saintetés et aux tristesses du christianisme... Ah! « nous avons lu bien des poètes de toutes les langues « et de tous les siècles : à l'exception d'Homère, « aucun n'eut pour nous un charme plus inattendu, « plus émané de la nature... Pourquoi aucune des « œuvres de la méditation n'a-t-elle pour moi autant « d'attrait que cette œuvre spontanée? Pourquoi chez « nous (et je comprends dans ce mot les plus grands « poètes métaphysiques français, anglais ou alle- « mands du siècle) la sève est-elle moins limpide, le « style moins naïf, les images moins primitives, les « couleurs moins printanières, les clartés moins « sereines, les impressions qu'on reçoit moins fraî- « ches, moins originales? C'est que nous sommes « l'art, et que cela est la nature; c'est que notre « poésie est retournée en dedans, et que celle-là est « déployée en dehors... O poète de Maillane, ton « poème n'est pas de l'Occident, il est de l'Orient. On « dirait que pendant la nuit une flottante Délos s'est « détachée de son groupe d'îles, et est venue sans « bruit s'annexer au continent de la Provence embau- « mée, apportant avec elle un des chantres divins de « la famille des Mélésigènes. Le parfum de ton livre « ne s'évaporera pas en mille ans... » L'éblouissante page! Et comment aurais-je résisté à l'évoquer puisque c'est de l'oublié, pour beaucoup presque de l'inédit? Quand il l'écrivit, avec la libéralité d'âme et la hardie bonne foi trop rares dans les lettres françaises de ce siècle, Lamartine était ce qu'il fut souvent, le poète au sens latin du mot, le devin. Le temps a ratifié sa prophétie. Vos idylles épiques restent les seules épopées de la France; on a traduit

Mireille dans toutes les langues de l'Europe ; on l'étudie en Allemagne, en Finlande, en Scandinavie ; elle est fameuse jusqu'au delà de l'Atlantique, et les arts un à un, mais surtout, grâce à un maître souverain, la Musique, ont pour jamais fixé sous toutes les formes l'image de la fille chaste et passionnée de la Crau.

Quand vous eûtes ainsi, Monsieur, mis la Provence des champs et des bois au nombre des pays que l'Art en y faisant vivre de l'idéal universalise et consacre, celle des montagnes et de la mer vous appela. Vous venez de nous l'apprendre, ce fût l'un des nôtres, Ludovic Legré, le futur héritier d'Aubanel, qui à ce moment vous entraîna vers les collines charmantes de Ceyreste et les pittoresques rochers de Cassis. Là, sous le ciel clair, en face de la Méditerranée murmurante et de ses horizons bleus, devant les golfes aux voiles éparses, s'accomplit en 1866 l'éclosion de *Calendal*. Quel art consommé tout le long des douze chants ! Que de saisissants ou exquis épisodes ! que de paysages lumineux ! A coup sûr, dans cet enthousiaste pêcheur de nos baies aspirant à Estérelle, vous avez voulu faire entrevoir au peuple l'effort courageux vers le bien et le beau : superbe entreprise, alors que d'autres vident l'âme populaire de tout ce qui n'est pas souci du réel, la font matérialisée, dure et triste... Puis, après dix ans de repos fécond, le recueil lyrique des *Iles d'Or*, où se croisent plaintes et contes, sonnets et sirventes, romances et cantiques, et d'où se détachent des fragments radieux, cette *Communion des Saints* par exemple dont la splendeur liliale me fait songer à l'ingénu d'un préraphaélite avec l'accompli d'un Raphaël... Dix ans encore, et *Nerte* apparait, une « nouvelle » à vous entendre, mais combien exacte de restitution psychologique, combien suave de coloris ! Et enfin, — sans que vous ayez jamais interrompu l'immense labeur de votre *Dictionnaire*, monument philologique qui perpétuera votre

nom comme vos créations d'artiste, — voici venir un drame d'histoire, cette *Reine Jeanne* dont vous avez offert la prime fleur cet été à une cour d'amour de 1886, au pied du Luberon... Lamartine n'a été démenti que sur ce mot : « tu as fait un chef-d'œuvre, « on n'en fait pas deux dans une vie. » Vous en avez fait plus de deux. Et pourtant, s'il entendit que vous demeurerez pour la postérité le poète de *Mireille*, peut-être eût-il encore raison.

Où il ne se contenta pas de voir juste, où il prouva son équité supérieure, ce fut en préférant *Mireille* à presque toutes les filles de l'imagination de notre âge. Il a dit pourquoi, et ses raisons restent fortes ; notre génération critique en fournirait de plus précises, à condition de parler sans faux égards pour les banales idolâtries, avec la sincérité brave qui seule donne de l'intérêt aux chocs d'idées, qui comprend les convictions contraires, mais a réfléchi les siennes et s'y tient. — Oui (et j'oublie que je suis devant vous), il y a dans notre poésie contemporaine des voix plus sonores, ou plus savantes, ou plus puissantes que la vôtre ; il n'en est pas de plus géniale. Quelle est la marque des grands poètes? C'est la candeur dans la beauté, la spontanéité de l'inspiration, l'ampleur du souffle unie à la vigueur des combinaisons, la perfection simple de la forme. Votre muse a dans *Mireille* tous ces caractères : chez lequel de nos poètes du premier ordre les trouvons-nous longtemps cumulés ? La littérature n'est là pour rien, disiez-vous tout à l'heure : il n'y en a pas dans *Mireille* ; il y en a, et de la rhétorique, même dans Lamartine, même dans Musset, surtout dans Hugo, sauf en quelques parties impérissables des *Méditations*, des *Feuilles d'Automne* et des *Nuits*. — Votre poésie n'est pas voulue : elle jaillit et coule comme une source, où le génie d'un Gounod a bu. Elle ignore l'affectation, au milieu d'une civilisation vieillissante et curieuse. — Tels poètes sont parfois au-dessus de la vérité humaine, ou au-

dessous : vous vous y maintenez. Trop souvent ils se sont complu à traduire des pensers excessifs, ou des passions exceptionnelles : vous avez exprimé les sentiments éternels, et pour le duo de Vincent avec sa brune aimée je crois l'immortalité certaine. — Ils ont surmené leur production ; vous avez mûri la vôtre, enseigné le patient et probe respect de la pensée. — Ils ont cultivé, surchauffé leur gloire ; la vôtre s'est épanouie d'elle-même, sans un effort, sans concession, loin du centre factice où l'injustice intellectuelle consciente, le véritable crime contre l'Esprit, se commet chaque jour. — « Poète, » vous disait Lamartine il y a vingt-huit ans, « rentre dans la maison de ta « mère, attelle tes taureaux ou tes mules à ta charrue, « rapporte pour tes vers à soie les brassées de « feuilles de tes mûriers, jette ta plume, et ne la « reprends qu'à de rares intervalles, pendant que la « Mireille que Dieu te destine étendra la nappe blan- « che et coupera le pain blond sur ta table. Rends « grâce au ciel, et ne reste pas parmi nous, tu man- « querais ta vie. » Admirables conseils, que vous avez suivis ! J'ai passé dans la maison de Maillane, j'ai rompu le pain à la table hospitalière ; j'y ai vu le poète indépendant, fidèle aux choses hautes, soucieux de l'Art seul ; j'y ai vu la Mireille que lui promit l'aède. Et je dis : par la pureté, la dignité, la suite d'une vie donnée tout entière à l'idéal, par la communion constante avec l'humanité simple et la nature, par tout cela encore, si je compare, vous demeurez plus grand !

Voilà, Monsieur, ce que nous pensons de vous, et nous avons voulu avoir une occasion publique de le dire, au nom de la plus populeuse cité provençale. Mais, je vous en ai averti, nous avons eu un second but : glorifier en vous notre chère Provence elle-même. Et cela, j'en suis sûr, vous sera plus doux que les louanges de notre admiration, car vous êtes de ces hommes de plus en plus rares qui mettent leur cause au-dessus de leur renommée.

Pourquoi donc toute une race s'est-elle reconnue en vous ? C'est que vous lui avez rendu la conscience et la fierté d'elle-même dans une sorte de révélation. Saisi d'une filiale passion pour les merveilles de sa nature et l'éclat de son passé, vous aviez avec quelques complices d'adolescence, juré de « reconquérir ce qui « était nôtre. » Toute votre inspiration, dès lors, vous l'avez vouée au pays natal, non comme d'autres pour en tirer des effets de couleur ou par la caricature aisée, le rire stérile, mais pour le célébrer, pour activer, assainir, relever sa vie. A une époque où les notions de sang, de sol, de souche semblent s'effacer dans la fraternité vague et le cosmopolitisme flasque que vous dénonciez tout à l'heure, vous vous êtes enfermé au fond de votre province, et vous n'avez chanté qu'elle, ses vigueurs ou ses grâces, ses mœurs, ses légendes, ses coutumes caractéristiques. Qui vous voit dans le village ensoleillé, parmi les travailleurs de la terre, conversant dans le commun dialecte avec Ramon ou Mireille, Alari ou Vincent, Ourrias ou Ambroise, connaît l'unique coin de France où tout un peuple entoure, honore, fréquente, aime non pas un poète, mais le Poète. Et enfin, renouvelant l'idiome fané, le guérissant de ses chutes, le lavant de ses taches, le montrant égal aux créations de l'art le plus haut comme aux usages les plus modestes de l'existence plébéienne, vous avez restitué aux Provençaux le sens et l'orgueil d'une langue qui porta une magnifique floraison tandis que le français balbutiait encore, que Dante et Pétrarque aimèrent, que dans leurs universités nos voisins allemands étudient, que des foules compactes n'ont pas cessé de parler.

Mais, murmurent ceux qui doutent, et qui vous élèvent d'autant plus, cette renaissance due à un homme hors pair durera-t-elle ? ne galvanise-t-il pas une langue morte ?... Morte ! cela est bon à croire dans nos villes, et il n'en faut pas juger ici. Celui qui parcourt les chemins, les hameaux, les vallées de la

Provence se convainc vite que cette langue n'a pas de sitôt fini de puiser sa sève dans le terroir. Si elle est destinée à périr un jour, c'est le secret de l'avenir : tout ne meurt-il pas, notre civilisation même est-elle assurée de ne point se transformer tout entière, et les plus mémorables langages n'ont-ils pas rempli leur rôle dans l'évolution humaine quand ils laissent après eux de belles œuvres fixées? Le provençal a bien des éléments de vie, ne fût-ce que d'être réaliste. Notre français poétique, conventionnel au XVIIe et au XVIIIe siècle, même avec Racine, même avec André Chénier, retient de nos jours, jusque dans les recherches du trivial, et encore que nous nous vantions d'avoir brisé toutes les entraves, je ne sais quoi au moins de convenu qui porte le lecteur à se dire : on ne parle pas ainsi. Le provençal ne cesse point d'être poétique en étant exact : la familiarité et la grandeur s'y fondent, comme la mâle simplicité du poète de Maillane garde dans un salon parisien une supérieure élégance. Le naturalisme véritable, vous en avez donné la leçon et le modèle, Monsieur, avant que l'autre naquit, dès 1859. Vos humbles à vous, vos va-nu-pieds robustes, vos vanniers, vos laboureurs, vos gens de mer, vos belles filles ne sont point des sujets de thèmes littéraires : un sang rouge court dans les veines, vous les campez précis et debout en pleine réalité. N'est-ce pas la visée des naturalistes, et n'avez-vous pas été oseur le premier, avec plus de justesse, plus de mesure aussi, dans l'audace? Une langue qui entre d'autres priviléges a celui-là n'est pas si faible en un temps où l'esthétique est avant tout inquiète de vérité : en revendiquer les titres était opportun, et vous avez eu même l'à-propos pour vous en luttant pour elle.

Bien hardis au surplus ceux qui tranchent la question de ses destinées ! La place au soleil ne fût-elle pas incertaine longtemps pour d'autres idiomes? N'a-t-on pas eu longtemps, pour prendre un exemple, le droit

de croire que les dialectes divers de l'immense domaine austro-hongrois viendraient se noyer dans la langue allemande ? Sans l'énergie de quelques poètes Magyars moins grands, aussi tenaces que vous, la cause du verbe national et de cette fière poésie n'était-elle pas irrévocablement perdue ? Et pourquoi n'en serait-il pas du Rhône comme du Danube, l'autre vieux fleuve chargé de souvenirs ? — Quelques-uns affirment que pour la diffusion de vos ouvrages vous auriez mieux fait d'écrire en français. Mais d'abord pour vous la renommée n'était pas tout ; et puis, est-ce bien sûr ? Sully-Prudhomme et Coppée ont-ils été plus lus que vous ? Parce que Brizeux l'a peinte en vers français, sa Marie d'Arzannô, si touchante qu'elle soit, compte-t-elle des dévots dans l'univers entier comme votre Mireille ?... Au surplus, je vais mettre toutes les opinions d'accord. Je vous en demande pardon, Monsieur : mais traduite en français votre poésie reste admirable, transparente comme nos flots, sobre comme du classique grec. Ne vous en plaignez pas : qui sait ? peut-être, sans votre littérale et saisissante translation, n'auriez-vous conquis ni Lamartine, ni Gounod. C'est un providentiel bonheur pour le provençal que vous l'ayez choisi : pour vous, résignez-vous-y, en toute langue vous auriez été grand poète.

Mais le complément d'honneur de votre œuvre est d'avoir été mieux qu'une restauration littéraire. Savez-vous sous quel aspect moral vous m'apparaissez quand j'y réfléchis ? Comme une sorte de prêtre du patriotisme, le mot m'a été dit un jour par un soldat. Il faut ici parler net. Il s'est trouvé, il se trouvait encore naguère, des esprits faussés pour dénoncer le mouvement félibréen comme une sorte de conspiration contre l'unité nationale, conspiration dont on a accusé tout le monde d'être, même l'Académie française. Comme si unité était synonyme d'uniformité ! Comme si l'unité vraie n'était pas plutôt l'harmonie qui naît, loin qu'elle en soit altérée, de la variété même ! Comme

si dans la libre race gauloise la franchise des dialectes populaires ne servait pas, au lieu de lui nuire, la vitalité collective ! Il y a quatre siècles que notre Provence s'est donnée, corps et cœur, à la France : elle en fêtera cette année le quatrième centenaire, et vous allez en présider les allégresses commémoratives à côté des chefs de notre armée. Car il n'y a plus de Nord et de Midi pour nous que sur la carte : Provençaux, Bretons ou Normands sont pour toujours le même peuple indissolublement serré autour du même drapeau... La propagande des félibres un danger pour la Patrie ! Mais elle est exactement, elle est directement le contraire, et il faudrait que notre vif bon sens eût contracté la maladie du sophisme pour écouter ceux qui obscurcissent l'évidence. Votre œuvre littéraire, Monsieur, elle est un accroissement du patrimoine national : nous tenons à *Mireille* comme aux *Contemplations*. Et votre œuvre morale est une école de patriotisme. Quelle confiance avoir en un patriotisme qui, perdu dans les généralités et sous le niveau d'une centralisation sans mesure, ne s'alimenterait plus à aucune des raisons d'effort où se prend le cœur de l'homme, ni à l'amour du lieu d'origine, ni au souvenir du foyer familial, ni au respect de la foi religieuse et des traditions des ancêtres ? Ou que semble-t-on croire à un antagonisme entre le dévouement à la petite patrie et le dévouement à la grande ? Ils se soutiennent au contraire comme par de mystérieuses racines entrelacées, l'un se nourrit de l'autre, et le citoyen le plus épris du sillon natal sera toujours le plus invincible défenseur de la terre commune.

« Si j'étais ministre de l'instruction publique », s'écriait Lamartine au terme de cet *Entretien* qu'il faut citer une dernière fois, « je ferais imprimer à six « millions d'exemplaires le poème épique de *Mireille*, « et je l'enverrais gratuitement à toutes les portes où « il y aurait une mère, un vieillard, un fils capable « d'épeler ce catéchisme de sentiment, de vertu, de

« poésie. » Celui-là était un patriote. Et nous disons, nous : pour aviver la flamme sainte, qu'on ne croie pas superflu de laisser bégayer aux enfants du peuple les refrains qui un jour leur rappelleront le pays. Si à l'exemple d'autres nous jugeons meilleur de fonder sur le groupement par la région notre organisation défensive, les frères des landes, des monts ou des côtes qui se suivront au loin ne s'entraîneront-ils pas mieux aux échos des airs de leur province ? Votre *Suffren*, quelle cantilène de bord pour des matelots de Toulon ! Votre *Tambour d'Arcole*, quel chant pour d'intrépides Camarguais jetés à l'arène des batailles, pour des fils de paysans de Cadenet ou d'ouvriers de Marseille !... O noble poète, ce n'est pas une page, c'est l'ensemble, c'est le fond de votre œuvre qu'emplit la foi patriotique : elle en est la substance même. Je me figure que nous voilà tous ensemble à quelqu'un de vos banquets fraternels : je mêle dans la coupe catalane l'eau de votre Rhône et l'eau de notre mer ; j'y jette pour la parfumer nos plantes sauvages ; et levant la coupe en l'honneur de votre génie, puis de la Provence dont il nous est le symbole, je reporte, sûr de répondre à votre plus profonde pensée, l'offrande de la libation sacrée à la France !

SUR LES

TERRES, COMTES ET VICOMTES,

EN PROVENCE, AU Xme SIÈCLE,

D'APRÈS LA CHARTE DE DONATION

DE SÉGALARIE À AICARD FILS D'ARLULFE (989)

(Communication faite à la séance du 31 mars 1887.)

Parmi les rares pièces du fonds de Saint-Victor qui n'ont pas été publiées à la suite du cartulaire de cette abbaye, il en est une qui est assez intéressante pour voir le jour, mais à la condition d'être commentée un peu longuement.

Elle est sur parchemin ; elle a 0,27 centimètres de haut sur 0,39 de large, et se compose de 18 lignes dont la 1re, la 2me et la 4me sont à peu près intactes et les autres ont en partie disparu, probablement sous l'action du feu.

Au revers du parchemin, qu'on a doublé d'un fort papier, et, sur un morceau de la peau que laisse voir une déchirure de cette garde, on lit, d'une écriture du XVIe siècle : *Marseille, n° 56.* Le Fournier, religieux de Saint-Victor, qui, au commencement du XVIIIe siècle a transcrit ou au moins tenu en mains la plupart des chartes de son abbaye, a répété deux fois sur le papier de doublure, la même cote, sans rien y ajouter. Le n° 56 renvoie à un inventaire de 1569, encore existant, dans lequel la pièce est ainsi analysée : « Dona- « tion faicte au présent monastère (de Saint-Victor) « du lieu de *Segalaria*, au diocèse d'Aix, de l'an mil-

« quarante neuf, du règne de Conrad, roy, qui est « cotée par 56. » (Arch. des B.-du-R., H. I., 1117, f° 102.)

L'acte est, en effet, une donation, la donation de Ségalarie : Ce n'est pas sans motif que je traduis *Segalaria*, champ de seigle, par Ségalarie et non par Ségalière ou Seiglière ; j'y reviendrai plus loin.

Quoique la charte soit une donation, elle est intitulée *Convenientia seu promissio.*

On chercherait vainement, si je ne me trompe, dans les formules usitées du Ve au Xe siècle, un pareil titre. Mais le *convenit inter nos* ou *illos*, caractéristique de tout *convenientia*, apparait quelquefois dans les *precaria* et *commutatio*, ici en s'appliquant à l'objet principal de l'acte, l'échange des biens ; là, à des conditions secondaires, telles que le cens, le nombre des expéditions, etc. (1).

Si les mots *convenientia seu promissio* ne se trouvent pas dans les formules du Ve au Xe siècle, on ne les rencontre pas davantage en Provence, au XIe siècle, hors de la chancellerie arlésienne. A Marseille, par exemple, ce qui était nommé *convenientia* à Arles était appelé *conventio.*

On désignait, à Arles, au XIe siècle, par le terme *convenientia*, des actes de nature fort distincte, notamment :

1° Le bail viager, avec ou sans redevances. La seule différence existant entre le bail viager avec redevance et la précaire, consistait en ce que la contribution de l'un était variable et exigible en nature, tandis que, usuellement, le cens de l'autre, de la précaire, était fixe et exigible en argent.

Voici un exemple de bail viager sans redevance ; on y remarque, comme compensation de la redevance, la donation d'une vigne par le preneur du bail. »

(1) E. de Rozière, *Recueil de formules usitées dans l'empire des Francs, du Ve au Xe siècle.* Paris, 1859; 2 vol. in-8°, p. 388, 384, etc.

« Breve memoratico de mansionibus quas dedit « Truannus et filii ejus S^e Victori et de *convenientia* « que fecit domnus abba cum Aimerico. Commendat « ipsas mansiones domnus abba ad Aimericum in tali « *convenientia* ut edificet ipsas mansiones ad opus S^cti « Victoris, ut melius poterit, et teneat eas in vita sua, « in tali convenimento ut, post obitum suum, cum « omni constructione et deliberatione revertantur ad « Sanctum Victorem. Ipse vero Aimericus, pro redemp- « tione anime sue et propter fraternitatem suam donat « unam semodiatam de vineam in loco qui vocatur « Tribonius. » (C. Ch. A., n° 197).

2° Le bail d'un sol à mettre en culture, à condition, pour le cédant, une fois le sol cultivé, d'en laisser la moitié au concessionnaire, à titre d'alleu, et pour celui-ci, parfois d'être soumis à des réserves en cas de vente de sa portion.

Il existe plusieurs variétés de ce contrat, selon que le genre de culture y est déterminé par le cédant ou laissé au gré du preneur, et que celui-ci est tenu de ne vendre sa part qu'au cédant, ou peut la vendre à un tiers si le cédant refuse de l'acquérir, ou enfin qu'il est le maître de s'en dessaisir à son gré.

Le sol de la Provence, à la fin du Xe siècle, eut une situation quelque peu analogue à celui de l'Empire à la fin du IVe siècle. La plupart des terres étaient désertes et incultes. Sous l'Empire, toute concession était perpétuelle et se composait par moitié de terres fertiles et stériles également soumises à l'impôt. (Cod. Just. XI, t. LVIII, C^ons de Valentinien et Théodose, 5, etc.).

A la fin du Xe siècle, le pouvoir souverain était émietté et les octrois n'émanaient plus seulement du chef de l'État ; son remplaçant, comte, évêque, vicomte, simple baron parfois, octroyait non seulement le bail viager avec ou sans redevance, mais la concession de propriété perpétuelle, parfois de l'intégralité, le plus souvent de la moitié du lot accordé.

Aux deux époques, la concession fut faite dans les

mêmes vues ; remettre en état le sol et les constructions concédées ; établir une propriété effective, responsable ; maintenir, au-dessus ou à côté, un droit supérieur s'exerçant, sous l'Empire (Const. 13) par la reprise du bien donné, en cas de non paiement d'impôt, et au X[e] siècle, par la réserve, au profit du cédant provençal, de la moitié du fonds concédé, après la mise en culture ou en état de la totalité.

Ce qui établit une différence caractéristique entre les deux époques, c'est qu'à la fin du IV[e] et au V[e] siècles, les concessions impériales étaient lourdes, peu prisées, dans certains cas repoussées comme une charge, tandis qu'à la fin du X[e] siècle, au XI[e], les concessions les plus onéreuses, d'où qu'elles vinssent, étaient recherchées, même par de grands seigneurs qui, confiants, il est vrai, dans leur force, savaient en user pour se faire de la possession un titre.

Rien ne peut mieux nous aider à pénétrer l'esprit de l'époque, à ce point de vue, que le récit d'un contemporain, l'abbé Pons de Saint-Victor, et ses plaintes contre les agissements d'un vicomte de Marseille. L'acte est d'environ 993.

Aussitôt, dit l'abbé, que la horde payenne eût été chassée de ses retranchements, c'est-à-dire du Frainet, et que l'on eut commencé à exploiter et cultiver le territoire de Toulon, chacun prit autant de terres qu'il lui fut possible, et ces usurpations n'eurent d'autres bornes que l'audace et la puissance des usurpateurs. Deux de ceux-ci, et des plus puissants, se disputaient et s'arrachaient mutuellement la même proie : C'étaient Guillaume le vicomte et Pons de Fos. Pons de Fos vint alors vers le comte et lui dit : « Sire « Comte, voici la terre qui, affranchie du joug de la horde payenne, « a été mise sous votre main par la donation du Roi. Nous vous « prions d'y venir et d'y poser les bornes de chaque ville ou châ- « teau, et des biens du Sanctuaire, car il est en votre pouvoir de « faire cette délimitation et de distribuer à chacun le lot qu'il vous « plaira. »

Le Comte écouta cette prière et aussitôt monta à cheval et partit. Arrivé près de La Cadière, il s'informa des noms des montagnes, des vallées, des rivières, des sources, et après les avoir ouïs, il donna à la terre du Sanctuaire les limites spécifiées dans les

chartes de Saint-Victor, et dit : « Tout ce qui est à moi, dans ces « limites, de par la donation du Roi, c'est-à-dire tout ce qui est « du domaine royal, je le donne à Saint-Victor et à ses moines. » A cette donation assistaient le vicomte Guillaume et l'évêque son frère, deux frères nommés Théodoric et Noé, l'abbé Allard et le moine Ranganard. Peu après, Théodoric et Noé vinrent trouver l'abbé Allard et le prièrent, avec force paroles gracieuses, de leur accorder l'exploitation de La Cadière à mégerie (ut concederet eis Cathedram vestire ad medium vestem). Ainsi fut-il fait. Mais l'abbé envoya de son côté des bœufs, et commença à faire défricher et cultiver avec soin un champ sis devant l'église de St-Damien. A cette vue, Théodoric et Noé se dirent l'un à l'autre : « Ces moi- « nes vont devenir propriétaires de tout le sol qu'ils défricheront. « A quoi nous servira d'avoir obtenu l'exploitation agricole de « ces terres, si l'on nous trompe et qu'on ne nous laisse rien à « exploiter. » Et, mus par un sentiment d'envie, ces deux hommes chassèrent les bœufs et assommèrent le bouvier ; puis devant la porte même de l'église, ils brisèrent une conque de marbre dont ils ne pouvaient ignorer la destination pieuse. En apprenant ces violences, l'abbé et les moines indignés se plaignirent en ces termes au vicomte Guillaume : « Sire Vicomte, cette terre, que le « Comte nous a assignée et qu'il a placée sous ta garde, ne peut « nous être utile tant que tu n'auras pas tiré justice de Théodoric « et de Noé, qui ont dispersé nos bœufs, tué notre bouvier et mis « en pièces un des meubles de notre église. » Le Vicomte leur répondit : « Allez, et au jour fixé, soyez là ; j'y serai moi-même, « et jugerai la cause. » Or, tandis qu'ils se rendaient ensemble au plaid et que l'abbé et les moines se plaignaient chaudement au Vicomte de Théodoric et de son frère, le Vicomte dit à l'abbé : « Sire abbé, investissez-moi de votre terre ; tant que je vivrai, je « l'aurai à mégerie, nous en partagerons les revenus, et, à ma « mort, elle vous retournera ; je vous promets d'en expulser vos « ennemis, non seulement ceux-ci, mais tous autres ; contre tous, « je vous défendrai et j'élargirai votre domaine. » Les chevaliers de la suite du Vicomte pressèrent l'abbé de l'investir. L'un d'eux, Adolard, viguier de Marseille, osa même employer le mensonge : « Sire abbé, fit-il, Théodoric et Noé vous ont-ils jamais porté « miel ou cire ? » « Jamais. — Eh bien, je le jure par le Dieu « tout puissant, ils vous volent ; j'ai dernièrement rencontré le « juif Salomon conduisant 4 ânes chargés de miel, et comme je « lui demandai d'où il venait, il répondit : « De Saint-Damien », « et de qui il avait acheté tant de miel, il ajouta : « De Théodoric « et de Noé ». L'abbé, poussé à bout par ces paroles trompeuses et beaucoup d'autres, et trop crédule dans les promesses du Vicomte et des gens de son escorte, prit une branchette et prononça l'investiture : « Sous les conditions dont nous venons de

« convenir, sire Vicomte, je vous investis. » Et là étaient présents l'évêque de Marseille, le chanoine Déodat, Adalard et Gisfred et le moine Ranganard. Sachez maintenant et souvenez-vous que si j'ai raconté ces faits, à l'instigation de mon père, c'est parce que je suis témoin du démembrement des biens de Saint-Victor qu'on dirait une proie déchirée par des bêtes féroces, parmi lesquelles Arnulfe Sebenc, qui a frauduleusement acquis le quart des terres de La Cadière, de Bernard mon prédécesseur, et Guillaume le vicomte, oui, le Vicomte, qui, s'étant dernièrement déclaré le défenseur de la terre du Sanctuaire, a oublié ses promesses et donné La Cadière en dot à Ermengarde, sa seconde épouse, et son fils Arlulfe a vu ces choses et y a consenti. (Cart. S. V., n° 77.)

Le récit de l'abbé Pons dévoile ce que parfois devenait en pratique le bail viager ou convenientia de la première catégorie.

Le don de la moitié en alleu, à la condition de la culture du tout, ou convenientia de la deuxième catégorie, n'était sans doute pas plus souvent respecté.

En 984, l'évêque de Marseille fit une concession de ce genre-ci à son père, le Vicomte de Marseille. Or, quand le Vicomte voulut prendre possession du sol, le Plan d'Aups, il y rencontra les vrais propriétaires, avec lesquels il transigea. Le Vicomte fut réduit par la transaction à se contenter de la moitié du revenu de la terre, dont la culture fut toute à sa charge, l'autre part du revenu et la propriété du sol demeurant aux propriétaires effectifs (C. S. V. 99). C'est dans ces conditions que le Vicomte passa à l'abbaye de Saint-Victor la concession qu'il tenait de l'évêque, son fils (C. S. V. 69). Les moines continuèrent donc de faire cultiver le sol en gardant pour eux la moitié des fruits ; mais au bout de quelques années, les propriétaires locaux voulurent rentrer en possession du sol. L'abbaye résista et la question fut portée devant le vicomte Guillaume II, fils du Vicomte à qui l'évêque avait concédé le bail. Guillaume II donna tort aux propriétaires locaux et maintint l'état des choses (C. S. V. 99). Les moines acquirent à cette décision des droits de tenanciers perpétuels, ces droits redoutables contre lesquels le formulaire

provençal des XII[e] et XIII[e] siècles s'efforça plus ou moins efficacement de prémunir la propriété privée. Mais, peu à peu, Saint-Victor oublia qu'il n'était que tenancier. Il se crut maître, et lorsque, en 1116, Hugues Du Puy, Guil. Amiel et divers autres chevaliers voulurent s'opposer à cette prétention et faire valoir, à l'encontre, leurs droits personnels, le comte de Provence, Raimond Bérenger I[er], décida que les moines de Saint-Victor avaient toute seigneurie, tout pouvoir, sur le Plan d'Aups et autres lieux contestés, et que leurs adversaires n'en avaient aucun « nullam domi-
« nationem, nullam potestatem predicti milites in eis
« habeant, sed habeant eas jamdicti monachi sine
« cujusquam inquietudine vel contradictione. (C. S. V.
« 805). »

Les diverses variétés d'acte provençal du X[e] siècle, portant le nom de Convenientia, commencent toutes par la même invocation, le même préambule, mais les clauses finales en diffèrent, selon l'objet de l'acte.

L'invocation, c'est l' « In Dei nomen » ; le préambule :
« convenientia seu promissio qualiter convenit inter N
« apud eum hominem (ou homines) nomen N.— Nos-
« citur quomodo convenisset inter illos, etc. »

Les clauses finales du bail viager avec ou sans redevance, ou convenientia de la 1[re] catégorie, ne garantissent pas, ne peuvent garantir au concessionnaire, puisque l'acte ne le lui accorde en rien, l'exercice de la propriété des bien cédés.

Il n'en est pas de même des clauses finales du bail ou convenientia de la 2[me] catégorie, car, si du bien concédé pour la mise en culture une moitié est retenue par le cédant, l'autre moitié est absolument donnée au concessionnaire, en toute propriété, à titre d'alleu.

Il s'ensuit que les clauses finales de ce dernier contrat ne peuvent différer, quant à leur esprit, de celles d'une donation ou d'une vente, c'est-à-dire d'un acte par lequel le cédant se dépouille de ses propres droits au profit de celui à qui il les vend ou les donne.

Cela est si vrai que les termes synonymes de « convenientia » et « conventio » peuvent avoir le sens du mot « Donatio ». Tel est le motif pour lequel la concession du Plan d'Aups, que j'ai rappelée plus haut, est nommée, dans le préambule « carta conventionis » (ce qu'explique très bien le « convenit inter » qui suit) et, dans les clauses finales et à la date, « cessio vel donatio » comme une concession du Plan de Campagne, passée entre les mêmes personnages, qui est intitulée « carta conventionis seu donationis » (C. S. V., 70 et 72).

Les « Convenientia » d'Arles sont, de même que les concessions des Plans d'Aups et de Campagne, des contrats par lesquels les concessionnaires s'assurent la moitié du sol en alleu à la condition de la culture de la totalité. Ce qui caractérise tout particulièrement ces actes, c'est qu'ils contiennent tous pour les preneurs l'obligation de la même culture, celle de la vigne. « Per tale vero conventum ipsi laboratores ipsam « terram cum bono studio plantare vites, fodere, et « propagare et fossa dare et studeant, et, cum bene « advineata fuerit, ipsi laboratores de ipsa vinea « medietatem ad proprium alodem accipiant. »

A cette obligation d'une culture déterminée et uniforme est jointe pour les mêmes contractants, les viticulteurs, celle de ne pouvoir vendre leur moitié allodiale à des tiers qu'après refus de l'acquérir, par les propriétaires du sol : « Et si necessitas illorum « advenerit ut venundare cupiant illorum medietatem, « non liceat venundare nisi cui hereditas est, per tale « precium sicut boni appreciaverunt, et si emere « noluerit, vendant cui voluerint. »

Ces actes, qui prouvent la préoccupation et le soin avec lequel on complantait alors de vignes la meilleure partie de la campagne d'Arles, n'ont pas d'autres dénominations que celles de « Convenientia et promissio ».

Il n'en est pas de même de la charte qui fait l'objet de la présente étude ; elle est aussi nommée « donatio, »

et, en effet, c'est une donation pure, simple, sans conditions, mais ce n'est que la donation d'une moitié du lieu nommé et délimité. Dans les contrats précédents, le don de la moitié compense les frais de la culture du tout ; dans celui que j'étudie, il s'agit d'une autre moitié, celle qui reste au propriétaire du sol après la mise en culture, et le don n'en oblige à rien le donataire.

Nous connnaissons d'autres exemples de donation pareille, notamment une charte du même scribe que la présente, du prêtre Aimeric, dont le contexte m'a permis, à cause de l'identité des termes, de combler bien des lacunes de celle-ci. C'est la donation par Guillaume, comte de Provence, et sa femme Arsinde, « Wilelmus, comes Provincie, et conjux mea Arsinna », à Hugues Blavia, de divers biens et notamment de la *moitié* du lieu de Ravanières au comté de Fréjus, « in loco denominato Ravanerias unam medietatem » ; l'acte est daté d'Arles et de la 33e année du règne de Conrad. (C. S. V., 598.)

II

Cette dernière charte émane de Guillaume Ier, comte de Provence, et de sa femme Arsinde. L'opinion universellement adoptée par les érudits qui s'occupent de l'histoire de Provence, est que Guillaume Ier, mari d'Arsinde, est l'auteur des comtes de Provence et de Forcalquier de la 1re race. Or, comme la charte que j'étudie, laquelle est datée de la 49me année du règne de Conrad, a été octroyée par Guillaume, comte de Provence, et sa femme Adélaïde, et que la comtesse Adélaïde est la mère d'un comte Guillaume que l'on donne pour successeur à Guillaume Ier, « ego Adalaix « comitissa et filius meus Willelmus comes, etc., « donamus, etc, regnante Rodulfo rege, indictione

« XIVe, » les historiens ont jugé à propos, sans autrement pénétrer la question, les uns, d'après Ruffi le père, de dire que Guillaume Ier se maria en 1res noces avec Arsinde et en 2mes avec Adélaïde, et les autres, avec Ruffi le fils, de prétendre qu'Arsinde et Adélaïde sont deux noms d'une seule et même femme. « Guillaume », dit Ruffi le fils, « eut pour épouse Arsinde autrement appelée Adelaïs », et il ajoute : « Cette diversité de nom a tellement confondu les historiens, qu'ils ont cru qu'il y avoit eu deux Guillaumes, dont l'un qui, selon eux, étoit frère de Boson et comte de Forcalquier, avoit épousé Arsinde, de laquelle il n'eut point d'enfants, et l'autre, qui étoit fils de Boson et comte de Provence, avoit épousé Adelaïs. Il y en a qui ont voulu que celui-ci ait été marié deux fois, qu'à la première il ait épousé Arsinde et à la seconde Adelaïs. Je me serois rangé de cette dernière opinion. Toutefois, après avoir réfléchi sur les donations que Guilaume et Arsinde firent l'an 970 et 979 à Hugues Blavie, et principalement sur celle de la propriété ou condamine située au terroir de Roubinien, dans un lieu appelé Laurade, que Hugues Blavie donna ensuite à l'abaie de Saint-Victor, aussi bien que sur la restitution de cette condamine, que Geoffroy, comte de Provence, en fit l'an 1057 en faveur de ce monastère sur lequel il l'avoit usurpée; il paroit que le nom d'Arsinde et celui d'Adelaïs ont été portés par une même personne, puisque dans ce dernier acte le comte Geoffroy appelle le comte Guillaume son aïeul et la comtesse Adelaïs son ayeule, quoique dans la donation faite à Hugues Blavie l'épouse du comte Guillaume soit nommée Arsinde. » (*Dissertations historiques et critiques sur l'origine des Comtes de Provence*, etc, Marseille, 1712, in 4e, p. 17.)

J'ai donné tout au long ce passage de Ruffi le fils parce qu'il contient tout ce qui peut être allégué à l'appui de l'opinion d'après laquelle les noms d'Ar-

sinde et Adelaïs ne désigneraient qu'une seule et même comtesse, femme de Guillaume Ier, et, en outre, parce que, avant de prouver que l'argumentation de Ruffi le fils n'est pas exacte, je tiens à n'en céler aucune partie.

D'après cet auteur, ce seraient Guillaume et Arsinde, qui auraient donné à Hugues Blavie la lone de « Rubian » dans le comté d'Avignon, par un acte de 979, et divers biens au comté de Fréjus et de Sisteron par leur charte de 970, de telle sorte que, en restituant la lone de « Rubian » à Saint-Victor à qui l'avait donnée Hugues, et en disant que Hugues tenait cette lone de Guillaume et d'Adélaïde, il faudrait en conclure forcément qu'Arsinde et Adélaïde ne font qu'une seule et même personne.

Or, est-il vrai que les deux chartes de 970 et 979 soient de Guillaume et d'Arsinde ?

Il n'y a aucun doute pour celle de 970. En effet, les donateurs y sont ainsi désignés : Guillaume, comte de Provence, et sa femme Arsinde : Willelmus, comes Provincie, et conjux mea Arsinda ; et plus loin : Signum domnus Wilelmus comes et uxor sua Arsinna qui hanc cartulam scribere et firmare rogaverunt, manus illorum firma. (C. S. V. 598.)

Mais trouve-t-on les mêmes donateurs, dans la charte de 979 ? Nullement. La donation de la lone de Rubian que renferme ce titre émane seulement de Guillaume, marquis de la province arlésienne : Vuilelmus, marchius arelatense Provincie, cessor atque donator, etc, cedo vel dono etc, et, plus loin : Signum Vuilelmus qui hanc cartula scribere et firmare rogavi, manu sua firma. (C. S. V., 1042.)

Il est vrai que le nom d'Arsinde vient après celui du marquis Guillaume, mais ce n'est pas comme donatrice, c'est comme témoin que cette comtesse figure : Signum Arsinda comitissa firmavit.

Arsinde n'était donc pas la femme du marquis ou comte Guillaume, donateur de la lone de Rubian, en 979.

Arsinde n'était pas davantage l'aïeule du marquis ou comte Geoffroi Ier, puisque celui-ci dit que son aïeule était Adélaïde, et son aïeul, Guillaume comte ou marquis de Provence : Avus meus Willelmus, marchio sive comes Provincie et avia mea Adalax comitissa (C. S. V. 184).

Adélaïde, femme du marquis ou comte Guillaume, avait eu un fils, le comte Guillaume II, dont Geoffroi Ier était un des fils.

Le lien qui unissait le comte Guillaume II, fils du marquis ou comte Guillaume, à Adélaïde, épouse de celui-ci, est inscrit en bien des chartes : Ego Adalaix comitissa et filius meus Willelmus comes, (Montmaj., a° 1001, Ruffi, *H. des Comtes*, p. 57). Adalaix comitissa et filius suus Willelmus (D. Vaiss., éd. du Mège., a° 979 t. 3, pr. a° 979). Ego Adalax comitissa, mater Wilelmi quondam, et ego Geriberga, eque comitissa, ejusdem principis olim uxor (C. S. V. n° 630) Gerberge était la femme de Guillaume II et la mère de Geoffroi Ier. On trouve même dans une charte de 992 la preuve formelle que Guillaume II était le fils du marquis Guillaume et d'Adélaïde : Princeps et marchio istius provincie, Willelmus, (cum) conjuge sua nomine Adelaix, et filio suo nomine Willelmo. (Saxii *Pont. arel.* p. 194 ; Ruffi, *Histoire des comtes de Provence*, p. 56 ; Bouche, *Histoire de Provence*, t. II, p. 47, et D. Vaissete, pr. 76.)

Si les textes donnent pour mère à Guillaume II une comtesse toujours nommée Adélaïde, jamais Arsinde, et s'ils donnent cette Adélaïde pour femme au marquis Guillaume; si en même temps nous trouvons la preuve, dans des textes tout aussi authentiques, que le comte Guillaume avait Arsinde pour femme, il faut en conclure ou bien que le marquis-comte Guillaume et le comte Guillaume Ier étaient deux personnages, ou bien, si le marquis Guillaume n'était autre que le comte Guillaume Ier, qu'il a eu successivement pour femmes Arsinde, puis Adélaïde.

Ceci est l'opinion de Ruffi le père, d'un grand nombre d'historiens et des savants diplomatistes qui ont publié le Cartulaire de Saint-Victor.

Or, cette opinion-ci ne peut être maintenue en présence des souscriptions de la charte par laquelle, en la 49e année du règne de Conrad, (979), le comte Guillaume Ier et sa femme Arsinde donnèrent Pertuis à Montmajour. On y lit, en effet, d'abord les noms des donateurs : « Signum Wilelmus, inclytus comes, et uxor sua Arsindis qui hanc donationis cartam fieri jusserunt et testibus firmare rogaverunt, manu illorum firma, » ensuite neuf noms de témoins, et, après, au 10e rang, ceux de la comtesse Adélaïde et de son fils Guillaume : « Signum Adalais, comitissa, et filius suus Willelmus firmaverunt. » (Chantelou, *Hist. Montis-maj.*, Paulus abbas IIIus).

Ce texte prouve à l'évidence que la comtesse Adélaïde et son fils Guillaume n'étaient ni la femme ni le fils du comte Guillaume Ier, dont la femme, vivant en même temps qu'Adélaïde, était Arsinde. Mais si Arsinde et Adelaïde étaient deux comtesses de Provence absolument distinctes, et vivant à la même époque, le comte Guillaume Ier, mari d'Arsinde, ne peut pas être confondu avec le marquis ou comte Guillaume, mari d'Adélaïde.

Jamais nous ne trouvons dans les chartes la mention d'un ou plusieurs fils de Guillaume, mari d'Arsinde. Les textes nombreux nous donnent, au contraire, la preuve répétée que le marquis ou comte Guillaume et Adelaïde sa femme eurent un fils nommé aussi Guillaume, de qui il est certain que descendent les comtes de Provence et de Forcalquier.

Ce n'est donc pas à Guillaume, mari d'Arsinde, qu'il fant rattacher cette première race comtale.

Peut-être, dira-t-on, Adélaïde, femme du marquis Guillaume, était-elle sœur du mari d'Arsinde, et, en ce cas, le comte Boson, père de celui-ci, resterait l'auteur des comtes de Provence et de Forcalquier ? Ceci serait

possible, car une charte de 1004 nous informe que le mari d'Arsinde et son frère Rotbald, fils du comte Boson, étaient les beaux-frères, si je ne me trompe, du marquis Guillaume, ce qui expliquerait leurs intérêts communs relevés par cette charte, c'est à dire la donation par eux trois et la femme du marquis, d'une église sise dans le comté d'Aix : « Guillelmus comes et uxor ejus Adelais et cognatus ejus Botbaldus comes et frater ejus Guillelmus... dimiserunt ecclesiam de Bergen... sitam in comitatu Aquense. » (Mabillon, a° 1004, n° 59.)

On voit par ce texte que le marquis ou comte Guillaume n'était parfois désigné que par la qualification de comte. C'est le cas pour la charte que j'étudie : Le marquis ou comte, mari d'Adélaïde, y est désigné par l'appellation de comte Guillaume, « domno Vuilelmo comite et uxor sua Adalax. »

III

Le donataire de la charte octroyée par le marquis ou comte Guillaume et sa femme Adélaide, fut Aicard : « Convenientia seu promissionis qualiter convenit inter domno Vuilelmo comite et uxor sua Adalax apud heum hominem nomine Aicardo. » La qualification d'*homo* qui est ici donnée à Aicard, rappelle celle tout à fait semblable qu'un diplome de Conrad de l'année 950 attribue à Arlulfe, à qui ce roi donne la Curtis de Trest : « quidam homo nomine Arlulfus. »

Avant de chercher qui pouvait être l'homme nommé Aicard à qui le comte Guillaume et la comtesse Adélaïde font une donation, il me parait utile de déterminer et d'identifier le lieu donné et ses limites. Le lieu est nommé dans l'acte « Segalarias » et se trouve dans le comté d'Aix : « villa quem nuncupant Segalarias et est in comitatu aquense. » Des quatre confronts,

le premier manque avec le parchemin ; le second est le plan d'Aups : de IIe parte usque in Almes ; le troisième Foral : de IIIe parte usque ad Forallo ; le quatrième est le Pujol : de IIIIe parte usque in Pogiolun.

J'ai déjà eu l'occasion de mentionner le plan d'Aups ou Almes. Les limites en étaient en l'an 1001, d'après la donation qui en fut alors faite à St-Victor par le vicomte Guillaume (C. S. V. 69) 1° du côté de Maynarguette, Font-Froide : de contra Mairanicas, terminum Fonte Frigida, 2° du côté de Gémenos, le baou de Bretagne : de contra castrum Gémenos, usque ad caput montis Britanici, 3° du côté d'Auriol, Roussargues : de contra castrum Auriolum, terminum Roacanicum ; et enfin, 4° du côté de Nans, la terre de St-Victor c'est à dire Segalarie : contra castro Nantis, usque in terram Sancti-Victoris, id est Segalarias. Telles étaient en 1001, les limites du Plan d'Aups, petite commune qui n'éveillerait aujourd'hui aucun intérêt si elle n'était le siége de la célèbre grotte connue sous le nom de la Sainte-Baume.

Le plan d'Aups est aujourd'hui délimité par le quartier de Meynarguette et des glacières de Fontfroide au sud-est de Gémenos et le baou de Bretagne au sud-ouest, Roussargue et Auriol au nord ouest et Nans et Saint-Zacharie au nord-est. On retrouve dans cette délimitation les noms de l'an 1001, Segalarie excepté. A la place de Segalarie, qui manque à toute carte, à tout cadastre, St-Zacharie se présente. Faut-il croire à la substitution de ce pieux vocable-ci au précédent ? C'est mon opinion. D'abord Segalarie et St-Zacharie ont confronts semblables et certains. D'un côté, Nans comme le prouve la délimitation du plan d'Aups que je viens de citer ; au sud, le plan d'Aups, et à l'ouest, Auriol à qui le Pujol appartient. Je ne puis pas identifier le quatrième confront, Forallo, mais il ne peut être qu'au nord et ne dépend que de la commune de Trets.

Ce fut un usage, aux environs de Marseille, de con-

vertir en noms de saints des dénominations de lieu, à aspect profane. Lorsque le nom s'y est prêté, on s'est borné soit à en modifier l'orthographe, d'où Saint-Tronc au lieu de Centro, soit à le faire précéder du mot Saint, d'où Ste-Marguerite, de Margarita. Mais lorsque les simples modifications n'ont pas été possibles, on a remplacé le nom lui-même par le plus ressemblant du calendrier. C'est ainsi, à mon avis, qu'Untinos de la donation de Trets par Conrad à Arlulfe, est devenu St-Antonin, et Segalarie, St-Zacharie.

En s'étendant jusqu'au Pujol, Ségalarie devait comprendre, au Xe siècle à ce qu'il semble, le quartier de Redon; qui se trouve entre le Pujol et St-Zacharie, le même quartier qui limitait le domaine de Trets donné par Conrad à Arlulfe : usque in valle Restones.

Or, par une inversion singulière mais explicable, c'est le quartier de Redon qui détermine, au XIe siècle (1033), la position du point où s'élevait alors l'église de St-Zacharie : est ipsa ecclesia in loco qui vocatur Restonis (C. S. V , ch. 101). De plus, le nom de Ségalarie ayant alors disparu et celui de St-Zacharie n'étant encore qu'un vocable d'église, la charte qui donne le nom de Redon au lieu où elle s'élevait, place en même temps ce quartier dans le territoire d'Auriol : in territorio castri Auriolis (C. S. V., ch. 101). Si on cherchait à faire concorder sur ce point le territoire d'Auriol en 1033, avec l'actuel, on ne pourrait y réussir, car, tout en plaçant l'église de St-Zacharie à Redon et dans le terroir d'Auriol, la même charte nous apprend qu'elle était au nord de l'Huveaune et à l'est du ruisseau de Savard : a parte occidentali sicut iste rivus Savardi discurrit in ipsam Vuelnam (C. S. V. ibid.), c'est à dire au centre même du territoire actuel de St-Zacharie. Le sol où s'élevait l'église de ce nom, qui apparait pour la 1re fois sous ce vocable, en 1033, n'était qu'une faible portion du vaste domaine qui, sous le nom de Ségalarie, et dans les limites du Pujol d'Auriol à Nans, et du plan d'Aups au Foral, avait été

donné à Aicard par le comte Guillaume et la comtesse Adélaïde, et des mains d'Aicard avait déjà passé, en l'an 1001, entre celles de St-Victor, puisque, à cette date-ci, on le dénommait terre de St-Victor : terram Sancti Victoris, id est Ségalarias (C. S. V., 69). Est-ce Aicard qui, après l'avoir reçu du comte, en 989, l'avait donné à l'abbaye avant l'an 1001 ? C'est probable. Quant au motif pour lequel, Aicard l'avait sollicité du comte (je suppose qu'Aicard n'aurait pas obtenu le domaine s'il ne l'avait demandé), je crois qu'il peut se découvrir de lui-même et qu'il ressort des faits et circonstances. Arlulfe, en 950, reçut du roi Conrad le domaine de Trets. Guillaume le vicomte, en 984, reçut de l'évêque Pons la concession du plan d'Aups. Guillaume le vicomte était fils et héritier d'Arlulfe, de telle sorte qu'à la mort de son père, il se trouve possesseur de Trets et du plan d'Aups. Or, entre Trets et le plan d'Aups, il n'y a que St-Zacharie, c'est à dire Ségalarie. Pourquoi ne réclama-t-il ou ne prit-il pas ce lieu-ci afin de joindre Trets au plan d'Aups et de n'en faire qu'un seul et beau tènement ? C'est parce qu'un autre que lui eût aussi, à la mort d'Arlulfe, une part de Trets et un égal intérêt à l'agrandir. En d'autres termes, Guillaume le vicomte n'était pas l'unique fils d'Arlulfe. Il avait un frère, grand seigneur comme lui, dont l'influence était aussi puissante que la sienne. On le nommait Aicard : miles nobilissimus nomine Arlulfus, pater Wilelmi et Aicardi (ci-après, ch. II). C'est cet Aicard, à mon avis, qui reçut Ségalarie du comte Guillaume, mari d'Adélaïde. La part d'héritage qui lui revint dans la domaine paternel de Trets fut ainsi accrue de toutes les terres qui le confinaient au sud, entre Auriol, Nans et le plan d'Aups. Aicard trouva sûrement dans ce périmètre les anciens propriétaires locaux, de même que son frère au plan d'Aups Je ne sais comment ils s'accommodèrent ensemble. Ce qui paraît certain, c'est qu'il donna la majeure portion de Ségalarie à St-Victor. Comme il mourut sans enfant

(les chartes ne lui en donnent aucun), son héritage advint à ses neveux, fils de son frère Guillaume le vicomte, et à leur descendance. Tel est le motif pour lequel le vicomte Guillaume III, petit neveu d'Aicard, domnus Vuilelmus, filius alii Vuilelmi, frater domni Pontii episcopi, put faire acte de propriétaire dans le périmètre de l'ancienne Ségalarie et donner une terre qui y était sise à l'abbaye de St-Victor, en 1033 (C. S. V., 101). Tel est aussi le motif pour lequel les vicomtes Guillaume et Fouque, et leur frère, l'évêque Pons, purent dire, en donnant à la même abbaye un mas du domaine de Trets, qu'il avait appartenu à Aicard : nos omnes qui sumus heredes ac successores cujusdam illustris viri, Aicardi nomine, etc. (C. S. V., 113). Il me paraît donc hors de doute que le personnage nommé Aicard, qualifié d'homo dans la donation comtale de Ségalarie, comme Arlulfe dans la donation royale de Trets, est fils de ce dernier et frère de Guillaume 1er, vicomte de Marseille, et que, étant mort sans enfant, son héritage est échu aux vicomtes de Marseille, fils de son frère, et à leur descendance.

Quant au comte Guillaume, mari d'Adélaïde, donateur de Ségalarie, je crois pouvoir affirmer, à l'encontre de l'opinion universellement suivie, 1° qu'il ne faut pas le confondre avec le comte Guillaume, mari d'Arsinde, son collègue au gouvernement du pays, 2° qu'il n'est autre que le marquis Guillaume des chartes provençales de la fin du Xe siècle et enfin 3° que ce comte ou marquis, mari d'Adélaïde, est l'auteur des comtes de Provence de la 1re race, et que, par conséquent, cet auteur n'est pas le comte Guillaume, mari d'Arsinde, mort sans enfant.

La donation de Ségalarie est datée d'Arles, de juin et de l'année du règne de Conrad : Facta convenientia ista in Arelate civitate, publice, in mense junio, anno..... [regna]nte Conraddo rege. Le quantième du règne a disparu avec le parchemin ; lorsque fut dressé l'inventaire de 1569, il était encore lisible et, si

les rédacteurs de l'inventaire l'interprétèrent par l'an de J. C. 1049, on peut sans crainte d'erreur rectifier cette traduction fautive en ne laissant subsister que le chiffre 49 et en l'appliquant au règne de Conrad. L'année 49 de ce règne correspond à l'an de J. C. 989. Telle est, si je ne me trompe, la date de la donation de Ségalarie que je viens d'étudier et dont je donne le texte ci-après. Je le fais suivre du document dans lequel se trouve consignée la filiation d'Arlulfe et d'Aicard, la seule preuve — après la charte 1041 du cartulaire de St Victor — que les vicomtes de Marseille, dont l'origine était restée obscure jusqu'à nos jours, descendent d'Arlulfe, seigneur de Trets.

989. Donation de Ségalarie à Aicard par le comte Guillaume et la comtesse Adélaïde.

In Dei nomine. Convenientia seu promissionis qualiter convenit inter domno Vuilelmo comite et uxor sua Adalax apud heum hominem nomine Aicardo. Noscitur quomodo convenit inter illos de villa quem nuncupant Segalarias, et est in comitatu Aquense. Consortes : de una parte usque ad .... [de secunda pa]rte usque in Almes, de tercia parte usque ad Forallo, de quarta parte usque in Pogiol [um].

[In ea videlicet ratione nos do*]namus tibi de ipsa villa que edificatur et de castrum q(uod) edificari pot[uerit et si quid amplius in isto loco acquirere poteris**] in istos termin(os) [suprascriptos] donamus tibi unam medietatem [de vestitum et de hermo, hoc sunt casariciis, terris cultis et in***] cultis, vineis, [ortis, oglatis,] pratis, pascuis, silvis, garriciis, arb[oribus pomiferis vel inpomiferis, aquis aquarumve decursibus earum, et] facias quiquid volueris habendi, tenendi vel possi[dendi vestrisque heredibus derelinquendi, in Dei nomine habeas integr]am licentiam et potestatem. Sane, si quis nos aut heredes [nostri vel ullus homo aut emissa] persona q[ui contra te] vel heredes tuos ullo tempore ire, age(re) vel inquietare voluer[it, non vale]at [vendicare quod repetit, se(d) componat [in] vinculum auri obtimi libras VI et postea convenientia vel donatio ista [firma et] stabilis permaneat omnique] tempore. Facta convenientia ista in Arelate civitate, publice, in mense junio, anno [XLVIIII regna]nte Conraddo rege. S. domnus Vuilelmus et uxor sua Adalax [qui hanc cartulam scribere et firmare rogaverunt, manus] illorum firmare. S. Teutbaldus, vicarius. S. Vuadaldus. S.... Brunus. S. Aicardus fir. sua manu. S. Rostagnus fir.

* Suppléé d'après la ch. 72 du Cart. de S.-V.

** Suppléé d'après la ch. 65 du dit Cartulaire.

*** Suppléé, ainsi que pour toutes les lacunes suivantes, d'après les ch. 598 et 161 du dit Cart., lesquelles sont du même scribe que la présente.

S.... Ma]rino fir. S. alius Rostagnus, filius Aicardi, fir. Aimericus presbyter, [notarius, rogatus scripsit].

(Arch. dép[les] des B.-du-R., S[t]-Victor, H 1, n° 17, orig.)

1040. Restitution à l'abbaye de Montmajour par les Vicomtes de Marseille de terres qui lui avaient été données par Arlulfe, père de Guillaume et d'Aicard.

Sciendum est quod omnis donatio seu quelibet traditio, dum in perpetuum transfunditur, ne humanis excedat mentibus, ne futuris succumbat interdicionibus, legalibus est constringendum institutionibus, secundum quod nostris nunc temporibus necessarium valde cognovimus. Nuper, Provincie in partibus, vir quidam fuit nobilissimus, judex videlicet Lambertus. qui omnipotenti Deo et alme matris (*sic*) ejus Marie, sanctoque Petro Montismajoris monasterio aliquid dedit ex suis possessionibus in pago Arelatensi, locum scilicet qui dicitur Vetula et ecclesiam Sancti Victoris cum omnibus sibi pertinentibus, cum villa Pediganna et insula que vocatur Pernens, cum montibus et garricis, terris cultis et incultis, pratis et exagiis aquarumque decurrentium, omnia in omnibus, usque ad arcos anteriores, et usque ad turrem quam vocant Molinos Centum, secundum quod ex conparatione sibi legibus obvenit de hereditate Ariberti qui fuit quondam.

Alius quidam fuit miles nobilissimus, nomine Arlulfus, pater Willelmi et Aicardi, qui juxta ipsam hereditatem dedit simili modo ad jam dictum cœnobium villam quam nuncupant Scrivignana, quantum inibi visus fuit habere totum ab integro. Ex quibus rebus testamenti paginas scribere fecerunt, et in prelibato monasterio ad usum monachorum perpetim reliquerunt. Denique quod illi Deo et sanctis ejus devotissime obtulerunt, habitatores hujus loci per negligentiam longo post tempore oblivioni tradiderunt, testamenti cartas habentes et omnino ignorantes. Pro quibus et nonnullis aliis rebus, infra predicti temporis spatium, malorum patrator omnium inter dominicos greges, Montis scilicet majoris et Sancti Victoris congregationes, tante immensitatis discordiam incitavit, ut omnis eos homo ad concordiam se posse revocare diffideret.

Quod dum ad notitiam domni Raimbaldi archiepiscopi pervenisset, eorum compassus fragilitatis, ad deponendas diabolicas fraudes, convocavit domnos vicecomites Wuilelmum et Fulconem ceterosque fideles conplurimos, non parvum sed magnum constituit placitum, et cum eorum consilio et adjutorio inter servos Dei caritatis dilectionem reparare comonuit. Nam nescientes domini vicecomites donationes quas prefati milites Montismajoris contulerant monasterio, dederunt ecclesiam Sancti Victoris et cuncta que ibi abebant et que non habebant ad Beati Victoris monasterium, pro qua re maxima verborum altercatio fuit in placito. Omnes tamen jam dictas a primordio donationes unanimiter judicaverunt Montismajoris monasterio. Dum autem pro concordia fratrum cuncti verbis laborarent et minime proficerent, comperta veritate, domnus archiepiscopus, ne tantus eorum labor imperfectus remaneret, domnos vicecomites pro fraterna dilectione suppliciter postulavit et cunctos Christi fideles qui ibi aderant devotissime supplicavit ut, ob amore omnipotentis Dei et sanctorum ejus, necnon sui et utrorumque monachorum precibus, ad consequendam pacem fideliter decertarent. Vicecomites vero, monitis ejus obtemperantes, fraterne pacis pro amore, si quid in predicta honore ullomodo habebant, aut ulla persona per eos, cunctipotenti Deo et pretiosissime matris Ejus Mariae, sanctoque Petro in Montismajoris cenobio dederunt, et ea que illic ante injuste tenuerant, absque ulla contrarietate, omnia in omnibus, ipsi, uxores eorum et filii in eternum funditus reliquerunt. Dederunt etiam et cunctam terram fiscalem quam illic abebant, aut ullus homo per eos, jure perpetuo. Consortes namque de supradictis donationibus vel guirpicionibus seu commutationibus nonnullis in circuitu: ab oriente, terra? trade gurginis a palude usque Rocapertusata terminum facient; a Rocapertusata usque in Aragai, ab Aragai usque ad Bancellos, a Bancellos usque in Fossa clareia; ad austrum, terminos prestant a Fossa clareia usque ad Pontem; in occidente, palus terminum porrigit. Si quisnam denuo adversus hujus donationis thomum — quod absit — ad interdicendum exarserit, nunquam prevaleat consequi quod inepte presumpserit, sed sit maledictus, *etc.*, *etc.*

Facta cartula ista II idus augusti, feria III, ora IIII, luna

XVIIII, anno ab incarnatione Domini M° XL°, indictione VIII, ipso annuente et per omnia regnante domino nostro Jesu Christo per infinita seculorum secula.

Signa Gausfredi et Bertranni comitum, Willelmi et Fulconis vicecomitum qui hujus donationis seriem scribere mandaverunt, et testibus ad confirmandum, non tarde sed concite, invitaverunt, et manibus suis sponte firmaverunt. Stephania et Odila, vicecomitum uxores, firmaverunt. Poncius, episcopus, firmavit. Willelmus firmavit. Aicardus firmavit. Gaufredus firmavit. Stephanus firmavit. Bertrandus firmavit. Petrus firmavit. Domnus Raimbaldus, archiepiscopus, gratanter firmavit. Berangerius, judex, firmavit. Pontius, clericus, firmavit. Franco firmavit. Ugo firmavit. Wilelmus firmavit. Umbertus firmavit. Autrannus firmavit. Poncius firmavit. Volveradus firmavit. Guidrannus firmavit. Heldebertus firmavit. Raimbaldus archiepiscopus Guillelmum fidejussorem dedit. Rostagnus episcopus, Elisiarium. Bertrannus comes, Alphantem. Guilelmus Bertrannus, supradictum Elisiarium. Guillelmus Bal..., Rainaldum Mataronem. Leodegarius, pater ejus, Umbertum Atum ? Isnardus Aira, Vilelmum Ricardum. Poncius Fenestella, pisticus, jussus a Vicecomitibus, diligenter composuit protinus.

Arch. municipales d'Arles.
Fonds Véran, Chartrier I, n° 7, orig.

Le parchemin, moisi par l'humidité qui lui a donné sa teinte violette, caractéristique des vieilles chartes de Montmajour, a 24 lignes et 0,71 de large sur 0,48 de haut.

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE LE 8 MAI 1887

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. CHARLES LIVON

Membre de la classe des Sciences

MESSIEURS,

L'honneur que je reçois aujourd'hui, est pour moi si grand, si flatteur, que j'en suis à me demander ce qui a pu me faire juger digne par vous, d'être admis dans cette illustre Compagnie, où l'esprit humain est représenté par tout ce qui est fait pour l'élever, pour lui faire, pour ainsi dire, concevoir une plus haute opinion de lui-même en lui donnant un certain orgueil; en un mot, par tout ce qu'il a pu produire de plus beau, de plus noble, de plus grand : les lettres, les arts et les sciences.

De quelque côté que je jette les yeux, je ne vois que poètes délicats, littérateurs exquis, artistes consommés, savants éminents, qui tous ont su donner le jour à des œuvres où se marient l'esprit, le goût, l'énergie, la clarté, la chaleur, vrais reflets de ce beau ciel de Provence.

Que puis-je vous offrir à mon tour, qui soit digne de la distinction dont vous m'honorez et qui ne vienne faire un contraste trop grand au milieu de vos travaux élevés ?

Quelques recherches de biologie pourront-elles répondre à cette indulgence, à cette complaisance que vous m'avez témoignées ? J'avoue que ma confusion, mon embarras seraient grands, si je ne voyais là, un encouragement à poursuivre dans cette voie, qu'ont illustrée tant de savants Français ; si je ne voyais là, votre volonté de perpétuer, une fois de plus, cette union des sciences avec les lettres et les arts ; union que vous ne cessez de consacrer, toutes les fois que l'occasion vous en est offerte, pour montrer combien l'on a raison de dire que les arts et les lettres sont les sœurs aînées des sciences. Dans leur évolution intellectuelle, en effet, les peuples obéissent à cette loi, et, toujours ils ont produit leurs poètes, leurs artistes et leurs philosophes, avant de former leurs savants.

Vous avez voulu aussi, que la science éminemment française développée par les Bichat, les Magendie, les Claude Bernard, les Pasteur, fût représentée dans votre sein. Ne vous serez-vous pas mépris, et mon faible mérite pourra-t-il avoir cette prétention ? Je n'ose le croire.

Je dois donc, Messieurs, aux sciences biologiques, l'honneur d'avoir été élu membre de l'Académie de Marseille. Vous ne serez pas étonnés alors qu'en cette circonstance solennelle, je reporte à la science l'honneur qui me vient d'elle et que je vous entretienne d'une des plus belles conquettes que nous lui devions.

Parler de biologie, c'est toucher à un sujet assez neuf, je dirais volontiers actuel. Car, une des gloires du XIX[e] siècle, sera sans contredit d'avoir approfondi bien des phénomènes inexpliqués. Grâce, en effet, aux travaux modernes, et nous pouvons le dire hautement et avec fierté, grâce aux travaux de l'École Française, bien des phénomènes inconnus autrefois ont reçu leur explication aujourd'hui.

Dans son art de persuader, Pascal, en parlant des deux entrées, par où les opinions sont reçues dans l'âme: l'entendement et la volonté, dit : « la plus ordinaire, quoique contre la nature, est celle de la volonté, car tout ce qu'il y a d'hommes, sont presque toujours emportés à croire, non par la preuve, mais par l'agrément. »

Je crains fort, Messieurs, que vous ne soyez obligés de vous distinguer des hommes dont parle Pascal, car, si quelque chose doit manquer à mon exposé, c'est, sans nul doute, l'agrément. Si j'arrive donc à vous faire envisager les sciences biologiques sous leur véritable jour, avec toute la portée qu'elles acquièrent maintenant, c'est qu'avec cet esprit qui vous distingue tous, vous saurez n'avoir garde qu'à votre entendement, ne vous attachant nullement à l'aridité du style d'un homme, habitué à interroger les secrets de la nature dans le silence du laboratoire où l'on ne cultive pas spécialement les figures de rhétorique. Aussi, ne puis-je m'empêcher de vous manifester l'impression toute particulière que me procure ce passage de l'atmosphère du laboratoire à l'atmosphère de l'Académie. Ce commerce de tous les jours, avec des hommes supérieurs, habitués à cultiver les lettres et les arts, est un complément indispensable à la vie du savant. Car, ce contact élève l'esprit, forme le goût et fait vivre de la vie de l'intelligence.

« Les secrets de la nature sont cachés, a dit encore Pascal, quoiqu'elle agisse toujours, on ne découvre pas toujours ses effets ; le temps les révèle d'âge en âge et, quoique toujours égale en elle-même, elle n'est pas toujours également connue. Les expériences qui nous en donnent l'intelligence, multiplient continuellement ; et comme elles sont les seuls principes de la physique, les conséquences multiplient à proportion.»

N'est-ce pas là, ce qui se produit journellement ? N'est-ce pas là, la marche graduelle de nos connaissances, indiquée et tracée par ce grand philosophe ?

Il prévoyait que le raisonnement était loin d'être suffisant pour en arriver à découvrir la vérité et que l'esprit humain, dans cette curiosité toujours croissante qui le dévore, s'adresserait à autre chose qu'à sa raison, qui, toujours prête, il est vrai, à le contenter, le trompe plus souvent qu'elle ne l'instruit. Au dessus de la raison, en effet, il y a le fait, autrement dit l'expérience en matière scientifique.

L'esprit humain, dans son évolution à travers les siècles, a changé plusieurs fois de guide. Du sentiment qui le subjuguait primitivement, il a passé à la raison et ce n'est qu'à la fin qu'il a reconnu que le meilleur de tous les maîtres, était l'expérience.

Les phénomènes biologiques l'intriguaient fort, la raison seule était impuissante à lui répondre, il s'est adressé à l'expérience et devenant expérimentateur, il s'est transformé, suivant l'expression de Cl. Bernard, en juge d'instruction de la nature.

C'est ainsi que déchirant peu à peu le voile qui lui cachait les phénomènes complexes qui se passent dans les êtres organisés, il en est arrivé à élever aux sciences biologiques, ce magnifique piédestal qu'il nous est donné de considérer aujourd'hui comme la base de tout ce bel édifice.

La science de la vie est restée longtemps, on peut le dire, dans le chaos. On rencontre bien, de temps en temps, quelques jalons plantés par des esprits supérieurs devançant leur siécle, mais, pour avoir sur tous les phénomènes biologiques des notions plus exactes, laissant loin derrière elles tout ce que l'on a pu dire précédemment, il faut compulser les annales contemporaines.

Emporté par une philosophie changeant, il faut le reconnaître, avec les hommes et les époques, l'esprit humain a cherché longtemps à expliquer tous ces phénomènes, qui entretiennent la vie, par des théories que n'étayaient que les systèmes philosophiques en honneur dans le moment.

Autant de systèmes philosophiques, autant par suite de théories. Elles étaient bien quelquefois diamétralement opposées ; mais, qu'importait, elles répondaient aux systèmes philosophiques, elles satisfaisaient leurs promoteurs. Le critérium expérimental n'existait pas.

Les recherches ont donc toujours été dirigées vers l'explication de la vie. Mais cette vie n'est pas éternelle, elle a des limites. Quelquefois même, au plus fort de sa course, lorsque tout semble concourir à la prolonger, elle se trouve brusquement brisée par la mort. L'être animé a cessé de vivre.

Après avoir cherché à expliquer la vie, il fallait donc chercher à expliquer les causes de la mort. Approfondir ces deux problèmes, voilà le but poursuivi par les sciences biologiques.

Certains esprits ne vont pas manquer de voir là de la témérité orgueilleuse. Qu'ils se tranquillisent, le vrai biologiste ne va pas se perdre dans les questions surnaturelles ; il se contente d'étudier les phénomènes accessibles des diverses fonctions, en suivant le principe de Descartes, qu'il faut toujours commencer par les choses les plus simples pour en arriver ensuite aux plus compliquées. « La science qui se connaît elle-même, a dit M. Pasteur, sait qu'il ne lui servirait de rien de disserter sur l'origine des choses ; elle sait que, pour le moment du moins, cette origine est en dehors de la puissance de son investigation. »

Je voudrais pouvoir vous montrer, dans leur évolution générale, les sciences biologiques, depuis que sorties de ce labyrinthe où la science spéculative jouait un grand rôle, elles ont commencé à se dépouiller de tout ce qui concourait à les obscurcir, pour former un champ d'observations, donnant des résultats d'autant plus surprenants, qu'il était mieux exploré. Mais la tâche serait trop longue. Quoique de date récente, les sciences biologiques ont un histo-

rique assez compliqué et, aborder un pareil sujet, me forcerait à dépasser les limites que je dois m'imposer.

Il faudrait que je passasse en revue toutes les principales fonctions de l'organisme, car aucune n'a été délaissée par les travailleurs du XIXme siècle. Toutes, on peut le dire, ont été explorées, et, bien que les résultats n'aient pas toujours répondu aux premières espérances des chercheurs avides, ces derniers ont toujours eu au moins la satisfaction de jeter quelque clarté sur des points restés obscurs jusque là.

Que l'on envisage nos connaissances relativement à la digestion, à la respiration, à la circulation et aux autres fonctions, et l'on verra si je ne dis pas vrai. Mais, de toutes, l'innervation est, sans contredit, celle qui a fourni les résultats les plus surprenants, les plus variés.

C'eut été avec un certain plaisir, je ne le cache pas, que j'aurais abordé une revue des progrès que la méthode expérimentale a fait faire à l'étude des fonctions du système nerveux. C'est un sujet qui est plein d'attrait pour le biologiste, et les surprises dans cette voie sont si fréquentes et si imprévues, que tout esprit chercheur aime à s'y laisser entraîner.

Il est curieux, en effet, de suivre les différentes phases qu'ont traversées ces études, depuis Galien jusqu'à nos jours ; de voir les phénomènes pathologiques, pris au moyen-âge pour des phénomènes surnaturels, dans lesquels le diable avait une grande part, pour en arriver peu à peu à l'hypnotisme moderne. Quelle distance parcourue !

Il n'est pas moins curieux de voir que bien des phénomènes de sensibilité, tels que l'émotion, la joie, la colère, la peur, qui paraissent insaisissables, sont en somme des phénomènes biologiques qui n'échappent pas au creuset de l'expérimentation, car on peut les enregistrer, grâce à leur influence sur le cœur, l'organe central de la circulation.

Mais alors, dira-t-on, que deviennent les plus beaux,

les plus nobles sentiments? Que les poètes se rassurent, les sentiments resteront toujours ce qu'ils doivent être, et ce n'est pas parce que le biologiste pourra les analyser que l'amour du beau, du vrai, et du bien cessera de faire battre le cœur.

Toutes les fonctions, l'expérimentation l'a démontré, sont sous la tutelle du système nerveux, qui les active ou les ralentit, et qui sera toujours le grand coordinateur de l'organisme.

Il est facile de juger par là combien j'aurais pu trouver à glaner dans cet immense champ. Mais, j'ai préféré emprunter aux sciences biologiques un sujet moins spécial, un sujet qui marque une ère nouvelle, et qui doit aux travaux de l'École Française moderne une allure telle, que l'avenir lui ménage de merveilleux résultats.

Je veux parler des virus et de leur atténuation.

Il arrive du reste un moment où les grandes découvertes faites par la science, ne peuvent plus se confiner dans ces sanctuaires savants où on les élabore et où on les discute. Elles franchissent les murs du laboratoire pour se répandre au dehors, et le public, piqué par la curiosité qui accompagne le mystère qui les voile à demi, s'en préoccupe fort. Son esprit chaque jour cherche à pénétrer plus avant les bienfaits qu'il pourra retirer des découvertes faites par le génie de ses savants. Il demande, avec raison, à avoir quelques détails sur les résultats et quelques notions sur les procédés employés. Nous sommes arrivés à cet instant pour les virus et c'est pourquoi j'ai cru devoir en parler ici.

Ce sujet mieux que tout autre, démontre la valeur et l'importance des expériences bien faites. Ce sont, en effet, les maladies virulentes des animaux qui vont nous servir de guide, car elles sont bien mieux connues que celles qui frappent l'homme. Pourquoi cela? C'est que l'expérimentation, permise sur les animaux, donne le moyen d'approfondir les symptômes, de les

provoquer à volonté, de les étudier dans toutes leurs phases.

En présence de cela, viendra-t-il encore à la pensée de quelqu'un, de s'apitoyer sur le sort de quelques animaux que l'on sacrifiera, quand il y va du salut de centaines d'hommes?

C'est le cas de dire que c'est là de la sensibilité mal placée, de la sensibilité inhumaine. Ne voit-on pas les conséquences admirables de toutes ces expériences? Connaissons bien les maladies propres aux animaux; connaissons bien les maladies communes aux animaux et aux hommes, et appliquant les mêmes principes aux uns et aux autres, nous pourrons en arriver à préserver les uns et les autres.

Doit-on négliger un pareil résultat? Je dirai davantage, il n'est plus même permis de renoncer à expérimenter.

Oui, Messieurs, en présence des magnifiques progrès obtenus par la méthode expérimentale, s'arrêter serait un crime de lèse-humanité! La vie d'un seul homme, ne vaut-elle pas la vie de centaines d'animaux? S'il n'existait pas d'animaux, a dit Buffon, la nature de l'homme, serait encore plus incompréhensible.

Lorsque nous pouvons avoir en main les moyens de lutter contre la maladie, cette ennemie de la vie, pourquoi reculer? pourquoi ne pas tout tenter pour prolonger cette vie déjà si courte.

. . . . Le temps est si rapide!
L'enfant marche joyeux sans songer au chemin;
Il le croit infini n'en voyant pas la fin.
Tout à coup, il rencontre une source limpide,
Il s'arrête, il se penche, il y voit un vieillard.

Excusez cet emprunt à Alfred de Musset, mais où aurais-je pu trouver une image aussi vraie, aussi exacte.

Cette course rapide qui représente notre existence,

nous devons chercher à la rendre agréable. Plus nos connaissances seront étendues dans le domaine des sciences biologiques, plus nos jours, comptés à l'avance, pourront s'écouler sans souffrances; car, pour jouir de ce fonds de vie qui lui est départi, l'homme doit savoir l'administrer avec sagesse et chercher à échapper aux causes accidentelles de destruction.

Les maladies virulentes sont des maladies qui peuvent se transmettre avec des caractères propres, d'individus à individus de la même espèce, ou d'espèces différentes, soit directement, par inoculation, soit indirectement, par infection.

Ces maladies, doivent leur origine à l'introduction dans l'économie d'un principe spécial, désigné sous le nom de virus, lequel possède la propriété de germer et de reproduire des états morbides analogues à ceux dont il provient.

Cette définition semblerait comprendre tout ce que l'on a décrit sous le nom de maladies épidémiques, maladies contagieuses; mais non, le cadre en est beaucoup plus restreint. Il s'agrandira sans doute, et cela pour le bien de l'humanité, car pour le moment, adoptant la classification de M. Duclaux, nous ne considèrerons comme maladies virulentes, que les maladies à vaccins.

Cela seul, dit assez, combien l'étude de ces maladies est de date récente.

Une seule était connue, avec son caractère particulier de non récidive et son vaccin, la variole, mais, c'était là un fait isolé, qui n'avait pas encore trouvé sa grande loi de généralisation.

Les autres maladies virulentes existaient il est vrai, car heureusement elles ne sont pas de création récente, mais l'incertitude la plus grande régnait encore sur la nature de ce principe spécial qui leur communiquait la virulence.

Les liquides de l'organisme, qui devenaient virulents parce qu'ils provenaient d'individus morts de maladies virulentes, ne paraissaient point avoir de caractères propres en dehors de leur virulence extrême.

Bien plus, ces maladies étaient considérées même comme pouvant naître spontanément, soit sur les animaux, soit sur l'homme.

Il est curieux, maintenant que nous commençons à avoir des notions plus exactes sur ce sujet, de jeter un regard rétrospectif sur les diverses opinions émises par les savants, sur ces maladies, et de voir jusqu'où l'imagination a pu se laisser entraîner, toujours pour tâcher de se satisfaire, en trouvant une explication.

C'est une curiosité que chacun peut satisfaire, mais ce n'est ici, ni le temps ni le lieu d'en parler. Le présent est si beau qu'il ne faut point songer à regarder en arrière. Marchons dans le sentier ouvert, sachons au besoin modérer notre course, en regardant toujours droit devant nous, Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrons atteindre le but recherché : la vérité. Car, la vérité scientifique me semble pouvoir se comparer à cette cime élevée que l'on aperçoit à l'horizon, et vers laquelle on marche avec l'espoir d'y arriver bientôt, sans pouvoir apprécier au juste le nombre et la profondeur des vallées qui en séparent. A chaque vallée franchie, il semble que le but est atteint. Il n'en est rien. La cime est toujours là, en face, conservant sa même distance. Malheur alors, à ceux qui se laissent aller au découragement, qu'ils s'arrêtent ou qu'ils rétrogradent, leur fatigue est d'autant plus grande, qu'ils n'ont pas pour se reposer cette satisfaction que l'on éprouve en touchant au terme désiré.

Assurément de toutes les études, celles qui ont pour objet les phénomènes biologiques, sont, on le comprend facilement, entourées d'innombrables difficultés, d'une complexité inouïe, et, pour les surmonter

il faut de longs efforts. Le vrai savant ne doit pas se laisser abattre au milieu de tous les obstacles qui se dressent devant lui à chaque pas, et son courage doit reprendre, dès que dans les résultats obtenus, il aperçoit quelques lueurs qui lui indiquent qu'il marche dans la bonne voie.

Toutes les découvertes modernes ne sont-elles pas faites pour donner du courage ? Et ne donnent-elles pas raison à ceux qui ont su se guider sur ces lueurs pour en arriver à la grande lumière ?

Un exemple seul suffira, et cet exemple est précisément celui qui a marqué le point de départ de toutes les découvertes modernes sur les microbes, et sur leur rôle considérable dans l'économie générale du monde.

MM. Rayer et Davaine, deux médecins français, examinant au microscope, en 1851, du sang d'animaux morts du charbon, constatèrent la présence de très petits corps filiformes, immobiles et raides, qui se trouvaient mêlés aux corpuscules du sang.

Ces observateurs se contentèrent alors de prendre note du fait, sans y ajouter une grande importance.

La même observation, toujours sans déduction, fut faite en Allemagne en 1855, par Pollinder et en 1857 par Brauell. « Quant à voir entre les deux phénomènes, dit M. Duclaux, ce que nous y voyons si naturellement aujourd'hui, une relation de cause à effet. Quant à admettre qu'entre un organisme puissant et résistant comme celui du bœuf et un être presque invisible, il pouvait s'établir une lutte ou celui-ci avait raison de celui-là, il eût fallu pour le faire, ou une audace d'esprit rare chez les savants, que l'expérience rend prudents dans leurs déductions, ou un génie d'intuition plus rare encore. La science n'était pas encore mûre pour voir naître une pareille hypothèse, encore moins pour la voir justifier. »

Les choses en étaient là, lorsque M. Pasteur, démontra en 1861, que ce qui transformait l'acide du

lait aigri en acide du beurre rance, n'était autre chose qu'un agent en forme de bâtonnet, extrêmement petit, semblable au bâtonnet observé en premier lieu par Davaine et Rayer. Malgré sa petitesse, cet agent se montrait très actif, avec une puissance de transformation inouïe.

Ce fut un trait de lumière pour Davaine, qui se demanda alors, si ce qu'il avait observé dix ans auparavant, avec Rayer, n'était pas l'agent particulier de la maladie des animaux dont il avait examiné le sang, et si ce n'était pas l'agent de transport de la maladie d'un animal à un autre.

La voie était ouverte, tous les travaux effectués depuis cette époque, sont venus confirmer la première idée de Davaine et montrer tout ce qu'il peut y avoir de résultats dans une observation bien faite que l'on ne laisse pas perdre.

Voilà, par conséquent, une maladie virulente, dont le principe actif est un élément figuré, se reproduisant toujours avec les mêmes caractères et avec une rapidité étonnante.

Immédiatement l'esprit de généralisation de faire son œuvre et de poser la question : tous les virus renferment-ils un élément figuré spécial ?

Une seule maladie virulente ayant son vaccin était connue : la variole. C'était vraiment le cas de rechercher si réellement elle tenait sa virulence de la présence d'un élément figuré ayant quelque analogie avec celui que l'on venait de découvrir pour le charbon.

Ce sont surtout les expériences de M. Chauveau, qui ont établi que la variole et le vaccin ont un élément spécifique spécial et que c'est un microbe de l'espèce *micrococcus*. « Les humeurs virulentes, dit M. Chauveau, sont formées d'un véhicule liquide, plus ou moins séreux, dans lequel nagent des parties figurées, comme des hématies, des globules blancs, des globulins, des granulations protoplasmiques, des micrococcus, quelquefois d'autres bactériens ou vibrioniens. »

« La démonstration est maintenant complète ; c'est bien parmi les éléments corpusculaires qu'il faut chercher le virus ; il n'y a plus à douter que ce ne soit un ferment figuré. »

C'est par des expériences ingénieuses et précises, que M. Chauveau a démontré que dans la variole et la vaccine, la virulence ne résidait pas dans les liquides, mais bien qu'elle était fixée sur les parties solides, particulièrement sur les granulations.

Il y avait donc là, un fait d'une très grande importance. La variole, maladie virulente, possédant son vaccin, c'est-à-dire un virus protecteur, était représentée dans sa partie spécifique par un élément figuré spécial.

Pourquoi, par analogie, les autres maladies virulentes, à éléments figurés, appelez-les : microbes ou bactéries, ne seraient-elles pas susceptibles de posséder, elles aussi, un virus protecteur, un vaccin ?

Nous voici donc, avec deux maladies à éléments spécifiques particuliers : le charbon, la variole. Ce qui se produit pour celle-ci, existe-t-il pour celle-là ? Peut-on trouver dans la nature une maladie, tout-à-fait analogue au charbon, qui transportée sur l'homme ou les animaux, soit capable de leur conférer l'immunité ? Rien de semblable n'existe. Là où le génie observateur de Jenner avait su découvrir tant de bienfaits pour l'humanité, l'observation pure ne pouvait rien. Il a fallu le génie expérimentateur d'un homme qui est la plus grande illustration de son siècle et de son pays.

Voyons la succession des faits.

La simple observation avait démontré que bien des maladies contagieuses ne frappaient pas deux fois le même individu. Il était donc permis de penser que si l'on pouvait déterminer artificiellement une atteinte légère d'une de ces maladies, l'individu serait préservé pour le restant de ces jours.

L'histoire des maladies épidémiques vient confirmer cette observation.

On a donc cherché, tout d'abord, à diminuer le plus possible ces épidémies meurtrières de variole qui décimaient les populations, en se basant sur le fait de la non récidive.

Cette maladie faisait des ravages tels, qu'au dire de Rhazès, médecin arabe du X[e] siècle, sur vingt personnes, une ou deux seulement échappaient à la maladie. C'était une maladie aussi terrible que menaçante et l'on doit à Storck, médecin mort en 1751, cette phrase aussi originale que caractéristique: « La variole et l'amour n'épargnent personne. »

En présence de ce danger permanent, vint alors l'idée de communiquer la maladie lorsqu'elle paraissait être bénigne, puisque l'on avait reconnu qu'une variole faible préservait à l'égal de la plus intense.

C'est ce que l'on a appelé : la variolisation.

C'était là, une simple observation, basée sur les faits, dont on était témoin chaque jour ; observation déjà assez ancienne, car, sans chercher à faire ici de l'histoire, il est assez difficile de savoir à quelle époque on a commencé à varioliser. A en croire Voltaire, c'était en Géorgie et en Circassie, dans les temps les plus reculés, une opération vulgaire. Était-ce dans un but hygiénique ? Pas absolument ; car si les parents avaient de bonne heure recours à ce moyen de préservation, c'était le désir de conserver la fraîcheur du visage à leurs filles, appelées à peupler de beautés les harems du Grand-Seigneur et du Sophi de Perse.

Voilà quelle serait l'origine de la variolisation. Il ne faut pas en vouloir à ceux qui les premiers l'employèrent dans ce but ; l'amour du beau, fera toujours partie intégrante de la nature humaine.

La variolisation était donc pratiquée depuis longtemps avec assez de succès, lorsque Jenner en 1798, publia son premier mémoire. « Mes recherches, écrit-il, sur la nature de la vaccine, commencèrent il y a environ vingt-cinq ans, en 1775. Mon attention sur cette singulière maladie, fut d'abord excitée pour

avoir observé que parmi les personnes que j'étais souvent appelé à inoculer dans les campagnes, il s'en trouvait plusieurs auxquelles il m'était impossible de communiquer, l'infection de la petite vérole, quelques précautions que je prisse pour cela. Je découvris enfin, que ces derniers avaient eu une maladie, qu'elles appelaient la petite vérole des vaches, dont elles avaient été atteintes en trayant des vaches affectées d'une éruption particulière sur les mamelles. Je découvris, de plus, que cette maladie éruptive, paraissait avoir été connue de tout temps, dans les fermes de ce pays et qu'il existait une opinion assez vague sur ses effets préservateurs de la petite vérole. »

Partant de là, multipliant ses observations et ses expériences, Jenner en arriva à découvrir le vaccin.

Inutile de parler de tous les débats soulevés et des flots d'encre répandus sur cette question. L'expérience d'un siècle parle, et malgré toutes les ligues possibles, on vaccine et l'on vaccinera toujours, de même que l'on fait et que l'on fera toujours des expériences sur les animaux.

Ce fait était unique, lorsqu'en 1880, M. Pasteur fit une découverte des plus importantes.

Les animaux de basses-cours sont parfois atteints d'une maladie contagieuse très-meurtrière, que l'on appelle le choléra des poules. Par une série de recherches, M. Pasteur en arriva à découvrir que cette maladie, qui devait sa virulence à un microbe particulier, pouvait, par un artifice de laboratoire, perdre une partie de sa virulence et être inoculé aux poules sans danger, et que bien plus, cette première inoculation, avec ce virus atténué, les préservait des atteintes de la maladie mortelle, que l'on pouvait leur inoculer impunément.

C'était là le premier exemple d'un virus atténué. C'était là le premier exemple d'une maladie produite par un microbe dont on pouvait expérimentalement modifier le virus.

Quel est le procédé qui avait été employé ? Le changement des conditions biologiques du microbe lui-même.

Dans toutes ces maladies, il y a lutte entre l'organisme envahi et le microbe. Que les conditions biologiques de l'un ou de l'autre soient changées, et la victoire restera définitivement à l'un ou à l'autre.

Cette découverte des modifications que l'on peut faire éprouver à un virus, autrement dit, son atténuation, est une des plus belles de notre époque, elle mérite quelques détails, que vous me pardonnerez en raison de l'importance du sujet.

C'est une aurore splendide qui se lève après cette nuit obscure qui enveloppait de toute part la grande question des virus. Aurore naissant de notre pays pour répandre ses rayons sur le monde entier. « Nous ne pouvons oublier, d'ailleurs, écrit un savant belge, le docteur Warlomont, que c'est de la France que nous sont venues les vives lumières qui éclairent aujourd'hui la question des virus. On a pu lui enlever des provinces ; quelques velléités qu'on en témoigne, on ne lui volera pas cette gloire. »

L'élément figuré du choléra des poules, autrement dit son microbe, est extrêmement petit ; il se développe admirablement dans le corps de la poule, ou artificiellement dans du bouillon de poule, mais alors son développement varie en raison inverse du temps. C'est-à-dire qu'au début, il se développe avec une grande rapidité, puis peu à peu, ce développement se ralentit, il finit même par s'arrêter, et ses granulations qui conservaient au commencement leurs dimensions ordinaires, en vieillissant, diminuent de volume. Ce microbe, si actif, est devenu inoffensif, et pour peu que l'on attende quelques jours encore, il est frappé de mort. Il n'est plus capable de se développer dans du bouillon nouveau qui, pourtant, constitue pour lui le meilleur terrain de culture.

Si, prenant du liquide de culture au commencement du développement, on en inocule une poule, peu de temps après, on voit apparaître chez elle les symptômes de la maladie désignée sous le nom de choléra des poules, et elle ne tarde pas à succomber en ayant tous ses organes envahis par le microbe.

Si maintenant la même inoculation est faite avec la culture plus vieille, les phénomènes primitifs seront à peu près les mêmes, mais pourtant après quelques jours de maladie, après avoir présenté les mêmes symptômes, l'animal ne meurt pas ; il reprend toutes les apparences de la santé.

Dans les deux cas, il y a eu lutte. Dans le premier, le microbe était jeune, en possession de toute sa virulence; il a eu rapidement raison de cet organisme. Dans le second, au contraire, affaibli par la vieillesse, il a été obligé de succomber sous les efforts de cet organisme, qui un moment semblait devoir être vaincu, mais qui a eu assez d'énergie pour résister.

Peut-on maintenant établir une comparaison entre ce fait et le rôle joué par la variole légère et la vaccine dans l'espèce humaine?

La réponse affirmative constitue un des plus beaux fleurons de la méthode expérimentale. Oui, la comparaison peut être établie, car de même qu'un organisme qui a été vacciné ou qui a eu la variole a contracté l'immunité pour un certain temps, de même cette poule est insensible à l'inoculation du microbe le plus jeune et le plus virulent. Elle est vaccinée contre la maladie. Elle pourra vivre au milieu des microbes, en absorber, se trouver avec d'autres poules malades, elle sera dans les conditions de tous ceux qui bien vaccinés ou qui venant d'avoir eu la variole, peuvent vivre sans danger aucun au milieu des varioleux. Il y a, je le sais, des conditions de qualité et de quantité de virus, donnant lieu à des exceptions. Mais je ne fais ici qu'une étude d'ensemble et je ne dois m'occuper que des grandes lignes.

Une notion jaillissait donc de cette belle découverte, c'est que sous l'influence des causes les plus naturelles, un même virus pouvait subir de grandes variations dans sa virulence et de mortel devenir protecteur. « Un grand secret se dévoilait ainsi, dit Bouley. Le moyen était découvert d'accommoder l'activité du virus à la résistance vitale, de transformer la maladie mortelle qu'il cause, quand il est dans sa pleine puissance, en une maladie compatible avec la conservation de la vie, et de faire bénéficier l'organisme des effets de cette maladie en l'investissant de l'immunité qui lui fait suite. C'est effectivement ce que l'expérimentation démontra. Grâce à l'atténuation de l'énergie du microbe de la virulence du choléra des poules, il devient possible de transmettre cette maladie sous une forme bénigne et de rendre désormais invulnérables à ses atteintes les animaux qui l'avaient subie sous cette forme. »

Cette découverte mémorable, ouvrait le champ à l'espérance. Ce qui était la réalité pour une maladie virulente, dont on connaissait le microbe, ne serait-il pas aussi possible pour une autre maladie dont la bactéridie était connue? Ce fait de l'atténuation expérimentale d'un virus, resterait-il seul pour le choléra des poules ?

La découverte était trop belle, pour ne pas exciter la merveilleuse sagacité de M. Pasteur. C'est alors que, partant de ses belles études, il se demanda si le procédé qui lui avait permis d'atténuer la virulence du microbe du choléra des poules, ne pourrait pas devenir un procédé général d'atténuation de la virulence des maladies occasionnées par des microbes.

La maladie qui s'offrit naturellement à ses investigations fut celle dont le microbe a été le premier découvert, celle qui a servi de point de départ à toutes les observations qui ont été faites sur ce sujet. C'est le charbon.

Le succès ne tarda pas à couronner ses efforts et le résultat obtenu pour le choléra des poules, se retrouva pour la maladie charbonneuse avec cette différence, c'est que le service rendu fut encore plus grand, plus inespéré. Les nombreuses applications qui ont été faites depuis, en sont une preuve éclatante.

Ici pourtant, surgit une difficulté. Pour atténuer la virulence du choléra des poules, il suffit de laisser les cultures exposées un certain temps à l'air. Mais, la bactéridie charbonneuse donne facilement des spores à vie latente et qui résistent à l'action des agents extérieurs. Il faut donc chercher à empêcher la formation de ces spores, ce qui se produit en maintenant les cultures au voisinage des températures de 16 ou de 43 degrés, températures auxquelles la formation des spores est impossible. A l'une de ces températures, ce microbe continue à vivre et à pulluler, mais sans former de spores et de même que le microbe du choléra des poules, avec le temps, il s'atténue à tel point que très virulent et mortel au début pour tous les animaux auxquels on l'inocule, il devient peu à peu inoffensif, en fournissant des vaccins de plus en plus affaiblis, jusqu'au jour où il finit par périr et ne plus pouvoir féconder son meilleur terrain de culture, l'organisme d'un lapin ou d'un cobaye.

L'on peut alors, répéter avec ces cultures de bactéridies charbonneuses, des expériences analogues à celles que j'ai citées à propos du choléra des poules. Les résultats sont les mêmes et l'on finit par avoir des animaux qui, non seulement ne meurent pas du charbon, mais encore qui sont réfractaires à l'inoculation de la bactéridie la plus jeune, la plus virulente.

L'agriculture a largement profité de cette découverte qui fut pour la première fois appliquée en grand à Pouilly-le-Fort, le 5 mai 1881, et qui donna des résultats surprenants.

Tandis que les pertes s'élevaient à 20 pour cent en moyenne et dépassaient quelquefois la moitié des

troupeaux, les expériences diverses faites en France ont démontré que la vaccination charbonneuse pouvait réduire ce taux à des proportions très-minimes. Car sur 155 bêtes vaccinées, 2 seulement n'ont pas résisté aux inoculations virulentes du charbon, lorsque sur 118 non vaccinées, 103 ont succombé.

Voilà donc une confirmation de la loi générale de l'atténuation des virus. D'autres maladies depuis ont été étudiées à ce point de vue, et ont montré que la méthode était susceptible de se généraliser comme l'avait fait pressentir M. Pasteur.

Mais où la puissance de la méthode expérimentale apparaît dans toute sa grandeur, dans toute sa force, c'est vraiment dans l'étude des modifications que l'on peut faire subir à la virulence d'un virus.

Nous venons de parler de l'atténuation des virus, nous avons suivi ces virus dans les cultures où ils perdaient leur force destructive, leur énergie mortelle, pour en arriver à possèder une puissance protectrice. Nous pouvons, en sens inverse, voir ces virus atténués, reprendre leur première énergie, avec toute leur virulence. Il suffit de faire passer le virus affaibli, par des espèces différentes à celles sur lesquelles il paraît inoffensif, ou sur des animaux très jeunes de la même espèce.

C'est ainsi que si l'on veut rendre la virulence au microbe atténué du choléra des poules, il suffit de le faire passer plusieurs fois dans l'organisme d'animaux autres que les poules, des serins, des moineaux par exemple, et au bout de quelques passages, ce virus a récupéré toute son énergie mortelle.

Pour la bactéridie charbonneuse atténuée, on peut lui rendre son énergie, en la faisant passer par des cobayes d'un jour ou de quelques heures, et par des passages successifs, on en arrive à avoir un virus extrêmement virulent pour tous les animaux.

Un autre fait ressort de ces expériences, c'est que la science moderne en est arrivée à ce merveilleux résul-

tat de pouvoir modifier à son gré l'énergie des virus et, permettez-moi l'expression, elle peut *jongler* avec l'intensité de ces virus si redoutables dans le temps et que l'on considérait comme immuables. C'est bien le cas de dire : Nous avons changé tout cela maintenant. Et à qui le doit-on, si ce n'est à cette méthode expérimentale rigoureuse qui est venue remplacer la science spéculative ? Tout cela ne démontre-t-il pas que le moindre fait bien observé, fait quelquefois beaucoup plus progresser la science que tous les plus beaux raisonnements. Les vues de l'esprit doivent céder le pas à l'observation saine et dépourvue d'idées préconçues.

L'expérience a donc démontré pour plusieurs virus, qu'en les faisant passer par des organismes divers, l'on pouvait en augmenter ou en diminuer la virulence. Mais celui, pour lequel cette méthode a donné les plus merveilleux résultats est le virus rabique.

Jusqu'ici, nous avons parlé de virus à microbes bien déterminés, nous en arrivons maintenant à constater pour un virus dont on ne connaît pour le moment du moins, qu'imparfaitement le microbe, des faits étonnants, qui viennent une fois de plus, confirmer la loi de l'atténuation des virus.

L'étude de la rage, nul ne peut le nier, n'est entrée dans une phase scientifique que depuis que M. Pasteur, guidé par ses premières découvertes, a appliqué à ce virus sa méthode d'observation.

Jusque là, en effet, tout n'est que mystère dans cette maladie terrible, qui une fois maîtresse d'un organisme, ne fait point de quartier. L'être le plus fort, se trouve terrassé au milieu de la santé la plus belle en apparence ; car pendant toute la période d'incubation du mal, rien, absolument rien, ne trahit la présence de l'ennemi.

Toutes les hypothèses les plus curieuses ont été inventées à ce sujet. On a même été jusqu'à nier la rage et n'en faire qu'une maladie de l'imagination, ce

qui montre jusqu'à quel point l'esprit humain est susceptible de se laisser égarer. Quant à sa contagion, elle a été tour à tour admise et niée, au nom même de cette méthode rigoureuse que je défends. Témoin l'expérience que fit sur lui-même le Dr. Bellanger de Paris vers 1838, en s'inoculant de la salive dont été imprégné le mouchoir d'une personne qui venait de mourir de la rage. Par une chance des plus heureuses, cette inoculation resta sans conséquence et comme bien l'on pense, elle ne fit qu'augmenter la foi de cet expérimentateur, à la doctrine de la non existence du virus rabique ; opinion, pour ainsi dire, solidement basée sur l'expérience. Mais sur une seule !

Cet exemple à lui seul est très instructif ; il montre, maintenant que l'on connaît toute la virulence de la rage, ce que peut avoir de valeur un seul fait négatif. Il montre, combien l'on doit juger avec prudence en expérimentation et combien il ne faut pas se hâter de conclure, de crainte de n'aboutir qu'à jeter dans une erreur quelquefois bien grossière les esprits les mieux disposés.

Malheureusement, avec cette soif de découvertes, avec, il faut le reconnaître, cette insouciance des conséquences de ce que l'on avance, l'on voit tous les jours des conclusions hâtives qui sont infirmées le lendemain. Ce n'est pas là, la méthode expérimentale bien comprise. Un pareil procédé ne fait souvent que plonger dans la pénombre le point que l'on se propose d'éclaircir, on s'éloigne du but, au lieu de s'en rapprocher.

Les faits ne sont malheureusement que trop souvent venus démontrer que la rage était bien due à l'existence d'un virus et que les imaginations les plus exaltées, comme les plus troublées, n'étaient pas susceptibles, par ce fait seul, de contracter la maladie.

L'existence du virus rabique était donc admise. Mais pour en faire une étude rigoureuse, il fallait pouvoir tout d'abord se procurer le virus à l'état de pureté,

car les belles découvertes antérieures sur les virus, n'avaient pu être faites que le jour où l'on était arrivé à les cultiver.

Tout ce que l'on savait sur la rage était que les animaux se la communiquaient entre eux ou la communiquaient à l'homme, par morsures et par conséquent par le liquide qui est déposé dans les plaies de cette nature.

Les premières expériences furent donc faites avec la salive et les glandes salivaires, mais les résultats n'étaient nullement constants.

Les différents organes furent expérimentalement essayés, toujours avec la même inconstance dans les résultats. Le premier fait pourtant, établi d'après les expériences du laboratoire de M. Pasteur fut que de tous les tissus employés, celui qui se montrait le plus virulent, était le tissu nerveux central, le bulbe entre autres.

Un premier point était donc élucidé, le génie investigateur de M. Pasteur sut en profiter.

Les animaux inoculés avec un fragment de bulbe d'un animal rabique, mouraient dans une proportion beaucoup plus grande que lorsque l'inoculation avait été faite avec tout autre tissu. Mais pourtant, après des périodes inégales, ils ne mouraient pas tous. C'est alors que l'Illustre Savant eut l'idée d'aller déposer le virus dans toute sa pureté, au sein même du tissu qui semblait être son terrain de culture de prédilection.

L'expérience est venue confirmer de la façon la plus éclatante ses prévisions. Le moyen était trouvé de se procurer le virus rabique dans toute sa pureté et d'inoculer sûrement les animaux. Aussi M. Pasteur, en août 1884, pouvait-il dire à Copenhague au congrès international des sciences médicales : « Ces deux grands résultats, présence constante du virus dans le bulbe au moment de la mort, et certitude de donner la rage par inoculation dans la cavité arach-

noïdienne, sont comme des axiomes expérimentaux, et leur importance est capitale. Grâce à la précision de leur application et à la mise en œuvre pour ainsi dire quotidienne de ces critériums de l'expérience, nous pûmes avancer avec sûreté dans une étude aussi ardue. »

Nous avons dit précédemment, que c'était par des cultures artificielles que l'on était arrivé à modifier la virulence d'un virus. Pouvait-on faire de même pour la rage ? A ce point de vue, le virus rabique, diffère jusqu'à présent des autres virus étudiés, car on a dû s'en tenir à la culture sur le lapin, qui a été reconnu comme un réactif précieux, et chercher par conséquent un autre moyen d'atténuation que celui qui avait donné de si beaux résultats avec le choléra des poules et le charbon.

L'on a établi en principe, que la rage était une dans sa virulence : c'est-à-dire que toutes les inoculations pratiquées avec n'importe quel chien rabique, donnaient toujours des résultats semblables, et que de plus, la grande loi de la modification des virus, se retrouvait encore ici, si l'on faisait passer ce virus par des séries d'animaux. Car en inoculant des lapins successivement avec le bulbe des lapins morts, on put constater, après les premiers passages, une tendance à la diminution de la période d'incubation. Les premiers animaux succombaient à la rage au bout de quinze à dix-huit jours, les derniers, après une centaine de passages environ, succombaient toujours après une incubation invariable de sept jours.

On était donc en possession de ce fait, que par des passages successifs sur le lapin, la rage du chien acquérait une virulence maximum et une grande fixité, deux points qui devaient favoriser les études subséquentes.

Jusque-là, le résultat acquis n'avait rien de pratique; il n'était qu'expérimental et scientifique et, pour ainsi dire, contraire au but envié, puisque on obtenait

un virus d'une virulence maximum, au lieu d'un virus atténué, pouvant fournir une sorte de vaccin, comme on l'avait fait pour d'autres virus.

C'est alors que M. Pasteur, se basant sur l'opinion de Jenner, eut l'idée d'inoculer différents animaux pour voir si, par ces passages successifs, la virulence ne diminuerait pas.

Bien des animaux furent essayés, mais presque toujours avec le même résultat, exaltation de la virulence. Le singe seul fit exception.

L'expérience démontra qu'en faisant passer le virus rabique, de singe à singe, la période d'incubation de la maladie devenait de plus en plus longue. Il y avait donc là, diminution de la virulence, et la diminution était encore plus marquée si, avec ces singes, l'on inoculâit des lapins ou des chiens. Il arrivait même un moment où la rage ne se développait plus, tellement le virus était atténué.

Le fait signalé pour les premiers virus atténués, se reproduisait donc ici, avec des caractères identiques, et, analogie encore plus grande, non seulement les animaux ainsi inoculés ne contractaient pas la rage, mais ils n'étaient plus aptes à la contracter, ils devenaient réfractaires, ils étaient vaccinés.

Seulement, la rigueur des résultats n'était pas encore telle que l'on pût penser à une application. Aussi M. Pasteur, songea-t-il a perfectionner sa découverte. Il y est arrivé. En octobre 1885, il l'annonçait ainsi au monde savant : « Après des expériences pour ainsi dire sans nombre ; je suis arrivé à une méthode prophylactique pratique et prompte, dont les succès sur le chien, sont déjà assez nombreux et sûrs pour que j'aie confiance dans la généralité de son application à tous les animaux et à l'homme lui-même ».

Quelle est cette méthode ? Je vais, Messieurs, vous en indiquer les côtés les plus saillants.

Le principe qui lui sert de base, n'est autre que

celui qui a servi à atténuer les premiers virus. Ce n'est en somme que l'action de l'air et du temps. Pour le choléra des poules et le charbon, nous l'avons vu, c'était dans des cultures en dehors de l'animal qui leur servait de terrain, mais pour la rage, jusqu'à présent, c'est dans le système nerveux de l'animal.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, si l'on inocule un lapin avec le bulbe d'un animal qui vient de succomber à la rage arrivée à son maximum d'intensité, la maladie se déclare d'une façon immuable, le septième jour. Mais, si au lieu de pratiquer cette inoculation le jour même, on laisse le bulbe exposé à l'air, dans les conditions voulues, trois, quatre, cinq, six jours, la rage se déclarera car les moelles ont conservé leur virulence, mais au bout d'une période qui sera d'autant plus longue que les bulbes seront plus vieux.

Preuve évidente que sous l'influence du temps écoulé, la virulence s'est modifiée. Elle peut même s'éteindre complètement, si l'on laisse écouler dix à quatorze jours, et les animaux inoculés alors, non seulement ne contractent plus la maladie, mais encore ils sont rendus absolument réfractaires aux inoculations les plus virulentes, ils sont vaccinés contre la rage, de même que ceux qui avaient été inoculés avec du virus du choléra des poules ou du charbon atténué, sont devenus réfractaires à ces maladies.

Comme on le voit, si le procédé diffère au point de vue des détails, il n'est que l'application de la grande loi de l'atténuation des virus, découverte par le génie de M. Pasteur.

En vieillissant, les virus perdent de leur virulence et se transforment en vaccins. Il suffit d'inoculer ces vaccins soit à l'homme, soit aux animaux, pour leur conférer l'immunité.

Les nombreuses expériences relativement au vaccin rabique, pratiquées sur les animaux, ont justifié suffisamment l'application qui en a été faite à l'espèce

humaine, et je ne crois pas que les quelques insuccès signalés soient de nature à venir amoindrir en quoi que ce soit l'importance de cette bienfaisante découverte. La vaccine Jennérienne prévient-elle de la façon la plus absolue de la variole ? et pourtant depuis qu'on la répand, les services qu'elle a rendus sont incalculables.

En matière scientifique, il faut savoir éviter l'enthousiasme immodéré, de même que le scepticisme outré et de parti-pris.

Les faits parlent chaque jour. Il s'est trouvé, il se trouve encore des hommes qui repoussent la vaccine Jennérienne après un siècle de preuves. Quoi d'étonnant alors, qu'il s'en trouve pour combattre la vaccine Pastorienne qui en est à ses premières années d'application et qui n'en repose pas moins sur un grand nombre de faits? Au trente-un décembre 1886, le nombre des personnes traitées s'élevait à 2.682 sur lesquelles on ne comptait que trente-un décès.

Il me serait difficile d'énumérer ici, tous les services que l'atténuation des virus est appelée à rendre. Ce ne sont point là des vues de l'esprit. Depuis la première atténuation découverte par M. Pasteur, c'est-à-dire depuis 1880, rien n'est venu infirmer cette loi. Les grandes lignes établies et tracées par le Maître, restent, et malgré tous les arguments, malgré tous les raisonnements rassemblés contre, elles demeureront comme les assises solides sur lesquelles s'édifie peu à peu le monument scientifique que notre siècle lèguera à la postérité.

Toutes ces attaques ne sont que les nuages de sable qui poussés par les vents, viennent se briser contre les pyramides, sans jamais pouvoir les engloutir. Autant en amène une tempête, autant une autre raffale en emporte et malgré tout, les pyramides, depuis des siècles et des siècles, sont là, debout, défiant les sables du désert.

Il en sera de même des découvertes fondamentales

de l'Illustre Français, qui sauront résister à tous les nuages, à toutes les tempêtes.

Quelques faits négatifs, semblent par moment porter atteinte aux principes. Je ne l'ignore pas. Mais, connait-on leur vraie cause ? Bien des conditions spéciales nous échappent encore, qui, une fois connues, nous donneront sans doute la clé de toutes ces irrégularités. Tous les phénomènes biologiques sont des plus complexes ; prétendre les connaître d'emblée serait de notre part une orgueilleuse prétention. L'histoire de toutes nos découvertes scientifiques ou industrielles est là, pour nous montrer que ce n'est que graduellement que l'on est arrivé aux connaissances acquises. Que l'on ait confiance en la science expérimentale et bien dirigée, elle saura faire donner à la méthode tout ce qui sera possible.

Les résultats obtenus jusqu'ici, sont, je dirais volontiers, surprenants, car ils dépassent tout ce que l'imagination humaine pouvait concevoir avant cette période scientifique, et ce n'est pas peu dire.

Au premier fait annoncé, l'esprit humain a été surpris et sa stupéfaction est allée toujours en grandissant, quand passant des animaux à l'homme, il a pu apprécier les bienfaits d'une loi inconnue jusqu'alors et mise en évidence par l'expérimentation.

Les services rendus par les premières découvertes sont immenses, mais ils sont loin d'avoir la portée de celle qui concerne la rage.

Il faut avoir vu, comme je l'ai vu, ces malheureux qui succombent, pour juger de la grandeur du service rendu. Il faut avoir assisté aux derniers moments d'un rabique, à cette lutte entre le virus et l'organisme, le virus restant toujours maître de la place, pour apprécier à sa juste valeur cette découverte.

Je vois encore cette jeune fille, qui portait le nom poétique de Manon, mourant à l'Hôtel-Dieu, il y a quelques mois à peine, des suites d'une petite morsure, à laquelle elle n'avait attaché aucune impor-

ıui devait peu de temps après, être cause de
et quelle mort! Mourir de la rage! qui aurait
ıs pu supposer que Manon succomberait ainsi!
ce nom, par une association d'idées, tout ce qu'il y a de poésie, d'affection, de sentiment dans le chef-d'œuvre de l'abbé Prévost, vient à la pensée, et l'on ne peut s'empêcher de murmurer : pauvre fille!

Mais, si l'on est saisi de pitié, pour ceux qui succombent, ce n'est point en présence de ces symptômes furieux que l'on se plait à décrire. Non, c'est plutôt devant ces sentiments, ces idées affectives, devant cette voix et ces yeux suppliants; devant ces termes touchants vis-à-vis de leur famille, pour passer de là tout-à-coup à la colère et à la haine.

Rien ne peut dépeindre ces scènes partagées entre les sentiments les plus divers et les plus variés. Elles sont horribles à voir et si le Dante en avait eu connaissance, nul doute qu'il ne les ait ajoutées aux supplices de l'enfer.

Que pouvait-on jusqu'à présent contre un mal si terrible! Attendre perplexe la fin de l'incubation, impuissant à découvrir et à terrasser l'ennemi, et quand le mal éclatait, triste spectateur de cette scène terrible, attendre le fatal dénoûment.

Quand on a assisté à un tel spectacle, on ne peut qu'être saisi d'admiration pour une découverte susceptible de le faire disparaître à jamais. On ne peut que louer le génie qui, par la force de l'expérimentation, est arrivé à un pareil résultat.

Voilà, ce que peut la méthode expérimentale rigoureusement conduite. Voilà ou peut en arriver celui qui, après un long labeur, après des veilles nombreuses, découvre une de ces grandes lois qui régissent les phénomènes biologiques.

Sous le souffle d'une intelligence supérieure, une découverte en amène bientôt une autre, et c'est ainsi que l'esprit humain fort de ce qu'il a mis en lumière précédemment peut être confiant en lui-même.

Une des grandes lois de la biologie vient d'être découverte : Les virus ne sont pas immuables.

C'est à la méthode expérimentale à découvrir pour chacun, quelles sont les voies par lesquelles on peut y arriver. Disons-le sans crainte, l'avenir lui appartient, à condition qu'elle n'établisse ses conclusions qu'avec prudence. Les faits dont elle a à s'occuper sont compliqués, ils ont besoin d'être étudiés, non pas superficiellement, mais à fond, au moyen de l'analyse et de la synthèse, car, comme le dit Chauffard, dans son étude sur la vie : « A côté de l'analyse continue, il faut placer l'action fortifiante et supérieure de la synthèse ; il faut que la synthèse toujours présente et active, maintienne le rapprochement et les rapports naturels des phénomènes, les soumette et les fixe, les substantialise en un mot. Sans elle, on poursuit les ombres et on n'atteint pas les choses. Et que d'ombres, là ou l'on croit voir les réalités ! que d'ombres, là où l'on croit saisir un fait. Et quelles ombres, mobiles et changeantes, ne laissant pas trace d'elles-mêmes, oubliées aussitôt que passées. »

Une des gloires de notre époque, c'est d'avoir su s'appuyer sur les enseignements qui ressortent de l'intervention de la méthode expérimentale et de ne pas avoir subi l'entraînement occasionné parfois par l'esprit systématique. Dans le premier tiers de ce siècle n'a-t-on pas vu la contagion niée pour toutes les maladies, sous l'influence de cet esprit systématique qui les attribuait toutes à l'irritation ? Et pourtant, quelques expériences bien faites, n'auraient-elles pas dû démontrer la contagion, ne fût-ce que d'animaux à animaux. Un simple coup de lancette pouvait faire plus pour élucider ce point, que tous les plus beaux raisonnements. Mais l'esprit de l'homme est ainsi fait, il se laisse séduire, il est très difficile à convaincre.

Les esprits les plus clairvoyants, se laissent quelquefois égarer et éblouir par le miroitement du faux. La science française a su tout sacrifier à la recherche

du vrai et c'est le plus beau titre de celui qui est vraiment le promoteur de ce grand mouvement, d'avoir su mettre de côté tout esprit de système pour ne s'appuyer que sur des faits et sur des faits incontestables.

Il suffit de suivre cette longue série d'expériences d'une précision inouïe, qui conduisent à ces découvertes multiples, pour être convaincu. Les résultats, du reste, sont certains et faciles à contrôler, il suffit de bien suivre la méthode.

Que sont devenus les contradicteurs nés et de parti pris? Ils ont été obligés de revenir sur leurs premières assertions. Voilà de beaux résultats qui prouvent mieux que tous les raisonnements, ce que peut une intelligence d'élite, qui met à son service une méthode rigoureuse.

Les découvertes et les idées de M. Pasteur attaquées, ne sont sorties que plus fortes et plus grandes de la lutte. Elles ne sont pas restées confinées dans le laboratoire, elles ont fait le tour du monde, semant partout sur leur passage le progrès scientifique. N'est-ce pas là, la plus belle preuve de leur supériorité et de leur importance?

Aussi, si les sciences biologiques jettent un certain éclat au XIXme siècle par les progrès considérables qu'elles font, une grande part doit en être attribuée à l'Illustre Savant qui dans tous ses travaux, n'a su accepter pour vrai que ce qui était démontré tel, non pas par une, mais par une multitude d'expériences.

Honneur à cet homme de science, qui illustre tant son époque! Honneur à tous ces chercheurs qui marchant à la suite du Maître, laissent de côté les systèmes, les théories, pour ne s'inspirer que de la vraie méthode scientifique.

Voilà la science que nous aimons; voilà la science que nous cultivons volontiers, car c'est un terrain on ne peut plus fertile, pour celui qui sait y semer pour récolter.

Honneur à la science Française! C'est elle qui a

tracé le sillon, c'est elle qui a su inspirer d'aussi beaux travaux, d'aussi sublimes découvertes. Les premiers jalons ont été plantés par elle. C'est à elle que l'on doit cette méthode expérimentale et cet esprit scientifique dont tous les efforts se concentrent vers un seul but : la recherche de la vérité relativement à ces grandes lois qui régissent les phénomènes biologiques.

Qu'elle poursuive dans cette voie ! Qu'elle ait confiance en elle-même ! Qu'elle ne se laisse pas aller à de légères défaillances ! car ce serait pour elle tomber dans une mollesse et une indifférence désastreuses.

Qu'elle continue toujours à suivre ses principes, la lutte, je dirais volontiers passionnée, car c'est dans son caractère, pour le vrai et le bien. « L'énergie du vrai et du bien, dit Chauffard, peut nous valoir une ère nouvelle de grandeur et de prospérité. C'est là la vie de la France, car ce pays est tel, qu'il ne peut vivre que grand et prospère ; il est impropre à une existence obscure, médiocre, pauvre ; il est de ceux qui sont condamnés à dire : Tout ou rien ! »

« On nous oppose l'éclat de la science Allemande, cet éclat nous trompe ; il ne nous paraît réel que parce que notre vue intellectuelle s'est affaiblie et que nous croyons sur parole, les intéressés qui nous chantent l'hosannah allemand. Ce faux éclat s'éteindra de lui-même, et les temps ne sont pas loin où l'on sera étonné du peu qui restera de tout ce faux prestige. Le lourd travail de l'Allemagne, celui surtout qui concerne la biologie, peut se résumer en ces mots : beaucoup de faits de détail, la plupart mal vus et mal définis ; beaucoup de théories vaines se détruisant les unes les autres ; très peu de vérités réelles acquises, aucune de ce ces larges vues qui conquièrent à l'observation de riches et vastes domaines ; pas un Harvey, pas un Bichat, pas un Laennec. » et j'ajouterais pas un Pasteur !

On dit avec raison, et je suis un des premiers à le proclamer, que la science n'a pas de patrie, mais ceux qui la cultivent en ont une ; et quand on est Français, et que l'on considère tous ces beaux travaux, toutes ces immortelles découvertes, dont les applications bienfaisantes sont si riches en résultats, non seulement pour l'agriculture, qui constitue une des richesses du pays, mais encore pour l'humanité tout entière, c'est avec un légitime sentiment d'orgueil que l'on peut s'écrier : la patrie de Pasteur, c'est la France !



RÉPONSE DE M. EUGÈNE ROSTAND

PRÉSIDENT

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. CH. LIVON



MONSIEUR,

Soyez le bienvenu. En revendiquant les titres de la science française, en saluant le nom de Pasteur, vous étiez sûr d'accroître dans l'Académie et dans cet auditoire les sympathies qui vous accueillent. Vous ne pouviez mieux clore, et mieux synthétiser, l'étude si substantielle, si intéressante, que vous venez de nous lire. — Les Allemands, en effet, auront beau faire, ils ne nous ôteront pas l'honneur d'avoir jeté dans le monde la doctrine bactérienne, par une de ces indications en apparence imperceptibles qui transforment la pensée scientifique d'une génération. Il est vrai que si nous trouvons l'idée première et féconde, nos forts et patients voisins la creusent, vont jusqu'au bout des conséquences, les marquent de leur empreinte ; mais la véritable priorité ne demeure-t-elle pas celle de l'idée ? — Oui, M. Pasteur est arrivé de son vivant à la plus haute renommée qu'un savant puisse atteindre. Qu'importent les contredits secondaires, même ici ou là légitimes ? Quelle grande découverte n'en a eu ? Inclinons-nous devant les siennes, et à qui glorifie la France, ne chicanons pas, ne marchandons pas la gloire.

Vous souvient-il de l'agréable livre qu'a écrit sur

cet homme de génie un homme d'esprit, qui lui tient de près? Le titre en est bien joli : *Histoire d'un savant par un ignorant.* Une rencontre singulièrement embarrassante pour moi vous réduit à écouter aujourd'hui l'*Eloge d'un savant par un ignorant.* Oh ! ne vous récriez pas par courtoisie, et confessez que par métier je n'entends rien à l'atténuation des virus, au choléra des poules, ou aux bouillons de culture. En retour de cet aveu, je vais vous en faire un autre : je n'aime pas à parler de ce que je connais mal, vous voyez qu'on calomnie les poètes et les journalistes. Si je vous suivais dans le débat que vous venez d'ouvrir, je trébucherais à chaque pas dans l'incompétence. Laissez-moi vous répondre en *honnête homme* comme disait le XVII[e] siècle, en simple lettré, tout au plus en modeste philosophe... minces qualités aux yeux de certains savants ; mais vous n'êtes pas de ceux-là, vous nous avez cité du Pascal, et même du Musset.

Du moins, si gêné que je sois dans ma tâche, il en est une partie dont je ne me sens pas incapable : celle qui consiste à rappeler les étapes de votre carrière si courte encore, déjà si occupée. Docteur à vingt-trois ans, vous conquérez à vingt-cinq, c'est-à dire touchant à peine l'âge réglementaire, et par les rudes épreuves du concours, le titre de professeur suppléant d'anatomie et de physiologie dans notre excellente Ecole. Vous y inaugurez avec succès l'enseignement de l'histologie et de la physiologie expérimentales, ces belles nouveautés de la science contemporaine; vous en créez les laboratoires, malgré des difficultés de toute sorte. En 1884, vous êtes nommé titulaire de la chaire de physiologie; vous y succédez,lourd héritage, à ce maître du premier ordre qui nous a quittés et à qui je saisis l'occasion d'envoyer les regrets du Marseille intellectuel, Roberty, esprit scientifique supérieur et enrichi de la plus variée culture, qui put vous transmettre la tradition directe de Magendie. Voilà pour votre rôle professoral : il n'est que juste d'y noter l'ef-

fort pour développer ici le goût des recherches expérimentales, et plusieurs thèses faites dans votre laboratoire indiquent que vos leçons ont porté leur fruit.

A ces leçons-là vous avez joint la meilleure, celle de l'exemple, par vos travaux personnels. Vous n'êtes pas de ceux qui attendent pour produire, et finissent par attendre toujours : jeune encore, vous avez beaucoup publié. Voici des recherches en collaboration avec le professeur lyonnais Cazeneuve, sur un sujet que je ne suis pas assez disciple de la littérature naturaliste pour nommer ici en toutes lettres : par un procédé simple et nouveau, vous y avez confirmé sur divers points les vues de M. Pasteur, et mérité ses félicitations. En voici d'autres sur l'action physiologique de l'acide salicylique, sur la structure des organes digestifs des poulpes, sur le choléra, sur la rage. Voici un *Manuel de vivisections*, qui est, si je ne me trompe, l'unique ouvrage du genre paru en France. Voici, en 1884, un discours de rentrée de nos Facultés sur le *Progrès dans les sciences biologiques par l'expérimentation*... Mais comment louerais-je tout cela ? J'y aurais autant d'aptitude qu'un aveugle à vanter un coloris. Mieux vaut constater que ceux qui ont autorité pour juger vos ouvrages les remarquent et vous récompensent : la *Société nationale de Médecine de Marseille* en vous appelant à la présider, la *Société de Biologie de Paris*, le Ministère de l'Instruction publique, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui vous envoie en mission auprès du Jenner de la rage pour étudier les inoculations préventives du plus effrayant des maux...

Ces travaux cependant que je viens d'énumérer, est-ce ce qu'a eu surtout en vue l'Académie dans son choix ? Oui et non. Par eux-mêmes peut-être n'auraient-ils pas suffi : non qu'ils ne soient fort distingués à dire d'experts, mais parce qu'ils auraient eu des rivaux, et qui n'étaient point à dédaigner. Qu'est-

ce donc que l'Académie a trouvé particulièrement de l'intérêt à honorer en vous ? Deux choses : le talent laborieux en pleine jeunesse, qui permet d'attendre, d'exiger beaucoup, et surtout l'amour de la science pure, de la recherche désintéressée, amour qu'il ne paraît pas superflu de cultiver presque comme une plante rare dans un milieu favorable aux applications moins platoniques et à la science lucrative. Voilà à quoi nous avons donné nos suffrages, ce que vous représentez à nos yeux. Ne vous en plaignez pas, je ne vois guère ce qu'on pourrait signaler de plus honorable pour vous : car c'est louer, avec votre intelligence, quelque chose de votre nature morale, qui est le meilleur de l'homme.

Oui, il faut avoir l'âme généreuse pour que l'avide passion de la science, c'est-à-dire de la vérité, ou du moins d'une part de la vérité, et la foi vive au progrès humain l'enflamment. Cette passion et cette foi, qui ne vont jamais sans un peu d'optimisme, telles me semblent... Trissotin ou Philaminte dirait vos *idiosyncrasies*, je préfère dire plus simplement vos qualités naturelles et caractéristiques. Vous venez de vous trahir, il me semble, dans ces pages où vibre un profond sentiment de la beauté des découvertes, et qu'anime une confiance dont les ardeurs, dussent-elles être sur tel ou tel détail déçues, me paraîtraient encore préférables aux négations des attardés ou aux *à quoi bon* ? des sceptiques de la médecine. Un jour Biot faisait avec Pasteur débutant des expériences sur la lumière polarisée ; et tandis qu'ils attendaient avec anxiété je ne sais quel résultat, il dit tout à coup à son collaborateur timide en lui prenant les mains : « touchez-moi le cœur, mon enfant, j'aime tant la science « que ceci le fait battre. » Il faut, a dit Musset,

... en ce bas monde aimer beaucoup de choses,
Les femmes, les chevaux, les lauriers et les roses,

mais surtout les idées. On naît avec ce don, il ne s'acquiert pas. Vous l'avez ; vous le devez à Dieu, à une mère artiste, et qui sait ? peut-être aussi au novateur illustre qui sentit ce jour-là palpiter le cœur pur de Biot. C'est lui qui s'écria naguère devant l'Académie française : « il y a dans la jeunesse de tout homme de « science, et sans doute de tout homme de let- « tres, une heure inoubliable, celle où il s'approche « des maîtres à qui il doit ses premiers enthousiasmes, « dont le nom lui est apparu dans un rayonnement de « gloire. Voir enfin ces allumeurs d'âmes, les enten- « dre, leur parler, nous dire leur disciple ! » Vous avez connu ce frémissement, Monsieur, je ne crois pas me tromper en soupçonnant que votre *allumeur d'âme* fut Pasteur.

Je l'ai appelé il y a un instant, d'après vous, le Jenner français. N'avons-nous pas eu tort ? Je vous ai averti que vous aviez à faire à un ignorant. C'est une terrible espèce, elle a des objections singulières. Je vous en soumets une, celle d'un passant. Que voulez-vous ? Nous sommes d'un temps où tout le monde veut regarder dans le temple, et il n'y a plus en rien de doctrine ésotérique. Nous comprenons tous que la vaccination jennérienne généralisée ait raréfié la variole, et qu'elle en préserve ; mais la vaccination pastorienne agit-elle de même ? Jenner vaccine avant l'invasion ; c'est quand le virus rabique a pénétré dans l'économie que Pasteur inocule avec le virus réduit à des degrés divers et comme domestiqué. Voilà un fait nouveau : de quelque façon qu'on le juge, il est différent de l'autre, et moins intelligible à la foule. Même des initiés s'avisent de le contester. Les brillantes contestations de M. Peter ne vous ébranlent pas, et votre *foi du charbonnier* mérite d'être imitée, fût-ce par un motif plus général de croire. Qui sait si en poursuivant une prophylaxie déterminée le puissant travailleur ne rencontrera pas autre chose ? M. Verneuil en appelait l'an dernier à la libéralité nationale

pour chercher dans les mêmes voies le moyen de vaincre un fléau bien autrement dévastateur que la rage : rien ne me semble plus beau, je l'avoue, que l'*Œuvre de la tuberculose*, plus digne de la sympathie publique. Qui ne sentirait une immense pitié pour tant de pauvres êtres tués jeunes par la phthisie cruelle, surtout les femmes, surtout dans l'humble maison sans feu et sans air où tout manque pour les soigner ? L'implacable meurtrière ! A Marseille un sixième des morts est son lot pour 1886. Que de bénédictions sur la tête blanchie de Pasteur, s'il révélait brusquement à l'humanité le secret de salut !... Vous avez raison, soyons de son parti contre le parti du doute : le mieux encore ici-bas est de faire crédit au génie !

Vous voyez que je n'ai pas été tenace dans l'objection ; M. Peter est plus opiniâtre aux siennes. Les nôtres à nous, la vague lueur d'un rêve les fond, un espoir du cœur nous retourne... J'en ai pourtant une autre à vous présenter. Parmi vos ouvrages, il en est un qui m'a troublé : celui où vous apprenez l'art de manier la matière vivante, où vous décrivez la technique des vivisections. Peut-être, s'il n'y avait eu que de la lettre moulée, me serais-je rendu à cette thèse, si habilement expliquée, qu'en provoquant à volonté les symptômes sur l'animal vous étendez les ressources pour prolonger l'existence de l'homme. Mais il y avait aussi, réalisant votre texte, des figures : ces figures m'ont perdu. J'y ai vu sur la table de supplice ou dans la gouttière impitoyable, renversés sur le dos, les pattes fixes, les membres garrottés, la tête entre les branches d'un appareil, de malheureux chiens sans défense ; et vous leur ouvriez le ventre, votre scalpel y fouillait... Monsieur, le problème de l'âme et de l'esprit des bêtes, agité depuis vingt-deux siècles, d'Aristote à Toussenel, est-il irrévocablement résolu pour vous ? Descartes est contre, mais Montaigne le sagace est pour : relisez ces cinquantes pages si fines dans l'*Apologie de Raimond Sebond* : « c'est par sa

« vanité que l'homme s'attribue les conditions divines, « taille les parts aux animaux, leur distribue telle « portion de facultés que bon luy semble : cognoist-il « leurs bransles secrets ? » La Fontaine est pour, rappelez-vous l'éloquente fable, si juste, si mesurée, à son amie La Sablière. Mme de Sévigné est pour : « des « machines qui aiment ! des machines qui ont une « élection pour quelqu'un ! des machines qui crai- « gnent ! des machines qui sont jalouses ! allez, allez, « vous vous moquez de nous. » C'est une femme, et du vieux temps ; mais que vous semble de Darwin, et d'Agassiz ? Ont-ils assez de science, et assez de modernité, ceux-là ? Nous connaissions aux bêtes l'activité volontaire, la mémoire, le discernement, l'association des impressions, la prévoyance, la sociabilité, la gratitude, la rancune, le repentir, la bravoure, la ruse, la bonté secourable : Darwin démontre qu'elles ont la faculté esthétique, le sens du beau, et Agassiz leur attribue une âme immortelle Si le doute profite toujours aux prévenus, êtes-vous certain que notre égoïsme ait le droit de torturer ces créatures ? La vivisection est utile, assurez-vous, ou même nécessaire; alors c'est une utile immoralité ; il y en a quelques-unes comme cela, dit-on, en ce monde.

Du moins, si les souffrances imposées à l'animal vivant sont indispensables, qu'on les restreigne au *minimum*. Je n'émets pas un vœu si déraisonnable, puisque chez les Anglais, dont la réputation n'est pas de pécher par sensiblerie, la loi se contente de tolérer les vivisecteurs à l'état exceptionnel, et sous condition qu'ils aient été autorisés. Pourquoi n'en pas faire autant chez nous ? Parce que leurs actes manquent de publicité, ne relèvent-ils plus du principe dont s'inspira notre loi du 2 juillet 1850, à savoir qu'une part de justice ou de pitié est due aux animaux ? Ne pourrait-on empêcher le premier venu de jouer au Paul Bert, de se familiariser avec la dureté complaisante et froide, de déchiqueter à tort et à travers sans profit

véritable ? A ce prix nous nous résignerions à ce qu'on laissât faire les investigateurs sérieux, réservés, sévères... comme vous. — Et puis laissez-moi vous déférer une supplique : ce sont les pauvres chiens de vos figures qui me l'inspirent, je les ai toujours devant les yeux. Passe encore pour le chat perfide, le cobaye rongeur, la niaise grenouille, ou le singe dont je ne veux pas comme aïeul : mais le chien ! En avez-vous jamais connu un, j'entends dans l'intimité ? Avez-vous mis à l'épreuve cette tendresse constante et que votre seule indifférence attriste, cette subtile intelligence, le dévouement de cet ami plus loyal que tant d'hommes, plus fidèle que tant de femmes ? Si vous avez observé tout cela, le regard suppliant de ces grands bons yeux, le cri de douleur sorti de cette gueule dont la langue vous lèchait tout à l'heure, doivent faire parfois trembler votre main si sûre. Oh ! Monsieur, ne pourriez-vous demander à vos amis les vivisecteurs de faire le plus souvent possible une exception pour le chien ?

Querelle sentimentale, avez-vous murmuré sans doute. Soit. Le sentimental va racheter son tort en admirant tout à l'aise ce qui lui paraît admirable. La belle chose que cette doctrine des micro-organismes dont vous venez de nous tracer les grandes lignes, et qui a de bonne heure captivé, fixé votre attentive étude ! Ce rôle longtemps insoupçonné, cette activité prodigieuse d'êtres vivants infiniment petits, cette bataille entre les robustes animaux massifs et les animalcules presque invisibles, cette défaite des géants par les microbes, d'un bœuf, si vous voulez, par une bactéridie charbonneuse, et cette victoire reprise par l'ingéniosité du cerveau humain sur l'assassin microscopique, ou encore cette successive transformation d'un liquide mortel en élément protecteur... voilà qui émeut comme un roman ou comme un drame. Cette science-là fascine jusqu'aux profanes, les vibrions sont à la mode, et Dumas les a mis au théâtre. Quelles

péripéties palpitantes, pathétiques,à suivre, les tâtonnements de l'explorateur qui là-bas,dans l'atelier d'invention de la rue d'Ulm, avance pas à pas, courbé sur ses pullulations de spores et de germes ! Que de conquêtes à rêver au long de la route ouverte d'hier, à peine déblayée ! Cherchez,Monsieur ; cherchez contre ce mystérieux bacille cholérigène qui par intervalles, heureusement de plus en plus rares, vient décimer notre Marseille : si rien n'est découvert encore, du moins, avec vos concurrents de l'expérimentation, M. Rietsch, M. Nicati, vous marchez dans un chemin neuf. Cherchez contre ce mal affreux dont vous nous avez montré votre petite Manon agonisante. C'est, je crois, ce docteur Koch, de qui on parla fort par ici il y a trois ans, qui a dit ou écrit : « l'*atténuation des* « *virus* ? Ce n'est pas possible, ce serait trop beau ! » Quel propos de Berlinois ! Comme si le beau était nécessairement chimère !

Savez vous ce qui nous ravit, au fond,nous les imaginatifs, dans ces magnifiques travaux ? C'est le rôle qui y joue l'Intuition, notre souveraine. Vous dites : physiologie expérimentale. Oui certes, et je sens tout ce que l'observation provoquée a de supérieur comme méthode à la conception systématique, aux procédés du vieil *a priori*. Vous dites encore, je l'ai lu en propres termes dans un de vos essais: « la place de l'ima« gination doit être nulle dans les œuvres scientifi« ques. » Prenez garde, vous commencez d'aller trop loin. Je vois bien de quelle imagination le biologue doit se défier : c'est de l'imagination des médiocres, qui les mène aux conclusions hâtives ou *à côté*. Mais vous aurez beau faire, les expériences qu'institue un savant d'esprit vigoureux et doué le conduiraient bien rarement à quelque loi féconde,sans la soudaine association d'idées par laquelle il passe, il saute du connu à l'inconnu, sans ces anticipations inexplicables de la pensée qui l'écartent tout à coup du sentier stérile ou bouché, et le lancent sur le chemin des sommets, au

terme duquel,au milieu des sources,éclate de la clarté d'aurore devant ses yeux éblouis ! Claude Bernard l'a reconnu, il a répudié l'*Hypotheses non fingo* de Newton. Et peu-être même presque toujours, que vous en conveniez ou non, sans que vous vous en doutiez, la marche est-elle celle-là : une aperception supérieure et étrange des rapports non encore entrevus qui relient deux faits, une hypothèse audacieuse que l'expérience vérifie. Elle n'est pas seulement légitime, l'Hypothèse divine : elle vous est nécessaire, et par elle la poésie, au sens primitif du mot, la création géniale, entre dans votre labeur sacré, et l'illumine. Ne vous en fâchez pas : au rebours des Jourdains du Molière qui a médit si fort de votre art, vous êtes des poètes sans le savoir.

Je réfléchis trop tard que vous me parliez physiologie et que j'ai repondu psychologie. Il fallait vous y attendre, et je m'en étais excusé d'avance. Au surplus je n'en ai pas de regret. La physiologie, et la pathologie aussi, n'ont plus dans cette fin de siècle à revendiquer leurs droits : c'est l'infortunée psychologie qui perd trop souvent les siens. L'expérimentation, après avoir récupéré son légitime domaine,l'a si fort étendu qu'elle est en train d'en passer les limites, et d'envahir tous les autres. Pourtant c'est une réalité aussi que la réalité morale. Convenez que notre pays a en ce moment une tendance à affirmer, hélas ! à croire le contraire. Il penche trop de votre côté, plus que vous ne le souhaiteriez vous-mêmes. On voudrait faire de la vie « l'usufruit d'une « agrégation de molécules », de l'histoire un jeu d'irrésistibles forces, de la volonté et du libre arbitre des modalités cérébrales à la merci de la moindre suggestion hypnotique, de la passion une névrôse irresponsable, du crime ou du vice une résultante fatale de l'hérédité ou du tempérament, de l'amour une hystérie, de la science entière un déterminisme nouveau écartant jusqu'à la noble angoisse des Origines et des Causes. Laissons tout en sa place.

C'est le chef lui-même de votre grande école, c'est Claude Bernard, le théoricien du doute expérimental, qui a écrit dans ses dernières *Leçons sur les phénomènes de la vie* : « nous pensons, nous sentons, qu'il y a « quelque chose au-delà de notre prudence scientifi- « que. » Au-delà ! voici le mot décisif lâché. Eh ! oui, il y a quelque chose, ne fût-ce que la personnalité consciente de l'homme, nos réflexions, nos vouloirs, nos désirs. On a beau aimer ardemment, comme vous l'aimez, l'étude de la nature que nos prises saisissent, il est des heures où cette nature ne suffit plus, où l'on aspire à s'en évader, où l'inévitable question de nos destinées étreint l'esprit, où des impulsions aussi certaines qu'un mouvement de matière observé vous poussent vers l'intangible, l'impondérable, l'invisible. Voilà ce que je vous demande la permission de réserver, d'accord sur le fond avec vous, je le sais, et sans manquer de respect le moins du monde aux sciences expérimentales, nos invitées d'aujourd'hui. Tout à l'heure, nous exposant que la joie, la peur ou la colère sont de simples contractions cardiaques faciles à enregistrer par un délicat appareil, vous nous avez garanti que le cœur cependant demeurerait toujours autre chose que l'organe central de la circulation ; je vous remercie pour ce pauvre cœur, et je considère en effet comme vraisemblable qu'il en sera ainsi. Tenez, vous nous rappeliez un mot original de Storch : « la « variole et l'amour n'épargnent personne. » Il y a du réel que les sciences experimentales n'atteignent pas; et quelque progrès que fasse par exemple cette *atténuation des virus* dont vous nous avez entretenus si curieusement, je vous mets bien tous au défi de découvrir le vaccin de l'amour !



LE LIEN

Poésie par M. Hippolyte MATABON

MEMBRE DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES



A mon ami le Dr Louis RAMPAL,
professeur à l'École de Médecine.

Depuis cinq ans la loi les avait séparés :
Lui courait aux plaisirs, elle aux rêves dorés ;
L'un était libre enfin ! et l'autre , vaine et belle ,
Attifait ses ennuis à la mode nouvelle.

De ces nœuds contractés sans consulter leur cœur ,
Qu'avaient si tôt brisés le caprice et l'humeur ,
Etait née une enfant, seul fruit d'un hymen sombre ,
Que nul rayon d'amour ne caressait dans l'ombre.
Céline , — doux lien , vivante chaîne entre eux , —
Fut alors confiée au plus digne des deux ,
La mère , qui , le soir de l'arrêt , — dure épreuve ! —
En son logis désert rentrait comme une veuve...
Longtemps elle y pleura , l'enfant sur ses genoux ,
Maudissant les conseils de son orgueil jaloux ,
Qui lui fit provoquer la rupture fatale
Et combler tous les vœux d'une obscure rivale.

Puis elle se calma. — Le miroir, consulté,
Semblait dire tout bas à son cœur attristé ,
Que , jeune, riche , libre , il fallait se distraire :
S'il en coûte d'aimer, rien n'empêche de plaire.

Doit-on, pour un ingrat, pleurer sans cesse ? Non.
Fière, on peut bien garder intact l'honneur du nom,
Sans, le front lourd d'ennui, se voiler de tristesse
Et porter, au printemps, le deuil de la jeunesse...

Le miroir parlait d'or... Si bien qu'au mois suivant
Céline allait grandir, loin des siens, au couvent
Où l'enfant vient d'entrer dans sa douzième année.

Un jour, la mère accourt. — De la chapelle ornée
Elle franchit le seuil. — Pourquoi l'encens, les fleurs,
Les chants, l'orgue, à ses yeux font-ils monter des pleurs ? —
C'est que là, tout émue, elle voit, rayonnante, —
Comme un beau lis penché, blanche communiante, —
Sa fille à genoux... — Prompt, l'aiguillon du regret
Pénètre alors son âme et l'agite en secret :
« Mon enfant ! Est-ce un rêve ?... Ah ! suis-je bien ta mère,
« Moi qui n'ai pu chasser une pensée amère ?
« Moi qui, pour m'affranchir d'indissolubles nœuds,
« N'ai pas craint de songer au divorce honteux ?...
« Non ! seule une marâtre a pu rêver, Céline !
« Un hymen sacrilége et sa fille orpheline !... »

Pendant qu'ainsi son cœur fait sur elle un retour,
Le père s'est glissé dans l'église, à son tour.
Sans voir la jeune femme, il se trouve près d'elle.

L'orgue s'est tu. L'autel lumineux étincelle.

Du groupe virginal se détachant soudain,
Sous le pudique voile, un blanc cierge à la main,
Céline, s'inclinant devant la table sainte,
Dit l'amende honorable...

A l'émouvante plainte,
Le père sent courir en lui comme un frisson ..
Chaque mot de l'enfant lui semble une leçon.

« Nos cœurs, nous les offrons, dit-elle, en sacrifice ·
« Grâce ! ô mon Dieu ! Partout que ce cri retentisse !
« Pardonne au repentir qui t'invoque tout bas !
« Pitié ! — même pour ceux qui ne l'implorent pas !... »

Ces accents d'une voix doucement affermie
Touchent au cœur du père une fibre endormie.
Il se revoit enfant... Des pleurs mouillent ses yeux...
Le passé lui sourit comme au jour radieux !
Quand l'orgue emplit la nef et que l'hymne s'élève,
Ah ! quels chers souvenirs illuminent son rêve !
Touchante cantilène, accords purs, fraîches voix,
Que lui rappelez-vous ? les serments d'autrefois ?
Mais à d'autres serments fut-il donc moins parjure,
Lui dont l'intime voix et l'accuse et murmure ?...

L'office terminé, la porte à deux battants
Laisse écouler le flot ému des assistants.
Au dehors le printemps, qui s'est mis de la fête,
Des arbres du jardin a reverdi le faite.
Tout chante le bonheur. Sous le bleu pavillon,
Les cloches font tinter leur plus gai carillon.
Je ne sais quoi de tendre est dans l'air qu'on respire :
Jour divin où la terre au ciel revient sourire...

Pour eux seuls, — elle et lui, l'un de l'autre à l'écart,
Se fuyant à la fois, se cherchant du regard
Dans la foule, — ce jour de touchante allégresse
Rend plus poignants encor leur vide et leur tristesse.

Mais pendant que, groupés, amis, parents, joyeux,
Font assaut de baisers, échangent mille vœux,
Sous le porche, doré par le soleil qui brille,
En un flot de blancheur paraît la jeune fille...
Dans les bras de sa mère elle vole... — A l'instant,
Comme le père accourt, ému, pâle, hésitant,
Céline jette un cri, vers lui se précipite,
En le baignant de pleurs... « — Des larmes ? Parle vite ! »
Murmure-t-il troublé, l'enfant contre son cœur.
« — Vous voir là ! tous les deux !... Je pleure de bonheur !..

« Père ! j'ai tant prié !... Se peut-il ! vous !... Je tremble...
« Ah ! merci ! Quelle joie !... Enfin, maman, ensemble !... »

Et ses mignonnes mains, — ô miracle d'amour ! —
Du père ont rapproché la mère... Quel beau jour !
Leurs yeux se sont tout dit... Le pardon, la tendresse
Vibrent à l'unisson dans leurs cœurs pleins d'ivresse,
Et pour les resserrer d'un lien triomphant
Désormais, — il suffit de la main d'un enfant !



A Monsieur Marius Chaumelin

LE SENTIMENT DE LA NATURE

Lecture faite par M. Adolphe MEYER

Membre de la Classe des Lettres

Séance du 26 Mai 1887

On dit à tout propos que la nature est belle,
Qu'elle pleure ou sourit, nous parle avec les voix
De ses flots, de son air, de ses monts, de ses bois,
Qu'elle verse sur nous sa grâce universelle,
Qu'elle est la noble mère à la riche mamelle
Dont le lait abondant s'échappe entre ses doigts.

C'est vous, race légère, un peu folle, ô poètes,
Qui contemplant le monde au fond d'un rêve d'or,
L'avez fait palpiter, quand il n'est qu'un décor.
La vérité ne peut habiter dans vos têtes ;
Sans fiction pour vous les choses sont muettes,
Et, malgré six mille ans, vous nous trompez encor.

Charmeurs harmonieux, de ce que votre muse,
Par une affinité de joie et de douleur,
Imite les accents divers de notre cœur,
Il n'en résulte point qu'ailleurs rien ne l'abuse :
Votre lyre sonore est vide ! Je l'accuse
D'avoir entaché l'art d'une fâcheuse erreur.

Si la nature était sensible, consciente,
Je la dirais marâtre envers l'humanité.
Souvent elle est néfaste, et toujours menaçante ;
Elle ne livre rien qu'on ne l'ait acheté
Par le travail, la lutte acharnée, incessante,
Qui pare à nos besoins, nous vaut la liberté.

Mais la Terre, semblable aux globes de l'espace,
Dans le vide infini roule sa lourde masse
Conformément aux lois que décrète l'esprit,
Et, dans l'orbe géant que sa course décrit,
Du brûlant équateur aux deux pôles de glace,
Elle ne ressent rien : tout chez elle est prescrit.

L'homme vient désarmé, presque éphémère, infime,
Une sorte de ver qui larmoie en naissant,
Tout lui marque d'avance un rôle de victime ;
L'intrépide plongeur remonte de l'abîme,
L'être chétif se change en un maître puissant.
Pourquoi ?... C'est que lui seul ici-bas est pensant.

La marche de sa race est un combat sauvage
Par lequel pied-à-pied l'influence du bien
Elimine le mal. On y voit d'âge en âge
Le nain laborieux faire le monde sien.
Il pressent, il se cherche, et « l'énorme avantage
Qu'a l'univers sur lui, l'univers n'en sait rien »

Il n'est de vraiment grand que l'être responsable ;
Or le sphérique amas d'eau, de boue et de sable,
Sur lequel nous passons, dans l'ellipse emporté
Autour de son soleil, ignore la bonté.
Il est et ne vit pas. Aveugle inguérissable
Comment connaîtrait-il l'effet de la Beauté !...

Il ne sait point s'il est des choses non passives :
Plantes dont le parfum sème les vœux d'amour,
Insectes éclatant des couleurs les plus vives,
Oiseaux, imprégnés d'air, de musique et de jour,
Mammifères hardis, aux formes plus massives
Dont la grâce pourtant modèle le contour.

Que lui font les clameurs de la mer rude et forte
Qu'avec le pulvérin le vent du large apporte,
Les plaines au soleil, jusqu'aux monts bleuissants,
Le fleuve aux bords pierreux d'écume éblouissants;
La campagne qui dort de chaleur demi-morte,
Ses arbres alanguis et déjà jaunissants.

La voûte des forêts frissonnant de mystère,
Le pic immaculé dressant sa tête austère
Comme au ciel un élan de prière et d'espoir,
L'eau s'élançant des rocs pour former le miroir
Où paraît en tremblant l'étoile solitaire
Qu'au ciel le crépuscule allume chaque soir.

Serait-ce dans la vie intime de chaque être
Que se forme l'exquis, le pur concept du beau,
Sous les souffles ignés qui portent à renaître
L'arbre en fleur, près du nid encor vide l'oiseau,
Le fauve satisfait qui vient de se repaître?
Tous agissant d'instinct, se bornent au tombeau.

L'arbre s'élève et meurt où s'enfonça la graine,
Esclave inconscient d'une immuable chaîne,
Il borne aux éléments sa joie ou son souffrir;
Que le chantre des nuits le fasse retentir
De sa fière chanson, ou que le vent promène
Sa plainte monotone, il n'en peut rien sentir.

L'animal plus complet, par conséquent plus libre,
Bondit dans l'étendue excité par la faim,
Impitoyable fouet sous lequel tout corps vibre ;
L'instinct seul ne pouvant assurer l'équilibre
Qu'établit la raison pour tout progrès humain,
La bête est condamnée aux misères sans fin.

Cet excitant fécond en résultats pour l'homme,
Le besoin, créateur ingénieux des arts,
Chez l'être inférieur n'amène point de beaume
Il l'absorbe, il l'étreint, l'use de toutes parts.
Comment échappons-nous à ce pâle royaume ?
En cherchant l'Infini, plus haut que nos regards.

Il fait notre grandeur intime et notre force ;
Nous devenons divins presque par ce côté,
Portant sous une frêle et vulnérable écorce
L'inextinguible soif de toute liberté,
Connaissant qu'une part de nous-mêmes divorce
Avec l'autre, et rejoint l'éternelle beauté.

Père auguste et sacré de toute poésie,
L'idéal pétrissant le monde entre ses mains,
Comme autrefois les Dieux saturés d'Ambroisie
Pressaient la grappe d'or sous leurs doigts souverains,
Fait couler son nectar en notre âme saisie, .
Et pour les consoler, enivre les humains.

Cette ivresse n'a rien des débauches grossières
Qui souillent la raison sacrifiée aux sens,
Elle ne traîne pas en de viles poussières
L'aile des inspirés, ravis et frémissants ;
Non ! Elle leur permet d'écarter les paupières
En face du problème aux traits éblouissants.

Loin d'être un pauvre rêve issu de l'impossible,
L'essence du réel tient toute en ce transport
Par lequel nos destins s'expliquent sans effort :
Le Beau, c'est l'Infini pour nous rendu sensible,
C'est la splendeur du Vrai, devenant accessible
A celui dont l'espoir ose infirmer la mort.

J'ai cherché bien souvent aux livres d'esthétique
Le motif, le secret du triomphe artistique,
La part de la nature à cet avénement ;
Informé du « *pourquoi* » je voulais le « *comment* » ;
Tous m'ont fait à l'envi cette réponse unique :
— Le génie est un don, l'art naît d'un sentiment.

Bien qu'amené de loin par de nombreux ancêtres,
Le génie apparaît comme formé sans maîtres
Tant il se lève grand, facile, personnel !
L'art choisit une race au moment solennel
Où le Beau fait jaillir les choses et les êtres,
Marquant le siècle élu d'un cachet éternel.

Ce brillant privilége appartient à l'espèce,
On l'y voit ondoyer, sans cesse intermittent ;
Il surgit en Egypte, en Assyrie, en Grèce,
En Italie, en Flandre, et, s'il est peu constant,
C'est que l'humanité sur d'autres points se presse ;
Mais il persiste en elle ainsi qu'un feu latent.

Sa poétique s'est, en le suivant, changée :
Comparez le champ sec où Ruth parle à Booz,
Au jardin de Laërte, à ceux d'Alcinoos,
Le bois-sacré d'Œdipe, à la forêt chargée
D'amour frais par Longus, à la pente ombragée
Où Théocrite met l'autel vivant d'Eros.

Outre que la nature emprunte un caractère
Distinct, particulier à chaque être pensant,
De notre propre cœur complice involontaire,
Elle change d'aspect selon ce qu'il ressent.
Fondue et transmuée au creuset solitaire
De l'âme. elle en sort l'Art, consolateur puissant.

Si l'on pouvait placer devant un paysage
Quatre maîtres fameux de ce genre nouveau,
Hobbema, Salvator, Albert Cuyp et Rousseau,
Les invitant d'en rendre une fidèle image,
On aurait quatre fois un admirable ouvrage
D'un esprit différent, non le même tableau.

Chaque artiste revit dans sa propre peinture
Avec les qualités de son tempérament
Et celles de l'acquis donné par sa culture,
Imprégné du Milieu, dégagé du Moment.
Dans l'inspiration que devient la nature?
Le thème sur lequel s'exerce un sentiment.

Subjectif, au-dessus même de la pensée,
Ce merveilleux état, inexplicable et doux,
Dans lequel la raison se trouve devancée,
Semble être un souvenir d'existence passée,
Tant le monde apparent s'en déclare jaloux ;
Donc ici la Beauté ne réside qu'en nous !

L'homme est le seul qui puisse en concevoir l'idée
Parce qu'il est le seul qui voit sa destinée,
Que seule son essence aspire à l'Absolu.
Si le problème n'est qu'à demi résolu,
C'est beaucoup que notre âme avec trouble inclinée
Vers le noble Idéal, l'ait compris, l'ait voulu.

A sa chaleur l'esprit s'élève et prédomine,
Agissant par synthèse, avec conviction;
La Poésie et l'Art, emplis d'émotion,
Prêtent à la nature une valeur divine, ·
Dont le principe abstrait se sent et se devine,
Sur laquelle le temps n'a guère d'action.

Notre époque a chassé l'Idéal de son temple,
Elle a, sans la comprendre, outragé la Beauté,
Cherchant dans la laideur une moisson plus ample;
Son analyse a tout sali, tout effrité;
C'est sur des détritus qu'il faut qu'on la contemple.
Aujourd'hui notre muse est la Malpropreté.

Il arrive qu'un phare illuminant l'espace,
Sous des impuretés voit obscurcir sa glace,
Mais que les pleurs du ciel la lavent de leur eau,
La souillure du temps se dissipe et s'efface,
Le verre redevient limpide, pur et beau,
Pour laisser librement resplendir le flambeau



RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE 1887

(MUSIQUE)

PAR M. CHARLES VINCENS

Membre de la classe des Beaux-Arts



MESSIEURS,

M. le baron Félix de Beaujour, ancien Consul Général de France aux États-Unis, ex-Député des Bouches-du-Rhône, Pair de France et Membre associé-correspondant de l'Académie de Marseille, a fait à notre Compagnie une donation de 12.000 fr., dont l'intérêt annuel, en 5 %, doit être employé à la distribution d'un prix proposé par elle toutes les années à l'époque et de la manière dont elle l'entendra

En l'état de la pleine liberté d'appréciation laissée à l'Académie par le donateur, les membres de la Commission spéciale chargée d'étudier l'attribution du prix Beaujour ont été d'avis qu'il convenait de le décerner, cette année-ci, aux Beaux-Arts.

Le prix du Maréchal de Villars étant décerné, par affectation spéciale, aux lettres, et celui du Duc, son fils, aux sciences naturelles, cette application aux Beaux-Arts a paru toute indiquée cette année au

moins, pour que les trois Facultés qui composent les classes de l'Académie fussent également honorées.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler cependant, Messieurs, que pour ce qui est des Beaux-Arts, le concours ouvert pour la Peinture, en 1885, n'avait pas donné de résultats. Aussi, votre Commission a-t-elle été d'avis de réserver le prix à la Musique et, particulièrement à la composition musicale et aux compositeurs marseillais ou provençaux, — sans toutefois adopter la forme d'un concours sur un sujet imposé, car elle ne donne presque jamais des résultats très satisfaisants. Il est à remarquer, au contraire, que des œuvres conçues spontanément, librement, et non en vue d'un concours ni dans les limites forcément circonscrites d'un programme imposé, réunissent beaucoup plus facilement toutes les qualités de nouveauté, d'originalité dans le fond et de perfection dans la forme que leur auteur aura été capable de leur donner.

Votre Commission a donc pensé, Messieurs, qu'il convenait de se conformer aux larges intentions de M. de Beaujour en attribuant le prix aux œuvres déjà connues de deux compositeurs de musique dont le talent honore Marseille, MM. Auguste Caune et Théod. Thurner aîné.

M. Auguste Caune, né dans notre ville, est un compositeur sévère dont les œuvres ont été gravées en France et en Allemagne. Sa *Messe en ré* est une œuvre de première valeur. Il a fait exécuter aussi, à Genève comme à Marseille, un drame biblique, *le Veau d'or*, et diverses pièces symphoniques qui révèlent un talent très distingué. Tout récemment encore, M. Auguste Caune vient de s'essayer dans le genre délicat et difficile de la musique de chambre, et il y a débuté par un coup de maître, avec un *Trio* pour piano, violon et violoncelle dans lequel la fougue, la richesse et la clarté des idées s'allient à la science harmonique la plus achevée.

M. Théod. Thurner, lui, n'est pas né à Marseille, mais il est fils de cette Alsace que nous portons au

plus profond de notre cœur, comme on aime encore plus l'enfant qu'on a perdu ; et d'ailleurs, n'a-t-il pas acquis droit de cité à Marseille cet artiste supérieur, à l'idéal si haut, qui a formé dans Marseille durant un quart de siècle et continue à former, chaque jour, cette élite de professeurs à laquelle notre population marseillaise doit ce sens élevé de l'art du piano qui n'était auparavant que le partage de quelques-uns ?

En outre, c'est à Marseille que M. Th. Thurner a écrit toutes ses compositions pour piano et qui méritent les suffrages de l'Académie par le caractère élevé de l'idée musicale autant que par l'élégance de leur facture, par de délicieux accessoires et par l'ingéniosité des combinaisons harmoniques. S'il a moins écrit pour l'orchestre et pour les voix que M. Caune, cependant les concertos de M. Thurner aîné pour piano et orchestre, sa sonate pour piano et violon, et ses compositions si distinguées pour piano seul, honorent considérablement l'École française du piano et sont à la hauteur des meilleures œuvres de ce genre publiées récemment en Allemagne.

C'est donc entre ces deux compositeurs que sera partagé le prix Beaujour, et chacun des lauréats recevra la médaille à l'effigie du donateur.

Permettez-moi d'ajouter en terminant, Messieurs, que si nous ne joignons pas à MM. Caune et Thurner un troisième nom qui est dans votre pensée à tous, si je ne cite pas dans ce Rapport l'auteur de *Ruth*, de *Gloria Victis* et de divers recueils de mélodies pour piano et pour le chant, qui l'ont fait apprécier par un maître de la critique (1) comme l'un des représentants de la jeune École française dans ce qu'elle a de plus ferme, de plus personnel et de plus élevé, c'est que M. Alexis Rostand se trouve hors concours en sa qualité de membre de l'Académie ; et, quelque justifiée que

(1) Arthur Pougin. — Supplément de la *Biographie universelle des musiciens*, par Fétis.

pût être cette distinction, à son grand regret votre Commission ne pouvait couronner un de ses confrères ; mais elle espère que cette première attribution du prix Beaujour à la musique sera généralement approuvée et excitera dans le public marseillais et provençal une émulation féconde pour le développement à Marseille de l'art musical, le plus sain, le plus moralisateur de tous les arts.

A la suite de ce Rapport, M. E. Rostand, président, remet les médailles aux lauréats, MM. Thurner et Caune.



LA CHARTE DE GIBELLIN DE GRIMAUT

Lecture faite à la séance du 7 juillet 1887

Par M. L. BLANCARD

1. J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de constater l'existence simultanée, durant la deuxième moitié du IXe siècle, de deux comtes de Provence du nom de Guillaume. Le premier fut le mari d'Arsinde et mourut sans enfant. Le second eut pour femme Adélaïde, pour fils et successeur un troisième Guillaume, et par celui-ci une descendance qui se partagea la région cis-durancielle et régna sur le comté de Provence jusqu'au XIIe siècle, et sur celui de Forcalquier jusqu'au commencement du XIIIe siècle.

Le premier Guillaume, mari d'Arsinde, eut pour père le comte Boson, et pour mère la comtesse Constance. Quant au second, le mari d'Adélaïde, il aurait été fils de simples particuliers, nommés Boson et Folcoare, s'il faut en croire une charte célèbre de l'an 980, éditée par C. de Venasque d'après l'authentique de Fréjus [1], la donation du golfe de Saint-Tropez à Gibelin de « Grimaldi » par le comte Guillaume, fils de Boson et Folcoare, sa femme Adélaïde et leur fils Guillaume.

Mais l'authenticité de cette charte a été niée par les Bollandistes, Ruffi le jeune et Papon, après avoir été admise par Ruffi le père et Honoré Bouche.

(1) *Genealogia et historica Grimaldæ gentis arbor*, Paris, 1647, in-f°, p. 9.

Ruffi le père et Honoré Bouche acceptent comme certaines les énonciations de la charte de 980, et c'est à peine si ce dernier relève, sans rien en conclure, le défaut de concordance du millésime et de l'indiction. (Hre de Provence, t. II, p. 42).

Les Bollandistes, sans s'arrêter aux fautes du copiste, qui a écrit *Gambracium* pour *Sambracium* et *Alauz* pour *Alanz* (abréviation d'*Alanzono*), repoussent la charte parce que le millésime et l'indiction ne concordent pas et surtout parce que le surnom *de Grimaldis* avec particule n'est pas admissible à la fin du Xe siècle, l'usage des particules n'ayant commencé que 200 ans plus tard, « more tunc necdum noto, sed primum introduci cœpto ducentis post id annis » (t. IV, p. 12). Ruffi le jeune s'en rapporte aux Bollandistes et Papon ne fait qu'ajouter une nouvelle objection aux précédentes, à savoir que la pièce donne « au comte Guillaume la qualité de fils de Bozon et de « Folcoare, au lieu qu'il était fils du comte Boson. » (t. II, p. 171, note 1).

On voit, par cet exposé, que pour admettre que le comte Guillaume était fils de Boson et de Folcoare, il est indispensable de prouver d'abord l'authenticité de la pièce ; s'il n'y avait à l'encontre de cette preuve que les arguments des Bollandistes et celui de Papon, qui n'est qu'une pétition de principe, il ne serait pas malaisé d'en avoir raison, mais il en est d'autres plus sérieux et d'une réfutation plus difficile.

J'ai dit quelle était le peu de valeur de l'objection de Papon. Quant au défaut de concordance de l'indiction avec le millésime, il est assez fréquent dans les chartes des Xe et XIe siècles pour qu'on ne puisse rien en conclure, sinon que, un faussaire ayant souci d'éviter toute erreur trop apparente, et l'erreur de l'indiction étant de ce nombre, on se trouve porté à induire de cette erreur même l'authenticité plutôt que la fausseté de la pièce. Quant à la particule, elle existe dans l'un des noms, « Pontius de Fossis », que cite l'abbé Pons, vers

993 (C. S. V, ch. 77), lorsqu'il raconte par quelle série de méfaits le territoire de la Cadière sortit, plusieurs années auparavant, des mains de Saint-Victor. « Pontius de Fossis », contemporain de « Gibellinus de Grimaldis », ne laisse pas debout la principale raison qu'avaient les Bollandistes de douter de l'authenticité de la donation de 980.

2. L'anachronisme dénoncé par les Bollandistes n'est pas réel, mais il en est un autre qui l'est : c'est celui de certaines expressions, de certaines formules ; quiconque ne jugerait que d'après ces formules, ces expressions, l'authenticité de l'acte, devrait nier absolument celle-ci.

En effet, le préambule de toute charte, au X[e] siècle, exprime des idées, des sentiments absolument divers de ceux qu'on remarque en tête de la donation de 980. C'est la loi, c'est l'autorité exécutive, c'est Dieu que l'on invoqne à l'appui d'un texte auquel on veut donner une forme authentique, d'un acte par lequel on se dépouille chrétiennement. La formule qu'inspirent les obligations ou les vues chrétiennes se modifie presque à l'infini et devient parfois, soit par l'étendue, soit par l'érudition et le style, un morceau de littérature pieuse; la formule qui affirme les prérogatives souveraines et celle qui rappelle l'obligation de se conformer à la loi ne revêtent qu'un très petit nombre de variantes. L'usage de la première formule ne s'étend guère en dehors du cercle des serviteurs de Dieu ; la seconde est spéciale aux actes souverains, et la dernière s'applique surtout aux rapports soit mutuels, soit avec l'Église, des princes et des gens du siècle. Qu'un comte ou marquis, par exemple, veuille être généreux avec un personnage de sa cour, il affirmera, le plus souvent, s'il use d'un préambule, qu'il emploie les formes voulues par la loi tant ecclésiastique que civile, pour que sa libéralité soit à l'abri de toute atteinte : « Auctoritas jubet ecclesiastica & lex precepit romana ut quicunque rem suam in alicunque transfundere

voluerit potestatem, per paginam testamenti eam infundat ut prolixis temporibus secura et quieta permaneat. »

C'est en ces termes que, datée de l'an 42 du règne de Conrad, débute la donation d'une lone faite par Guill., marquis de Provence, à l'un de ses féaux, Hugues Blave. Un tel préambule ou tout autre était utile, mais non indispensable à la sûreté du don, et pour ce motif parfois on s'en passait; voilà pourquoi il manque à la donation de vastes terres sises au comté de Fréjus, faite en la 33ᵉ année du règne de Conrad, au même Hugues Blave, par Guillaume, comte de Provence et mari d'Arsinde. Peut-être a-t-on omis le préambule de cette deuxième donation, en la transcrivant dans le cartulaire de Saint-Victor. Mais si ce fait ne peut être éclairci, parce que l'original de la charte ne nous est point parvenu, on constate dans la similitude des autres formules de ces deux pièces, un courant d'expressions et d'idées dont, en des circonstances analogues, la chancellerie provençale de la fin du Xᵉ siècle ne devait pas se départir. L'une et l'autre ont une suscription identique : « Dilecto atque amabile nobis Ugone Blavia; Dilecto atque amabile michi Ugone.. » C'est un emprunt fait par le Xᵉ siècle au style de certaines chartes, d'affranchissement, de donation paternelle, etc., des siècles précédents. Quel était le motif pour lequel le comte et le marquis Guillaume, qui employaient vis à vis leur féal une suscription si affectueuse, lui donnaient une part de leurs domaines. Le motif est identiquement exprimé dans les deux chartes : c'est son humble et loyal service et sa bonne volonté que l'on paye de retour : « una pro bono amore & benevolentie vestre... quod semper bene humiliter nobis *ou* michi servistis... » Pas d'allusions à la nature, à l'étendue, à l'éclat du service; c'est l'humble service qu'on gratifie d'une récompense; mais de l'importance de celle-ci on déduit logiquement que « l'humiliter servisti » n'est qu'une

formule. Seulement, c'est la formule. Quels que soient les mérites du féal, auraient-ils été héroïques, ils doivent se dissimuler sous l'expression du formulaire : il a humblement et bien servi. Cela suffit. Pourquoi donc ne trouve-t-on pas ce considérant modeste mais de style dans la charte de Gibellin ? Pourquoi y est-il remplacé par un pompeux éloge du donataire ?

Ceci n'était pas de style en Provence à la fin du X[e] siècle, et pour cette raison je dois en mettre en doute l'authenticité, plus encore, je dois la nier. Le rejet ne s'étend qu'à la phrase. En effet, il peut se faire qu'elle ait été ajoutée. Où et quand ? C'est ce que j'examinerai plus tard. Mais parce qu'une phrase n'est pas de style, je me garderai bien de repousser à priori tout le reste de l'acte. On sait combien les interpolations ont été fréquentes au moyen-âge et l'on doit, en bonne équité, supposer l'interpolation d'une phrase avant la fausseté d'un texte tout entier. Agir autrement serait téméraire et d'une extrême gravité, car la modification d'un considérant peut n'être inspirée que par une pensée de vanité, tandis que la rédaction d'une charte entière avec les noms des parties, des témoins et des lieux implique un travail considérable et une habileté reconnaissable à ses défauts même, en même temps qu'un faux dispositif nécessite la mauvaise foi de nombreux complices. A la rigueur, jadis, ceci était possible (ce serait possible en tout temps), mais non cela, c'est-à-dire l'érudition nécessaire à la rédaction même de la charte et au choix des noms qu'elle contient. Il était, au contraire, aisé de substituer au considérant trop modeste du X[e] siècle un de ces éloges dont les scribes des siècles suivants étaient tous coutumisrs, dès que l'occasion s'en offrait à leur plume. Ce n'est certes pas le XI[e] siècle qui a donné dans cet excès ; le *Dilecto & amabile* et l'*Auctoritas jubet* n'y étaient pas encore démodés dans les chartes (la formule avait passé dans les missives). Mais peut-on en dire autant du XV[e] siècle ? Voici, par

exemple, la donation de Marignane à Jean Cossa, baron de Grimaud, faite en 1475 par le roi René. N'est-ce pas que l'*Ad res magnanimiter gerendas remunerationibus accenduntur homines* de la charte de Gibelin a presque sa variante dans l'*exemplo excitati ad virtutum opera inflammantur* et le *remunerare facile non fuit* de la charte de Cossa ? (B. 17, 124).

A la fin du préambule de l'acte de 980, on rencontre un *cum itaque* qui n'est nullement de style au Xᵉ siècle ni dans les temps antérieurs, tandis que les diplômes de René offrent plus d'une fois l'accouplement de ces deux termes (Cf. notamment B. 17, p. 165). Après les considérations générales arrive, dans le texte du Xᵉ siècle, l'éloge de Gibellin de Grimaud, *vir egregie magnificentie*, homme égrège et magnifique, comme on disait au XVᵉ siècle (et pas du tout au Xᵉ), ayant assisté le comte dans toutes ses attaques, ses invasions, ses victoires et ses dangers contre les Maures : « nostris in omnibus contra Agarenos & Mauros sive sarracenos assistens aggressionibus, invasionibus, fugationibus & periculis. » Cette énumération progressive des actes du comte auxquels Gibellin aurait pris part, n'a rien, absolument rien du Xᵉ siècle ; mais, au contraire, elle ne diffère ni par l'idée ni par les termes des motifs approuvés par René et énumérés par Jean Cossa, baron de Grimaud, en 1472, pour justifier une investiture faite à Raphaël des seigneurs de Pornasio : *ad resistendum incursibus & agressionibus hostium quorum periculis ipsius loci situatio est constituta* (B. 36, fᵒ 56).

Quels étaient le lieu et les ennemis visés par la charte de 1472 ?

Fait singulier ! ces ennemis, c'étaient les Maures : *Multa dampna.. a Mauris.. sustinuerunt* et quant au lieu, c'était celui-là même que Gibellin de Grimaud avait enlevé aux Maures : *sinum maris Sambracium qui communiter rivus Sancti Torpetis appellatur.* La charte du baron de Grimaud, j'entends celle de

1472, (car il est à remarquer que si le donataire de la charte de 980 est nommè Gibellin de Grimaud, le donataire de celle de 1472 est Jean Cossa, baron de Grimaud), la charte du baron de Grimaud, dis-je, désigne ainsi le lieu qu'il faut sauvegarder contre les attaques et les incursions des Maures: *locum dictum vulgariter la terre Sant Tropez* (B. 36, p. 56). Quelle conclusion faut-il tirer de ces rapprochements et de ses similitudes, sinon que des textes quasi identiques dans leurs termes ne peuvent pas appartenir à des siècles distants. Et comme l'un d'eux est authentiquement daté du XV[e] siècle et que le style s'accorde à la date, c'est à tort qu'on rapporterait l'autre au X[e] siècle. Si la charte de Gibellin de Grimaud devait être jugée par le préambule, je dirais sans hésiter: l'acte est faux ; mais comme le préambule n'est que la parure d'une charte, comme qui dirait une couronne ou une écharpe du XV[e] siècle sur une statue qui pourrait être du X[e], je vais examiner très attentivement le fond de la charte, c'est-à-dire les noms des personnages et la donation même et tacher de tirer de cet examen quelque convaincante notion.

III

4. Le premier nom de personne qu'on rencontre dans le texte est celui de Gibellin de Grimaud, en latin *Gibellinus de Grimaldis.* Je suis d'avis qu'à la terminaison près de Grimaldis, ce nom est parfaitement authentique. En effet, en ces siècles reculés, plusieurs notables provençaux autres que le donataire de la charte de 980, se nommaient Gibellin. Le plus connu est l'archevêque qui gouverna l'église d'Arles dès la fin du XI[e] siècle et fut ensuite légat en Orient ; entre cet illustre personnage et Gibellin de Grimaut, dans le cours du X[e] siècle, il y eut un moine de Saint-Honorat

de Lérins qui, ayant pris l'habit pour expier ses fautes, *quando habitum monachicum pro indulgentia facinorum suorum sumpsit*, fit à son monastère des donations de terres immenses s'étendant par tout le pays des Maures et au delà, d'Hyères à Roquebrune et Montauroux (Cart. de Lérins, n°° 18, 19 et 20). Dans le contexte d'un de ces actes, le 1er de la série, (sans date comme les deux suivantes, mais du XIe siècle), le nom de Gibellin n'apparait pas avec l'orthographe habituelle, laquelle n'est que dans le titre ; au cours de l'acte, on lit à deux reprises *Jubelin*. *Gibelin* ou *Jubelin*, de l'arabe *Gebel* ou *Jebel* est pour *Gibely* et signifie *montagnard*. On trouve ce même nom, dans les actes provençaux sous la forme *Jobaldus*, *Jabaldus* et *Jabaudus*, au XIe siècle (C. S. V., n° 84 et C. de Lerins n°° 101 et 312).

La terminaison *dus* pour *nus* n'a rien qui doive surprendre, car, par exemple, le nom d'*Ingilrannus*, se rencontre au Xe siècle, au cas oblique tantôt sous la forme d'*Ingilranno* et tantôt sous celle d'*Ingilrado* (1).

Un fait, très remarquable c'est que, à la forme *Jebal*-dus, fournie par un acte du XIe siècle qui est une restitution de biens faite à Saint-Victor par les vicomtes de Marseille (Cart. S. V. n° 84), comme à celle de Gebellinus, donnée par la charte de 980, d'un nom que son origine évidemment arabe distingue entre tous, la charte du XIe siècle, aussi bien que celle du Xe siècle, associe le nom de Grimaud. *Jabaldus de Grimaldo*, témoin authentique d'une charte du XIe siècle, garantit l'authenticité de *Gibellinus de Grimaldo* de la charte du Xe s. Je dis *Gibellinus de Grimaldo* et non pas de *Grimaldis*, parce que la terminaison *is* a été substi-

(1) On ne doit pas être surpris que *Gibel*-inus soit devenu *Jabal*-dus, car *Ingilra*-no (Cf. Montm. 980 et 990) est devenu *Ingilra*-do dans l'acte de 980, S. Cés. d'Arles (Saxi p. 194) et St-Vict. de Marseille, a° 985.

tuée, si je ne me trompe, à la terminaison *o*. Voici sur quels motifs je fonde cette opinion-ci. En premier lieu, je considère que si *Jabaldus de Grimaldo* peut garantir l'authenticité de *Gibellinus de Grimaldo*, il doit faire rejeter *Gibellinus de Grimaldis*. Le lieu nommé Grimald en 1069 et 1096 (C S. V. 551, 589 et 1091), ou Grimal, en 1096, 1113 et 1119 (C. S. V. 485, 848 et 1091), Grimallus à cette date-ci (C. S. V., 485), Grimaldus, en des chartes de 1058 (C. S. V., 590) et 1069 (C. S. V. 589), 1071 (C. S. V., 1085). Grimaudus au XII[e] s. (C. S. V. 778) et Grimaut en 1205 (C. S. V. 985) a conservé ses diverses formes d'un nom au singulier durant les siècles suivants, notamment au XV[e], et jusqu'à présent, car la forme actuelle en est Grimaud. La forme au pluriel, Grimalli ou Grimaldi, n'a jamais été usitée. Grimaud s'élève à l'est, et à 4 ou 5 kilomètres du golfe de Saint-Tropez, dont les eaux vues de la pleine mer semblent baigner les murs de la vieille forteresse. Au-dessus de Grimaud est le Frainet, Fraxinetum, le boulevard historique des Maures de Provence.

5. Gibellin et Jabald ne sont pas les seuls personnages aux noms de qui les chartes provençales des X[e] et XI[e] siècles aient accolé celui de Grimaud ; il en est un troisième, Geoffroi de Grimaud qui nous est connu par deux pièces, l'une, datée de 1095 et l'autre sans date mais peu antérieure.

Celle-ci a pour titre : Breve de partenda de castello Grimaldo, de la partenda que l'abas Ricardus fecit ab Gousfredus (laxa la) in bene et in pace a Deo et a Sancta Maria et Sancti Victoris massiliensis et Ricardus monacus abas et sociis ejus. *Laxa la* s'applique à *partenda* et indique la cession faite par Geoffroi, au monastère de Saint-Victor, d'une part du château de Grimaud. Dans ce premier acte (Albanès, *Rev. des Soc. Sav.*, 1877, p. 203), Geoffroi n'est désigné, il est vrai, par aucun nom de lieu, mais le deuxième, qui est la confirmation du premier, commence ainsi : Notitia placiti quod fecit *Gauzfredus de Grimal* cum monachis

Sancti Victoris. L'une et l'autre charte ont le même objet : la donation par Geoffroi de Grimaud à Saint-Victor, de la paroisse de Grimaud, y compris les dimes de Guy de Signe et de Pierre Enguirand, et celles qui pourront être achetées (1).

Geoffroi de Grimaud n'était pas le seul seigneur de Grimaud ; une partie du château, la moitié, appartenait en 1069 et 1071, aux fils de Guillaume II, vicomte de Marseille, qui par des chartes de ces années la cédèrent à Saint-Victor (C S. V., nos 551, 589 et 1071). Il y avait donc au XIe deux seigneurs distincts de Grimaud, la famille des vicomtes de Marseille et la famille de Grimaud dont les chartes font connaitre trois représentants successifs, Gibellin, Jabald et Geoffroi de Grimaud.

6. Après le nom de Gibellin, viennent ceux du comte Guillaume, de sa femme Adélaïde et de leur fils Guillaume, de l'archevêque Annon sur l'authenticité desquels il ne peut y avoir doute ; puis du juge Rainouard, de Riquelin, Hildoard, Pons de Lançon, Fouque, Widon et Ingelrade.

Le juge Rainouard figure dans une charte de Saint-Victor de 965, en compagnie de 17 autres personnages (C. S. V.). De ces 18 noms, il n'y en a que 4 que l'on trouve dans la charte de 980, à savoir : Rainouard, Hildoard, Widon et Ingelrade. Pourquoi, si la charte de 980 eût été fabriquée d'après celle de 965, n'aurait-on pris que 4 noms sur les 18 que celle-ci contient ?

Le nom d'Ingelrade apparait, en outre, sur une charte de Saint-Césaire d'Arles, de 992, à côté de plus

(1) Eclesia e la parochia de Grimaldo,... sa tos uzages e desmes que aven de Guido de Signa et de Petro Inguilranno et de alios homines que an desmes, quan acaptar empoiran (S. V., n° 312, sans date). Ecclesiam vel parrochiam de Grimaldo, cum omni decimo quem habent monachi vel in antea acaptare potuerint et nominatim eam partem que fuit Guidonis de Signa et Petri Engelranni (C .S. V., n° 1091, a° 1096).

de 30 autres, parmi lesqueis le seul que le contrefacteur aurait choisi, eût été celui de Riquelin qu'on trouve aussi sur un acte de Montmajour de 990 avec 10 autres noms, dont aucun autre que Riquelin n'est mentionné par la donation de 980.

Quant à Pons de Lançon, on ne le découvre, il est vrai, dans aucun document provençal du X° siècle, mais un texte de Saint-Victor de 1037 cite une veuve d'Aubert de Lançon (Ch. 621), et un autre, de 1097, Pons de Lançon (Ch. 619).

Donc, pour composer la liste des conseillers du comte Guillaume, mari d'Adélaïde, en 980, on aurait emprunté quatre noms aux archives de Saint-Victor et un à Saint-Césaire ou à Montmajour, et ces noms, on les aurait choisis entre soixante, en négligeant tous les autres !

On aurait donc fouillé deux ou trois dépôts d'archives pour ne relever que la 12° partie des noms qu'on aurait eus sous la main, et l'on aurait imaginé de substituer à ces noms, si faciles à prendre et qu'on négligeait, celui d'un personnage, Pons de Lançon, dont l'existence est rendue probable par la mention des Aubert et Pons de Lançon du XI° siècle, mais n'est affirmée par aucun texte du X° siècle.

Qu'on songe aux difficultés qu'aurait rencontrées, au XV° siècle, un contrefacteur, pour dresser la liste de noms offerte par l'acte de 980, et l'on sera d'avis qu'elles eussent été à peu près insurmontables. Il faudra en conséquence déduire, de l'excellence de cette liste et de la presque impossibilité qu'on aurait eue à la composer au XV° siècle, qu'on ne peut élever aucun doute sur son authenticité.

7. Le don du rivage de Saint-Tropez au seigneur de Grimaud n'est pas pour étonner, ce rivage s'étendant au pied et au-devant de Grimaud dont il forme un des accès. Lorsque la seigneurie de Grimaud fut partagée entre la famille de Grimaud et celle de Marseille, soit à la suite d'un mariage soit pour toute autre raison, le

rivage de Saint-Tropez dut avoir le sort du château, car à la fin du XIe siècle nous trouvons une part de ce rivage entre les mains des vicomtes de Marseille. C'est ce qu'atteste la donation que ceux-ci en firent à Saint-Victor, en 1055 et 1056 (C. S. V., 595 à 597).

Il n'y a donc rien que de normal et de naturel dans l'objet même de la donation de 980 ; ce qui l'est moins, c'est le nom que lui donne l'acte ; le *sinus maris Gambracius*, — *Sambracius* en rectifiant l'erreur,—est une appellation trop érudite pour la fin du Xme siècle ; & *le qui communiter rivus sancti Torpetis appellatur* semble n'être que la version latine du passage de la charte de 1472 qui mentionne le lieu vulgairement nommé la terre de Saint-Tropez: locum dictum vulgariter la terra Sant-Tropez (B. 36, p. 56). Que l'indication du rivage de Saint-Tropez n'ait pas été accompagnée. au Xme siècle, d'un synonyme savant, tel que sinus maris Gambracius, que la locution *communiter appellatur*, n'ait pas été introduite dans l'énonciation de 980, où elle n'avait pas de raison d'être en l'absence du nom savant, voilà mon avis, mais le lieu alors donné me paraît n'avoir pu être que le rivage de Saint-Tropez, celui dont la famille des vicomtes marseillais cédaient quelque 50 ans après, une large part, la leur propre, au monastère de Saint-Victor. Je considère donc comme absolument authentique et exacte la donation du rivage de Saint-Tropez faite à Gibellin de Grimaud, en 980, par Guillaume, comte de Provence, assisté de sa femme Adélaïde, de son fils Guillaume et des conseillers dont l'acte énumère les noms.

8. Mais ce comte Guillaume, mari d'Adélaïde, est-il réellement fils de Boson et de Folcoare, comme le porte la charte de 980? J'aborde la principale question que je me suis posée en cette étude et sans hésiter, je réponds : Oui. En effet, puisque tous les autres noms de l'acte sont exacts, que tout concourt à convaincre que cette exactitude n'est pas due à des recherches

approfondies que le XVme siècle ne pouvait faire, car elles auraient nécessité des fouilles en plusieurs dépôts d'archives peu accessibles et distants l'un de l'autre, une conclusion s'impose, c'est que, par le seul fait qu'ils complètent une énumération de noms authentiques, les noms de Boson et de Folcoare le sont aussi.

Peu importe qu'on ne les découvre dans aucune pièce du temps ; le milieu dans lequel ils apparaissent, la liste dont ils font partie, garantit leur authenticité. Croit-on que si l'ascendance du comte Guillaume avait été imaginée au XVme siècle, on se serait contenté pour lui d'un père et d'une mère inconnus dans l'histoire ? N'aurait-on pas relevé par quelques noms fameux, plus ou moins acceptables, l'origine du donateur, ne fût-ce que pour rehausser en quelque sorte, par la haute naissance du prince, l'éclat de la donation et la noblesse de celui à qui elle était octroyée ? Que disent, au contraire, les noms de Boson et de Folcoare ? Quels souvenirs rappellent-ils ? Je m'étonne d'un fait, c'est qu'on n'ait pas supprimé au XVme siècle le second de ces noms. Boson demeurait seul et ses commentateurs n'auraient eu qu'à choisir, sans qu'on put y contredire, entre les princes de ce nom qui ont joué un rôle en Provence, dans la deuxième moitié du Xme siècle. En maintenant Boson à côté de sa femme Folcoare, la transcription du XVe siècle a empêché du coup toute divagation de ce genre. Il faut s'y résigner : Le comte Guillaume, mari d'Adélaïde, n'est pas fils de prince mais de simples particuliers. Mais ces particuliers existaient-ils réellement ? A-t-on, comme pour les conseillers du comte, la preuve qu'on n'a pas imaginé leurs noms ? Dans quel but, d'abord répondrai je, les aurait on inventés ? Etait-il nécessaire d'indiquer la filiation du comte ? Du reste, si Boson et Folcoare n'ont pas laissé de traces dans l'histoire, ils en ont laissé dans les archives ; à défaut de la donation de Gibellin de Grimaud, deux chartes authentiques, l'une de 968, l'autre de 971, attesteraient leur

existence. Boson et Folcoare étaient de riches propriétaires du comté d'Arles ; ces documents en témoignent. Par le premier acte, Boson et Folcoare cèdent à Ytier, archevêque d'Arles, des biens sis aux environs de cette ville et de Tarascon, et reçoivent en échange l'antique château de Saint-Chamas, et, par le second, ils donnent à l'abbaye de Montmajour les églises, sises dans le comté d'Arles, de Saint-Vincent, Saint-Jean et Saint-Julien. Ci-après est le texte de ces deux documents, provenant, l'un du fonds du chapitre métropolitain d'Arles, et l'autre, du fonds de Montmajour. La lecture des pièces éclairera sur l'identité des personnages et convaincra, j'en suis sûr, de l'authenticité de ces noms, autant que les motifs, que j'ai exposés plus haut, de l'authenticité de la filiation même du comte Guillaume, mari d'Adélaïde et père de Guillaume III.

9. On sait qu'à côté du comte Guillaume, mari d'Adélaïde, et de concert avec lui, un autre comte du même nom administrait la Provence ; c'était le mari d'Arsinde. Celui-ci était fils du comte Boson et de la comtesse Constance, et mourut sans enfants, et son frère fut le comte Rotbold dont les enfants n'eurent point de part au comté de Provence proprement dit. Ce comté, qui se divisa quelques années après en comtés de Provence et de Forcalquier, appartint à la descendance de Guillaume, mari d'Adélaïde, fils de Boson et de Folcoare, et père de Guillaume III. Guillaume, mari d'Adélaïde, est tantôt qualifié de comte et tantôt de marquis. On est porté à croire, d'après sa donation à Gibellin de Grimaud, qu'il fut le principal auteur de la ruine des Maures du Frainet, et cette opinion, qui naît tout naturellement à la lecture de cette charte, est pleinement confirmée par les termes dans lesquels s'exprime Riculfe, évêque de Fréjus, en sollicitant du comte Guillaume, mari d'Adélaïde, à un plaid de Manosque tenu entre 980 et 990, la restitution des biens que son église avait perdus par le fait des Sarrasins : Illustre comte, s'écrie Riculfe, rends à notre église

ses biens injustement perdus, toi à qui Dieu a octroyé le pouvoir de chasser les Maures de leurs repaires et de surpasser par cet exploit tous les comtes tes prédécesseurs (1) !

Par une décision prise à Arles, l'an 50 du règne de Conrad, le comte Guillaume, assisté de sa femme Adélaïde, du comte Rotbold et de nombreux conseillers, fit droit à la demande de l'évêque Riculfe, par un acte qui est de 10 ans postérieur à la donation de Gibellin de Grimaud, laquelle est d'Arles, de la dixième indiction et du mois de septembre 980, sans indication de l'année du règne de Conrad.

10. J'achève l'étude de cette charte, et je conclus que le fond en est authentique ainsi que tous les noms propres qui s'y trouvent, au *sinus Gambracius* près. Le comte Guillaume, mari d'Adélaïde et père de Guillaume III, a réellement donné le rivage de Saint-Tropez à Gibellin de Grimaud. Le deuxième nom de ce personnage-ci doit se lire *Grimaldo*, à mon avis, et non *Grimaldis*. Si on a lu *Grimaldis*, cela a été évidemment pour faire, de cette donation, l'une des pièces du dossier généalogique de la famille de Grimaldi, laquelle, par une singulière fortune, s'allia, au XV[e] siècle, à celle de Jean Cossa, grand-sénéchal de Provence, seigneur de Grimaud et de St-Tropez, dont la fille, Marguerite Cossa, qui avait été première dame d'honneur de la reine Isabelle, femme de René, épousa peu avant la fin du siècle, George de Grimaldi, fils aîné de Jacques de Grimaldi, baron de Beuil, qui mourut en 1491, et neveu de Guillaume de Grimaldi, moine de Lérins et prieur du Puget-lès-Fréjus. Ce n'est pas sans motif que je cite le nom de ce moine, car je ne le crois pas étranger

(1) Inclite comes, tibi est a Domino facultas concessa ut expelleres Agarenos a pristinis finibus... a quo accepisti ut ceteros qui ante te fuerunt, in expulsione paganorum, precelleres (Arch. de Moutmaj. Cart. de Chantelou).

aux interpolations de la charte de 980. Ainsi que je l'ai dit plus haut, Jean Cossa, de la famille italienne d'où sortirent les papes Alexandre V et Jean XXIII, avait suivi la fortune de René, et, en quittant son pays, avait perdu tous ses biens. Le roi René pour reconnaître ses mérites et son dévouement, fit de lui son sénéchal de Provence et lui donna la baronnie de Grimaud d'où dépendaient la côte et le golfe de St-Tropez. Sa fille fut attachée à la reine en qualité de demoiselle d'honneur, et, en juin 1469, le Roi lui donna, à titre viager, la ville de Castellane « affin que par ce moyen elle pust trouver bon party en mariage. » Cette donation fut renouvelée par le roi Charles VIII, en janvier 1484, date à laquelle elle devait être sur le point de se marier. Vers cette époque, son frère Gaspard, fils de feu Jean Cossa et l'héritier de ses biens, vendit la baronnie de Grimaud à Etienne de Vest qui, le 30 septembre 1485, prêta serment au roi de France en qualité de baron de Grimaud. Les titres de Grimaud furent donc cédés par les Cossa ; or, parmi ces titres se trouvait naturellement la charte de Gibellin de Grimaud. Tel fut le concours de circonstances grâce auquel la famille de Grimaldi, nouvellement alliée à celle de Cossa, eut en mains cet antique privilége. C'est ici qu'intervient, si je ne me trompe, le moine Guillaume de Grimaldi. La charte originale, il ne l'aura pas gardée, il ne l'aura pas détournée du dossier dont elle est la première et la plus curieuse pièce ; mais il l'aura transcrite sur le cartulaire le plus à la portée du transcripteur et du fonds le plus voisin de Grimaud. Le cartulaire de l'évêché de Fréjus était donc naturellement indiqué. C'est là que l'acte fut couché, ad æternam rei memoriam, avec toutes les fioritures que méritait un Grimaldo qui ne pouvait être qu'un Grimaldi, un Grimaldi qui ne pouvait être qu'un héros. Je reconnais sans peine que, héros, Gibellin doit l'être. On dut regretter de ne pouvoir inscrire l'acte en tête du cartulaire, mais le

registre était écrit jusqu'au feuillet 124, et ce fut sur la page blanche du feuillet suivant, que fut couchée la copie enjolivée de l'acte de 980. Les additions portent le style de leur époque et sont visiblement empruntées aux chartes du baron de Grimaud.

On sait maintenant pourquoi Nicolas Grimaldi, qui a dressé en 1430 la généalogie de sa famille, n'y a pas compris un Gibellin qui, par le fait, n'est devenu Grimaldi que quelque cinquante ans après, à la fin du XV[e] siècle, et pourquoi l'avocat arlésien Trophime Gertoux, dont la copie a été publiée par C. de Venasque, a pu extraire l'acte, le 26 septembre 1522, du registre où il avait été couché à la date que je viens d'indiquer.

Ce registre avait pour dénomination : *Authenticum rubeum.* Il est aujourd'hui perdu. Feu M. l'abbé Deidier, qui s'occupait avec zèle de l'histoire ecclésiastique de Fréjus, avait bien voulu le rechercher, mais ses recherches n'avaient pas abouti. Toutefois, il se crut sur une piste lorsqu'il reçut d'un de ses amis, en 1872, une note ainsi conçue : « Je viens de lire dans une lettre de Monseigneur de Clermont, évêque de Fréjus, adressée au chevalier Gaignières à Paris (Bibl. nationale, man. français 24.986, p. 230) la phrase suivante : Je vous envoie, mon cher chevalier, à vous qui aimez les anticailles, les cartulaires de Fréjus ; ils commencent du X[e] siècle. »

J'ai écrit à Paris à plusieurs reprises pour savoir ce que sont devenus ces cartulaires. Que je n'aie pas réussi, cela ne m'étonne pas, mais je serais surpris si un chercheur plus habile que moi ne parvenait pas à faire une découverte dont je n'ai pas besoin de signaler l'intérêt. J'appelle cette découverte de tous mes vœux. Il sera plus difficile de retrouver l'original de la donation de 980.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1.

« In nomine Domini, amen. Ad res magnanimiter gerendas remunerationibus accenduntur homines ; sed tunc precipue viris spectabilibus gloria retributionis ad easdem stimulos adjungit, cum ea sibi obveniunt loca in quibus vires corporis et animi tentatæ excellentia de inimicis trophea reportaverunt. Cum itaque Giballinus de Grimaldis, vir magni cordis et egregiæ magnificentiæ, nostris in omnibus contra Agarenos & Mauros sive Sarracenos assistens aggressionibus, invasionibus, fugationibus & periculis, sinum maris Gambracium, qui communiter rivus Sancti Torpetis appellatur, propria virtute ab eisdem Agarenis et Mauris sive Sarracenis abstulerit ; ejusque tale facinus peculiari Principis munificentia recognosci debuerit. Nos, Guillelmus comes, Bozonis et Folcoaræ filius, in Arelate civitate consistentes et iisdem attendentes, consentientibus Adalaixia conjuge nostra & Guillelmo filio nostro, Annone archiepiscopo, Rainoardo judice, Riquelino, Hildoardo, Pontis de Alanzone, Fulcone, Vuidone, Ingelrado et aliis nobilibus, præfato Giballino de Grimaldis præfatum sinum maris Gambracium, qui communiter rivus sancti Torpetis appellatur, cum toto tractu & circuitu, damus, donamus & ad possidendum in integrum & defendendum contra Agarenos et Mauros sive Sarracenos, tradimus, soli ecclesiæ Forojuliensi seu ejus episcopo salvis dimissis juribus episcopalibus. Si quis autem dicto Giballino de Grimaldis, potenti viro, in hac donatione contradixerit, indignationis nostræ pænam incurrat, & insuper cum Core, Dathan et Abiron in profundum absorbeatur. Anno igitur Incarnationis Dominicæ DCCCCLXXX, indict. x, mense septembris, regnante Conrado rege Alamannorum seu Procvnciarum. Ego comes Guillelmus hanc

noticiam donationis scribi & manu mea roborare curavi. Adalaxia, comitissa, firmavit, Guillelmus, comes, firmavit. Anno, archiepiscopus, firm.; Rainoardus firm.; Riquelinus f.; Hildoardus f.; Pontius de Alauz f.; Fulco f.; Vuido f.; Ingelradus f.; & alii firmaverunt. Bonifacius scripsit et firmavit. »

(C. de Venasque, l. c.)

2.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego in Xpi nomine Boso et conjux mea Folcoara comutamus ad ecclesiam Sancti Stephani sedis Arelatensium et ad dompnum scilicet Iterium, archiepiscopum, aliquas res que michi BOSONI, ex parte conjugis mee FOLCOARE, et ei ex projenie parentorum (*sic*) suorum legibus obvenit in comitatu Avenionense,, in agro Rubiano, secundum testamenti seriem dicentis qualis est emptio, talis et comutacio, ut et emptio et comutacio utramque obtineant firmitatem.

In loco itaque super Marignano (1), campum unum que consortat inter consortes ex duobus frontibus terram Sancti Nazari; de uno latus, viam publicam; de alio latus, Rainoardum; in alio vero loco, campum unum ad ipsos Quatrones, et consortat, de uno latus et uno fronte, terram Sancti Cesarii, et, de uno fronte, Bonumfilium, clericum, et, de alio latus, viam publicam; in alio vero loco, campum unum ad Molleriam (2), et consortat, pro uno latus, viam publicam, de alio latus, Rodanum fluvium, de uno fronte, Bonumfilium, clericum, de alio, terram comunem; et quartus campus, in villa que dicitur Tharascone, et consortat, de uno latus, nos ipsos comutatores, de alio latus, Bonumfilium, clericum, de uno fronte, viam publicam, et, de alio, terram Sancte Marthe; et, in alio loco, denominato inter Sagnone et Aurignana, campum unum, et consortat,

(1) *Marignan* a disparu la situation en est indiquée par celle de *Saint-Nazaire,* lieu dit au S. E. d'Arles (Cassini), aujourd'hui *Saint-Lazare,* dans le Trébon.

(2) Hameau des Molières au N. de Tarascon.

ex uno latus, terram Sancti Genesii; de uno fronte, Rancuinum, de alio latus. Aicardum, et de uno fronte, flumen Diruentie; in ipso loco, alium campum qui consortat, de uno latus, Bellucium, et de alio, Vualterium et Balneratum, de uno fronte, Amalricum, et, ab alio latus, ipsum Bellucium, unde ista omnia comutamus tantum et alium tantum atque transfundimus ad ecclesiam Sancti Stephani et ad dompnum prefatum archiepiscopum, et accipimus pro his rebus denominatis castrum vetustissimum, in Comitatu Aquense, que vocatur vocabulo Sanctum Amantium, totum et ab integro, a mari usque in valle et a fonte usque in finem montis, ad jus et proprietatem nostram habendi, tenendi, nostrisque heredibus dereliquendi. Et teneat ipsa ecclesia istas res atque possideat omnique tempore sine ulla contradictione. Sane, si qui nos aut heredes nostri vel ulla opposita persona, qui hanc comutacionem contra ire aut inrumpere conaverit, non valeat obtinere quod injuste reppetit, sed componat in vinculo auri optimi impensas libras IIII, et in antea hec comutacio firma ac stabilis perpetualiter perseveret, omnique tempore cum stipulacione interposita pro omni firmitate subnexa. Hacta comutacio ista in Arelate civitate publice sub die kalendarum martii, anno XXX, regnante Chuonrado rege, Alamannorum seu Proventiarum, indicione IIII. Signum BOSONE *et uxore sua* FOLCOARA, qui hanc comutacionem scribere et in testibus firmare rogaverunt, manibus suorum firma. S. Waltelmi, S. Ranulfi, S. Autrigi, S. Autberti, S. Majuli et ceteris pluribus.

(Reg. auth. d'Arles, f° 13 v.).

3.

Auctoritas etenim jubet ecclesiastica et romana lex precipit ut quicumque rem suam in qualicumque potestate transfundere voluerit, per paginam testamenti eam infundat ut prolixis temporibus secura et quieta permaneat.

Igitur, ego, [in] Dei nomen Boso et uxor mea Folcoara, hanc seriem sequentes, considerantes gravia nostrorum vulnera scelerum, una pro Dei amoreet remedio ani-

marum nostrarum seu et parentum nostrorum cedimus atque transfundimus sacrosancte Dei ecclesie sancteque Marie virginis sanctique Petri apostoli in cenobio Montemajore, res quasdam nostri juris, quas nobis ex progenie parentum nostrorum legibus obvenerunt; que sunt ipse res in Comitatu Arelatense, in termino, in valle Ulierie, ecclesia Sancti Vincentii et ecclesia Sancti Juliani et Sancti Joannis, cum territorio ad easdem ecclesias pertinente infra hec terminia denominata : ab oriente, terminat terra Thetberti et Ascherii, ab occidente, via publica supra mare; a septentrione ipso Bosone donatore cum via publica; a meridie et parte occidentali, Thetberti terra et Ascherii et *terra comitale.* Quidquid infra hec terminia suprascripta habere videtur, totum et ab integro donamus atque transfundimus ad monasterium supra nominatum, vel fratribus ibidem Deo servientibus, in perpetuum ut teneant et possideant perpetualiter, omni contradictione submota. Sane si quis, nos aut heredes nostri vel ulla opposita personna, qui contra cessionem vel donationem insurgere, ire, agere, vel inquietare voluerit, etc. Acta donatione ista in monasterio Montemajore, publice, anno incarnationis Dominice DCCCCLXXI, II idus mai, anno XXXIII regnante Conrado rege Alamannorum sive Provincie, indictione I. Sign. Boso et uxor sua Folcoara qui hanc cessionem scribere et testibus roborare fecerunt, manibus illorum firma ac roborata. S. Pontius juvenis firmavit; frater Lambertus firmavit. S. Thutbertus firmavit. S. Ascherius firmavit. S. Isnardus firmavit. S. Amalricus firmavit. Poncius firmavit. S. Jonan firmavit. S. Ingilrannus firmavit. S. Cavallarius firmavit. S. Wichirius firmavit S. Willelmus firmavit. S. Vadaldus firmavit. S. Bonifacius firmavit.

4.

Donatio Riculfo, episcopo Forojuliensi, facta a Guillelmo comite & uxore sua Adelaide.

In nomine domini nostri Jesu Christi. Riculfus, forojuliensis episcopus, in villa Manoasca ante presentiam

domini Willelmi, Provincie comitis, et genitus ejus provolutus, rogavit eum ut ecclesiam Sancte Marie Sanctique Leoncii honore dicatam non pateretur esse inhonoratam ; namque civitas Forojuliensis, in qua ipsa ecclesia constructa est, *acerbitate Saracenorum destructa atque in solitudinem fuit reducta, habitatores quoque ejus interfecti seu timore longius fuerint effugati* ; non superest aliquis qui sciat vel predia vel possessiones que prefate ecclesie succedere debeant ; non sunt chartarum pagine, desunt regalia precepta ; privilegia quoque, seu alia testimonia aut vetustate consumpta, aut igne perierunt, nichil aliud nisi solo episcopatus nomine permanente.

Igitur nunc, inclite comes, tibi est a Domino facultas concessa ut expelleres Agarrenos a pristinis finibus ; exibe Ei munus acceptum in reddendo Sancte Marie Sanctoque Leontio predia sua juste, que perdidit injuste ; dignum namque est ut Ipsum, in ecclesia sue matris nomine dedicata honores, a Quo accepisti *ut ceteros qui ante te fuerunt, in expulsione paganorum, precelleres.*

Commotus namque his et multis aliis precibus, prefatus princeps respectum episcopo dedit quousque cum uxore et judicibus ceterisque fidelibus suis inveniret quid de hac re facere debuisset.

Expleto autem respectu, venit in Arelate civitate predictus episcopus ante presentiam ejus et requisivit ipsius voluntatem.

Ipse vero princeps consilium ad suam uxorem vel ad judices suos Aldebertum atque Adalelmium, necnon et ad ceteros fideles suos qui ibi aderant, quesivit quid ad hoc causa agi opporteret.

Illi vero timorem Domini pro oculis habentes, talem ei consilium dederunt ut preter hereditatem quam ecclesia predicta ibidem antiquitus habuit, — *seu propter hoc quod ipse episcopus post expulsionem paganorum primus restire cepit ipsam civitatem*, unam medietatem de omnibus que in circuitu ejusdem civitatis adjacent, redderet vel donaret.

Ego, inquit WILLELMUS *comes, et uxor mea* ADALAYS, una pro Dei amore et per remedium animarum nostrarum seu parentum nostrorum, tam vivorum quam etiam defunctorum, reddo atque concedo unam medietatem de ipsa civitate Forojuliensi, vel de terra in circuitu ejusdem civi-

tatis adjacente, culta vel inculta, *et de portu seu et de omnibus censivis que ex eo exeunt* vel exire debent, et de piscatoriis et de omnibus quidquid dici aut nominari potest, que ad usus dominorum predicti loci exeunt hodie vel in antea exire debent, sive de villa Pogito, Sancte Marie Sanctoque Leoncio necnon et episcopo Riculfo successoribus que ejus, in perpetuum, ut teneant et possideant absque ullius contrarietate persone. Consortes, de uno latere, mare magnum ; de alio, castrum Gorgia [prope] Montem Mercorum, de uno fronte, flumen Cyagna ; de alio vero fronte, rivum Briveto et flumen Argencium usque in iamdicto mare, ac si qui alii sunt consortes, quidquid infra his terminationibus continetur, tam inquisita quam inquirenda, tam rustica quam et urbana, id est in pratis, in pascuis, in garricis, in sylvis, in arboribus pomiferis vel impomiferis, in molinis seu molinariis, in aquis aquarum vel deductibus eorum, in omnibus reddo vel concedo predicte ecclesie unam medietatem, jure perpetuo, decimum quoque ab integro.

Sane, si quis Nos aut heredes nostri vel ulla opposita personna qui contra hanc redditionem seu guirpitionem ire, agere vel irrumpere voluerit, non valeat vindicare quod repet[er]it, sed componat cui litem intulerit, auri optimi libras decem et in antea [firma sit] possessio, guirpicio, vel redditio atque cessio ista.

In Arelate civitate publice, pridie nonas martii, anno quinquagesimo regnante Conrado rege, indictione tercia. ✠ signum WILLELMI *comitis et uxoris sue* ADALAYS qui hanc notitiam scribere et testes subter firmare preceperunt manu illa firma.

✠ ROBALDUS *comes* voluit et concessit et manu propria firmavit.

Signum Aicardus firmavit. Signum Willelmus vicecomes firmavit. Poncius Major firmavit. Signum Leidradus firmavit. Signum Cavalerius firmavit. Signum Richelmus firmavit. Signum item Aicardus firmavit. Wadaldus firmavit. Inguilranus firmavit. Signum Ugo firmavit. Signum Autrius firmavit. Signum (*deest nomen testis*).

(Arch. des B.-du-Rh. Chantelou,
Hist. Montism., p. 170 v°).

LES DONS D'INTÉRÊT PUBLIC

EN PROVENCE AVANT 1789

PAR M. EUGÈNE ROSTAND
PRÉSIDENT

Lecture faite à la Séance du 21 Juillet 1887



C'est un détail caractéristique des mœurs administratives sous l'Ancien Régime, que l'usage des dons et présents offerts dans un but d'intérêt général, soit par les gouvernés aux gouvernants, soit par les mandataires d'une population aux personnages dont elle a reçu ou attend quelque service. Non seulement une telle pratique était licite, mais on la considérait souvent comme une sorte de devoir moral. Nous nous formons une idée différente de la dignité civique : une conception moins guindée et comme familiale du pouvoir ou des hautes fonctions et des rapports entre supérieurs et inférieurs, l'habitude de trouver juste ce qui est naturel, plus de simplicité dans la façon de vivre, rendaient tout à fait admissible qu'on appuyât d'un témoignage matériel l'expression d'une gratitude ou d'une prière collective.

Nulle part il n'en était ainsi plus qu'en Provence. Par tempérament, par tour d'esprit, les Provençaux étaient particulièrement enclins aux démonstrations qui nourrissent l'amitié ou qui entretiennent la protection. S'il leur plaisait de recevoir, et non point par cette seule raison, ils étaient contents d'offrir.

Les dons en argent au Roi. Origine du don gratuit en Provence.

La première classe de ces dons est celle qui s'adressait au Souverain. Il nous semble légitime d'y retrouver, pour la Provence, l'origine de ce qu'on nommera le *Don Gratuit.*

Dans ses doléances arrêtées par l'assemblée générale de janvier 1764, le *pays de Provence* s'exprime ainsi :

« Les dons gratuits qu'offre la Provence à Votre
« Majesté ne sont forcés que par l'amour et le devoir;
« ils ne sont point demandés comme des tributs... C'est
« un des articles convenus avec le roi René en 1442
« que le Prince ne peut rien exiger ni du pays en
« général, ni des villes en particulier, sans le consen-
« tement des trois États (1) ».

Il est fréquemment fait mention du *Don Gratuit* dans l'histoire de nos *pays d'États*, comme dans les annales des assemblées du clergé. Il suppléa à l'impôt. On sait comment il était demandé, consenti. Mais convient-il d'y voir une institution créée de façon uniforme et systématique dans les provinces qui jouissaient du privilége d'avoir une représentation provinciale? Cette vue-là serait bien trop moderne, et ce n'est pas ainsi que les choses se passent dans la vieille France : même quand peu à peu généralisées par la suite des faits elles nous apparaissent ici ou là analogues, elles ont des sources variées et des modes de développement distincts. Quelques documents inédits, ou simplement indiqués dans les inventaires de nos archives communales, m'ont permis de ressaisir le

(1) *Traité de l'Administration du Comté de Provence,* par l'abbé de Coriolis, Aix, 1786, t. I.

point où naît en Provence la combinaison ingénieuse en vertu de laquelle les communes indépendantes conservaient le noble privilége d'offrir au prince par les générosités du dévoûment ce qu'il n'aurait pu requérir de l'obéissance, ni percevoir par contrainte.

Lorsque les communes provençales, qui avaient conquis une réelle indépendance sous l'autorité affaiblie de leurs anciens seigneurs, se virent obligées, vers le milieu du XIIIe siècle, de reconnaître la suzeraineté des Comtes de Provence, elles stipulèrent ce *sine qua non*, qu'il ne leur serait imposé aucune contribution.

Insérée dans les *privilèges* de toutes les communes, cette convention est formellement écrite dans les *Chapitres de paix* de Marseille, qui furent en 1257 consentis par Charles d'Anjou : « Le seigneur comte « et ses successeurs ne permettront pas que leurs « officiers mettent des impositions sur les Marseillais ; « ils pourront prier eux-mêmes les habitants de « Marseille de leur fournir de l'argent, mais ceux-ci « auront le droit de leur opposer un refus » (articles 42 et 43).

Les comtes furent fidèles à ces accords. Quand ils étaient réduits par des circonstances impérieuses à des dépenses extraordinaires, les États de Provence en avertissaient les communes avec empressement, et ainsi prit naissance la coutume de libérales offrandes, qui devaient plus tard, sous Louis XIV, devenir une manière d'impôt indirect ou déguisé, mais qui retint longtemps les caractères du *Don gracieux*.

Qu'on lise par exemple cet avis de convocation adressé à la commune de Sisteron, pour qu'elle se fît représenter aux États qui devaient se réunir à Aix le 25 mars 1313 : « La commune de Sisteron est invitée « à donner à ses députés des pouvoirs suffisants pour « accorder, s'il y a lieu, une grâce au Roi, *gratiam*

« *etiam faciendi domino nostro regi si propterea* « *fuerint requisiti* [1] ».

Louis III d'Anjou, ayant besoin d'argent en 1421, écrit aux syndics de Toulon une lettre affectueuse, qui montre sous leur vrai jour les relations du Souverain d'alors avec les sujets, nous ne dirons pas les contribuables :

« Nobles, fidèles et bien-aimés citoyens, vos mérites « sont si grands et si nombreux, que ni la plume ni « la bouche ne sauraient les redire, et qu'on ne peut « assez louer vos administrateurs, ni dépeindre vos « vertus. Cependant nous pensons que ce qui relève « l'éclat d'une belle chose, c'est d'y ajouter de la « beauté par des actions et d'en donner des preuves. « Les services rendus à nos prédécesseurs par vous « ont été affectueusement exaltés par les princes, par « la reine Jeanne d'illustre mémoire ; et nous attes- « tons combien cette louange est due. Et comme le « moment est venu d'établir notre camp et lever nos « troupes, ce à quoi nous travaillons de toutes nos « forces, et comme le malheur des temps, vous ne « l'ignorez pas, ne nous a pas laissé beaucoup d'ar- « gent, nous vous prions de vouloir, comme vous le « devez en ce temps de presse, nous accorder pour « cette seule fois, de bon cœur, un secours. Avec « l'aide de Dieu, dès maintenant et à l'avenir, vous « serez libérés de toutes charges et corvées, libres et « en état de recevoir de nous plus amples faveurs, « honneurs et dignités. — Données, dans le château « de notre ville, scellées et souscrites de notre main, « le 21 février, XIV[e] indiction. Loys [2] ».

Les États de Provence offrirent au même Louis III, en 1432, 100,000 florins, à l'occasion de son mariage

(1) *Histoire municipale de Sisteron*, par E. de Laplane, p. 85, charte originale.

(2) Archives communales de Toulon, série AA art. 39.

avec Marguerite de Savoie. Le conseil communal de Toulon s'associa à cette manifestation par un vote exprimé en langue provençale, et dont les archives de cette ville nous ont transmis le texte naïf : « Come « sia causa que, al mes de juin, per los tres Etats dels « contas de Provensa et de Forcalquier, aian donat et « consentit al Rey sobeyran, senhor nostre, per son « ben astruc mariage, la soma de 100,000 florins, et « consentit à mossenhor lo gobernador, de Provense, « per la ben trobalh que a aguet en lo dich mariage « 3000 florins ; et per aysso, sia stat consentit al dich « pays far revas, venten, capages, etc [1]. »

Peu d'années après, le 13 décembre 1437, un don de 100,000 florins est offert au roi René par les États tenus à Aix.

En 1442, les États donnent à René 60,000 florins, et à son fils le duc de Calabre, *pour se remonter*, 2000. Les députés en profitent pour repousser, en vertu des franchises de leur pays, un droit de gabelle que le roi avait cru pouvoir imposer. René répond qu'il n'a pas eu l'intention de porter atteinte aux libertés provençales, et proclame que « le prince ne peut rien exiger « ni du pays en général, ni des villes en particulier, si « les États ne le veulent [2]. »

Les successeurs des comtes, les rois de France, se conformèrent à ces traditions. Des dons gracieux continuèrent de leur être offerts par les États jusqu'en 1629.

Cette année là, dans l'assemblée qui eut lieu à Tarascon, M. de Bullion, conseiller d'État, demanda, au nom du Roi, que la Provence concourût pour 1,500,000 livres aux frais de la soumission des villes

(1) Les communes avaient été autorisées par les États à lever des taxes municipales, reves, vingtièmes, capage, qui sont votées par cette délibérat on (Archives communales de Toulon, série BB, art. 37).

(2) *Traité sur l'administration du comté de Provence*, par l'abbé de Coriolis, t. I.

révoltées ; les Etats accordèrent 900,000 livres. La spontanéité des dons commençait de s'altérer. — En 1631, le prince de Condé se rend aux États ; il annonce qu'il a retenu en Languedoc les troupes qui venaient en Provence, mais que le pays doit faire au Roi des *dons notables*. Les Etats offrent un million de livres, le prince sollicite le double, on s'accorde à 1,500,000.

Nous voilà bien près de l'impôt. Louis XIV franchit le pas, et en 1661 établit en Provence, au mépris du droit ancien, un impôt sur le sel. Les plus vives protestations n'aboutirent qu'à un compromis ; il fut convenu que moyennant l'acquit de cet impôt, tout don gracieux serait abandonné. Quatre années ne s'étaient pas écoulées, que l'Assemblée générale des communautés est invitée à voter un don gratuit de 400,000 livres : le mot *gratuit* s'est substitué au mot *gracieux*, on éloigne la pensée d'une concession bénévole. L'Assemblée alloua 300,000 livres. Jusqu'à la fin du siècle les demandes se succédèrent. On les réduisait autant qu'il était possible. Mais de 1700 à 1789, les assemblées n'opposèrent plus de résistance sérieuse, et votèrent sans discuter un don annuel. L'étiquette du don subsistait encore, la chose avait disparu.

Dons en nature aux princes et personnages.

Aussi loin que l'on remonte dans la vie municipale en Provence, on voit les administrateurs urbains empressés à faire des présents aux princes ou aux personnages qui les visitent.

Parmi les objets offerts, le vin, produit excellent de la région, est en grand honneur. En 1365, le pape Urbain V vint à Marseille ; les syndics de la cité ne manquèrent pas, au milieu des brillantes fêtes organisées pour recevoir le pontife, de lui faire hommage du meilleur vin conservé dans les caves de la ville.

Les reines n'échappaient pas au tribut du vin

municipal. Les syndics de Toulon, en 1434, offrent à la femme de Louis III d'Anjou un muid de vin blanc, et un superbe veau. Mais, en galants magistrats, ils corrigent la masculinité, un peu brutale, du cadeau en y ajoutant un manteau de soie, qui fut remis à la reine au moment où, descendue de sa galère, elle était acclamée par le peuple accouru sur les quais pour l'admirer.

Plus abondants furent les dons que la population toulonnaise présenta à René et à Isabeau, en 1447, et les registres du conseil municipal en ont gardé le détail : « Segon si las causas ordenadas per lo present « al Rey sobeyran senhor nostre, 6 saumadas de « sivada, 2 botas de vin, una de blanc et l'altra de « claret, 4 dozenas de pollasses, 6 moutons, 1 vedel, « 6 entorches de 4 livras cascuna, 6 livras de can- « dellas de siera. » Cette offrande fut remise à René, et une toute semblable à Isabeau.

Après la réunion de la Provence à la France, le délégué de Louis XI, Palamède de Forbin, fut un moment disgracié, remplacé par Raimonet de Glandevès baron de Faucon ; mais bientôt, le 20 mai 1483, un envoyé extraordinaire du Roi, le sieur de Baudricourt, le rétablit dans sa charge. Les Marseillais s'applaudissaient de voir revenir Forbin. Ils firent à Baudricourt une réception chaleureuse, et lui donnèrent « 2 grands bassins d'argent, 2 aiguières, « 12 tapis de Flandres, 12 flambeaux de cire blanche « de Venise, 12 boites de dragées, 12 petits pains de « sucre fin, 12 sacs d'avoine, 2 tonneaux de vin blanc, « 2 de vin rouge. » (1).

Charles IX, visitant ses provinces, entra à Marseille le 6 novembre 1564. Les consuls lui offrirent les clés de la ville en or massif et un dais en drap d'or, sur lequel étaient brodées la devise et les armes royales.

(1) Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. I, p. 288.

En novembre 1600, Henri IV, dont le mariage avec Marie de Médicis venait de se conclure, avait envoyé pour l'accueillir à Marseille le duc de Montmorency, le chancelier de Bellièvre, une suite nombreuse. Dès le débarquement de la Florentine, « les consuls, vêtus « de leurs robes d'écarlate, vinrent, dit Ruffi, lui « présenter à genoux les deux clés de la ville en or « massif du poids de 300 écus. Le lendemain les Mar- « seillais lui firent présent d'une magnifique plaque « d'argent de la valeur de 2,000 écus, sur laquelle « paraissait une mer ondoyante à demi-relief avec « l'effigie du roi, de la reine, et de Neptune, qui donne « le trident au roi pour lui céder l'empire de la « mer. » (1).

Le mariage de Louis XIV, en 1660, fut une nouvelle occasion de munificence pour les Marseillais. A la vérité, Mazarin leur réclamait à divers titres des sommes énormes, et un don opportun pouvait avoir une influence favorable sur la décision royale. Ils votèrent 50,000 livres pour acheter une ceinture à la future reine, et Louis, sensible à ce bel élan, donna des ordres pour réduire la prétention du fisc.

Les princes n'étaient pas les seuls à bénéficier de dons faits par les Provençaux dans des pensées d'utilité publique.

En octobre 1669, Toulon règle les frais de réception d'un ambassadeur turc. On blâma les administrateurs, cette fois, d'avoir dépassé les crédits ouverts, et l'excédent de dépense fut laissé à leur charge.

La Chambre de commerce de Marseille, cette originale institution à laquelle aucune des similaires n'est identique, investie d'attributions financières, et même politiques, qui n'ont point été assez remarquées jusqu'ici, ne cessait d'envoyer des cadeaux aux deys, aux pachas, à divers autres chefs influents des contrées

(1) Ibid., t. I. p. 448.

orientales. Elle se préoccupait de rendre plus faciles nos relations avec la Turquie et les Echelles, d'étendre et d'affermir notre prépondérance dans tout le Levant.

D'autres présents non moins justifiés étaient offerts par la Chambre de Commerce de Marseille à des fonctionnaires français ou à leurs familles.

Le 2 septembre 1680, le premier député du commerce expose à la Chambre que Mme de Bellinzani, avec ses deux filles, est arrivée à Marseille ; et « parce que le commerce a de très fortes obligations « à M. de Belinzani, premier secrétaire de Mgr Col- « bert, il croit que pour l'obliger de nous continuer « sa protection, il serait nécessaire de faire visite « auxdites dames, et de leur faire un présent le plus « honnête qu'il sera possible. » Echevins et députés font la visite, et le soir, l'archivaire de la Chambre remet à ces dames, au nom du commerce, un présent, dont le détail est consigné avec les prix au *libvre des cérémonies* : « 3 juppes picquées, achetées 10 pistoles « de M. Picquel, 6 pièces de Cambrazini, 3 grandes « et 3 petites remplies de fleurs, une indiane pour « cabinet où il y a divers personnages, achetées « 16 pistoles à Jeanne ; 12 boites de confiture, 26 livres ; « 12 bouteilles de vin rouge à 5 sous le pot, 6 livres « 15 sous ; 6 douzaines de flambeaux de table, 17 livres ; « 10 sous ; rubans, 3 livres ; 26 verres, 4 livres 11 sous « total : 347 livres 14 sous. »

Le fils de Colbert, le marquis de Seignelay, était venu à Marseille l'année précédente. Mais le *présent municipal* qui lui avait été remis par les échevins, 12 boites de confiture, 12 bouteilles de vin, 6 douzaines de flambeaux, ne pouvait être comparé à celui que nous venons de voir la courtoise assemblée commerciale offrir à des femmes.

Il est vrai que le *présent municipal* variait peu. C'était, suivant la situation du visiteur qui passait par Marseille, 6 ou 12 boites de confiture, 6 ou 12 bouteilles de vin, 3 ou 6 douzaines de flambeaux. Le

comte de Grignan, lieutenant-général, le baron d'Oppède, premier président du Parlement, le nonce du Pape, les ambassadeurs sont gratifiés de la douzaine; il n'y en a que la demi pour l'évêque de Marseille rentrant d'un voyage, pour l'intendant de la Marine, pour les consuls d'autres villes. A Mme de Sévigné, qui avait accompagné son gendre, on offrit 12 boîtes de confiture, 6 bouteilles d'eau d'Angélique, 6 bouteilles de Rossolis, 6 douzaines de flambeaux de table : la marquise était gâtée, et le méritait bien par son goût de la Provence.

Pendant le XVIIIe siècle rien ne fut changé dans ces coutumes. On en trouve les traces dans les archives de toutes les communes.

En 1701 et 1702, Toulon offre au duc de Vendôme, qui se rendait à l'armée d'Italie, un riche présent, notamment 500 bouteilles cachetées de vin vieux, d'autres cadeaux à divers ministres, et à M. de Grignan. La petite ville de Solliès-Pont ne laissait échapper aucune occasion de témoigner sa reconnaissance à la famille de Forbin, qui lui avait rendu des services ; le 6 octobre 1715, elle vote un présent de 100 louis d'or pour le marquis de Forbin, colonel du régiment de Provence, à l'occasion de son mariage.

Les enfants eux-mêmes n'étaient pas oubliés. La Chambre de Commerce de Marseille, apprenant le 4 juillet 1725 que l'intendant de Provence était arrivé avec ses enfants, décide qu'on leur offrira « un petit « vaisseau du prix de 400 livres. »

Chaque année la Chambre envoyait à Paris des cadeaux, dont le choix et l'importance étaient déterminés dans une séance spéciale. Le 14 décembre 1734, il fut décidé qu'on offrirait au maréchal de Villars un quintal et demi de café trié, deux barils d'huile, un baril de thon mariné, un baril de soles marinées, douze paquets d'anchois, douze bouteilles d'olives.

Le 19 août 1753, les députés du commerce assistent à la signature du contrat de mariage de M. Isnard,

archivaire de la Chambre, et donnent à la fiancée 50 louis d'or, la priant d'affecter cette somme à l'achat d'un bijou.

La municipalité n'hésitait pas davantage à consacrer une somme ronde à un cadeau, quand l'occasion en survenait. Sous l'échevinat du riche et populaire George de Roux, en décembre 1764, le Conseil fit don à Lions, qui avait été envoyé à Paris pour terminer une importante affaire, d'une pièce de vaisselle d'argent aux armes de la ville, du prix de 1,000 louis. L'année suivante, les échevins offrent un bijou de 100 louis à Mlle de Félix de Jarente, le jour de son mariage avec le marquis de Pilles, « pour marquer la « reconnaissance de la communauté envers la famille « de M. le marquis de Pilles, qui depuis plus d'un « siècle a rendu de grands services à la ville dans « l'exercice des fonctions de gouverneur-viguier. »

Nous pourrions citer d'autres exemples. Ceux que nous venons de rappeler sont assez nombreux pour remettre en lumière, quant à la Provence, l'usage de témoigner par des dons d'intérêt public la gratitude d'un service rendu ou l'espoir d'un service à obtenir.

Dons occultes.

C'étaient là des dons irréprochables, surtout de la part des donateurs, puisque faits dans quelque vue de bien commun, ils étaient réalisés au grand jour. Il n'en est pas tout à fait de même de certains autres, qu'on crut pouvoir faire secrètement en telle ou telle circonstance

On peut suivre, par exemple, dans les archives de Toulon la piquante aventure d'un don que la commune fit faire en 1780 par son agent parisien, M. de la Sablonnière, secrétaire de M. de Maurepas, au premier commis de M. Amelot, ministre de la maison du roi. Il s'agissait de presser la résolution du ministre

dans une affaire qui trainait depuis soixante ans, la construction d'une église. M. Silvestre, le premier commis, trouvait la question « épineuse ». De quoi les consuls chargèrent-ils leur correspondant ? Comment celui-ci s'y prit-il ? Le fait est que l'arrêt fut bientôt rendu, rapidement notifié, et que les consuls songèrent à un remercîment effectif. Ils demandèrent à l'intendant de les autoriser à délier leur bourse. La réponse de M. de la Tour est plaisante : « Je sens l'uti-« lité dont peuvent être à Paris les personnes que vous « employez pour les offices de votre communauté ; il « est très juste de les récompenser ; mais ce sont des « arrangements qui doivent se passer dans l'intérieur « de votre administration, et que je ne saurais spécia-« lement autoriser » (1). M. de la Tour, prudence ou ignorance, ne semble viser que l'agent direct des consuls. Mais au même moment les consuls écrivent à M. de la Sablonnière : « Nous vous avons marqué « que nous nous proposions de faire présenter quel-« que chose d'honnête à M. Silvestre, en reconnais-« sance des soins que lui a donnés l'affaire de notre « seconde paroisse. Comme nous ne pouvons prévoir « d'ici ce qui peut lui être le plus agréable, nous vous « prions d'en faire le choix ; nous vous autorisons à y « employer jusqu'à 8000 livres, si vous pensez que « cette somme suffise pour un cadeau honnête et « décent ». (2) L'autre dut faire observer que c'était beaucoup. Il rend bientôt compte de sa démarche : « J'ai cru, à titre de confraternité, sur l'assurance du « secret et le prétexte d'appréhender de faire un pré-« sent qui ne flattât point la personne dont vous me « parlez, pouvoir lui présenter 125 louis, en la priant « de les employer à l'emplete de choses qui lui con-« viendraient, et je les ai mis sur son bureau en voulant « m'enfuir ; mais elle m'a arrêté, et forcé de les

(1) 4 février 1781, (*Archives comm.* série BB art, 140).
(2) Ibid., BB, art. 142.

« reprendre, disant qu'elle ne voulait point de pré-
« sents ; ce que j'ai été obligé de faire, en lui disant
« qu'elle me réduisait à la nécessité de les employer
« moi-même à des choses qui pourront ne pas la
« flatter. Mon projet est de lui donner 300 bouteilles
« de vin de Champagne de la maréchale d'Estrées,
« qui le vend au Roy et à Monsieur, 4 livres la bou-
« teille, une pendule d'un goût tout nouveau qu'on
« achève, et d'employer le surplus en livres ; et à cet
« effet j'ai chargé quelqu'un d'examiner dans sa biblio-
« théque les bons livres qui lui manquent. » (1) Le cadeau fut-il sous cette nouvelle forme agréé ? On peut le croire, car l'affaire se termina au gré des consuls (2).

Dans d'autres rencontres, les présents furent inefficaces. En 1710, la communauté de Toulon envoya à Paris, pour négocier le rétablissement d'une foire franche, M. d'Astour, qui, à diverses reprises, au cours de ses pourparlers, proposa quelque *donative* placée opportunément. « Sans cela on ne fait rien », écrivait-il. Un jour, il a découvert une dame qui a du crédit, et en usera pour 1000 pistoles ; un autre jour, c'est un parent de M. Le Bret, intendant de Provence, qui a promis d'enlever l'adhésion de l'intendant, et ne demande que 6000 livres en cas de réussite. Rien ne prouve que M. d'Astour n'eût pas dans tout cela un excès d'imagination provençale, ou un peu de crédulité de province sur la corruption des cours. Le fait est qu'il avait fait offrir une gratification à M. Couturier, premier commis du contrôleur général des finances, et qu'il fut éconduit. Il quitta Paris en mai 1711 sans avoir abouti à l'objet de sa mission.

Quelquefois repoussés, quelquefois accueillis, les dons occultes avaient pour cause la nécessité où se

(1) Ibid., BB, art. 259.

(2) Mon confrère à l'Académie de Marseille, M. O. Teissier a raconté cet épisode dans ses *Chroniques toulonnaises* (1872).

trouvaient les municipalités provinciales de s'assurer des protecteurs actifs et puissants au centre. Un but d'utilité générale les explique encore, sert d'excuse aux donateurs, sinon aux donataires. Ce sont, pour ainsi parler, des *pots-de-vin d'intérêt public...*

Pour ceux *d'intérêt privé*, qui sont l'inverse, et que rien n'absout plus, ils ne rentrent pas dans le cadre de notre étude.



RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE

TITRE I.

OBJET DE L'ACADÉMIE.

ARTICLE PREMIER. — L'Académie de Marseille a pour objet l'étude et l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

TITRE II.

COMPOSITION DE L'ACADÉMIE.

ART. II. — L'Académie se compose de Membres Résidants, d'Académiciens libres, d'Associés et de Correspondants.

Les Membres Résidants sont domiciliés à Marseille, ou au moins dans le département des Bouches-du-Rhône.

Les Académiciens libres sont les anciens Résidants qui ont transporté leur domicile hors du département des Bouches-du-Rhône, et ceux qui, à raison de leur âge ou de leurs infirmités, réclament les avantages attachés à ce titre.

Les Associés sont choisis parmi les savants, les littérateurs et les artistes domiciliés dans un des dépar-

tements de la région provençale en dehors des Bouches-du-Rhône. Ces départements sont : Vaucluse, Hautes et Basses-Alpes, Var et Alpes-Maritimes.

Les Correspondants sont choisis parmi les savants, les littérateurs et les artistes domiciliés en dehors de la région provençale.

Art. III. — L'Académie est divisée en trois classes celle des Sciences, celle des Lettres et celle des Beaux-Arts.

Art. IV. — Les anciens Résidants devenus Académiciens libres par la fixation de leur domicile hors du département et qui reviennent s'y établir, rentrent à la première vacance dans leur classe respective.

Art. V. — Le nombre des Membres Résidants est fixé à quarante, dont dix-huit pour la classe des Sciences, douze pour celle des Lettres et dix pour celle des Beaux-Arts.

Le nombre des Associés est fixé à vingt, celui des Correspondants à quarante, sans que l'Académie soit tenue de remplir les cadres de ces deux dernières catégories.

Art. VI. — Les Académiciens libres et les Associés ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative.

TITRE III.

BUREAU DE L'ACADÉMIE.

Art. VII. — Le Bureau de l'Académie est composé de cinq membres : un Directeur, un Chancelier (1), un Secrétaire Perpétuel, un Secrétaire-Bibliothécaire et un Trésorier.

Art. VIII. — Le Directeur est le représentant officiel de l'Académie ; il en dirige les travaux, ouvre et

lève les séances, accorde et maintient la parole, dépouille les scrutins et en constate les résultats avec le Bureau.

Le Directeur opine et vote le dernier ; dans les partages d'opinion, il a voix prépondérante.

Art. IX. — Le Chancelier remplace le Directeur en cas d'absence, et en remplit toutes les fonctions.

En l'absence du Chancelier, le doyen présent, par ordre de nomination, en dehors des membres du Bureau, préside les séances ; les autres fonctions du Directeur passent au Secrétaire-Perpétuel.

Art. X. — Le Secrétaire Perpétuel est chargé de la tenue des registres, des archives, de la correspondance, de la convocation aux séances. Il indique l'ordre du jour dans les avis de convocations. Il surveille l'impression des Mémoires, rédige les procès-verbaux et les signe avec le Directeur.

Art. XI. — Le Secrétaire-Bibliothécaire est chargé de la conservation de la Bibliothèque, et remplace le Secrétaire-Perpétuel en cas d'absence.

Art. XII. — Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses; il rend, au mois de novembre, les comptes de l'exercice précédent, et présente le budget du nouvel exercice. L'Académie élit deux auditeurs de comptes pour examiner l'état des finances et lui en faire rapport.

Le Trésorier paye sur les ordonnancements du Directeur et du Secrétaire-Perpétuel.

Il tient constamment en dépôt, au nom de l'Académie, dans une ou plusieurs banques qu'elle désigne, les valeurs qui sont la propriété de la Compagnie ; il fait de même pour les fonds qui ne sont pas nécessaires au mouvement normal des dépenses, et est accrédité pour toutes opérations de compte-courant.

Art. XIII. — Chaque année, à la seconde séance de

novembre, l'Académie procède à l'élection d'un Directeur, d'un Chancelier et d'un Trésorier.

Tous les cinq ans, dans la même séance, elle élit un Secrétaire-Bibliothécaire.

Pour que l'élection du Directeur, du Chancelier et du Secrétaire-Perpétuel soit valable, il faut la présence ou la représentation de vingt Membres Résidants et le suffrage de quatorze. Pour les autres élections du Bureau, la majorité relative des suffrages suffit. Les membres non présents pourront se faire représenter par un de leurs confrères ; le mandat devra être écrit et ne point porter de désignation nominative du candidat à élire, afin de respecter le secret du scrutin.

Art. XIV. — Aucun membre de l'Académie ne pourra en être élu Directeur ou Chancelier avant que trois années se soient écoulées depuis sa réception.

Le Directeur et le Chancelier ne sont rééligibles qu'après trois ans au moins d'intervalle.

Le Secrétaire-Bibliothécaire et le Trésorier sont indéfiniment rééligibles.

Art. XV. — Le Directeur, le Chancelier et les autres membres du Bureau rééligibles entrent en fonctions à la troisième séance après le 1er novembre. Ils sont installés à cette séance par le Directeur sortant de charge.

Art. XVI. — Si un membre du Bureau vient à décéder, ou s'il cesse de remplir ses fonctions pour une autre cause, l'Académie pourvoit dans la séance suivante à son remplacement pour le délai qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Bureau.

TITRE IV.

ÉLECTION DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Art. XVII. — Lorsqu'une place de Membre Résidant est vacante, l'Académie dans le délai d'un mois,

déclare la vacance, et peut même recourir à la voix des journaux, sans toutefois désigner le titulaire du fauteuil vacant. Un état nominatif des vacances est affiché dans la salle des séances.

ART. XVIII. — Nul ne peut être élu Membre Résidant s'il n'a demandé son admission par écrit, en désignant la classe à laquelle il désire appartenir, et s'il ne présente à l'appui de la demande des titres scientifiques, littéraires ou artistiques.

La demande est renvoyée par le Directeur à la classe désignée, qui se réunit en Commission pour examiner le mérite du candidat, et en présenter rapport écrit à l'Académie.

L'Académie procède à l'élection un mois au moins après avoir entendu ce rapport. Pendant ce mois, le nom du candidat demeure affiché dans la salle des séances.

ART. XIX. — Les élections doivent être spécialement portées à l'ordre du jour sur les lettres de convocation.

Les membres non présents pourront se faire représenter par un de leurs confrères ; le mandat devra être écrit, et ne point porter de désignation nominative du candidat à élire.

Le nombre de vingt membres présents ou régulièrement représentés est nécessaire ; le vote a lieu au scrutin secret ; l'élection ne peut avoir lieu que par treize suffrages au moins.

ART. XX. — Le nouvel élu prend de droit séance dans l'Assemblée publique qui suivra son élection. Il y prononce un discours auquel le Directeur répond.

Le discours du récipiendaire devra être, au moins deux mois avant la séance publique, communiqué au Directeur, qui est chargé de répondre. Il sera ensuite soumis à l'approbation de l'Académie ; le texte en sera déposé entre les mains du Directeur, et pourra seul

être imprimé dans les Mémoires. Le récipiendaire, admis aux honneurs de la séance privée, y donnera, s'il le demande, lecture de son discours ; il se retire ensuite.

Deux parrains seront désignés au récipiendaire par le Directeur ; ils auront soin de présenter le nouvel élu à ses confrères, et veilleront au bon ordre de l'Assemblée publique de réception.

La réception doit avoir lieu dans le délai d'une année. Tout élu qui, sans excuse valable, n'aurait pas remis son discours à temps pour que cette règle pût être observée, est réputé démissionnaire.

Art. XXI. — Les Membres Associés et les Membres Correspondants sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue des votants, et à la suite d'un rapport écrit présenté par la classe compétente.

Leur nomination peut avoir lieu un mois après l'audition du rapport, et pendant ce mois le nom du candidat demeure affiché dans la salle des séances.

Nul ne sera reçu Associé ou Correspondant s'il n'a demandé lui-même ce titre, ou ne l'a fait demander par un Membre Résidant.

TITRE V.

SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

Art. XXII. — L'Académie tient ses séances ordinaires le premier et le troisième jeudi de chaque mois, à deux heures après midi.

Art. XXIII. — Le Directeur et le Secrétaire-Perpétuel ont le droit de convoquer l'Académie en réunion extraordinaire, soit d'office, soit sur la demande écrite et motivée de trois Membres Résidants adressée au Directeur.

Art. XXIV. — Les séances ordinaires ne sont pas publiques Les étrangers ne peuvent y être admis ou entendus que sur la présentation d'un membre et avec l'autorisation du Directeur.

Art. XXV. — L'Académie tient au moins une séance publique dans le courant de l'année.

Le Bureau est chargé de donner à l'indication de cette séance la publicité convenable. Il doit y convoquer les personnes portées sur une liste, qui est révisée au commencement de chaque année par le Directeur en exercice et le Secrétaire-Perpétuel. Il désigne à tour de rôle deux membres pour faire les honneurs de l'Assemblée, en régler le bon ordre et la distribution des places.

Pour les séances publiques, l'Académie arrête elle-même l'ordre du jour.

Art. XXVI. — Le procès-verbal des séances est tenu d'abord sur un plumitif; après avoir été adopté à la séance suivante, il est transcrit sur le registre et signé par le Secrétaire perpétuel et le Directeur.

XXVII. — Aucune délibération prise suivant les formes établies par le Règlement ne peut être rapportée que dans une séance dont l'ordre du jour a expressément mentionné cet objet, et si la proposition en a été faite par huit membres au moins.

Art. XXVIII. — Les questions concernant la Constitution de l'Académie ou son administration intérieure, les rapports de candidatures ne pourront être délibérés que dans les séances dont l'ordre du jour en aura fait mention expresse.

Art. XXIX. — L'Académie suspend ses travaux à la fin du mois de juillet pour les reprendre le premier jeudi du mois de novembre.

TITRE VI.

TRAVAUX ET PUBLICATIONS.

ART. XXX. — L'Académie publie ses travaux et les œuvres couronnées dans ses concours quand elles en auront été jugées dignes.

Tout ouvrage destiné à être imprimé dans ses recueils de Mémoires, ou sous le nom de l'Académie, doit avoir été préalablement lu en entier en séance ordinaire. Il est ensuite renvoyé à un Comité de publication qui est formé du Bureau et de cinq membres élus pour trois ans au scrutin secret. L'auteur demeure responsable de ses pensées et de ses opinions ; mais le Comité délibère au scrutin secret sur l'opportunité de la publication.

Le Comité décide, en outre, à quelle date les travaux sont imprimés et de quels manuscrits les volumes se composent ; il dirige le classement. L'impression des manuscrits admis devra être rigoureusement conforme au texte remis par l'auteur.

Les auteurs ont droit à un tirage à part de vingt-cinq exemplaires, dont le bon à tirer est donné par le Secrétaire-Perpétuel, et qui portent la mention *Extrait des Mémoires de l'Académie.*

ART. XXXI. — Aucun ouvrage ne peut être lu en séance publique sans avoir été lu au préalable en séance particulière et approuvé par l'Académie, à la majorité des suffrages au scrutin secret.

TITRE VII.

BIBLIOTHÈQUE.

ART. XXXII. — La bibliothèque de l'Académie se compose des Mémoires qu'elle a fait imprimer et de ceux qu'elle conserve en manuscrit, des publications

qui lui sont adressées par les Sociétés savantes de France ou de l'étranger, enfin des ouvrages qui lui auront été offerts ou qu'elle se sera procurés.

Art. XXXIII. — Le Secrétaire-bibliothécaire, élu pour cinq ans, est chargé de la conservation de la bibliothèque. Il doit en entretenir avec le plus grand soin l'ordre et le classement. Il tient à jour le catalogue de cette collection. Il prête aux Académiciens Résidants les ouvrages dont ils lui demandent communication, et ce, sur un récépissé signé par eux.

Art. XXXIV. — Tout ouvrage qui entre dans la collection dont le Secrétaire-bibliothécaire a la garde doit recevoir immédiatement l'estampille de l'Académie.

TITRE VIII.

CONCOURS ET PRIX.

Art. XXXV. — L'Académie décerne chaque année les prix des fondations du maréchal de Villars, du duc de Villars, du baron Félix de Beaujour. Si le concours est jugé insuffisant, l'annuité est reportée au concours de l'année suivante, dont le sujet pourra ne plus être le même.

Pour ces prix, comme pour tous autres qui résulteraient de fondations nouvelles, ou que l'Académie croirait devoir proposer, la classe de la compétence de laquelle relève particulièrement le concours s'assemble en Commission avec le Bureau, pour juger les ouvrages présentés ; elle en fait un rapport écrit, qui est soumis à la Compagnie en séance plénière.

Les ouvrages présentés aux concours doivent porter en tête une devise ou épigraphe reproduite dans un billet cacheté, qui contient le nom, la résidence, et la qualité de l'auteur. Ce billet n'est ouvert que si

l'auteur a obtenu le prix, à moins d'un consentement formel de sa part.

Les Membres Résidants et Libres de l'Académie ne sont pas admis à concourir. Les Associés et les Correspondants en ont la faculté.

Le nom de l'auteur couronné sera proclamé dans la première séance publique après la décision de l'Académie. L'ouvrage récompensé y sera lu en entier ou par extrait ; si l'auteur est présent, le Directeur lui remettra le prix.

L'ouvrage couronné est publié dans le recueil des Mémoires, si l'Académie en décide ainsi.

TITRE IX.

RESSOURCES DE L'ACADÉMIE.

Art. XXXVI. — Les ressources de l'Académie se composent :

1° Des revenus de son avoir propre ;

2° Des revenus des fondations qu'elle a reçues, savoir : actuellement celles du maréchal et du duc de Villars, en représentation desquelles la ville de Marseille lui sert une rente annuelle de six cents francs, et celle du baron Félix de Beaujour.

TITRE X.

COMMISSIONS.

Art. XXXVII. — Les Commissions sont élues par l'Académie.

A l'exception du cas où la classe compétente s'assemble en commission avec le Bureau pour juger un concours, le Bureau ne fait pas partie des commissions, sauf pour le Directeur, qui les préside.

TITRE XI.

SANCTION DES DEVOIRS ACADÉMIQUES.

Art. XXXVIII. — Tout Membre Résidant qui, sans cause jugée légitime par l'Académie, laisse s'écouler une année sans assister aux séances ordinaires ou sans communiquer quelque travail, est rappelé par le Directeur à ses devoirs.

Chaque année, dans la deuxième séance de novembre, le Secrétaire-Perpétuel communique au Directeur la liste des membres qui se trouveraient dans le cas prévu par le paragraphe précédent.

Si le Membre rappelé à ses devoirs laisse passer une deuxième année sans tenir compte de cet avertissement, il sera, à l'expiration de cette deuxième année, réputé démissionnaire et son fauteuil est déclaré vacant.

Art. XXXIX. — Si, par suite de circonstances exceptionnelles et graves, l'Académie venait à délibérer sur la radiation d'un membre qui ne serait plus digne de figurer dans ses rangs, cette radiation ne pourrait être prononcée, que dans une réunion spécialement convoquée pour cet objet, composée au moins de trente membres présents ou représentés, et aux trois quarts des suffrages.

TITRE XII.

HONNEURS FUNÈBRES ET ÉLOGES.

Art. XL. — Au décès d'un Membre Résidant, le Directeur convoque la Compagnie aux obsèques, et désigne une députation chargée de porter le poêle.

Il est de bienséance que le Directeur, ou l'un des Membres présents, prenne la parole sur la tombe.

Dans le courant des deux années qui suivent le décès, l'éloge du défunt est prononcé soit en séance publique, soit en séance ordinaire, par le Secrétaire-Perpétuel ou par un membre de la classe à laquelle le défunt appartenait et qui est désigné par l'Académie.

TITRE XIII.

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT.

Art. XLI. — L'Académie peut apporter au présent Règlement toutes additions ou modifications dont l'utilité serait reconnue. Mais elle ne peut délibérer valablement sur cet objet que dans les conditions suivantes : proposition écrite et signée de quatorze membres au moins, mention spéciale et expresse de cette proposition dans l'ordre du jour et les avis de convocation, présence ou représentation régulière de vingt membres à la séance, vote à la majorité des trois quarts.

TITRE XIV.

DISPOSITION TRANSITOIRE.

Art. XLII. — Il sera dressé, à dater de 1868, époque du Règlement antérieur, un état des classes et des fauteuils appartenant à ces classes, avec les noms des titulaires par ordre de dates.

TITRE XV.

ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS.

Art. XLIII. — Le présent règlement ayant été adopté en séance générale, tout statut, tout règle-

ment, toute délibération sont et demeurent rapportés et annulés en ce qu'ils auraient de contraire au présent.

MARSEILLE, le 21 Juillet 1887.

Ont signé :

MM.

Eugène ROSTAND, *Directeur*,
Louis BRÈS, *Chancelier*,
L'abbé DASSY, *Secrétaire-perpétuel*,
P. TRABAUD, *Rapporteur*,

MEMBRES RÉSIDANTS

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE.

BUREAU de l'année académique 1886-1887.

MM. Rostand, Eugène, Président.
Brès, Louis, Vice-président.
L'abbé Dassy, Secrétaire perpétuel.
Teissier, O., Secrét.-adjoint et Bibliothécaire.
Matheron, Philippe, Trésorier.

Classe des Sciences (composée de dix-huit membres.)

Date de l'élection.	MM.
24 mars 1836.	Matheron, Philippe, ✱, ingénieur civil.
30 Juillet 1840.	Clapier, Alexandre, ancien député.
12 mai 1858.	L'abbé Dassy, Louis, ✱, directeur des instit. des Jeunes Aveugles et des Sourds-Muets.
2 mai 1859.	L'abbé Gras, Henri, chanoine honoraire de Marseille.
18 avril 1861.	Blancard, Louis, ✱, I [illegible], archiviste en chef du département.

Date de l'élection.	MM.
15 avril 1872.	DE SAPORTA, Gaston (Marquis), à Aix.
22 janvier 1874.	ROUSSET, Gustave, Conseiller à la Cour, à Aix.
29 juillet 1875	TEISSIER, Octave, ✻, ⚘, ancien archiviste de la Ville.
17 mai 1877.	DE MARIN DE CARRANRAIS, Eugène
20 juin 1878.	STÉPHAN, Édouard, ✻, ⚘, directeur de l'Observatoire.
20 juin 1878	HECKEL, Édouard, ✻, ⚘, professeur à la Faculté des Sciences et à l'École de médecine.
1er juillet 1880.	SAUVAIRE, Henri.
20 juillet 1882.	BARTHÉLEMY, Louis, docteur en médecine.
23 novembre 1882.	RAMPAL, Louis, ✻, ⚘, professeur à l'École de médecine.
18 Mars 1886.	MARION, A.-F., ✻, ⚘, I ⚘, Directeur du Muséum.
1er Juillet 1886.	LIVON, Charles, ⚘, Docteur en médecine.
23 Juin 1887.	JOURDAN, Alfred, Doyen de la Faculté de Droit, à Aix. (Élu et non encore reçu).

Classe des Belles Lettres (composée de douze membres.)

Date de l'élection.	MM.
2 mai 1866.	AUTRAN, Amédée, ✻, ancien président du Tribunal de première instance.
7 avril 1870.	LEGRÉ, Ludovic, avocat.
7 avril 1870.	MEYNIER, Ferdinand, avocat.
29 juillet 1875.	ROSTAND, Eugène, ⚘, avocat.
29 juillet 1875.	MATABON, Hippolyte, I ⚘.

Date de l'élection.

MM.

20 juin 1878. TRABAUD, Pierre.

20 juin 1878. DE JESSÉ-CHARLEVAL, Antoine, avocat, ancien maire de Marseille.

1er juillet 1880. VERGER, Albert, ✱, C ✠, ✱, ancien vice-président du Tribunal de première instance de Marseille.

20 juillet 1882. BRÈS, Louis, ❦.

23 novembre 1882. MEYER, Adolphe.

20 novembre 1884. Le Vicomte OLIVIER DE CARNÉ.

18 Février 1886. MISTRAL, Frédéric, ✱.

Classe des Beaux-Arts (composée de dix membres.)

Date de l'élection.

MM.

13 août 1863. GASSEND, Auguste, ✱, ✱, ingénieur.

19 avril 1866. MAGAUD, Antoine, ✱, directeur de l'école des Beaux-Arts.

2 mai 1866. PARROCEL, Étienne, ✱, ✱, ❦.

25 Avril 1872. LAUGIER, ❦, conservateur du Cabinet des médailles

25 Avril 1872. LAGIER, Eugène, artiste peintre.

22 Janvier 1874. ROSTAND, Alexis-Jean, ✱, I. ❦, ✠, ✱, ✱, directeur de l'agence, à Marseille, du Comptoir d'Escompte de Paris.

29 Juillet 1875. RÉVOIL, Henri, O ✱, ❦, ✠, ✱, architecte de la Cathédrale

1er Juillet 1880. LETZ, Joseph, ✱, ❦, architecte en chef du département.

Date de l'élection.

MM.

20 Juillet 1882. ALDEBERT, Émile, ✠, professeur à l'École des Beaux-Arts.

26 Juillet 1883. VINCENS, Charles. O. ✠, ✠, ✠.



MEMBRES DITS ACADÉMICIENS LIBRES (1).



MM. L'Abbé BARGÈS, Orientaliste, à Paris.

RONDELET, Antonin.

BARRY, artiste peintre, à Paris.

CARLE, Adolphe, publiciste.

PASCAL, Hilarion, O. ✠, ✠, ✠, ✠, ✠, ✠, ✠, insp. général des Ponts et Chaussées à Paris.

CROULLEBOIS, professeur à la Faculté des Sciences de...

ROGIER, Émile, à Paris.

BERNARD, Émile, ✠, Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, à Paris.



Correspondants reçus de 1885 à 1887.

M. Marius GUINAT, reçu à la séance du 21 Juillet 1887.



(1) Ces membres se nommaient jadis *Vétérans*, puis *Associés* : on les désigne maintenant sous le titre d'Académiciens libres. (Note du Secrétaire perpétuel.)

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE.

Marseille — Typ. et lith. Barlatier-Feissat, rue Venture, 19.

